

Objectif **BAC** ^{T^{les}} **L/ES**



Spécial Entraînement

Histoire Géographie

- **Cours complet**
- **Sujets types**
- **Corrigés**

**NOUVEAU
PROGRAMME**

hachette

+
tout
sur l'épreuve :
déroulement, coeffs ...

Objectif **BAC** ^T_{les} **L/ES**

Spécial Entraînement

Histoire Géographie

Fabien BÉNÉZECH

Professeur certifié d'histoire-géographie

Félix CARDINALE

Maître en histoire, spécialiste du patrimoine

Sébastien COUPEZ

Professeur certifié d'histoire-géographie

Daniel MENDOLA

Professeur agrégé d'histoire-géographie

Mathieu OLIVIER

Professeur agrégé et docteur en histoire

Alain VIGNAL

Professeur agrégé et docteur en histoire

hachette
ÉDUCATION

Téléchargez gratuitement sur www.eleves.hachette-education.com
des cartes géographiques de synthèse supplémentaires.

Conception graphique

Couverture : Alain Vambacas

Intérieur : Jehanne Marie Husson

Composition et mise en page

Médiamax

Mise à la couleur

Else

Cartographie

Hachette Éducation et AFDEC (chap. 12 et 13)

Édition

Fabrice Pinel

Crédit photographique

p. 55 : © Photothèque Hachette.

I.S.B.N. 978-2-01-160824-6

© HACHETTE LIVRE 2012, 43 quai de Grenelle, 75905 PARIS CEDEX 15

www.hachette-education.com

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L. 122-4 et L. 122-5 d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que « les analyses et les courtes citations » dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Avant - propos

Cet ouvrage est **conforme aux programmes d'histoire et de géographie des Terminales L et ES en vigueur depuis la rentrée 2012**. Il s'adresse en tout premier lieu aux lycéens se préparant au baccalauréat, mais aussi aux personnes désireuses de présenter les examens d'entrée à l'Université. La présentation est simple, pratique, et accessible à tous ceux qui désirent progresser sérieusement et rapidement.

Chaque partie se compose de chapitres de cours et de 2 ou 3 sujets de type bac corrigés :

■ **LE COURS** est un résumé complet d'une leçon du programme. Les notions essentielles y sont expliquées simplement. La démonstration se veut synthétique, proche d'un cours de lycée et, en même temps, peu éloignée de la composition, épreuve la plus exigeante du baccalauréat. Des cartes et des schémas viennent enrichir la leçon.

■ LES TROIS TYPES DE SUJETS :

– À la fin de la partie *Histoire* et de la partie *Géographie*, nous traitons les trois types de sujets prévus à l'épreuve : **composition** (dissertation), **étude critique** (un ou deux documents à commenter) et, pour la géographie uniquement, **production graphique** (croquis).

-- Leurs corrigés vous aident à comprendre quelle méthode adopter pour réussir les sujets du bac.

■ **UN LEXIQUE**, en fin d'ouvrage, vous donne quelques **renseignements supplémentaires** ou une définition précise de certains **termes difficiles**. Ceux-ci sont signalés dans le cours par un astérisque.

Nous souhaitons vivement que cet ouvrage vous permette de vous préparer dans les meilleures conditions à l'épreuve d'histoire-géographie du baccalauréat !

LES AUTEURS

S o m m a i r e

Avant-propos 3

Conseils pour l'épreuve d'histoire-géographie au baccalauréat 6

HISTOIRE

Le rapport des sociétés à leur passé

1 Lecture historique du patrimoine 9

2 Lecture historique des mémoires en France depuis 1945 27

Idéologies, opinions et croyances en Europe et aux États-Unis

3 Socialisme et mouvement ouvrier en Allemagne depuis 1875 41

4 Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France depuis l'affaire Dreyfus 53

5 Religion et société aux États-Unis, de la fin du XIX^e siècle à nos jours 63

Puissances et tensions dans le monde

6 Les États-Unis et le monde depuis 1918 74

7 La Chine et le monde depuis 1919 85

8 Le Proche et le Moyen-Orient : un foyer de conflits depuis 1918 96

Les échelles de gouvernement dans le monde

9 Gouverner la France depuis 1946 109

10 L'échelle continentale : le projet d'une Europe politique depuis 1948 123

11 La gouvernance économique mondiale depuis 1944 134

Sujets de type bac 145

Corrigés 146

GÉOGRAPHIE

Clés de lecture d'un monde complexe

12	Des cartes pour comprendre le monde	151
13	Des cartes pour comprendre la Russie	168

Les dynamiques de la mondialisation

14	Processus et acteurs de la mondialisation (étude de cas : Apple®)	183
15	Mobilité, flux et réseaux	194
16	Mondialisation : pôles et espaces majeurs, territoires et sociétés en marge (étude de cas : Shanghai)	203
17	Les espaces maritimes : approche géostratégique	214
18	États, frontières et mondialisation	226
19	Débats et contestations de la mondialisation	233

Dynamiques géographiques de grandes aires continentales

20	Le continent américain : entre tensions et intégrations régionales (étude de cas : le bassin caraïbe)	244
21	États-Unis et Brésil : rôle mondial et dynamiques des territoires	262
22	Le continent africain face au développement et à la mondialisation (étude de cas : le Sahara)	274
23	L'Afrique du Sud : un pays émergent	294
24	L'Asie du Sud et de l'Est : les défis de la population et de la croissance (étude de cas : Mumbai)	303
25	Japon et Chine : concurrences régionales et ambitions mondiales	319

Sujets de type bac	333
--------------------	-----

Corrigés	337
----------	-----

Lexique	343
---------	-----

Conseils pour l'épreuve d'histoire-géographie au baccalauréat

Le programme et les modalités de l'épreuve sont communs aux séries ES et L.

L'épreuve écrite

Durée : **4 heures**.

Coefficient : **5** pour les ES, **4** pour les L.

Barème : 1^{re} partie sur **12 points**, 2^e partie sur **8 points**.

L'épreuve porte sur tout le programme de la classe de Terminale des séries ES et L.
La matière qui tombe en 1^{re} partie est tirée au sort chaque année.

● Structure de l'épreuve

L'épreuve est composée de deux parties :

■ **Dans la 1^{re} partie**, vous devez rédiger une **composition** en réponse à un sujet d'histoire ou de géographie.

■ **La 2^e partie** se compose d'un **exercice** portant sur la discipline qui ne fait pas l'objet de la composition :

- en histoire, une étude critique d'un ou de deux document(s) ;
- en géographie, soit une étude critique, soit une production graphique (réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire).

● Nature des exercices

■ La composition

■ Vous devez traiter **un sujet au choix** parmi deux sujets proposés dans la même discipline.

■ Le libellé du sujet peut prendre des formes diverses : reprise partielle ou totale d'intitulés du programme, question ou affirmation ; la problématique peut être explicite ou non.

■ Vous devez faire une réponse rédigée, structurée et assez longue.

→ Réfléchir longuement sur les termes du sujet et sur leurs rapports (« et », « ou »...).

→ Ne pas se jeter sur la copie pour écrire tout ce qu'on sait du sujet, mais organiser ses connaissances autour d'une **problématique**, c'est-à-dire d'une question centrale exprimant l'essentiel des enjeux du sujet.

- Maîtriser les différents types de **plans** (chronologique, thématique, analytique, spatial, logique, comparatif, dialectique...) et choisir lequel utiliser. Ne pas oublier l'introduction et la conclusion.
- Rédiger en un style clair et précis dans un langage correct et avec une bonne orthographe.
- Écrire lisiblement, sans abréviations, et sauter des lignes entre les parties.
- En géographie, il est bien vu d'ajouter des petits **schémas** à main levée pour illustrer le raisonnement.

■ L'étude critique ou la production graphique

■ L'étude critique de document(s), dans les deux disciplines, comporte un titre, un ou deux document(s) et parfois des notes explicatives. Une consigne vise à orienter votre travail, mais il n'existe plus de séries de questions comme dans l'ancien type d'exercice.

■ En géographie, la réalisation d'un croquis ou d'un schéma d'organisation spatiale d'un territoire peut être proposée à la place.

■ En histoire : l'étude critique d'un ou de deux documents

La nature des documents peut être très diverse : **texte** (extrait de discours, de loi, de traité, d'article de presse, de Mémoires...), **image** (photographie, carte, croquis, dessin de presse, caricature...), **graphique** (évolutif, circulaire ou histogramme) ou **tableau de chiffres**.

Il s'agit de répondre **à la consigne** en analysant attentivement le(s) document(s) et en s'aidant de ses connaissances personnelles, par une sorte de **mini-composition**. Concrètement, une petite introduction présentant le(s) document(s) et ses (leurs) enjeux précède deux ou trois parties rédigées et argumentées, puis une conclusion répondant à la question posée.

- Surtout ne pas faire de **paraphrase** (= recopie du document sous une autre forme, sans rien apporter de nouveau).
- Mettre en relation les deux documents proposés et porter sur eux un **regard critique** à l'aide de ses connaissances.
- Réaliser **de courtes citations** entre guillemets sans en abuser.
- **Éclairer les allusions** du (des) document(s) et tenter de les expliquer grâce au cours.
- Éviter tout **hors sujet** et tout récit de cours qui dériverait loin du (des) document(s).

■ En géographie : soit l'étude critique, soit la production graphique

Pour l'étude critique, comme en histoire, la nature des documents peut être tout aussi diverse.

Pour la réalisation du croquis, un fond de carte muet est fourni. Il faut répondre visuellement à un sujet donné en ajoutant une légende détaillée.

- Maîtriser les **éléments de base** de la cartographie (symbolisme des figurés et couleurs).

- Ne pas faire d'**erreur spatiale** grossière !
- Accorder une importance majeure à la **clarté** et à la **précision** du dessin.
- Organiser sa légende en plusieurs parties, comme le **plan** d'une composition, en classant les symboles utilisés de manière problématisée.

L'épreuve orale

Temps de préparation : **20 minutes**.

Temps de passage : **20 minutes** (exposé + questions).

■ Pour les candidats dont la moyenne générale est comprise entre 8 et 10 et qui doivent donc passer les **oraux de rattrapage**, il est possible de choisir l'histoire-géographie. Les coefficients étant les mêmes qu'à l'écrit, il est conseillé de la prendre surtout si la note écrite est mauvaise et si on a l'espoir raisonnable de l'améliorer notablement.

■ Le candidat **tire au sort un sujet**. Chaque sujet comporte une question d'histoire et une question de géographie. Les questions portent sur des thèmes majeurs ou ensembles géographiques du programme. L'une des questions (histoire ou géographie) est accompagnée d'un document.

- Respecter les règles de politesse et de cordialité avec l'examineur.
- Ne jamais perdre son calme, même en cas de « blanc » ; passer à l'idée suivante.
- Tenter de présenter une réponse structurée et assez longue (parler pendant plusieurs minutes sur chaque partie).
- Répondre le plus précisément possible aux questions, en s'appuyant sur ses connaissances et éventuellement sur les documents à disposition.

Lecture historique du patrimoine

Le cours

Le **patrimoine**, objet de **journées de découverte** tous les mois de septembre (en France depuis 1984, en Europe depuis 1991) au succès jamais démenti, tient une place centrale dans le 1^{er} pays touristique du monde (77 millions de touristes en 2010). Pour beaucoup de Français, il est **un lien concret avec le passé** sous la forme de plus de 43 000 monuments historiques protégés (églises, châteaux, lieux de mémoire, nécropoles...), mais aussi de nombreux musées, d'objets précieux et de riches archives.

Sans renier cette conception, les historiens montrent que le patrimoine n'est qu'une vision réductrice du passé, qui part de ce qui se voit au présent – l'historien François Hartog, auteur des *Utilisations politiques du passé* (2001), parle de « *présentisme* », fascination des sociétés occidentales pour leur patrimoine liée, selon lui, à l'abandon des grandes utopies progressistes au profit de son instrumentalisation immédiate (notamment au service du tourisme). Or, le passé ne se limite pas à ce qui apparaît aujourd'hui dans l'espace ; il faut tenir compte des disparitions plus ou moins nombreuses, mais aussi de certaines restaurations qui ont pu modifier ce qui existait jadis. Surtout, loin d'être intemporel, **le patrimoine est une donnée construite par une société** en fonction de choix spécifiques : il n'a pas forcément de réalité en soi, mais il dépend de la valeur que lui attribuent les autorités politiques ou les élites culturelles, valeur qui a pu varier selon les époques. C'est pourquoi l'historien Pierre Nora considère que, comme les mémoires (*cf.* chap. 2), le patrimoine est une donnée subjective : il est l'ensemble des biens matériels et immatériels (traditions, mode de vie, dialectes,

système de valeurs) qu'un groupe humain choisit de préserver pour le transmettre à ses descendants. Trois exemples de villes (dont une seule au choix est étudiée en classe), prises dans plusieurs continents et dont le centre est classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, montrent l'évolution et la diversité de la conception du patrimoine sur le long terme.

● Rome : de la cité antique à la capitale de l'Italie

Pour le monde entier, Rome est le symbole de la ville. Cité qui a traversé les siècles, « Ville éternelle », elle possède **plusieurs surnoms significatifs** : l'*Urbs* (« la Ville » en latin), la ville aux sept collines, *Caput mundi* (« la capitale du monde », pendant l'Antiquité), *Limen apostolorum* (« Au seuil des apôtres », pour les chrétiens), qui résument différentes phases de son évolution et de sa représentation. Son centre historique est aujourd'hui classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, en récompense du rôle joué par la ville dans l'histoire pendant plus de 27 siècles, dont chacun a laissé sa marque dans le paysage. Capitale d'un État membre de l'Union européenne, l'Italie, elle contient dans ses limites communales le plus petit État du monde : le Vatican (0,44 km²). Rome est le centre mondial de la religion catholique, le siège du pape (évêque de Rome et chef de l'État du Vatican), et un haut lieu de toute la culture occidentale. Elle concentre un patrimoine cher aux Italiens, fiers d'un passé maintes fois glorieux, mais aussi à tous les peuples d'Europe occidentale. Elle est un conservatoire de tous les arts, de toutes les époques, qui a contribué à la construction et à la représentation de la société occidentale.

■ Un site et une histoire hors du commun

Rome a bâti son extraordinaire histoire à partir d'**une géographie particulière, exploitée à travers les siècles par les sociétés qui l'ont habitée**. Occupée, selon l'archéologie, depuis le début du I^{er} millénaire avant J.-C., la ville est située à mi-chemin entre la mer Tyrrhénienne et les contreforts de la chaîne de l'Apennin, au centre du Latium et au carrefour des deux plus grandes voies stratégiques et commerciales de l'Italie centrale. Il s'agit d'un ancien golfe marin comblé par des alluvions puis par des dépôts volcaniques. La contrée est humide et malsaine car marécageuse ; le seul atout de la région est le fleuve, le Tibre, aux crues violentes et soudaines, sur lequel on peut cependant naviguer et pénétrer jusqu'au cœur des Apennins pour commercer. Pour se défendre contre leurs voisins et contre l'insalubrité de la plaine, les premiers habitants se sont installés sur les hauteurs de la contrée. Sur la rive gauche du Tibre, les dépôts volcaniques ont été découpés en petites collines d'une cinquantaine de mètres d'altitude. La mythologie romaine en a retenu sept : l'Aventin, le Caelius, le Capitole, l'Esquilin, le Palatin, le Quirinal et le Viminal. Le Palatin, lieu de naissance légendaire, est une citadelle naturelle aux pentes abruptes. Accrochée au site des « sept collines », autour du Tibre, Rome se déploie dans la vallée alluviale où elle reste cantonnée jusqu'au début du XIX^e siècle.

Plusieurs siècles après sa naissance, **Rome s'est dotée d'une origine divine légendaire, d'inspiration latine**. Née le 21 avril 753 avant J.-C. (date de départ du calendrier romain), elle aurait été fondée par Romulus, frère jumeau de Remus. La légende raconte que les jumeaux seraient les fils d'une prêtresse latine, Rhéa Silvia, et du dieu Mars. Ils seraient des descendants d'Énée, héros de la guerre de Troie – ce qui permet de lier Rome à la civilisation grecque. Romulus et Remus auraient été abandonnés dans un panier par leur oncle sur le Tibre, auraient échoué près du mont Palatin et auraient survécu grâce à une louve nourricière, devenue le symbole de la ville. Plus tard, Romulus aurait fondé la ville sur le lieu de l'échouage, tuant son frère Remus qui contrariait ses projets. D'abord dominée par sept rois, ensuite par un régime républicain puis impérial, la ville est devenue la capitale d'un vaste empire s'étendant tout autour de la Méditerranée auquel elle a laissé de nombreux héritages (langues romanes, droit écrit, monuments et noms de lieux...). Capitale du monde chrétien à partir du IV^e siècle, abritant les sites des martyres des apôtres Pierre et Paul, sur lesquels on a bâti de grandes basiliques, **Rome a perdu de son rôle politique avec les grandes invasions des V^e-VI^e siècles, mais a gagné un rôle spirituel** de plus en plus fort comme capitale de la Chrétienté, puis de l'Église catholique. Elle retrouve un poids politique en 1870, en devenant la capitale de l'Italie au prix d'un conflit avec le pape, réglé par les accords du Latran en 1929, qui reconnaissent le Vatican en tant qu'État enserré dans la ville.

La Rome antique, la Rome chrétienne et la Rome italienne sont autant d'images différentes qui restent de la ville, mais, aujourd'hui, Rome est avant tout une ville vivante, qui continue à se développer. Commune la plus peuplée d'Italie (2,8 millions d'hab.), centre d'une agglomération de plus de 4 millions d'habitants, elle s'étend sur 1 300 km². Disposant d'un patrimoine culturel hors du commun, exploité comme une grande ressource économique, elle conserve de nombreuses traces de son histoire, mais elle ne ressemble plus à ce qu'elle a pu être. Le Tibre, canalisé, ne déborde plus et n'est plus l'axe central de la cité. Des collines ont disparu comme la Vélia (entre le Palatin et l'Esquilin), arasée sous l'Empire romain ; d'autres ne sont que de simples déclivités comme le Quirinal et le Viminal. La Rome chrétienne a enseveli la Rome païenne, qui refait surface en divers endroits, souvent lors de travaux. Ville aux 2 000 palais, 400 églises et 300 fontaines, elle attire 26 millions de touristes et de pèlerins catholiques chaque année.

■ Une perception en évolution

C'est précisément **à Rome, pendant le Quattrocento** (équivalent du XV^e siècle), qu'**est née la notion de « patrimoine »**. C'est l'époque où l'Antiquité est redécouverte par la Renaissance humaniste, mouvement qui se diffuse ensuite dans toute l'Europe. Les papes, qui exercent le pouvoir temporel dans la ville depuis la fin du I^{er} millénaire (les États pontificaux confiés par Pépin le Bref en 754),

protègent les ruines de la Rome antique : en 1462, une bulle (acte authentifié) de Pie II désire que la ville « *soit conservée dans sa dignité et dans sa splendeur* », y compris « *les édifices de l'Antiquité et du plus lointain passé ainsi que leurs débris* [qui doivent demeurer] *pour l'éternité* ». Les érudits transcrivent les inscriptions romaines et les artistes reproduisent les formes des monuments. Le poète français Joachim Du Bellay (1522-1560) médite sur la beauté des ruines romaines (document 2). La protection du passé n'est cependant pas totale. Si certains vestiges et objets remarquables sont conservés et collectionnés (le groupe sculptural du *Laocoon*, datant sans doute des premiers siècles avant l'ère chrétienne, est acheté par Jules II en 1506 et exposé au futur musée du Vatican), d'autres sont sacrifiés au profit de la Rome moderne. L'artiste Raphaël (1483-1520) déplore, dans sa lettre au pape Léon X, en 1519, que la ville de son temps ait été entièrement bâtie avec de la chaux provenant des marbres de « *glorieux édifices* » antiques désormais ruinés.

*Toi qui de Rome émerveillé contemples,
L'antique orgueil, qui menaçait les cieux,
Ces vieux palais, ces monts audacieux,
Ces murs, ces arcs, ces thermes et ces temples,*

*Juge, en voyant ces ruines si amples,
Ce qu'a rongé le temps injurieux,
Puisqu'aux ouvriers les plus industrieux,
Ces vieux fragments encor servent d'exemples.*

*Regarde après, comme de jour en jour
Rome, fouillant son antique séjour,
Se rebâtit de tant d'œuvres divines :*

*Tu jugeras que le démon romain
S'efforce encor d'une fatale main
Ressusciter ces poudreuses ruines.*

Document 2. Joachim Du Bellay (1522-1560),
extrait des Antiquités de Rome, XXVII.

À partir du début du xvi^e siècle, en effet, plusieurs papes, menant **une politique de mécénat actif** (soutien financier et matériel aux artistes), entreprennent de **bâtir une nouvelle Rome, grandiose capitale de la Chrétienté, de styles Renaissance puis baroque**. Jules II commande, en 1506, à l'architecte Bramante (1444-1514), la nouvelle basilique Saint-Pierre, dans le quartier du Vatican, sur

l'emplacement traditionnel de la tombe de Pierre, chef des apôtres, considéré comme le premier pape, mort martyr vers l'an 64. Après des travaux de Raphaël, de Michel-Ange (1475-1564, célèbre auteur de la chapelle Sixtine) et du Bernin (1598-1680, connu pour sa gigantesque colonnade enserrant la place Saint-Pierre), la basilique est consacrée 120 ans plus tard, en 1626, par Urbain VIII. On prend du bronze du Panthéon antique, vaste édifice circulaire qui servait à honorer les dieux païens, pour décorer le baldaquin surplombant son autel majeur. Magnifiant la primauté du pape, alors contestée par le protestantisme, Saint-Pierre devient le monument le plus imposant de la Chrétienté et le symbole de l'art dit « baroque », mot issu du portugais *barroco* désignant une pierre irrégulière (l'expression « art baroque », employée par l'historien d'art suisse Jacob Burckhardt, ne date que de 1855). Le baroque, apparu vers 1580, est marqué par l'exubérance, l'abondance des courbes et des décorations, et l'emploi de forts contrastes ; il est instrumentalisé par la Contre-Réforme catholique qui se produit au même moment. Toute la ville de Rome se remplit d'un réseau d'églises et de palais. Une partie du Forum est même christianisée avec la transformation du temple d'Antonin et de Faustine en église en 1601. Au XVIII^e siècle, l'élan bâtisseur s'arrête et des fouilles archéologiques plus systématiques, commandées par les papes, symbolisent un regain d'intérêt pour les ruines antiques, au moment où l'Europe se passionne pour les fouilles de Pompéi, près de Naples (à partir de 1763).

Les bouleversements politiques de la seconde moitié du XIX^e siècle devaient modifier l'image de la ville. Le 20 septembre 1870, **l'entrée des troupes du roi Victor-Emmanuel II dans la ville du pape met un terme au processus de l'unification italienne** (le *Risorgimento* en italien). Rome devient la capitale du jeune État et le pape, qui perd tout pouvoir temporel, se considère comme prisonnier au Vatican. Dès lors, le pouvoir politique revisite le patrimoine de la ville. Plusieurs monuments religieux changent de destination : l'oratoire des Philippins, construit par Borromini, est réquisitionné par l'État, le palais pontifical du Quirinal est destiné au roi d'Italie (puis au président après 1947). La Rome médiévale, à proximité des forums antiques, est endommagée par la construction du Vittoriano, vaste monument à la gloire du roi Victor-Emmanuel II, achevé en 1911. Les Romains l'appellent avec dérision « *la machine à écrire* » en raison de sa forme originale. Après 1922, **le régime fasciste de Benito Mussolini (1883-1945) valorise la Rome antique**, à laquelle il se réfère continuellement (« *Rome est notre point de départ et notre référence* »). D'ailleurs, le 9 mai 1936, après la conquête de l'Éthiopie, Mussolini proclamera la renaissance de l'Empire romain. Désireux de supprimer « *tout ce qui a poussé tout autour [du Capitole] pendant les siècles de la décadence* », le Duce fait percer, de 1925 à 1932, la *via dell'Impero* (« voie de l'Empire », aujourd'hui voie des Forums-Impériaux) entre les forums républicains et les forums impériaux, qui se trouvent ainsi artificiellement séparés. Un autre axe est percé en direction de Saint-Pierre, la *via della Conciliazione* (« rue de la Conciliation »), pour

célébrer l'entente retrouvée avec la papauté suite aux accords du Latran qui lui donnent possession du Vatican. Mussolini met aussi en valeur les alentours du Colisée, célèbre amphithéâtre du I^{er} siècle, mais détruit les traces de l'Antiquité tardive et du Moyen Âge. En même temps, persuadé que « *l'architecture est le plus grand de tous les arts* », il bâtit des constructions monumentales de facture moderne et très dépouillée, selon l'*International Style* très en vogue à l'époque, comme le palais de la Civilisation du travail et le nouveau quartier d'affaires de l'EUR, du nom de l'Exposition Universelle de Rome qui aurait dû avoir lieu en 1942. Au total, à Rome, **le patrimoine a fréquemment été mis en avant en fonction des intérêts des gouvernants** plus que pour des raisons d'esthétique ou d'histoire.

■ L'entretien du patrimoine aujourd'hui

Depuis 1980, le centre historique de Rome, dans les limites des murs d'Aurélien construits au III^e siècle, est inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité (en 1990 s'y ajoutent le Vatican et trois grandes basiliques romaines). La gestion de ce patrimoine, source d'un tourisme de masse, pose cependant quelques problèmes. L'originalité de Rome tient à **la grandeur du périmètre classé (1 485 ha)**, qui peut perturber la vie de ses habitants. Des autorisations sont nécessaires avant travaux, des fouilles doivent être menées avant une nouvelle construction, tandis que la pollution automobile doit être limitée. Rome est en même temps une métropole* vivante, capitale politique d'un pays, siège d'une vie intense. Il peut donc exister des contradictions entre la préservation du passé et les nécessités de l'aménagement d'un espace urbain contemporain.

Dans un endroit si chargé d'histoire, un autre problème vient du **choix des richesses patrimoniales à protéger**. La grande proximité géographique des différentes strates historiques composant le patrimoine fait souvent que les archéologues mettent au jour de nouveaux éléments au détriment de structures plus récentes elles aussi historiquement intéressantes. Quel monument faut-il alors privilégier ? Sur quoi doit-on fonder ce qui mérite d'être conservé : des critères historiques (l'ancienneté, le caractère représentatif d'une époque), artistiques (la beauté esthétique, l'état de conservation, la rareté) ou sociaux (la valeur affective ou symbolique, l'utilisation choisie) ? Des discussions sans fin existent sur la manière de valoriser les grands monuments. Mussolini fit plusieurs fois le choix de « *libérer* » les grandes ruines, en détruisant le bâti qui pouvait gêner la perspective, fût-il témoin d'une époque reculée ; il proclamait ainsi que « *tous les monuments se dresseront dans leur nécessaire solitude. Tels de grands chênes, il faut les débarrasser de toute l'obscurité qui les entoure* ». Beaucoup regrettent aujourd'hui certains de ses choix, ayant entraîné des destructions irréversibles. Inversement, l'ajout d'une nouveauté peut créer une polémique, comme le bâtiment très moderne du musée de l'Ara Pacis (« autel de la Paix ») dans le nord de la ville en 2006.

Enfin, **la conservation d'un tel patrimoine a un coût** et pose la question du financement de son entretien et de ses restaurations. L'effort principal est fourni par la municipalité, gestionnaire de l'argent public, mais des questions restent en suspens : faut-il transférer au secteur privé une partie des charges (ainsi, le Colisée est restauré depuis 2011 pour 25 millions d'euros par une entreprise de chaussures), faire payer davantage les touristes, ou mieux valoriser les monuments en permettant qu'ils abritent des manifestations commerciales ou de prestige susceptibles de rapporter de l'argent, mais parfois peu en rapport avec la destination initiale du bâtiment ?

● Jérusalem : Ville sainte de trois religions

Plus ancienne des trois cités étudiées, vieille de plus de trois millénaires et classée depuis 1981 au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Jérusalem est, contrairement à Rome et à Paris, **une ville sans intérêt stratégique**. Seule l'histoire permet donc d'en appréhender la valeur et sa sacralisation par tous ses occupants (par investissement direct ou par réaction). Située en Judée, une des principales régions de la Palestine, dans ce qui constitue aujourd'hui l'État d'Israël, Jérusalem comprend surtout un patrimoine religieux, toujours extrêmement vivant de nos jours. Point d'ancrage de trois religions, mais aussi source de conflits, la ville est dite « trois fois sainte ». **Elle rassemble les Lieux saints de trois religions monothéistes :**

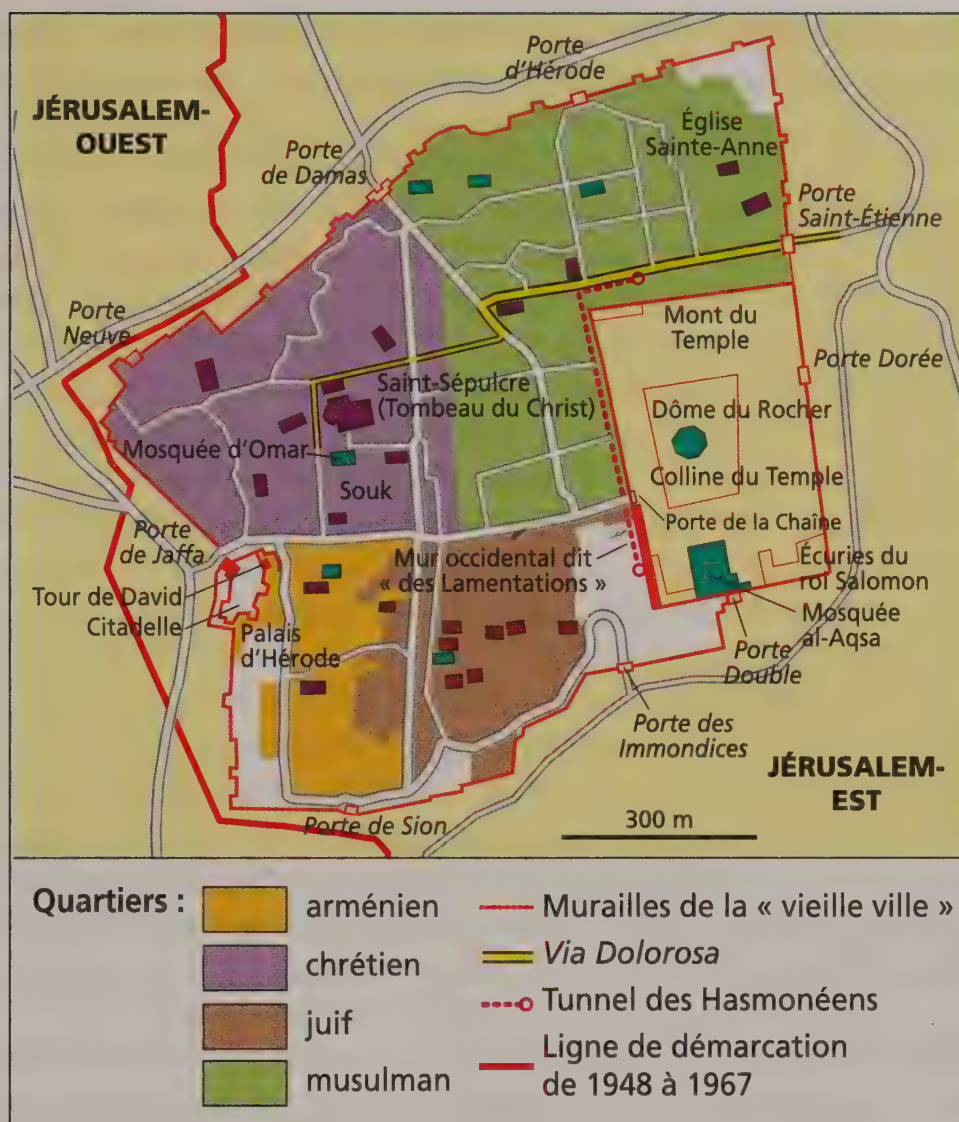
- le judaïsme, avec le mur des Lamentations, reste du mur occidental du dernier Temple (détruit en l'an 70 par les Romains) ;
- le christianisme, avec l'église du Saint-Sépulcre, construite sur le tombeau présumé de Jésus ;
- l'islam, avec le dôme du Rocher, roche qui porte l'empreinte du fer du cheval qui aurait conduit le prophète Mahomet (Mohammed) au Ciel.

Enfin, Jérusalem est officiellement la capitale de l'État d'Israël depuis le 30 juillet 1980 (statut jamais reconnu sur le plan international), mais elle est revendiquée par la communauté palestinienne. Cette situation particulière et ce patrimoine tripartite sont à la fois le reflet d'une histoire complexe et l'enjeu de vifs conflits identitaires.

■ Un triple patrimoine sacré

L'originalité de Jérusalem est de concentrer sur un même territoire, vaste de moins de 1 km², **trois patrimoines religieux, toujours défendus avec une ferveur comparable par trois populations différentes**. La multiplicité des noms que porte la ville témoigne de cette diversité :

- les juifs lui donnent 70 noms, comme *Yerushalayim* (« Ville de paix » en hébreu), mais aussi « Cité du grand roi David », « Cité joyeuse », « Cité fidèle », « Lumière du monde », « Ville d'or », etc. ;
- les musulmans la désignent de 17 noms, tels que *al-Qods* (« la Sainte ») ou « le Temple du sanctuaire ».



Document 3. Plan du centre historique de Jérusalem.

Le patrimoine le plus ancien est celui de la Jérusalem juive, au cœur de la Terre sainte promise par le Dieu unique de la Bible. De son joyau, **le Temple du roi Salomon**, construit vers l'an 1000 avant J.-C., qui abritait l'Arche d'alliance (coffre contenant les Tables de la Loi données, selon la Bible, par Dieu à Moïse au mont Sinaï, le vêtement du grand prêtre d'Israël et quelques souvenirs du peuple hébreu), il ne reste plus qu'une haute paroi de soutènement (près de 18 m), que les juifs appellent *HaKotel* (« le Mur » occidental) et que les chrétiens nomment « le mur des Lamentations », dans la partie orientale de Jérusalem. Il est, en effet, associé au souvenir douloureux de la destruction du Temple par les Romains en l'an 70. Il s'agit du mur occidental qui soutenait l'esplanade aménagée, selon la tradition, par le roi Hérode le Grand 19 ans avant l'ère chrétienne. C'est le lieu le plus sacré du judaïsme car, situé au plus proche du Temple détruit, il symbolise la présence même de Dieu, selon la religion juive. Les juifs viennent y prier depuis des siècles et notamment depuis la prise de la vieille ville par Israël en 1967 (cf. chap. 8). Un quartier arabe qui le cachait en partie a été arasé afin de

construire une esplanade et de mieux mettre en évidence le mur. La partie sud (à droite d'une cloison) est réservée aux femmes, tandis que les hommes se rassemblent côté nord (à gauche). La tradition est de réciter des prières en s'inclinant devant le mur et de glisser dans ses fentes un papier contenant un vœu.

Jérusalem abrite aussi des lieux importants attachés aux événements principaux de **la fin de la vie de Jésus, considéré par les chrétiens comme le Messie (le Christ), fils de Dieu**, promis aux hommes dans la religion juive. Jésus, dont l'existence est historiquement prouvée par plusieurs documents concordant partiellement avec la Bible chrétienne (l'historien romain d'origine juive Flavius Josèphe, l'historien romain Tacite, l'écrivain romain Pline le Jeune), est venu plusieurs fois à Jérusalem, en respect des lois religieuses juives, et a diffusé le message évangélique (la « bonne nouvelle » en grec, c'est-à-dire la nouvelle de l'annonce du salut pour tout homme). Le *Credo*, profession de foi chrétienne, dit que Jésus « *a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, est descendu aux Enfers, le troisième jour est ressuscité des morts* » : pour la foi chrétienne, Jérusalem est donc le lieu de la Passion (« souffrance ») et de la Résurrection du Christ. Le mont des Oliviers, en dehors de la vieille ville, côté est, recouvert en partie par le plus grand cimetière juif du monde, est le lieu où il aurait été arrêté par les troupes romaines, qui occupaient alors la région, après avoir été trahi par son apôtre Judas. La *via Dolorosa* (« chemin de Souffrance »), au cœur de la vieille ville, est le parcours du chemin de Croix de Jésus depuis sa comparution devant le gouverneur romain Pilate jusqu'à sa crucifixion sur le mont Golgotha, qui était alors situé en dehors des limites de la cité. Le lieu de son supplice et le lieu de sa sépulture, non loin de là, ont été réunis dans la grande basilique du Saint-Sépulcre (« la tombe sainte »), construite par l'empereur romain Constantin à partir de l'an 326, détruite par un calife en 1009, puis rebâtie par les Byzantins en 1048. Le fait que Jésus soit ensuite ressuscité et monté au Ciel explique que son tombeau reste vide. Depuis près de 2 000 ans, de nombreux chrétiens de toutes confessions viennent en pèlerinage mettre leurs pas dans ceux du chemin de Croix, dont les 14 stations sont marquées par des écriteaux, et prier au Saint-Sépulcre, comme Hélène, la mère de Constantin.

Enfin, Jérusalem est, avec La Mecque et la mosquée du Prophète à Médine, **le 3^e Lieu saint de l'islam**, dernière religion monothéiste dans l'ordre d'apparition. La tradition musulmane rapporte que c'est à l'emplacement du Temple de Salomon qu'aurait eu lieu le sacrifice d'Abraham, puis que le prophète Mahomet aurait été miraculeusement transporté, peu avant sa mort. C'est à cet endroit que les musulmans ont construit, autour de l'an 700, deux monuments : le dôme du Rocher (parfois appelé à tort « mosquée d'Omar ») au Nord et al-Aqsa (mosquée « la Plus Lointaine ») au Sud, dans un lieu désormais nommé « l'esplanade des Mosquées ». D'après l'adage, « *une prière accomplie dans la mosquée de Jérusalem vaut mille prières ; une prière faite dans la mosquée de Médine vaut dix mille prières ; et une prière dans la mosquée de La Mecque vaut cent*

mille prières ». Dans les premiers temps de l'islam, les fidèles priaient d'ailleurs en direction de Jérusalem, avant de se tourner définitivement vers La Mecque.

■ Le souvenir de conflits historiques

Ces différents lieux restent les témoins d'**une histoire urbaine éminemment tortueuse et conflictuelle**. Jérusalem a été aux mains de plusieurs civilisations, elle a connu la destruction et ses monuments ont été l'objet d'âpres disputes.

Dès les temps les plus anciens, la ville a suscité les convoitises. Selon le *Tanakh*, nom hébreu de la Bible juive (qui correspond à l'Ancien Testament des chrétiens), où elle est citée 676 fois, l'antique Jébus est prise il y a plus de 3 000 ans par le roi David, qui la nomme Jérusalem. David puis son fils Salomon, concepteur du premier Temple, en font la prospère capitale du peuple hébreu, mais elle est envahie par le roi de Babylone Nabuchodonosor et détruite une première fois en 586 avant J.-C. Après 50 ans de captivité à Babylone, les Hébreux, libérés par l'empereur perse Cyrus II, retournent en Palestine (dans la province désormais perse de Judée) et reconstruisent la ville, puis le Temple en 515 avant J.-C. La Palestine est ensuite occupée par plusieurs peuples, dont les Grecs et les Romains. Ces derniers détruisent complètement la ville et le second Temple en l'an 70, en représailles contre une grande révolte juive. C'est le début de la diaspora (« dispersion ») des Juifs tout autour du bassin méditerranéen. Sous le nom d'Ælia Capitolina, Jérusalem devient une cité romaine, où la religion chrétienne devient rapidement majoritaire, cependant que la Palestine est rattachée à la province de Syrie à la fin du règne d'Hadrien (117-138).

Jérusalem est un enjeu majeur durant tout le Moyen Âge, où se disputent chrétiens et musulmans. La prise de la cité par ces derniers, en 638, a un retentissement très fort dans l'Empire byzantin. La ville est un des objectifs des Croisades (XI^e-XIII^e siècles), pendant lesquelles les chrétiens d'Occident, appelés à l'aide par les Orientaux, viennent conquérir la Terre sainte. Sa conquête par les croisés, le 15 juillet 1099, tient une place importante dans l'imaginaire médiéval. Elle est définitivement reprise par Saladin en 1187, avant que le Turc Soliman le Magnifique ne lui adjoigne, après 1516, les murailles qu'on connaît de nos jours. Au XX^e siècle, la cité change encore de mains. Affranchie en 1918 de la tutelle ottomane, elle passe sous mandat britannique avec le reste de la Palestine et est l'objet de discussions intenses lors du partage de celle-ci en 1947. L'ONU échoue à en faire une ville sous contrôle international et, à la suite de la guerre de 1948-1949, elle est divisée entre l'Ouest israélien et l'Est, dont la vieille ville, qui passe sous contrôle jordanien. Le 7 juin 1967, à la fin de la guerre des Six-Jours, les troupes israéliennes défilent triomphalement jusqu'au *Kotel* pour célébrer la prise de la ville, malgré les protestations de l'ONU. La ville réunifiée est proclamée « capitale éternelle et indivisible de l'État d'Israël » en 1980. Cité sans grand intérêt géographique stratégique (elle n'est ni un port, ni un lieu de passage obligé et subit un climat semi-aride), **elle a essentiellement une valeur symbolique**

pour les différents camps en présence et résume à elle seule la diversité du bassin méditerranéen, occupé par des juifs, des chrétiens et des musulmans.

■ Un enjeu toujours actuel

Le patrimoine est la principale source de revenus de Jérusalem. Pèlerins et touristes se pressent chaque année dans la vieille ville pour retrouver les racines de leur foi ou pour faire connaissance avec un lieu chargé d'histoire. Des mesures draconiennes ont permis au centre de conserver son cachet authentique : absence d'axe de communication de grande ampleur, utilisation obligatoire de la pierre pour toute rénovation, interdiction de construire des immeubles trop élevés. Une grande attention est portée à l'entretien des monuments majeurs.

Pourtant, depuis 1967, les conflits autour du patrimoine n'ont pas cessé. Les Palestiniens revendiquent toujours Jérusalem-Est comme capitale de leur futur État, esquissé aux accords de Washington en 1993 – ce que refusent catégoriquement les Israéliens. Plusieurs tentatives pour résoudre le problème ont échoué, se heurtant aux raideurs et aux extrémistes de chaque camp. Une ceinture urbaine de nouveaux quartiers a été constituée depuis 1967 par le pouvoir tout autour de la vieille ville, afin d'accentuer le caractère juif de l'agglomération. Un musée d'Israël a été créé en 1965 dans les quartiers ouest ; y sont notamment conservés les célèbres manuscrits de la mer Morte, très vieux extraits de la Bible découverts dans les grottes de Qumran en 1947.

La moindre étincelle peut suffire à rallumer le conflit, comme l'ont montré de multiples incidents. En 1996, l'ouverture du tunnel hasmonéen, destiné à la prière des juifs, à proximité immédiate de l'esplanade des Mosquées, a suscité la colère des Palestiniens, tandis que la visite du dirigeant de la droite israélienne, Ariel Sharon, sur l'esplanade en septembre 2000, perçue comme une provocation, a déclenché la 2^e Intifada (« guerre des Pierres »). En 2007, des fouilles archéologiques menées au pied de la mosquée al-Aqsa ont éveillé l'hostilité des musulmans, qui ont craint une déstabilisation du sol. Les chrétiens eux-mêmes sont divisés. Plusieurs communautés différentes contrôlent les parties du Saint-Sépulcre selon un accord datant de 1852, à l'époque ottomane, et des conflits éclatent dès que l'une d'elles veut prendre des prérogatives sur les autres (un violent affrontement entre Grecs et Arméniens a ainsi eu lieu en novembre 2008). Le patrimoine de Jérusalem exprime donc beaucoup plus que les monuments d'une ville très ancienne. Il est chargé de nombreuses connotations affectives qui rendent tout débat objectif impossible. La ville, où cohabitent les communautés, déchaîne les passions et son sort reste encore incertain.

● Paris : de la ville des rois à la capitale de la République

Antique Lutèce des Gallo-Romains, Paris est, des trois villes étudiées, celle qui a pris son essor le plus tardivement. Elle conserve toutefois des témoignages de

toutes les strates composant son histoire. Comment a-t-elle pu devenir le mythe qui attire, chaque année, des millions de touristes du monde entier ?

■ Un site remarquable



Document 4. Plan du centre historique de Paris.

Le site de Paris est le cœur d'une région constituée par les bassins fluviaux de la Loire, de la Seine et du couple Meuse/Rhin occidental, ouverte vers l'Atlantique, la Manche, l'outre-Rhin et les Alpes. La Seine est un fleuve de plaine, assez égal dans son débit, alimenté par un large bassin, qui draine des rivières convergeant dans le voisinage de Paris. Cette concentration, qui assure la régulation en temps normal, est la principale cause des crues. La nappe phréatique étant peu profonde, cela permet de creuser des puits. Mais l'humidité règne et les berges sont inondables. Le site est marécageux et insalubre. Un quartier de la capitale s'appelle aujourd'hui encore « le Marais ». La Seine est un fleuve imposant, mais

facilement franchissable grâce aux îles qui le parsèment. Des marais émergent quelques terrains insubmersibles, un demi-cercle de buttes gypseuses sur la rive droite (Montmartre : 131 m ; Belleville : 128,5 m ; Ménilmontant : 108 m) et sur la rive gauche (Montparnasse : 66 m ; la montagne Sainte-Genève : 61 m).

Les commodités offertes par la Seine ont très tôt incité les hommes à se fixer sur le site de Paris, qui est **un véritable carrefour fluvial**. De plus, il s'agit d'un point stratégique aisément contrôlable grâce à ses îles, qui facilitent à la fois le passage et la défense. Passage naturel du fleuve, l'île de la Cité bénéficie du courant de la Seine, qui favorise son alluvionnement. Elle est donc à l'abri des inondations et constitue un appui pour franchir le fleuve en deux fois, au centre d'une cuvette où passait une route importante entre le Nord et le Sud de la Gaule. Vers le III^e siècle avant J.-C., **les Parisii, peuple celte, arrivent dans la ville alors nommée Lutèce** (du latin *lutum*, « boue », ou du celtique *lucotecia*, « ville des marais »). Il s'agit de commerçants, comme en témoigne leur monnaie retrouvée en divers lieux. D'après Jules César dans ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*, l'oppidum principal des *Parisii* se situe sur une île de la Seine, reliée aux rives par deux ponts. On place traditionnellement cet oppidum sur l'actuelle île de la Cité, même si aucun indice archéologique n'est venu étayer ce fait. La largeur des deux bras du fleuve, qui enserrant l'île, y est la plus faible.

En 58-50 avant J.-C., c'est la conquête romaine. Le centre de gravité se déplace sur la rive gauche, profitant de la hauteur de la montagne Sainte-Genève. Puis la ville redescend vers la rive droite du fleuve. Les invasions de la fin du III^e siècle entraînent l'abandon des quartiers de la rive gauche. On se replie sur l'île de la Cité, où l'on avait entretenu un mur d'enceinte, plus facile à défendre. On détruit les monuments de la rive gauche pour récupérer les blocs de pierre. Déjà au milieu du III^e siècle après J.-C., on ne parle plus de Lutèce, mais de « la cité des *Parisii* ».

À la fin du V^e siècle, c'est Paris.

■ Le poids de l'histoire

Le succès de Paris est historiquement lié à **l'affirmation de la monarchie française**. Si le roi Clovis établit le siège de son royaume à Paris en 508, après la victoire de Vouillé (507), il faut attendre Hugues Capet, devenu roi en 987, pour que la capitale s'installe durablement à Paris. Le domaine royal est modeste à ses débuts, mais sa situation est néanmoins stratégique, s'alignant sur l'axe Paris-Orléans. Paris est, en effet, **la véritable clef du royaume de France**, puisque la ville assure la connexion entre les deux axes de la Seine et de la Loire, c'est-à-dire entre la France du Nord et la France du Sud.

C'est la dynastie capétienne, attachée à l'inscription de son pouvoir dans l'espace par la construction de bâtiments remarquables, qui fait le succès de la ville. L'île de la Cité est choisie comme lieu de résidence (palais) et centre religieux (cathédrale). Sous le règne de Philippe Auguste (1180-1223) sont bâtis le Louvre et une enceinte fortifiée. Charles V le Sage (1364-1380) établit sa résidence royale au

Louvre et bâtit une nouvelle enceinte. À la fin du Moyen Âge, Paris compte entre 150 et 200 000 habitants. La ville se scinde en trois parties bien distinctes :

– au nord, autour de la place de Grève (actuelle place de l'Hôtel-de-Ville), c'est la ville marchande ;

– au centre, sur l'île de la Cité, c'est le quartier administratif (Palais de Justice, Parlement) ;

– au sud, sur la rive gauche, le Quartier latin est le foyer intellectuel et spirituel de la ville, avec de nombreuses écoles et universités, telle la Sorbonne, collège de théologie fondé en 1257.

Rois bâtisseurs et urbanistes développent la ville (création de la place des Vosges en 1612), tandis qu'au sein des salons aristocratiques et bourgeois, et bientôt des cafés, s'intensifie une vie sociale, mondaine et littéraire. Les plus célèbres artistes se doivent de résider quelque temps à Paris. Si Louis XIV, marqué dans sa jeunesse par la révolte de la Fronde en 1648, s'éloigne de la ville pour bâtir un château à Versailles, Paris poursuit son développement pour atteindre 600 000 habitants à la veille de la Révolution.

À partir de 1789, **une suite de mouvements insurrectionnels se produit dans la capitale**, dont l'espace garde de nombreux lieux de commémoration. Ainsi, la place créée à l'emplacement de la forteresse de la Bastille (construite à la fin du ^{xiv}^e siècle, puis prise par le peuple parisien le 14 juillet 1789) comprend, depuis 1840, une colonne surmontée d'un *Génie de la liberté* en bronze qui rend hommage à la révolution des Trois Glorieuses contre le roi Charles X en 1830. Au cimetière du Père-Lachaise, le mur des Fédérés garde le souvenir de la fusillade de 147 partisans de la Commune par les troupes du président Adolphe Thiers, le 28 mai 1871. En revanche, les percées urbaines du Second Empire ont supprimé les lieux des barricades des journées de juin 1848.

Les régimes succédant à la monarchie ont continué à modifier le bâti urbain, tant pour imprimer leur marque que pour consolider le prestige de la ville. Napoléon I^{er} perce la rue de Rivoli et trace en 1806 le quai des Tuileries, axes est-ouest longeant la Seine, puis aménage l'entrée ouest de la ville autour de l'Arc de Triomphe de l'Étoile construit à la gloire de sa Grande Armée. Les plus grands changements datent de **l'haussmannisation du Second Empire**, vaste remodelage urbain effectué par le baron Georges Haussmann (1809-1891), préfet de la Seine de 1853 à 1870, que ses grands travaux, qui vont durer 40 ans, rendent très impopulaire auprès des Parisiens. Suivant le triple principe « *Paris embellie, Paris agrandie, Paris assainie* », Haussmann détruit des vieux quartiers populaires médiévaux (reléguant de fait leurs populations pauvres dans les faubourgs) pour tracer un réseau de grands boulevards rectilignes (notamment l'axe nord-sud boulevard de Sébastopol / boulevard Saint-Michel et l'axe ouest-est du boulevard Saint-Germain), reliés par de vastes places-carrefours et bordés d'îlots d'immeubles bourgeois typiques à plusieurs étages et à balcons en fer forgé. Reprenant certains axes du programme de l'utopiste Saint-Simon, Haussmann

souhaite métamorphoser le cadre urbain pour l'adapter au développement du capitalisme moderne (grands magasins, expositions, banques, gares ferroviaires) et faciliter le maintien de l'ordre (suppression des quartiers de ruelles où furent bâties les barricades de 1848). Il agrandit aussi le parvis de Notre-Dame, créant une vaste ouverture sur la cathédrale, conçoit de nombreux parcs, et recule les limites de Paris en annexant 11 communes limitrophes en 1860 (Auteuil, Passy, Montmartre, Belleville, Bercy, Vaugirard...). **Une ville moderne et attractive sort de terre.**

La III^e République, proclamée en 1870, inaugure des chantiers pour marquer la capitale de son empreinte et réparer les dégâts de la Commune. C'est l'époque des Expositions Universelles (1878, 1889, 1900), et, à l'occasion de celle de 1889, année du centenaire de la Révolution, Gustave Eiffel bâtit sa célèbre tour en bord de Seine. Les mouvements littéraires et artistiques se multiplient et se renouvellent sans cesse dans une ville en pleine ébullition. **Paris « capitale des arts » devient la « république internationale des artistes », surtout entre les deux guerres mondiales.** Des peintres, des écrivains, des sculpteurs viennent du monde entier y chercher une nouvelle source d'inspiration. Après la Libération, Paris est le centre d'une vie intellectuelle agitée, dont les caves et les cafés de Saint-Germain-des-Prés restent dans la mémoire collective. Dans les années 1960, de profondes transformations se font jour dans la périphérie avec l'érection de quartiers et de tours ultramodernes, comme la tour Montparnasse (1972) ou le quartier d'affaires de la Défense. La modernité atteint également le centre historique : entre 1969 et 1973, les Halles centrales, construites sous le Second Empire par Victor Baltard et qui abritaient le principal marché de la capitale, sont détruites pour laisser la place à une gare RER, un jardin et un forum de commerces. Au même moment, sous l'impulsion du président Pompidou, est bâti un grand centre d'art moderne au quartier Beaubourg : le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, inauguré en janvier 1977. Ces transformations tendent à prouver que Paris souhaite conjuguer le respect du patrimoine avec l'ouverture sur l'avenir.

Les modifications que le pouvoir politique a fait subir à Paris n'ont cependant pas toujours fait l'unanimité. Le percement des grands boulevards haussmanniens a ému les artistes romantiques, peïnés de voir disparaître le visage ancien de la cité : « *Le vieux Paris n'est plus (la forme d'une ville / Change plus vite, hélas ! que le cœur d'un mortel)* », se lamente Charles Baudelaire dans *Le Cygne* en 1857. La tour Eiffel, aujourd'hui symbole mondial du prestige de Paris, fut très mal accueillie, lors de sa construction, par une série d'artistes qui rédigèrent une cinglante pétition. Conçue pour être provisoire, elle faillit être détruite en 1909, mais c'est pour ses avantages scientifiques (station météo, émetteur radio) qu'elle est définitivement conservée. Dans les années 1970, le réaménagement des Halles et de Beaubourg a suscité de vives polémiques sur la disparition des vieux quartiers. Dans la décennie suivante, plusieurs réalisations contemporaines du président François Mitterrand (les Colonnes de Buren installées au Palais-

Royal en 1986 ; la Pyramide du Louvre de Ieoh Ming Pei, inaugurée en 1989 ; l'opéra Bastille de Carlos Ott ouvert en 1989, pour le bicentenaire de la prise de la forteresse) ont, en leur temps, été l'objet de lourdes critiques, avant d'être intégrées au patrimoine parisien.

■ La valorisation du patrimoine

Paris ne s'est pas contentée d'accumuler un patrimoine riche et divers ; elle a également réussi à le sauvegarder et à le valoriser. La ville a eu la chance de ne connaître **aucune destruction massive**, contrairement à Jérusalem, à Rome ou encore à Londres (victime d'un gigantesque incendie en 1666 et des bombardements durant la bataille d'Angleterre en 1940-1941). Elle n'a quasiment pas été atteinte par la Première Guerre mondiale, puis elle s'est proclamée ville ouverte face à l'avancée des troupes allemandes en juin 1940, échappant ensuite à la destruction exigée par Hitler, en août 1944, par la désobéissance du gouverneur allemand Dietrich von Choltitz. Les seules exceptions notables furent la démolition de la Bastille, perçue comme le symbole de l'arbitraire de la monarchie absolue, sous la Révolution, puis l'incendie de l'Hôtel de Ville (avec toutes les archives qu'il contenait) lors de la révolte de la Commune, le 24 mai 1871. En revanche, la démolition de vieux quartiers significatifs d'une époque a longtemps été perçue comme nécessaire pour moderniser les équipements de la capitale.

De tout temps, la ville de Paris s'est singularisée par **une attention portée au patrimoine**. C'est en France que cette notion, construite à Rome pendant la Renaissance italienne, s'est juridiquement imposée en premier. Au début de la Révolution, les destructions récentes suscitent à l'Assemblée nationale réprobation et intérêt pour la préservation des « *chefs-d'œuvre des arts* », selon l'expression de Talleyrand en 1790. Le député Aubin-Louis Millin est le premier à employer l'expression de « *monuments historiques* » pour désigner les traces architecturales d'un passé antérieur au ^{xvi}^e siècle, tandis que l'abbé Grégoire dénonce en 1794 le « *vandalisme* » (terme forgé par référence aux Vandales, barbares du ^v^e siècle) qui « *ne connaît que la destruction* », sous couvert de régénération du pays. **La notion de « monument historique » se fixe dès 1819**, tout en se limitant à l'Antiquité et au Moyen Âge. Dans les années 1840, la cathédrale Notre-Dame est le théâtre de vastes restaurations encouragées par l'écrivain et inspecteur des Monuments historiques Prosper Mérimée (1803-1870) et menées par l'architecte Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879). Si on a reproché à celui-ci d'avoir réinterprété le passé selon ses propres idées, il a néanmoins sauvé de la ruine de nombreux témoignages du Moyen Âge. De multiples mesures législatives, telle la loi de décembre 1913, précisent les conditions et les exigences de la protection, tandis que la définition chronologique des monuments historiques est peu à peu élargie à l'époque moderne vers 1920, puis au ^{xix}^e siècle dans les années 1960 et enfin au ^{xx}^e siècle en 1999. La tour Eiffel est ainsi classée en 1964, puis la Maison de la Radio (construite en 1963) et le stade du Parc des

Princes (1970) autour de l'an 2000, tandis que les rives de Seine rejoignent le Patrimoine mondial de l'UNESCO en 1991. L'inscription au patrimoine n'est plus liée à l'ancienneté, mais elle met en valeur **les édifices témoins de leur époque et représentatifs de tous les styles artistiques**. Le label « monuments historiques » permet d'obtenir des subventions et d'ouvrir un vaste échantillon du passé au tourisme, source essentielle de revenus pour la capitale. Paris fait toujours rêver, y compris les romanciers, comme l'a montré le succès du *Da Vinci Code* de Dan Brown (2003), qui s'appuie sur une lecture ésotérique de plusieurs grands monuments de la ville.

Lecture historique des mémoires en France depuis 1945

Le cours

Comme le patrimoine, la « *mémoire collective* », expression du sociologue Maurice Halbwachs (1877-1945), **est une notion fréquemment associée à l'histoire** et elle représente même une partie importante de ce que le grand public connaît de l'histoire : commémorations, glorification de personnages historiques, récits de souvenirs, témoignages de survivants, lieux de mémoire, films à sujet historique... Au ^{xx}e siècle, une succession d'événements douloureux et la médiatisation croissante de l'information ont abouti à une grande prolifération de la mémoire. Toutefois, il ne faut pas confondre la mémoire et l'histoire, qui ont des objectifs différents. Le but de ce chapitre est de montrer que toutes deux peuvent s'enrichir mutuellement, mais que la société a besoin du regard critique de l'historien. Pour ce faire, sont pris en exemples **deux conflits délicats de l'histoire de France récente**, qui ont divisé la communauté nationale : la Seconde Guerre mondiale et la guerre d'Algérie (on étudie en classe un de ces deux exemples).

● Mémoire et histoire

Les rapports entre « mémoire » et « histoire » sont complexes. Il s'agit de comprendre si ces deux notions sont synonymes, complémentaires ou antagonistes.

■ La construction de la mémoire

La mémoire est le fait d'un groupe particulier (familial, ethnique, religieux, social, politique) qui exprime, avec sa subjectivité, **le récit d'un vécu collectif**, produit par une somme d'impressions convergentes sur des événements précis et

destiné à transmettre un message à la postérité pour sauver ce vécu de l'oubli. À l'échelle de l'individu comme de la communauté, une valeur positive ou négative est attribuée à une sélection de traces du passé, reliées entre elles par un discours cohérent. Les épisodes en question peuvent être glorieux ou douloureux, mais chaque groupe concerné développe sa propre mémoire, insistant sur tel aspect, déformant ou taisant tel autre, en fonction de sa sensibilité, de son système de valeurs et de ses intérêts. Après un conflit peuvent ainsi se confronter les mémoires de plusieurs groupes d'acteurs (résistants, déportés, collaborateurs, victimes civiles...).

Le concept de « mémoire » est particulièrement lié à la Seconde Guerre mondiale. Les horreurs de la guerre et les traumatismes inédits qu'elle a engendrés ont provoqué l'irruption de la mémoire sur la scène publique. La nouveauté, selon les historiens Jean-Pierre Rioux et Annette Wieviorka, est que cette guerre « *a d'emblée été tenue pour porteuse de leçons de morale et de civisme* ». Le déporté juif italien Primo Levi, qui raconte la logique implacable du système nazi à travers son expérience dans *Si c'est un homme* (1947), forge ainsi l'expression « **devoir de mémoire** » pour exprimer la nécessité de transmettre le souvenir d'événements tragiques par des commémorations collectives et d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Les associations d'anciens résistants et déportés reprennent rapidement cette expression, revendiquant la nécessité du « *Plus jamais ça !* ». De plus en plus relayées par les médias, ces revendications mémorielles s'affirment progressivement au point de recevoir la reconnaissance officielle de l'État en France par des commémorations et par l'adoption de certaines lois. Après un tel succès, notamment pour la mémoire du génocide juif, la guerre de 1939-1945 est devenue le modèle de toutes les mémoires en désir de reconnaissance.

■ Le rôle de l'historien

Selon l'historien Pierre Nora, spécialiste des lieux de mémoire, *histoire* et *mémoire* sont loin d'être synonymes car tout les oppose. **Si les deux ont un rapport étroit au passé et au souvenir, leurs points de vue et leurs méthodes divergent nettement.** Alors que la mémoire entretient un rapport affectif à un passé « *vécu au présent éternel* », accumulant et sélectionnant les informations qui abondent dans son sens pour accomplir une visée moralisatrice, l'histoire se veut une discipline aux méthodes scientifiques détachée du passé qu'elle étudie. Cherchant à avoir une portée universelle, elle ne se met pas au service d'un groupe particulier, mais tente d'étudier le passé le plus honnêtement possible, en prenant du recul grâce à l'analyse critique de sources contradictoires et complémentaires. Le but de l'historien, selon François Cochet, est de « *chercher à comprendre ce qui a fait agir une communauté nationale à un moment donné, en fonction des représentations de soi et des autres que cette communauté vit à cet instant* ». Au-delà des différentes mémoires, l'historien cherche à atteindre une vérité historique la plus exacte possible.

On comprend donc la distance que prennent les historiens par rapport aux mémoires, y compris lorsqu'elles deviennent officielles. De nombreux professionnels ont exprimé des réticences lorsqu'ont été votées en France **plusieurs lois mémorielles**, exprimant le point de vue de l'État sur des événements historiques. Ces lois visent des épisodes très différents :

- La loi Gayssot (juillet 1990), qui est la moins contestée, interdit le négationnisme, prévoyant des sanctions pénales contre ceux qui remettent en cause les crimes contre l'humanité perpétrés pendant la Seconde Guerre mondiale.
- La loi de janvier 2001 reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915.
- La loi Taubira (mai 2001) considère la traite des Noirs et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité et demande que les programmes scolaires leur accordent « *la place conséquente qu'ils méritent* ».
- L'article 4 de la loi de février 2005 prévoyait une reconnaissance, par les programmes scolaires, du « *rôle positif de la présence française outre-mer* », mais il a été supprimé à la suite d'une intense polémique.
- Enfin, la loi visant à réprimer la négation du génocide arménien, au même titre que le génocide juif (décembre 2011), a été censurée par le Conseil constitutionnel au motif que le Parlement français « *n'a pas reçu compétence pour dire l'histoire* ».

Au devoir de mémoire juridiquement contraignant, certains historiens opposent un « **devoir d'histoire** » (François Cochet) encourageant la recherche de la vérité sans souci de plaire à tel ou tel groupe, voire un « *devoir d'oubli* » (Philippe Joutard) parfois nécessaire à l'apaisement des esprits après une guerre civile. Ainsi, dans les années 1990 en Afrique du Sud, la commission Réconciliation et Vérité a incité les gens à avouer leurs crimes commis durant l'apartheid pour bénéficier du pardon et d'une amnistie.

■ Un enrichissement réciproque

Il ne faut cependant pas penser que mémoire et histoire soient définitivement irréconciliables. Si toutes deux reconnaissent leur légitime différence, elles peuvent s'enrichir mutuellement car elles ont en commun de ne pas être figées.

D'une part, **la mémoire est un matériau important pour l'historien** : témoignages, objets, dossiers sont autant de documents originaux utilisables, à manier avec un regard critique, pour construire une représentation plus précise du passé. Selon François Cochet, « *le témoin est l'allié objectif de l'historien* » à la condition que chacun reste fidèle à son rôle originel : « *Le témoin éclaire une période, l'historien l'explique.* » Ainsi, Jean-Charles Jauffret se sert des souvenirs des appelés d'Algérie pour construire l'histoire militaire de la guerre. La mémoire est d'ailleurs elle-même un objet d'étude pour l'historien : Jean-Jacques Jordi s'est intéressé à la « *mémoire enfouie* » des harkis, soldats musulmans de l'armée française pendant la guerre d'Algérie, massacrés par leurs compatriotes à l'indépendance et souvent rejetés par les deux camps.

D'autre part et inversement, **les mémoires ont parfois évolué sous l'influence des recherches historiques**, comme on le verra plus loin. Dans les années 1960, par exemple, les anciens déportés juifs qui n'avaient pas osé parler par peur de ne pas être crus ont commencé à le faire sous l'effet de la découverte de l'ampleur de la Shoah à la suite du procès d'Adolf Eichmann, ancien tortionnaire arrêté et jugé par Israël (1961). La mémoire officielle est encore plus sensible au travail des historiens, ainsi que le montre l'évolution des commémorations sur la guerre de 1939-1945 et sur la guerre d'Algérie.

● Mémoires de la Seconde Guerre mondiale

La Seconde Guerre mondiale (1939-1945) est une période particulière pour la France à double titre : d'une part, la rapide défaite de juin 1940 face à l'Allemagne fut traumatisante ; d'autre part, le pays s'est divisé sur l'attitude à tenir envers l'occupant, certains, jusqu'au sommet de l'État, choisissant la voie de la Collaboration et participant même au génocide des Juifs. On peut distinguer trois domaines dans lesquels s'est construite une mémoire particulière. **Chacune d'elles suit quatre phases différentes**, la phase centrale de tournant se situant toujours autour des années 1970, une génération après la fin de la guerre.

■ L'attitude des Français

Le souvenir de l'attitude des Français pendant le conflit est d'abord marqué par ce que l'historien Henry Rousso appelle « **le mythe résistancialiste** ». Dès la Libération, après les excès de l'épuration (surtout sauvage) qui élimine les collaborateurs ou supposés tels, triomphe l'idée selon laquelle toute la France, à l'exception de ceux qui viennent d'être punis, a résisté plus ou moins directement contre l'ennemi. Le film *La Bataille du rail* de René Clément (1946) participe de ce mythe en présentant des cheminots unanimement résistants. Soutenues par de puissantes amicales d'anciens combattants ou résistants, les commémorations mettent l'accent sur l'héroïsme, le sacrifice et la nécessité de la transmission de témoin aux nouvelles générations (le Concours de la Résistance est créé en 1961). Cette mémoire se scinde, en 1947, en deux composantes symétriques : celle des communistes exaltant « *le parti des 75 000 fusillés* » (alors qu'il y a eu, au total, 25 000 fusillés en France) et celle des gaullistes qui louent « *l'homme du 18 juin* ». Cette mémoire unanimiste prend quelques libertés avec la vérité historique : en 1953, une loi d'amnistie dédouane les « *malgré-nous* » (soldats alsaciens enrôlés par les nazis), auteurs du massacre d'Oradour-sur-Glane, considérés comme ayant agi contre leur gré. Il est vrai cependant que de nombreux jeunes Alsaciens, refusant de porter l'uniforme allemand, ont été déportés dans les camps de Schirmeck et du Struthof ou ont fui vers la Suisse ou l'Afrique du Nord pour

rejoindre la France libre, au risque d'être arrêtés et fusillés comme déserteurs. L'apogée de cette mémoire résistancialiste se situe au transfert des cendres du résistant **Jean Moulin au Panthéon**, le 19 décembre 1964, marqué par le célèbre discours du ministre André Malraux.

Le basculement de la mémoire nationale est brutal au début des années 1970, après la mort du général de Gaulle. En 1971, **le film choc de Marcel Ophüls *Le Chagrin et la Pitié***, dressant une chronique de Clermont-Ferrand et montrant plusieurs anciens collaborateurs, donne l'image d'une France surtout attentiste et pétainiste. Les remous autour de la grâce accordée en novembre 1971 à l'ancien milicien Paul Touvier par le président Pompidou, désireux de « *jeter le voile* » sur un passé douloureux, prouvent que les Français n'acceptent plus la version officielle. Le film *Lacombe Lucien* de Louÿs Malle (1974) décrit pour la première fois le parcours d'un collaborateur ordinaire, montrant comment le hasard des rencontres a pu faire basculer un destin du mauvais côté, créant de ce fait une polémique (on lui a reproché de salir la mémoire des résistants en minorant la spontanéité des engagements). Un « dégel des mémoires » s'est soudain produit. La multiplication des témoignages et des travaux historiques (Philippe Burrin, Pascal Ory sur les collaborateurs) met en avant l'ampleur de la Collaboration.

Une troisième phase survient à partir des années 1980. Elle est caractérisée par une diversification croissante des mémoires, avec la mise en valeur de nouveaux types d'attitudes pendant la guerre : c'est l'émergence de la mémoire des femmes, de la mémoire de la résistance juive, de la résistance des étrangers (distincte de celle du PCF et parfois en conflit avec elle, comme dans l'affaire Manouchian), de la résistance spirituelle (catholiques, protestants), de la résistance « civile » (les « Justes ») qui complexifie l'approche réductrice de l'après-guerre. Les procès très médiatiques de l'épuration tardive (Paul Touvier en 1994, Maurice Papon en 1997-1998, tous deux condamnés pour complicité de crimes contre l'humanité – cf. document 1) aboutissent à une vision complètement opposée à ce qu'elle était en 1945, si bien que certains historiens, comme Pierre Laborie, regrettent même une « **légende noire** » qui oublierait le rôle des Allemands ou la place des résistants en France.

La période récente a vu se manifester **une hypermnésie**, une sorte d'excès de mémoire, où le souvenir de l'attitude des Français se trouve omniprésent dans les médias et dans les commémorations. Les politiques tentent de revenir à une vision équilibrée de l'engagement des Français, ni tous résistants ni tous collaborateurs. En 2007, la France a ainsi rendu hommage aux 2 725 Justes français ayant sauvé des Juifs et au jeune résistant communiste Guy Môquet – ce qui a suscité d'ailleurs des polémiques à gauche sur sa supposée récupération politique par le président Sarkozy, montrant que la mémoire de la guerre reste très disputée.

Nom	Responsabilité	Après 1945	Date du procès et accusation	Verdict
Philippe PÉTAÏN (1856-1951)	Chef de l'État (gouvernement de Vichy).	Emmené par les Allemands, mais rentre en France.	1945 Intelligence avec l'ennemi. Haute trahison (choix de la collaboration à Montoire, 1940).	Condamné à mort. Gracié par de Gaulle. Meurt en prison (île d'Yeu).
Pierre LAVAL (1883-1945)	Vice-président du Conseil sous Vichy.	Emmené par les Allemands. Évadé en Espagne, mais arrêté.	1945 Haute trahison, aide à l'ennemi, violation de la sécurité de l'État (« Je souhaite la victoire de l'Allemagne » ; il organise le STO et la Milice).	Condamné à mort. Tente de se suicider. Exécuté.
Jean LEGUAY (1909-1989)	Haut fonctionnaire de police à Paris.	Non inquiété. Dirige une société à Londres.	– Inculpé de crime contre l'humanité en 1979 (liens avec l'Allemagne, organisation de la rafle du Vélodrome d'Hiver, 1942).	Mort avant d'être jugé, mais reconnu coupable à titre posthume.
Klaus BARBIE (1913-1991)	Soldat allemand. Chef de la Gestapo de Lyon.	2 fois condamné par contumace. Évadé en Bolivie. Arrêté en 1983.	1987 Crime contre l'humanité (« le boucher de Lyon » : déportation de milliers de Juifs, dont les 44 enfants d'Izieu en 1944).	Condamné à perpétuité. Meurt en prison.
René BOUSQUET (1909-1993)	Secrétaire général de la police de Vichy	Acquitté en 1949. Ami de Mitterrand.	– Inculpé de crime contre l'humanité en 1991 (organisation de grandes rafles de Juifs, dont celle du Vélodrome d'Hiver, 1942).	Assassiné chez lui par un déséquilibré.
Paul TOUVIER (1915-1996)	Employé SNCF. Chef de la milice de Lyon.	Condamné par contumace. Caché 43 ans. Gracié en 1971. Arrêté en 1989.	1994 Complicité de crime contre l'humanité (7 otages juifs fusillés à Rillieux-la-Pape, le 29 juin 1944 ; direction de petites rafles).	Non-lieu en 1992, mais la cour fait appel. Condamné à perpétuité. Meurt en prison.
Maurice PAPON (1910-2007)	Fonctionnaire de préfecture à Bordeaux.	Non inquiété. Préfet de police de Paris, ministre.	1997-1998 Complicité de crimes contre l'humanité (dirige le Service des questions juives ; rôle dans la déportation de 1 560 juifs).	Condamné à 10 ans de prison. Libéré en 2002 pour raisons de santé.

Document 1. Les grands procès de la Collaboration en France.

■ La vision du régime de Vichy

La mémoire de Vichy suit un parcours assez analogue. La phase initiale est faite de liquidation et d'oubli. En 1945, le régime du maréchal Pétain est effacé de la mémoire officielle comme une anomalie nulle et non avenue de l'histoire française, la légitimité nationale étant passée, selon de Gaulle, à la France libre de Londres (ordonnance du 9 août 1944 « *relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental* »). Les lois d'amnistie de 1951 et de 1953 achèvent symboliquement l'ère de l'épuration judiciaire. Cette amnésie culmine pendant les années de Gaulle, lors desquelles il n'est jamais question de Vichy. Parallèlement, peu avant la mort de Pétain en 1951, s'est pourtant développée une **mémoire vichyssoise** qui soutient que Pétain était « *le bouclier* » de la France, tandis que de Gaulle en était « *l'épée* », reprenant des expressions du colonel Rémy, grand résistant. Elle exalte ainsi le « *bon Pétain* », « *vainqueur de Verdun* », jouant double jeu et résistant en sous-main aux Allemands, face au « *mauvais Laval* », collaborateur et pro-allemand, comme on le voit dans l'*Histoire de Vichy* (1954) de l'historien Robert Aron, compagnon de la Libération.

Le livre de l'historien américain Robert Paxton *La France de Vichy* (1973) fait soudain scandale en **démontant le mythe du double jeu**. Par l'analyse des archives allemandes, il prouve que le régime du maréchal n'a pas obéi aux injonctions nazies ni cherché à résister discrètement, sauf occasions ponctuelles, mais a délibérément choisi d'offrir sa collaboration à Hitler (qui n'en voulait guère) afin d'assurer sa place dans la future Europe allemande en construction. Par exemple, le premier statut des Juifs, promulgué par Vichy le 3 octobre 1940, fut une pure initiative française, de même que la déportation de femmes et d'enfants lors des rafles. L'historien Henry Rousso parle d'un « *miroir brisé* » pour la mémoire française ; malgré des accusations d'exagération, la thèse de Paxton est finalement reçue dans l'opinion publique. C'est le temps du retour de la mémoire, une génération après les faits.

À partir des années 1980, les recherches de Jean-Pierre Azéma ou de Serge Klarsfeld et l'arrestation d'anciens miliciens ou fonctionnaires de Vichy posent **le problème de la responsabilité de la France** dans la guerre. Une intense polémique éclate lorsqu'on découvre, en 1994, avec le livre de Pierre Péan *Une jeunesse française*, le passé vichyste du président Mitterrand, passé à la Résistance en 1943, qui continuait à fleurir la tombe de Pétain. C'est cependant lui qui décide, en 1993, de commémorer la rafle du vélodrome d'Hiver réalisée par la police française à Paris en juillet 1942. Il faut attendre le discours du président Jacques Chirac, le 16 juillet 1995, pour que le pays rompe avec la position officielle gaulliste : la responsabilité de l'État français lui-même est affirmée dans la rafle du Vél' d'Hiv' et la déportation des Juifs et elle fait l'objet d'une mention dans la commémoration nationale annuelle depuis 2000. La République assume désormais le régime de Vichy, extrêmement dévalorisé dans l'opinion, comme faisant partie de son passé et elle proclame sa **repentance**.

Depuis cette date, la mémoire de Vichy est entrée dans **une phase d'hypermnésie**, c'est-à-dire de survalorisation médiatique (largement dépréciative), comme pour compenser l'oubli dont elle a longtemps fait l'objet. D'importants travaux de recherches accablent l'administration vichyste, notamment dans son rapport aux Juifs. Une synthèse est proposée par Laurent Joly dans son ouvrage *Vichy dans la solution finale* (2006).

■ L'émergence d'une mémoire du génocide juif

Le génocide de près de 6 millions de Juifs est d'abord compris comme une simple composante des horreurs de la guerre. Malgré le succès du *Journal d'Anne Frank* (traduit en 1950), c'est **le silence** qui domine longtemps sur le sujet. Le film *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais (1956) sur la déportation, commande gouvernementale réalisée dix ans après les faits, ne mentionne quasiment pas la présence des Juifs, fondant toutes les victimes dans un grand ensemble dominé par les déportés politiques. Les survivants juifs (Simone Veil) ne sont guère écoutés, ressentent souvent un sentiment de culpabilité et se taisent pour oublier ou par peur de ne pas être crus.

Un tournant s'opère progressivement à partir de 1960, sous l'effet de plusieurs phénomènes. D'abord, l'arrestation en Argentine, puis le procès et la condamnation à mort en 1961, à Jérusalem, de **l'ancien nazi Adolf Eichmann** mettent subitement au jour l'abomination de la « solution finale » que celui-ci a froidement organisée. Peu après, la guerre des Six-Jours contre Israël (1967) puis celle du Kippour (1973), qu'Israël a eu peur de perdre, créent un climat d'angoisse dans la communauté juive qui se croit de nouveau menacée et ressent désormais le besoin de transmission. Comme l'Autrichien Simon Wiesenthal, le couple franco-allemand Serge et Beate Klarsfeld chasse les derniers nazis survivants. Enfin, le génocide se voit radicalement contesté par **les négationnistes** Darquier de Pellepoix (1978), pour qui, « à Auschwitz, on n'a gazé que des poux », et le professeur Robert Faurisson (1979). Ces événements créent une libération de la parole et un réveil de la mémoire : les anciens déportés Martin Gray, Filip Müller, Charlotte Delbo se mettent à témoigner de leur passé.

Dans un troisième temps, à partir de 1978, la mémoire du génocide se consolide et reçoit les honneurs d'un **haut degré de reconnaissance officielle**. Plusieurs œuvres artistiques, comme la série télévisée américaine *Holocauste* (diffusée en France en 1979) et le film fleuve *Shoah* de Claude Lanzmann (1985), instaurent un vocabulaire spécifique pour parler du génocide (document 2). C'est le mot de **Shoah** (« catastrophe ») qui s'impose définitivement en France. La mémoire juive est également consolidée par le procès de l'ancien SS Klaus Barbie (1987), qui évoque la barbarie des déportations.

Enfin, depuis vingt ans, la mémoire juive obtient de nombreuses consécutions :
– elle est juridiquement protégée depuis 1990 par la loi Gayssot ;

– une « Journée européenne de l’Holocauste et de la prévention des crimes contre l’humanité » est fixée au 27 janvier par le Conseil de l’Europe en octobre 2002 (la date a été adoptée par l’ONU en novembre 2005) ;

– un mémorial de la Shoah est inauguré à Paris en janvier 2005.

En revanche, le génocide des 220 000 à 250 000 Tziganes (le *Samudaripen*) reste peu connu, comme celui des homosexuels. Après l’insistance initiale sur les déportés politiques, puis l’apparition et l’essor d’une mémoire des déportés juifs, les autres types de déportations restent encore largement marginaux dans l’espace mémoriel.

TERME	SENS	CRÉATION	CRITIQUES
Solution finale	<i>Die Endlösung</i> (allemand) : « règlement définitif d’un problème ».	20 janvier 1942 : conférence de Wannsee (Allemagne) ; est conçue par le Führer Adolf Hitler et le chef SS Reinhard Heydrich.	Euphémisme injurieux créé par les nazis eux-mêmes qui considéraient que les Juifs étaient un « problème ».
Génocide	Du grec <i>genos</i> , « peuple, race », et du suffixe <i>-cide</i> (tiré du latin), « massacre » : « meurtre d’un peuple ».	Été 1944 : terme employé dans le livre <i>Axis Rule in Occupied Europe</i> (chap. 9) du juriste juif polonais puis américain Raphaël Lemkin.	• Néologisme hybride forgé à partir de deux langues. • Terme reconnu par l’ONU en 1948, mais ne traduisant pas assez, pour certains, l’unicité du massacre des Juifs par rapport à d’autres génocides (Arméniens, Cambodgiens...).
Destruction	Mot anglais et français : « action d’anéantir ».	1961 : terme employé dans le livre <i>La Destruction des Juifs d’Europe</i> de l’historien juif autrichien puis américain Raul Hilberg (traduit en 1988).	Terme considéré par beaucoup comme trop imprécis.
Holocauste	<i>Holocaustum</i> (latin) ; du grec <i>holos</i> , « en entier », et <i>kaustos</i> , « brûler ».	Avril 1978 : titre de la série télévisée américaine de Marvin J. Chomsky (diffusée en février 1979 en France), mais le mot est apparu à Londres dès 1942.	Jacques Sebag regrette que ce soit un terme grec et critique sa valeur religieuse (sacrifice volontaire et entier pour Dieu), qui ne correspond pas du tout à la volonté des nazis.

TERME	SENS	CRÉATION	CRITIQUES
Shoah	Mot hébreu : « catastrophe, cataclysme ».	Avril 1985 : titre du film de 9 h 30 du cinéaste juif français Claude Lanzmann (mot employé par le journal israélien <i>Haaretz</i> après 1945).	Henri Meschonnic souligne que ce terme désigne plutôt une catastrophe naturelle et non une horreur causée par les hommes.
Hourban	Mot hébreu : « destruction ».	1988 : terme employé lors d'un entretien de l'écrivain juif roumain puis américain Elie Wiesel avec Michaël de Saint- Cheron.	Terme trop religieux, qui fait allusion aux destructions du Temple de Jérusalem par Babylone en 586 avant J.-C. et par les Romains en 70 après J.-C.
Judéocide	Du latin <i>judéo</i> , « juif », et du suffixe <i>-cide</i> (tiré du latin), « massacre ».	1988 : terme employé dans le livre <i>La Solution finale dans l'histoire</i> de l'historien juif luxembourgeois puis américain Arno J. Mayer (traduit en 1990).	Terme qui n'a jamais effacé le succès de <i>Shoah</i> en France et dans de nombreux pays.

Document 2. Mémoire juive et évolution du terme pour désigner le génocide.

● Mémoires de la guerre d'Algérie

Les « événements » ayant mené l'Algérie à l'indépendance n'ont été désignés que tardivement sous le nom de « guerre d'Algérie » (1954-1962). Il s'agit cependant de **bien plus qu'une guerre coloniale** car la France était présente à Alger depuis 1830 et avait installé une colonie de peuplement forte de 1 million de pieds-noirs, attachés à leur terre depuis plusieurs générations – ce qui provoquait le ressentiment durable des Algériens. La guerre a donc suscité un vaste conflit entre mémoires concurrentes, dont chacune s'est souvent construite en opposition avec les autres. Il est intéressant de noter que le conflit a globalement connu le même cycle mémoriel que la Seconde Guerre mondiale, en quatre phases successives.

■ Une mémoire longtemps silencieuse

Pendant longtemps, malgré le traumatisme qu'elle a causé en France comme en Algérie, la guerre est marquée par **le silence des mémoires**. Celui-ci est d'abord entretenu par l'État qui établit, dès le début, un tabou sur la nature du conflit. Lorsque survient, le 1^{er} novembre 1954, la « *Toussaint rouge* », mouvement d'attentats meurtriers contre les Européens installés en Algérie de la part des indépendantistes du Front de libération nationale (FLN), le ministre

de l'Intérieur François Mitterrand déclare que « *l'Algérie, c'est la France* » et que le pays ne tolérera pas « *d'autre autorité que la sienne* ». S'ensuivent des « *opérations de maintien de l'ordre* » contre les « *fellagha* » (rebelles) pour restaurer la souveraineté française, qui mobilisent un contingent de 1,5 million d'appelés effectuant leurs deux années de service militaire en Algérie à partir de 1956. On parle officiellement des « événements d'Algérie », alors que la réalité ressentie sur le terrain est celle d'une véritable « *guerre sans nom* », opposant le FLN, auteur d'attentats terroristes parfois très sanglants, et l'armée française, qui emploie **la torture** (la « *gégène* », torture à l'électricité, du général Jacques Massu). Le général Jacques Pâris de Bollardière et l'historien Henri-Irénée Marrou, qui dénoncent l'usage de la torture, mais aussi le *Manifeste des 121* dans lequel intellectuels et artistes appellent à l'insoumission des jeunes recrues, sont contraints au silence ; le livre *La Question* du militant communiste Henri Alleg sur sa détention et les sévices subis (1958) est interdit.

Après l'indépendance de l'Algérie, obtenue à la suite des **accords d'Évian (18 mars 1962)**, la France veut oublier. La perte de la principale colonie de peuplement du pays, divisée en 3 départements dès 1848, fleuron de l'empire colonial, représente la fin de la gloire française outre-mer. Il est également douloureux de se souvenir que les Français se sont profondément divisés, au point qu'on ait parfois parlé de « guerre civile » : les « *porteurs de valises* », collecteurs de fonds comme Francis Jeanson ou Henri Maillot, ont soutenu le FLN contre le gouvernement ; quatre généraux français ont lancé un putsch contre de Gaulle en avril 1961, qui échoue au bout de quelques jours ; l'Organisation armée secrète (OAS), créée en février 1961 pour défendre l'Algérie française par l'action violente, a perpétré de nombreux attentats et a tenté de tuer de Gaulle. Ce dernier, qui avait été rappelé par les pieds-noirs pour garder l'Algérie à la France, après l'échec du gouvernement de Guy Mollet, suite aux émeutes violentes à Alger le 13 mai 1958, élude son changement de stratégie, dicté par les circonstances. Les pieds-noirs qui ont quitté l'Algérie en 1962, principalement installés dans le Sud de la Métropole, cherchent à s'intégrer tout en gardant en eux un traumatisme muet. Les 40 000 à 45 000 harkis, abandonnés par l'armée française, qui ont pu éviter le massacre et rejoindre la France sont marginalisés dans des ghettos, rejetés par la population. Quant aux anciens appelés, peu osent témoigner de ce qu'ils ont vécu.

Cet oubli est encouragé par **des mesures de l'État**. Les accords d'Évian prévoient **une amnistie** envers tous les anciens belligérants, y compris pour faits de torture. Après l'exécution du colonel Bastien-Thiry (OAS) qui a organisé l'attentat du Petit-Clamart contre de Gaulle en 1962, plusieurs lois d'amnistie se succèdent jusqu'en 1982, notamment envers les responsables de l'OAS en 1968. Le voile est aussi jeté sur certains points d'ombre de la guerre, comme la répression policière contre les manifestations pro-algériennes du 17 octobre 1961 et du métro Charonne le 8 février 1962 (dont le nombre de victimes, à ce jour, n'est toujours pas connu)

ou la fusillade contre des pieds-noirs dans la rue d'Isly, à Alger, en mars 1962. La censure ou la marginalité frappent les œuvres qui tentent de briser les tabous, comme le film *La Bataille d'Alger* de Gillo Pontecorvo (1966, longtemps interdit en France) et le livre *La Torture dans la République* de l'historien Pierre Vidal-Naquet (1972). Les archives restent fermées aux chercheurs.

■ Réveil et conflits de mémoires depuis les années 1980

Comme pour la Seconde Guerre mondiale, on assiste à un réveil progressif des mémoires une génération après la fin de la guerre d'Algérie. L'historien Benjamin Stora parle d'une « **accélération mémorielle** ». Ce réveil est stimulé par des initiatives locales, qui font parfois polémique : en 1973, le mémorial aux Rapatriés de Nice contient une plaque dédiée à l'OAS, tandis qu'un monument aux « *martyrs de l'Algérie française* » est inauguré à Toulon en 1980 après avoir été vandalisé la veille par des protestataires. D'emblée, le réveil des mémoires revêt donc une dimension conflictuelle, renforcée par la présence en France d'une communauté immigrée algérienne nombreuse, dont les enfants, qui n'ont pas connu la guerre, sont porteurs d'une nouvelle demande sociale de mémoire. Peu à peu, les pieds-noirs se souviennent plus aisément et entretiennent le souvenir de leur traumatisme par une série d'actions : retrouvailles, pèlerinages (Notre-Dame-de-Santa-Cruz à Nîmes), publication de nombreux témoignages, voyages organisés en Algérie, mais aussi, à partir de 1990, manifestations pour la reconnaissance de leur situation. Parallèlement, le réalisateur Pierre Schœndœrffer défend l'armée française dans *L'Honneur d'un capitaine* (1982), cependant que le travail des historiens, destiné à mieux connaître les enjeux de la guerre d'Algérie, progresse avec Charles-Robert Ageron et Jean-Charles Jauffret. En 1983, la guerre entre dans les programmes du lycée.

Dans un troisième temps, le conflit de mémoires prend un tour très polémique au tournant du nouveau millénaire. Au printemps 2000, l'ancienne militante du FLN **Louissette Ighilahriz relance le débat sur l'utilisation de la torture**. Elle accuse les généraux Massu et Bigeard d'avoir organisé un système autorisant massivement cette pratique en Algérie. Le général Massu reconnaît sa responsabilité et exprime ses regrets, tandis que le général Bigeard nie l'accusation. Le général Paul Aussaresses, qui publie ses Mémoires l'année suivante, assume la torture en invoquant sa nécessité morale afin d'empêcher les attentats meurtriers du FLN. Après une vive polémique, il est condamné pour apologie de crimes de guerre. La question de la torture est étudiée de manière dépassionnée par l'historienne Raphaëlle Branche.

Dans un tel contexte, l'État français change de vision et tente d'**instaurer une mémoire officielle la plus consensuelle possible**. Les premières archives s'ouvrent en 1992, puis d'autres en 1997, rendant plus faciles les travaux des chercheurs. Le 5 octobre 1999, l'Assemblée nationale reconnaît l'existence de la guerre d'Algérie et procure une pension aux anciens combattants. La date de

commémoration officielle du conflit pose cependant problème : le 19 mars, date du cessez-le-feu décidé par les accords d'Évian, est refusé par les pieds-noirs et les associations militaires car il y eut de nombreux morts après cette date, notamment à Oran en juillet 1962. Le président Chirac choisit le 5 décembre, date de l'inauguration en 2002 du **mémorial de la Guerre d'Algérie** à Paris, où sont inscrits les noms de 23 000 soldats français morts durant ce conflit (dont 3 000 harkis), mais ce jour ne représente aucun symbole historique fort. Après le procès en 1998 de Maurice Papon, collaborateur puis préfet de police de Paris, la lumière est faite sur les violences d'octobre 1961 et de février 1962. La torture est officiellement dénoncée.

À l'approche du 50^e anniversaire de la fin de la guerre (2012), les mémoires de la guerre semblent être entrées dans une phase d'hypermnésie. L'espace médiatique est occupé par la multiplication des témoignages de tous bords (officiers de carrière, militaires du contingent, militants du FLN...), par une judiciarisation croissante du passé (le procès Aussaresses) et par les revendications de reconnaissance, d'indemnisation et de réparation portées par les victimes, qui aboutissent à l'instauration de journées commémoratives officielles et de monuments. Ainsi, depuis 2007, les harkis bénéficient d'un jour d'hommage, le 25 septembre, et, le 14 avril 2012, Nicolas Sarkozy reconnaît la responsabilité de la France dans leur « *abandon* ».

Malgré ces efforts, la guerre d'Algérie reste un sujet délicat, sur lequel se projettent beaucoup de réactions affectives et persistent **des mémoires concurrentes** :

- celle des rapatriés et des harkis, qui regrettent le pays perdu et l'accueil reçu en France ;
- celle des appelés, qui se souviennent d'un conflit non choisi auquel ils ont participé ;
- celle des groupes anticolonialistes, qui rappellent leur engagement passé ;
- celle des immigrés algériens, qui gardent un lien fort avec leur pays d'origine.

Ce conflit de mémoires s'est, par exemple, exprimé à la sortie du film *Hors-la-loi* de Rachid Bouchareb (2010) qui présente les prémices de la guerre d'Algérie du point de vue indépendantiste, tout en prenant des libertés avec l'histoire – ce qui a suscité une vive opposition de la part des pieds-noirs et de certains historiens (Jean Monneret).

■ La difficulté d'une mémoire objective en Algérie

Ce que les Algériens appellent « *la guerre d'indépendance* », sur le modèle américain, ou « *la révolution algérienne* » constitue, dès 1962, le ferment de **l'unité nationale algérienne** (leur slogan : « *Un seul héros, le peuple* ») en l'absence d'une histoire étatique affirmée. Devenu parti unique dès 1962, le FLN valorise son rôle dans la révolte pour asseoir sa légitimité politique. Il bâtit, sur tout le territoire, plusieurs grands monuments à la gloire de ses « *héros* », comme le mémorial du Martyr à Alger en 1982, mais **la mémoire qu'il propose est**

très sélective. Son unanimisme occulte, en effet, le rôle joué par des opposants au FLN, tel le Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj, parti rival éliminé à la fin de la guerre. Le premier président, Ahmed Ben Bella, écarté du pouvoir en 1965, emprisonné puis exilé en France, est largement oublié, ainsi que la révolte des Kabyles, afin de ne pas encourager le particularisme kabyle contre les Arabes. La mémoire officielle tait l'horreur des attentats du FLN et exagère le nombre des victimes algériennes de la guerre : on estime le nombre d'Algériens tués entre 300 000 et 400 000, alors que le pouvoir algérien parle de plus de 1 million de morts. Les harkis, détestés, sont considérés comme des traîtres.

Quelques nuances commencent à apparaître dans les années 1980. Le Printemps berbère de 1980 fait voler en éclats **le mythe de l'unité nationale.** Le président Chadli Bendjedid, élu en 1979, libère Ben Bella et réhabilite certains opposants qui ont participé à l'indépendance. Le contrôle sur les publications historiques diminue. La victoire de 1962 n'est plus la propriété d'un parti, mais celle d'une population hétérogène, unie dans son refus de la puissance occupante.

Avec les émeutes politiques d'octobre 1988 contre le gouvernement FLN, puis la longue guerre civile entre les islamistes et le pouvoir (la « *décennie noire* », 1992-2002), la guerre d'Algérie reprend une importance symbolique forte. Les islamistes s'identifient aux indépendantistes de 1954 luttant pour un pouvoir confisqué (le second tour des législatives de 1992, qui leur étaient favorables, a été annulé par l'armée). Au retour de la paix, le président Bouteflika libère partiellement la parole sur la guerre d'Algérie, mais **il rejette toujours la totalité des crimes sur la France.** Il dénonce plusieurs fois, à des fins politiques, la « *cécité mentale* » de la France et le « *génocide de l'identité algérienne* » (avril 2006), réclamant en vain la repentance du colonisateur. Une mobilisation intense a lieu dans le pays contre la loi française de février 2005 qui valorise « *le rôle positif de la présence française outre-mer* ».

Aujourd'hui encore, faire l'histoire objective de l'événement fondateur de la nation algérienne reste une entreprise très délicate, à quoi tentent, malgré tout, de parvenir ensemble, par exemple, Mohammed Harbi et Benjamin Stora sur les deux rives de la Méditerranée.

Socialisme et mouvement ouvrier en Allemagne depuis 1875

Le cours

● La naissance de la social-démocratie (1875-1918)

C'est dans une Allemagne tardivement unifiée que se produit une rencontre originale entre mouvement ouvrier et aspirations socialistes. À l'échelle du continent, celle-ci s'inscrit à la croisée de trois tendances : accélération de l'industrialisation, essor du mouvement socialiste et, dans un certain nombre de pays au moins, démocratisation des institutions.

■ L'influence prépondérante de la philosophie marxiste

• Karl Marx et le mouvement ouvrier allemand : une relation complexe

L'Allemand Karl Marx (1818-1883) est assurément un des meilleurs analystes du capitalisme alors en plein essor. À travers sa philosophie matérialiste d'une Histoire dominée par la « lutte des classes » et la perspective révolutionnaire à l'horizon de son œuvre, il est aussi le principal inspirateur du mouvement socialiste.

Dans un premier temps, ses écrits ne rencontrent pourtant qu'un faible écho en terre allemande. Dans un pays encore très peu industrialisé, les milieux ouvriers sont faiblement politisés. Les années 1860-1870 marquent pourtant **le triomphe presque total du marxisme** sur d'autres courants d'inspiration socialiste. Une étape importante est franchie en 1869, à la veille de l'unification allemande, avec la création d'un premier parti ouvrier d'obédience marxiste. Parallèlement, l'audience des autres courants socialistes décline.

- **Le marxisme, référence prédominante du socialisme allemand**

Si Karl Marx lui-même se tient désormais à l'écart des luttes politiques concrètes en Allemagne, sa pensée s'impose comme la référence incontournable du mouvement socialiste en train d'émerger. Elle imprègne le **programme de Gotha**, texte de compromis entre plusieurs tendances adopté dès 1875, avant de triompher véritablement avec le **programme d'Erfurt** en 1891. L'attachement au marxisme est encore conforté en 1899, après la condamnation des thèses dites « révisionnistes » en ce qu'elles conduisaient à une « révision » de certains points de la doctrine de Karl Marx. Alors que sa pénétration en France ou au Royaume-Uni est encore très limitée, le marxisme constitue bien, autour de 1900, l'horizon théorique du socialisme allemand.

- **Une structure : le mouvement ouvrier dans l'orbite d'un Parti socialiste précocement unifié**

- **Le double tournant de 1875**

Le triomphe de la pensée marxiste est rendu possible par l'unification précoce du mouvement socialiste. Sous la pression de la base militante, l'unité est réalisée dès 1875 au congrès de Gotha. Ce nouveau « Parti socialiste ouvrier allemand » est rebaptisé **Parti social-démocrate d'Allemagne** en 1890 (SPD : *Sozialdemokratische Partei Deutschlands*). Distinct de l'émergence du socialisme, l'essor du mouvement ouvrier, en Allemagne comme ailleurs en Europe, procède avant tout d'un réflexe de solidarité face aux difficultés matérielles et morales. La spécificité de l'histoire syndicale allemande réside dans la précocité de la rencontre entre ces revendications et un socialisme politique organisé en parti. Dans le sillage de l'unification allemande en 1871, une foule d'organisations ouvrières avaient vu le jour. Nombre d'entre elles choisissent alors la voie de l'unité en esquissant une structure commune, lors d'un congrès qui a également lieu à Gotha, en 1875, parallèlement au congrès fondateur du Parti socialiste unifié.

- **Une connivence forte entre mouvement syndical et parti, pilier du modèle social-démocrate allemand**

Le double congrès de Gotha consacre une première singularité du modèle social-démocrate allemand : **une forme d'alliance permanente entre les syndicats* et le Parti socialiste**. Ni concurrent des organisations ouvrières comme dans le cas français, ni émanation directe de ces dernières comme au Royaume-Uni, le parti revendique en Allemagne un rôle directeur tout en laissant aux syndicats leur marge de manœuvre dans le champ des luttes sociales.

Cette structure duale fait la preuve de sa viabilité. Le mouvement syndical poursuit sa marche vers le dépassement du cloisonnement régional et sectoriel. C'est ainsi qu'est créée, en 1890, une Commission centrale des organisations syndicales, première véritable fédération syndicale allemande. Dans le même

temps, l'association avec le SPD ne se dément pas. Carl Legien, qui préside cette Commission centrale jusqu'à sa mort en 1920, est ainsi député SPD au Reichstag à plusieurs reprises. Les relations entre syndicats* et parti ne sont cependant pas exemptes de tensions. Le même Carl Legien refuse de voir les syndicats ravalés au rang de simples « antichambres du SPD ». Ces clivages recoupent aussi des divergences idéologiques : l'orthodoxie marxiste, portée haut par le parti, se heurte souvent à la méfiance de militants syndicaux plus pragmatiques.

- **Un syndicalisme non socialiste :**

- syndicalisme chrétien et syndicalisme « libéral »**

Le mouvement syndical allemand ne se réduit pas aux organisations proches du SPD, bientôt regroupées sous l'appellation de « syndicats libres ». Ainsi, le **syndicalisme d'inspiration chrétienne** s'implante surtout dans les régions catholiques touchées par l'industrialisation, comme la Ruhr. Les **unions professionnelles dites « Hirsch-Duncker »**, du nom de leurs deux premiers dirigeants, rassemblent, quant à elles, des sensibilités plus disparates, plus libérales et ouvertes à la coopération entre salariés et employeurs. Hostiles à la social-démocratie, ces courants syndicaux ont une audience limitée ; ils contribuent cependant à la formation d'une conscience ouvrière dans un pays en voie d'industrialisation rapide.

- **Un combat : l'essor paradoxal de la social-démocratie dans l'Empire conservateur**

- **Le temps de la répression**

Le socialisme allemand se heurte à l'hostilité de Bismarck, chancelier du Reich jusqu'en 1890. Dès 1878, ce dernier fait voter une loi interdisant de fait le Parti socialiste. Les syndicats « libres » tombent également sous le coup de cette **législation antisocialiste**, qui ne sera abrogée qu'en 1890. Désireux cependant d'intégrer les milieux ouvriers à un Reich qu'il sait encore fragile, Bismarck s'efforce, dans le même temps, de se les concilier par la mise en place d'une **législation sociale ambitieuse** dans un pays qui connaît alors une industrialisation accélérée (cf. document 1). Assurance contre les accidents du travail, embryon d'un système d'assurance-maladie et de retraite : les principales mesures posent les jalons de ce qu'on appellera « **l'État-Providence** » et répondent bien souvent aux revendications portées par les organisations ouvrières elles-mêmes.

- **La résistance de la social-démocratie**

Le pouvoir a cependant sous-estimé la capacité de résistance de la social-démocratie naissante. Les cellules locales continuent de fonctionner dans la clandestinité, cependant que les députés SPD, qui ne sont pas inquiétés, assurent la direction effective du parti. Les résultats électoraux de 1890 signalent d'ailleurs l'échec de la politique de répression : au lendemain de l'abandon de la législation antisocialiste, le SPD frôle la barre des 20 % des suffrages exprimés. En 1912, il est

**Document 1. Structure de la population active
en Allemagne de 1882 à 2009*.**

Année	Agriculture, économie forestière	Industrie et artisanat	Services
1882	43,5 %	33,7 %	22,8 %
1907	35,2 %	37,5 %	24,7 %
1925	30,5 %	42,1 %	27,4 %
1939	25,9 %	42,2 %	31,9 %
1950	23,7 %	43,3 %	33 %
1971	8 %	48,4 %	43,6 %
1987	5,1 %	40,5 %	54,4 %
1998	2,9 %	33,8 %	63,3 %
2009	2,4 %	29,4 %	68,2 %

* De 1949 à 1990 : données pour la RFA uniquement.

D'après Michael Schneider, *Kleine Geschichte der Gewerkschaften*
[Brève Histoire des syndicats], Bonn, Bundeszentrale für politische Bildung, 2000, p. 599, D.R.

la 1^{re} fraction parlementaire au Reichstag et compte près de 1 million d'adhérents, ce qui fait de lui **le tout premier parti de masse** dans l'histoire allemande. Une dynamique similaire est à l'œuvre au sein des syndicats* « libres », les militants poursuivant leur activité sous divers « déguisements ».

• **État et culture ouvrière : l'héritage ambigu de l'époque bismarckienne**

Dès les années 1870, en effet, **une nébuleuse d'organisations périphériques** commence à graviter autour du parti et des structures syndicales proprement dits : écoles, instituts de formation, journaux, mais aussi clubs sportifs, chorales ou encore coopératives de consommation. Cimentée par l'expérience de l'oppression, cette « communauté solidaire » en gestation acquiert, par la force des choses, les traits d'une véritable **contre-culture**. Sur le plan idéologique, l'État oppresseur incarné par Bismarck conforte, dans les rangs syndicaux et socialistes, le triomphe des thèses marxistes, pour lesquelles la « classe ouvrière » n'a rien à attendre de bon d'une puissance étatique « instrument » de la domination « bourgeoise ».

Dans le même temps pourtant, le recentrage contraint de l'activité militante autour du travail parlementaire conforte la conversion à **l'idée d'une participation au jeu politique** dans le cadre des institutions en place, amorcée dès le début des années 1870. L'abandon du nom de « Parti socialiste ouvrier » pour celui de « Parti social-démocrate », en 1890, est un signe parmi d'autres du ralliement définitif aux principes démocratiques. La législation sociale bismarckienne convainc par ailleurs les milieux sociaux-démocrates de l'intérêt que peut représenter la maîtrise des leviers étatiques pour l'amélioration de la condition ouvrière. Dans les faits, le binôme social-démocrate privilégie, après 1890, une pratique politique ouvertement réformatrice, visant la conquête du pouvoir par des voies légales. Celle-ci s'accorde plus ou moins avec l'orthodoxie marxiste du parti,

moyennant la distinction entre perspectives de court terme (« approfondissement des contradictions du capitalisme ») et de long terme (visée révolutionnaire).

● Entre expérience du pouvoir et divisions (1918-1945)

■ La social-démocratie au pouvoir : entre espoirs et désillusions

• Le SPD, parti pivot d'une république fragile

Rallié dans sa majorité à l'Union sacrée entre 1914 et 1918, le SPD, comme les autres mouvements politiques allemands, est mal préparé au choc de la défaite et aux défis de l'après-guerre. Or, plus qu'ailleurs dans l'Europe de 1918-1919, le parti se retrouve au cœur du nouveau dispositif politique. Il fournit ses plus gros bataillons militants à la **coalition de Weimar**, ensemble de partis unis dans la défense de la République proclamée en novembre 1918 à la suite de l'abdication de l'empereur Guillaume II, et s'identifie de la sorte avec le régime républicain. Friedrich Ebert, un social-démocrate modéré, est le premier président de la République (1919-1925). Dans ces mêmes années, **le SPD se mue en parti de gouvernement**. Les années 1930-1933 seront, en revanche, un temps d'attentisme et de tergiversations stratégiques pour un parti rejeté dans l'opposition.

La teneur des débats idéologiques se ressent de ce nouveau statut du SPD. Si le programme adopté en 1921 à Görlitz reprend encore les grandes lignes du programme marxiste d'Erfurt, les suivants voient s'affirmer **une orientation plus nettement réformiste**. Ils tiennent compte, en outre, des évolutions de la société allemande : c'est ainsi qu'ils s'ouvrent aux revendications spécifiques des « employés », groupe socio-professionnel alors en plein essor.

• Les espoirs déçus des milieux syndicaux au temps de la République de Weimar

Le mouvement syndical, toutes tendances confondues, se réjouit du nouveau cadre politique et légal. En effet, la Constitution de Weimar, promulguée en août 1919, lève toutes les entraves qui pesaient sous l'Empire sur ses activités. Elle va même plus loin, en déclarant les **conventions collectives salariales** (*Tarifverträge*) juridiquement contraignantes et en reconnaissant une forme de **droit au travail**. À la faveur de ce contexte, mais également en réponse à l'urgence sociale de l'après-guerre, la convergence des syndicats* « libres » se poursuit et aboutit notamment à la fondation, en 1919, de la Fédération syndicale allemande unifiée (ADGB : *Allgemeiner Deutscher Gewerkschaftsbund*), qui revendique, en 1920, 8 millions d'adhérents. Les syndicats chrétiens et libéraux continuent cependant leur existence séparée, tandis que les couches montantes – fonctionnaires et employés – et leurs organisations représentatives refusent de s'associer trop étroitement à l'ADGB.

Les milieux de droite ont tôt fait de dénoncer un « État prisonnier des syndicats » (*Gewerkschaftsstaat*). La réalité est pourtant beaucoup plus nuancée. Dans les

années 1920, les succès syndicaux sont réels : sous leur pression, un système d'allocations-chômage est mis en place en 1927 et les dispositifs bismarckiens de retraite sont étendus, à l'initiative du gouvernement dirigé par le social-démocrate Müller entre 1928 et 1930. Mais ces conquêtes restent fragiles et doivent être mises en regard des revers essuyés par le mouvement syndical. La journée de 8 h ne s'impose pas dans la durée, tandis que les mesures prises en faveur de la cogestion au sein de l'entreprise restent le plus souvent lettre morte.

■ L'éclatement : clivages idéologiques, divisions politiques

• Tensions entre le SPD et les syndicats*

Paradoxalement, l'exercice du pouvoir par le SPD crée une distance entre le parti et les syndicats sociaux-démocrates. Les militants syndicaux se sentent trahis par un SPD qui, une fois « au pouvoir », refuse d'accéder à leurs revendications. Il en va ainsi de la « **démocratie économique** » dans les entreprises : portée par tous les syndicats au-delà même des organisations proches des sociaux-démocrates, cette exigence se heurte à la prudence des « modérés » du SPD qui peuplent les cabinets des années 1920. Le fossé entre les syndicats et le parti se creuse encore davantage quand des sociaux-démocrates cautionnent, au nom du rétablissement de l'ordre, une politique de répression brutale des grèves, comme c'est le cas dans les années 1920-1921 dans la Ruhr. Précocement portée au pouvoir, la gauche allemande est aussi l'une des premières en Europe à faire l'expérience douloureuse du décalage entre les attentes ouvrières et les possibilités offertes par la politique gouvernementale.

• La division de la famille socialiste :

l'émergence d'un communisme allemand

Cette division entre socialistes modérés et radicaux, latente depuis que la direction avait engagé le parti sur la voie de l'Union sacrée et du soutien à la guerre en 1914, a en fait éclaté en 1916-1917, en plein conflit. La rupture est définitivement consommée en janvier 1919 quand le gouvernement provisoire, dirigé par le social-démocrate F. Ebert, collabore avec l'armée pour réprimer dans le sang l'agitation insurrectionnelle menée à Berlin par les **spartakistes**, un groupe révolutionnaire réuni autour de Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht, assassinés le 15 janvier 1919. Les déçus du SPD s'organisent : aux élections de juin 1920, le score du vieux Parti social-démocrate dépasse à peine le score cumulé des partis qui le concurrencent sur sa gauche.

L'alternative révolutionnaire au SPD s'incarne finalement dans le **Parti communiste d'Allemagne** (KPD : *Kommunistische Partei Deutschlands*), fondé à la charnière des années 1918 et 1919. Il ambitionne de renouer avec la radicalité idéologique des origines, alors que la social-démocratie paraît dériver vers un pragmatisme gestionnaire. Sa fondation s'inscrit également dans le sillage de la révolution d'Octobre en Russie. Présente dès les origines, l'influence

bolchevique se renforce par la suite. Elle détermine, pour une bonne part, la ligne idéologique du mouvement, marquée par un marxisme très largement réinterprété (« marxisme-léninisme »), assez éloigné de sa réception allemande, mais aussi son organisation (centralisation très poussée). Le cas allemand s'inscrit, de ce point de vue, dans une tendance européenne plus générale de division des gauches autour d'une double alternative : révolution ou réformisme, d'une part, et adoption ou rejet du modèle soviétique, d'autre part. Elle s'exprime en France dans le face-à-face entre la SFIO et le PCF, après la scission intervenue au congrès de Tours en 1920.

• De la division à la lutte fratricide

Concurrent objectif du SPD, le KPD mord fortement sur l'électorat social-démocrate. Bien présente dès le début, la confrontation se radicalise vers la fin des années 1920, lorsque les communistes allemands, sous la pression de Staline, se muent en **adversaires farouches des sociaux-démocrates**, qualifiés désormais de « sociaux-traîtres » ou « sociaux-fascistes ». La gauche allemande disperse ainsi ses forces dans une lutte fratricide à l'heure où les nazis entament leur ascension vers le pouvoir. La rupture prônée par le Parti communiste n'est pas toujours comprise ni même suivie par la base. De nombreux sympathisants du KPD rechignent à quitter leur chorale ou leur club sportif « sociaux-démocrates » pour rejoindre les structures communistes concurrentes. En un temps de crise économique aiguë, la coexistence entre militants sociaux-démocrates et communistes demeure également de mise au sein des syndicats* affiliés à l'ADGB, où l'on compte encore, fin 1932, quelque 10 % de membres du KPD, alors même qu'une structure syndicale communiste a vu le jour en 1929-1930.

■ Une gauche allemande réunie dans la répression ?

Dans ses différentes formes, la résistance au nazisme, si elle n'a été le fait que d'une minorité d'Allemands, a mobilisé des hommes et des femmes venus d'horizons sociaux et politiques très divers. La gauche allemande y a tenu une part importante.

• Une marge de manœuvre limitée pour une résistance active

En 1933, la brutalité du tournant totalitaire, avec l'accession au pouvoir du Parti nazi (le NSDAP : *Nationalsozialistische Deutsche Arbeiterpartei*), prend de court la gauche allemande. Dès le 2 mai, les syndicats « libres » sont liquidés par le régime hitlérien ; le SPD subit le même sort fin juin. La délégalisation du KPD, elle, avait commencé dès le lendemain de l'incendie du Reichstag (27 février). Beaucoup de militants et la plupart des dirigeants choisissent **l'exil** ; ils animent, depuis Prague, Paris ou la Suisse, des actions de contre-propagande et tentent de garder le contact avec la résistance intérieure. Profondément désorganisée, celle-ci devient marginale dès 1934-1935, ce qui s'explique en grande partie par la férocité de la répression nazie. Les anciens militants de gauche constituent l'essentiel des quelque 25 000 opposants politiques condamnés à mort entre 1933

et 1945, ainsi que la majorité des détenus des camps de concentration avant-guerre (le camp de Dachau est ouvert en mars 1933).

• Une gauche allemande ressoudée dans l'opposition au nazisme triomphant ?

Dans l'exil et plus encore dans les rangs de la résistance intérieure, l'urgence de la lutte fait passer au second plan les rivalités idéologiques. Souvent privés de contacts avec leur direction en Allemagne ou à l'étranger, communistes et sociaux-démocrates se retrouvent localement côte à côte au sein de cellules clandestines. **Ce rapprochement est favorisé par la volte-face de l'Union soviétique en 1934-1935**, qui promeut désormais un large rassemblement de toutes les forces « antifascistes ». Durant les années de guerre, la dynamique d'union des forces résistantes s'étend même au-delà des rangs de la gauche : ainsi, avant son arrestation en juillet 1944, le social-démocrate Julius Leber avait noué des contacts avec la résistance communiste mais aussi avec le « Cercle de Kreisau », dominé par les conservateurs.

• Le milieu social-démocrate : un rôle de résistance au nazisme ?

Marginale et vouée à l'échec, la résistance active ne doit pas faire oublier une autre forme de « résistance » au nazisme. Confrontés à une pression de tous les instants mais aussi aux manœuvres de séduction et de débauchage des nazis, de très nombreux militants et sympathisants de gauche ont su conserver une distance avec l'idéologie dominante. De la simple préservation de son réseau social « d'avant » au refus ostensible d'adopter les rites du nouveau régime, toute une gamme d'attitudes et de petits gestes quotidiens témoignent de la **persistance étonnante d'une culture sociale-démocrate**. Forcée dans l'adversité avant 1914, celle-ci s'est pleinement épanouie sous la République de Weimar à travers une multitude d'organisations de masse et a constitué un rempart mental contre la propagande nazie.

● Mouvement ouvrier et sphère politique après 1945 : deux Allemagnes, deux modèles

Les espoirs nés de la résistance au nazisme vont être balayés après la guerre, dans le contexte d'une « guerre froide » naissante entre les deux blocs. À compter de 1949, ce sont bien deux Allemagnes, mais aussi **deux modèles d'interactions entre mouvement ouvrier et pouvoir politique** qui se font face.

■ La voie est-allemande : le « mouvement ouvrier » dans l'État du « socialisme réel »

• La soviétisation : parti unique et liquidation de l'opposition de gauche

Dans la zone d'occupation soviétique, la priorité est à la liquidation de l'héritage social-démocrate. **La fusion**, en avril 1946, **du SPD et du KPD** renaissants **dans le Parti socialiste unifié** d'Allemagne (SED : *Sozialistische Einheitspartei*

Deutschlands) **est un leurre** : le parti unique est peu à peu purgé de ses éléments sociaux-démocrates. La « dénazification » sert souvent de prétexte à la mise à l'écart d'activistes issus de la gauche non communiste. Après la création de la RDA en 1949, le pouvoir continue à agiter le spectre du péril social-démocrate pour justifier la mise au pas des récalcitrants. Le maître d'œuvre de cette politique est Walter Ulbricht : membre fondateur et député du KPD dans l'entre-deux-guerres, revenu de son exil moscovite en 1945, il dirige le pays jusqu'en 1971. Son remplacement par Erich Honecker ne remettra pas en cause le régime de parti unique.

- **Un mouvement syndical*, instrument du pouvoir**

Alors que le mouvement ouvrier implique, en son principe, une forme d'autonomie vis-à-vis du pouvoir politique, la RDA consacre l'étatisation complète de ce dernier. Sur le modèle soviétique, le pluralisme syndical est proscrit et le syndicat unique réduit à la fonction de courroie de transmission des directives du parti. En 1962, plus de 90 % des ouvriers d'usine et autres travailleurs manuels y sont affiliés. Le **mécontentement ouvrier** est pourtant bien une réalité dans cet « État des travailleurs ». En contrepartie d'une politique salariale généreuse et égalitariste, le régime multiplie en effet les pressions et les instruments de contrôle. Suscité par une brutale augmentation des normes, le soulèvement de juin 1953 montre l'ampleur des frustrations accumulées au cours des premières années de « construction du socialisme ». Par la suite, la RDA connut des mouvements de grèves (324 pour la seule année 1960), alors même que cette forme de lutte ouvrière était interdite de fait. Moins spectaculaire, une forme de protestation sourde constitue aussi la réponse des milieux ouvriers aux injonctions du régime : absentéisme, productivité médiocre, vol de matériel, etc.

- **La voie ouest-allemande : le triomphe de la social-démocratie, entre permanence et mutations**

- **Une permanence structurelle : l'alliance renouée entre le parti et les syndicats**

Dans les zones d'occupation occidentales, puis dans la République fédérale d'Allemagne (RFA), l'heure est, en revanche, à **la résurgence plus qu'à la refondation de la nébuleuse sociale-démocrate**. La continuité des structures saute aux yeux. Le SPD et la Fédération syndicale sociale-démocrate se reconstituent dans les années 1945-1949. La continuité est aussi celle des hommes. La direction du parti et celles des syndicats sont peuplées de militants déjà en vue dans l'entre-deux-guerres, souvent victimes de la répression nazie. Détenus des camps de concentration (Kurt Schumacher), animateurs du parti en exil (Erich Ollenhauer) ou résistants actifs (Willy Brandt) : au sein du SPD, ils dominent les débats jusqu'au début des années 1970 au moins. Plus qu'ailleurs en Europe, l'expérience du totalitarisme et de la guerre marque profondément le mouvement ouvrier d'après-guerre.

- **Adieu au marxisme et discrédit du mouvement communiste**

Sur le plan de l'idéologie, la social-démocratie allemande **va répudier ouvertement la référence marxiste au profit d'une orientation réformiste**. Le tournant intervient en 1959 au congrès de Bad Godesberg. Le nouveau programme consacre la **mue du parti ouvrier en « parti du peuple »** (*Volkspartei*), ouvert à toutes les couches de la société. Profondément modelée par la pensée marxiste au temps de son émergence, la social-démocratie (ouest-)allemande se distingue aussi de nombreux mouvements frères européens par la radicalité et la précocité de ce changement de cap. Elle se rapproche par là d'autres gauches européennes, traditionnellement réformistes et peu pénétrées par l'influence marxiste – anglaise et scandinave notamment.

Le choix assumé de l'option réformiste s'inscrit dans un contexte de profond discrédit du mouvement communiste en RFA. Interdit en 1956, le KPD se reconstitue en 1968 sous le nom de *Deutsche Kommunistische Partei* (DKP) mais reste politiquement marginal, bien loin du poids des Partis communistes français ou italien à la même époque. Le DKP profite peu du **regain de radicalité** qui se fait jour dans les années 1970, laquelle trouve plutôt à s'exprimer au sein même du SPD (mouvement des Jeunes socialistes), dans de nouveaux partis comme *Die Grünen* (Les Verts, fondé en 1980), voire dans le terrorisme d'extrême gauche (Fraction Armée Rouge, plus connue sous le nom de « Bande à Baader »).

- **La social-démocratie, actrice et gestionnaire du modèle social et économique ouest-allemand**

Avatar allemand des Trente Glorieuses, le « **miracle économique** » des années 1950 profite aux salariés, dont le niveau de vie augmente rapidement. Dans ce contexte favorable, les syndicats*, relayés par le SPD, parviennent à imposer certaines de leurs revendications, telle la cogestion dans les entreprises (loi de 1951 pour le secteur minier et la sidérurgie). Sur le plan politique, la social-démocratie peine cependant à revenir aux affaires, dans un contexte de « guerre froide » dans lequel les mouvements de gauche ouest-européens sont en butte à la méfiance d'une partie de l'électorat. Le SPD demeure dans l'opposition jusqu'en 1966 et il faut attendre 1969 et la nomination de Willy Brandt pour retrouver un chancelier social-démocrate. Dès la fin des années 1950 et le congrès de Bad Godesberg, les deux piliers de la social-démocratie contribuent cependant à la construction d'un nouveau modèle national en adhérant sans réserve à « **l'économie sociale de marché** » (expression du libéral Ludwig Erhard), cherchant à concilier les impératifs de la production capitaliste avec la cohésion sociale par le recours à la coopération et à la négociation comme instances de régulation.

À l'instar de ce que l'on observe au Royaume-Uni et dans d'autres pays européens, le triomphe apparent de la social-démocratie allemande au début des années 1970 masque cependant certaines fragilités. Une tension apparaît entre les soutiens historiques de la social-démocratie – les milieux ouvriers de la grande

industrie – et de nouvelles couches moyennes porteuses d’une autre culture politique et de revendications différentes (universitaires, fonctionnaires), de plus en plus présentes dans l’appareil dirigeant. Encore largement dominés par des hommes socialisés dans l’entre-deux-guerres, le parti et les syndicats peinent, en outre, à faire une place aux jeunes et aux femmes.

■ La social-démocratie allemande après la réunification : triomphe idéologique ou fin d’une époque ?

• Une social-démocratie sans concurrence mais à court d’idées ?

L’effondrement du régime est-allemand, au lendemain de la chute du Mur de Berlin en novembre 1989, voit disparaître cette autre gauche allemande incarnée par le SED. Alors dans l’opposition au chancelier Helmut Kohl, le SPD joue un rôle mineur dans le processus de réunification lui-même, mais ne manque pas de s’implanter dans des régions qu’il croit être un terrain favorable à ses idées. Quant aux syndicats* ouest-allemands, ils orientent dans leur sens la renaissance syndicale en ex-RDA après le démantèlement du syndicat unique.

Les années 1990 correspondent pourtant à **une crise historique de la social-démocratie**. Les effectifs des syndicats et du parti accentuent leur décrue. À l’instar des mouvements apparentés en Europe, la social-démocratie allemande peine à actualiser son programme à l’heure de mutations sociales accélérées (cf. Document 1) et de difficultés économiques structurelles, aggravées outre-Rhin par le « coût » de l’intégration de l’ex-RDA. Amorcée, à la vérité, dès les années 1950-1960, la convergence entre les deux grands partis en vient à brouiller le message social-démocrate. Quand il revient au pouvoir en 1998, le SPD du chancelier Gerhard Schröder déçoit ainsi sa base en privilégiant **une politique plutôt libérale sur le plan économique**, plus inspirée par l’exemple du Labour britannique que par l’interventionnisme classique du programme social-démocrate.

• L’embryon d’une nouvelle gauche contestataire ?

Dans l’ex-RDA, la percée des organisations sociales-démocrates reste médiocre. La restructuration économique des années 1990 et ses conséquences (désindustrialisation massive, hausse du chômage) suscitent un fort ressentiment. Une certaine **nostalgie de la RDA** (l’« **Ostalgie** ») se fait jour, au-delà même des rangs des anciens communistes convaincus, très minoritaires. Elle trouve un exutoire politique dans le **Parti du socialisme démocratique** (PDS : *Partei des Demokratischen Sozialismus*), issu de l’ancien parti unique. D’abord parti protestataire, ce dernier participe à des gouvernements de coalition à l’échelle régionale dès la fin des années 1990.

Un palier est franchi en 2007. Surmontant leurs réticences respectives, divers groupes de la gauche radicale ouest-allemande et le PDS fusionnent pour former le parti **Die Linke** (La Gauche). La nouvelle formation construit ses premiers

succès électoraux sur une critique sans concession du SPD. Aux élections législatives de 2009, *Die Linke* devient la 4^e formation politique du pays, derrière la CDU d'Angela Merkel, le SPD et le FDP (Parti libéral-démocrate) mais devant Les Verts, avec près de 12 % des suffrages exprimés et plus de 70 députés.

La recomposition touche également le monde syndical. Dans une Allemagne moins désindustrialisée que la plupart de ses partenaires européens, les syndicats des grands secteurs industriels comme IG Metall conservent leur prépondérance. Mais le renouveau de l'action syndicale vient plutôt de structures nouvelles dans le secteur des services, comme ver.di, syndicat* unifié des salariés du tertiaire fondé en 2001. Au rebours d'une tradition faite de modération et de négociations préalables, celles-ci lancent volontiers des grèves dures, comme les mouvements des employés du secteur public en 2006 et 2008.

Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France depuis l'affaire Dreyfus

Le cours

● Opinion publique, démocratie et médias

■ Opinion publique et démocratie : des liens étroits

La notion d'« opinion publique » a fait son apparition en France au XVIII^e siècle. Elle se résume alors à l'expression publique des opinions de la bourgeoisie intellectuelle et commerçante dans les salons mais aussi les libelles, pamphlets et brochures en vue d'influencer les autorités publiques. De la Révolution jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, cette notion est liée au suffrage censitaire. Elle incarne l'opinion des élites sociales, élaborée progressivement lors des discussions politiques publiques afin de fonder ensuite les choix politiques. Elle cherche à se distinguer de l'opinion du peuple, addition d'opinions individuelles censées reposer sur des préjugés.

C'est l'introduction du suffrage universel qui permet à deux nouveaux acteurs de peser sur le contenu et les usages de l'opinion publique : le peuple, d'une part, qui peut exprimer, dans la rue et par les protestations collectives, son opinion et concurrencer celle des représentants politiques ; **le journaliste,** d'autre part, qui peut, par l'émergence des médias de masse, alimenter le débat public, jouer le rôle de contre-pouvoir et chercher à influencer l'opinion. Jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'opinion publique émane donc à la fois des électeurs, de leurs représentants et des journalistes. Avec le développement

de leur influence après l'élection de 1965, les instituts de sondage prétendent imposer une nouvelle définition de « l'opinion publique », présentée comme plus démocratique et plus scientifique. Le sociologue Pierre Bourdieu, auteur de la formule « *L'opinion publique n'existe pas* », a ouvert la voie à une analyse critique de la démocratie d'opinion fondée sur la seule interprétation de sondages sujets à caution. L'action politique paraît néanmoins de plus en plus reposer sur un exercice de communication destiné à faire évoluer une opinion mesurée par les sondeurs.

■ Médias et opinion publique : des relations complexes

Depuis l'affaire Dreyfus, les différents médias de masse ont exercé **une influence complexe sur l'opinion publique** : mobilisés, engagés ou censurés, ils ont contribué à accentuer ou à modérer l'impact des crises politiques. Les bouleversements du paysage médiatique et l'explosion de l'information ont aussi rythmé les rapports que les différents médias ont noués avec l'opinion : âge d'or de la presse des années 1890 aux années 1930, conquête par la radio d'un public toujours plus large des années 1930 aux années 1950, affirmation puis hégémonie de la télévision à partir des années 1960, et, plus récemment, montée en puissance d'Internet. Depuis l'affaire Dreyfus, quels rôles les médias ont-ils joués auprès de l'opinion publique ? Comment les médias ont-ils pu **concourir à la formation et à l'expression de l'opinion publique lors des grandes crises politiques** ?

● De l'affaire Dreyfus à 1939 : la suprématie de la presse auprès de l'opinion

■ L'âge d'or de la presse et la formation de l'opinion publique

De l'affaire Dreyfus à la Première Guerre mondiale, l'audience des journaux n'a pas cessé de s'élargir. La presse, qui n'a pas de concurrent, connaît un véritable âge d'or favorisé par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, la démocratisation du système politique avec l'adoption du suffrage universel, les progrès de l'alphabétisation grâce aux lois Ferry de 1881-1882 et les progrès techniques avec l'industrialisation de la production et l'invention, en 1885, de la linotype, machine permettant aux typographes de taper directement les textes des journaux sur un clavier.

Les nouveaux titres prolifèrent et les tirages de la presse quotidienne explosent (3 millions en 1885, 5 millions au début du siècle et près de 70 quotidiens publiés à Paris à la même époque). *Le Petit Parisien*, qui dépasse *Le Petit Journal* en 1900 avec 2 millions d'exemplaires quotidiens en 1916, se vante de posséder « *le plus fort tirage des journaux du monde entier* ». Ces chiffres records illustrent l'engouement des Français pour une presse plurielle et prospère qui accompagne la naissance d'un vaste débat public. Les polémiques politiques jouent, en effet, un rôle déterminant dans le succès grandissant des journaux.

2025 RELEASE UNDER E.O. 14176

Littéraire, Artistique, Sociale

Telephone : 102-88

la sécurité nationale, le pouvoir politique affirme sa volonté de contrôler des publications susceptibles de remettre en cause l'Union sacrée auprès de l'opinion publique. Cette loi n'est abrogée qu'en octobre 1919.

■ La politisation des médias, reflet des tensions qui traversent l'opinion

À partir du milieu des années 1920, après deux décennies de déclin relatif, la presse d'opinion retrouve une grande vitalité. L'apparition des totalitarismes, les tensions internationales puis la marche à la guerre entretiennent le dynamisme du marché de la presse et son audience auprès d'une opinion de plus en plus divisée. Au moment de la crise du 6 février 1934, **la presse se politise et reflète l'accentuation des oppositions au sein de l'opinion publique.**

Au cours des semaines qui précèdent le 6 février 1934, la presse d'extrême droite (*L'Action française* et *Gringoire*, par exemple) encourage à manifester devant l'Assemblée nationale à l'occasion de la présentation du gouvernement du chef du Parti radical Édouard Daladier. Par caricatures et articles interposés, elle cherche aussi à propager dans l'opinion **la thèse d'une corruption généralisée du régime parlementaire**, s'appuyant notamment sur l'affaire Stavisky, du nom d'un escroc lié à des députés, mort dans des circonstances obscures en janvier 1934. Cette presse n'hésite pas à recourir aux stéréotypes antisémites et à l'insulte contre ceux qu'elle considère comme ses ennemis. Charles Maurras écrit, par exemple, en 1935, dans *L'Action française*, que Léon Blum, dirigeant de la SFIO, est « *un homme à fusiller, mais dans le dos* ». La droite conservatrice en profite pour s'attaquer au Parti radical dont deux membres ont été condamnés pour corruption. Une partie de la presse se transforme alors en instrument aux mains de ceux qui souhaitent en finir avec un régime parlementaire largement discrédité. À gauche, au lendemain de l'émeute du 6 février 1934, *Le Populaire*, quotidien socialiste, cherche à imposer auprès de l'opinion l'idée qu'il existe désormais en France un danger fasciste incarné par les ligues d'extrême droite qui complotent pour renverser la République. L'article révèle l'ampleur de l'inquiétude à gauche mais passe sous silence les appels à la manifestation lancés la veille dans *L'Humanité*, quotidien communiste.

Dans la presse de gauche, la thèse de la tentative du coup de force fasciste contre le régime républicain se diffuse rapidement auprès d'une partie de l'opinion choquée par le bilan humain de la journée d'émeute antiparlementaire (une vingtaine de morts et des centaines de blessés). Le 10 février 1934, quelques écrivains (dont Malraux, Alain, Eluard, Guéhenno) publient un appel unitaire à « *barrer la route au fascisme sous le mot d'ordre : unité d'action* ». C'est dans ce contexte que le quotidien *L'Humanité* diffuse un appel de la CGT à la grève générale, laquelle sera largement suivie à Paris comme en province. Une manifestation réunit, le 12 février, entre 120 000 et 150 000 personnes dans la capitale.

Si les deux partis politiques qui en sont à l'origine, la SFIO et le PCF, rejoints par quelques personnalités radicales, n'ont encore signé aucun accord, les deux cortèges, convaincus que la République est menacée, ont connu quelques brefs épisodes de « fraternisation ». Il faut néanmoins attendre 1935 pour que l'union entre les forces de gauche soit réellement scellée.

D'abord expérimentale de la décennie 1890 aux années 1920, la radio accède au statut de concurrente sérieuse de la presse écrite à la veille de la Seconde Guerre mondiale grâce à la diversification de ses émissions, **la réactivité de ses premiers reportages en direct** et une durée de diffusion en augmentation. Malgré une audience encore limitée, l'écho des émissions radiophoniques sur l'opinion devient un enjeu politique, et le réseau national passe d'ailleurs sous monopole de l'État en 1923. Deux jours avant les manifestations du 6 février 1934, le ministre de l'Intérieur installe un censeur aux côtés des journalistes de Radio Paris et du *Journal parlé* de la tour Eiffel. Ainsi, le soir de l'émeute, le réseau radiophonique d'État attend la fin de la retransmission d'un opéra pour diffuser un communiqué du ministère de l'Intérieur, tandis que Radio Paris présente les manifestants comme des « *repris de justice* ». Ce contrôle s'accroît sous le Front populaire – ce qui suscite les foudres de la presse de droite, qui dénonce une mainmise des forces de gauche sur le nouveau média et qui parle alors de « *TSFIO* », par allusion au nom du Parti socialiste à l'époque. À partir de 1938, dans un contexte où l'Allemagne nazie se montre toujours plus agressive, le gouvernement impose le contrôle des informations radiodiffusées des postes publics et privés.

● Les nouveaux médias de masse à la conquête de l'opinion publique de 1939 aux années 1960

■ Les médias en guerre : une opinion contrôlée et mobilisée

Pendant la Seconde Guerre mondiale, **les belligérants se livrent à une guerre pour le contrôle et la conquête de l'opinion par journaux et radios interposés**. En France, la presse, désormais privée de liberté, censurée et instrumentalisée par l'occupant et le régime de Vichy, développe le thème de la lutte contre le « *péril judéo-bolchevique* » aux côtés des Allemands, soutient la Collaboration et fustige le régime parlementaire. Elle utilise des plumes connues, comme les écrivains Robert Brasillach et Pierre Drieu la Rochelle qui écrivent dans *Je suis partout*. Les services de propagande du ministre nazi Joseph Goebbels diffusent, quant à eux, des titres, directement traduits de l'allemand comme *Signal*, qui pratiquent une désinformation systématique et véhiculent les thèses antisémites du régime nazi. Le cinéma enfin est mobilisé. L'occupant nazi fait diffuser, dans les salles obscures, *Les Actualités mondiales*, directement inspirées du journal allemand. Tandis que les tirages de la presse officielle, discréditée auprès d'une partie de l'opinion publique, s'effondrent, ceux des **journaux de la Résistance** explosent :

nés pour la plupart d'initiatives individuelles, 1 000 titres clandestins paraissent entre 1940 et 1944 ; des journaux comme *Combat* et *Défense de la France* publient respectivement jusqu'à 300 000 et 450 000 exemplaires en 1944. Le succès de la presse résistante repose sur l'existence d'une opinion avide d'information non officielle et de plus en plus défiante à l'égard du régime de Vichy. Après un premier essor spontané des titres clandestins entre 1941 et 1942, sont mises en place depuis Londres de véritables agences d'information ainsi que la Fédération nationale de la Presse clandestine en 1943. Ces organes travaillent de concert avec le Conseil national de la Résistance et la France Libre. Cet effort d'organisation témoigne de la volonté de faire de la presse un véritable outil de lutte contre l'Occupant et le régime de Vichy auprès de l'opinion. La police française et la Gestapo collaborent activement pour en réprimer l'écho, les journalistes et les imprimeurs font l'objet d'une répression très dure.

Dès la crise de l'été 1940 débute aussi **une véritable guerre des ondes**. La radio devient un outil de propagande destiné à combattre et à discréditer l'adversaire. Nommé chef du gouvernement en juin 1940, le maréchal Philippe Pétain entreprend de convaincre la population qu'il n'existe pas d'alternative à la cessation des hostilités (« *C'est le cœur serré que je vous dis aujourd'hui qu'il faut cesser le combat* »). Son message du 17 juin, annonçant l'ouverture de négociations avec les Allemands, sape l'esprit de résistance des forces armées. Le jeune général Charles de Gaulle réagit le lendemain en lançant, depuis la BBC de Londres, **un appel radiophonique** devenu célèbre *a posteriori* qui, sans être massivement entendu en direct, vise à persuader de le rejoindre tous ceux qui désirent poursuivre le combat (« *La flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas* »). Confronté à cet appel du 18 juin, Pétain diffuse sur les ondes des messages afin de convaincre l'opinion publique du bien-fondé de l'armistice et des erreurs commises par le régime républicain.

Ainsi, de l'annonce de l'arrêt des combats par Pétain en juin 1940 à *La Marseillaise* diffusée le 20 août 1944 à Paris par la Résistance, **la guerre se prolonge par émissions interposées** : du côté des résistants, sur Radio Londres avec l'émission *Les Français parlent aux Français*, qui débute en septembre 1940 sur les ondes de la BBC, et sur Radio Brazzaville, dont de Gaulle se sert pour annoncer le lancement du Gouvernement provisoire en juin 1943, et, du côté des collaborateurs, sur Radio Vichy au Sud et Radio Paris au Nord. Pendant toute la guerre, Pétain prend en effet la peine de faire radiodiffuser l'ensemble des discours qu'il rédige, avec l'ambition de convaincre l'opinion de la légitimité du régime de Vichy et du bien-fondé de la Collaboration. La radio constitue aussi un des relais du culte de la personnalité à destination de la jeunesse notamment. Néanmoins, à l'approche de la Libération, le succès des émissions de la BBC s'accroît. En 1944, un sondage clandestin de la radio britannique révèle que 70 % des Français écouteraient Radio Londres.

■ La radio et la télévision au service du pouvoir ou de la liberté de l'information ?

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, **le succès de nouveaux médias de masse suscite l'attention du pouvoir politique**. Soucieuses de contrôler leur impact auprès de l'opinion publique, les autorités instituent, en 1945, un monopole d'État sur la radiodiffusion française (RDF) transformée, en 1949, en RTF (Radiodiffusion-Télévision française) placée sous la tutelle du ministre de l'Information. À la fin des années 1950, grâce au poste à transistor, peu encombrant et sans fil, la radio est en effet présente dans 9 foyers sur 10. L'audience du **journal radiophonique du soir** est trois fois supérieure à celle du quotidien le plus lu. Sous l'ère gaullienne, c'est **la télévision** – dont le taux d'équipement passe de 13 % en 1960 à 70 % dix ans plus tard – qui devient de plus en plus populaire, tandis que les tirages de la presse, soumise à la concurrence de ces nouveaux médias, se stabilisent alors que la population augmente.

La crise du 13 mai 1958 est un révélateur de l'étroite surveillance dont les médias audiovisuels font l'objet de la part du pouvoir en place. En effet, les éditions successives des *Actualités françaises* du 21 mai et du 4 juin diffusent, dans les salles de cinéma, deux versions bien différentes des événements survenus depuis le 13 mai 1958 à Alger et en France. Au moment où la crise débute, la guerre d'Algérie dure depuis plus de trois ans ; la France est privée de gouvernement depuis un mois, tandis qu'une manifestation à Alger a pris un tour insurrectionnel : à l'issue de la journée du 13 mai, un Comité de salut public, encadré par des militaires, appelle au retour du général de Gaulle au pouvoir.

La première édition des *Actualités françaises*, tout en défendant la politique menée par le nouveau président du Conseil, investi par l'Assemblée nationale le 14 mai, Pierre Pflimlin, cherche aussi à dissimuler le soutien dont de Gaulle bénéficie alors dans certains milieux en Algérie comme en France. Elle élude d'ailleurs les initiatives qu'il prend pour communiquer à l'opinion son désir de revenir au pouvoir. Les rumeurs d'un coup d'État (l'opération « Résurrection » mise au point par le général Salan et des membres de l'état-major) et la crainte d'une guerre civile sont cachées, tandis que l'aptitude du gouvernement à contrôler une situation insurrectionnelle n'est pas remise en cause. Certains passages insistent aussi sur les manifestations de rapprochement entre Algériens et Français d'Algérie, présentées comme une marque de soutien au nouveau président du Conseil, alors que cette nomination attise une manifestation qui s'achève par la prise du gouvernement général d'Alger.

La seconde édition présente, quant à elle, sous un jour très favorable la nomination à la présidence du Conseil du général de Gaulle le 1^{er} juin, qui avait annoncé, à l'occasion d'une conférence de presse restée célèbre, qu'il ne comptait pas « commencer une carrière de dictateur ». Cette fois, ce sont les protestations des opposants au retour de l'ancien héros de la Résistance qui sont occultées, notamment celles relatives à la thèse du coup d'État.

Ces différences de traitement de l'information révèlent l'emprise des pouvoirs en place sur les médias audiovisuels.

Par la suite, sous la V^e République, que ce soit dans le cadre d'allocutions ou de conférences de presse, **de Gaulle utilise la radio et la télévision** (contrôlées par le gouvernement depuis une ordonnance de 1959) **pour s'adresser directement aux Français** et pour faire contrepoids à l'influence de la presse. Entre 1958 et 1969, il prononce 69 allocutions préparées minutieusement et destinées à convaincre l'opinion. En avril 1961, par exemple, il parvient à mettre fin en quatre jours à la tentative de putsch en Algérie. À cette occasion, il fait de la radio une arme politique en invitant avec succès, directement sur les ondes, le contingent militaire à ne pas obéir aux officiers rebelles, désignés comme « *un quarteron de généraux en retraite* ».

■ La crise de mai 1968

La crise de mai 1968 se déroule dans **un paysage médiatique en recomposition**. La presse d'opinion, dont se méfie de Gaulle, reste vivace, tandis que l'audience de la télévision et de la radio, nouveaux médias de masse, ne cesse pas de progresser. En 1967, Guy Debord a publié, dans son ouvrage *La Société du spectacle*, une critique des moyens de communication présentés comme **des instruments de manipulation et d'asservissement des citoyens**. Lors de la crise de mai 1968, la télévision et les radios d'État, objets d'une surveillance étroite de la part du pouvoir gaulliste, sont la cible de critiques répétées de la part des manifestants, tandis que les radios périphériques (Europe n° 1, Radio Luxembourg devenue RTL en 1966, Radio Monte-Carlo et Radio Andorre dans le Sud), qui émettent depuis des pays limitrophes de la France, rendent compte plus librement des événements et bénéficient d'une audience accrue. La majorité des personnels de l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française), qui a remplacé la RTF en 1964 et reste contrôlé par l'État, se met en grève pour protester contre la volonté du pouvoir gaulliste de limiter l'audience des manifestations étudiantes à la radio et à la télévision : alors que deux équipes de télévision ont obtenu la permission de consacrer des reportages à la contestation étudiante, les ministères de l'Information et de l'Éducation exercent leur censure. Certains journalistes de radio et de télévision participent dès lors aux manifestations avec le slogan « *Libérez l'information* ». Les revendications des grévistes pour diffuser une information « *impartiale, honnête et complète* » sont amplifiées par certaines affiches issues de l'Atelier populaire des Beaux-Arts. Au terme du mouvement, le pouvoir gaulliste maquille les sanctions – 60 licenciements de journalistes de l'ORTF – en réductions d'effectifs. Au cours du mois de mai, les radios périphériques, qui échappent à la tutelle de l'État, suivent les événements en direct et au plus près – dans les manifestations, sur les barricades, mais aussi dans les usines où le mouvement s'est propagé – et acquièrent une popularité grandissante auprès de l'opinion (RTL est baptisée « *Radio Émeute* » par le Premier ministre Georges Pompidou). Les

tentatives du gouvernement pour contrôler techniquement ces émissions très écoutées échouent face à l'inventivité des journalistes. C'est néanmoins lors de son allocution radiodiffusée du 30 mai que le général de Gaulle parvient à mobiliser une opinion désireuse d'apaisement et favorable à la fin des grèves.

● Médias et opinion publique depuis les années 1960 : démocratie d'opinion ou crise de confiance ?

■ Hégémonie télévisuelle, généralisation des sondages, arrivée d'Internet : vers une démocratie d'opinion ?

Depuis la fin des années 1960, alors qu'**aucune crise majeure n'est plus venue menacer le régime républicain** malgré des épisodes de déstabilisation de la vie politique, les rapports entre médias et opinion publique ont continué à se transformer.

Lente dans les années 1960, la diffusion de la télévision devient ensuite fulgurante. À la fin des années 1980, la suprématie du petit écran est assurée auprès d'une opinion qui préfère désormais s'informer grâce au **journal télévisé**, devenu une véritable institution. La loi du 29 juillet 1982 met fin au monopole d'État et entraîne l'apparition de nouvelles chaînes privées. L'offre grandissante s'accompagne d'une forte croissance de la consommation de programmes télévisés, assurant l'hégémonie de ce média auprès de l'opinion jusque dans les années 1990.

Cet essor de la télévision s'accompagne d'une crise de la presse quotidienne nationale et régionale, dont les tirages reculent sensiblement (respectivement – 44 et – 8 % de 1974 à 1996, tandis que l'érosion se poursuit jusqu'à aujourd'hui). La radio, quant à elle, se diversifie avec la loi du 9 novembre 1981 qui marque la fin du monopole d'État et légalise les « *radios libres* ». En 1984, une loi autorise le recours à la publicité et entraîne l'essor des radios commerciales, dont l'audience s'accroît auprès de l'opinion.

Par ailleurs, les sondages d'opinion, mis au point par l'américain George Gallup et introduits en France à la fin des années 1930 (l'Ifop date de 1938), se généralisent à partir de l'élection du président de la République au suffrage universel en 1965. Les **instituts de sondages** (TNS-Sofres, Ipsos, CSA, Ifop, BVA, Louis Harris...) ont cherché, depuis, à imposer une nouvelle définition de « l'opinion publique », présentée comme plus démocratique et plus scientifique. L'action politique en a été transformée à tel point qu'elle paraît parfois reposer sur un exercice de communication destiné à faire évoluer une opinion mesurée par les sondeurs.

À partir du milieu des années 1990, l'équipement en ordinateurs et le taux d'accès à Internet connaissent à leur tour une croissance très rapide. Le nombre d'internautes passe de 8,5 millions à plus de 45 millions entre 2000 et 2011. En 2010, 47 % des Français lisaient la presse numérique. Avec la « révolution Internet », le citoyen, qui bénéficie d'une panoplie d'appareils nomades (Smartphone,

Netbook, tablette tactile), est désormais soumis à un flot continu d'informations, même si une réelle **fracture numérique** persiste aujourd'hui au sein de la population française en fonction du niveau socioculturel, de l'âge et de la zone d'habitation. Les citoyens bénéficient à la fois d'un nouvel espace d'expression, via les blogs, les chats, les réseaux sociaux (Facebook®), et d'une information démultipliée. L'opinion publique semble désormais osciller entre participation directe et instantanée au débat civique (via les forums, les blogs, Twitter®...) et méfiance envers les médias « traditionnels » placés sous de nouvelles formes de contrôles (audimat, lobbys*, souci de rentabilité...).

■ Médias et opinion : l'ère du soupçon

Malgré une offre médiatique grandissante et des possibilités toujours plus vastes d'exprimer ses opinions, les relations entre les médias et les citoyens semblent être désormais marquées du sceau du **soupçon**. Selon de nombreux sondages récents, la moitié des Français éprouvent de la méfiance envers les médias, tour à tour soupçonnés de travestir la réalité ou accusés de collusion avec le pouvoir politique ou le monde des affaires. Selon le 24^e baromètre annuel TNS-Sofres (février 2011), 40 % des Français regrettent une détérioration de la qualité des médias, 63 % pensent que les journalistes ne sont pas indépendants de pressions politiques et 58 % de pressions financières. La radio recueille 57 % de confiance, contre 49 % pour la presse écrite, 46 % pour la télévision et 35 % pour Internet. Depuis les années 1990, les médias sont en effet régulièrement accusés de manipuler, voire de **fabriquer l'opinion sous la forme d'une « pensée unique »** en raison de leur aptitude à sélectionner les événements et à hiérarchiser les sujets d'actualité. Par ailleurs, en raison de leur usage systématique par la plupart des médias, les sondages, ces instruments de mesure d'une opinion instantanée accusée par Bourdieu d'être factice, ont fait l'objet de polémiques récurrentes, réactivées, par exemple, lors du premier tour de l'élection présidentielle du 21 avril 2002 avec l'accession-surprise au second tour de Jean-Marie Le Pen. Au cours des mois qui précédèrent le premier tour, les instituts de sondages, relayés par la majorité des médias, annoncèrent invariablement un affrontement au second tour entre Lionel Jospin et Jacques Chirac. Or, Jean-Marie Le Pen (16,86 %) devança le candidat socialiste (16,18 %) de moins de 200 000 voix. À l'occasion du référendum pour la Constitution européenne du 29 mai 2005, de nombreux citoyens ont dénoncé le parti pris supposé des médias en faveur du « oui ». Lors de ces deux moments de déstabilisation politique, la télévision a également fait l'objet de critiques répétées en raison de tentatives supposées de manipuler l'opinion. Internet, pour sa part, suscite aussi des réactions contrastées : le nouveau média peut tout à la fois ouvrir auprès de l'opinion **une fenêtre de diffusion massive aux propos extrémistes**, menaçant la qualité du débat démocratique, et permettre de vérifier et ainsi d'**enrichir les contenus médiatiques** proposés à l'opinion.

Religion et société aux États-Unis, de la fin du XIX^e siècle à nos jours

Le cours

Bien que l'État soit laïque, la religion occupe une place majeure dans la société américaine. Ce paradoxe révèle en réalité des relations complexes entre les citoyens américains, d'une part, et les différentes institutions religieuses et politiques, d'autre part. Pour les appréhender, les spécialistes de ces questions avancent le concept de « **religion civile** ». La présentation et l'analyse de la période allant de 1890 à nos jours vont permettre de mieux voir quels en sont les acteurs, les enjeux et les évolutions, et de comprendre pourquoi les présidents des États-Unis, république fédérale et laïque, prêtent serment sur la Bible.

● Les multiples visages de la foi aux États-Unis

■ Un kaléidoscope d'abord protestant en 1890

La naissance des États-Unis est liée aux conflits religieux qui touchent l'Europe dès le premier tiers du XVI^e siècle. La présence de **différentes Églises protestantes** à la fin du XIX^e siècle s'explique par une histoire qui fait des futurs États-Unis une nouvelle Terre promise. En effet, les **Pères pèlerins*** abordant les côtes américaines en 1620 fuient le royaume d'Angleterre. Dans leur terre d'accueil, les immigrants constituent des **groupes religieux appelés « dénominations*** », qui sont les premières Églises protestantes : anglicans nommés bientôt

« épiscopaliens », « luthériens », « calvinistes »... La grande majorité se rassemble autour d'un consensus théologique : autorité de la Bible, Salut par la foi, mais aussi un esprit caractérisé par une grande rigueur morale (puritanisme). Ces traits communs ne constituent cependant pas des freins à la multiplication des dénominations*, puisque chacun est libre d'interpréter les textes sacrés comme il l'entend. Ainsi se développe, au XIX^e siècle, une Église mormone dans l'Utah qui pratique la polygamie (mariage plural) abolie seulement en 1890.

Dès les origines, les immigrations britanniques successives donnent aux Américains leur **caractère identitaire de WASP** : *White Anglo-Saxon Protestant* – expression forgée dans les années 1960 par des sociologues américains. Il est renforcé par la figure des Pères pèlerins* que le président Abraham Lincoln (1809-1865) impose en 1863 comme ancêtres communs avec la commémoration de *Thanksgiving** adoptée dans tout le pays. Cela ne gomme pas toutefois la **diversité des pratiques religieuses** encore accrue par la décision de la Cour suprême, en 1896, de légaliser la **ségrégation raciale**. Ainsi s'explique l'essor des Églises noires (*Black Churches*) dans le Sud notamment, totalement gérées par des Noirs et séparées des Églises évangéliques* des Blancs.

■ Une mosaïque religieuse renforcée par les vagues migratoires aux XIX^e et XX^e siècles

Terre d'immigration, les États-Unis ne le sont pas seulement pour les protestants venus d'Europe. Des catholiques avaient émigré dès le XVII^e siècle pour fonder la terre de Marie (Maryland), où ils se retrouvèrent vite minoritaires. Cependant, les vagues migratoires qui se succèdent tout au long du XIX^e siècle (irlandaises, italiennes, puis d'Europe centrale) expliquent qu'en termes d'effectifs **les catholiques constituent déjà la 1^{re} Église en 1920**, avec 20 millions de fidèles sur 106 millions d'habitants. Ce 1^{er} rang est conforté, dans la seconde moitié du XX^e siècle, par les courants migratoires hispaniques. Les catholiques étaient 70 millions de fidèles en 2010 et les États-Unis sont le **4^e pays catholique du monde**.

Si **le protestantisme demeure à ce jour la religion majoritaire** (52 % des 310 millions d'Américains), il reste divisé en différentes branches et en 3 groupes principaux : les Églises évangéliques, les Églises *mainline** et les Églises noires (voir tableau ci-après).

Les autres courants minoritaires mais néanmoins caractéristiques du **pluralisme religieux américain** sont le judaïsme et l'islam. Les premières communautés juives sont arrivées d'Europe centrale et de Russie au tournant du XX^e siècle, fuyant les pogroms. Bien qu'ils ne soient que 6 millions, leur influence et leur place au sein de la société sont grandes aujourd'hui. *A contrario*, les musulmans, presque aussi nombreux que les juifs désormais, sont des immigrants récents, puisque plus de 65 % sont nés à l'étranger ; ils sont regardés avec suspicion, surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Cette diversité migratoire s'est accrue dès les années 1960-1970, avec les migrations asiatiques et l'essor des religions orientales, bouddhistes et hindouistes notamment. À ces vagues successives s'ajoutent, dès le XIX^e siècle, des tensions entre Églises ainsi que des divisions internes accentuant l'effet de kaléidoscope religieux.

■ Fragmentations, rejets et diversité

Bien que majoritaire dès le premier tiers du XX^e siècle, **l'Église catholique est une église pauvre, en butte à l'hostilité des « natifs »** qui se reconnaissent comme WASP et rejettent les catholiques en les traitant de « papistes », du fait de leur obéissance au pape. Leur dénonciation de l'incompatibilité du catholicisme avec le modèle américain est un des motifs de la fondation du **Ku Klux Klan** en 1865, dont les membres (les *klansmen* sont jusqu'à 5 millions dans les années 1920) sont antisémites, anticatholiques et « anti-nègres ». L'Église catholique est, par ailleurs, affaiblie par ses nombreux clivages ethniques : les catholiques irlandais ne frayent pas avec les Italiens ; les Polonais ne veulent pas de prêtres irlandais... Le *melting-pot* n'est donc pas vraiment une réalité.

Religion	Part dans la population américaine totale
christianisme	78,4 %
Protestants dont :	51,3 %
– Église évangélique* baptiste*	17,2 %
– Église évangélique méthodiste	6,1 %
– Église du courant traditionnel ou mainline* (presbytériens, luthériens, épiscopaliens, etc.)	18,1 %
– Églises noires	6,9 %
Catholiques	23,9 %
Mormons	1,7 %
Témoins de Jéhovah	0,7 %
Orthodoxes	0,6 %
Autres chrétiens	0,2 %
judaïsme	2 %
islam	1 %
autres religions	1,7 %
sans affiliation religieuse (athées, agnostiques*) ou sans opinion	16,9 %

Lugo Luis (dir.), *U.S. Religion Landscape Survey – Religious Affiliation : Diverse and Dynamic*, Pew Research Center, 2008.

Document 1. Représentativité des religions dans la population américaine aujourd'hui.

On retrouve ce **communautarisme chez les Afro-Américains** qui s'organisent en Églises baptistes* et méthodistes à l'écart des Blancs dès la fin du XIX^e siècle, suite à l'officialisation de la ségrégation. Certains se tournent vers l'islam, qui apparaît en 1921 avec l'*Ahmadiyya Muslim Community* mais se développe surtout dans les années 1960 sous l'impulsion de Malcolm X, une des figures majeures du mouvement de la Nation de l'Islam. Religion minoritaire, l'islam reproduit aux États-Unis les divisions qui le caractérisent ailleurs : chiites* ; sunnites* ; musulmans d'Afrique, d'Orient, d'Asie...

Les **différentes communautés juives** n'échappent pas à cette fragmentation. Entre une communauté plutôt libérale et une tendance orthodoxe traditionnaliste se situe une 3^e voie médiane : celle d'un judaïsme conservateur. Enfin, la liberté religieuse qui s'est imposée progressivement a favorisé le développement d'autres spiritualités, notamment dans les années 1960 (cf. p. 67), au point qu'avec près de **5 000 sectes et plus de 200 dénominations* aujourd'hui**, les États-Unis peuvent apparaître comme le pays des religions ou des dieux.

● La religion, la société et les valeurs de l'Amérique

■ De l'influence des Églises face au processus de sécularisation

La sécularisation* est le recul de l'influence des Églises dans la sphère publique. Depuis 1890, ce processus n'a pas été uniforme sur tout le territoire ni ne s'est opéré au même moment et a fait face à un phénomène de « réveils » de la foi, périodes de regain de religiosité appelées aussi « revivalisme ». Cette effervescence religieuse a pu donc apparaître comme une réaction au processus de sécularisation en cours.

La **disparition de la Frontière** en 1890 signale l'achèvement de la conquête du Far West, mais surtout, pour les Églises protestantes, le commencement d'une **ère de mission** visant, par le biais de l'éducation, à imposer les valeurs chrétiennes dans le pays. Celle-ci s'incarne dans des prédicateurs comme Dwight Moody qui, de 1873 à 1899, prêche à travers tous les États-Unis. Parallèlement, des structures religieuses accompagnent les profonds bouleversements liés à l'industrialisation que connaît la société. Ainsi, les YMCA (*Young Men Church Association*) accueillent et proposent un hébergement, des gymnases et des centres culturels dans la plupart des grandes villes. Refusant le fatalisme lié au darwinisme social et à la promotion d'une élite « méritante » (cf. p. 68), d'autres chrétiens s'engagent nettement aux côtés des pauvres, notamment à travers le mouvement évangélique de l'Armée du Salut, fondée en 1878 par le pasteur méthodiste anglais William Booth (1829-1912) et qui s'implante aux États-Unis dès 1880. De même, le courant du *Social Gospel* (« Évangile social »), animé par le pasteur baptiste* Walter Rauschenbusch (1861-1918), dénonce la pauvreté et les inégalités dues à l'essor industriel et au capitalisme.

À cette époque se développent aussi, dans le Sud des États-Unis, au sein de la *Bible Belt**, des courants évangéliques traditionnalistes et fondamentalistes qui insistent davantage sur la **moralisation de la société**. Ces courants, très influents à partir de 1910, veulent réagir contre l'abrogation progressive des *Blue Laws* au nom du profit. Ces lois, qui garantissaient la morale et le respect du repos dominical, sont défendues par des sociétés de tempérance qui luttent notamment contre les méfaits de l'alcool et réussissent à imposer la prohibition dans tous les États-Unis en 1919 (18^e amendement à la Constitution), interdisant le transport et la vente d'alcool (mais pas sa consommation !). Ces mêmes Églises et courants affrontent souvent aussi la science, en particulier à propos de la théorie de l'évolution (darwinisme), qui entre en contradiction avec la doctrine du **créationnisme*** (enseignée dans les universités évangéliques), selon laquelle le monde serait une création divine. Ainsi, en juillet 1925, dans le Tennessee, un jeune professeur de biologie, John Scopes, est condamné à payer une amende de 100 dollars pour avoir enseigné la théorie de Charles Darwin. Cet épisode, connu sous le nom de « **Procès du singe** », montre combien l'emprise religieuse est encore très forte dans l'Amérique rurale. En réalité, cette affaire (la condamnation de J. Scopes est d'ailleurs levée en appel) comme celle de la prohibition contribuent à déconsidérer grandement les groupes en question aux yeux de l'opinion publique, qui y voit une atteinte à la liberté de chacun.

Le processus de sécularisation* et les résistances des Églises qu'il entraîne font apparaître deux Amérique : celle des villes et celle des champs. Dans l'Amérique qui s'urbanise (vers 1920, le nombre de citadins dépasse celui des ruraux), ce processus est plus rapide et promeut la société consumériste et capitaliste, sur la côte Est notamment. Il est *a contrario* bien plus lent dans le Middle West et la *Bible Belt**. Un autre « réveil » intervient avec la Seconde Guerre mondiale, puis dans les années 1950. Le **besoin de spiritualité** apparaît alors comme une réponse à un contexte politique tendu (cf. p. 70) et à l'avènement d'une société de consommation matérialiste. Les années 1950-1960 sont ainsi marquées par de **nouvelles formes de religiosités** avec des courants très éclectiques tels que *New Age*, la scientologie, la secte Moon, Hare Krishna... qui montrent que la ferveur religieuse peut se développer en dehors des Églises traditionnelles. Celles-ci gardent cependant une réelle emprise sur la société, et certaines font le choix de s'adapter à une société qui évolue rapidement.

Les **dénominations*** *mainline* caractérisées par une démarche libérale et progressiste participent, par exemple, à l'accession aux droits civiques des Noirs (1965). Tandis que les catholiques modernisent leurs discours à la suite du concile de Vatican II (1962-1965), les courants conservateurs adoptent un autre ton. Alors que le « Procès du singe » revient dans l'actualité en 1967, la Cour suprême déclarant illégal l'enseignement du créationnisme dans les écoles publiques, la droite conservatrice, poussée par les mouvements puritains, défend une vision biblique littérale appelée « dessein intelligent » de l'histoire du monde. Cette vision est

promue notamment par le lobby* de la Majorité morale créé par Jerry Falwell en 1979, qui soutient Ronald Reagan lors de sa campagne présidentielle. Ces idées sont reprises depuis 2009 au sein des *Tea Parties** d'inspiration populiste, qui dénoncent l'État-providence et sa politique sociale et fiscale.

■ Religion et capitalisme

Pour le sociologue allemand Max Weber, la prédestination, au cœur de la foi protestante, explique les **liens existant entre protestantisme et capitalisme**. La réussite matérielle est, pour le protestant, la preuve irréfutable de son élection. « *Dieu m'a donné mon argent* », aimait à rappeler le magnat du pétrole John Rockefeller (1839-1937). Cette vision est celle des protestants conservateurs qui allient ainsi leur foi et leurs affaires.

La société américaine du début du xx^e siècle reste marquée par un **fort individualisme, où l'esprit d'entreprise et l'éthique du travail promettent aux « élus » de réaliser leur rêve**. En contrepartie, cette « élite méritante » a des devoirs envers les autres. S'il légitime l'enrichissement personnel, **le protestantisme impose également aux riches l'action philanthropique** : le mécénat, le bénévolat, le sponsoring perpétuent cette tradition. Cette responsabilité individuelle se traduit par la création de fondations, de musées, de bibliothèques... Carnegie, Rockefeller, Stanford sont parmi les plus célèbres de ces généreux donateurs. Le fondateur de Facebook®, Mark Zuckerberg, annonçant dans les médias en 2011 qu'il allait faire don de 100 millions de dollars aux écoles de Newark, s'inscrit dans cette tradition. Ce lien entre finance et religion explique que les questions d'argent soient considérées très différemment de l'autre côté de l'Atlantique. L'ancienneté de ce lien est rappelée par la formule « *In God we trust* », inscrite sur les pièces de 5 cents depuis 1863. Cette devise est ajoutée sur les autres pièces en 1931, puis sur les billets de banque en 1956. Dieu présent dans le porte-monnaie des Américains n'échappe pas à un business effréné qui doit générer de gros profits. Ainsi, la firme Coca-Cola® n'hésite pas à reprendre dans l'entre-deux-guerres l'image du Père Noël pour populariser une fête devenue davantage commerciale que religieuse. La religion, à l'instar d'autres activités, se présente elle-même comme un service marchand, notamment dans le cadre des **megachurches**. Ces églises géantes offrent à leurs fidèles parkings, garderies, salles de sport et galeries marchandes comme n'importe quel *mall* (centre commercial), dans un « marché de la foi » particulièrement visible aussi dans les médias.

■ Religion et médias

La religion investit les différents moyens de communication. Les hôtels, les motels mettent depuis toujours à disposition des clients une bible dans chaque chambre. Pour la minorité noire, les **chants religieux ou gospels** furent le premier moyen de faire entendre leur mélancolie puis leurs revendications civiques dès les années 1950 grâce à des chanteuses exceptionnelles comme Mahalia Jackson. Quelques-

uns des **plus grands succès cinématographiques hollywoodiens** ont pour thème les personnages du panthéon chrétien : Moïse dans *Les Dix Commandements* de Cecil B. DeMille (1956) ou, plus récemment, Jésus dans *La Passion du Christ* de Mel Gibson (2004), qui propose une vision fondamentaliste de ses dernières heures. La 1^{re} station de **radio** aux États-Unis, KDKA, retransmet, deux mois après sa création, en 1920, une émission consacrée au culte dominical. La télévision fait de même pour Pâques dès 1940, mais c'est dans les années 1950 que se développe le **télévangélisme***.

La figure du pasteur évangélique Billy Graham, né en 1918, est ici la plus connue avec son émission *Hour of Decision*, 1^{er} succès religieux télévisé. Très vite, d'autres prédicateurs contemporains lui emboîtent le pas : Pat Robertson organise la *Christian Broadcasting Network* en 1961, avec son programme de prières et de sermons entrecoupés d'appels aux dons. Dans les années 1970, profitant de la lassitude engendrée par les mouvements hippies, ces émissions touchent 20 millions de téléspectateurs. En déclin à la fin des années 1990, **le télévangélisme investit la Toile**. Billy Graham est le premier en 1990 à donner une conférence sur AOL. Désormais, les *cyber-churches* et leurs appels aux dons sont partout. En 2000, en moyenne, un membre d'une Église donnait 600 dollars par an. Les dépenses et collectes religieuses des Églises correspondant à une somme avoisinant les 30 milliards de dollars, **le marché de la foi est un enjeu financier de taille**.

● La part de la religion dans la vie des Américains

■ Le pays des dieux ?



Document 2. Carte des religions aux États-Unis.

Une telle carte laisse toujours entrevoir **une mosaïque religieuse** où dominant, selon les espaces, quelques confessions. Aujourd'hui, 3 Américains sur 4 sont soit protestants (51,5 %), soit catholiques (23,9 %), le reste de la population étant partagé entre les différents courants localisés sur la carte. À une échelle plus fine, il faut préciser que nulle part dans le monde on ne trouve autant de bâtiments dédiés aux cultes : 1 pour 850 habitants, soit environ 350 000 constructions ! Pays de la démesure, les États-Unis ont vu apparaître les *megachurches* dans les années 1960 en lien avec l'essor des mouvements évangéliques. Mais la religiosité est aussi perceptible dans des détails du quotidien, tels que des autocollants, des plaques d'immatriculation annonçant le retour du Christ, ou les interpellations de prédicateurs contemporains qui tentent de rallier le passant à leur chapelle à coups de « *God bless you !* ».

Comme le rappelait déjà Tocqueville en 1835 dans *De la démocratie en Amérique*, l'univers mental des Américains comme le langage courant incluent des **références constantes à la Bible** – ce qui est surprenant dans un État laïque. Toutefois, il ne faut pas oublier que ce paradoxe est la conséquence d'un héritage historique, d'une nation qui s'est bâtie justement en lien avec la liberté religieuse et qui n'exclut quasiment aucune pratique, des plus contemporaines aux plus traditionnalistes ; il suffit de penser aux amish (décrits dans le film policier *Witness*), dont certaines communautés vivent aujourd'hui comme au XVIII^e siècle.

■ Quels liens la laïcité*, la politique et les religions entretiennent-elles ?

Le **1^{er} amendement** (1791) de la Constitution de 1787 précise que le « *Congrès ne fera aucune loi qui touche à l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion* ». La **laïcité américaine** est donc fondée sur les notions de « **séparation** » et de « **tolérance religieuse** ». L'espace public est un espace neutre (donc, sans religion d'État), où toutes les religions ont droit de cité sans que la politique y trouve à redire sinon à rappeler la stricte égalité entre toutes : c'est ce que l'on nomme « **le désétablissement** ». Face aux pressions des courants conservateurs, la Cour suprême a fait preuve d'une grande constance pour protéger le « mur de séparation » entre Églises et État (c'est-à-dire le 1^{er} amendement) qu'évoquait le président Thomas Jefferson en 1802. L'arrêt Engel contre Vitale de 1962 interdit, par exemple, la prière dans les écoles publiques. C'est cette même Cour qui a décidé, le 22 janvier 1973, de légaliser l'avortement, au grand dam des courants fondamentalistes qui réagirent en fondant le mouvement *Pro-life* et en manifestant désormais chaque 22 janvier. L'interdiction de la prière dans les écoles est confirmée en 1992, contre l'avis de R. Reagan et de G. Bush père, mais cette question est régulièrement débattue. Ce dernier exemple montre que **tout Américain ou presque est membre d'une communauté religieuse**, quelle qu'elle soit, et que les hommes politiques ne dérogent pas à ce qui est aussi une obligation sociale.

Aux États-Unis, **le pouvoir politique** ne s'est pas constitué contre une religion ultra-dominante, comme cela a pu être le cas en France, mais il s'est posé comme le **garant de la neutralité religieuse**, c'est-à-dire de la liberté de religion et de conscience. Cela n'interdit pas aux politiques de se mêler de religion. Dans le contexte de la « guerre froide », elle est brandie comme un rempart au socialisme. Le maccarthysme des années 1950 cherche à débusquer les communistes athées. Eisenhower demande à tous les Américains de croire : « *Notre forme de gouvernement n'a de sens que si elle se fonde sur une foi religieuse profonde. Ce que peut être cette foi m'importe peu pourvu qu'elle existe.* » En 1952, le Congrès décrète un jour national de prière (au départ le 17 avril, puis, depuis 1988, le 3 mai) ; en 1954, il introduit la formule « *One nation under God* » dans le serment d'allégeance du nouveau président. Dans le monde bipolaire, Dieu est aux côtés de l'Amérique. L'accession de **Kennedy** à la présidence en 1960 marque l'arrivée du premier et, à ce jour, **unique catholique à la Maison-Blanche**. Outre la liberté religieuse au sommet de l'État, cette élection signale une évolution de la société américaine.

Dans les années 1960, les minorités noires, sous l'impulsion du pasteur baptiste* Martin Luther King, conquièrent pacifiquement leurs droits civiques. Leurs nombreuses marches aboutissent à Washington le 28 août 1963. **Martin Luther King** y prononce son célèbre discours : « *I have a dream...* » L'année suivante, le président Johnson, par le **Civil Right Act**, abolit officiellement la ségrégation raciale et toute discrimination. Mais les liens étroits entre politique et religions peuvent aussi générer des violences extrêmes : ainsi, en 1965, **Malcolm X, leader de la Nation of Islam** qui luttait de manière beaucoup plus radicale pour les droits des Noirs, est assassiné et Martin Luther King subit le même sort trois ans plus tard. Ces liens sont rappelés lorsque chaque président prête serment sur le Livre sacré des chrétiens lors de son investiture. Mais, parce que les États-Unis sont un État laïque, la bible sur laquelle les présidents prononcent leur serment demeure fermée afin de ménager toutes les tendances religieuses. L'actuel président Barack Obama n'a pas manqué de dénoncer, lors de sa campagne de 2008, le manque de tolérance des lobbies* conservateurs républicains proches des fondamentalistes. C'est ainsi qu'il faut comprendre la laïcité* américaine, comme une garante d'une neutralité religieuse qui se caractérise par le non-établissement ou le désétablissement déjà évoqué. Rien à voir avec le modèle de laïcité français qui, lui, est areligieux, avec un refus de toute expression religieuse dans l'espace public. Aux États-Unis, **la religion est au cœur de la société et donc de l'espace public**, au point de former une « religion civile ».

■ Une « religion civile »

Aux États-Unis, **la religion définit un véritable nationalisme** qui est d'abord associé aux protestants (WASP) mais qui se présente aujourd'hui de façon de plus en plus œcuménique. Ainsi, dans la plupart des États américains, les élèves

prêtent serment au drapeau avec la formule : « [...] *une seule nation sous l'autorité de Dieu, indivisible, avec la liberté et la justice pour tous.* » La marqueterie religieuse précédemment évoquée a, au fil des décennies, largement abattu ses cloisons pour donner lieu à des religiosités parfois très proches : 1 chrétien sur 4 aux États-Unis a déjà assisté à des offices dans une foi différente de la sienne (enquête du *Pew Forum on Religion and Public Life*, 9 décembre 2009) et 40 % des Américains changent de religion au cours de leur vie. Ce rapprochement est encore accru grâce à une « **religion civile** » qui apparaît comme l'ensemble des croyances et des valeurs qui font la République américaine : *Thanksgiving**, le mémorial Lincoln, le cimetière militaire d'Arlington en Virginie sont autant de symboles dans lesquels se reconnaissent un grand nombre d'Américains. Rien d'étonnant à ce qu'aujourd'hui 1/4 des Hispaniques vivant aux États-Unis appartiennent à des Églises protestantes et que 1/3 des mariages soient interreligieux. La religion concrétise avant tout le **sentiment patriotique d'appartenance à la nation américaine** : c'est l'« américanisation de la foi ». Le serment d'allégeance prononcé par les nouveaux citoyens de la République fédérale des États-Unis se termine par la formule « *So help me, God* ». À l'instar du président de la République, les témoins dans les tribunaux prêtent serment sur une bible. Cet entrelacement – politique, foi, nation, justice –, relayé par les médias, a servi d'instrument privilégié pour la construction d'une identité nationale, d'un nationalisme dont la religion est le ciment.

Toutefois, cette « religion civile » n'est pas figée et l'on peut distinguer deux courants. Depuis R. Reagan – favorable à l'enseignement du créationnisme* et qui décréta l'année 1983 « Année de la Bible » – jusqu'à G. Bush fils, une thématique aux accents messianiques a prévalu. Cette politique est celle de la *Manifest Destiny* qui remonte au milieu du XIX^e siècle et présente le peuple américain comme le nouveau peuple élu. L'élection du candidat démocrate Barack Obama, le 4 novembre 2008, a montré une autre vision : celle plus progressiste des Jefferson, Lincoln et autres Kennedy. Si le nouveau président, lors de son discours d'investiture, a rendu hommage au christianisme, il a également mentionné l'islam et les non-croyants en insistant sur l'égalité de tous les citoyens américains. De fait, il faut noter une **relation entre pratiques culturelles et politique**. Là où elles sont fortes, les citoyens votent plutôt républicain ; là où elles sont faibles, plutôt démocrate.

● Conclusion

La religion apparaît aujourd'hui comme un **dénominateur commun entre tous les Américains**. L'appartenance et la pratique religieuses ont connu une courbe ascendante au fil de la période analysée : 50 % des Américains participaient régulièrement à une association culturelle en 1900 ; ils sont plus de 70 % aujourd'hui,

soit une proportion très supérieure à ce qui existe dans les autres pays riches occidentaux. Pour autant, ces chiffres masquent mal une méconnaissance réelle du sens des pratiques religieuses. Aux 32 questions posées par le *Pew Forum* à 3 412 personnes sur leur vie religieuse en septembre 2010 (source RFI : « Barack Obama s'exprime sur sa foi »), les meilleurs scores concernant la connaissance de la Bible et des pratiques religieuses sont obtenus par... les athées et les agnostiques* ! Si les Américains continuent à pratiquer leur religion, c'est aussi pour répondre à des obligations sociales – ce qui donne au concept de « religion civile » toute sa pertinence.

Les États-Unis et le monde depuis 1918

Le cours

En 1918, la Triple-Entente remporte la Première Guerre mondiale grâce à l'aide militaire américaine, décidée en avril 1917. C'est la première fois que les États-Unis, longtemps neutres, interviennent sur le sol européen. Jusque-là puissance économique en essor continu depuis la fin du XIX^e siècle, ils acquièrent un rôle militaire et diplomatique (les « 14 points » de Wilson), qui devait se confirmer et s'accroître considérablement tout au long du XX^e et du début du XXI^e siècle. L'évolution est quasiment inverse de celle du continent européen, divisé et affaibli par les deux conflits mondiaux. Cette relation au monde, de plus en plus étroite, devient **un élément majeur de la puissance américaine**.

● Une puissance qui répugne à s'engager (1918-1945)

Ancienne colonie de peuplement britannique, dont l'indépendance est reconnue par le traité de Versailles en 1783, les États-Unis restent longtemps marginaux dans les relations internationales. La célèbre **doctrine Monroe**, discours prononcé par le président républicain James Monroe au Congrès en 1823, vise à empêcher toute intervention européenne sur le continent américain et implique, par symétrie, une non-intervention des États-Unis en Europe. Cette situation a été changée par les deux conflits mondiaux.

■ Le tournant des « 14 points » du président Wilson

La déclaration solennelle du **président démocrate Woodrow Wilson**, le 8 janvier 1918, point de départ de notre étude, représente une rupture dans l'histoire diplomatique des États-Unis. Après avoir longtemps tenté de rester neutres, les Américains étaient entrés dans le conflit malgré eux, le 6 avril 1917, en

réaction contre la guerre sous-marine à outrance des Allemands (qui avaient déjà coulé le *Lusitania* en 1915). Devant le Congrès américain, plusieurs mois plus tard, Wilson ne fait pas qu'assumer ce choix novateur par rapport à la doctrine Monroe : il dessine un programme ambitieux, proposé au monde entier et destiné à organiser la paix à venir. Les États-Unis ne se contentent pas d'être décisifs dans l'effort de guerre (plus de 2 millions de *Sammies*, du nom de l'oncle Sam, symbole de l'Amérique, ou de *Doughboys*, du nom de leurs boutons en forme de beignets, débarquent en Europe, formant 31 % des contingents alliés fin 1918), mais ils veulent **inspirer l'après-guerre**.

Proclamé sans consultation préalable des puissances alliées, le programme des « 14 points » (document 1) est un condensé de ce que les historiens appellent « **l'idéalisme wilsonien** », fondé sur une vision morale et optimiste des relations internationales (Henry Kissinger parlera d'une « *idéologie de croisade* »). Il présente à la fois des principes généraux et des points concrets à appliquer après la victoire future. Les cinq premiers points reprennent des idées constitutives de l'esprit américain : libre-échange, diplomatie ouverte, anticolonialisme (les États-Unis sont une ancienne colonie ayant lutté pour l'indépendance). Ces lignes directrices subsisteront dans la politique extérieure américaine jusqu'à nos jours. Plus en lien avec le contexte précis de la guerre, Wilson met en avant le principe d'**autodétermination des peuples** (points 10, 12 et 13) et le droit à constituer un **État-nation homogène** (points 8 et 9), dont il décline quelques conséquences concrètes, tout en restant parfois dans le flou (le sort de l'Alsace-Lorraine n'est pas fixé). Enfin, Wilson souhaite la constitution d'une **ligue des nations** chargée de maintenir l'ordre international et de faire respecter les frontières.

1. La signature des paix et des traités doit être publique et non secrète.
2. La navigation sur les mers doit être entièrement libre, même en temps de guerre.
3. Le commerce international doit être le plus libre possible.
4. Il faut s'entendre pour réduire au maximum les armements nationaux.
5. La question coloniale doit être réglée selon un arbitrage impartial.
6. La Russie doit être évacuée et traitée de manière impartiale.
7. La Belgique doit être évacuée et restaurée dans son indépendance.
8. Tous les territoires français doivent être libérés et le sort de l'Alsace-Lorraine doit être discuté.
9. Les frontières italiennes doivent être rectifiées selon le principe des nationalités.
10. Les peuples de l'empire d'Autriche-Hongrie doivent devenir autonomes.
11. La Roumanie, la Serbie et le Monténégro doivent être évacués.
12. Les régions non turques de l'Empire ottoman doivent devenir souveraines.
13. Il faut créer un État polonais ayant libre accès à la mer.
14. Il faut créer une société des nations pour faire respecter l'entente entre les pays.

Document 1. Résumé des « 14 points » du président Wilson.

Après **l'armistice du 11 novembre 1918**, qui voit la défaite de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, le président Wilson s'engage personnellement dans la conclusion de la paix, restant près de 6 mois en Europe (c'est inédit dans l'histoire américaine), avec un seul retour dans son pays. L'essentiel de ses idées se retrouve dans les traités de paix, dont le **traité de Versailles** (28 juin 1919) avec l'Allemagne – ce qui montre l'influence de la diplomatie américaine. Les Alliés lui sont en effet redevables à la fois militairement et économiquement, ayant emprunté 2,3 milliards de dollars aux Américains. Les empires centraux (Allemagne, Autriche-Hongrie, Empire ottoman) sont démantelés ; l'Allemagne perd ses colonies ; le principe des nationalités est appliqué en Europe centrale (création de la Yougoslavie et de la Tchécoslovaquie, plébiscite dans certaines régions). L'application des principes souffre quand même quelques exceptions : les Ukrainiens n'obtiennent pas un État comme les 3 pays baltes ; les pressions françaises permettent le retour de l'Alsace-Lorraine à la France et l'imposition de lourdes réparations à l'Allemagne ; la colonisation n'est pas remise en cause. Enfin, à l'instigation de Wilson, la **Société des Nations (SDN)**, organisation chargée d'encourager la coopération entre les États, est créée et basée à Genève. En reconnaissance de son action, Wilson reçoit le Prix Nobel de la paix en novembre 1919.

Toutefois, pour les États-Unis, **la rupture** avec l'époque antérieure n'est **pas si totale**. Depuis la fin de la guerre de Sécession (1865), les Américains, qui achevaient la conquête de leur territoire, commençaient à déborder de leurs frontières : ils ont lancé une expansion dans le Pacifique (achat de l'Alaska en 1867 ; occupation de Midway en 1867 et d'Hawaï en 1898) et sont intervenus sur le continent, grâce à une interprétation plus large de la doctrine Monroe. En 1898, une guerre victorieuse contre l'Espagne leur a donné Cuba, Porto-Rico, Guam et les Philippines. Dès 1854, date d'une convention commerciale imposée au Japon, les États-Unis sont partisans de la **doctrine économique de « la porte ouverte »**, favorisant le libre-échange avec leurs partenaires. Cependant, le président républicain **Theodore Roosevelt** (1901-1909) a pratiqué une **politique réaliste** (qu'on oppose souvent à celle de Wilson), considérant que le ressort majeur de la diplomatie était l'intérêt égoïste des États, n'hésitant pas à manier la menace, le **big stick** (« la politique du gros bâton »), et à mener une intervention militaire en Amérique centrale, qui aboutit à la prise de contrôle du canal de Panamá, achevé en 1914.

Ce qui est surtout nouveau en 1918, c'est la volonté d'imposer à l'Europe et au monde, par des moyens pacifiques, les logiques de la diplomatie américaine. Rejetant l'**impérialisme** (domination directe et exclusive exercée sur des populations considérées comme inférieures) et renonçant à l'**hégémonie** (domination indirecte permettant le développement des territoires concernés), les États-Unis choisissent le **leadership** (suprémie destinée à faire aboutir des projets communs initiés par le leader) comme type de rapport au monde.

■ Le retour à l'isolationnisme

L'engagement de Wilson, impopulaire dans son propre pays car trop absent, reste sans lendemain. Le Congrès américain, à majorité républicaine, refuse la ratification du traité de Versailles en novembre 1919 au nom du **non-entanglement** (« non-engagement ») de George Washington (1796). Les États-Unis n'entrent donc pas dans la Société des Nations et signent une paix séparée avec l'Allemagne en 1921. Dès 1920, le républicain Harding est élu président sur un programme de « retour à la normale », c'est-à-dire à la politique traditionnelle de **l'isolationnisme**, repli diplomatique sur le continent américain.

Dans les années 1920, **ce retrait n'est cependant que relatif**. Les États-Unis gardent un regard sur le processus de paix et restent mobilisés sur le règlement des questions financières, notamment dans l'optique du remboursement des prêts qu'ils ont consentis pendant la guerre. Ils sont à l'origine des accords de Washington (1922) limitant les armements navals, du plan Dawes (1924), puis du **plan Young** (1929), qui étalent le paiement des réparations allemandes. Le 27 août 1928, le secrétaire d'État américain Frank Kellogg signe avec le ministre français des Affaires étrangères Aristide Briand, à Paris, le **pacte Briand-Kellogg** de « guerre à la guerre », qui condamne la force armée comme moyen de règlement des différends entre États et qui met la guerre « hors la loi ». 63 pays approuvent ce traité. Les États-Unis prennent toujours part aux relations internationales (Dawes et Kellogg reçoivent eux aussi le Prix Nobel de la paix), mais ils renoncent au rôle de garant de la paix qu'ils avaient en 1918. Ils préfèrent se concentrer sur leur propre développement.

En même temps, la victoire des États-Unis a accentué leurs investissements et leurs exportations en Europe. La **puissance économique et culturelle** américaine, symbolisée par la construction d'immenses gratte-ciel (Chrysler Building, Empire State Building, Rockefeller Center à New York ; Chicago Board of Trade Building à Chicago), s'affirme à l'échelle mondiale. Ford diffuse en masse ses voitures (la dix millionième est produite en 1925, la Ford A sort en 1927) et son modèle d'organisation du travail ; de nombreuses grandes usines s'installent en Europe. L'aviateur Charles Lindbergh traverse l'Atlantique en 1927, année des premiers films sonores et des premiers **succès internationaux du cinéma d'Hollywood** (Charlie Chaplin, Buster Keaton, Douglas Fairbanks, Cecil B. DeMille).

Après **la crise de 1929**, provoquée par le krach boursier du Jeudi noir (24 octobre) à Wall Street, qui traumatise profondément le pays, **l'isolationnisme devient plus profond**. La rupture est surtout nette sur le plan économique : les investisseurs rapatrient leurs capitaux d'Allemagne, d'Autriche ou du Royaume-Uni – ce qui fait chuter certaines banques et propage la crise en Europe. Aux États-Unis, la chute du cours des actions, largement surcotées avant le krach, et la surproduction incitent les entreprises à licencier en masse (24 % de chômeurs

en 1932) ; le président républicain **Hoover répond par un protectionnisme inédit.**

Diplomatiquement, le pays fait le **choix du retrait, malgré la montée des totalitarismes en Europe.** Après l'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933, puis l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie fasciste en 1935, les États-Unis votent plusieurs lois de neutralité entre 1935 et 1937, s'interdisant d'exporter des armes ou d'accorder des prêts en direction de pays en guerre. Les dictatures profitent de ce choix.

L'élection du **président démocrate Franklin D. Roosevelt**, en novembre 1932, n'y change rien : les États-Unis se concentrent sur la politique intérieure afin de vaincre la « Grande Dépression » par le *New Deal*, politique d'intervention de l'État et de grands travaux destinée à relancer l'économie par la demande.

■ Une participation tardive à la Seconde Guerre mondiale

Il faut attendre 1937, date où le pays retrouve le niveau de PIB d'avant la crise, pour que les États-Unis se préoccupent avec inquiétude de la situation internationale, devenue explosive. Par le « **discours de la quarantaine** » (Chicago, octobre 1937), prononcé peu après l'invasion de la Chine par le Japon, Roosevelt souhaite mettre au ban des nations les pays qui menacent la civilisation. À partir de 1939, le budget militaire est augmenté, mais, malgré la sympathie de Roosevelt pour le Royaume-Uni et la France, les États-Unis font le choix de ne pas intervenir dans la Seconde Guerre mondiale qui débute. La loi de neutralité est cependant abrogée en novembre 1939 – ce qui permet de vendre des armes aux Alliés, à la condition que l'acheteur en prenne livraison et paie au comptant (principe du *cash and carry*).

L'année 1940 est marquée par un vif débat dans l'opinion américaine. Le mouvement *America First* (La Follette, Gerald Nye, Ford) et les descendants d'immigrants allemands poussent à la neutralité, tandis que le comité White (présidé par un républicain du Kansas) soutient la Grande-Bretagne, restée seule contre Hitler après la défaite française. Prenant conscience de la complémentarité entre les « deux hémisphères » du monde occidental, l'opinion publique bascule peu à peu après la réélection de Roosevelt, qui veut faire de son pays « *l'arsenal des démocraties* ». En mars 1941, les États-Unis abandonnent le principe du *cash and carry* et votent la **loi prêt-bail** qui fournit des armes et des munitions aux adversaires de l'Axe, y compris l'URSS après l'invasion allemande. Le 14 août, la **charte de l'Atlantique** signée entre Churchill et Roosevelt matérialise l'entente anglo-saxonne autour des principes (démocratie, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) qui doivent présider à la paix future. L'attaque japonaise sur la base de **Pearl Harbor** (7 décembre 1941) permet enfin l'entrée officielle des États-Unis aux côtés des Alliés. Comme en 1917, les Américains présentent leur entrée en guerre comme une légitime réponse à une attaque du camp opposé. Ils se font les défenseurs du bien et du droit face aux fascismes de l'Axe.

La participation américaine au conflit s'avère déterminante dans la victoire alliée, mais sur une durée plus longue que lors de la Grande Guerre. Engagés sur deux fronts simultanés (le Pacifique contre les Japonais, puis l'Afrique et l'Europe contre l'Allemagne et l'Italie), **les États-Unis ont fourni un effort énorme** : 16 millions d'hommes sont mobilisés (400 000 morts) ; l'économie est entièrement tournée vers la guerre (*Victory Program* financé par un élargissement de l'impôt sur le revenu) ; l'aviation et la marine organisent de gigantesques débarquements (Afrique du Nord en novembre 1942, Sicile en juillet 1943, Normandie en juin 1944, Provence en août 1944, Okinawa en avril 1945). La recherche scientifique est aussi mobilisée, aboutissant à la création, en 1944, du premier ordinateur géant, ancêtre des ordinateurs, et surtout à la **bombe atomique**, utilisée à Hiroshima (6 août 1945) et Nagasaki (9 août) pour faire plier les Japonais. Le *Big Government* américain est renforcé, comme le symbolise l'inauguration du Pentagone à Arlington en 1943. En 1945, plus encore qu'en 1918, les États-Unis apparaissent comme les grands vainqueurs du conflit, tant militairement qu'économiquement (ils possèdent les $\frac{2}{3}$ du stock mondial d'or).

● Un des deux Grands de l'après-guerre (1945-1990)

Comme en 1918, les États-Unis participent largement aux conférences de paix mettant fin à la guerre. Leur position de force leur permet même d'imposer nombre de leurs principes, comme un timide début de décolonisation (la France doit reconnaître l'indépendance de la Syrie et du Liban). Cependant, le contexte international les empêche, cette fois, de retourner à l'isolationnisme, les propulsant à la tête du camp démocratique au sein de la « guerre froide » qui commence.

■ Une paix américaine

À la Libération, les Américains reprennent leur politique du *leadership* et pèsent de tout leur poids et de leur prestige dans l'établissement d'un nouvel ordre international. Ils souhaitent **transposer leur modèle à l'échelle mondiale** et exercent leur action dans différentes directions : règlement du conflit, diplomatie, prospérité, justice.

Roosevelt à la conférence de Yalta (février 1945), puis, après sa mort, le nouveau président Harry Truman à Potsdam (juillet-août 1945) défendent les principes de la charte de l'Atlantique dans le **remodelage de la carte du monde**. Comme en 1918, la punition territoriale des vaincus est affirmée : l'Allemagne et le Japon reviennent à leurs frontières d'avant leur expansion ; la Roumanie et la Finlande, qui ont soutenu Hitler, perdent des territoires. Allemagne et Autriche sont divisées en zones d'occupation des quatre grands Alliés (États-Unis, URSS, Royaume-Uni, France). Retenant la leçon de Versailles, les Américains souhaitent cependant ne pas écraser les vaincus. Ils privilégient aussi le principe de l'autodétermination des peuples, reconstituant la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Yougoslavie, la Chine et la Corée (divisée entre Américains et Soviétiques), mais les pressions

de l'URSS font que les pays baltes et l'Est de la Pologne restent soviétiques sans aucune consultation populaire. Partout, les Américains organisent des élections libres pour asseoir le régime de la démocratie libérale.

Pour assurer la sécurité internationale et tenter d'empêcher tout conflit en arbitrant les désaccords, la SDN est remplacée par l'**Organisation des nations unies** (ONU), créée à la conférence de San Francisco (avril-juin 1945). Les États-Unis décident, cette fois, d'y jouer un rôle majeur : ils font partie des 51 pays fondateurs et son siège sera basé à New York. Plus réaliste que Wilson, Roosevelt a prévu d'ajouter à l'Assemblée générale, où chaque pays a un égal droit de parole, un Conseil de sécurité notamment formé de 5 membres permanents (les 5 grands vainqueurs du conflit, Chine comprise) ayant le droit de veto, où se règlent les questions les plus importantes. L'ONU dispose d'une force armée non permanente : les Casques bleus, largement recrutés parmi les troupes américaines et chargés du maintien de l'ordre international.

La marque américaine se voit également à travers la **réorganisation économique du monde** (voir chap. 11). Reprenant l'idée de l'économiste britannique John Maynard Keynes, pour qui la guerre fut provoquée par la fermeture mondiale des marchés pendant la crise des années 1930, les États-Unis encouragent la libéralisation des échanges et l'ouverture des frontières. Les accords de Bretton Woods (juillet 1944), encouragés par le secrétaire d'État américain Harry White, créent un **système monétaire international** (SMI*) fondé sur le dollar, convertible en or (« *dollar as good as gold* »), pour assurer la stabilité des changes entre les monnaies. Le SMI doit s'appuyer sur trois piliers : le Fonds monétaire international (**FMI***) et la **Banque mondiale*** aident les pays en difficulté par des prêts et des aides en échange d'une ouverture commerciale accrue, tandis qu'est prévue une organisation chargée de gérer le commerce mondial. Cette négociation échoue et il n'y aura, en 1947, qu'un Accord général sur les tarifs et le commerce (**AGETAC** – GATT* en anglais) visant, au cours de réunions régulières, à diminuer peu à peu les droits de douane.

Les Américains militent aussi pour **une plus grande justice**. Sur le plan international est organisé, pour la première fois, un tribunal jugeant les chefs politiques et les organisations coupables d'exactions graves pendant la guerre : le **procès de Nuremberg** (1945-1946). Il s'agit de punir ceux qui ont « comploté » contre la paix et d'anéantir le nazisme. Le procureur américain Robert Jackson est attentif à faire respecter la neutralité de l'instruction et à éviter une justice des vainqueurs (« *La véritable partie plaignante à la barre, c'est la civilisation* »). On a cependant reproché aux Américains une plus grande indulgence à l'égard du Japon, qu'ils réorganisent sans toucher à l'empereur. Sur le plan social, une plus grande justice est recherchée pour les plus démunis – ce qui aboutit en France et en Grande-Bretagne à la création de la Sécurité sociale.

Capables de diffuser ainsi leurs idéaux, **les États-Unis apparaissent au sommet de leur puissance, devenue globale**. Possédant l'arme absolue (seuls jusqu'en

1949), ils sont présents sur plusieurs continents et installent des bases militaires un peu partout. Ils occupent une partie de l'Allemagne et de l'Autriche, ainsi que le Japon et la Corée du Sud, tandis que leur territoire a été épargné par les combats. Leur économie a été stimulée par la guerre et ils assurent la moitié de la production mondiale. Enfin, les soldats de la Libération ont diffusé dans toute l'Europe occidentale l'*American way of life* et ses standards (Coca-Cola®, jeans, chewing-gum, cigarettes, jazz...). À côté du *hard power* militaire, ce *soft power* culturel est un outil essentiel du rayonnement des États-Unis.

■ Les États-Unis, leader du monde libre pendant la « guerre froide »

Les rapports de plus en plus tendus avec l'URSS, tenant du modèle communiste depuis 1917, poussent les États-Unis à prendre un engagement puissant à la tête du bloc occidental, défendant le système démocratique et l'économie capitaliste au nom de l'idéal de liberté. Selon René Rémond, les Américains prennent alors conscience de leur puissance et des responsabilités qui vont avec.

Le discours du président Truman, connu sous le nom de « **doctrine Truman** » (12 mars 1947), officialise le rôle des États-Unis de chef du monde libre et constitue la ligne directrice du pays pendant presque toute la « guerre froide » contre le bloc communiste. Dans un contexte difficile (fin de dures guerres civiles en Grèce et Turquie), Truman développe une vision du monde très manichéenne, opposant le monde libre et la dictature, sans jamais nommer l'URSS. Il donne pour mission à son pays d'aider, avant tout par des moyens économiques (sans exclure la force armée), les pays menacés par l'expansion communiste : son objectif, essentiellement **défensif**, vise à l'« **endiguement** » (*containment*, mot du secrétaire d'État George Kennan) de l'expansion communiste dans le monde. L'URSS répond à l'automne 1947 par la doctrine Jdanov, plus offensive. Les **crises** de la « guerre froide » (Berlin en 1948-1949, la Corée en 1950-1953, Cuba en 1962, le Viêt-nam en 1964-1975...) suivent presque toutes un schéma identique, qui voit la doctrine Truman répondre à la doctrine Jdanov. En 1953, le président républicain Dwight Eisenhower, ancien héros de 1939-1945, propose d'aller plus loin avec la doctrine du « **refoulement** » (*roll back*), destinée à faire reculer les Soviétiques, mais elle ne sera guère appliquée.

Concrètement, les États-Unis organisent le camp occidental autour de leur puissance. En juin 1947, ils proposent aux pays européens qui le veulent, à travers le **plan Marshall**, une aide économique et financière à la reconstruction. L'Organisation européenne de coopération économique (OECE*, future OCDE*), créée en avril 1948 à Paris, coordonne la répartition de l'aide Marshall et incite les pays européens à collaborer au relèvement économique. Les États-Unis soutiennent aussi la construction européenne naissante, même s'ils prendront ensuite leurs distances.

Sur le plan militaire, les États-Unis forment un **réseau d'alliances**, accentué par Eisenhower (on parle de « **pactomanie** »). La plus importante est l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), regroupant Europe de l'Ouest et Canada en 1949 ; les autres se situent en Amérique (OEA : Organisation des États américains), au Moyen-Orient (CENTO ou pacte de Bagdad), en Asie du Sud-Est (OTASE) et en Océanie (ANZUS), encerclant ainsi l'URSS et les pays de l'Est. Ces alliances sont complétées par des accords bilatéraux (traité de San Francisco de 1951 redonnant son indépendance au Japon).

L'engagement des États-Unis s'exprime par de **gros moyens humains et technologiques**. Possédant 7 flottes sillonnant océans et grandes mers du globe, ils s'appuient en 1962 sur 1 400 bases militaires à l'étranger (Thulé au Groenland, Guantánamo à Cuba, les Açores, Alconbury en Angleterre, Sigonella en Sicile, Djibouti, Diego Garcia dans l'océan Indien...) et peuvent déployer des centaines de milliers d'hommes. Ils sont intervenus de nombreuses fois au cours de la « guerre froide », directement (en Corée en 1950-1953 avec l'ONU, à Cuba en 1961, au Viêt-nam en 1964-1975, à Grenade en 1983) ou non (aide au général Pinochet au Chili en 1973, aide aux Afghans résistant à l'URSS à partir de 1979). Ils se sont dotés d'armes puissantes (la bombe H en 1952, la bombe à neutrons en 1981), même s'ils ont périodiquement participé à des efforts de désarmement (accords SALT I, 1972). Ils ont également remporté la conquête spatiale en 1969 grâce à de lourds investissements.

L'action américaine a été plusieurs fois déterminante. Lors de **la crise de Cuba**, en octobre 1962, la fermeté du président Kennedy, qui menace l'URSS de représailles nucléaires, fait reculer Khrouchtchev. La course aux armements, en particulier le projet d'Initiative de défense stratégique de Ronald Reagan, en 1983, dit « *de guerre des Étoiles* », a contribué à ruiner l'URSS et à faire éclater le système communiste. L'URSS de Mikhaïl Gorbatchev accepte de négocier en 1987, puis s'écroule en 1991 après les démocraties populaires d'Europe de l'Est, à la plus grande joie des Américains.

● Une superpuissance contestée (depuis 1990)

À la chute du bloc communiste, les États-Unis apparaissent comme le grand vainqueur de la « guerre froide ». Tous les pays de l'Est prennent modèle sur eux ; le ministre français Hubert Védrine parle même d'« **hyperpuissance** » pour qualifier cette situation inédite de concentration des différents aspects de la puissance dans un seul pays, en dépit de certains signes de repli, comme la fin de l'hégémonie financière américaine et l'essor de la concurrence japonaise et européenne.

■ Les États-Unis, « gendarmes du monde »

Les États-Unis, restés seul Grand dans un **monde unipolaire**, souhaitent marquer de leur empreinte la conduite du monde et passent du *leadership* à l'hégémonie.

Le président républicain George Bush (1989-1993) soutient un « **nouvel ordre mondial** » fondé sur la coopération et le respect des grands principes wilsoniens, dans le cadre de l'**ONU**, rendue plus efficace par la fin du veto systématique de l'URSS. Le début des années 1990 marque effectivement un progrès de la démocratie dans le monde. Lors de l'invasion du Koweït par l'Irak de Saddam Hussein (août 1990), les Américains se font le bras armé de l'ONU en menant une intervention internationale : la guerre du Golfe (janvier-février 1991). La puissance omniprésente des « gendarmes du monde » rend cependant le pays plus impopulaire dans l'opinion internationale.

Après la défaite électorale de G. Bush, le démocrate Bill Clinton (1993-2001) s'engage plus nettement dans le **multilatéralisme**, conception qui encourage la négociation pour faciliter le règlement des différends, mais toujours au service des idéaux américains. Cette méthode n'exclut pas le recours à la force, comme son prédécesseur, mais elle favorise l'**enlargement** (« élargissement », mot du conseiller Anthony Lake), promotion des valeurs américaines de démocratie et de capitalisme par tous les moyens pacifiques. La médiation américaine dans le conflit israélo-palestinien aboutit ainsi aux accords d'Oslo en septembre 1993, tandis qu'une intervention militaire et diplomatique parvient à achever la guerre de Bosnie-Herzégovine en 1995. Cependant, les États-Unis échouent à rétablir l'ordre en Somalie en 1993 et n'ont aucune action efficace contre le génocide au Rwanda (800 000 morts) l'année suivante.

■ Un rapport au monde contrasté depuis 2001

Les **attentats du 11 septembre 2001** (3 000 morts) perpétrés par le terrorisme islamiste (al-Qaida, organisation fondée par Ben Laden), peu après l'arrivée au pouvoir du président républicain George W. Bush (2001-2009), constituent un tournant majeur dans les relations internationales. C'est la première fois depuis Pearl Harbor que les États-Unis sont touchés sur leur propre territoire et les victimes sont toutes civiles. Ce choc conduit les Américains à renouer avec un **unilatéralisme de protection** : pour les républicains, la défense des intérêts vitaux du pays l'emporte sur la nécessité de compter avec l'accord de la communauté internationale. Dans un monde devenu multipolaire, les Américains reprennent une vision binaire des relations internationales : G. W. Bush dénonce l'Axe du mal et les « **rogue States** » (« États voyous »), qui entretiennent le terrorisme et méprisent l'idéal démocratique : Irak, Syrie, Iran, Corée du Nord, Libye, Soudan. Cette lutte contre le terrorisme passe par une opération militaire en Afghanistan (octobre 2001), décidée en accord avec l'ONU, afin de renverser le régime taliban*, soutien des islamistes. Cependant, les États-Unis se passent, en 2003, de l'avis de l'ONU pour envahir l'Irak de S. Hussein, soupçonné de détenir des armes de destruction massive et d'abriter des islamistes. S. Hussein est vite renversé, mais une paix durable n'est pas établie. L'opinion internationale, où grandit l'**antiaméricanisme**, dénonce la politique des États-Unis, auxquels on reproche

d'utiliser la lutte contre le terrorisme à des fins économiques (le contrôle du pétrole) et hégémoniques, alors même que la puissance de l'économie américaine s'essouffle. Le pays répugne aussi à s'engager dans des conventions internationales contraignantes comme celle créant la Cour pénale internationale (1998) ou le protocole de Kyoto sur l'environnement (1997).

En novembre 2008, le démocrate Barack Obama est élu président sur un programme de rupture et de **retour au multilatéralisme**. Il restaure une image plus positive de son pays et reçoit le Prix Nobel de la paix en 2009. Toutefois, il ne parvient guère à pacifier l'Afghanistan ou l'Irak, dont il se désengage, ni à régler le conflit israélo-palestinien. Son mandat, débuté peu après la crise financière de 2008 (crise des *subprimes* et chute des prix immobiliers, faillite de la banque Lehman Brothers), voit également les États-Unis souffrir de la concurrence économique, en particulier de la Chine et des pays émergents. Le pays est désormais sur la défensive ; son modèle libéral est largement remis en cause et le déclin relatif de la 1^{re} puissance mondiale est indéniable.

La Chine et le monde depuis 1919

Le cours

En 1919, la Chine, « Empire du Milieu » à la civilisation millénaire, dominée depuis plus d'un quart de siècle par des puissances étrangères, se soulève contre les prétentions japonaises. Son combat pour l'indépendance totale, qui passe par de graves luttes intestines, devait durer plusieurs décennies et a abouti à l'adoption de l'idéologie communiste. Au début du xxi^{e} siècle, la Chine a finalement réussi son pari en devenant la 2^{e} puissance mondiale. Pour expliquer un tel succès, trois étapes sur le chemin de la puissance peuvent être identifiées en un siècle.

● Une longue recherche de puissance (1919-1949)

Le mouvement du 4 mai 1919 contre le Japon, au lendemain de la Première Guerre mondiale, constitue une étape importante dans la revendication chinoise de restauration d'une indépendance nationale, mais la route resta longue jusqu'à sa réalisation.

■ Un pays dominé

Vaste pays héritier d'une **ancienne et puissante civilisation**, précocement organisée en État et qui a profondément influencé ses voisins (arts, langue, nombreuses inventions comme le papier et la poudre à canon, diffusion du confucianisme), la Chine impériale est entrée en déclin au milieu du xviii^{e} siècle. À partir du traité de Nankin (1842) signé après la défaite chinoise devant la Grande-Bretagne lors de la première guerre de l'Opium, **les puissances européennes se sont progressivement installées** dans le pays afin d'imposer des relations commerciales. Britanniques, Français, Russes, Allemands et bientôt Japonais ont obtenu

l'ouverture de certains ports et la mise en place de **concessions**, territoires urbains soumis à la législation du pays dominateur. En 1895, les Japonais, vainqueurs de la première guerre sino-japonaise, ont pris la Corée et Formose (Taïwan). Depuis le **break-up of China** (« mise en pièces de la Chine ») de 1896-1898, les puissances étrangères ont également des bases militaires et des zones d'influence, comme Qingdao (Allemagne), Weihaiwei (Grande-Bretagne), Guang Zhou (France), Port-Arthur (Russie), Fuzhou (Japon). La Chine n'est donc pas considérée comme une puissance, mais comme un réservoir de ressources et un marché pour les puissances étrangères.



Document 1. La Chine aux mains des puissances étrangères au début du **xx^e** siècle.

Les Chinois n'ont jamais accepté ces interventions étrangères, imposées par la force et perçues comme une agression (ils parlent de « *politique de la canonnière* » et de **traités inégaux**). La situation constitue pour eux un grand traumatisme, qui a brisé la vision du monde sino-centrée développée par l'Empire. Comme le Japon, la Chine est entrée dans la mondialisation par la force occidentale. Plusieurs révoltes locales, motivées aussi par la famine et la pauvreté, ont lieu durant la seconde moitié du XIX^e siècle, culminant avec la **révolte des Boxers** en 1900, où de nombreux Européens sont massacrés, avant que les Occidentaux n'interviennent militairement. Le régime impérial, jugé incapable de défendre la souveraineté du territoire chinois après l'échec des réformes, est renversé en 1911 : Sun Yat-sen (1866-1925) établit, en 1912, la **République**, rapidement dominée par des généraux locaux, les « seigneurs de la guerre » (les *junfa*). Après l'armistice de 1918, les concessions allemandes du Shandong ne sont pas rendues à la Chine, qui a combattu avec la Triple-Entente, mais rétrocédées au Japon qui les réclamait depuis 1915 par ses « 21 demandes » – ce qui déclenche le mouvement du 4 mai 1919.

■ Des contestations et une instabilité grandissantes

Le **4 mai 1919** représente un tournant dans l'opposition chinoise vis-à-vis de la domination étrangère. Apprenant que les négociations du traité de Versailles tournent en faveur du Japon, contrairement aux promesses américaines, 3 000 étudiants chinois manifestent sur **la place Tien-An-Men à Pékin** contre les « 21 demandes » au son de slogans patriotiques (« *Notre pays est menacé d'anéantissement. Frères, révoltez-vous !* »). Un fonctionnaire aux ordres des Japonais est molesté et une maison est incendiée. La révolte est bientôt relayée par les commerçants, qui font un boycott des produits japonais, et par les gens de Shanghai, qui lancent une grève générale. Le gouvernement refuse de signer le traité de Versailles du 28 juin 1919, mais la mesure n'est d'aucune efficacité contre le Japon.

Malgré son échec, la nouveauté du Mouvement du Quatre mai se situe dans son origine et dans ses convictions. Ce n'est plus une révolte de la misère, comme dans les années 1860, ni l'action de sociétés secrètes, comme les Poings de justice dans la révolte des Boxers, mais **l'influence d'idées occidentales progressistes dans les élites cultivées** (étudiants, bourgeois, commerçants) : les révoltés protestent contre le poids des traditions, le rôle des mandarins et l'archaïsme du confucianisme, philosophie très conservatrice sur le plan social. La volonté d'affranchissement à l'égard de la domination étrangère s'exprime par **un souhait de modernité** et non pas de retour au passé : la tradition chinoise est sacrifiée en bloc au nom du salut du pays. Le jeune Chen Duxiu, fondateur de la revue *Nouvelle Jeunesse* en 1915, est un des inspirateurs du mouvement ; ayant beaucoup voyagé en Asie, il est partisan des idéaux occidentaux des droits de l'homme et s'intéresse au marxisme à partir de la révolution russe de 1917.

L'échec du mouvement radicalise les positions en Chine. Le refus de la domination étrangère se manifeste de plusieurs manières. Partisans du maintien des traditions et d'une répression contre les étudiants (Chen Duxiu est emprisonné), les « seigneurs de la guerre » dominent dans le Nord. Le Sud est contrôlé par le gouvernement républicain de Sun Yat-sen (mort en 1925) puis de Chiang Kai-shek (ou Tchang Kaï-chek, 1887-1975), appartenant au **Guomindang** (Parti nationaliste chinois), qui souhaite établir un État fort et unitaire dans le cadre d'une économie de marché. En juillet 1921, Chen Duxiu fonde le **Parti communiste chinois** (PCC) à Shanghai, qui veut reproduire le modèle soviétique de révolution marxiste. Avec le soutien des Soviétiques, qui disent défendre l'indépendance chinoise, le Guomindang et le PCC s'unissent en 1922 pour venir à bout des « seigneurs de la guerre ». Cet objectif accompli, en 1927, Chiang Kai-shek, qui s'installe à Nankin, rompt avec les communistes et établit un régime à parti unique pour tenter (en vain) de moderniser le pays. Cette désunion favorise la perpétuation de la domination étrangère, notamment décrite par le dessinateur Hergé dans *Le Lotus bleu*. Chassée par les troupes du Guomindang, l'Armée Rouge communiste chinoise effectue un périple dans l'Ouest du pays, la **Longue Marche** vers le Shaanxi (1934-1935) menée par Mao Zedong (ou Mao Tsé-toung), qui prend l'ascendant sur le PCC dont il est l'un des cofondateurs.

■ La lutte contre le Japon et ses conséquences

Grand gagnant de la Première Guerre mondiale dans la région, attiré par le potentiel économique de la Chine, le Japon profite de l'instabilité du pays pour **prendre progressivement pied sur le continent** et ravive le traumatisme de l'époque coloniale. En septembre 1931, l'incident de Moukden (un attentat sur une voie ferrée, préparé par les Japonais selon le rapport Lytton de la SDN) sert de prétexte à une invasion, officiellement destinée à restaurer l'ordre, des troupes japonaises en Mandchourie, vaste région du Nord-Est. L'année suivante, les Japonais installent un État fantoche en Mandchourie, le Mandchoukouo, théoriquement gouverné par le dernier empereur de Chine, le jeune Puyi. D'autres provinces chinoises passent ensuite aux mains des Japonais (Chahar en 1933, Hebei en 1935).

Confronté à cette intrusion, Chiang Kai-shek ne réagit d'abord pas, conscient de l'infériorité de ses troupes face aux Japonais et préoccupé de la lutte contre les communistes. Soumis à des pressions, il accepte finalement l'accord de Xi'an aboutissant au **deuxième front uni chinois**, qui se concrétise en juillet 1937 lorsque les Japonais, utilisant un incident sur le pont Marco-Polo près de Pékin, envahissent la Chine littorale. C'est le début d'une longue **guerre sino-japonaise**, marquée par de nombreux massacres et exactions (les massacres de Nankin, fin 1937, font 200 000 à 300 000 morts). Nationalistes et communistes désormais unis sont impuissants à résister à l'avancée ennemie. Désireux d'exploiter les ressources plutôt que de gouverner, les Japonais mettent en place des autorités locales qui leur sont soumises.

D'abord aidés par l'URSS et l'Allemagne avant leur pacte avec le Japon, les Chinois sont soutenus par **les puissances alliées** à partir du déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Les Britanniques apportent surtout une aide financière ; les Américains prêtent 1,6 milliard de dollars début 1941, puis fournissent des troupes, commandées par le général Stilwell. Les Alliés discutent plus volontiers avec Chiang Kai-shek – car il est chef du gouvernement et a des idées libérales – qu'avec le communiste Mao Zedong. À la fin du conflit, la Chine récupère ses territoires perdus (dont Taïwan), obtient un des cinq sièges permanents au Conseil de sécurité et son représentant est présent à la signature de la capitulation japonaise (2 septembre 1945), mais **le pays ne fait guère figure de vainqueur**. En effet, la Chine n'a pu tenir tête militairement aux Japonais et a été très dépendante du soutien occidental ; elle est, de plus, dévastée et ruinée (13 millions de morts ; destructions dues à la politique japonaise de la terre brûlée, dite « *des trois tout* » : « *Tue tout, pille tout, brûle tout* »). Les historiens chinois soulignent cependant que la Chine a résisté au Japon et qu'elle a fourni des vivres et des minerais aux Alliés.

La fin de la guerre contre le Japon marque la rupture de la trêve, malgré un essai de médiation américaine, et la **reprise de la guerre civile** dès le début de l'année 1946. Chiang Kai-shek, soutenu par les Américains, paraît mieux armé que l'Armée populaire de libération de Mao, alliée des Soviétiques. Ses erreurs stratégiques expliquent pourtant la victoire des communistes, qui prennent le contrôle de tout le pays en 1949. Le 1^{er} octobre, Mao et Zhou Enlai proclament la **République populaire de Chine**, tandis que Chiang Kai-shek part à Taïwan installer un gouvernement nationaliste, indépendant de fait de Pékin. Deux États vont ainsi coexister : la République de Chine (Taïwan), qui garde le siège chinois au Conseil de sécurité de l'ONU, et la République populaire de Chine.

● L'élaboration d'un modèle chinois (1949-1978)

Le régime communiste chinois, dominé par Mao, a pour ambition de restaurer l'indépendance et la grandeur de la Chine dans le monde. La réalisation de cet objectif passe par plusieurs moyens.

■ L'adoption du modèle soviétique (1949-1960)

La Chine de Mao Zedong (1893-1976) se calque immédiatement sur le modèle de l'URSS (« *L'URSS d'aujourd'hui, c'est la Chine de demain* »), avec laquelle elle signe, le 14 février 1950, un pacte d'assistance mutuelle. L'imitation du système soviétique est perçue comme **un moyen d'accéder à la puissance**, bien que la doctrine marxiste soit, au départ, destinée aux pays industriels et non agricoles : le pays retrouve sa dignité et sa vision sino-centrée de l'époque impériale.

Sur le plan politique, **le pays est unifié**. Les vieilles structures féodales héritées du système traditionnel sont supprimées. Tous les pouvoirs sont concentrés dans les

maines du Parti communiste, devenu parti unique, et les opposants sont éliminés ou déportés dans des camps de concentration (les *laogai*). En 1951, la Terreur rouge fait plus de 1 million de victimes. La Constitution de 1954 prévoit un État fort gouverné par un Comité central de 56 membres, selon le principe marxiste de « centralisme démocratique ». Mao cumule longtemps les présidences du PCC, de la République et du Conseil militaire révolutionnaire.

Économiquement, Mao fait le choix d'**une intense et rapide collectivisation**, y compris dans le domaine agricole, qui rassemble les $\frac{3}{4}$ de la population active, pour **assurer la reconstruction du pays**. La réforme agraire de 1950-1956 redistribue les terres, puis constitue des coopératives et de vastes kolkhozes (fermes d'État) où les paysans sont salariés. Les expropriations, très violentes, créent un certain exode rural et alimentent les *laogai*. Imitant l'URSS, l'État se lance dans **l'industrie lourde** (acier, chemin de fer) et élabore un système de **plans quinquennaux** très directifs et centralisés. De vastes entreprises contrôlées par l'État apparaissent en quelques années, bien que des formes mixtes de propriété des moyens de production persistent quelque temps. Le pays bénéficie de la récupération des usines japonaises, et la quasi-absence de bourgeoisie d'affaires dans ce pays très rural a limité les résistances à la collectivisation forcée. Dès 1953, la Chine, peuplée de 580 millions d'habitants, a retrouvé son niveau de production d'avant-guerre, grâce à la modernisation du pays et à l'aide économique soviétique : 160 millions de tonnes de céréales, 166 millions de tonnes de charbon, 1,5 million de tonnes d'acier.

La Chine retrouve en même temps une certaine puissance internationale. Remettant en cause les traités inégaux du XIX^e siècle, elle a presque reconstitué **son unité territoriale**. Dès 1945, la plupart des concessions occidentales lui ont été rendues : seuls subsistent Hong Kong (britannique depuis 1842) et Macao (portugais depuis 1557). Le pays reconquiert également le Tibet (indépendant de fait depuis 1912), qui se révolte en vain en 1959 (départ du dalaï-lama, chef religieux bouddhiste). Une opération militaire échoue cependant à récupérer Taïwan (que la VII^e flotte américaine avait soutenu). Malgré cet échec, la Chine prend une part active aux relations internationales. C'est la première fois depuis un siècle que le pays peut **faire entendre sa voix souveraine**, bien qu'elle soit étroitement liée à l'URSS. Dans le contexte de la « guerre froide », elle envoie, en octobre 1950, 800 000 soldats « volontaires » pour aider le régime communiste de Corée du Nord à résister à l'intervention américaine (dans le cadre de l'ONU), lors de la guerre de Corée (1950-1953), et elle soutient les révoltés du Viêt-minh contre les autorités françaises dans la guerre d'Indochine (1946-1954). Le gouvernement chinois joue un rôle important dans les négociations de l'armistice de Panmunjom ou Pan Mun Yom (juillet 1953) et des accords de Genève (juillet 1954) qui mettent fin aux deux conflits. Enfin, le ministre des Affaires étrangères Zhou Enlai représente son pays à la conférence de Bandung (avril 1955) qui encourage la décolonisation dans le Tiers-Monde.

■ La création d'un modèle chinois exportable (1960-1978)

Les relations avec l'URSS se détériorent dès la mort de Staline en 1953. En 1956, Mao condamne le rapport Khrouchtchev sur la déstalinisation et la doctrine de la coexistence pacifique, car il reste favorable à une confrontation directe avec le système capitaliste. En 1959, des incidents frontaliers amènent à la rupture, consommée l'année suivante. Isolée dans le monde, la Chine assure son indépendance militaire en 1964 par l'acquisition de l'arme nucléaire, puis établit en 1971 des relations diplomatiques avec les États-Unis de Richard Nixon (heureux de diviser le monde communiste) – ce qui lui permet de récupérer le siège au Conseil de sécurité de l'ONU détenu jusqu'alors par Taïwan.

La Chine, décidée à « *compter sur ses propres forces* » selon Mao, bâtit peu à peu un modèle idéologique spécifique : **la voie chinoise vers le communisme**. Ce chemin original passe par la mise en place de quelques expériences parfois contradictoires. En 1957, Mao laisse d'abord la contestation s'exprimer (campagne des Cent Fleurs), avant de se lancer dans une gigantesque industrialisation forcée du pays – le **Grand Bond en avant** (1958-1960) – destinée à le moderniser d'un coup dans un idéal d'autosuffisance ; de nouveau, le rapport au monde est largement sino-centré (la Chine est le centre, *Djong*, alors que les barbares sont tout autour). Mais ce Grand Bond désorganise la main-d'œuvre des campagnes et crée une immense famine (plus de 20 millions de morts). Peu après, en 1965-1966, est organisée la **Révolution culturelle**, vaste répression menée jusqu'au décès de Mao (1976) par les Gardes rouges, jeunes Chinois enrôlés pour défendre le régime, contre les intellectuels et tous les critiques du régime. Le **maoïsme**, qui ne s'appuie pas sur la classe ouvrière, comme le voulait Marx, mais sur les masses paysannes comme fer de lance de la révolution, trouve son symbole dans les *Citations du président Mao Zedong* (1964), recueil de pensées connu sous le nom de **Petit Livre rouge**, dont la possession et l'étude sont rendues obligatoires dans toute la société.

Le modèle chinois a l'ambition de s'exporter largement : le pays devient **le champion du Tiers-Monde**. Aux pays juste sortis de la domination coloniale et connaissant (comme la Chine) une population très rurale et une explosion démographique, il propose une voie de développement économique qui « *marche sur ses deux jambes* » (l'agriculture et l'industrie, selon Mao). Une active propagande est menée en Afrique, par l'intermédiaire d'une participation à quelques grands projets de développement (le chemin de fer en Tanzanie). En Asie, le soutien militaire au Viêt-nam du Nord pendant la guerre contre les Américains (1964-1975), puis aux Khmers rouges du Cambodge (1975) tente d'élargir la sphère d'influence du pays. En Occident, le *Petit Livre rouge*, largement diffusé dans des milieux étudiants, a attiré des déçus du modèle soviétique par ses idées révolutionnaires plus radicales, plus égalitaires et moins institutionnalisées. Son influence intellectuelle est grande autour de **Mai 1968**, malgré la division des maoïstes en de nombreux groupuscules.

Le modèle chinois rencontre cependant **des échecs notables**, tant dans son pays d'origine qu'à l'étranger. Les errements idéologiques, la famine et la violence politique ont traumatisé le pays, amenant même une certaine remise en cause du pouvoir de Mao. Le régime a provoqué la mort de plusieurs dizaines de millions de personnes et ne respecte pas les libertés fondamentales. Malgré le succès de la politique de l'enfant unique, qui contrôle autoritairement la croissance démographique, le décollage économique n'est pas encore au rendez-vous : la Chine est donc **une puissance politique avant d'être une puissance économique**, au contraire des États-Unis.

Ailleurs, l'influence du modèle chinois reste limitée, à l'exception de l'agitation étudiante persistant en Europe dans les années 1970. Seule l'Albanie d'Enver Hoxha a choisi durablement de suivre Mao, entre 1961 et 1978. La guérilla du Sentier lumineux au Pérou, se réclamant du maoïsme, ne parviendra pas à prendre le pouvoir. Le rapprochement avec les États-Unis, constituant une faille dans l'anti-impérialisme chinois au nom d'un objectif réaliste, a également suscité des critiques. Le 9 septembre 1976, la mort de Mao ouvre une période d'incertitudes politiques.

● La Chine, puissance économique en essor (depuis 1978)

La prise du pouvoir effectif par Deng Xiaoping, en décembre 1978, marque un tournant dans la politique intérieure et extérieure de la Chine. Faisant le choix du pragmatisme, le pays mise sur **l'ouverture commerciale comme facteur de puissance** et non plus sur la culture ou le politique, comme sous l'Empire puis sous le maoïsme. L'essor est fulgurant : à l'été 2010, la Chine devient officiellement la 2^e puissance économique du monde en dépassant le PIB du Japon.

■ L'ouverture commerciale (1978-2001)

Pragmatique, Deng Xiaoping (1904-1997), pour qui « *peu importe qu'un chat soit blanc ou noir tant qu'il attrape les souris* », souhaite remonter l'économie chinoise malmenée par les expériences malheureuses de Mao et faire de la Chine une grande puissance mondiale en mettant sur pied les « **quatre modernisations** » : celles de l'agriculture, de l'industrie, des sciences et technologies, et de la Défense nationale. Deng tire la leçon de la réussite économique des Dragons voisins (Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong, Singapour), enrichis dans les années 1970 grâce à un effet d'entraînement par la délocalisation d'usines et les investissements de capitaux venus du Japon. Sa vision triomphe au XI^e congrès du Parti communiste en 1978. Copiant partiellement le rival américain, il développe l'idée d'une « **économie socialiste de marché** », mélange des deux grands systèmes économiques, dans laquelle la propriété privée des moyens de production, la recherche du profit et le recours aux capitaux étrangers sont autorisés au sein d'un cadre resté collectiviste, étroitement géré par l'État. De grandes entreprises publiques, les *Danwei*, se spécialisent dans l'exportation.

Concrètement, l'ouverture se réalise dès 1980 par la création de quatre **Zones économiques spéciales (ZES)** situées sur le littoral, destinées à attirer les investisseurs occidentaux poussés par le marché potentiel de la Chine (1 milliard d'habitants en 1982). Deux se situent au centre du Guangdong, non loin de Macao et de Hong Kong, fréquentées par les entreprises européennes, américaines et japonaises : Zhuhai et Shenzhen. Plus à l'Est, Xiamen et Shantou se trouvent en face de Taïwan. L'État y propose des avantages financiers à l'import-export (exonération d'impôts et de taxes douanières), des associations d'entreprises (les *joint-ventures*) destinées à limiter les risques, et met à disposition une main-d'œuvre peu chère et docile. Les Américains Boeing® et Coca Cola® sont parmi les premiers à profiter de ces offres alléchantes afin de réduire leurs coûts de fabrication ; c'est la naissance d'un nouvel espace de **sous-traitance**. Ces ZES s'appuient sur deux modèles traditionnels d'intégration au monde : le monde réticulaire (en réseau), fondé sur la relation à la diaspora commerçante chinoise présente dans toute l'Asie du Sud-Est et au-delà, et le modèle métropolitain et côtier, fondé sur l'interface entre le continent chinois et le reste du monde.

En une décennie, le succès a poussé l'État à **élargir peu à peu le dispositif** à de nombreux espaces situés autour du **littoral chinois**. Ont ainsi été ouverts une dizaine de villes côtières (Pékin, Shanghai, Fuzhou, Guangzhou) en 1984, puis trois deltas en 1985, deux péninsules et une île en 1988, un quartier de Shanghai (Pudong) en 1990, et enfin plusieurs capitales de province et villes frontalières en 1992, y compris dans l'intérieur du pays (Yunnan, Mandchourie). Les espaces concernés ont vu affluer les investisseurs, qui ont implanté des usines de fabrication de vêtements, de chaussures ou de composants électroniques. Tiré par l'expansion économique de ces zones de plus en plus étendues, qui suscitent un exode rural soutenu venant de Chine intérieure (20 millions de personnes chaque année), le taux de croissance du PIB chinois atteint près de 10 % par an dans les années 1990.

■ L'explosion économique (depuis 2001)

L'entrée de la Chine à l'OMC*, en décembre 2001, symbolise la réussite de la stratégie chinoise. Le pays est intégré dans le concert des nations capitalistes : s'il doit s'engager à libéraliser davantage son économie, il profite d'une ouverture accrue des marchés à son égard – ce qui favorise l'essor de son commerce. Devenant « **l'atelier du monde** » grâce à des coûts salariaux ultra-compétitifs et à une monnaie sous-évaluée (le yuan), la Chine passe de 3 % en 1999 à 12 % du commerce mondial dix ans plus tard. Progressant à une vitesse folle, elle devient le 4^e exportateur mondial en 2004, le 3^e en 2006, le 2^e en 2007, puis **le 1^{er} exportateur en 2011** (1 600 milliards de dollars), devançant désormais l'Allemagne, les États-Unis et le Japon. Les produits vendus transitent, pour la plupart, dans des **conteneurs standardisés** embarqués dans les grands ports de **Shanghai** (1^{er} port mondial depuis 2005 : 600 millions de tonnes de marchandises en 2009 ; aussi

1^{er} port pour les conteneurs depuis 2010 : 29 millions par an), Tianjin, Guangzhou ou Qingdao. L'industrie représente 41 % de la richesse nationale en 2005, puis 46 % en 2010. Aujourd'hui, la Chine assure la majeure partie de la production mondiale de téléphones, d'appareils photo, d'objets électroniques, de jouets... Le constructeur d'ordinateurs Lenovo atteint la 3^e place dans son secteur en 2005, puis la 2^e fin 2011. Les productions de base ne sont pas en reste : la Chine est désormais le 1^{er} producteur mondial d'acier et d'aluminium.

Stimulée par les exportations, la croissance du PIB, supérieure à 10 % pendant plus d'une décennie (9 % en 2011), permet à la Chine d'atteindre le 6^e PIB mondial en 2001, puis **le 2^e en 2010 derrière les États-Unis**, qui pourraient être dépassés vers 2025. Sa puissance économique s'exprime partout dans le monde, en particulier aux États-Unis et dans l'Union européenne où elle réalise ses meilleures exportations. En Asie, elle est relayée par la diaspora présente depuis des siècles, notamment à Singapour et en Malaisie. La Chine développe aussi ses relations avec **le continent africain**, à qui elle achète de nombreuses matières premières et sources d'énergie (pétrole du Soudan et de l'Angola, cuivre de Zambie, chrome du Zimbabwe, bois d'Afrique centrale). L'essor économique crée, en effet, une explosion de la demande chinoise en énergie et en nourriture – ce qui a d'ailleurs fait monter les cours mondiaux à partir de 2006.

Omniprésente dans le domaine commercial, la Chine s'attache, dans les années 2000, à **diversifier les facteurs et les manifestations de sa puissance**. Elle se lance dans la conquête spatiale : le programme Shenzhou aboutit, en octobre 2003, au premier vol d'un taïkonaute dans l'espace. Elle réussit à obtenir les Jeux olympiques à Pékin en août 2008, malgré l'opposition des soutiens du Tibet, et en fait une gigantesque fête à la gloire de sa réussite. Elle organise également en 2010 l'Exposition Universelle de Shanghai (73 millions de visiteurs). La construction du **barrage des Trois-Gorges** (plus de 25 milliards de dollars), inauguré partiellement en juin 2006, représente un énorme défi technologique en passe d'être réussi, malgré les critiques sociales et environnementales opposées au projet.

■ Les limites de la puissance chinoise

Malgré son extraordinaire succès économique, la Chine ne jouit pas de tous les attributs traditionnels de la puissance. Il faut souligner sa **dépendance économique**, tant à l'égard des pays développés pour les investissements directs et pour les marchés d'exportation qu'envers les pays en développement pour ses approvisionnements en matières premières et sources d'énergie. L'innovation est peu présente : l'impulsion vient surtout de l'extérieur. Le pays profite cependant de son enrichissement pour placer toujours plus de réserves en devises dans des bons du Trésor américain, afin de contrôler à terme les finances des États-Unis.

Si la Chine parvient à retrouver **l'intégrité de son territoire continental** avec le retour des concessions de Hong Kong (1997) et de Macao (1999), le problème de

Taïwan n'est pas complètement réglé. L'apaisement des relations entre les deux entités ne satisfait pas ceux qui souhaiteraient la réunification totale du pays. La Chine a également des revendications sur quelques archipels stratégiques de la mer de Chine, comme les îles Spratly au large du Viêt-nam.

La principale faiblesse concerne **le domaine politique**. Son régime communiste est toujours contesté pour son non-respect des libertés fondamentales. Le **4 juin 1989**, sur la place Tien-An-Men, une manifestation étudiante demandant la libéralisation du régime est écrasée par l'armée, faisant plusieurs milliers de morts et entraînant des condamnations internationales. Le traitement du **Tibet**, dénoncé par le dalaï-lama, attire de nombreuses critiques, ainsi que le contrôle des médias dans le pays (par exemple, Internet, où certains mots sensibles sont bloqués dans les moteurs de recherche). La Chine ne bénéficie pas d'alliance militaire ; son allié traditionnel, la Corée du Nord (elle aussi communiste), s'est marginalisé depuis qu'il a effectué des essais nucléaires en 2006. Le gouvernement chinois a également été critiqué quand il a soutenu le Soudan, gros fournisseur d'énergie, dans la crise du Darfour. On ne peut donc pas encore vraiment parler de « puissance politique » de la Chine.

Enfin, il faut noter que l'enrichissement ne profite pas à toute la population, en dépit d'une forte **moyennisation** (essor de la classe moyenne) du pays. Le niveau de vie moyen a doublé en 10 ans, mais le taux de pauvreté reste plus fort dans les campagnes et les conditions de travail de la main-d'œuvre industrielle sont dures. L'environnement, peu pris en compte et de plus en plus pollué, est aussi un défi majeur pour les années à venir. Au total, la Chine apparaît comme **une puissance en devenir**, essentiellement économique, qui ne possède pas encore tous les attributs de la domination mondiale.

Le Proche et le Moyen-Orient : un foyer de conflits depuis 1918

Le cours

« Vers l'Orient compliqué, je volais avec des idées simples », écrit de Gaulle, se rendant au Liban, dans ses *Mémoires de guerre*. Cette citation souvent reprise illustre la complexité de l'espace d'étude.

Les expressions occidentales de « Proche-Orient » et « Moyen-Orient », souvent employées indifféremment, s'appliquent à un ensemble régional au carrefour entre les continents asiatique, africain et européen. **Le « Proche-Orient »** (*Near East* en anglais), **expression créée par les diplomates français** vers 1880 pour remplacer le vieux mot de « Levant », désigne la côte orientale de la Méditerranée (de la Turquie à l'Égypte en passant par la Palestine), ancienne zone d'influence de la France en Asie, par opposition à l'« Extrême-Orient », où la France possédait l'Indochine. À la même époque, **la diplomatie britannique parlait du « Moyen-Orient »** (*Middle East*) pour désigner un large Sud-Ouest de l'Asie, englobant notamment la Turquie, la Palestine, la Mésopotamie, l'Égypte, la péninsule Arabique et l'Iran. Cet espace est marqué depuis longtemps par l'instabilité politique et par de multiples interventions étrangères, dont il faut tenter de démêler les logiques pour comprendre pourquoi certains conflits ont des conséquences sur le monde entier.

● Entre héritages et nouveautés (1918-1948)

Après la fin de la Première Guerre mondiale, le Proche-Orient et le Moyen-Orient connaissent des bouleversements profonds liés à l'éclosion de l'Empire ottoman. Cette occasion réveille certains héritages et des lignes de fracture.

■ Un carrefour géostratégique

Situé à la jonction entre trois continents, **cet espace a toujours eu une importance stratégique**, en particulier entre l'Europe et l'Asie. Dans l'Antiquité, ce fut la frontière orientale des civilisations grecque et romaine, toutes deux confrontées aux intrusions perses. Au Moyen Âge, ce fut à la fois une étape sur la route de la soie chinoise et des épices orientales, empruntée par Marco Polo, et un lieu d'affrontements entre les Européens et les musulmans (les Croisades). En 1453, la **chute de Constantinople** (aujourd'hui Istanbul), capitale de l'Empire byzantin, prise par les Turcs ottomans, pousse les Européens à chercher une autre voie vers l'Asie : les Portugais contournent l'Afrique (Vasco de Gama), tandis que Christophe Colomb et les Espagnols traversent l'Atlantique, découvrant ainsi l'Amérique. Au XIX^e siècle, l'expansion coloniale européenne remet en contact les Occidentaux et l'Empire ottoman, en déclin constant jusqu'à la guerre de 1914. Entourée de mers et océans, **la région renferme trois points de passage essentiels**. Le plus connu, l'isthme de Suez, séparant la Méditerranée et la mer Rouge, relie l'Afrique à l'Asie. Entre 1859 et 1869, comprenant l'intérêt d'un grand raccourcissement du trajet pour les bateaux, l'ingénieur français Ferdinand de Lesseps fait construire **le canal de Suez**, long de 160 km. Alors détenu par le gouvernement britannique et par des investisseurs français, il est ouvert en 1888 à tous les bateaux, en temps de paix comme en temps de guerre ; en 1950, son trafic annuel atteint 70 millions de tonnes. De chaque côté de la péninsule Arabique, **les détroits d'Ormuz** (au Nord-Est) **et de Bab el-Mandeb** (au Sud) contrôlent respectivement l'entrée dans le golfe Persique et dans la mer Rouge, annexes de l'océan Indien. Les convoitises que suscite le Moyen-Orient par sa position de carrefour prennent une importance accrue avec la découverte du pétrole au début du XX^e siècle : en 1908, on en trouve pour la première fois en Perse.

■ Une grande diversité de populations

La région possède **une forte diversité culturelle**. Dans ce berceau des grandes civilisations sédentaires du Croissant fertile, s'étendant de l'Égypte à la Mésopotamie (Égyptiens, Sumériens, Babyloniens), et des premières écritures (hiéroglyphes, écriture cunéiforme, puis alphabet), se côtoie **une mosaïque de peuples qui entretiennent une certaine rivalité** entre eux. Au Sud, les Arabes, anciens commerçants et éleveurs nomades, ont connu une forte expansion politico-religieuse après la naissance de l'islam au VII^e siècle ; leur langue et leur culture, très active au Moyen Âge, se sont diffusées de l'Iran jusqu'à la péninsule Ibérique. Les Turcs (au Nord-Ouest) et les Perses (à l'Est) ont une culture différente et ont été à la tête de grands empires. Il existe également des groupes ethniques minoritaires, tels les Kurdes, habitant les montagnes situées entre le Caucase et la Mésopotamie, qui n'ont jamais eu d'entité étatique stable. Ces populations connaissent toutes une importante croissance au XX^e siècle, créant une nette pression démographique dans des régions où l'agriculture est rendue

difficile par le climat aride et où la compétition pour l'eau est de plus en plus rude (les eaux du Tigre et de l'Euphrate en Mésopotamie).

Parmi ces peuples, les Arabes sont marqués, avant la Première Guerre mondiale, par **un grand mouvement d'unification : le panarabisme**. Ce que le recteur Gérard-François Dumont appelle « *le paradigme panarabe* », c'est-à-dire une véritable façon de voir le monde, s'impose comme valeur montante au I^{er} Congrès arabe de Paris, en juin 1913, auquel participent près de 300 délégués musulmans et chrétiens. Tous réclament une autonomie pour les territoires arabes de l'Empire ottoman, au nom d'une langue commune, d'un sentiment d'appartenance et d'une même situation d'infériorité par rapport à un pouvoir qui les domine. Le panarabisme est donc porteur, contre les Turcs, d'une soif de liberté.

Il faut ajouter la **diversité religieuse** : les **trois grands monothéismes** (religions fondées sur la croyance en un Dieu unique) sont nés dans cette région, et l'histoire a abondamment mélangé les communautés. À la différence du judaïsme, le christianisme et l'islam se sont divisés en plusieurs groupes suivant chacun des traditions, des autorités et des rites différents, dont tous sont présents dans la zone étudiée. Par exemple, l'Irak actuel a longtemps abrité une communauté juive, descendante de la diaspora (dispersion provoquée par les Romains au I^{er} siècle de notre ère), des chrétiens catholiques ou orientaux, proches des orthodoxes, ainsi que des musulmans (sunnites* en grande majorité, surtout au Nord ; chiites* au Sud) et même des yézidis (vieille religion minoritaire kurde). À l'échelle de la zone, les musulmans, qui reconnaissent le prophète Mahomet (v. 570-632), dominant très largement. Parmi eux, **les sunnites**, fidèles au livre du Coran et à la tradition (*Sunna* en arabe), sont très majoritaires ; **les chiites**, attachés à Ali (v. 600-661), cousin et gendre de Mahomet, sont les plus nombreux en Iran, en Irak, à Bahreïn et au Yémen. Les chrétiens sont une minorité notable en Égypte (les coptes) et en Irak et presque majoritaires au Liban, tandis que les juifs étaient faiblement présents un peu partout en 1918, notamment en Palestine ottomane.

■ L'enjeu des Lieux saints

Le contrôle des Lieux saints des trois religions monothéistes constitue, depuis des siècles, un enjeu majeur. **Jérusalem**, Ville sainte pour chacun des trois cultes (cf. chap. 1), **concentre trois lieux sacrés majeurs**. Les juifs se recueillent devant le mur des Lamentations, seul vestige du Temple de Salomon. Un peu plus loin, les chrétiens prient au Saint-Sépulcre, tombeau vide de Jésus-Christ crucifié par Ponce Pilate puis ressuscité selon la foi chrétienne. Enfin, les musulmans ont construit, autour de l'an 700, deux monuments (le dôme du Rocher et la mosquée al-Aqsa) sur l'ancien emplacement du Temple, qu'on appelle depuis « l'esplanade des Mosquées ». Les deux autres Lieux saints de l'islam sont La Mecque, ville de Mahomet, et Médine, où il fuit en 622 (date de l'hégire, début du calendrier musulman), toutes deux situées en Arabie. Les chiites* ajoutent Nadjaf et Kerbala (actuellement dans le Sud de l'Irak), liées à l'histoire d'Ali.

Ces lieux ont attiré de tout temps des pèlerinages, en particulier lors des grandes fêtes. Jérusalem est prisée pour les Pâques juive et chrétienne ; elle fut un objectif majeur des Croisades du Moyen Âge. La Mecque reçoit les foules du monde entier au cours du 12^e mois de l'année, celui du pèlerinage (un des cinq piliers de l'islam), où les croyants tournent notamment autour de la *Kaaba*, grand cube contenant la « pierre noire » (pierre qui marque le début des 7 tours que doivent effectuer les pèlerins et qui, d'après Mahomet, absout celui qui la touche). Depuis le début du XVI^e siècle, **les Ottomans ont concentré dans leurs mains tous les Lieux saints de la région.**

■ L'éclatement de l'Empire ottoman

Grande puissance régionale depuis le XVI^e siècle, **l'Empire ottoman, dominé par les Turcs, fut « l'homme malade de l'Europe »** (expression du tsar Nicolas I^{er}) au XIX^e siècle, malgré les tentatives de réforme. Vaste ensemble s'étendant des Balkans européens au Nord du continent africain et aux marges de la péninsule Arabique et qui, hormis les Perses, a unifié les peuples du Proche et du Moyen-Orient, il a perdu peu à peu des territoires au profit des Européens (la Grèce est indépendante en 1830, la France prend l'Algérie puis la Tunisie, la Grande-Bretagne s'empare de l'Égypte). L'Empire est dominé par un pouvoir musulman (le sultan est « *calife commandeur des croyants* ») qui a longtemps su se concilier les minorités religieuses, en leur conférant le statut de *millets* (communautés autonomes).

Au début du XX^e siècle, l'instabilité de l'Empire s'est accentuée sous l'effet de **l'intervention croissante de puissances étrangères**, qui se veulent protectrices de divers *millets* (les orthodoxes pour les Russes, les catholiques pour les Français, les juifs et les musulmans chiites druzes pour les Britanniques). Lorsque l'Empire ottoman fait le choix des empires centraux (Allemagne et Autriche-Hongrie) lors de la guerre de 1914, la Triple-Entente décide son futur démembrement. Un débarquement au détroit des Dardanelles échoue en 1915, mais **l'accord Sykes-Picot de mai 1916 entre Britanniques et Français prévoit le partage de l'Empire** en zones d'influence. Pour parvenir à leurs fins, les Britanniques s'appuient sur les minorités : d'un côté, ils encouragent le panarabisme montant en s'engageant pour un grand État arabe indépendant (accords Hussein-McMahon d'octobre 1915) et ils soutiennent la révolte arabe de 1916 (menée par l'émir Fayçal et le colonel Lawrence, dit « Lawrence d'Arabie ») contre les Turcs ; de l'autre, en contradiction avec ce qui a été dit aux Arabes, ils promettent aux juifs la création d'un État par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917. Les Ottomans, dépassés, massacrent et déportent les Arméniens vivant dans les provinces orientales d'Anatolie puis ceux des autres provinces de l'Empire (génocide de 1915), et perdent leur souveraineté en même temps que la guerre en 1918.

Après le conflit, la logique dominante est celle des Occidentaux. L'enjeu stratégique de la région est d'ailleurs renforcé par le tout récent enjeu pétrolier dans la région : la Perse, premier pays où l'on en trouve, échappe de peu aux revendica-

tions britanniques. **Le traité de Sèvres du 10 août 1920 fait éclater l'Empire ottoman.** La Turquie ne garde que 420 000 km², comprenant Istanbul et l'Ouest de l'Anatolie ; à l'Est, un État arménien et un territoire kurde sont prévus. À la grande déception des Arabes, représentés par Fayçal à la conférence de Versailles, seuls les territoires les plus méridionaux (la péninsule Arabique) échappent à la tutelle européenne. Le reste est partagé en plusieurs **mandats**, administrations confiées par la Société des Nations à des puissances coloniales. Au Nord, la France contrôle la Syrie et le Liban, tandis qu'au Sud la Grande-Bretagne prend la Transjordanie (comprenant la Palestine) et l'Irak, ainsi que l'île de Chypre. **Les frontières, artificielles, sont dessinées par les Occidentaux sans souci des réalités ethniques.**

■ Un remodelage très difficile

Les multiples enjeux en cause font que la paix de 1920 ne satisfait guère que les Européens. Plusieurs mouvements nationalistes vont bouleverser la donne. Dès mai 1919, le général **Mustafa Kemal lance la révolution turque**, obtient les pleins pouvoirs dans son pays et remporte une guerre de reconquête, notamment contre les Grecs (1920-1922). Il reprend la Thrace orientale, la région de Smyrne et tout l'Est de l'Anatolie. Le traité de Lausanne (24 juillet 1923) reconnaît les nouvelles frontières turques, supprimant de fait l'Arménie et le Kurdistan. Profitant de sa victoire, Kemal, bientôt surnommé *Atatürk* (« le Père de la nation »), supprime le califat* et fait de la Turquie le premier pays musulman laïc, dont il devient le premier président.

Les Arabes, qui se sentent trahis par les Européens, **se révoltent à leur tour et des troubles éclatent en 1920** contre la France (Syrie) et surtout la Grande-Bretagne (Égypte, Irak). En Syrie, la bataille de Maysaloun signe la défaite des nationalistes syriens contre les Français. La Grande-Bretagne, quant à elle, reconnaît l'indépendance de l'Égypte en 1922, tout en gardant le contrôle du canal de Suez (accord de 1936) et des découvertes archéologiques (le tombeau de Toutankhamon en 1922), puis reconnaît, en 1932, celle de l'Irak, sous la conduite de Fayçal, devenu roi. Plus au sud, **l'émir Ibn Séoud** (1880-1953), défenseur du wahhabisme, un islam sunnite très puritain, parvient à contrôler les deux Lieux saints d'Arabie, unifie les tribus et **fonde le royaume d'Arabie Saoudite en 1932**. Il bénéficie, dès 1938, de la découverte de grands gisements de pétrole, dont la gestion est confiée aux Américains, le plus important (Al-Ghawar) étant ensuite trouvé en 1948.

Chez les Juifs, **la déclaration Balfour avait renforcé le sionisme***, mouvement créé en 1897 par le journaliste Theodor Herzl, désireux d'établir un État juif en Palestine. Entre 1920 et 1948, la population juive de Palestine passe de 50 000 à 600 000 personnes par migrations progressives. **La rivalité croissante avec les Arabes crée de fortes tensions entre 1936 et 1939** (la « Grande Révolte arabe »), sous l'œil impuissant des Britanniques. Ceux-ci se mettent alors à

soutenir davantage les Arabes, pour maintenir l'équilibre et les empêcher de passer dans le camp d'Hitler.

La Seconde Guerre mondiale déstabilise la présence occidentale. Contrôlés par le régime de Vichy, la Syrie et le Liban passent sous la domination de la France libre, contrainte de leur accorder l'indépendance fin 1941. Elle ne sera reconnue qu'en 1946, après une tentative de retour du gouvernement français. Les Britanniques donnent l'indépendance à la Transjordanie en 1946 et s'engagent à quitter la Palestine en mai 1948, en confiant à la jeune Organisation des nations unies le soin de conclure un accord entre Juifs et Arabes.

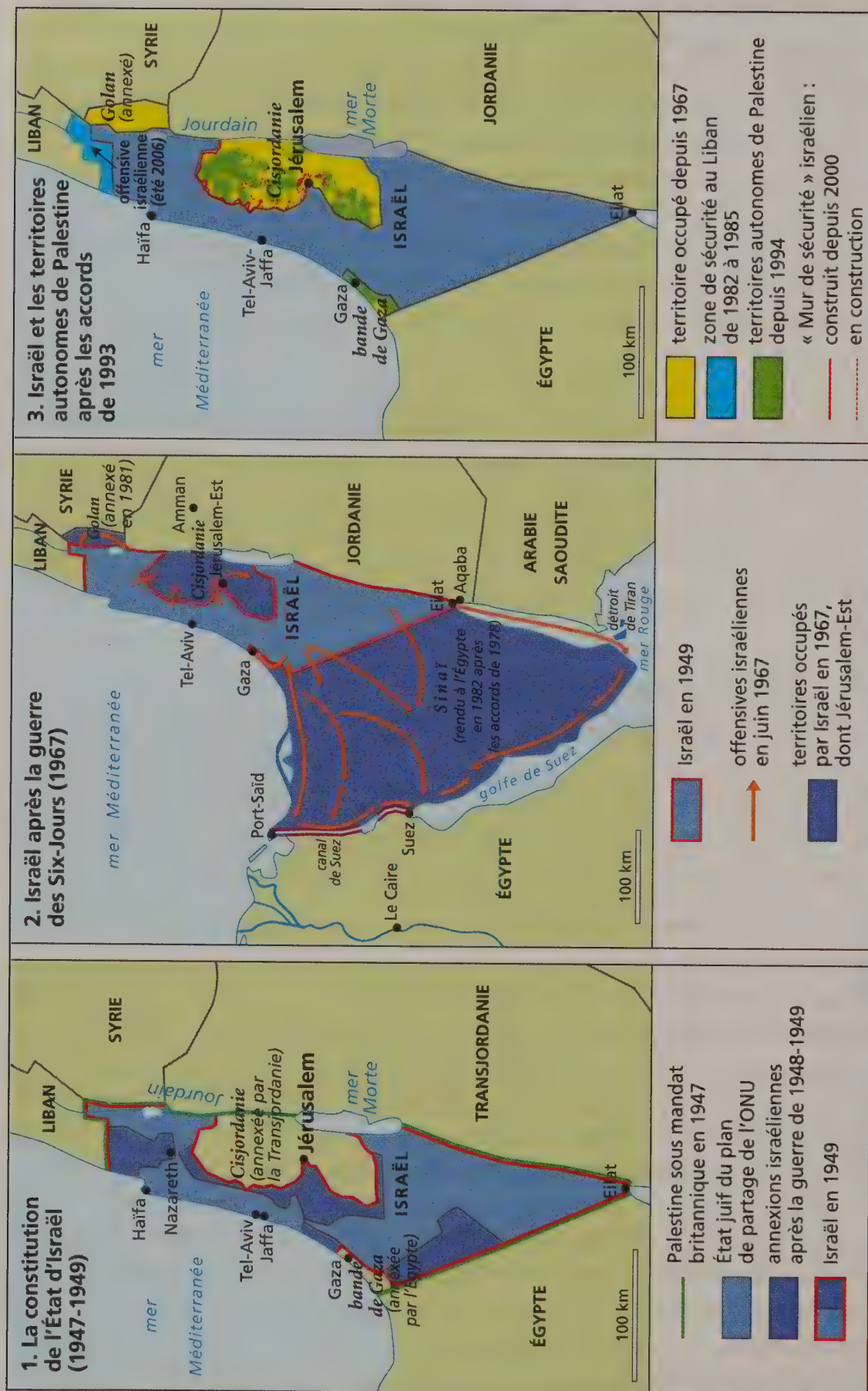
Aux indépendances acquises s'ajoute une initiative politique sans équivalent dans le monde à cette époque, porteuse de grands espoirs de développement : le 22 mars 1945 est créée **la Ligue arabe, pacte liant 7 États arabes souverains du Moyen-Orient** (Arabie Saoudite, Égypte, Irak, Syrie, Liban, Jordanie et Yémen du Nord). C'est historiquement la première organisation politique régionale dans le monde d'après-guerre, bien antérieure aux traités de Rome de 1957, à l'ASEAN* ou au MERCOSUR*. Les débuts de la rente pétrolière, la suppression des contraintes coloniales et la volonté d'unité des pays arabes ouvrent la voie à de grands espoirs d'échanges commerciaux et de développement.

● Une instabilité persistante après 1948

Après 1948, la présence coloniale européenne devient marginale, puis disparaît. Les derniers pays à obtenir leur indépendance sont les émirats pétroliers du Golfe (Koweït, Bahreïn), ainsi que Chypre (1960). Pourtant, la région reste un foyer d'intenses conflits. Ceux-ci ont avant tout des causes internes, bien que les influences extérieures, étudiées plus loin, jouent un rôle certain.

■ Le conflit israélo-palestinien

Le point chaud majeur de la région est le conflit entre Juifs et Arabes en Palestine. Situé sur un petit territoire, il dure néanmoins depuis plus de 60 ans et n'a pas reçu de solution durable à ce jour. Le drame de la Shoah a bouleversé la communauté internationale et ravivé les désirs juifs de construire un État sur leur ancienne « Terre sainte ». Le **plan de partage de l'ONU** de novembre 1947 prévoit deux États, l'un juif, l'autre arabe, et une zone internationale autour de Jérusalem, mais cela ne satisfait nullement les Arabes de Palestine (dits « les Palestiniens »). David Ben Gourion (1886-1973), futur chef du premier gouvernement israélien, profite du départ des Britanniques, qui mettent fin à leur mandat le 14 mai 1948, pour proclamer l'**indépendance de l'État d'Israël**. Les Palestiniens, soutenus par les pays arabes voisins, parlent de *Nakba* (« catastrophe ») et se réfugient dans les pays voisins ; c'est le départ de longs conflits pour tenter de récupérer les territoires perdus. À partir de 1969, ils sont représentés politiquement par Yasser Arafat, chef de l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP*).



Document 1. Le conflit israélo-palestinien en cartes.

1947 : plan de partage de la Palestine proposé par la résolution 181 de l'ONU, refusée par les Arabes, critiquée par les sionistes et qui ne sera jamais appliquée.

1948-1949 : 1^{re} guerre. Israël proclame unilatéralement son indépendance, mais les pays de la Ligue arabe la contestent et interviennent. Victoire israélienne et exode des réfugiés palestiniens, qui n'ont pas d'État. Les Juifs installés dans les pays arabes voisins sont contraints d'immigrer vers Israël.

1956 : 2^e guerre. Le président égyptien Nasser nationalise le canal de Suez. Refus franco-anglais, soutenu par Israël, et invasion du Sinaï égyptien, mais les États-Unis et l'URSS imposent le retrait à la coalition.

1967 : guerre des Six-Jours. Israël mène une « attaque préventive » contre ses voisins arabes et conquiert la bande de Gaza, le Sinaï, le Golan, Jérusalem-Est et la Cisjordanie. L'ONU demande le retrait de ces territoires occupés (résolution 242, novembre 1967), mais Israël refuse d'obéir.

1973 : guerre du Kippour. L'Égypte et la Syrie attaquent Israël par surprise, profitant d'une fête juive. Elles dominent, puis perdent quand les États-Unis aident Israël, mais les pays arabes protestent en créant le choc pétrolier (embargo, puis forte hausse du prix du pétrole).

1978 : accords de Camp David, grâce à la médiation du président américain J. Carter, entre le Premier ministre israélien M. Begin et le président égyptien A. el-Sadate, reconnaissant Israël, qui lui rendra le Sinaï en 1982. Sera suivi, en 1979, d'un traité de paix.

1982 : 1^{re} guerre du Liban. Israël pénètre au Sud-Liban (en guerre civile) pour lutter contre les actions des Palestiniens. Il y restera jusqu'en 1985.

1987 : 1^{re} Intifada (« guerre des Pierres »). Après un incident, les Palestiniens fondent le Hamas* (parti islamiste) et combattent les Israéliens pendant 6 ans.

1991 : conférence de Madrid, 1^{re} grande conférence, mais qui aboutit peu.

1993 : accords d'Oslo (ou de Washington). L'OLP* (Palestiniens) d'Arafat et Israël (Yitzhak Rabin) se reconnaissent mutuellement, évoquent un État palestinien et lancent un processus de paix et de retraits israéliens.

1998 : accords de Wye Plantation qui prévoient de mener encore plus loin le dialogue israélo-palestinien.

2000 : 2^e Intifada. Lors de la visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées de Jérusalem, vécue comme une provocation, les Palestiniens reprennent jets de pierres et attentats ; Israël mène une répression et construit un mur le long et à l'intérieur de la Cisjordanie. Le processus de paix est brisé.

2005 : Israël évacue la bande de Gaza, qui devient autonome. Colère des colons juifs, mais apaisement des Arabes.

2006 : 2^e guerre du Liban. Après l'enlèvement d'un soldat, Israël bombarde le Sud-Liban pendant l'été pour lutter contre les combattants palestiniens du Hezbollah*. Environ 1 000 morts civils.

2008-2009 : intervention israélienne à Gaza contre les terroristes du Hamas. Entre 460 et 770 civils palestiniens et 3 civils israéliens tués.

Document 2. Chronologie du conflit israélo-palestinien.

Le détail de la chronologie (document 2) montre une alternance ininterrompue d'hostilités et de tentatives de conciliation. Par sa position de force militaire et économique, Israël a toujours repoussé les attaques et a mené une forte expansion territoriale, dont l'apogée se situe en 1967. En 1978, l'État hébreu a réussi à se concilier son voisin égyptien en lui rendant le Sinaï. **Depuis 1993, les négociations ont abouti à la reconnaissance de territoires palestiniens autonomes**, mais les relations entre Israël et les Palestiniens restent tendues en raison de nombreux actes de violence et de terrorisme. Les extrémistes de chaque camp font pression pour ne pas céder à l'autre (les colonies juives notamment).

Malgré la faible taille de l'espace concerné (moins de 30 000 km²), le conflit revêt une dimension réellement internationale. Non seulement plusieurs pays sont impliqués de près ou de loin, tels les pays de la Ligue arabe opposés à Israël, mais en outre **le rayonnement du conflit est mondial**. L'importance symbolique de cette terre, sainte pour trois religions, y est pour quelque chose, ainsi que les moyens déployés par les protagonistes. En 1972, des terroristes palestiniens tuent 11 athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich afin d'attirer l'attention sur leur cause. Quatre ans plus tard, c'est un raid de l'aviation israélienne (opération « Tonnerre »), sur l'aéroport ougandais d'Entebbe (Afrique centrale), qui met fin à une prise d'otages juifs par des membres de l'OLP et de la Bande à Baader.

■ Les rivalités entre États

Triomphant en 1945, **le panarabisme suscite la création de la Ligue arabe**, association réunissant tous les pays arabes, du Maroc à l'Irak, et basée au Caire. Le soutien aux Palestiniens et l'opposition à Israël sont des ferments de son unité, sauf lorsque l'Égypte signe la paix avec Israël en 1979. Cela ne suffit cependant pas à assurer la stabilité de la région, d'autant que les pays non arabes (Turquie, Iran, Israël) ne font pas partie de cette Ligue. Des rivalités régionales sont aussi la cause de tensions dans cette partie du monde : rivalités pour la direction du Mouvement panarabe (1950-1960) ; volonté de certains États, comme la Syrie ou l'Irak, de devenir des puissances régionales. Partisans de l'équilibre, les États pétroliers, eux, font en sorte de contrecarrer les ambitions de leurs voisins.

La **Syrie** d'Hafez el-Assad (1928-2000) intervient à partir de 1975 dans les affaires intérieures du Liban voisin, embourbé dans une longue guerre civile (1975-1990) opposant ses nombreuses communautés religieuses. Après avoir soutenu le parti islamiste du Hezbollah*, la Syrie s'est finalement retirée en 2005. L'**Irak** de Saddam Hussein (1937-2006) a également voulu jouer un rôle régional. Encouragé par les Américains, il lance en septembre 1980 une longue guerre contre son voisin, l'Iran de Khomeiny, chiite* et islamiste, pour lui disputer la suprématie et pour prendre le contrôle de zones stratégiques et pétrolières proches du golfe Persique : c'est la guerre Iran/Irak, aussi dite « 1^{re} guerre du Golfe ». Il est alors soutenu par une grande partie de la Ligue arabe et les Occidentaux (seule la Syrie, pour des raisons géopolitiques, soutient l'Iran). Les opérations, très

meurtrières, ne sont pas décisives et un cessez-le-feu est signé en août 1988. Deux ans plus tard, l'Irak envahit un voisin moins puissant, le Koweït, émirat pétrolier, mais, dans le contexte de la fin de la « guerre froide », il s'attire la réprobation internationale : début 1991, une grande coalition menée par les Américains et comprenant plusieurs pays arabes libère le Koweït (2^e guerre du Golfe). Cette guerre a mis à mal l'unité du monde arabe.

■ Islamisme et révolutions arabes

D'autres conflits ont pour source des **logiques politico-religieuses**. C'est le cas de **l'islamisme**, courant fondé sur une interprétation littérale et fondamentaliste du Coran (Livre saint des musulmans) et sur la stricte application de la *charia**. Confondant les sphères politique et religieuse, l'islamisme, apparu en Égypte en 1928 (les Frères musulmans), est favorable à un retour aux racines musulmanes et rejette catégoriquement la civilisation occidentale, vue comme pervertie. Réapparu dans les années 1970, il s'est développé en raison des déceptions politiques (les défaites arabes de 1967 et 1973 contre Israël) et économiques apportées par le panarabisme : le problème palestinien persiste et le développement stagne dans la région, malgré la manne pétrolière. Sa diffusion passe d'abord par des associations caritatives (Al-Majmaa en Palestine, base du futur Hamas*, dès 1968), avant que ne se constitue une organisation sur le plan politique (le Jihad islamique au Liban vers 1979). Depuis, l'islamisme s'est manifesté de diverses façons.

En février 1979, **l'islamisme politique remporte une grande victoire en prenant le pouvoir en Iran**, pays perse à majorité chiite, après une révolution islamique populaire inspirée par l'ayatollah Khomeiny (1902-1989), un dignitaire religieux alors exilé en France. Renversant le shah d'Iran, monarque favorable aux Américains, le régime a proclamé le *djihad* (« guerre sainte ») contre les Occidentaux et instauré des mesures très strictes (restriction de la liberté d'expression, voile obligatoire pour les femmes, diminution de leurs droits). Le régime a financé plusieurs mouvements terroristes dans la région, dont le Hezbollah* libanais. Depuis 2006, le président Ahmadinejad s'est attiré la colère des États-Unis en développant un programme nucléaire, mais, malgré des émeutes sévèrement réprimées en juin 2009, il est toujours en place en 2012. De 1996 à 2001, un autre régime islamiste s'est installé dans un pays situé à la limite du Moyen-Orient : celui des **talibans*** en Afghanistan.

De nombreux mouvements islamistes, ayant choisi le terrorisme et la violence comme moyens de pression (assassinat du président égyptien Sadate en 1981, attentats au Liban contre les Casques bleus en 1983) plutôt que l'action politique, se sont également développés dans toute la région. Certains défendent une cause nationale, comme les moudjahidine d'Afghanistan, qui ont combattu l'URSS entre 1979 et 1989, le Hezbollah* chiite libanais ou le Hamas sunnite palestinien (né en 1987 et vainqueur des élections de 2006). En revanche, **le réseau al-Qaida** (« la Base ») créé par le Saoudien Oussama Ben Laden a une implantation bien plus large. Dénonçant violemment les États-Unis et la culture occidentale, il a perpétré

une série d'attentats dans le monde entier (Nairobi en 1998, Bali en 2002, Madrid en 2004, Londres en 2005, Karachi en 2008), dont les plus médiatiques sont ceux du **11 septembre 2001** contre le World Trade Center de New York et le Pentagone à Washington (3 000 morts). Ces attentats ont pour conséquences deux guerres (Afghanistan en 2001, Irak en 2003) et une longue traque de Ben Laden. Si ce dernier a été tué en 2011, son réseau n'a pas été démantelé. En 2006, le Hamas, de son côté, lance une opération militaire contre Israël depuis le Liban.

Porté par un tout autre courant de pensée, un grand mouvement populaire, **les révolutions arabes ou « Printemps arabe »**, s'est diffusé durant toute l'année 2011 dans plusieurs pays de la région et au-delà (Tunisie, Libye) afin de demander une démocratisation. En effet, à l'exception de la Turquie, qui s'est démocratisée peu à peu depuis 1980 au point de limiter le rôle politique de l'armée en 2010, les États du Moyen-Orient, n'ayant aucune tradition nationale et démocratique, restent largement marqués par des régimes autoritaires, dirigés par des souverains presque absolus (les monarchies pétrolières du Golfe) ou par des présidents durablement installés (Hosni Moubarak en Égypte, Ben Ali en Tunisie, Kadhafi en Libye). Si ces mouvements ont réussi à renverser plusieurs dictateurs en Afrique du Nord (Tunisie, Libye, Égypte), où ont été organisées des élections souvent dominées par les islamistes, ils rencontrent une répression violente plus à l'Est, comme au Yémen et surtout en Syrie, provoquant l'émotion de la communauté internationale.

● Un espace marqué par des interventions extérieures depuis 1948

Les facteurs internes au Moyen-Orient ne suffisent pas à expliquer l'étendue des conflits dans le Proche et le Moyen-Orient après 1948. Malgré la fin de la présence coloniale, l'histoire de cette région est marquée et compliquée par l'influence des grandes puissances.

■ Les anciennes puissances coloniales : France et Grande-Bretagne

En dépit de l'abandon de leurs mandats, la France et le Royaume-Uni restent présents dans la région après 1945, attentifs à la sauvegarde de leurs intérêts. La France s'attache à maintenir la francophonie au Liban, qui reste proche d'elle. Davantage présents, **les Britanniques contrôlent une partie de l'exploitation du pétrole** par leurs compagnies privées (British Petroleum, Royal Dutch Shell avec les Pays-Bas) ou par l'intermédiaire d'investissements importants dans des compagnies locales, notamment en Irak, au Koweït ou au Qatar. Ils entretiennent également des oléoducs stratégiques permettant de transporter le pétrole jusqu'à la Méditerranée (oléoduc irakien). L'enjeu est majeur puisque la région produit 37 % du pétrole mondial en 1970.

Français et Britanniques interviennent militairement dans **la crise de Suez en 1956**. Prétextant de grands besoins financiers pour édifier le barrage d'Assouan sur le Nil et présentant le rôle du peuple égyptien dans la construction du canal, le *raïs* (« président ») de l'Égypte Gamal Abdel Nasser (1918-1970) nationalise

le canal de Suez en juillet 1956, au grand dam des Britanniques et des Français qui contrôlaient la compagnie d'exploitation du canal. Les deux puissances européennes décident d'utiliser le conflit israélo-arabe pour riposter. Après un accord secret, les troupes israéliennes envahissent la bande de Gaza et la presqu'île du Sinaï le 29 octobre, tandis que Français et Britanniques bombardent l'Égypte à partir du 31 octobre et parachutent des troupes autour du canal. Le 7 novembre, l'objectif est presque atteint, mais **les deux pays doivent signer un cessez-le-feu en raison des pressions internationales**, exercées par l'ONU, l'URSS et même les États-Unis (l'URSS ayant fait planer la menace nucléaire, les États-Unis proclament leur non-intervention). La France et la Grande-Bretagne abandonnent le canal tandis qu'Israël se retire du Sinaï (repris lors de la guerre de 1967). L'incident est **un triomphe pour Nasser**, célébré par les Arabes comme un héros, et **une humiliation pour les anciennes puissances coloniales**, qui s'effacent peu à peu de la région. Peu après, les États de la région prennent aussi le contrôle du pétrole en créant l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP*) en 1960, puis l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole (OPAEP) en 1968, fixant les prix et pesant sur les conflits (les chocs pétroliers de 1973 et de 1979).

■ Les deux Grands de la « guerre froide » : États-Unis et URSS

La « guerre froide » a prolongé ses effets dans la zone. Si aucun incident direct n'a été causé ici par l'affrontement Est/Ouest, les deux Grands se sont immiscés dans les relations diplomatiques au Moyen-Orient et ainsi affrontés par États interposés. Les États-Unis interviennent les premiers en acceptant la Turquie dans l'OTAN (1952) et en constituant, en 1955, une alliance défensive contre l'URSS : le **pacte de Bagdad** (Turquie, Irak, Iran, Pakistan). **Ils soutiennent Israël**, notamment en raison du poids de la communauté juive expatriée – ce qui contribue à expliquer les victoires israéliennes. Le veto américain à l'ONU empêche l'adoption de certains textes défavorables à l'État hébreu. L'URSS prend alors le contre-pied en signant des accords avec certains pays arabes, dont l'Égypte de Nasser, puis le Yémen du Sud, la Syrie et l'Irak dans les années 1970. Le soutien américain à Israël lors de la guerre du Kippour en octobre 1973 suscite une forte réaction de la part des pays arabes. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), fondée en 1960 et constituée d'une majorité de pays arabes (Arabie Saoudite, Koweït, Émirats arabes unis, Irak, Iran, Libye, Algérie), décide alors un embargo temporaire sur le pétrole livré aux pays occidentaux, puis une forte hausse du prix du baril : c'est **le 1^{er} choc pétrolier, responsable d'une grave crise dans les pays du Nord**. Au contraire, lorsque l'URSS envahit l'Afghanistan en 1979 pour soutenir le régime prosoviétique de Kaboul, les Américains arment les moudjahidine qui résistent à l'avancée soviétique. L'attitude des États-Unis n'est cependant pas seulement dictée par la logique de « guerre froide ». Comme pour la Grande-Bretagne, le contrôle des concessions pétrolières est un enjeu majeur : en 1953, **les services secrets améri-**

cains et britanniques organisent le coup d'État qui renverse le président iranien Mossadegh, pour avoir nationalisé le pétrole iranien, et le retour du shah Mohammad Reza Pahlavi, monarque qui instaure un régime autoritaire. Lors de la crise de Suez en 1956, les deux Grands adoptent une position comparable, condamnant l'intervention. Tous deux sont, en effet, défavorables à la colonisation et veulent se concilier l'Égypte, un des pivots de la région.

■ L'interventionnisme américain depuis 1990

Devenus la seule grande puissance après la fin de la « guerre froide » (cf. chap. 6), les États-Unis continuent d'intervenir dans la région, en endossant le rôle de **gendarme du Moyen-Orient**. Quand le Conseil de sécurité des Nations Unies condamne, à l'été 1990, l'invasion du Koweït par l'Irak, au nom du respect du droit international, puis instaure un embargo commercial, financier et militaire, le président George Bush prend la tête de la communauté internationale. Après plusieurs mois de discussions inutiles, puis une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant l'usage de la force en cas de non-évacuation du Koweït, il lance une coalition militaire de 30 pays (dont plusieurs pays arabes, comme l'Arabie Saoudite, l'Égypte et la Syrie) qui libère le Koweït en janvier-février 1991 lors de l'opération « Tempête du désert », aussi appelée « guerre du Golfe ». C'est la consécration de l'hyperpuissance américaine.

Les Américains tentent aussi de jouer les médiateurs dans le conflit israélo-palestinien. C'est à Washington, devant le président Clinton, que sont signés, le 13 septembre 1993, **les accords d'Oslo** entre l'Israélien Yitzhak Rabin (assassiné deux ans plus tard) et Yasser Arafat, président de l'OLP*. Ils prévoient la reconnaissance réciproque des deux parties et une autonomie pour les territoires palestiniens. Par la suite, d'autres négociations conduites par les présidents américains successifs ne sont pas parvenues à mettre fin au conflit.

Enfin, la politique américaine a été bouleversée par les attentats du 11 septembre 2001. Déclarant mener une **guerre contre le terrorisme**, George W. Bush menace tous les États soupçonnés d'abriter des terroristes islamistes. Il dénonce un « axe du Mal » composé principalement de pays musulmans (Irak, Syrie, Iran, Soudan) et lance plusieurs attaques. Dès octobre 2001, à la tête d'une coalition internationale, les États-Unis renversent les talibans* en Afghanistan. En mars 2003, sous le prétexte de la fabrication d'armes de destruction massive et malgré la condamnation de l'ONU, ils envahissent l'Irak, puis arrêtent Saddam Hussein, mais échouent à instaurer la paix et la démocratie dans le pays. Cette guerre, accusée d'être menée pour des motifs essentiellement économiques (le contrôle du pétrole), alimente **un fort sentiment antiaméricain** dans le monde arabe, qui se traduit par des manifestations et des violences. Il faut attendre l'élection du premier président afro-américain Barack Obama, puis le retrait des troupes d'Irak fin 2011 pour que la situation s'apaise.

Gouverner la France depuis 1946

Le cours

La France est un des plus vieux États-nations du monde. Héritière du royaume franc de Clovis (baptisé vers 496 à Reims) et de l'empereur Charlemagne (742-814), elle s'est **construite peu à peu**, sous l'action politique de la monarchie, puis du régime républicain qu'elle a connu presque sans discontinuer depuis 1871. Jusqu'au ^{xx}e siècle, l'autorité souveraine a toujours cherché à **unifier** la population française autour d'un certain nombre de principes communs et à **centraliser** la prise de décision afin de favoriser **la cohésion nationale** et de constituer une grande puissance à l'échelle internationale. Après 1945, le pays se trouve confronté à une série de mutations globales, parfois contradictoires (reflux de l'idée nationale, mise en place puis remise en cause de l'État-providence, effacement des frontières sous l'effet de la mondialisation) qui transforment le rôle de l'État et la façon de gouverner. L'enjeu est de savoir comment l'État français a pu s'adapter à ces évolutions : l'État-nation est-il toujours aujourd'hui l'échelon fondamental qui décide de la vie des Français ?

● Le cadre institutionnel : comment gouverner ?

Résultat de plusieurs siècles d'histoire, l'État français tient une grande place dans la vie du pays comme dans l'imaginaire collectif, se fondant avec la nation elle-même. Il fonctionne selon des règles imposées par une **Constitution**, ensemble législatif organisant la répartition des pouvoirs dans un pays. Depuis 1945, le pays en a connu deux : celle de la IV^e (1946), puis celle de la V^e République (1958).

■ L'État-nation, produit d'une longue construction historique

La France jouit d'une **existence territoriale quasiment ininterrompue** depuis le traité de Verdun (843) qui partage l'empire de Charlemagne entre ses trois petits-fils (la *Francia occidentalis* revient à Charles le Chauve). D'abord propriétaire nominale d'un royaume qu'elle ne maîtrisait pas en raison de l'émiettement féodal de l'autorité, la monarchie capétienne a utilisé plusieurs moyens pour forger une **unité nationale**. Grâce à de patientes conquêtes sur les seigneurs ou sur les puissances extérieures, les rois sont parvenus à agrandir à la fois leur domaine et les frontières du pays. Sur le plan symbolique, ils ont compté sur le soutien de l'Église catholique (la cérémonie du sacre dans la cathédrale de Reims) et les victoires militaires pour asseoir leur légitimité. En 1214, la **victoire de Philippe Auguste à Bouvines**, près de Lille, passe pour l'acte de naissance du sentiment national français. De manière plus pratique, la monarchie a mis en place, dès le XIII^e siècle, **une administration de plus en plus complexe** pour organiser le contrôle du territoire : des agents du roi sont chargés de percevoir les impôts directs ; une Cour des comptes contrôle les finances du royaume dès 1320 ; une Cour de cassation permet d'annuler des décisions de justice prises par des juridictions inférieures. Au XVII^e siècle apparaissent les intendants, qui maintiennent l'ordre dans les provinces et font appliquer les décisions du roi ; **la centralisation est accentuée par la monarchie absolue** des derniers siècles de l'Ancien Régime. Pour des raisons d'unité et d'efficacité, le roi François I^{er} a rendu obligatoire la langue française, issue du dialecte parisien, dans tous les actes officiels par l'**édit de Villers-Cotterêts (1539)** : c'est le plus ancien acte royal encore en vigueur de nos jours. Le latin et les parlers régionaux sont ainsi écartés de l'administration nationale.

La Révolution de 1789, puis le régime républicain n'introduisent pas de rupture sur ce plan : la forme de gouvernement change, mais la nation garde une place centrale. Elle est même proclamée **source de la souveraineté**, à la place du monarque, par les révolutionnaires. La défaite de 1871 contre la Prusse amène à des interrogations accrues sur elle. Pour l'écrivain Ernest Renan, en 1882, la nation est « *le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu* », « *un plébiscite de tous les jours* » à la fois legs d'un passé commun et choix d'un avenir partagé. C'est au moment où le régime républicain sort difficilement vainqueur de deux crises (le boulangisme puis l'affaire Dreyfus) que cette conception l'emporte. L'école gratuite et obligatoire de Jules Ferry contribue à diffuser cette idée dans tout le pays, y compris dans les territoires coloniaux où l'on apprend « *nos ancêtres les Gaulois* ». Pour les jeunes hommes, le service militaire forge le creuset de l'appartenance nationale. Sous la république comme sous la monarchie, **c'est donc l'État qui a forgé la nation**, au contraire de l'Allemagne ou de la Pologne, et les deux concepts se trouvent indissociables. L'unité de la nation va de pair avec la centralisation de l'État : dès

1800, les préfets prennent le rôle de relais du pouvoir central dans les départements, circonscriptions créées à la Révolution.

À partir de 1945, l'idée d'« État-nation » est remise en cause par plusieurs phénomènes. L'unité nationale a été brisée par la Seconde Guerre mondiale, où les Français se sont déchirés entre résistants et collaborateurs. La mémoire résistancialiste (gaulliste et communiste) a restauré une unité de façade au prix d'une déformation de l'histoire (cf. chap. 2). À partir des années 1980, avec la crise économique, apparaissent des polémiques sur **un déclin supposé de l'identité nationale** menacée par l'immigration ou par la mondialisation (la montée du Front national). La gauche propose plutôt de redéfinir la nation en termes d'accueil et de métissage de la communauté. En tout cas, l'intégration n'est pas toujours réussie et la cohésion nationale ne va plus de soi. Des organisations, comme la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE, dissoute en mai 2011) et désormais l'Observatoire des inégalités ou le Défenseur des droits, tentent d'y remédier.

■ Un régime de plus en plus présidentiel

L'organisation politique de l'État a connu une évolution importante depuis la Libération. Après le régime autoritaire du maréchal Pétain, une majorité de Français est partisane en 1945 d'un régime où le chef de l'État possède peu de pouvoirs. C'est un retour à la culture républicaine de la fin du XIX^e siècle, qui repose sur la souveraineté du peuple dans toutes les institutions et sur une défiance à l'égard du pouvoir personnel.

Après deux ans de Gouvernement provisoire chargé de restaurer la vie démocratique, suite à la parenthèse du régime de Vichy (**les femmes votent pour la première fois aux élections d'avril 1945**), est installée une IV^e République. Sa naissance est plutôt difficile : après un échec, le second projet présenté par l'Assemblée constituante n'est adopté par référendum, en octobre 1946, que par 53 % des votants, avec 31 % d'abstention. Il est sévèrement critiqué par le général de Gaulle, ancien chef de la Résistance et du Gouvernement provisoire, qui dénonce « *un régime des partis* ». Il s'agit, en effet, d'un **régime parlementaire bicaméraliste** (ou bicamériste) : l'essentiel des décisions appartient au pouvoir législatif, détenu par deux Chambres (l'Assemblée nationale et le Conseil de la République – Sénat élu au suffrage indirect). L'Assemblée investit le chef du gouvernement, appelé « président du Conseil des ministres », et peut renverser le gouvernement à tout moment par une motion de censure (texte signé devant recueillir la majorité absolue des députés) ou par le refus de la confiance. Le président de la République, élu par les Chambres pour 7 ans, a un rôle surtout honorifique (de Gaulle dit qu'il « *inaugure les chrysanthèmes* »).

Le mode de scrutin et la structure de l'offre électorale participent à favoriser l'**instabilité ministérielle**. Le **scrutin proportionnel**, qui permet à tous les partis ayant plus de 5 % des voix d'être représentés à l'Assemblée en fonction de leur

score, rend plus difficile l'établissement de majorités stables. L'émiettement du paysage politique, dominé par les trois grandes tendances issues de la Résistance (PCF communiste, SFIO socialiste, MRP démocrate-chrétien), puis compliqué en 1947 par l'isolement du PCF en période de « guerre froide » et à partir de 1952 par la renaissance de la droite, rend la tâche encore plus ardue. 23 gouvernements se succèdent donc en 12 ans (dont un n'a duré que 3 jours). Gouverner la France dans ces conditions apparaît comme difficile. Minée par les problèmes coloniaux, la IV^e République, peu regrettée, s'effondre en 1958. Rappelé à la suite des grandes manifestations de pieds-noirs d'Algérie le 13 mai, de Gaulle n'accepte le pouvoir qu'à condition de recevoir carte blanche pour instituer un nouveau régime.

La Constitution de la V^e République, rédigée par de Gaulle et par le juriste Michel Debré, est présentée le 4 septembre 1958 et adoptée le 28 septembre par référendum (79 % de « oui »). Elle bâtit un régime situé à **l'opposé du précédent**, bâti sur une conception moins collégiale du gouvernement du pays. Le président de la République, élu pour 7 ans par le Parlement, possède l'essentiel des pouvoirs. Il nomme le gouvernement et peut prononcer la dissolution de l'Assemblée. Chef des armées, il peut décider d'un référendum et obtenir des pouvoirs spéciaux pour 6 mois (art. 16). C'est lui qui signe les traités, qui promulgue les lois et qui nomme aux grands emplois publics. Le Parlement est toujours composé de deux Chambres (Assemblée nationale et Sénat) et siège durant la session parlementaire. L'Assemblée garde le droit de renverser le gouvernement par une motion de censure : le régime n'est donc pas présidentiel comme aux États-Unis, mais **semi-présidentiel**. L'élection du président au **suffrage universel direct**, décidée par de Gaulle et approuvée par référendum en octobre 1962, renforce la légitimité électorale du chef de l'État, parfois qualifié de « *monarque républicain* ». Le socialiste François Mitterrand dénonce une dérive monarchique du pouvoir dans son livre *Le Coup d'État permanent* (1964). À partir de 1965, les élections présidentielles rythment tous les 7 ans (tous les 5 ans après 2002) la vie politique française, dont elles constituent symboliquement l'apogée.

Les institutions évoluent cependant en fonction des pratiques politiques. Si le pouvoir présidentiel l'emporte nettement quand la majorité de l'Assemblée nationale est de son bord politique, ses pouvoirs sont nettement plus réduits en période de **cohabitation** : lorsque les élections législatives donnent la victoire au camp opposé, c'est le Premier ministre, issu de la nouvelle majorité, qui gouverne réellement. Cette situation non prévue par de Gaulle est arrivée trois fois depuis 1981 : en 1986-1988 et 1993-1995 (majorité de droite) et en 1997-2002 (majorité de gauche avec Lionel Jospin). Le régime devient alors plus parlementaire. En 2000 est adoptée par référendum la réforme du **quinquennat** réduisant la durée du mandat présidentiel, pour la caler sur celle du mandat des députés. Les élections présidentielles et législatives ont donc lieu presque en même temps – ce qui doit limiter le risque de cohabitation. Le rôle du président s'en trouve accentué.

■ Un pays longtemps centralisé

La répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales a elle aussi connu des évolutions. Continuatrice, sur ce plan, de l'œuvre monarchique, la République a toujours adopté une **conception centralisatrice du pouvoir**. On parle de « **tradition jacobine** », en référence au parti révolutionnaire, par opposition aux girondins décentralisateurs, qui voulaient réduire le rôle de Paris à « 1/83^e » d'influence en France (il y avait 83 départements en 1793). Incarnation d'une République « *indivisible* » selon l'article 1 de la Constitution de 1958, l'État se veut le garant de l'intérêt général contre tous les particularismes. Dans chaque département et, depuis 1956, dans chaque région, le préfet contrôle au nom de l'État le respect des décisions de l'autorité centrale.

Les revendications régionales d'autonomie ont été longues à se faire entendre. En 1956, c'est pour des raisons économiques d'aménagement du territoire qu'ont été créées 22 « circonscriptions d'action régionale » (CAP) regroupant chacune plusieurs départements. En 1969, un référendum proposé par de Gaulle sur la régionalisation, transfert de compétences aux CAP, échoue. À partir de 1972, les conseils régionaux sont élus au suffrage universel indirect. Après l'accession de la gauche au pouvoir, une étape fondamentale est franchie le 2 mars 1982 par **la loi Defferre de décentralisation**. Les CAP deviennent officiellement des régions, dont les conseillers régionaux, dotés d'un pouvoir exécutif, sont élus au suffrage universel direct à compter de 1986. **Les compétences exécutives sont transférées des préfets vers les collectivités territoriales** : régions, départements et communes. Elles obtiennent le droit de gérer elles-mêmes leur budget, un contrôle *a posteriori* étant effectué par le préfet. Toutes librement gérées par des conseils élus au suffrage direct, les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État, bénéficiant d'une autonomie juridique. Elles ne possèdent cependant que des compétences administratives : il leur est interdit d'édicter des lois, de battre monnaie ou d'entretenir des relations internationales – compétences réservées à l'État. Leurs employés forment depuis 1984 la Fonction publique territoriale, par opposition aux employés des ministères (Fonction publique d'État) et des hôpitaux (Fonction publique hospitalière).

Division	France métropolitaine	France d'outre-mer	Total
Régions*	22	5	27
Départements*	96	5	101
Arrondissements	330	12	342
Cantons	3 883	167	4 050
Coopération intercommunale	2 565	16	2 581
Communes*	36 572	194	36 766

* Division ayant le statut de collectivité territoriale.

Document 1. Les divisions administratives de la France en 2012.

« **L'acte II de la décentralisation** », expression du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, est accompli en mars 2003 par la droite. Le gouvernement Raffarin, qui introduit la décentralisation dans la Constitution, donne l'autonomie financière aux collectivités territoriales et accentue le transfert de compétences (gestion des personnels techniques des collèges et lycées, de la formation professionnelle, des transports régionaux), en prévoyant une compensation financière versée par l'État. Ce **retrait de l'État** permet d'adapter les politiques publiques aux besoins locaux, mais il soulève un enjeu de répartition des ressources budgétaires. Certaines divisions administratives du pays n'ont pas valeur de collectivités territoriales, comme les arrondissements et les cantons, qui datent de plus de 200 ans, et les établissements publics de coopération intercommunale, beaucoup plus récents (communautés urbaines, communautés de communes). Au total, **l'architecture administrative française, héritière d'une longue histoire, est dense et complexe** (document 1).

● **Le personnel politique et administratif : qui gouverne ?**

Le gouvernement de la France est assuré par une série d'institutions, vues précédemment, mais celles-ci sont occupées par des personnes qu'il faut présenter. Le pouvoir est détenu par des hommes politiques et des hauts fonctionnaires.

■ **L'évolution de la fonction présidentielle**

Institution créée en 1848, la présidence de la République, qui siège au palais de l'Élysée, est la plus haute fonction du régime. Elle a longtemps servi d'**apothéose honorifique à la carrière bien remplie** de quelques hommes politiques, souvent d'abord présidents du Sénat. C'est toujours vrai sous la IV^e République, où le président a un rôle purement représentatif : le socialiste Vincent Auriol (1884-1966), député durant trois décennies et ministre du Front populaire, est récompensé en 1947 pour sa résistance sous le régime de Vichy. Si son successeur centriste René Coty (1954-1958) occupa de nombreux mandats en plus de 40 ans, sa carrière est plus modeste ; il apparaît surtout comme un candidat de compromis pour débloquer une élection au suffrage indirect qui s'éternisait (13 tours de scrutin). Le profil présidentiel change nettement sous la V^e République, qui lui donne beaucoup plus de pouvoirs, et particulièrement après l'adoption de l'**élection du président au suffrage universel direct** en 1962. De Gaulle entend incarner la fonction présidentielle comme la rencontre de deux logiques : celle de l'homme providentiel et celle de la consécration populaire. Les politologues rapprochent cette attitude de la **tradition bonapartiste**. Comme l'empereur Napoléon III, de Gaulle se veut au-dessus des partis politiques et réclame une adhésion populaire massive en organisant plusieurs référendums qui engagent sa responsabilité. Il rencontre cependant quelques échecs : ayant refusé de faire campagne, il ne peut remporter l'élection présidentielle de décembre 1965 dès le premier tour (il

obtient 44,7 % des suffrages) et doit intervenir dans les médias, à contrecœur, pour l'emporter au second (55,2 %). En avril 1969, il quitte le pouvoir après le rejet de son référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat, rejet surtout dû à une lassitude de l'électorat et aux suites de la crise de mai 1968.

Parmi les 7 présidents élus entre 1965 et 2012, 5 sont de droite, dont **4 se réclament de la mouvance gaulliste**. Jusqu'à l'élection de François Hollande en mai 2012, François Mitterrand fut le seul président de gauche. Pour tous ces hommes, l'élection constitue **l'apogée de la carrière politique**, voire la fin (seul Valéry Giscard d'Estaing poursuit un parcours électoral après sa défaite en 1981) ; les candidats doivent parfois s'y prendre à plusieurs reprises pour remporter le scrutin : François Mitterrand et Jacques Chirac ont été élus à leur 3^e tentative et ont tous deux brigué avec succès un second mandat. Dans d'autres cas ont été élus des candidats plus jeunes qui se présentaient pour la première fois : V. Giscard d'Estaing a 48 ans en 1981, Nicolas Sarkozy 52 ans en 2007, François Hollande 57 ans en 2012. Tous ont été des figures majeures de leur parti et ont **exercé de hautes responsabilités** (sauf F. Hollande qui n'a jamais été ministre), mais aucun Premier ministre en fonction n'a jamais été élu : J. Chirac en 1988, É. Balladur en 1995 et L. Jospin en 2002 ont tous été battus, les deux derniers dès le premier tour. La plupart furent élus de départements ruraux (la Corrèze a donné deux présidents : J. Chirac et F. Hollande).

Malgré des nuances importantes, la manière d'exercer la présidence a suivi un même modèle de monarchie républicaine. Même le libéral V. Giscard d'Estaing, qui dénonçait en 1967 « *l'exercice solitaire du pouvoir* », et le socialiste François Mitterrand, auteur du *Coup d'État permanent*, ont endossé les habits prévus par de Gaulle, en impulsant une politique soutenue par un parti majoritaire. Toutefois, le président tente souvent de se hisser au-dessus des partis politiques et de revêtir **un rôle d'arbitre**, surtout lors des cohabitations (F. Mitterrand en 1986-1988 et en 1993-1995, J. Chirac en 1997-2002) – ce qui peut augmenter sa popularité. Comme de Gaulle, il se réserve ordinairement la politique étrangère, incarnant la France à l'étranger, et laisse son Premier ministre gérer les affaires intérieures, quitte à le renvoyer lorsqu'il devient impopulaire. Le président Sarkozy introduit une rupture en s'impliquant et en s'exposant davantage que son Premier ministre, François Fillon, resté en place durant tout le quinquennat : on a pu lui reprocher son « *hyperprésidence* ». Son successeur F. Hollande souhaite, en revanche, être « *un président normal* ».

■ Les partis et les hommes politiques

Les idées sont portées par des partis politiques chargés de les défendre aux différentes élections. Au sortir de la guerre, ce sont les partis de gauche qui sont les mieux organisés : le Parti radical, pilier de la III^e République, existe depuis 1901 ; la SFIO socialiste a été constituée en 1905, tandis que le Parti communiste français (PCF) est issu du congrès de Tours (1920) où la majorité des militants

socialistes ont choisi de suivre le modèle soviétique à la suite de la Révolution russe. Au centre et à droite, les partis sont surtout des petites fédérations d'élus, comme le Centre national des indépendants et paysans (CNIP) d'Antoine Pinay, à l'exception du jeune Mouvement républicain populaire (MRP) démocrate-chrétien fondé fin 1944.

Sous la V^e République, les partis se structurent davantage et atteignent un plus large public. Le mouvement gaulliste remporte les élections législatives dès 1958 et survivra à son fondateur, malgré plusieurs changements de nom (UNR, UDR, puis RPR), avant de se fondre en 2002 dans une grande fédération de droite : l'Union pour un mouvement populaire (UMP). À gauche, la SFIO se transforme en Parti socialiste en 1969, absorbant plusieurs petits mouvements. L'UMP a compté jusqu'à 370 000 adhérents en 2007, tandis que le PS dépasse les 200 000 en 2012. Le **financement des partis**, longtemps juridiquement flou (ce qui a causé des scandales), est encadré par plusieurs lois votées entre 1988 et 1995, ainsi qu'en 2003 : il est assuré par les cotisations des militants, par les dons des personnes physiques (et non des entreprises) et par un versement de l'État en fonction du résultat des élections.

L'échiquier électoral a considérablement varié depuis 1946. La IV^e République est marquée par un paysage complexe, avec de nombreuses coalitions de partis plus ou moins importants, tandis que les communistes et les gaullistes restent constamment dans l'opposition. Les débuts de la V^e République voient le renforcement de la droite, notamment dû à la force du gaullisme, qui reste au pouvoir pendant 23 ans, et une **bipolarisation croissante** de la vie politique. Dans les années 1970, la gauche, composée essentiellement du PCF (en baisse) et du PS (en croissance), fait face à la droite majoritaire, alliant RPR (gaulliste) et UDF (centriste). L'élection présidentielle de 1981 marque **le début d'une série d'alternances** (jusqu'en 2007, aucune majorité n'est reconduite aux élections législatives) et un fractionnement du paysage politique. Le PCF connaît une lourde chute ; les écologistes (d'abord apolitiques) apparaissent ; et le Front national (extrême droite) de Jean-Marie Le Pen réalise une grande percée, jusqu'à atteindre le second tour de l'élection présidentielle en 2002. Après 17 ans de pouvoir présidentiel, la droite perd les élections de 2012.

Le profil des élus a évolué lui aussi. Sous la IV^e République, les parlementaires étaient essentiellement des notables pratiquant des professions indépendantes (médecins, avocats, notaires, patrons). Après 1958, on constate **la hausse continue des salariés du secteur public** (enseignants, universitaires, hauts fonctionnaires), qui représentent la moitié des élus depuis 1981, surtout sous les majorités de gauche. Les indépendants et les salariés du privé se partagent, à égalité, les bancs restants de l'Assemblée. Tous sont cependant devenus de plus en plus des professionnels de la politique, cumulant souvent mandats nationaux et locaux. La place des femmes parmi eux reste marginale : leur taux passe de 1 % en 1958 à 5,5 % en 1993 ; les mesures en faveur de la parité le font grimper à 12,3 % en

2002, 17,3 % en 2007 et 26,9 % en 2012, mais ces chiffres restent nettement en dessous de la moyenne européenne. En mai 2012, pour la première fois, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault est **paritaire**.

■ **Les hauts fonctionnaires**

Le gouvernement de la France est aussi le fait de personnages non élus qui jouent un grand rôle dans l’administration du pays. Les hauts fonctionnaires constituent **un corps d’élite de la République** qui s’est largement développé depuis **la création de la célèbre École nationale d’administration (ENA) en 1945**. Fondée par le juriste Michel Debré, l’ENA a pour vocation de sélectionner et de former les futurs cadres et dirigeants de la haute fonction publique (Conseil d’État, Cour des comptes, diplomatie, préfecture, inspection des finances...). Décentralisée à Strasbourg en 1991, l’ENA a formé des générations de cadres supérieurs qui ont exercé de hautes responsabilités dans le secteur public, mais aussi dans le privé (banques, grandes entreprises). Certains ont également suivi une carrière politique : le document 2 montre qu’il n’y a guère de frontières entre les trois débouchés de l’école. L’ENA a notamment donné 3 présidents de la République (V. Giscard d’Estaing, J. Chirac, F. Hollande), 7 Premiers ministres et de nombreux ministres.

Nom	Formation	Carrière administrative	Carrière économique	Carrière politique
Jean-Marcel Jeanneney (1910-2010)	1936 : École libre des sciences politiques, docteur en droit, agrégé de sciences économiques	1944 : directeur de cabinet de son père 1958 : membre du comité Pinay-Rueff 1981 : président d’un Office économique	–	1959 : ministre gaulliste 1968 : député UDR 1974 : soutient F. Mitterrand
François-Xavier Ortoli (1925-2007)	1947 : ENA	1949 : inspecteur des Finances 1962 : directeur de cabinet de G. Pompidou 1966 : commissaire au Plan	1984 à 1990 : P.-D.G. de Total	1967 : ministre gaulliste 1968 : député UDR du Nord 1973 : président de la Commission européenne
Jacques Calvet (né en 1931)	1955 : ENA	1959 : cabinet de V. Giscard d’Estaing	1974 : cadre à la banque BNP 1979 : directeur de la BNP 1983 : P.-D.G. de Peugeot SA	1997 : candidat de droite aux législatives (battu)



Nom	Formation	Carrière administrative	Carrière économique	Carrière politique
Jacques Chirac (né en 1932)	1951 : IEP Paris 1954 : ENA	1960 : Cour des comptes 1962 : secrétaire général de G. Pompidou	–	1967 : député UDR de Corrèze 1967 : secrétaire d'État 1974 et 1986 : Premier ministre 1995 : président de la République (réélu en 2002)
Pierre Joxe (né en 1934)	1960 : ENA	1962 : Cour des comptes 1963 : commissaire au Plan 1967 : chargé de mission dans un ministère 1993 : retour à la Cour des comptes 2001 : Conseil constitutionnel	–	1973 : député PS de Saône-et-Loire 1984 : ministre socialiste
Philippe Séguin (1943-2010)	1967 : IEP Aix 1968 : ENA	1970 : Cour des comptes 1974 : secrétaire de cabinet ministériel 1975 et 2002 : retour à la Cour des comptes	–	1978 : député RPR des Vosges 1986 : ministre gaulliste 1993 : président de l'Assemblée nationale
François Hollande (né en 1954)	1974 : HEC, IEP Paris 1978 : ENA	1980 : Cour des comptes 1981 : chargé de mission de F. Mitterrand 1983 : directeur de cabinet ministériel	–	1988 : député PS de Corrèze 1997 : premier secrétaire du PS 2012 : président de la République
Alexandre Bompard (né en 1972)	IEP Paris 1999 : ENA	2002 : inspecteur des Finances 2003 : conseiller du ministre F. Fillon	2005 : directeur des sports de Canal + 2008 : P.-D.G. d'Europe 1 2011 : P.-D.G. de la FNAC	–

Document 2. *Le parcours de quelques hauts fonctionnaires français.*

Initialement destinée à démocratiser l'accès aux hautes études administratives, l'ENA a rapidement subi des critiques dénonçant sa fermeture socioculturelle. En 1964, dans *Les Héritiers*, le sociologue Pierre Bourdieu la prend comme le symbole du système français des grandes écoles (Polytechnique, Écoles normales supérieures, Institut d'études politiques ou « Sciences po », HEC) qui ne fait, selon lui, que reproduire les élites de hauts fonctionnaires. D'anciens élèves comme Jean-Pierre Chevènement ou Philippe de Villiers rejettent respectivement « *les mandarins de la société bourgeoise* » et les « *technocrates* ». François Bayrou proposait même en 2007 de supprimer l'institution, mais Jean-François Kesler, ancien directeur adjoint de l'ENA, la défend en signalant qu'elle permet, même imparfaitement, de faire émerger des serviteurs de l'État et des jeunes dirigeants par une sélection au mérite plutôt que par les privilèges.

● L'action de l'État : que gouverner ?

Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le rôle de l'État se limite essentiellement aux **fonctions régaliennes** traditionnelles (monnaie, armée, justice, lois, douanes), qui ne peuvent être confiées ni aux collectivités locales ni au secteur privé. À la Libération, la nécessité d'une profonde reconstruction et le recul de l'idéal libéral, qui prônait la non-intervention de l'État, notamment dans l'économie, ont lancé **un mouvement d'accroissement de la présence de l'État** dans divers domaines, qui sera remis en cause à partir des années 1970.

■ Un rôle économique majeur

Le programme du Conseil national de la Résistance (CNR), largement appliqué par le Gouvernement provisoire de 1944, est en rupture avec l'attitude de la plupart des gouvernements depuis la révolution industrielle, adeptes de la devise libérale « *Laisser faire, laisser passer* ». En 1946, en moins de deux ans, **un système plus interventionniste**, qui fédère notamment communistes et gaullistes, présents ensemble au gouvernement, a été mis en place pour assurer la reconstruction. Ce rôle croissant de l'État est à mettre en relation avec les théories keynésiennes qui connaissent alors un grand succès : l'État agit dans l'économie en tant qu'entrepreneur, planificateur et régulateur de la conjoncture. Par des confiscations (Renault) et des rachats, **les nationalisations** (transfert de la propriété d'une entreprise à l'État) créent un secteur public important dans les banques (Banque de France, Crédit lyonnais, Société générale, CNEP, BNCI), les assurances (11 compagnies), l'énergie (Charbonnages de France, EDF, GDF), l'automobile (Renault) et les transports aériens. L'État encourage aussi le développement économique par **la planification indicative**, système prévoyant des objectifs de production par plan de 5 ans, en s'appuyant sur les outils de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), créé en 1946. Jean Monnet est le premier commissaire général au Plan en janvier 1946. Les

préconisations et les commandes de l'État visent la modernisation économique et sont une des bases de la prospérité des Trente Glorieuses.

Le volontarisme étatique s'accroît au début de la V^e République, sous les présidences gaullistes. De Gaulle puis Georges Pompidou élargissent les attributions de certains organismes publics de recherche (Commissariat à l'énergie atomique [CEA], Institut national de la recherche agronomique [INRA], tous deux créés en 1946) et effectuent une politique de grands travaux, notamment dans les transports (réseau autoroutier, aéroports, RER francilien). Sont encouragées les réalisations de prestige : de Gaulle met en service la *Caravelle* en 1959, puis inaugure le paquebot *France* en grande pompe l'année suivante.

En 1981, l'arrivée de la gauche au pouvoir rouvre le débat sur le rôle de l'État dans l'économie. F. Mitterrand entend accentuer ce dernier, dans **une triple mission de patron, d'entrepreneur et de garant du respect de certaines règles**. Une seconde vague de nationalisations, en 1982, touche encore les banques (Paribas, CIC, Suez, Crédit commercial de France, Crédit du Nord, Banque Rothschild), mais surtout l'industrie (Usinor, Sacilor, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Rhône-Poulenc, Thomson, Saint-Gobain). Le secteur public concerne désormais **¼ de la population active**, mais il nécessite une **hausse des prélèvements sociaux** et ne peut éviter de lourds licenciements dans la sidérurgie dès 1984. L'État initie de nouveau de grands travaux (lignes TGV) et s'occupe de l'amélioration des **conditions de travail** de tous les salariés : semaine de 40 heures, 5^e semaine de congés payés, libertés syndicales et complexification du licenciement (lois Auroux en 1982). De retour au pouvoir en 1986, la droite, inspirée par la pensée libérale (F. von Hayek), lance **deux vagues de privatisations** (Paribas, Suez, TF1, CCF, Société générale, Matra en 1986-1987 ; Rhône-Poulenc, Elf-Aquitaine, Total en 1993) pour recentrer l'État sur ses fonctions régaliennes et pour diminuer un déficit public croissant depuis la crise des années 1970 (chômage, baisse des recettes) afin de relancer les investissements. Depuis, plusieurs privatisations, notamment partielles, ont été décidées (Crédit lyonnais, CIC, France Telecom, Thomson), même par la gauche. **Le rôle de l'État dans l'économie est en déclin** ; la construction européenne et la mondialisation ont d'ailleurs largement fragilisé son pouvoir décisionnel et sa marge de manœuvre. Ainsi, depuis 1999, le contrôle de la monnaie revient à la Banque centrale européenne, basée à Francfort. Certains regrettent cet effacement de l'échelon national, comme le montre le rejet de la Constitution européenne au référendum de mai 2005.

■ Une intervention croissante dans la société

Inspiré par le souci de réunifier le pays et d'assurer une justice sociale pour les plus pauvres afin d'éviter les inégalités extrêmes des années 1930, le Gouvernement provisoire installe, après la Libération, sur le modèle keynésien, **un État-providence destiné à prendre en charge les situations sociales les plus difficiles**. Les assurances sociales mises en place en France depuis 1898

sont unifiées au sein de la Sécurité sociale, créée par l'ordonnance du 4 octobre 1945 préparée par le haut fonctionnaire Pierre Laroque. Selon un principe proche de celui de Bismarck, les assurés sociaux (salariés comme employeurs) cotisent tous pour les grands risques sociaux : maladie, maternité, invalidité, vieillesse et décès (et, depuis 2006, dépendance). En contrepartie, ils ne payent pas la majorité des dépenses de santé, prises en charge par une caisse puis plusieurs caisses nationales, et l'État verse des prestations aux parents (allocations familiales) et aux plus défavorisés (accidentés du travail, handicapés, retraités, veuves, orphelins). Le système est complété progressivement par de nombreuses mesures qui s'adaptent aux besoins croissants des populations : en 1950 est créé le « salaire minimum interprofessionnel garanti » (SMIG), devenu SMIC en 1970 ; en 1967, l'ANPE prend en charge les demandeurs d'emploi ; en 1988 est versé aux plus pauvres un « revenu minimum d'insertion » (RMI), remplacé en 2009 par le « revenu de solidarité active » (RSA), tandis que les plus démunis bénéficient, depuis 2000, de la « couverture maladie universelle » (CMU). Ces dernières prestations relèvent de l'assistance sociale, et non de l'assurance, car il n'est pas nécessaire d'avoir cotisé pour les recevoir.

Après un apogée dans les années 1980, l'État-providence connaît **une remise en cause progressive** au nom de la lutte contre les déficits publics, qui se creusent avec la crise économique et l'augmentation du nombre de prestataires (chômage, vieillissement démographique, pauvreté). Son financement est assuré par de nouvelles taxes (« contribution sociale généralisée » [CSG] en 1988, « remboursement de la dette sociale » [RDS] en 1996), tandis que les remboursements médicaux sont peu à peu réduits – ce qui déclenche plusieurs vagues de mouvements sociaux, comme à l'automne 1995. Le haut niveau des **prélèvements obligatoires** (près de 43 % du PIB en 2011) assurant la protection sociale française est très critiqué par les libéraux. L'allongement de la durée de la vie suscite une réforme des retraites dans le secteur privé en 1993, puis dans le public en 2010 (recul de l'âge de départ, qui était fixé à 60 ans depuis 1982). Dans les deux cas, un appel croissant au privé est effectué, par l'intermédiaire des mutuelles et des retraites complémentaires.

■ L'État : un acteur culturel

La politique culturelle de l'État est un peu plus tardive. Si l'État français s'est toujours intéressé à la culture, surtout pour des raisons de propagande monarchique ou républicaine, il faut attendre le ^{xx}e siècle pour apercevoir une politique d'envergure cohérente. De façon éphémère, le Front populaire de 1936 a encouragé l'éducation populaire, les œuvres de jeunesse et le sport. Après 1946, la IV^e République crée des théâtres populaires décentralisés, par exemple à l'origine du Festival d'Avignon de Jean Vilar. C'est le général de Gaulle, en créant en 1959 pour l'écrivain André Malraux **le poste de ministre des Affaires culturelles**, qui donne une impulsion réelle à la culture. Avec le support d'une

puissante administration, il s'attache à la fois à protéger le patrimoine existant (loi Malraux de 1962 sur la restauration des immeubles anciens) et à favoriser la création contemporaine (les Maisons de la culture en 1961, « *modernes cathédrales* » selon Malraux où se développent théâtre, danse, musique et cinéma). De larges subventions, complétant celles accordées par les collectivités locales, permettent aux associations de mener à bien de nombreux projets. Malraux reçoit cependant quelques reproches sur sa conception de la culture, jugée trop élitiste et pas assez pédagogique ; beaucoup d'artistes expriment contre lui leur opposition en mai 1968.

À partir de 1981, le ministre socialiste Jack Lang suit une politique très différente. Il soutient une culture plus populaire et encourage les manifestations festives et médiatiques : autorisation des radios libres (1981), fête annuelle de la Musique (1982) et du Cinéma (1985), Printemps des poètes (1999). Les activités artistiques progressent également à l'école. Pour J. Lang, la culture est avant tout une source d'épanouissement personnel plutôt que l'approche de grands classiques. Il ne manque toutefois pas d'essuyer des critiques sur la qualité des œuvres subventionnées, tandis que l'écrivain Marc Fumaroli dénonce une politique culturelle trop axée sur le spectaculaire.

La présence de l'État s'exprime également par l'implication dans **une politique de grands travaux culturels**. Après de Gaulle, la plupart des présidents ont laissé leur marque dans l'espace, en particulier à Paris : le Centre Georges-Pompidou (arts modernes), le musée d'Orsay (arts de la seconde moitié du XIX^e siècle) pour V. Giscard d'Estaing, la Bibliothèque nationale François-Mitterrand, le musée des Arts premiers du quai Branly pour Jacques Chirac. On déplore cependant un écart persistant entre Paris, qui reste de loin la capitale de la culture, et la province, souvent isolée des grands mouvements culturels. Enfin, l'État est attentif au rayonnement de la culture française à l'étranger, en soutenant un réseau d'établissements scolaires sur tous les continents et l'Alliance française (créée dès 1883), reconnue d'utilité publique.

L'échelle continentale : le projet d'une Europe politique depuis 1948

Le cours

Vers 1945, après deux guerres mondiales pendant lesquelles elle a été un théâtre d'affrontements majeur, l'Europe apparaît comme un continent meurtri et affaibli. Elle doit également faire face à un nouveau contexte délicat : celui de la « guerre froide » entre États-Unis et URSS. La majeure partie des élites de l'Europe de l'Ouest pense alors que la reconstruction ne peut se dérouler qu'avec une réconciliation entre les pays européens. Plusieurs projets d'Europe politique sont donc élaborés. Comment s'est réalisée leur application jusqu'à nos jours ?

● Des projets d'Europe politique en formation

L'idée européenne ne date pas de 1945, mais elle est réactivée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre d'un régionalisme politique et économique.

■ Un projet déjà ancien

La conscience de l'unité culturelle du continent européen a été portée, depuis le Moyen Âge, par de nombreux intellectuels, qui ont insisté sur son originalité et sur **ses héritages communs** :

- celui de la romanisation, trace durable laissée par l'Empire romain pendant l'Antiquité (langues romanes, importance du droit écrit, tissu urbain et monuments...) ;
- celui du christianisme, puissante religion monothéiste née du judaïsme et venue de Palestine, qui possède ses croyances, ses valeurs et ses rites (églises, sacrements, immortalité de l'âme, œuvres artistiques...) ;

– celui de la philosophie grecque, redécouverte après l'an 1000 grâce aux philosophes arabes, qui promeut le respect de l'individu et l'esprit critique.

L'écrivain Paul Valéry parlait de **la triple influence de Jules César, de saint Paul et d'Aristote**. Ces trois sources, mises en relation, ont créé une société émancipée de la nature où l'individu a une place importante.

Le retour à **une unité perdue**, souvent mythique, a été développé, sans succès, par des philosophes ou hommes de lettres : Laguna de Segovia, Leibniz, Kant, Victor Hugo... L'idée est reprise après 1918 par quelques hommes politiques : Aristide Briand, ministre français des Affaires étrangères, propose en vain une fédération européenne en 1929, tandis qu'en 1940 le Britannique Winston Churchill échoue à fusionner les gouvernements de la France et du Royaume-Uni contre l'Allemagne d'Hitler.

■ Le renouveau

Le projet d'une Europe politique redevient d'actualité, côté occidental, après la Seconde Guerre mondiale. Plusieurs justifications sont avancées. Il s'agit d'abord de réconcilier les Européens et de **souder le bloc démocratique et capitaliste** face à la mainmise de l'URSS sur les pays de l'Est, dans le cadre de la « guerre froide ». Sur le plan économique, il faut **reconstruire un continent dévasté** ; or, les Américains, qui décident en juin 1947 d'accorder une aide financière et technique « *contre la faim, la pauvreté, le désespoir et le chaos* » – le plan Marshall –, appellent à la coordination des demandes européennes. L'Organisation européenne de coopération économique (OECE*), future OCDE*, formée en 1948 par 16 pays, est donc la première matrice concrète de l'unité européenne, grâce aux encouragements américains. Ailleurs dans le monde, des organisations régionales se mettent aussi en place sur un critère de proximité culturelle (Ligue arabe en 1945, Organisation des États américains en 1948).

Les idées européennes sont soutenues par une génération d'hommes politiques qui souhaitent une intégration volontaire poussée entre pays vainqueurs et pays vaincus. Ceux que l'Europe a appelés « **les pères fondateurs** » (document 1) présentent de nombreux points communs. Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Paul-Henri Spaak, souvent issus de zones frontalières ou disputées, ont connu les conséquences concrètes des nationalismes et des guerres. Tous viennent de milieux bourgeois et beaucoup sont catholiques pratiquants, voire très fervents (Schuman et De Gasperi sont en passe d'être béatifiés par l'Église) – ce qui alimentera les critiques d'une « Europe vaticane ». À l'exception de Spaak, qui est socialiste, et de Monnet, qui n'a pas d'appartenance politique, ils militent dans le courant de **la démocratie chrétienne**, mouvement de centre-droit favorable aux libertés politiques, à la libre entreprise et aux préoccupations sociales. Enfin, tous occupent des fonctions importantes avant et surtout après le conflit mondial.

	Origines, formation	Tendances	Actions pour l'Europe	Fonctions politiques
Konrad ADENAUER (1876-1967, RFA)	• Petite bourgeoisie de Cologne • Catholique fervent • Études de droit	Démocrate-chrétien	• Accepte le plan Schuman, la CED* et la CEE* • Est favorable à l'amitié franco-allemande (traité de l'Élysée, 1963)	1 ^{er} chancelier fédéral de RFA (1949-1963)
Alcide DE GASPERI (1881-1954, Italie)	• Natif des terres frontalières avec l'Autriche • Catholique fervent	Démocrate-chrétien	Accepte le plan Schuman et la CED	• Député autrichien puis italien • Ministre, puis 8 fois président du Conseil (1945-1953)
Jean MONNET (1888-1979, France)	• Haut fonctionnaire et homme d'affaires	• Sans étiquette • Fédéraliste européen	Inspire le plan Schuman et soutient le projet de CED	Président de la Haute Autorité de la CECA* (1952-1955)
Robert SCHUMAN (1885-1963, France)	• Lorrain allemand né à Luxembourg • Catholique fervent • Avocat à Metz	Démocrate-chrétien	• Déclaration du 9 mai 1950 pour la création de la CECA • Participe au projet de CED	• Député de Moselle • 13 fois ministre, dont 10 fois des Affaires étrangères • Président du Conseil (1947-1948)
Paul-Henri SPAAK (1899-1972, Belgique)	• Famille de notables flamands et wallons • Études de droit	Socialiste	• Œuvre pour la création du Benelux* (1944) et du Conseil de l'Europe (1949) • Signe le traité de Rome (1957)	• Premier ministre (1938-1939 et 1946-1949) • Président de plusieurs institutions européennes

Document 1. Les « pères fondateurs » de la construction européenne.

■ Un point de départ : le congrès de La Haye (1948)

Le discours de Churchill à Zurich (septembre 1946), reprenant l'expression de Victor Hugo sur « **les États-Unis d'Europe** », débouche sur la tenue d'un vaste congrès à La Haye (Pays-Bas), du 7 au 10 mai 1948. Il réunit 750 délégués issus de 17 pays européens, en majorité des hommes politiques (les Français Daladier, Ramadier, Reynaud ; l'Allemand Adenauer), des intellectuels (Rougemont, Altiero Spinelli), d'anciens résistants et des syndicalistes. Tous se retrouvent sur la nécessité d'un projet réfléchi destiné à bâtir une véritable entente – ce qui est nouveau. Deux conceptions de la construction européenne s'opposent toutefois. Derrière Churchill et les conservateurs britanniques apparaît **un courant unioniste ou confédéraliste**, partisan d'un rapprochement politique entre États, sans perte de souveraineté, opéré par une coopération intergouvernementale dans divers domaines. Chaque État doit pouvoir garder sa marge de manœuvre. Pour les **fédéralistes**, au contraire, menés par le Suisse Denis de Rougemont, l'objectif est la création d'une fédération européenne indépendante des gouvernements, instance supranationale bénéficiant d'un transfert partiel de la souveraineté des États. Sous des aspects ou des noms différents, cette ligne de fracture subsistera tout au long de la construction européenne.

La domination des unionistes aboutit à la création, en mai 1949, du **Conseil de l'Europe**, institution internationale chargée de promouvoir les libertés et la démocratie en Europe. Siégeant à Strasbourg, il comprend un Conseil des ministres et une Assemblée consultative qui élit, pour 5 ans, un secrétaire général. Sur le modèle de l'ONU, le Conseil adopte en 1950 une **Convention européenne des droits de l'homme**, défendue en 1959 par une Cour européenne des droits de l'homme.

● Une Europe essentiellement économique (1950-1989)

À partir de 1950, le projet politique européen prend un nouvel élan et s'exprime dans des institutions spécifiques, dont le domaine d'application est essentiellement économique.

■ Le tournant : le plan Schuman (1950)

Inspiré par le fédéraliste Jean Monnet, le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman surprend tout le monde par sa déclaration du 9 mai 1950, où il appelle à mettre en commun l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute Autorité indépendante, ouverte à la participation des autres pays européens. Le « **plan Schuman** » développe une **approche fonctionnaliste** : il s'agit de réconcilier et de rapprocher les Européens par la mise en place d'un domaine concret de coopération internationale. La stratégie élaborée par Monnet est originale : il s'agit de dramatiser une question en forçant les gouvernements à prendre position. L'économie est prise comme **un moyen**, et non comme une fin en soi.

L'accueil des gouvernements européens est enthousiaste, malgré quelques réticences dans les opinions publiques. Dès avril 1951 est signé, à Paris, un traité instituant la **Communauté européenne du charbon et de l'acier** (CECA*). Avec la France et la RFA, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg abandonnent, pour la première fois, une partie de leur souveraineté à une institution supranationale. Le Royaume-Uni, soucieux de son indépendance, encourage sans participer. Les institutions de la CECA révèlent un compromis entre fédéralistes et unionistes : la Haute Autorité (dont Jean Monnet fut le premier président), qui siège à Luxembourg, est indépendante, mais le Conseil des ministres européens prend ses décisions à l'unanimité. La CECA constituera le modèle de toutes les communautés européennes.

Ce succès pousse le président du Conseil français René Pleven à concevoir une **Communauté européenne de défense** (CED*) transposant la CECA dans le domaine militaire. Le second traité de Paris (mai 1952) prévoit un réarmement allemand, mais dans le cadre d'une armée européenne supranationale, en pleine « guerre froide ». Il est complété en 1953 par un projet de **Communauté politique européenne** (CPE). Cela fait cependant peur aux Français et le Parlement rejette la CED le 30 août 1954, essentiellement par le vote des communistes et des gaullistes (319 voix contre 264). Le réarmement allemand s'effectuera finalement dans l'Union de l'Europe occidentale (UEO*), relais de l'OTAN proaméricaine.

■ Le choix de l'économie

L'échec de la CED montre les limites de l'adhésion de l'opinion publique au projet européen. À la conférence de Messine (Sicile), les gouvernements choisissent donc d'axer leur action sur le domaine économique, sans pour autant renoncer à la dimension politique du projet. Le 25 mars 1957, les 6 pays de la CECA signent **les deux traités de Rome**, créant la Communauté économique européenne (CEE*) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

Sur le modèle de la CECA, Euratom doit coordonner les industries naissantes du nucléaire civil dans les pays membres. Plus ambitieuse et plus globale, la CEE vise à établir une union douanière complète et une politique européenne cohérente dans les domaines de l'agriculture, des transports et de la fiscalité. Elle prévoit un **marché commun** où les droits de douane intérieurs doivent disparaître au bout de 13 ans, régulé par une Commission supranationale au rôle exécutif, qui édicte des règles strictes de fonctionnement. Les grandes décisions sont prises par un Conseil des ministres européens, qui représentent les États. L'Assemblée parlementaire, issue des Chambres nationales et siégeant à Strasbourg dès 1958, est chargée de contrôler la Commission et de lui soumettre des avis. Une Cour de justice, sise à Luxembourg, garantira le respect du droit communautaire. De nouveau, les institutions révèlent ainsi un compromis entre les idées fédéralistes et unionistes.

Les attributions de la CEE* s'élargissent peu à peu. À partir de 1962, la **Politique agricole commune** (PAC*) favorise la production communautaire en subventionnant les agriculteurs exportateurs grâce à une taxe sur les importations perçue par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA*). Une Agence spatiale européenne est créée en 1972, puis, en 1975, le Fonds européen de développement régional (FEDER) organise la solidarité envers les régions les plus pauvres de la Communauté.

■ Les hésitations des années 1960

L'élection du général de Gaulle à la présidence française (décembre 1958) rouvre le débat sur les conceptions de l'Europe politique. Profondément unioniste, de Gaulle accepte les traités de Rome, mais défend sa propre conception de la construction européenne, qu'il exprime en plusieurs occasions.

De Gaulle voit l'Europe comme un instrument possible de la politique de grandeur de la France. Il vise à la fois une « *Europe des patries* », dans laquelle chaque État garde son identité et son initiative, et une « *Europe européenne* », une « *Europe de l'Atlantique à l'Oural* » (expression employée par de Gaulle dès 1950), indépendante de la domination américaine. **Il s'oppose donc aux fédéralistes comme aux atlantistes**, partisans d'une alliance étroite avec les États-Unis. Les deux versions du **plan Fouchet** (1961 et 1962) soutenu par de Gaulle, qui prévoit une confédération européenne dominée par la logique intergouvernementale, sont rejetées par ses partenaires. La RFA, la Belgique et l'Italie, qui ont des structures parlementaires fédérales ou décentralisées, soutiennent, en effet, une évolution vers le fédéralisme et un transfert de souveraineté nationale au profit d'un pouvoir européen. La France réussit cependant à bloquer l'évolution des institutions vers le vote à la majorité qualifiée (regroupant l'essentiel des pays membres) en pratiquant la politique de la « chaise vide », boycott des institutions pendant six mois en 1965 : par **le compromis de Luxembourg** de janvier 1966, de Gaulle obtient le maintien de la règle de l'unanimité dans les prises de décision menaçant les intérêts vitaux des pays membres.

L'opposition entre de Gaulle et les États de la CEE se cristallise sur la question de **l'adhésion britannique**. Refusant toute perte de souveraineté, la Grande-Bretagne avait boudé la CEE et créé, en 1959, une union douanière concurrente, sans instance politique – l'Association européenne de libre-échange (AELE) –, avec 6 autres pays capitalistes. Devant le succès économique de la CEE, les Britanniques se ravisent et posent leur candidature dès 1961, mais de Gaulle oppose deux fois son veto, en 1963 et en 1967, leur reprochant d'avoir des liens trop forts avec les États-Unis et avec leurs anciennes colonies réunies dans le Commonwealth. Il préfère sceller la réconciliation franco-allemande, objectif de base de la construction européenne, en signant le **traité de l'Élysée** (1963) avec la RFA du chancelier Adenauer. Les deux pays s'engagent notamment à

des rencontres régulières et à une coopération sur les affaires étrangères et la défense.

■ L'élargissement : des 6 aux 12

La CEE*, qui avait dès le départ vocation à s'élargir, attire rapidement pour ses réussites. La PAC* stimule la production et l'union douanière, achevée dès le 1^{er} juillet 1968 (deux ans avant la date prévue), favorise le commerce. Seul Euratom est un échec, en raison du caractère stratégique du secteur nucléaire. La dynamique créée par les membres fondateurs suscite donc des demandes de nombreux États. Le départ du général de Gaulle en 1969 signe alors la fin de l'opposition aux **élargissements** de la CEE.

Le 1^{er} janvier 1973, la Communauté s'ouvre vers le Nord avec l'adhésion du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark, la Norvège ayant finalement renoncé après référendum. Dans les années 1980, une seconde vague d'élargissements accueille 3 pays du Sud fraîchement sortis de régimes dictatoriaux : la Grèce (qui a renversé les Colonels) en 1981, l'Espagne (où Franco est mort en 1975) et le Portugal (qui a connu la révolution des Œillets en 1974) le 1^{er} janvier 1986. La CEE compte désormais 12 membres, soit le même nombre que les étoiles du drapeau européen, symbole biblique. La Suisse ne se montre cependant pas intéressée.

■ L'approfondissement : nouvelles institutions, nouveaux traités

Les institutions de la CEE se sont également complétées au rythme de **l'approfondissement** des relations européennes. En 1967, une Commission unique coordonne CECA*, CEE et Euratom. En 1974 est créé un Conseil européen réunissant, au moins deux fois l'an, les chefs d'État et le président de la Commission pour discuter des projets de la CEE. Une Cour des comptes est ajoutée en 1975, puis l'Assemblée parlementaire, devenue Parlement aux pouvoirs élargis, est élue au suffrage universel direct à partir de 1979.

Pour faire face à la crise monétaire de 1971, les Européens mettent en place un Serpent monétaire européen (1972), puis le **Système monétaire européen** (SME, 1979), fondé sur une unité monétaire de référence, l'*European Currency Unit* (ECU), chargée de stabiliser les taux de change et de contenir les fluctuations des diverses monnaies. Les États renoncent ainsi à la fixation de la valeur de leur monnaie.

Se retrouvant sans projet politique d'envergure après l'achèvement des objectifs des traités de Rome, la CEE doit affronter la crise de 1973, puis répondre aux demandes du Premier ministre britannique Margaret Thatcher (1979-1990), qui réclame le remboursement d'une partie de sa contribution au budget communautaire – ce qu'elle obtient en 1984. La relance du processus européen s'effectue en 1985 avec l'accession à la tête de la Commission de l'ancien ministre socialiste Jacques Delors (1985-1995). Son *Livre blanc*, synthétisant des idées antérieures,

envisage un approfondissement de la construction économique de l'Europe. Le traité de **l'Acte unique** (17 février 1986) reprend l'essentiel de ses conclusions : il prévoit une harmonisation des législations des 12 et des changements institutionnels (renforcement des pouvoirs du Parlement, prises de décision à la majorité qualifiée) préparant l'instauration, au 1^{er} janvier 1993, d'un « grand marché intérieur » ne faisant aucun obstacle aux « quatre libertés » : la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services. Pour compenser les effets éventuels sur la criminalité, les **accords de Schengen** (14 juin 1985) organisent une étroite coopération policière entre les États. C'est dans le domaine du droit que la politique européenne va le plus loin dans un sens fédéral.

● Une Europe en réunification

La chute du Mur de Berlin et les bouleversements en Europe de l'Est en 1989 surviennent en pleine préparation de « l'Objectif 1992 ». La construction européenne devait en sortir profondément modifiée.

■ L'Ouest en intégration croissante

Les événements internationaux ne changent d'abord rien à la mise en place du **marché unique**. D'importantes réformes, pas toujours populaires, sont adoptées pour harmoniser les législations. Début 1993, la CEE* devient la Communauté européenne (CE) ; toutes les frontières intérieures et les douanes fixes sont abolies – ce qui stimule le commerce et les déplacements, malgré la disparition de nombreuses petites entreprises situées dans les zones frontalières, victimes de la concurrence. Le traité de Porto (1992) élargit même la zone de libre-échange à l'AELE concurrente, créant le vaste Espace économique européen (EEE). L'objectif est de s'intégrer à la mondialisation alors en plein essor.

En revanche, le **traité de Maastricht**, signé aux Pays-Bas le 7 février 1992, marque **une rupture radicale** par rapport à la politique traditionnelle des « petits pas ». Il a plusieurs objectifs : dans un contexte mondial bouleversé et marqué par une intégration régionale croissante (MERCOSUR*, ALENA), il s'agit de redonner un second souffle à l'Europe et de mieux faire entendre sa voix en resserrant les liens entre les membres ; pour la France de F. Mitterrand, il s'agit aussi d'équilibrer la puissance du géant allemand, que le chancelier Helmut Kohl a réussi à **réunifier** dès le 3 octobre 1990, en la diluant dans une union européenne. Le traité comporte plusieurs volets. La Communauté deviendra Union européenne au 1^{er} novembre 1993, traduisant une entente plus étroite, et formera le plus vaste marché du monde. Il est prévu une **Union économique et monétaire** (UEM) fondée sur une coordination des économies (selon des critères de convergence imposés aux gouvernements, comme un déficit budgétaire maximal de 3 % du PIB et une dette inférieure à 60 %) et sur la création d'une monnaie unique supplantant les monnaies nationales, gérée par une banque centrale indépendante.

Maastricht est aussi un retour à la construction d'une **Europe politique**. Il instaure une citoyenneté européenne, permettant de s'établir, de voter et d'être élu partout dans l'Union, étend largement la règle de la majorité qualifiée aux dépens de celle de l'unanimité, et donne un rôle croissant au Parlement, qui a pouvoir de codécision avec la Commission. Le traité prévoit la formation d'une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), pour mettre fin aux divisions entre les membres observées lors de l'éclatement de la Yougoslavie (les Allemands soutenaient Croates et Slovènes, tandis que les Français appuyaient les Serbes). L'Europe interviendra enfin dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture en vertu du principe de subsidiarité, qui privilégie l'échelon le plus efficace pour la prise de décision.

Cette démarche très ambitieuse s'est heurtée à de nombreuses résistances. Les **souverainistes** (J.-P. Chevènement, Ph. de Villiers, J.-M. Le Pen en France), héritiers des unionistes, s'opposent à la constitution d'un grand État fédéral. Les **mouvements sociaux** (syndicats*, extrême gauche) dénoncent une absence de politique sociale forte. En 1992, le Danemark refuse le traité par référendum (avant de revoter positivement) et la France dit « oui » de justesse (51,04 %). Le Royaume-Uni refuse catégoriquement la monnaie unique. En Yougoslavie, l'Europe se montre impuissante et a besoin des États-Unis pour résoudre le conflit. Malgré tout, le traité est appliqué dans les grandes lignes. Le 1^{er} janvier 2002, l'**euro**, utilisé par les banques dès 1999, devient monnaie unique de 11 États de l'UE (17 en 2011). Son succès est net, bien qu'on lui reproche de faire monter les prix.

■ La gestion des élargissements

Dès la chute du Mur de Berlin, les anciennes démocraties populaires font immédiatement le choix de regarder vers l'Ouest. Les 12 entendent leurs vœux et proclament la vocation de l'Union de s'étendre sur tout le continent, mais pas à n'importe quel prix. Le sommet de Copenhague (juin 1993) pose aux pays candidats **trois critères** à respecter : établir une vie politique démocratique qui suive les droits de l'homme, développer une économie viable qui résiste à la concurrence et intégrer l'acquis communautaire (ensemble des règles de fonctionnement existant dans l'UE).

Outre l'ex-RDA, unie à la RFA dès 1990, l'Union accueille, le 1^{er} janvier 1995, 3 pays neutres : l'Autriche, la Suède et la Finlande, la Norvège ayant renoncé une seconde fois. Si le Maroc est refusé, les pays de l'Est n'entreront dans l'Union que selon un **calendrier différé**, après avoir reçu des aides de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Après avoir rejoint le Conseil de l'Europe, puis l'OTAN, 8 pays d'Europe centrale orientale (PECO) entrent dans l'UE le 1^{er} mai 2004 : Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Slovénie ; accompagnés de 2 petits États insulaires : Malte et

Chypre (divisée de fait depuis 1974 entre partie grecque, acceptée, et partie turque, refusée). Le 1^{er} janvier 2007, c'est au tour de la Roumanie et de la Bulgarie, tandis que la Croatie doit devenir le 28^e État le 1^{er} juillet 2013. D'immenses progrès ont été réalisés, mais l'écart de niveau de vie avec l'Ouest reste élevé – ce qui suscite des inquiétudes à l'Ouest (immigration, délocalisations).

En attendant les adhésions, l'UE prend des mesures pour adapter ses institutions, conçues pour 6 pays au départ. L'harmonisation entre les législations nationales doit se poursuivre. Le **traité d'Amsterdam** (1997) prévoit des transferts de compétences vers l'UE et des procédures de coopération renforcée entre certains membres. Le **traité de Nice** (2001) évoque surtout les prises de décision, désormais moins favorables aux petits États. L'Europe est devenue un ensemble à géométrie variable : l'euro a été refusé par le Royaume-Uni, le Danemark et la Suède ; l'espace Schengen ne contient pas le Royaume-Uni et l'Irlande, mais comprend la Norvège et l'Islande qui ne sont pas dans l'Union.

Une convention dirigée par l'ancien président français Valéry Giscard d'Estaing propose, en 2004, après un essai infructueux, une **Constitution** résumant tous les textes fondateurs de la construction européenne. Signé à Rome le 29 octobre 2004, le « traité établissant une Constitution pour l'Europe », long de 448 articles, mentionne les symboles de l'Union (drapeau, devise, hymne, monnaie) et prévoit un président pour l'UE, une politique étrangère unique et une extension du vote à la majorité qualifiée.

■ Une Europe politique contestée

La ratification du traité constitutionnel crée une crise de grande ampleur, rappelant que la construction européenne ne suit pas un parcours linéaire. Sous l'effet des protestations des souverainistes et des mouvements sociaux et d'une défiance envers la **technocratie** de Bruxelles, la France (54,7 %) et les Pays-Bas (62 %) **refusent** le traité par référendum au printemps 2005, après de vifs débats – ce qui suspend son application. De longues discussions aboutissent à la signature d'un traité moins ambitieux (Lisbonne, 13 décembre 2007). Sa principale innovation est la création d'un président du Conseil européen, nommé pour 2 ans et demi : Herman Van Rompuy a pris possession de son poste en janvier 2010 et est reconduit en 2012.

Après plus d'un demi-siècle, le projet européen s'est exprimé de manière concrète, notamment dans les domaines économique et politique. L'Union est un vaste marché sans frontières, doté d'une monnaie concurrentielle à l'échelle mondiale. Elle adopte des **règlements** (contraignants) et des **directives** (susceptibles d'adaptation), qui prennent une part majeure dans la législation des États membres. Les institutions ont créé une sorte de « *fédération d'États-nations* » (expression de J. Delors). L'idée d'Europe et son apport à la paix sont vus positivement, mais la manière dont l'Europe est faite aujourd'hui, son ingérence dans les affaires nationales, son poids budgétaire, sa faiblesse internationale sont

souvent contestés, comme le montre la montée de l'abstention (56,5 % en 2009) et des partis eurosceptiques aux élections européennes. On parle d'un décalage croissant entre les élites politiques et une partie de l'opinion publique. Les débats récents se concentrent sur certains sujets épineux. Les élargissements futurs suscitent des réticences : les candidats des Balkans (Macédoine, Monténégro, Serbie) sont encore trop peu développés, tandis que **la Turquie**, candidate depuis 1987, déclenche l'hostilité de certains par sa géographie (majoritairement asiatique), sa culture (musulmane) et son manque de respect des droits de l'homme (non-reconnaissance du génocide arménien). Il reste à définir les frontières futures de l'Union. En 2011, la crise provoquée par le poids de la dette grecque a montré la difficulté de s'entendre à 27, la décision revenant souvent au couple franco-allemand. Le budget de l'UE crée des tensions croissantes entre pays fortement contributeurs (Allemagne, Royaume-Uni, France) et pays bénéficiaires d'aides. Le salut proviendra-t-il d'un saut vers une Europe fédérale ou, au contraire, d'un renforcement des compétences nationales ?

La gouvernance économique mondiale depuis 1944

Le cours

Alors que par deux fois les guerres ont bouleversé le monde, le projet d'une gouvernance économique se met réellement en place à l'issue de la Seconde Guerre mondiale. Conscients désormais de la nécessité d'assurer leur rôle de leader, les États-Unis impulsent la mise en place d'institutions internationales qui doivent garantir la paix et promouvoir la prospérité. Comment caractériser cette gouvernance ? Quels acteurs principaux et quelles évolutions mettre en lumière ?

● Une première gouvernance (1944-1970)

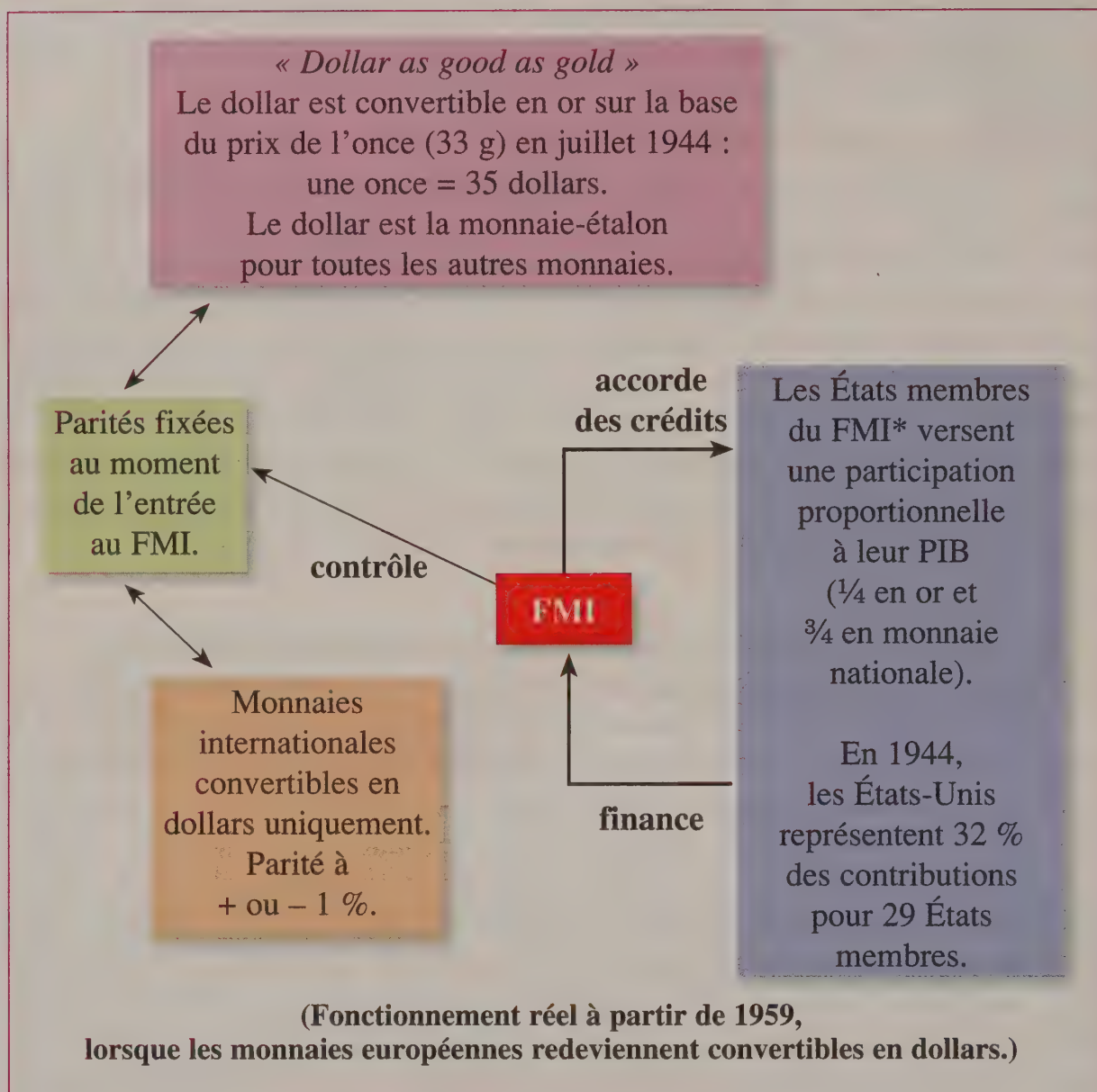
■ La gouvernance, pour quoi faire ?

Le concept de « gouvernance » est ancien et trouve son origine dans la langue française au Moyen Âge. Il renvoie à la métaphore du « gouvernail d'un navire » et doit logiquement être associé au pilotage, à la direction prise et décidée. À la Renaissance, le concept est associé au pouvoir de l'État (Machiavel, Jean Baudin), avec l'affirmation progressive des monarchies absolutistes. Plus proche de nous, la gouvernance promeut l'idée de « **coopération entre États** » afin d'organiser les relations internationales. C'est le cas notamment après la Première Guerre mondiale et la mise en place d'une **Société des Nations** (SDN) en 1919. La fin de la SDN en 1946 ne fait pas disparaître la volonté de gouvernance. Celle-ci transparaît déjà dans la **charte de l'Atlantique** de 1941 signée entre Roosevelt et

Churchill, qui veut entrevoir différemment les relations internationales et prépare la création de l'**Organisation des nations unies** (ONU). Fondée en juin 1945 à San Francisco avec 51 États, elle se conçoit alors comme **un gestionnaire des différentes formes d'échanges économiques dans un monde pacifié**. La fin de la « guerre froide » marque une nouvelle étape dans un monde multipolaire. Les États partagent désormais leur rôle avec des institutions multilatérales pérenniées, comme la **Banque mondiale***) qui remet en 1989 le terme de *gouvernance* à la mode. La place du social est de plus en plus grande face au politique et à l'économique, impulsée par l'émergence d'une société civile revendicative. La gouvernance, dynamique en cours, peut donc être définie comme « *l'ensemble des processus par lesquels des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées* », comme l'indiquent Zaki Laïdi, chercheur au Centre d'études et de recherches internationales (CERI), et Pascal Lamy, directeur de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC*)** depuis 2005.

■ Des institutions pour reconstruire économiquement le monde

Conscients que leur isolationnisme avait pu faciliter la montée des totalitarismes, les États-Unis vont assumer pleinement leur rôle de 1^{re} puissance mondiale à partir de 1945. La reconstruction des économies européennes doit accélérer le relèvement de leurs partenaires commerciaux d'avant-guerre. Outre le fait qu'ils sont avec l'URSS les grands vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, ils disposent alors des $\frac{2}{3}$ des stocks d'or de la planète et produisent plus de la moitié des produits manufacturés. Ils orchestrent alors la mise en place de règles et d'institutions économiques internationales. **La conférence de Bretton Woods** qui se tient aux États-Unis dans le New Hampshire, du 1^{er} au 22 juillet 1944, accueille 44 pays membres signataires de la déclaration des Nations Unies. L'objectif est la mise en place d'un nouveau **système monétaire international** (SMI) qui pourra parer aux désordres qu'avait connus le monde suite à la crise de 1929 et aux « replis sur soi » des différentes économies nationales. Pour reprendre la formule de **John Maynard Keynes** (économiste britannique qui inspire avec l'Américain Harry Dexter White le système de Bretton Woods, compromis entre leurs deux approches), il s'agit de créer un « *capitalisme organisé* » (Keynes) qui comprend des règles et des institutions. Les **accords de Bretton Woods** font du dollar la seule monnaie convertible en or (plan White). Cela signifie que la Banque centrale américaine, appelée aussi « **Réserve fédérale des États-Unis** » (**FED**), dispose de stocks d'or suffisants pour que le papier-monnaie puisse être échangé contre de l'or. En 1944, le « *dollar as good as gold* » s'accompagne du rétablissement de la stabilité des changes. La parité de la monnaie de chaque État est exprimée en or ou en dollar américain. Le **Fonds monétaire international (FMI*)**, qui garantit la viabilité du système, est, avec la Banque mondiale (dont la BIRD) et l'OIC, une des trois grandes institutions mises en place à Bretton Woods.



Document 1. *Le système monétaire international.*

Le **FMI** prend officiellement ses fonctions en décembre 1945. Il apparaît comme un pilier du système monétaire international (voir schéma ci-dessus).

La **BIRD** (Banque internationale pour la reconstruction et le développement, seul puis principal organe de la Banque mondiale*) est investie dans ses fonctions le 27 décembre 1945, en même temps que le FMI. Dans la lignée des accords de Bretton Woods, elle prévoit une aide à la reconstruction pour les pays européens et le Japon dévastés. Elle finance notamment la mise en place d'infrastructures : routes, aéroports...

Enfin, la création d'une **Organisation internationale du commerce (OIC)** est prévue en 1947 à l'issue de la conférence des Nations Unies à La Havane. Mais le Sénat américain refuse le principe d'une **organisation supranationale pilotée par l'ONU**. Finalement, c'est un accord multilatéral sur le commerce et

les droits de douane qui voit le jour en 1947 et entre en vigueur l'année suivante ; les **accords du GATT*** sont signés par 23 pays seulement mais qui représentent 80 % du commerce mondial. Ils inaugurent alors un cycle de négociations qui vont inclure un nombre croissant d'États. En 1971, le GATT concerne 80 États et les taxes douanières sur les produits de l'industrie sont passées de 40 % (en 1947) à 15 %.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, un système monétaire et financier à portée globale a été proposé et adopté par les plus grandes puissances économiques de la planète. Cependant, l'efficacité du système né à Bretton Woods doit être relativisée. L'échec de l'OIC est un signe parmi d'autres des difficultés que rencontre le nouvel ordre économique international mis en place.

Cycle (Round)	Date	Nombre d'États	Résultats	Droits de douane moyens à la fin
Genève	1947	23	Réduction tarifaire sur 50 % du commerce mondial.	40 %
Annecy	1949	13	Réduction tarifaire de 45 % des droits de douane.	30 %
Torquay (GB)	1950- 1951	38	Réduction tarifaire de 25 % sur 55 000 produits.	25 %
Genève	1956	26	Résultats minimales.	25 %
Dillon Round (USA)	1961- 1962	26	Réduction tarifaire sur 60 000 produits, négociation sur les produits agricoles.	18 %
Kennedy Round	1964- 1967	48	Réduction tarifaire de 35 %, clauses favorables aux pays en développement.	15 %
Tokyo Round	1973- 1979	102	Réduction tarifaire de 33 %, simplification des mesures non tarifaires.	12 %
Uruguay Round	1986- 1994	116	Négociation sur l'agriculture, la santé, le textile, la propriété intellectuelle ; création de l'OMC*.	4 %
Seattle	1999	135	Échec du lancement du « cycle du Millénaire ».	4 %
Doha (Qatar)	2001	143	Début du cycle du Développement, suppression des subventions agricoles à l'exportation (échec à Cancun, 2003 ; suspension en 2006).	4 %

Document 2. Les négociations du GATT (AGETAC) puis de l'OMC.

■ Des limites flagrantes

Le système monétaire international tel qu'il est pensé à Bretton Woods ne rentre en application qu'en 1959. Dès 1945, les pays en reconstruction connaissent un déficit constant avec les États-Unis, entraînant une pénurie de dollars : c'est **le dollar gap**. Comment développer le commerce mondial si la monnaie qui permet les échanges vient à manquer ? En réalité, c'est le plan Marshall (13 milliards de dollars de dons) lancé en juin 1947 qui assure le relèvement progressif des économies européennes. Cependant, il cristallise les tensions entre les Alliés d'hier : les États-Unis et l'URSS. Celle-ci, avec les démocraties populaires, crée sa propre organisation économique, le Conseil d'aide économique mutuelle, à partir de 1949. À maints égards, la gouvernance mondiale qui s'établit après la guerre est **d'abord une gouvernance américaine qui concerne uniquement le bloc de l'Ouest**. Outre le fait que les sièges des principales institutions soient localisés aux États-Unis (ONU à New York, FMI* et Banque mondiale* à Washington), ces derniers possèdent le tiers des voix au FMI et contrôlent le système monétaire international* (SMI) établi après 1945.

La mise en place concrète du SMI avec le retour à la convertibilité des monnaies européennes en 1959 **entraîne un flux d'eurodollars*** très important en direction de l'Europe. Les sommes détenues dans les banques européennes sont telles qu'elles dépassent le stock d'or de la FED qui est censée garantir la valeur du billet vert. C'est ce qui inquiète Charles de Gaulle en 1964, qui explique que les États-Unis peuvent à bon compte régler leurs dettes en émettant tout simplement des dollars. Les États européens, de plus en plus méfiants, commencent, par l'intermédiaire de leurs Banques centrales, à échanger massivement des dollars contre de l'or. Le stock d'or de la France passe de 3,7 milliards de dollars en 1964 à 5,2 en 1967. Les États-Unis sont alors confrontés à un sérieux dilemme : soit limiter la production de dollars pour garantir leur couverture or mais en acceptant aussi de réduire leurs dépenses, soit accepter le creusement d'un déficit entre leur stock d'or et la masse de billets verts en circulation dans le monde, au risque de ne plus être en mesure de répondre aux demandes de convertibilité.

Enfin, **l'émergence d'un troisième monde issu des vagues de décolonisation** dans les décennies 1950-1960 met en exergue le fait qu'une grande partie des nouveaux États et des nouvelles économies n'est pas bien prise en compte par le système en vigueur. La mise en place de la **conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement** (CNUCED) au sein de l'ONU en 1964 tente de pallier ce problème en soutenant l'intégration de ces nouvelles économies dans le système mondial. Celles-ci se regroupent au sein d'un **G77** pour obtenir le principe de préférence généralisée qui protège leur marché tout en favorisant les exportations de leurs produits.

À partir des années 1960, le système de Bretton Woods développé dans le cadre de la « guerre froide » est de plus en plus critiqué et rencontre certains dysfonc-

tionnements. Ce qui devait être une gouvernance économique mondiale demeure avant tout une gouvernance économique états-unienne.

● Un nouveau système (des années 1970 aux années 1990)

■ La fin du système de Bretton Woods

Le déséquilibre s'aggravant entre la quantité de dollars en circulation dans le monde et le stock d'or détenu par la Banque centrale américaine, le nouveau président républicain des États-Unis, élu en novembre 1968 et investi en janvier 1969, **Richard Nixon, décide, le 15 août 1971, de suspendre la convertibilité or-dollar**. En 10 ans, le stock d'or américain avait fondu considérablement, passant de 15 000 t en 1960 à 10 000 t en 1970 et ne représentant alors plus que 40 % du stock d'or mondial. Pour Nixon, la décision prise est aussi motivée par la nécessité de financer la guerre du Viêt-nam ; il suffit désormais d'imprimer des dollars sans tenir compte de la réserve d'or de la FED. Aucune autre monnaie n'étant susceptible de remplacer le dollar dans les échanges internationaux, quel était le risque pour les États-Unis ?

Le système de Bretton Woods est définitivement abandonné avec les accords de Kingston (Jamaïque) en 1976 qui entérinent la fin de la convertibilité or-dollar. Un nouveau système se met alors en place : le flottement généralisé des monnaies. Le FMI* a pour rôle désormais de superviser un système monétaire mondial de **taux de change flottants** ; chaque pays est libre de choisir le régime de change qu'il veut et n'accorde à aucune monnaie un rôle privilégié. Dans la réalité, les États au sein du FMI mettent en place des taux de change « contrôlés ». Mais 1976 sanctionne bien l'échec d'un système tel qu'il avait été pensé par les Américains. Si tout Bretton Woods ne disparaît pas à Kingston, le choix de la capitale de l'ex-colonie britannique peut apparaître assez symbolique en regard de l'entrée en scène des pays décolonisés.

C'est en Indonésie, à Bandung, que **le Tiers-Monde** – le concept avait été formulé par Alfred Sauvy dès 1952 – **naît concrètement en plein processus de décolonisation**. Il affirme à Belgrade, en 1961, sa volonté de non-alignement dans le contexte tendu de la « guerre froide ». À chaque conférence, les intervenants ont réclamé une répartition plus juste des richesses, demande réitérée en 1964 lors de la formation du **G77**, dont la création dénonce implicitement les défaillances des organisations internationales.

■ Crises et nouvelles formes de gouvernance mondiale

À partir des années 1970-1980, les États industrialisés relancent des politiques économiques multilatérales afin de trouver des solutions aux problèmes qui apparaissent. À la suite de la guerre du Kippour (cf. p. 103), le **1^{er} choc pétrolier de 1973** stoppe brutalement la croissance des pays occidentaux. Regroupés dans l'**OPEP***, les pays arabes ont multiplié par 4 le prix du baril. En 1975, à

l'invitation du président français Valéry Giscard d'Estaing, naît à Rambouillet un sommet des 6 pays industrialisés les plus riches du monde : États-Unis, Grande-Bretagne, RFA, Japon, France, Italie (le **G6**). Ces pays sont rejoints l'année suivante par le Canada et le **G7** se réunit alors annuellement pour opérer des choix communs en matière de politique économique internationale. Les pays du Tiers-Monde, eux, doivent faire face à un endettement croissant : 66 milliards de dollars en 1970, 650 milliards vers 1980. Cette explosion s'explique par une politique d'emprunts continus, encouragée par les pays industrialisés qui ne voient pas les signes de l'essoufflement : inégal partage de la manne pétrolière, faiblesse du développement agricole, pas de constitution d'une classe moyenne. Pour répondre à ces difficultés, ces pays se tournent vers le FMI*, qui impose alors des **plans d'ajustement structurels** (PAS) draconiens : réduction des services publics, privatisations, réformes des secteurs bancaires... C'est ce que subit le Mexique en 1982. Le FMI apparaît comme un bailleur de fonds, mais les conséquences des PAS s'avèrent le plus souvent catastrophiques pour les États qui les ont mis en place, aggravant la situation des plus pauvres et creusant davantage les inégalités sociales au sein des populations. **Ces politiques économiques imposées correspondent à l'émergence d'idées néolibérales en vogue.**

Face aux crises des années 1970 qui mettent un terme à la période des Trente Glorieuses, le concept d'« intervention de l'État » cède du terrain par rapport aux doctrines néolibérales qui sont développées essentiellement au Royaume-Uni avec Margaret Thatcher, nouveau Premier ministre en 1979, et aux États-Unis avec Ronald Reagan, élu en 1980. Au cœur de cette théorie se trouve la **déréglementation***, qui vise à **réduire considérablement le rôle de l'État** dans l'activité économique en abolissant les règles qui contrôlent les marchés. Ainsi, les États-Unis et le Royaume-Uni, avec les autres pays industrialisés, en abandonnant progressivement le contrôle sur les flux de capitaux, favorisent la **création d'un marché financier mondial** dès les années 1980, dont les places boursières de New York (Wall Street), Londres (la City) et Tokyo (Kabutocho) sont les pôles principaux. C'est le début d'une globalisation financière qui soutient la croissance des IDE (investissements directs à l'étranger) et favorise par là même l'essor du commerce mondial.

Celui-ci continue, en effet, à se développer sous l'arbitrage du GATT*. **Les années 1980 voient aussi l'essor de différents organismes régionaux**, à l'image de la **CEE*** constituée dès 1957. Celle-ci passe à 12 membres en 1986, puis devient une Union européenne par le traité de Maastricht en 1992, renforçant encore la coopération économique. En Asie, les États riverains du Pacifique se regroupent en une **APEC** en 1989, tandis que naît en 1991, en Amérique du Sud, le **Mercosur***. Au Nord, les États-Unis créent en 1994 l'**ALENA** (Accord de libre-échange nord-américain) avec le Mexique et le Canada. Dans tous les cas, une volonté d'accroître et de faciliter les échanges de biens et de services a prévalu, accélérée par la fin de la « guerre froide ». La disparition de l'URSS en décembre 1991 donne aux États-Unis le statut d'unique grande puissance,

mais surtout va permettre l'ouverture de nouveaux marchés dans le cadre d'une mondialisation qui ne concerne bientôt plus seulement les pays du bloc de l'Ouest.

● Nouveaux acteurs, nouvelle gouvernance dans un monde en crise (depuis les années 1990)

Si l'idée d'un « gouvernement mondial » demeure utopique, la nécessité d'une réelle gouvernance se pose avec une plus grande acuité encore à la fin de la « guerre froide ». C'est, en effet, le moment où le concept de « mondialisation » rejoint réellement la dimension géographique qu'il sous-entend.

■ Une politique de « clubs » ?

Depuis la fin du système de Bretton Woods en 1971, on assiste à une **relative dilution du rôle des États dans la gouvernance économique mondiale**. Tout d'abord, la place des États-Unis, si elle demeure prépondérante grâce à sa monnaie, qui reste la monnaie internationale, et à son économie leader sur de nombreux plans, est contestée par la montée en puissance des pays d'Europe occidentale et du Japon. Dans les années 1980, cet ensemble constitue ce que l'économiste japonais Kenichi Ohmae a qualifié de « **Triade** », pour désigner au sein de la mondialisation les États qui généraient près de 80 % des flux mondiaux des échanges.

Mais les États les plus riches du globe doivent compter avec l'**apparition de nouveaux concurrents**. L'ouverture progressive de la Chine au commerce mondial à partir de 1978 explique sa forte croissance, au point de devenir un leader parmi les États émergents. Les plus importants d'entre eux sont intégrés dans les **BRICS**, qui comprennent le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, et l'Afrique du Sud depuis 2011. Le fait que la Chine et le Japon aient décidé d'utiliser leur monnaie à partir de 2012 dans le cadre de leurs échanges commerciaux réciproques montre que les États-Unis ne sont plus l'unique chef d'orchestre.

Cette multiplication d'États-acteurs, et par là même leur effacement relatif, peut s'incarner notamment dans l'évolution des différents « G ». Créés dans le but de coordonner les réponses des pays industrialisés face au 1^{er} choc pétrolier, le G7 est rejoint par la Russie en 1997 pour devenir un G8 qui prend en compte l'avènement de cette « *puissance seconde* » (Michel Foucher). L'**émergence du G20** en 1999 participe de la même volonté, avec une ouverture qui inclut 12 nouveaux États émergents. Mais ce G20 ne s'affirme qu'en 2008, au moment de la crise financière, et est présenté officiellement au sommet de Pittsburgh en septembre 2009 comme une véritable institution de gouvernance économique mondiale. La **transformation du GATT* en OMC* en 1995** rend compte du même processus qui répond à des réalités nouvelles auxquelles les institutions de Bretton Woods

telles qu'elles avaient été pensées ne correspondent plus ou mal. En effet, tournées très majoritairement vers les pays riches, elles « oublient » plus de la moitié de l'humanité. L'OMC* s'affiche donc comme une véritable organisation mondiale, intégrant enfin la Russie en 1997, puis la Chine en 2001. À ce jour, l'OMC (*World Trade Organization* en anglais) comprend 157 États membres (193 pour l'ONU), d'inégales puissances.

■ Firmes et capitalisme financier

Les FTN sont devenues incontournables au sein du processus de gouvernance mondiale. Certaines d'entre elles sont, par leur budget, **plus puissantes que bien des États, y compris industrialisés**. Royal Dutch Shell, avec ses 278 milliards de dollars de chiffre d'affaires (en 2009), dépasse les budgets du Danemark, de l'Argentine, de l'Indonésie... Par le biais d'un lobbying* incessant, auprès des grandes instances de gouvernance mondiale (FMI*, OMC, Banque mondiale, OCDE*) mais aussi des gouvernements des pays riches, ces FTN ont contribué à aménager à leur avantage les règles organisant la gouvernance économique mondiale, encourageant notamment le processus de déréglementation* qui permet d'acheter sans payer, de vendre sans détenir. Ainsi, **l'économie réelle s'éloigne toujours plus des flux de capitaux** qui transitent par la fibre optique et s'affichent sur les écrans comme fonds de pensions*, comptes de paradis fiscaux, flux spéculatifs... symbolisant le **capitalisme financier**.

En 2007, après au moins deux décennies de spéculations, le marché de l'immobilier s'effondre aux États-Unis. Les ménages américains ne peuvent plus rembourser les prêts contractés auprès des banques. Celles-ci disposent de créances qui ne pourront pas être honorées ; la **crise des subprimes** démarre par la faillite retentissante de la banque Lehman Brothers. Afin d'éviter une banqueroute complète, l'État américain débloque des sommes colossales (700 milliards de dollars) pour renflouer le secteur bancaire ; en Europe, les États industrialisés font de même mais plusieurs pays ont recours à l'UE ou au FMI pour renflouer des caisses bien vides (Irlande, Grèce, Espagne), aggravant encore leur dette. Les **agences de notation*** dégradent la note de plusieurs pays, avec des conséquences sur les taux d'emprunt des marchés financiers internationaux. Là s'entremêlent, de manière complexe, des acteurs différents où États et groupes privés (industries, banques, assurances...) jouent désormais un rôle majeur. Leur **concertation** est **nécessaire pour parvenir à une gouvernance économique plus efficace**.

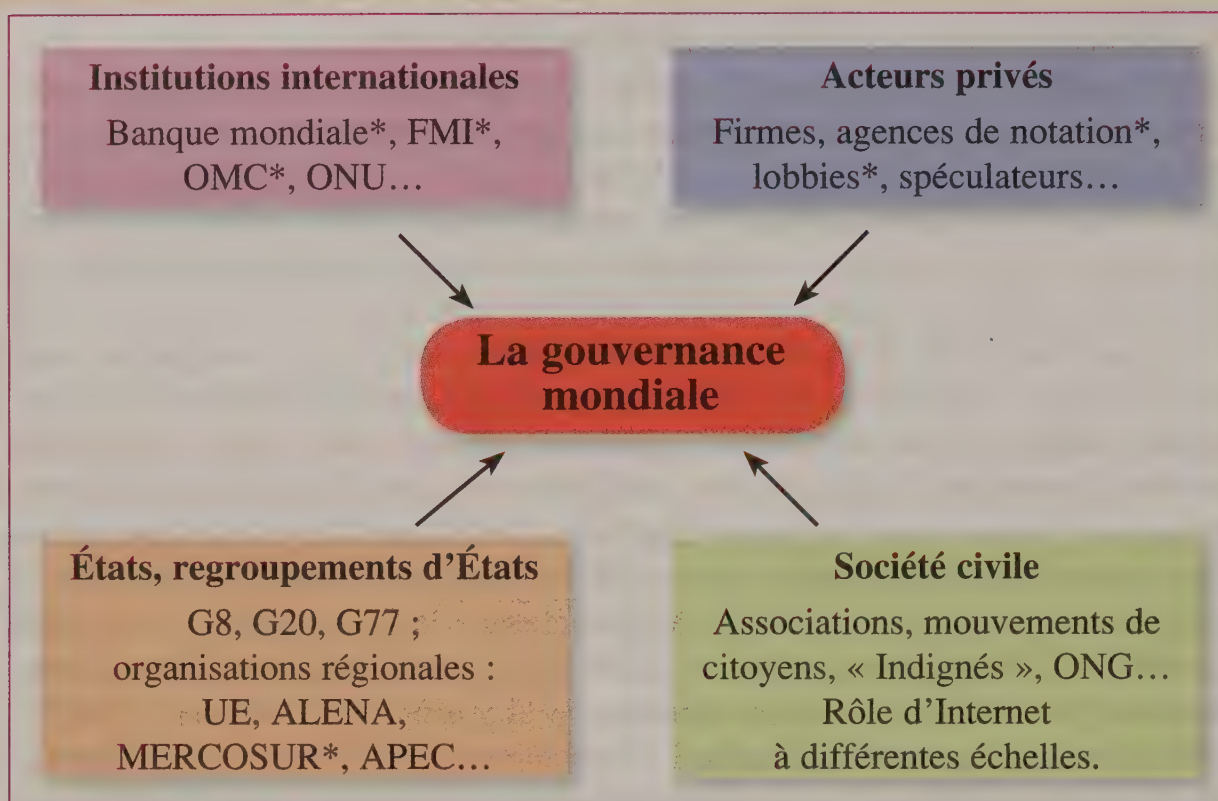
C'est l'objet des différents forums, dont le plus important est celui de **Davos** qui réunit les décideurs du monde de l'entreprise et des élus de premier plan en Suisse chaque début d'année. Ces dialogues tentent de prendre en compte davantage les droits de l'homme, les normes internationales de travail ou encore l'environnement. Ces préoccupations nouvelles sont à relier avec les pressions de ceux qui tentent de se faire entendre après avoir été largement absents des débats.

■ L'émergence et la défiance d'une société civile

Les scandales à répétition qui ont révélé des **dysfonctionnements majeurs des instances financières internationales** ont suscité émotion et colère de la part d'une partie des populations. La faillite du courtier en énergie Enron en 2001, 5^e entreprise américaine, est par son ampleur une des plus importantes jamais enregistrée aux États-Unis. Les enquêtes ont dévoilé des fraudes massives ; les chiffres déclarés étaient gonflés artificiellement pour éviter les chutes des cours en Bourse. De telles crises entraînent, outre des pertes conséquentes pour des millions d'épargnants, une **perte de confiance** dans un système où le capitalisme financier prévaut. Dans ce contexte, des **manifestations populaires** se développent **dès la fin des années 1990 contre les effets sociaux de cette situation**. À Seattle, lors de la conférence de l'OMC* en 1999, 40 000 personnes manifestent contre la dictature des marchés financiers, dénonçant pêle-mêle le G8, les firmes, le FMI*... toutes les instances de la gouvernance économique mondiale ! À Gênes, en 2001, ils sont 300 000 à manifester contre les représentants du G8, subissant une dure répression – il y a un mort – dénoncée par les ONG comme *Amnesty International*. Le **mouvement des Indignés** qui apparaît à Madrid durant l'été 2011 poursuit ce cycle de contestations qui touchent de nombreux autres pays (Grèce, Italie, France, Chili et même États-Unis, avec le groupe de manifestants « Occupons Wall Street »). Les questions sociales mais aussi environnementales ont pris un poids de plus en plus grand, notamment grâce aux contre-forums inaugurés à Porto Alegre en 2001, prenant le contre-pied de celui de Davos. Les **altermondialistes** pensent qu'un monde différent de celui du profit toujours plus grand et toujours moins partagé est possible. Il s'agit alors de **promouvoir d'autres voies** : taxations des produits spéculatifs (**ATTAC**), lutte contre les paradis fiscaux, promotion d'un commerce équitable et d'un développement durable.

La crise de 2008 fait prendre conscience de la réalité des dangers d'un capitalisme totalement incontrôlé. Lors de son allocution au forum économique de Davos en janvier 2009, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, exige une nouvelle coopération internationale entre tous : gouvernements, secteur privé, société civile. Il en appelle à un « **New Deal vert** » mondial incluant les problématiques environnementales et civiques dans le concept de « gouvernance ».

Enfin, il ne faut pas oublier, dans le cadre de la gouvernance mondiale, le **rôle des nouvelles technologies**. D'une part, Internet, qui se développe dans les années 1990, contribue largement à la naissance d'une **opinion publique mondiale*** en facilitant les communications, la circulation de l'information à travers le monde. D'autre part, la difficulté qu'ont les régimes autoritaires, voire dictatoriaux (Chine, Iran, Syrie...) à contrôler ce type de médias favorise l'essor de la démocratie et par là même un plus grand partage des pouvoirs. La société civile jouant désormais un rôle grandissant, la gouvernance économique mondiale doit en sortir renforcée.



Document 3. *Les acteurs de la gouvernance mondiale.*

● Conclusion

Depuis 1945, le monde a profondément changé ; les instances de la gouvernance mondiale ont suivi ces mutations parfois avec retard. Confrontés à des crises économiques et financières de grande ampleur, les institutions en place et les autres acteurs ont pour charge de relever des défis multiples que Ban Ki-moon résumait dans sa formule du « *New Deal vert* » en 2009. Dans cette « nouvelle donne verte », les parties en présence doivent comprendre qu'elles ont un **intérêt commun à trouver des accords**, des partenariats de plus en plus larges, c'est-à-dire un **retour à des réglementations** servant notamment à prévenir les dérives rencontrées. Sans quoi, l'isolement des égoïsmes risque d'accroître encore davantage la récession.

Étude critique (Chapitre 2)

1 Mémoire et histoire selon un historien français

« *Mémoire, histoire* : loin d'être synonymes, nous prenons conscience que tout les oppose. La mémoire est la vie, toujours portée par des groupes vivants, et, à ce titre, elle est en évolution permanente [...]. L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus. La mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel ; l'histoire, une représentation du passé. Parce qu'elle est affective et magique, la mémoire ne s'accommode que des détails qui la confortent ; elle se nourrit de souvenirs flous, télescopants, globaux ou flottants, particuliers ou symboliques, sensibles à tous les transferts, écrans, censures ou projections. L'histoire, parce que opération intellectuelle et laïcisante, appelle analyse et discours critique. La mémoire installe le souvenir dans le sacré, l'histoire l'en débusque ; elle prosaïse toujours. La mémoire sourd d'un groupe qu'elle soude [...]. L'histoire, au contraire, appartient à tous et à personne – ce qui lui donne vocation à l'universel. [...] La mémoire est un absolu et l'histoire ne connaît que le relatif. »

Pierre Nora, « La République » (extrait), in *Les Lieux de mémoire*, Gallimard, 1984.

Consigne

Après avoir présenté le document, vous montrerez en quoi l'auteur différencie *histoire* et *mémoire*, en illustrant votre propos par des exemples pris dans les mémoires de la Seconde Guerre mondiale et/ou de la guerre d'Algérie.

→ Corrigé p. 146

Composition (Chapitre 7)

2 Les manifestations de la puissance chinoise dans le monde de 1949 à nos jours.

→ Corrigé p. 148

1 Énoncé p. 145

Le texte soumis à notre étude, écrit il y a près de trente ans par Pierre Nora, historien français reconnu, évoque de manière synthétique deux notions souvent considérées comme très proches par le grand public : la « mémoire » et l'« histoire ». Pour l'auteur, il existe de nombreuses différences entre celles-ci : pourquoi donc peut-il affirmer que « tout les oppose » ? En nous appuyant sur des exemples ayant trait aux mémoires de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre d'Algérie, nous essaierons de voir ce qui différencie les deux notions, puis quelle est précisément la relation entre celles-ci.

● Une opposition franche entre histoire et mémoire

Par plusieurs phrases construites sur des oppositions terme à terme, Pierre Nora insiste sur les nombreuses différences entre la *mémoire* et l'*histoire*. Ces distinctions sont de plusieurs types.

L'opposition tient d'abord à leur origine. La mémoire est le produit de « groupes vivants », c'est-à-dire d'ensembles de personnes ayant en commun un lien particulier avec un événement historique. On parle, par exemple, de « la mémoire des déportés », qui ont connu l'horreur des camps nazis et de l'extermination pendant la Seconde Guerre mondiale, ou de « la mémoire des pieds-noirs », colons français d'Algérie, unis par un même traumatisme d'avoir dû quitter la terre sur laquelle ils avaient grandi. Cette mémoire se développe comme « la vie » : elle se transmet aux descendants du groupe, mais peut aussi disparaître avec les survivants des événements. Au contraire, l'histoire émane d'une catégorie de spécialistes dont le point commun est une formation poussée en sciences humaines et non pas nécessairement un lien avec tel ou tel événement étudié. Ainsi, l'Américain Robert Paxton a travaillé sur le régime de l'État français de Vichy (1940-1944) sans avoir personnellement connu cette période.

Il existe également une forte différence dans les buts visés. La mémoire se veut « un absolu », c'est-à-dire un discours porteur d'une vérité incontestable qui « soude » le groupe dans lequel elle naît. Elle a pour fonction d'« installer le souvenir dans le sacré » : les événements vécus en commun sont considérés comme capitaux dans la vie des individus et la manière dont on les a traversés ne peut être mise en doute. L'unité du groupe, souvent défendue par des associations, est notamment forgée par des célébrations communes (la Journée de commémoration de la Shoah, le 27 janvier, pour les déportés juifs). Les mémoires cherchent fréquemment à imposer leur vision à la communauté nationale en faisant reconnaître le traumatisme et le préjudice subis, comme ont réussi à le faire les harkis, soldats musulmans supplétifs de l'armée française en Algérie, considérés comme des traîtres par les Algériens et souvent rejetés par la France. La mémoire a parfois atteint un haut degré de reconnaissance nationale, comme pour le génocide des Juifs, dont la négation est condamnée en France par la loi Gayssot

de 1990. Pour d'autres mémoires, la reconnaissance est plus difficile : un article de loi qui parlait du « rôle positif de la présence française outre-mer », référence implicite à la colonisation et aux pieds-noirs, a finalement été retiré en 2005 après une polémique. L'historien, de son côté, ne cherche pas à imposer une vision à l'État (il est souvent réticent à l'égard des lois dites « mémorielles »), mais sert « la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus » : son seul objectif est la mise au jour d'une vérité historique qui « appartient à tous et à personne », sans esprit partisan. C'est le sens des études pointues réalisées sur la place de Vichy dans la déportation des Juifs (*Vichy dans la solution finale* de Laurent Joly, 2006).

Enfin, l'opposition tient aussi au type de discours et aux méthodes. Sélection de traces du passé, la mémoire est « affective et magique », utilisant une série de « souvenirs flous » plus ou moins imparfaits et concordants. Elle émerge d'une accumulation d'anecdotes personnelles et de détails concrets allant tous dans le même sens, n'hésitant pas à passer sous silence les arguments qui la mettraient en porte-à-faux. Si elle se construit souvent dans la sincérité et l'authenticité, quelle que soit la cause défendue, elle est étrangère à l'objectivité en ce sens qu'elle entretient un rapport fusionnel avec les événements rapportés, « un lien vécu au présent éternel », et peut confiner au mensonge. Il en est ainsi de la mémoire officielle développée sur la guerre d'indépendance côté algérien depuis 1962 : le rôle du FLN, parti révolutionnaire qui a conduit la révolte, est constamment exalté ; on oublie facilement les indépendantistes qui n'en faisaient pas partie ou en ont été écartés (le MNA de Messali Hadj, Ben Bella) ; les harkis sont unanimement condamnés et la France est vigoureusement montrée du doigt. Au contraire, l'historien a pour vocation de tenir un discours dépassionné, dénué d'intérêt partisan, en utilisant les outils de l'« analyse » et du « discours critique », comme la confrontation entre les sources et l'élaboration de statistiques précises (les études sur la déportation).

● Des relations possibles

Ainsi opposées, l'histoire et la mémoire ne peuvent cependant s'ignorer, mais elles entretiennent certaines relations de manière complexe.

D'une part, les rapports entre histoire et mémoire peuvent tourner à la confrontation. En effet, les différences constatées précédemment font que les mémoires ont parfois du mal à accepter les exigences de la recherche d'objectivité de l'histoire. Les pieds-noirs ont parfois l'impression que leur traumatisme est minoré lorsque l'historien rappelle l'état d'infériorité des musulmans dans l'Algérie de 1954 – et inversement pour les Algériens. « Opération intellectuelle », l'histoire se détourne de l'émotion des discours mémoriels ; passant ceux-ci au crible de l'analyse critique, elle se fait « laïcisante » et elle les « prosaïse », c'est-à-dire qu'elle retire à la mémoire son caractère sacré et héroïque. L'histoire restitue également la complexité des attitudes et des situations là où la mémoire défend un point de vue unique et une vision du monde souvent binaire. Ainsi, Pierre Laborie souhaite se tenir à égale distance du mythe résistancialiste, qui prétendait que pratiquement tous les Français avaient résisté, et d'une « légende noire »

plus récente qui accuserait tout le pays de collaboration. À cheval sur les deux rives de la Méditerranée, les historiens Mohammed Harbi et Benjamin Stora tentent d'écrire une histoire dépassionnée de la guerre d'Algérie. Des historiens ont également critiqué la vision univoque de certains films, tel *Hors-la-loi* de Rachid Bouchareb (2010).

D'autre part, il peut tout de même y avoir un enrichissement réciproque. Si l'histoire est bien une « reconstruction » du passé, elle a besoin de matériaux qui nourrissent sa réflexion. Malgré les réserves déjà formulées, la mémoire peut fournir au professionnel une source d'étude précieuse capable de faire avancer ses recherches. De nombreux ouvrages ont utilisé les témoignages des déportés juifs à partir des années 1960 pour évoquer la Shoah. En sens inverse, les découvertes des historiens ont pu permettre de faire évoluer la mémoire, comme ce fut le cas pour le régime de Vichy à partir de l'étude de Robert Paxton (*La France de Vichy*, 1973).

Comme le montre Pierre Nora, les discours de l'histoire et de la mémoire s'opposent par leurs origines, leurs buts et leurs méthodes dissemblables. Ces différences peuvent aboutir à des conflits, comme dans le cas d'épisodes historiques aussi sensibles que la Seconde Guerre mondiale ou la guerre d'Algérie. Cependant, cette opposition peut être féconde, puisqu'on peut citer plusieurs cas où l'une a pu apporter à l'autre et réciproquement. L'important est de reconnaître leur diversité de fonctions et de ne pas les confondre. Histoire et mémoire ne s'excluent pas, mais appartiennent à des sphères différentes.

2 Énoncé p. 145

Le 1^{er} octobre 1949, Mao Zedong, un des fondateurs du Parti communiste chinois (PCC), proclame la République populaire de Chine à Pékin, après avoir battu les nationalistes de Chiang Kai-shek. Après plusieurs décennies marquées par l'instabilité (renversement de l'Empire en 1911, divisions entre nationalistes et communistes, guerre sino-japonaise), la Chine entend retrouver sa pleine indépendance et redevenir une puissance régionale. Comment se manifeste cette puissance à l'échelle mondiale dans la seconde moitié du xx^e siècle et le début du xxi^e siècle ? Peut-on dire que ces manifestations suivent une progression linéaire au cours de ces décennies ? Un raisonnement chronologique en deux parties montrera que les aspects de la puissance chinoise ont nettement évolué après 1976.

● La Chine maoïste : une puissance politique à nuancer (1949-1978)

Sous la période maoïste (1949-1976), la puissance chinoise se manifeste essentiellement sur le plan politique. Le régime de Mao souhaite s'affirmer sur la scène internationale par son modèle révolutionnaire, qui s'exprime par plusieurs aspects. Le premier élément est la restauration de l'indépendance nationale. Soumise depuis 1842 à la domination étrangère, puis envahie par le Japon à partir de 1931, la Chine,

victorieuse en 1945 aux côtés des Alliés, a obtenu la fin du régime des concessions (seules subsisteront Hong Kong et Macao jusqu'en 1997 et 1999) et la récupération des territoires occupés par le Japon. Mao réussit à mettre fin à la guerre civile en battant le Guomindang de Chiang Kai-shek et installe un régime fort. Bien que les nationalistes se réfugient dans l'île de Taïwan et conservent le siège de la Chine au Conseil de sécurité de l'Organisation des nations unies (ONU) obtenu en 1945, la Chine se réjouit de son unité territoriale retrouvée. Celle-ci se trouve garantie par l'amitié de l'URSS de Staline, puis, après la rupture de 1960, par l'obtention de l'arme atomique en 1964. Elle est renforcée en 1971 lorsque, grâce au rapprochement avec les États-Unis, le gouvernement communiste parvient à reprendre le siège chinois au Conseil de sécurité de l'ONU au détriment de Taïwan.

L'essentiel du rayonnement international de la Chine de Mao vient cependant de son modèle idéologique. Le « Grand Timonier » entend construire un système de développement inspiré de la doctrine marxiste. Il se calque d'abord sur l'URSS de Staline (« *L'URSS d'aujourd'hui, c'est la Chine de demain* »), mais, après la mort de ce dernier en 1953, il refuse la politique de Khrouchtchev. Il rompt ainsi avec l'URSS et élabore une voie chinoise vers le communisme, fondée sur le rôle moteur des masses paysannes dans la révolution (alors que Marx comptait sur la classe ouvrière) et sur la mobilisation des jeunes (enrôlés dans les Gardes rouges), qu'il propose comme idéal aux pays du Tiers-Monde peu industrialisés. Cette pensée est développée dans les *Citations du président Mao Zedong*, connues sous le nom de *Petit Livre rouge*, diffusé à des millions d'exemplaires en Chine et dans le monde. Le maoïsme est choisi comme modèle par l'Albanie d'Enver Hoxha et par quelques guérillas du Tiers-Monde (le Sentier lumineux au Pérou), mais rencontre surtout un succès parmi les mouvements contestataires d'Europe (la France autour de mai 1968).

Il faut néanmoins signaler les limites de cette puissance. Le modèle chinois se heurte à de nombreux échecs économiques dus à certaines hésitations doctrinales. En 1958-1960, l'industrialisation forcée du Grand Bond en avant désorganise complètement l'agriculture et crée une famine responsable de plus de 20 millions de morts. À partir de 1965, ce sont les professions intellectuelles et les villes qui pâtissent de la Révolution culturelle destinée à raviver l'ardeur révolutionnaire, si bien que la Chine reste largement un pays pauvre dans les années 1970. L'éloignement hors de la sphère soviétique, après 1960, fait également que le régime reste isolé dans le monde, malgré l'admiration qu'il peut susciter chez de nombreux révolutionnaires.

● Une puissance économique en essor (depuis 1978)

De grands changements politiques surviennent après la mort de Mao Zedong en 1976, aboutissant au triomphe de Deng Xiaoping – mis de côté par la Révolution culturelle – au XI^e congrès du Parti communiste en 1978. Le chemin choisi vers la puissance est la voie du réalisme, privilégiant le développement économique au détriment de la cohésion idéologique. Quel succès rencontre cette nouvelle stratégie ? Le choix du développement économique se manifeste par la mise en place de l'internationalisation de la Chine à partir du début des années 1980. Deng Xiaoping met

au point une « économie socialiste de marché » qui permet d'accepter la création d'entreprises privées et l'arrivée de capitaux étrangers dans le cadre des Zones économiques spéciales (ZES) implantées sur le littoral (Shenzhen, Zhuhai, Shantou, Xiamen). Pour Deng Xiaoping, en effet, « *peu importe qu'un chat soit blanc ou noir tant qu'il attrape les souris* ». Le succès de ce dispositif, qui attire les entreprises occidentales, entraîne son élargissement à plusieurs villes et régions côtières (Pékin, Fuzhou, Pudong à Shanghai...).

L'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fin 2001 est le symbole de la puissance économique grandissante du pays. Dans la continuité de la politique de Deng Xiaoping, la Chine est devenue un « Grand Dragon » industriel, « atelier du monde » fabriquant en masse des produits manufacturés (informatique, télévision, téléphone, jouets, textile) grâce à une main-d'œuvre abondante et peu chère rétribuée par les investissements étrangers. Les manifestations de cet essor économique sans précédent s'accumulent depuis une dizaine d'années : taux de croissance impressionnants, montée des ports chinois (dont Shanghai, 1^{er} du monde depuis 2005), hausse du produit intérieur brut (2^e PIB du monde en 2010) et des exportations (1^{re} place en 2011). Marginale dans les années 1980, la Chine est aujourd'hui un acteur essentiel de la mondialisation. Ses bénéfices lui confèrent actuellement un poids boursier grandissant.

Les manifestations de la puissance chinoise sont cependant à relativiser. Sur le plan économique, il faut signaler une dépendance à l'égard des investissements occidentaux (comme le financement, l'innovation vient essentiellement de l'extérieur) et des producteurs d'énergie et de matières premières, pour faire face à l'explosion de la demande. Dans les autres secteurs, les manifestations de la puissance restent limitées à l'échelle régionale. Malgré le succès des Jeux olympiques de Pékin en 2008 ou de l'Exposition Universelle de Shanghai en 2010, la Chine ne jouit pas encore d'un poids majeur. Elle anime un groupe de pays émergents, les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud), mais ne fait pas partie du G8, groupe des pays les plus riches du monde. Son régime reste contesté et isolé en raison des contraintes imposées aux défenseurs des droits de l'homme.

Le chemin chinois vers la puissance n'a donc pas été linéaire. Sous le régime de Mao, l'accent a été mis sur le modèle idéologique, avec la constitution d'une voie originale vers le communisme. Son rayonnement est cependant resté limité. Après la mort de Mao, tout en continuant de se revendiquer communiste, le régime de Pékin a choisi le rayonnement économique, dans le cadre de la mondialisation des échanges. La Chine possède, de nos jours, tous les attributs d'une puissance économique en plein essor, malgré le retard de la population rurale. Si elles sont spectaculaires, les manifestations de sa puissance sont encore incomplètes : la Chine est un géant en devenir.

Des cartes pour comprendre le monde

Le cours

Petite et grande échelles

Une échelle est un rapport entre une distance réelle et celle représentée sur une carte. Ce rapport est une fraction qu'on appelle « échelle arithmétique » : 1/10 000 signifie que 1 cm sur la carte vaut 10 000 cm en réalité, soit 100 m, alors que 1/100 000 vaut 1 km. Donc, plus l'échelle est grande et plus l'espace représenté est petit.

Les expressions *petite échelle* et *grande échelle* font problème du fait de leur mauvais usage dans le langage courant. La grande échelle est, en réalité, l'échelle du local, celle qui représente un espace circonscrit au quartier, à la ville. À grande échelle, la carte est plus précise : elle permet de saisir des phénomènes peu perceptibles à une échelle moyenne ou petite. À *petite échelle* signifie, au contraire, « à l'échelle mondiale ou continentale ». Pour représenter un continent, le monde, on utilise donc une petite échelle.

Astuce : pour éviter toute confusion dans vos propos, vous pouvez utiliser les expressions « échelle mondiale », « échelle continentale », « échelle régionale », etc., qui ont le mérite de la clarté.

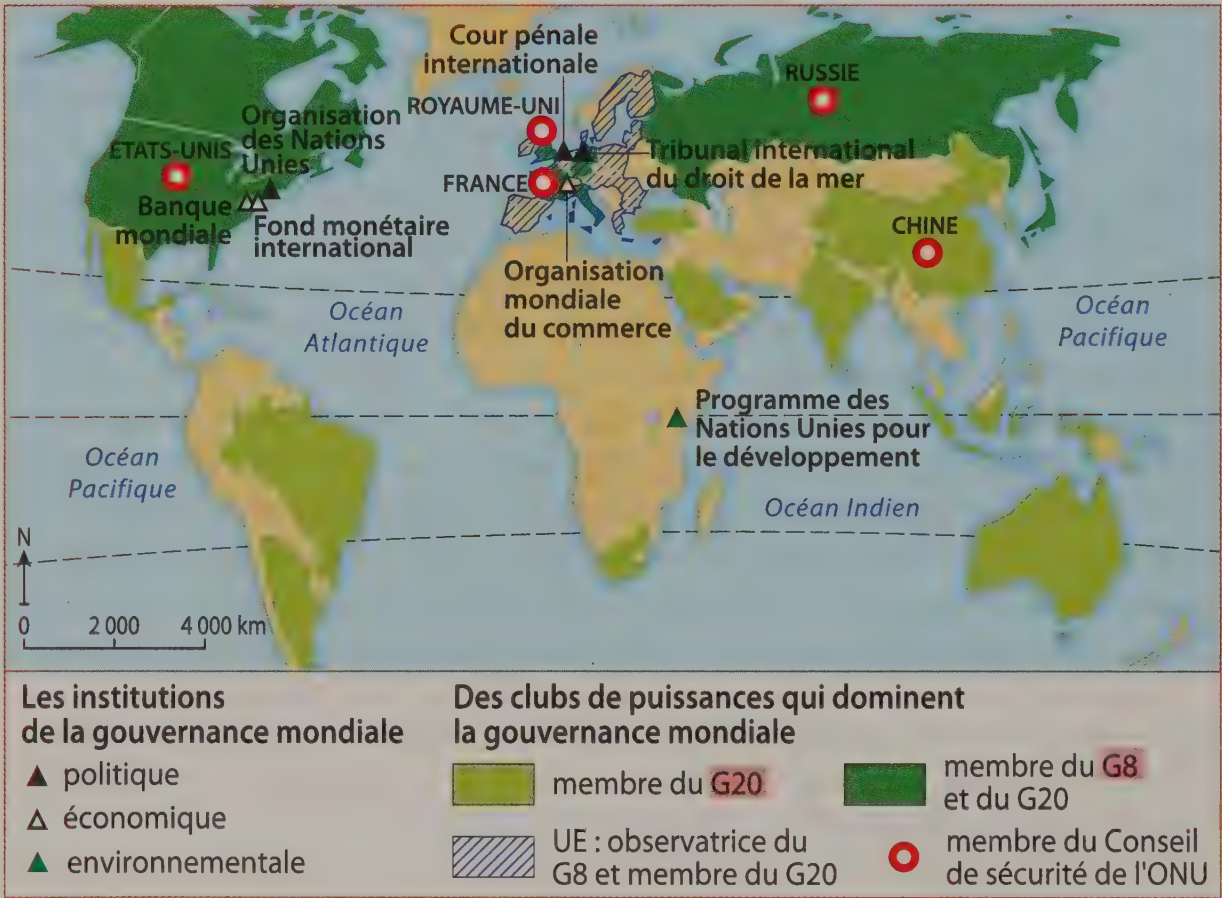
Pour appréhender la complexité du monde actuel, il est désormais nécessaire de **croiser les analyses** des grands phénomènes géopolitiques, géoéconomiques, géoculturels et géo-environnementaux.

De ce point de vue, les cartes, outils fondamentaux des géographes, constituent le moyen privilégié pour recouper ces quatre grilles de lecture. Néanmoins, la lecture et l'analyse de ces cartes imposent **un regard critique et distancié**, car il

ne s'agit pas de traductions de la réalité mais de représentations où transparaissent des visions du monde. En effet, les cartes sont, avant tout, des constructions intellectuelles résultant d'une analyse et de choix volontaires ou inconscients effectués par des auteurs : choix des phénomènes à cartographier et de leur représentation, organisation et argumentation de la légende, choix du fond de carte (projection) et de l'échelle...

● **Lecture géopolitique : des rapports de puissance**

La lecture géopolitique du monde actuel met en lumière une hiérarchie des puissances incarnée par les États qui demeurent les acteurs centraux du monde. Cette hiérarchie des puissances est née des rapports pacifiques ou conflictuels entre ces États. Néanmoins, elle est mouvante et les équilibres entre les puissances évoluent, bouleversés par la fin de la « guerre froide » et la mondialisation qui ont vu émerger de nouveaux acteurs, infra-étatiques, sur la scène internationale.



Document 1. *Les organisations internationales de la gouvernance.*

■ **Rapports de puissance et États**

La géopolitique se définit comme l'étude des rapports – sous la forme, le plus souvent, de rivalités – de force et d'influence pour la conquête, le contrôle ou la

défense de territoires. L'architecture géopolitique du globe est donc fondée, en premier lieu, sur les relations qu'entretiennent entre eux les États. De ces relations naît un équilibre ou un déséquilibre lié à la dissymétrie des puissances.

• Définition et recomposition de la puissance

En géopolitique, la puissance est considérée comme la capacité d'imposer sa vision du monde au plus grand nombre (aux États, le plus souvent) ou de défendre ses intérêts. **La « puissance » est un concept relatif, qui n'existe pas dans l'absolu mais dans la relation à l'autre** : elle dépend donc des rapports de force et dessine ainsi une hiérarchie établie par les moyens dont dispose chaque État.

La puissance d'un État se détermine, en premier lieu, par **sa capacité militaire** (plus que le budget, c'est surtout la capacité de projection de ses forces à l'échelle planétaire par ses bases et son matériel aéronavals, sa puissance nucléaire, mais aussi son autonomie stratégique et la protection de son territoire), par **son potentiel économique et financier**, par **sa maîtrise technologique** (capacité de création/innovation), par **ses réseaux diplomatiques** (ambassades, alliances), par **son influence culturelle** (son attractivité, le poids de ses diasporas, sa langue et son éducation, par exemple), par **sa stabilité politique** et sa cohésion sociale, et, enfin, par **la maîtrise de son territoire** (potentiel naturel, accessibilité, infrastructures de transports et de production, ouverture sur le monde).

Ces multiples facteurs ne garantissent cependant pas la puissance d'un acteur, laquelle résulte surtout de la capacité à les réunir, les combiner et passer de l'un à l'autre sans dépendre d'un seul.

La fin de la « guerre froide » et la mondialisation ont bouleversé la définition du mot *puissance*. En 1990, le géopoliticien américain Joseph Nye a distingué le « *hard power* », fondé sur la coercition (puissance militaire et économique), du « *soft power* », basé sur la capacité à influencer. Susan Strange, spécialiste d'économie politique internationale, préfère parler de « *puissance structurelle* » pour tenter de rendre compte de cette complexité liée à la multiplicité des éléments de puissance ; elle réunit quatre enjeux ou capacités : la sécurité (armement, capacité à protéger un territoire et une population), la production, la finance (solidité de la monnaie et capacités de financement) et le savoir (recherche et développement, innovations technologiques).

Si la puissance militaire a longtemps primé comme élément premier de la puissance, elle tend aujourd'hui à être de plus en plus concurrencée par le facteur économique ou, plus généralement, par le *soft power* (« puissance douce ») s'exerçant non plus par la coercition mais grâce à la persuasion (culturelle, idéologique, normative). De plus, la puissance militaire classique se révèle de plus en plus inadaptée aux nouvelles formes de conflits. Et l'émergence de pays au faible potentiel militaire accrédite l'idée d'une évolution du concept de « puissance ».

Pour cartographier les éléments de puissance, on pourra utiliser des plages de couleurs avec un dégradé (couleurs chaudes pour montrer la supériorité, puis plus froides), ainsi que des figurés ponctuels (formes géométriques), afin de souligner la possession d'un critère en particulier, tel que la puissance nucléaire, les dépenses militaires (avec figurés hiérarchisés), l'appartenance à une institution internationale (un siège au Conseil permanent)... De même, on peut cartographier le *soft power* en représentant les aires influencées par une culture : aire linguistique / mode de vie (occidental ou autre). Néanmoins, à l'échelle mondiale (petite échelle), par souci de clarté, on ne pourra multiplier les critères et donc les figurer. Ainsi, le choix de cartographier plutôt des éléments géopolitiques, des éléments géoéconomiques ou des éléments géoculturels traduit une conception différente de la puissance de la part de l'auteur. Mettre en avant les flux économiques, la dette des États, la croissance économique, le *soft power* ou le poids militaire ne donnera pas forcément la même hiérarchisation des puissances.

• Une hiérarchie mouvante des puissances

Avec la fin de la « guerre froide », cette hiérarchie fut dominée par une puissance hégémonique (sans rivale), les États-Unis, puis par leurs alliés d'Europe occidentale (par l'entremise de l'OTAN).

Les attentats du 11 septembre 2001 ont sonné la fin de cette hégémonie en touchant les États-Unis en plein cœur de leur territoire. **La mondialisation a également rebattu les cartes en faisant de l'économie une des composantes fondamentales de la puissance.** De ces bouleversements des années 2000 sont sorties de nouvelles puissances dites « émergentes », fondées sur leur rôle économique dans la mondialisation. Ces BRICS, forts de leur puissance économique, tentent alors d'imposer leur vision géopolitique du globe en développant des alliances régionales afin de compenser leur faible poids militaire et diplomatique. Ils se présentent comme unis et souhaitent bousculer l'ordre géopolitique et géoéconomique mondial en place depuis la fin de la « guerre froide ».

Néanmoins, cette émergence économique ne s'est pas encore traduite, sur le plan géopolitique, par une place accrue dans les instances de gouvernance internationale (ni à l'ONU ni au FMI*). Malgré tout, ces BRICS compensent ce rôle limité dans les organisations internationales par une diplomatie active et le renforcement de leur puissance militaire. Ainsi, Lula, l'ancien président du Brésil, a voyagé durant 8 ans dans plus de 60 pays différents et ouvert 68 ambassades ou missions diplomatiques ; il a même proposé son aide comme médiateur dans le conflit israélo-palestinien et le problème du nucléaire iranien. L'Inde, la Chine et la Russie sont apparues plus effacées sur la scène internationale, ayant déjà fort à faire avec leur environnement proche.

Ainsi, le nouvel équilibre géopolitique planétaire semble avoir glissé d'un système bipolaire durant la « guerre froide » vers un système unipolaire dans les années 1990, puis un système multipolaire dans les années 2000.

■ Rapports de puissance, tensions et risques

Les relations entre États peuvent prendre un aspect pacifique, dans le cadre de négociations, de partenariats ou d'alliances, mais parfois une forme conflictuelle. Car, contrairement aux espérances que laissait entrevoir la fin de la « guerre froide », la violence politique n'a pas faibli, mais a pris d'autres formes que le traditionnel conflit entre deux puissances étatiques.

• Redéfinir la guerre et la paix

Un conflit est considéré comme une contestation, plus ou moins violente, opposant deux États ou groupes d'individus organisés cherchant à défendre leurs intérêts économiques, politiques, territoriaux, idéologiques... Tandis que la guerre est l'aboutissement le plus violent d'un conflit, la paix est définie, au contraire, comme l'absence de guerre. Cependant, ces définitions ne permettent plus de décrire **les conflits actuels, qui sont désormais moins interétatiques qu'intra-étatiques et mettent en cause de nouveaux acteurs** qui ne sont plus des États ou des armées clairement identifiés ou identifiables. Aussi, ces conflits ou « guerres civiles » peuvent durer des décennies de manière larvée et prendre des formes différentes, rendant caduques les définitions des termes *guerre* et *paix*.

Pour cartographier ces conflits actuels, des lectures à grande (étatique) ou moyenne (régionale) échelle s'avèrent plus pertinentes et on privilégiera le croisement de différents éléments à l'aide de différents types de figurés (figurés de surface pour les populations et leurs particularités, par exemple, et ponctuels pour les ressources) : religion, ethnie, ressources, points de passage, lieux religieux... On peut également utiliser des cartes diachroniques (historiques) représentant des événements à différentes périodes afin de souligner l'évolution des types de conflits.

• Nouveaux types de conflits

Les types de tensions et de conflits ont évolué avec l'irruption, parfois violente, de nouveaux acteurs, créant alors une insécurité nationale et internationale : conflits internes, terrorisme (al-Qaïda Maghreb islamique [AQMI], al-Qaïda), prolifération nucléaire (Iran, Corée du Nord), régimes dictatoriaux (Syrie, Soudan), piraterie (golfe de Guinée, Somalie, Caraïbes), guerre entre narcotrafiquants (Mexique, Colombie), manifestations sociales pouvant dégénérer en émeutes (Londres lors de l'été 2011)...

La principale cause de conflit ou d'insécurité n'est plus, aujourd'hui, les rapports de puissance entre États, mais **la défaillance des États** (« *failed States* ») qui se caractérise par l'effondrement de l'appareil d'État (comme au Mali, par exemple), la perte de légitimité de l'autorité publique, et l'incapacité à assurer le contrôle du territoire et à exercer le monopole de la violence légitime. Face à cette désintégration du contrat social et à l'insécurité grandissante, des groupes armés non étatiques tentent de s'emparer de ce monopole et de fonder une nouvelle légitimité, non plus sur une identité nationale mais en instrumentalisant des différences

telles que l'ethnie, la religion, la culture (contre « l'Occident ») ou le rang social. Les buts de la guerre évoluent aussi. Les conflits se dépolitisent et se rapprochent du banditisme, comme en témoigne le développement du terrorisme, de la piraterie et du narcotrafic.

● Lecture géoéconomique : convergence, fracture et basculement du monde

La mondialisation et la crise économique-financière de 2008 ont eu tendance à redistribuer les cartes de l'économie globale en faisant de l'économie un des éléments fondamentaux des rapports de puissance dans le monde. Les cartes de ce début de XXI^e siècle nous dévoilent un monde contrasté, fracturé, mais aux territoires reliés et interdépendants. Mais, surtout, la géographie de **l'économie globale connaît actuellement un basculement vers l'Asie**, en passe de devenir, avec la Chine et l'Inde, le centre de gravité économique de la planète.



Document 2. *Indice de développement humain (2011).*

■ Mondialisation : disparités et convergences socio-économiques

La mondialisation est un processus aux effets contradictoires, qui sépare autant qu'il rapproche les économies, les territoires et les hommes.

• Convergence et mise en réseau du monde

Avec la mondialisation, qui multiplie les flux, le monde semble engagé dans **un processus de convergence des sociétés et des économies** et de rapprochement des territoires concrétisé par la mise en réseau de la planète, notamment grâce à la révolution des transports et des télécommunications (cf. chap. 14, p. 187 ; 15, p. 69 ; 17, p. 214). Ainsi, l'évolution actuelle des pays émergents (BRICS) témoigne des rapprochements socio-économiques et géographiques de leurs sociétés avec celles des pays industrialisés de la Triade (cf. chap. 16, p. 211).

Ainsi, de plus en plus, les cartes nous donnent à voir des flux Nord/Sud de moins en moins déséquilibrés (matières premières du Sud et produits élaborés du Nord). Désormais, des capitaux sont émis des pays émergents vers les pays anciennement industrialisés (la Chine vers l'Europe et les États-Unis) ; Internet et les aéroports connectent les métropoles* du Nord et du Sud et les porte-conteneurs relient des ports de pays dits « du Sud » et « du Nord ».

• Une limite Nord/Sud devenue obsolète

Malgré tout, cette convergence a ses limites et les disparités de développement subsistent entre les territoires et les sociétés. Néanmoins, les cartes ont été rebatues avec l'émergence économique, depuis deux décennies, de pays considérés jusqu'alors comme en retard de développement.

Si le concept d'« émergence » reste difficile à définir et circonscrire (cf. p. 159), il a cependant bousculé la ligne de fracture Nord/Sud, clivage géographique utilisé par l'ancien chancelier ouest-allemand Willy Brandt en 1980 dans un rapport sur les problèmes de développement dans le monde. Ainsi, **la cartographie géo-économique se complexifie et dessine une économie globale polycentrique** : Triade, pôle d'Asie du Sud et de l'Est, pôle sud-africain et pôle sud-américain. Si les pays du Nord (avec la Corée du Sud et le Canada) concentrent toujours plus de la moitié de la richesse planétaire (59 % du PIB mondial en 2011, selon le FMI* et la Banque mondiale*, et 16 % pour les BRICS), les pays émergents au sens large (BRICS, Mexique, Nigeria, Argentine, Turquie, Indonésie, Malaisie, Singapour, Hong Kong, Thaïlande et Philippines) rassemblent, quant à eux, plus de la moitié de la population terrestre (54 % contre 15 % pour les pays de la Triade) et affichaient en 2010, en moyenne, une croissance annuelle de 7 % contre 2,7 % pour les pays industrialisés. Si cette limite Nord/Sud n'est plus généralisable, elle reste néanmoins pertinente dans quelques endroits, à l'échelle régionale-continentale : entre le Mexique et les États-Unis, les deux Corées ou la Méditerranée, par exemple.

Alors que les inégalités persistent à toutes les échelles (du globe jusqu'aux quartiers des villes), ces fractures infra-étatiques restent difficiles à cartographier et donc peu visibles, mais elles apportent une nuance indispensable pour appréhender un monde de plus en plus complexe de par la multitude de ses contrastes.

Des cartes analytiques permettent de spatialiser des phénomènes et, à différentes échelles, d'appréhender la complexité du réel. Par exemple, pour le continent américain, une carte peut montrer les différents niveaux de développement (un concept abstrait que la carte tente de concrétiser dans l'espace) : un Nord riche (États-Unis, Canada) et un Sud dominé par le Brésil mais moins riche que les deux précédents États.

Cependant, l'analyse des inégalités à travers la planète impose de croiser plusieurs niveaux de lecture : la pauvreté et les inégalités ne sont pas propres au Sud ni la richesse au Nord ; à l'échelle locale, les inégalités internes aux États,

entre régions, villes ou quartiers, sont tout à fait perceptibles. En géographie, le changement d'échelle, donc le changement de focale pour une carte, permet de nuancer, de percevoir des processus complexes qui ne sont pas bien traduits à l'échelle continentale (petite échelle) : on parle alors de « fragmentation (socio-économique) des territoires ».

■ Monde établi, monde émergé et monde émergent

Si la mondialisation accentue les contrastes et les fractures géographiques, elle tend également à hiérarchiser, à toutes les échelles, les territoires.

• Basculements du monde et multipolarité : la fin de la Triade ?

Depuis les Grandes Découvertes (l'action des explorateurs est souvent présentée comme une première mondialisation) jusqu'en 1918, l'Europe a dominé l'ensemble du globe dans tous les domaines – ce qui lui a permis d'en coloniser une partie. Mais les deux guerres mondiales nées en son sein ont eu raison de cette hégémonie.

Les États-Unis, alors puissance montante sortie de son isolationnisme pour prêter main-forte à ses alliés, ont pris le relais de l'Europe. La « guerre froide » et la chute de l'Union soviétique ont transformé la domination américaine en unique superpuissance. Les années 1990 en ont même fait une hyperpuissance incontestable jusqu'aux attentats du 11 septembre 2001.

Ces attentats puis la crise économique de 2008, partie des États-Unis, ont révélé les profondes mutations, jusque-là à peine perceptibles, du monde : son basculement de l'espace atlantique vers les espaces pacifique et asiatique. Ce basculement du centre de gravité de la planète a non seulement inauguré une nouvelle géographie de la puissance mais aussi de nouvelles formes, davantage axées sur l'économie. Cette fois-ci, **le basculement n'a pas consacré une nouvelle hégémonie mais plutôt une multipolarité du monde fondée sur une interdépendance croissante des territoires** incarnée par l'explosion des flux de la mondialisation.

De fait, cette multipolarité, plus difficile à cartographier, tend à rendre de moins en moins pertinent le concept de « Triade » tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle régionale : la montée de la Chine littorale face au Japon, les difficultés des pays de l'Europe du Sud par rapport à ceux du Nord, les cas du Canada et de l'Australie sont difficiles à intégrer, ne serait-ce que graphiquement, dans ces pôles, tout comme les Dragons ou Singapour. L'emploi du terme *Triade* dans le présent ouvrage est donc à nuancer. Il est d'acception large, notamment pour l'Asie, et recouvre plutôt des régions du globe que des pays : Amérique du Nord (États-Unis et Canada), Europe (UE) et Asie (Japon, Chine littorale et Dragons). Enfin, la question environnementale, de plus en plus pressante, est amenée, comme l'économie, à jouer un rôle de plus en plus prégnant dans la définition, voire la recomposition de la puissance et – pourquoi pas ? – opérer un nouveau basculement du monde.

• Une hiérarchisation multi-scalaire du monde

Les dynamiques spatiales de la mondialisation ont opéré une sélection et une hiérarchisation des territoires, lisibles à toutes les échelles, en fonction de leurs ressources et de leur intégration aux échanges internationaux.

À l'échelle planétaire, si **la ligne Nord/Sud n'est plus pertinente**, la cartographie des centres* et des périphéries, en fonction de leur intégration aux flux, reste encore en partie opérante. Mais le basculement du monde a engendré une multiplication et une rotation des centres : l'Asie, périphérie délaissée au début du ^{xx}e siècle, est ainsi passée de périphérie intégrée à un véritable centre de l'économie globale concurrençant les anciens centres de la Triade, en particulier états-unien et européen.

La naissance du concept d'« émergence » illustre bien ce basculement et cette hiérarchisation des territoires. Apparu dans le milieu de la finance en 1981, à la veille de la première « crise de la dette publique », il n'émerge vraiment que dans les années 2000, lorsqu'un analyste économique de la banque Natixis estime que certains pays du Sud ont un haut potentiel. Cette émergence se définit avant tout par la menace qu'elle représente pour les pays établis (du Nord), par la prise de parts du marché mondial dans certains secteurs (les produits manufacturés pour la Chine, les matières agricoles pour le Brésil, les logiciels et médicaments génériques pour l'Inde...). Cette émergence avant tout économique, comme celle du Japon dans les années 1970, se fait peu à peu plurielle et le groupe de tête (les BRICS) affiche aussi des ambitions géopolitiques...

Dans cette « émergence », la hiérarchie se lit à travers la floraison d'acronymes classificateurs : BRICS, BIC (Brésil, Inde, Chine), BASIC (BRICS sans la Russie), CIVETS (né en 2009 dans l'*Economist Intelligent Unit*, il rassemble Colombie, Indonésie, Viêt-nam, Égypte, Turquie et Afrique du Sud) ou encore E7 (CIVETS plus Mexique).

Cette hiérarchisation des puissances peut se cartographier à l'aide de figurés ponctuels (des cercles), dont la taille renvoie à l'importance de valeurs (population, PIB...), ou par anamorphoses, c'est-à-dire au travers de formes géométriques (rectangle ou carré) dont la surface est proportionnelle au critère de puissance représenté (superficie, population, PIB...).

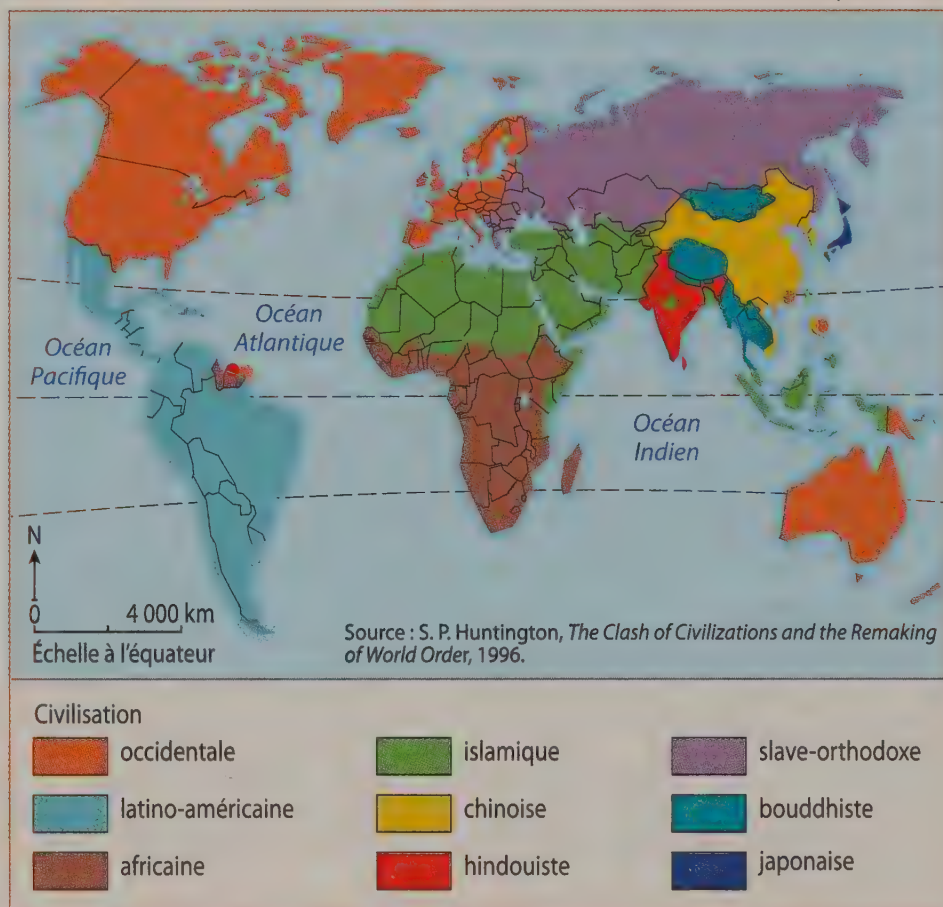
Cependant, un tel classement géoéconomique du monde peut se montrer, sur une carte, en partie subjectif suivant les seuils et les proportions des figurés choisis par le cartographe : ainsi, un pays pourra apparaître avec un IDH fort selon le seuil retenu (0,7 ou 0,8, par exemple) et inversement.

De plus, on peut lire cette hiérarchisation à l'échelle régionale tant d'un continent (Amérique du Sud, Afrique) que des pays eux-mêmes (Brésil, Afrique du Sud), avec les régions littorales, frontalières ou environnant la capitale généralement plus développées. On privilégiera alors l'utilisation de plages de couleurs pour caractériser les espaces en fonction du critère choisi (couleur rouge, par exemple,

pour une région développée) ; néanmoins, une carte à l'échelle mondiale pourra difficilement retranscrire ce phénomène.

Enfin, cette hiérarchisation des territoires s'opère également à l'échelle locale, d'une ville et de ses quartiers, lisible là aussi, mais pas systématiquement, avec les concepts de « centre* » et de « périphérie ».

● Lecture géoculturelle : métissages et résistances



Document 3. Les aires de civilisation d'après S. P. Huntington.

Le processus de mondialisation a conduit à une certaine convergence des économies et donc des modes de vie. Mais peut-on, pour autant, parler d'« uniformisation culturelle » ? Une fois encore, la réalité est plus complexe (cf. chap. 19, pp. 240 à 243) et le changement d'échelle éclairant : une tendance à l'homogénéisation à l'échelle planétaire et une foisonnante diversité aux grandes échelles, c'est-à-dire les plus fines, qui permettent d'analyser des quartiers, voire une agglomération.

■ Métissages et uniformisation : des cultures en mouvement

La mondialisation a fait de la culture au sens large (processus intellectuel de construction d'un ensemble de savoirs, codes, valeurs et représentations, associé aux différents domaines de l'existence) **un objet de consommation comme les autres** : il circule, se vend, s'échange, s'approprie et s'individualise...

La mondialisation, par la standardisation des produits qu'elle engendre, a pu faire croire à une uniformisation culturelle sous l'égide des puissances occidentales dominantes. Vues de loin et de haut, cette circulation accrue et cette standardisation ont pu faire penser à l'émergence d'un « *village global* », mais, vues de près, les pratiques culturelles sont réappropriées, transformant plutôt l'uniformisation en métissage.

• Le mirage du « *village global* »

L'expression « *village global* » a été créée en 1967 par le philosophe et sociologue canadien Marshall MacLuhan, afin de rendre compte de l'essor des médias de masse et des technologies de l'information et de la communication. Selon lui, la Terre ne serait plus qu'un simple village car tout le monde vivrait au sein d'une même culture, « *dans un même temps, au même rythme et donc dans un même espace* ». Les révolutions dans les transports et la communication semblent accréditer cette thèse et le cas de la langue anglaise peut conforter cette image de village où tout le monde se comprend. Mais l'anglais est plus une langue de service que de culture et les interprètes sont toujours présents lors des réunions internationales. De plus, près de 70 % des internautes naviguent sur la Toile en utilisant leur propre langue.

Finalement, ce « *village global* » n'est qu'une impression visible de loin et le jeu d'échelles nous montre que **cette uniformisation est relative et se présente plutôt comme un métissage** qu'illustre bien New York. Surnommée « *the Big Apple* » (terme employé pour la première fois par le chroniqueur sportif John Fitzgerald en 1920 et repris par des musiciens de jazz dans les années 1930), New York est le symbole de la mondialisation et du cosmopolitisme : toutes les communautés, toutes les religions, toutes les langues... ou presque y cohabitent mais dans des quartiers différents. De manière générale, la ville-monde laisse apparaître beaucoup de diversités. Alors, le village global !

De même et de manière très simple, une carte peut rendre compte de la distance-temps (échelle nationale) encore bien réelle et contraignante et qui suffit à réfuter la métaphore du « *village global* ». Une même distance à parcourir peut être très différente en fonction des réseaux, y compris au sein d'un même État : on utilise alors des chrono-cartes qui indiquent le temps de parcours à partir d'un point en fonction de tel ou tel moyen de transport. Ainsi, à partir du réseau de la SNCF, Lyon apparaît plus proche de Marseille que de Gap, alors que géographiquement c'est le contraire... La carte permet donc de prendre conscience que la distance kilométrique n'est pas la seule distance pertinente dans nos sociétés, le temps ou le coût étant aussi des critères de distance.

• Le métissage ou la standardisation réappropriée

De manière générale, les cultures sont le fruit d'intenses échanges et de contacts plus ou moins pacifiques s'étalant sur des centaines d'années et leur confrontation peut donner naissance à une culture inédite, hybride, comme ce fut le cas pour le

rap (cf. p. 130). Néanmoins, dans les années 1990, l'hégémonie culturelle américaine a longtemps fait craindre une uniformisation, mais elle a plutôt conduit à une standardisation culturelle, c'est-à-dire à la diffusion de produits formatés, mais bien souvent réadaptés aux normes ou traditions locales pour pouvoir être vendus...

■ Mondialisation et tensions identitaires

Face à cette diversité sous-jacente, des géographes et experts en géopolitique ont tenté de représenter ces contrastes culturels.

• Cartographier la diversité culturelle

Pour rendre compte de cette diversité culturelle du monde, la langue et la religion furent les plus utilisées pour dessiner des aires de civilisation. Plusieurs découpages ont été tentés, le plus célèbre étant celui de Samuel Huntington (expert américain en relations internationales décédé en 2008) qui publia, en 1996, *Le Choc des civilisations*. Dans cet essai, il prit le contre-pied de l'optimisme de Francis Fukuyama qui prédisait un nouvel ordre mondial après 1991 grâce à une communauté internationale rassemblée autour de valeurs universelles. **Huntington découpa le monde en 9 aires de civilisation fondées sur l'identité religieuse** (occidentale, islamique, chinoise, africaine, latino-américaine, bouddhiste, hindouiste, slave-orthodoxe et nipponne).

Si l'enlisement du processus de paix au Proche-Orient et les attentats du 11 septembre semblent lui donner raison, son découpage du monde sur un unique critère est critiqué. On conteste ainsi sa définition de civilisation considérée comme floue et simplificatrice, car niant la diversité au sein même des religions (dans *Le Rendez-vous des civilisations* paru en 2007, Youssef Courbage et Emmanuel Todd montrent la difficulté de parler d'« un monde musulman »). Enfin, on lui oppose des contre-exemples et notamment des conflits qui ont lieu au sein même des aires de civilisation, tels ceux de l'Afrique des Grands Lacs, la guerre du Golfe en 1991 qui a réuni des États arabes aux côtés des Américains, la guerre civile en Colombie, etc. **Yves Lacoste, répondant à la thèse de S. Huntington, a proposé en 1997 un découpage du monde en 5 aires ou ensembles** (où les conflits géopolitiques l'emportent sur les conflits religieux) : l'Occident (étendu au continent américain, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande), le monde musulman, l'Inde, la Chine, et les archipels et péninsules du Pacifique occidental.

Malgré tout, le travail d'Huntington a eu le mérite, en proposant un modèle simplifié de la réalité, de montrer la difficulté sinon l'impossibilité de cartographier la diversité culturelle, car celle-ci se déploie à différentes échelles, et qu'une approche multi-scalaire est indispensable pour espérer appréhender la complexité culturelle du globe.

Enfin, ces tentatives de cartographier la planète témoignent également de visions du monde : une vision plutôt pessimiste chez Huntington et optimiste chez Fukuyama.

• Une diversité culturelle sous forme de repli identitaire

La diversité culturelle subsiste néanmoins et **est à la fois un produit et une conséquence de la mondialisation** : produit par ce qu'on nomme « le brassage des cultures », et conséquence par ce qu'on identifie comme une réaction à la dilution identitaire dans une illusoire uniformisation du monde. Ici, la culture peut alimenter la grille de lecture géopolitique car nombre d'éléments constitutifs d'une identité culturelle (la nationalité, la langue, la religion) peuvent devenir prétexte à tensions, comme en témoignent la plupart des conflits africains et du Proche-Orient ou les actes terroristes.

La cartographie du repli identitaire est très difficile, mais on peut malgré tout tenter de le mettre en lumière à petites échelles (à l'échelle de l'État, comme au Soudan ou en Palestine, régionale, comme avec la bande de Gaza ou l'ex-Yougoslavie, ou urbaine, comme à Jérusalem) et en combinant des éléments comme la religion ou l'ethnie avec les zones de tensions.

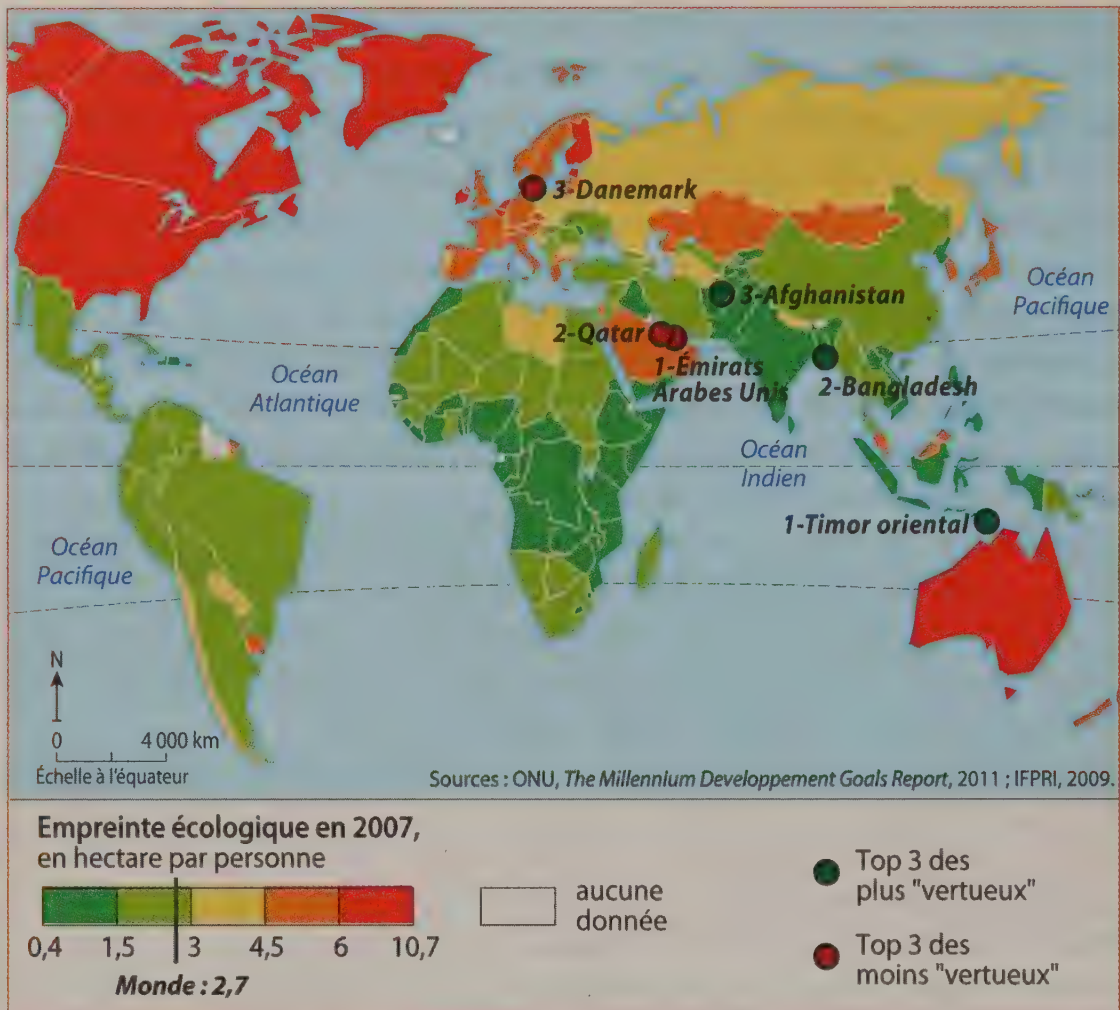
Outre les conflits, le corollaire de ce repli identitaire est le renforcement des frontières, qui ajoute à la complexité géopolitique du globe par son aspect fragmentaire – ce que l'on nomme « la territorialisation* du monde ». Ce phénomène est lisible à toutes les échelles, mondiale comme locale (mur de Cisjordanie, Belfast, Jérusalem), mais l'échelle étatique reste la plus pertinente. Néanmoins, une lecture à petite échelle nous montrera que ces frontières se renforcent très souvent dans les pays dits « démocratiques » et qu'elles séparent des espaces très différenciés tant sur les plans économique que culturel.

● Lecture géo-environnementale : le défi environnemental

La catastrophe industrielle et nucléaire de Fukushima (Japon) en mars 2011, vingt-cinq ans après celle de Tchernobyl (ex-URSS), a offert une nouvelle occasion de s'interroger sur le modèle de production et de consommation de la majorité des pays du monde actuel. Mais les difficultés à dégager un consensus lors des négociations diplomatiques montrent que **la question environnementale constitue un enjeu géopolitique** important crispant les États sur la défense de leurs intérêts.

■ Une planète menacée, une humanité fragilisée

Les pressions sur l'environnement sont aujourd'hui telles, notamment dues au fait que le mode de vie occidental fondé sur une croissance consommatrice de ressources naturelles et énergétiques a été largement adopté, qu'**elles menacent non seulement la planète et la biodiversité mais aussi l'humanité** en suscitant de nouveaux risques.



Document 4. Empreinte écologique des pays.

• Ressources convoitées, ressources menacées

Afin de mesurer puis de cartographier l'impact des activités humaines sur l'environnement, de nouveaux concepts et indicateurs ont été inventés, tels que l'empreinte écologique, la bio-capacité ou l'EPI (indice de performance environnementale).

Né dans les années 1990, l'**indicateur de l'empreinte écologique**, qu'on exprime en hectares globaux (hag), mesure la pression que les productions et les consommations humaines exercent sur les écosystèmes en évaluant la surface dont une population a besoin pour subvenir à sa consommation de ressources et absorber les déchets qu'elle a produits (ne tient compte que des émissions de CO_2).

La **bio-capacité** est un indicateur qui évalue les ressources renouvelables et leur capacité à se régénérer en prenant en compte la surface de terres disponibles et leur productivité (pâturages, terres cultivées, zones de pêche, forêts, terrains bâtis). Ainsi, la bio-capacité s'élève actuellement à 11,9 milliards d'hectares globaux, soit 1,7 hag par habitant, alors que l'empreinte écologique se monte à 18 milliards d'hectares globaux, soit 2,6 hag par habitant (chiffres de 2007). L'homme surexploite donc les ressources naturelles renouvelables de près de 50 % et consomme, chaque année, l'équivalent de 1,5 planète : il vit, en quelque

sorte, à crédit. À ce rythme, il faudra 2 planètes à l'horizon 2030 pour satisfaire les besoins de l'humanité.

Quant à l'**EPI**, sa cartographie, du fait qu'il est tenu compte notamment des politiques environnementales, met en évidence (dénonce ?) en premier lieu l'impact néfaste sur l'environnement des pays pauvres et émergents (Inde, Chine et pays subsahariens).

En rapportant cette empreinte écologique à la population d'un État et en la cartographiant, on s'aperçoit sans surprise qu'elle est inégalement répartie à l'échelle du globe et que sa géographie se confond avec celle du développement économique : les pays industrialisés, les pays peu peuplés et riches en hydrocarbures consomment entre 4 et 8 hag par habitant ; 10 pays se partagent 60 % de la bio-capacité de la Terre (États-Unis, Japon, Inde, Chine, Russie, Royaume-Uni, Mexique, Allemagne, France, Brésil).

Si le facteur économique est déterminant dans ce classement, le facteur démographique ne doit pas non plus être négligé. Combinés, ces deux facteurs classent les BRICS dans les 6 premiers pays et fait de l'Asie la future 1^{re} région en termes d'empreinte écologique.

La situation n'est pas amenée à évoluer dans le bon sens, du fait du rattrapage économique des pays émergents, et l'adoption par leur population du mode de vie d'un Américain nécessiterait alors la bio-capacité de 4,5 planètes.

• L'émergence de nouveaux risques

Ces nouveaux risques ont la particularité d'être à la fois locaux et globaux et d'avoir des impacts géopolitiques importants dans le futur.

Il en va ainsi de la **dégradation de certains milieux**, comme les forêts ou les océans, qui constitue une grande menace pour les équilibres naturels planétaires : les forêts sont un réservoir de biodiversité et représentent un maillon fondamental dans le cycle du carbone ; la fonte des glaces de l'Arctique et du permafrost aurait des incidences sur les courants marins et l'émission de méthane, gaz à fort effet de serre.

Le **réchauffement climatique** aggravé par les rejets de CO₂ fait, quant à lui, peser un risque sur les littoraux, avec une hausse globale de la température (0,8 °C au cours du xx^e siècle) qui pourrait accélérer la fonte des glaces et provoquer une montée des eaux estimée entre 18 et 42 cm par le GIEC d'ici à 2100 (de 1 à 3 mm depuis 1900).

À ces désordres climatiques envisagés s'ajoutent les **diverses pollutions** qui font peser une menace sur les ressources et la santé des hommes. La disparition de terres habitées, la raréfaction des ressources, la propagation de maladies tropicales véhiculées par les canaux de la mondialisation, l'accentuation des excès climatiques et l'apparition de réfugiés climatiques risquent non seulement d'avoir un impact sur l'environnement, mais aussi de bouleverser les équilibres géopolitiques et géoéconomiques de la planète.

La représentation par anamorphose peut permettre ici de souligner, par exemple, quels espaces sont le plus concernés par les pollutions ou la déforestation ou quels États contribuent le plus à la dégradation de l'environnement. Associer des pourcentages aux cartes permet, dans ces cas, de les rendre plus pertinentes. On peut également mettre en œuvre des cartes diachroniques afin de souligner les évolutions des pollutions : par exemple, en différenciant les espaces pollués en fonction d'une date (émissions de CO₂ avant et après 2000, espaces maritimes pollués avant et après les années 1990). Enfin, les cartes concernant l'environnement peuvent prendre une dimension prévisionnelle qu'il faut regarder avec recul et voir plutôt comme une tendance et non un fait.

■ L'émergence d'une diplomatie environnementale

Face à l'ampleur et à la nouveauté des risques que ces désordres peuvent engendrer, **la question environnementale s'est imposée peu à peu depuis les années 1990** dans l'agenda politique international, donnant ainsi naissance à une véritable diplomatie environnementale.

• Cartographier les émissions de gaz à effet de serre : une géographie en mouvement

Depuis 1972 et le Sommet de Stockholm organisé sous l'égide de l'ONU, les grandes rencontres internationales sur l'environnement se sont multipliées avec plus ou moins de succès. Ces conférences, outre de renforcer la prise de conscience générale, ont permis de **mettre en place de nouveaux outils juridiques internationaux** et d'initier une véritable diplomatie environnementale en favorisant la responsabilité des États.

Cependant, si le réchauffement climatique constitue un enjeu global, tous les États ne pourraient en être responsables à la même hauteur, comme en témoigne la géographie des émissions de gaz à effet de serre : les pays industrialisés, qui ne représentent que 15 % de la population mondiale, sont responsables de la moitié des émissions et de 70 % de ces émissions depuis le début de l'ère industrielle !

Cette responsabilité différenciée est un des points d'achoppement des négociations internationales sur le climat. Néanmoins, depuis le protocole de Kyoto, qui contraint les pays de l'OCDE* à atteindre 5,2 % de réduction des émissions, la géographie des pays émetteurs a évolué avec l'apparition des pays émergents côtoyant, voire dépassant les rejets de certains pays développés, telle la Chine qui est devenue, avec 22 % des émissions globales, le 1^{er} émetteur devant les États-Unis. En 2009, le sommet de Copenhague a tenté en vain de revenir sur la division binaire, devenue obsolète, entre pays développés et pays en développement, les pays émergents arguant de la « dette climatique » des pays anciennement industrialisés et n'entendant pas renoncer à leur développement au nom de considérations écologiques.

La lecture géo-environnementale du monde doit se faire à toutes les échelles car elle analyse des phénomènes aux causes souvent locales, comme la pollution ou la déforestation, mais qui ont des conséquences mondiales et nécessitent une réponse globale.

● Conclusion

Les quatre grilles de lecture du monde nous conduisent toutes à la même conclusion : le monde s'est complexifié depuis les années 1990. Cette complexité invite à la prudence et à la nuance et limite, voire condamne une approche exclusivement globale du monde. Son appréhension nécessite donc des allers-retours incessants entre petite et grande échelles géographiques : la petite échelle, celle de la planète, nous est imposée par la lecture du phénomène de mondialisation qui tisse des liens et intègre autant qu'il exclut les différents territoires ; la grande échelle nous permet de lire les contrastes et les fractures du monde opérés par la mondialisation aux échelles infra-étatiques.

Si l'analyse du monde actuel nécessite donc une lecture critique des cartes, elle impose aussi une méthode géographique rigoureuse fondée sur une approche multi-scalaire dont doit émerger le sens de la nuance.

Des cartes pour comprendre la Russie

Le cours

Le 8 mai 2012, jour de la commémoration de la victoire de 1945 sur le régime nazi, deux événements ont témoigné de la **situation ambivalente de la Russie**, puissance en pleine recomposition : d'un côté, un imposant défilé militaire sur la place Rouge à Moscou devant Vladimir Poutine (récemment réélu pour son 3^e mandat) renvoie à la période soviétique ; de l'autre, le crash d'un Soukhoï 100 en Indonésie lors d'un vol de démonstration constitue un important revers pour l'industrie aéronautique russe et démontre la fragilité technologique du pays.

Jeune État né en 1991 de l'éclatement de l'URSS, la Fédération de Russie doit gérer un lourd héritage à la fois géopolitique, économique, culturel et environnemental, qui a profondément marqué son territoire. Les différentes grilles de lecture cartographiques donnent à voir un État-continent eurasiatique en pleine reconstruction, devant liquider les choix soviétiques en matière économique et environnementale tout en s'insérant dans l'économie mondiale et en réaffirmant sa présence et sa force sur son espace proche, européen comme asiatique. Mais comment les cartes permettent-elles de représenter la complexité de la puissance russe ?

● Lecture géopolitique : restaurer la puissance



Une puissance russe influente

flotte russe

pays accueillant une ou plusieurs bases militaires russes

séparatisme soutenu par la Russie et dont le territoire accueille une base militaire russe

base de lancement spatial

Des menaces et des tensions

retrait total ou partiel en 1991 de l'armée russe

intervention militaire russe entre 1990 et 2012

candidat à l'entrée dans l'OTAN

OTAN : le concurrent historique

litige frontalier

tension interne

accord frontalier

Document 1. La Russie dans son espace régional, entre accords et opérations militaires.

■ Une puissance en héritage

La puissance géopolitique actuelle de la Russie est, avant tout, le fruit d'un héritage qui ne correspond plus à sa puissance géoéconomique, comme l'illustre le double événement du 8 mai 2012.

De l'URSS, la Russie a hérité les grands attributs de la puissance géopolitique, tels que le siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, l'arsenal militaire et nucléaire en partie en déshérence (flotte de sous-marins atomiques dans le port de Mourmansk), ou la flotte et les bases militaires hors de ses frontières (exemple de la Syrie).

Aujourd'hui, la puissance militaire russe, malgré son potentiel nucléaire équivalent à celui des États-Unis, est en repli depuis 1991 et n'est plus en mesure de soutenir la comparaison avec les Américains. Malgré tout, l'intervention de l'OTAN en Bosnie en 1996, contre l'avis de Moscou, a fait prendre conscience à la Russie de la réduction de son poids international et a poussé Vladimir Poutine à rénover l'armement du pays : en 2003, l'armée reçoit son 1^{er} chasseur neuf depuis 1992. Même s'il semble difficile de parler de « réarmement », l'accent est mis sur la flotte de sous-marins atomiques d'attaque et la mise au point de nouveaux missiles.

Néanmoins, **la Russie a perdu la quasi-intégralité du *soft power* soviétique** (l'idéologie communiste), provoquant un important repli de sa diplomatie alors qu'elle était hier présente sur tous les continents. Même ses relations étroites avec les États-Unis, 1^{re} puissance mondiale, dans le cadre des négociations START sur la réduction de leur arsenal nucléaire en décembre 2010, sont le reliquat de la « guerre froide ».

Aujourd'hui, la Russie est **en quête d'un nouveau statut géopolitique** dans le monde qui passe avant tout par la sécurisation et la maîtrise de son territoire, ainsi que par la restauration de sa capacité d'influence sur l'« étranger proche », autrefois intégré à l'URSS.

Sur les cartes, la possession de l'arme atomique, d'un siège au Conseil de sécurité, et la présence de flottes et de bases militaires et spatiales témoignent de cet héritage de puissance.

■ D'une puissance mondiale à une puissance régionale

La Russie n'a plus les moyens des ambitions de l'URSS, même si elle entend encore projeter sur la scène internationale l'image d'une puissance mondiale.

Aujourd'hui, **la puissance russe s'est repliée, dans les faits, sur son « étranger proche »**, dont elle souhaite faire la base de son nouveau géopolitique à travers le globe. Mais les relations avec ses voisins ne sont pas aisées et oscillent entre tensions et coopérations, dépendances et interdépendances.

• Restaurer son influence sur les marges eurasiatiques

À défaut d'ambitions mondiales, Moscou entend que la communauté internationale et Washington en premier lieu lui reconnaissent une zone d'influence en Europe orientale et dans l'isthme mer Caspienne/mer Noire.

Cette politique d'influence passe, avant tout, par des partenariats ou des coopérations. La **CÉI** (Communauté des États indépendants), créée à l'origine (en 1991) afin de gérer la fin de l'URSS, est devenue, au fil du temps, un instrument d'influence de la Russie sur ses marges occidentales et méridionales (Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ouzbékistan) par la mise en place d'accords commerciaux et de défense. Une union douanière a même été instaurée en 2011 entre la Russie, la Biélorussie et le Kazakhstan, à laquelle le Kirghizistan se prépare à adhérer.

De même, la Russie entretient une relation privilégiée avec l'Ukraine, partenaire stratégique en Europe orientale notamment dans l'acheminement de gaz (gazoduc *South Stream*) et dans le cadre de coopérations industrielles dans les domaines de l'aérospatiale et de l'armement.

Cette reconstruction d'une aire d'influence autour de son territoire doit permettre à la Russie de lutter contre le sentiment d'enclavement* qu'elle entretient.

• Une puissance enclavée

La Russie, État le plus vaste du monde, s'étend à la fois sur l'Europe et l'Asie. Elle se retrouve enserrée, à l'Ouest, par l'Union européenne, pôle de la Triade, et l'OTAN et, à l'Est, par l'Asie, centre majeur de l'économie mondiale et foyer de puissances émergentes.

Ce sentiment d'enclavement, qui lui donne l'impression d'être une forteresse menacée par les puissances occidentales, a transparu dans le livre blanc sur la nouvelle doctrine militaire et de sécurité nationale présenté par le président Medvedev en février 2010. Derrière cette doctrine militaire, c'est une représentation géopolitique conservatrice de la Russie qui ressurgit – l'eurasisme –, défendant l'idée que la Russie est une grande puissance continentale qui doit exercer un leadership en Eurasie par la **restauration d'un grand empire eurasiatique** ressemblant fort à la défunte Union soviétique. Sa situation géographique l'oppose alors aux puissances maritimes occidentales et la pousse à se tourner vers l'Orient (peuples slaves et turcophones, notamment). De cette vision géopolitique découle ainsi sa politique extérieure depuis les années Poutine (à partir de 2000).

Ainsi, à l'Ouest, certains États autrefois satellisés par Moscou ont rejoints l'UE ou l'OTAN, tels les États baltes (Lettonie, Lituanie, Estonie), et d'autres pourraient être tentés de le faire dans le futur (Ukraine). La Géorgie ayant demandé son adhésion à l'OTAN en 2006, la guerre qui a suivi sur son sol en 2008 peut être interprétée comme une réponse de la Russie face à l'extension de l'OTAN et la preuve de sa capacité à intervenir contre un État pleinement souverain sans encourir de réaction de la part des pays de l'OTAN.

Le projet de bouclier antimissile de l'OTAN, afin de créer un espace de sécurité commun de l'Atlantique à l'Oural, illustre les tensions entre la Russie et

l'organisation atlantique et, derrière elle, les États-Unis. En échange et tout en faisant planer la menace d'un retour de la course aux armements, la Fédération de Russie souhaite intégrer le commandement afin de fixer les limites du déploiement de troupes et de matériels en Europe centrale. L'annonce de l'absence de Vladimir Poutine (mais présence du Premier ministre, Dimitri Medvedev) au sommet du G8 de Camp David (mai 2012), ainsi que les dossiers syrien et iranien illustrent aussi ces tensions. S'opposer aux États-Unis est, pour la Russie de Poutine, un des derniers moyens d'afficher ses ambitions de puissance. Ces positions découlent d'une vision multipolaire du monde dans lequel la Russie doit se battre pour y défendre sa place. Elle mène ainsi **une politique multiaxiale afin de concurrencer les États-Unis et ses alliés occidentaux** en privilégiant des relations avec les pays émergents (en particulier les BRICS avec l'axe Moscou-Pékin-Delhi) ; c'est dans ce cadre que s'inscrivent ses soutiens à l'Iran et à la Syrie.

Pour montrer sa détermination face à l'Occident et asseoir son influence sur son « étranger proche », la Russie n'a pas hésité à faire du gaz un instrument géopolitique en réduisant puis en stoppant ses exportations vers l'Ukraine (faute de paiement), coupant ainsi l'alimentation des pays européens.

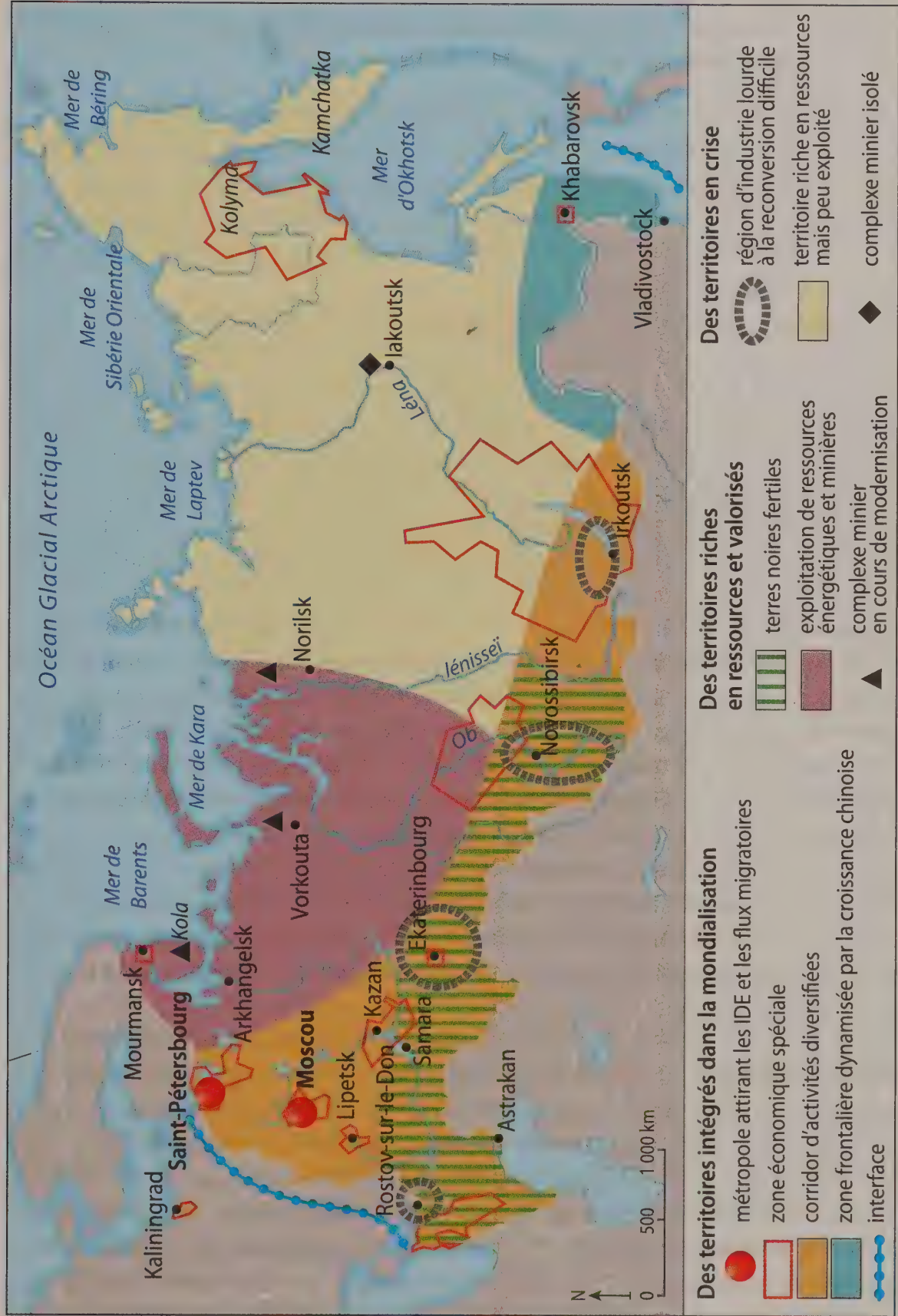
Au Sud, dans le Caucase, la situation est également très tendue avec les velléités sécessionnistes tchéchènes qui n'hésitent pas à perpétrer des attentats meurtriers au cœur de la capitale moscovite (attentat dans le métro en mars 2010).

À l'Est, la Russie doit tenir ses frontières face à la Chine, à la fois partenaire et rivale, même si les relations se sont détendues avec le règlement, en 2008, du contentieux frontalier à propos du tracé du fleuve Amour.

Enfin, au Nord, l'Arctique est également appelé à devenir une zone de tensions : en effet, le réchauffement climatique change peu à peu la donne en rendant plus accessibles certaines régions maritimes riches en hydrocarbures mais situées dans les eaux internationales (cf. pp. 220 à 222).

Cette situation géopolitique de la Russie, entre Occident et Orient, peut se traduire sur les cartes par le tracé des anciennes frontières de l'URSS et de celles de la Fédération de Russie, la mention des pays membres de la CÉI (sans compter les bases militaires), de l'Union européenne et de l'OTAN, ainsi que les pays candidats à ces organisations de l'Ouest, les flux migratoires de l'étranger proche, ou encore les litiges frontaliers avec les ex-Républiques soviétiques ou ses marges à l'Ouest et les partenariats et échanges récents avec l'Orient (Organisation de Shanghai, par exemple). Une telle carte montrerait, d'un côté, la volonté hégémonique de la Russie sur son étranger proche et, de l'autre, son sentiment d'enclavement* entre l'Occident et la Chine émergée.

● Lecture géoéconomique : reconstruire et diversifier l'économie



Document 2. Des territoires russes aux dynamiques économiques contrastées.

Les années 2000, marquées par une croissance annuelle moyenne de 7 %, ont permis à la Russie d'intégrer le club des BRICS. Mais ces résultats masquent la réalité plus complexe d'une économie fragile et déséquilibrée et d'un territoire fragmenté, inégalement maîtrisé.

■ Une économie de rente et une émergence mondiale limitée

Cette croissance des années 2000, fragile, reposait avant tout sur le **commerce de matières premières** dont le territoire russe est richement doté : fer, bauxite, nickel, cuivre, uranium et surtout hydrocarbures (gaz et pétrole). Cette richesse a permis la constitution de grands groupes énergétiques sur les ruines des anciennes entreprises d'État, tel Gazprom®.

Néanmoins, cette richesse porte les **inconvénients d'une économie de rente**, d'une dépendance au cours des matières premières et d'une hyperspécialisation. Ainsi, la Russie investit peu dans les autres secteurs industriels ; pire : la faiblesse de ses investissements dans l'extraction des ressources (sans compter les investissements nécessaires pour remédier à la vétusté du réseau) menace, à terme, cette économie de rente. Par manque de savoir-faire et de technologie, la société Gazprom (leader mondial du gaz) ne peut exploiter les gisements gaziers offshore et doit s'en remettre à des investisseurs et partenaires extérieurs occidentaux (Total®, Shell®, Exxon®, BP®). Malgré tout, les accords conclus restent favorables à Gazprom® et à l'État qui en détient 50 % (Medvedev est l'ancien directeur de l'entreprise). De plus, assise sur la plus grande réserve de gaz du monde (estimée à 24 %), Gazprom® est en position de force par rapport à ses clients européens notamment, lui permettant d'exercer des pressions économiques sur son étranger proche, comme la Lituanie en 2007 (privée de pétrole pour avoir refusé de vendre sa principale raffinerie à un groupe russe) ou l'Ukraine en 2008, pour les punir de leur rapprochement avec l'OTAN et l'UE et de leur soutien aux Géorgiens.

Aujourd'hui, en dehors de l'aérospatiale, de l'armement et du nucléaire, secteurs hérités de la puissance soviétique, la Russie n'a pas effectué les investissements nécessaires et **accuse un retard technologique croissant** sur les autres pays émergents. L'accident du Soukhoï, pour anecdotique qu'il paraît, illustre néanmoins la faiblesse technologique du pays.

Ce retard se lit, à l'échelle planétaire, au travers de la **faible participation de la Russie aux échanges mondiaux**, dont sa part, en 2009, ne représentait que 1,5 % des échanges de marchandises, et dans la réception d'IDE (qui certes a progressé depuis les années 2000, notamment dans le commerce et l'industrie, et affiche une croissance de 33 % par rapport à 2010), insuffisante au regard du potentiel de son économie. De plus, son inscription dans la mondialisation se fait en grande partie par le biais des hydrocarbures et son ouverture économique se trouve handicapée par l'insuffisance d'infrastructures, portuaires notamment, que ce soit en mer Baltique (indépendance des pays Baltes) ou en mer Noire (Républiques caucasiennes).

Malgré tout, l'enclave* et l'exclave* que constitue **Kaliningrad** (près de 430 000 hab. en 2010), qui échoit à l'URSS depuis les accords de Yalta (1945), représentent un atout économique et géopolitique important pour la Russie de par son ouverture maritime sur la Baltique et sa ZEE. Kaliningrad est un *oblast* (région administrative) bien doté en infrastructures routières et portuaires et aussi en ressources naturelles, notamment l'ambre (90 % des réserves mondiales) et le pétrole. ZES depuis 1996, la région attire les usines d'assemblage, notamment automobiles (BMW, General Motors...) : voitures à destination des nouveaux riches russes. Kaliningrad vit également de l'industrie du bois, du papier, et du tourisme vert et balnéaire.

De par sa position géographique stratégique entre deux pôles de la Triade – l'Europe et l'Asie –, la Russie pourrait **jouer le rôle de « pont eurasiatique »**. C'est ce qu'illustre l'idée d'un corridor ferroviaire russe de transit de conteneurs entre la Chine et l'Allemagne, en association avec leur partenaire slave. Testé en 2008, le trajet de 12 000 km entre Hambourg et Xiangtang dure 17 jours, coûte 25 % moins cher que le fret aérien et rejette 95 % de moins de CO₂. Il pourrait concurrencer le transport maritime en termes de délai et de capacité. Mais, pour la Russie, le défi consiste toujours à équiper son territoire en infrastructures de transports afin d'utiliser au mieux ses ressources.

■ Un territoire fragmenté

Ces faiblesses et déséquilibres économiques se lisent sur les cartes qui dévoilent un territoire fragmenté et inégalement peuplé et aménagé.

Ainsi, les $\frac{3}{4}$ de la population se concentrent dans les villes situées à l'Ouest, dans la partie du territoire contiguë à l'Europe, et les activités économiques suivent la répartition imprimée par les politiques soviétiques autour des grands bassins industriels du Sud-Ouest aujourd'hui en crise : Volga et Oural. L'ouverture de la Russie à la mondialisation renforce également ce déséquilibre en faveur de l'Ouest par la concentration des investissements étrangers (chinois et européens) dans les grandes métropoles* et les régions de la Volga et de l'Ob.

Par ailleurs, la Russie doit composer avec le **legs soviétique en matière d'armature urbaine fondée sur des « mono-villes »**, c'est-à-dire des villes bâties pour et autour d'une industrie planifiée par Moscou. Chacune d'elles – et en priorité les villes millionnaires – doit alors relever le défi de se défaire de sa spécialisation industrielle. En effet, la transition vers le capitalisme a développé le secteur tertiaire ; or, celui-ci s'est essentiellement concentré à Moscou (11 millions d'hab. en 2010), qui accapare 73,5 % du secteur bancaire et 92 % de l'audit (services aux entreprises) contre, respectivement, 16,5 et 4 % pour Saint-Pétersbourg (4,8 millions d'hab. en 2010). On observe, malgré tout, une esquisse de réseau urbain en train de se dessiner avec la connexion de certaines villes aux grandes métropoles européennes, telle Iekaterinbourg – ou Ekaterinbourg – (avec Londres, Paris, Francfort...), porte d'entrée de l'Oural industriel.

L'espace russe illustre idéalement les notions géographiques de « centre* » et de « périphérie » qui se lisent clairement sur les cartes : à l'Ouest du territoire, un centre tourné vers l'Europe, et, à l'est de l'Oural, une périphérie qui se décline selon son intégration au reste du pays entre une périphérie exploitée (le long du Transsibérien, du Baïkal-Amour-Magistral et des bassins miniers et énergétiques) et une périphérie en réserve encore peu exploitée en raison des contraintes climatiques et d'accessibilité en Sibérie orientale. Néanmoins, cette géographie économique est en mouvement : la proximité des puissances asiatiques (Chine, Japon, Corée du Sud) encourage l'exploitation des richesses (notamment les hydrocarbures) en Sibérie orientale, et l'Arctique pourrait peu à peu s'intégrer au territoire en raison du réchauffement climatique, de l'ouverture maritime et de l'accessibilité des gisements d'hydrocarbures offshore.

Les cartes de géo-économie de la Russie nous montrent **une économie tournée vers l'Ouest et le Sud et fondée sur l'industrie lourde** autour des grands bassins industriels de l'époque soviétique, au travers des ports, interfaces, échanges commerciaux (en grande majorité avec l'UE), gisements d'hydrocarbures, régions industrielles, gazoducs et oléoducs... Néanmoins, une carte prospective, avec le tracé du Trans-Eurasia-Express et des projets d'oléoducs et de gazoducs, nous dévoilerait une Russie tournée, au contraire, vers l'Orient, en situation de pont entre l'Europe et l'Asie, une position géostratégique centrale dont elle pourrait tirer profit. Enfin, une carte à grande échelle, sur les tracés d'oléoducs ou de gazoducs, peut décrire la manière dont la Russie marie l'économie à la géopolitique en évitant d'acheminer ses ressources à travers certains pays, notamment les républiques du Caucase (Tchéchénie, Ossétie du Nord), l'Ukraine ou la Pologne.

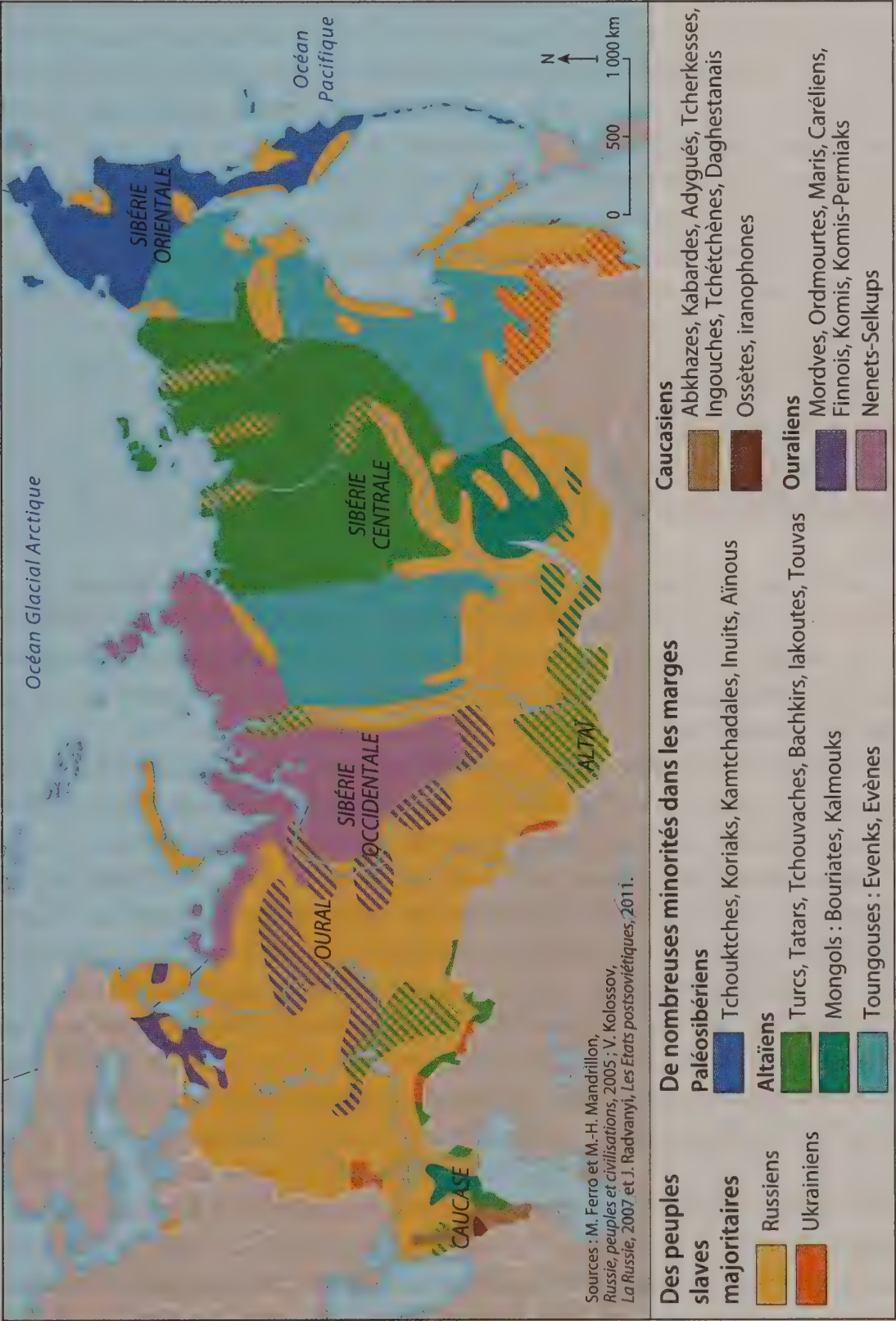
● Lecture géoculturelle : intégrer les peuples

État multinational, la Russie est le fruit de l'expansion territoriale de l'Empire russe à partir du XVI^e siècle. L'affaiblissement du pouvoir central moscovite, à la suite de l'implosion de l'URSS dans les années 1990, et la fin de la puissance soviétique ont plongé les peuples russes et non russes dans un désarroi identitaire qui, le plus souvent, a conduit à un regain nationaliste et des mouvements sécessionnistes dans les marges du pays.

■ Une mosaïque culturelle et religieuse

La Russie, qui a hérité de 76 % du territoire de l'ex-URSS, est devenue une fédération, c'est-à-dire un État constitué de territoires sous administration directe ou ayant une certaine autonomie. Cette fédération de 142 millions d'habitants regroupe près de 150 nationalités, mais **les Slaves restent de loin majoritaires** avec 85 % de la population (recensement 2010), dont 81 % de Russiens (ethnie russe). La carte des ethnies nous montre que les Russiens se trouvent logiquement dans la région de Moscou, alors que les minorités se concentrent essentiellement dans les marges Ouest et Sud-Ouest (Caucase Nord, avec notamment la Tchéchénie, et Iakoutie). Cette carte se complexifie avec le facteur linguistique

et, plus encore, avec le facteur religieux. La Russie est majoritairement composée de chrétiens orthodoxes. Les principales religions minoritaires sont l'animisme (nord de la Sibérie occidentale et Sibérie orientale), le bouddhisme (Sud et Sud-Ouest) et l'islam. Les musulmans sont essentiellement localisés dans les marges occidentales, là où les Russiens sont minoritaires.



Document 3. La diversité ethnique en Russie.

■ Influencer ou dominer : la Russie et son « étranger proche »

Face à cette diversité ethno-religieuse, le pouvoir central a hésité, au cours des siècles, entre deux politiques opposées : **une politique de soumission et une politique d'intégration** sur la base de l'autonomie. L'URSS a incarné cette hésitation en accordant davantage d'autonomie politique à certaines entités ethniques (Tatars, par exemple) et en russifiant d'autres minorités, voire en déportant celles accusées d'avoir collaboré avec l'ennemi nazi (Tchéchènes, Kalmouks...).

Après 1991, cette ambiguïté politique en matière de nationalité s'est poursuivie. Néanmoins, face à la montée des nationalismes et des revendications autonomistes et séparatistes, le pouvoir s'est montré plus autoritaire, plus centralisateur, voire plus répressif. Cette politique de centralisation, qui s'inscrit dans la nostalgie d'un État fort et de la (re)construction d'une idéologie nationale, est incarnée par Vladimir Poutine, président de la Fédération de Russie de 2000 à 2008 et de nouveau réélu en 2012 après l'intermède de son « disciple » Dimitri Medvedev. Cette politique nationaliste s'est illustrée dans le conflit très meurtrier qui, dans le Caucase Nord, a opposé les Tchéchènes ayant déclaré l'indépendance de la Tchétchénie en 1992, à la faveur de l'implosion de l'URSS, et le pouvoir fédéral qui souhaitait conserver son influence dans le Caucase, zone de passage stratégique pour l'acheminement du pétrole de la mer Caspienne. Après deux guerres et des actes terroristes meurtriers à Moscou, la Tchétchénie a réintégré la Fédération en 2006.

Que ce soit sous la période tsariste ou soviétique, **la Russie n'a jamais été un État-nation**, comme le sont les États européens d'Occident, **mais un État territorial**. De ce point de vue, la période Poutine (2000-2008) signe peut-être une rupture avec la volonté de construire une véritable nation russe fondée sur un État autoritaire et centralisateur.

Enfin, l'implosion de l'URSS a bouleversé les relations entre territoire, nationalité et citoyenneté en libérant d'importants flux migratoires après 1990, dont près de 8 millions de Russes, anciens citoyens soviétiques des ex-Républiques (notamment d'Asie centrale), retournant en Russie (les « **pieds rouges** »). Face au déclin démographique, les dirigeants russes ont alors cherché à encourager ces flux par des procédures allégées et des aides, mais ceux-ci sont aujourd'hui presque taris et il faudrait 700 000 migrants par an d'ici à 2025 pour maintenir l'embellie de 2009 (pour la première fois depuis 1991, la population avait cessé de diminuer). Néanmoins, des Russes hors des frontières (environ 25 millions, dont 18 millions au sein de l'« étranger proche ») représentent un atout dans la constitution d'un *soft power* en développant une diplomatie culturelle (on dénombre, en 2010, près de 77 centres culturels dans 68 pays différents, notamment en Europe, en Asie et en Amérique). Cependant, **cette présence russophone est aussi source de tensions**.

Les cartes géoculturelles montrant la diversité culturelle de la Russie au travers des nationalités, des langues, des critères ethniques ou des religions doivent

être prises avec précaution du fait des délimitations floues inhérentes à la cartographie de ces phénomènes ; de plus, il faut opérer des changements d'échelle afin d'observer la complexité de cette diversité et des combinaisons d'éléments : dans le Caucase, par exemple, les musulmans se divisent classiquement entre chiites* et sunnites*, mais aussi en fonction des nationalités ou des ethnies (Tchéchènes, Daghestanais, Abkhazes, Turcs, Mongols...)... Quant à l'influence culturelle russe dans le monde et dans son « étranger proche », les cartes ne disent pas qu'elle diminue en proportion du fait de la faible croissance démographique autochtone par rapport à ses voisins.

● Lecture géo-environnementale : valoriser et préserver le territoire

L'environnement de la Russie constitue à la fois **un des fondements de sa puissance**, au travers de la richesse de ses ressources naturelles, **et un handicap dans la valorisation de ce potentiel difficilement accessible** en raison des contraintes climatiques. De plus, cet environnement a été dégradé par soixante-dix années de soviétisme, durant lesquelles la priorité fut donnée à une industrie lourde énergivore et polluante.

■ Un milieu riche mais difficile à exploiter

• Un milieu contraignant

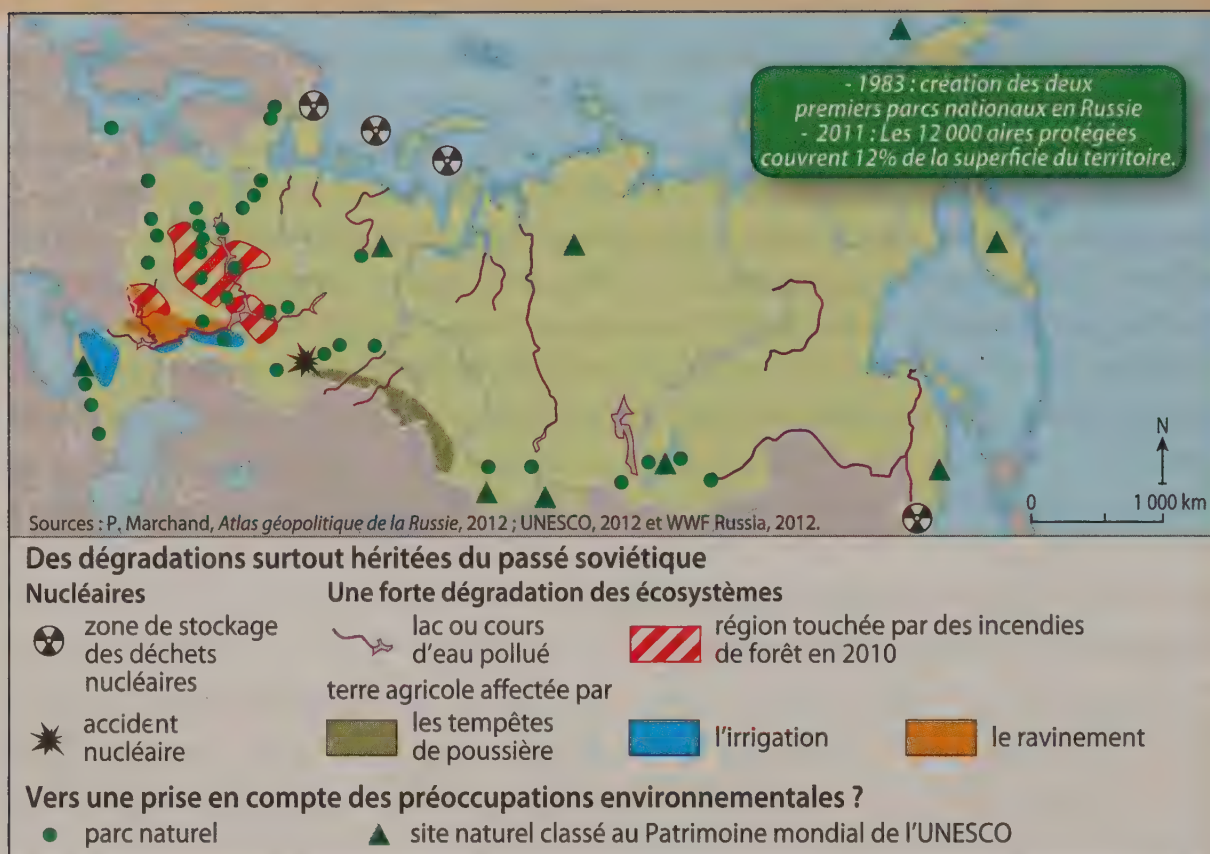
Les cartes donnent à voir l'immensité d'un territoire russe (près de 9 000 km d'Est en Ouest) très septentrional, aux contraintes climatiques et géologiques importantes. Ainsi, le froid et les grandes distances constituent deux obstacles à la valorisation de ce territoire.

Le long hiver russe, pouvant provoquer des températures approchant les -50°C , entraîne la formation du permafrost ou pergélisol (sol gelé en permanence, dont seule la surface dégèle l'été) sur environ 10 millions de km^2 .

L'immensité du territoire (17 millions de km^2 , soit 31 fois la France) rend les communications plus longues, plus lentes et plus complexes. La distance moyenne entre deux villes est ainsi de 250 km lorsqu'elle n'est que de 48 km aux États-Unis.

Si le potentiel naturel du territoire russe est considérable, sa valorisation a un coût qui pèse sur son aménagement, d'autant qu'une grande partie des ressources est située dans les zones les plus difficiles d'accès.

Les cartes témoignent de ces contraintes en soulignant le type de climat (le froid avec la limite du permafrost, le Cercle polaire), l'isolement (avec la banquise), la distance (les distances en km et les fuseaux horaires avec décalage de plus de 8 h d'Ouest en Est).



Document 4. *L'espace russe entre dégradations héritées et préoccupations de l'environnement.*

• Des ressources abondantes mais difficiles à exploiter

Les cartes nous montrent un sol et un sous-sol russes très bien pourvus en ressources non renouvelables (minerais et hydrocarbures) et renouvelables (eau des grands fleuves sibériens et forêts boréales). Néanmoins, si la plupart des gisements d'hydrocarbures et des bassins miniers sont localisés à l'Ouest, en Sibérie occidentale, leur exploitation reste difficile et coûteuse : par exemple, l'extraction d'un baril d'hydrocarbures sibériens coûte 3,5 fois plus cher qu'au Koweït ou aux États-Unis.

■ Un milieu menacé

La priorité donnée à l'industrie lourde et à l'industrie d'armement (notamment nucléaire), ainsi que l'exploitation extensive du territoire par le pouvoir soviétique ont profondément dégradé les milieux russes.

• Un lourd héritage soviétique

Le bilan environnemental de la période soviétique est catastrophique et s'est soldé par l'accident nucléaire de Tchernobyl en Ukraine (1986). Il constitue un héritage difficile à gérer pour la Russie : le pays, dont 40 % du territoire serait pollué, compte le plus grand nombre de sites pollués de la planète (Norilsk, en Sibérie, serait la ville la plus polluée du monde) et figure au 4^e rang des pays émetteurs de gaz à effet de serre ; par ailleurs, **75 % des eaux de surface seraient**

impropres à la consommation, alors que le pays recèlerait 20 % des ressources en eau douce et des forêts du globe et renferme une réserve inestimable de biodiversité.

Les cartes de la situation environnementale en Russie témoignent de la politique de conquête et d'aménagement du territoire soviétique : l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et la Sibérie occidentale ont été les régions les plus touchées, comme le prouve la situation de la mer d'Aral. L'assèchement de cette mer est dû au pompage des deux fleuves qui l'alimentaient (jusqu'à 60 % de leurs eaux) à partir de 1959 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de conquête des terres vierges (steppes du Kazakhstan et nord du Caucase). Cet assèchement s'est accompagné d'une pollution des eaux liée à l'usage excessif de pesticides et d'engrais et à l'implantation de laboratoires secrets produisant des armes bactériologiques.

Ces cartes montrent donc **une correspondance logique entre les sites industriels, les ports militaires, et les zones très polluées**. Les sites de Dzerjinsk et Norilsk en Sibérie occidentale sont parmi les plus pollués au monde à cause de l'extraction de nickel (émanation de dioxyde de soufre) qui a contaminé non seulement les sols et les eaux, mais aussi les habitants, dont l'espérance de vie est plus faible de dix ans par rapport au reste du pays. Les sites portuaires de Mourmansk et de Vladivostok, ainsi que les mers de Barents et de Kara au Nord (zone d'immersion des réacteurs nucléaires usagés) sont aussi connus pour être de véritables cimetières de sous-marins atomiques, dont le pouvoir actuel, faute de moyens et de technique, ne sait que faire.

• L'environnement : une préoccupation loin des priorités politiques

En 1988, après la catastrophe de Tchernobyl, Mikhaïl Gorbatchev créa un Comité pour la protection de l'environnement qui établit que $\frac{1}{5}$ du territoire était dégradé et préconisa la fermeture des sites industriels les plus polluants. Malheureusement, la fin de l'URSS ne favorisa pas la préservation de l'environnement. Au contraire, la Russie développa l'extraction et l'exportation d'hydrocarbures, accentuant la pression sur les milieux du fait d'infrastructures obsolètes et de l'absence de volonté politique et de législation. Pire : à son arrivée au Kremlin, **en 2000, Vladimir Poutine supprima le ministère de l'Environnement** et le fonda dans celui des Ressources naturelles – tout un symbole des priorités russes !

Comme dans les pays émergents, **la population est plus soucieuse d'améliorer ses conditions de vie que de préserver l'environnement**. La mobilisation pour celui-ci est essentiellement le fait d'ONG internationales et les rares militants environnementalistes russes sont surveillés, voire arrêtés par les services de sécurité, tels l'ancien officier Alexandre Nikitine en 1996 et le journaliste Grigori Pasko en 1997 qui avaient dénoncé des pollutions nucléaires provoquées par la marine russe dans la Baltique et la mer du Japon.

Malgré tout, une prise de conscience de l'environnement par le Kremlin semble se faire jour sous la pression de la société civile comme en témoignent les manifes-

tations pour la défense du lac Baïkal, plus grande réserve d'eau douce du monde menacée en 2006 par un oléoduc, dont Poutine a été contraint de modifier le tracé, et aujourd'hui par la présence d'usines de cellulose. Enfin, en 2008, le 5 juin est devenu, en Russie, la Journée des écologistes.

● Conclusion

La trajectoire historique de la Russie étant très particulière, elle ne peut pas être totalement assimilée à celle des pays émergents.

Son économie apparaît plus fragile et moins durable à long terme que pour le Brésil ou la Chine, car trop spécialisée dans l'exportation de matières premières, malgré la forte croissance des années 2000. De plus, son insertion dans les échanges internationaux est encore trop marginale par rapport aux autres émergents.

Sa puissance géopolitique (militaire et diplomatique), héritée de la période soviétique, est encore considérable et sans commune mesure avec celle des autres BRICS.

Au final, la Russie présente un profil déséquilibré, pourvu d'une puissance géopolitique disproportionnée par rapport à sa puissance économique. L'invention des BRICS fut, pour elle, une aubaine et un moyen de ré-émerger dans les affaires du monde et aux yeux des Occidentaux à qui elle continue de s'opposer.

MacBook[®], iPod[®], iPhone[®], iPad[®] : la stratégie économique et territoriale de la firme transnationale Apple[®]

iPod[®] est aujourd'hui devenu presque un nom commun servant à désigner le baladeur numérique (ou MP3), mais aussi, avec l'iPhone[®] et l'iPad[®], un des symboles de la mondialisation. En effet, la firme Apple[®], qui commercialise ces produits, est devenue en 2012 la 1^{re} capitalisation boursière (devant Exxon Mobil[®]), avec un bénéfice de plus de 38 milliards de dollars réalisé en 2011 (soit le PIB de la Lituanie en 2010, 83^e économie mondiale !) et près de 100 milliards de trésorerie.

■ **Le fonctionnement d'Apple[®] : du local au global**

L'histoire débute en 1976 dans la petite ville de Cupertino en Californie, au cœur de la désormais célèbre Silicon Valley, lorsque Steve Jobs (décédé en 2011), cofondateur d'Apple Computer[®] avec Steve Wozniak, vend le premier ordinateur Apple[®] (l'Apple II[®]). En 1984 est présenté en grande pompe, grâce à un spot publicitaire lors du Super Bowl, le premier ordinateur à interface graphique muni d'une souris : le Macintosh[®].

Apple[®] n'a rien inventé mais a plutôt combiné plusieurs innovations dans la perspective d'une toujours plus grande accessibilité pour le grand public, tout en soignant le design de ses produits aux lignes épurées et à la finition et aux matériaux (exemple de l'usage de l'aluminium pour les MacBook[®]) de haute qualité, grâce au procédé *unibody* (« fait d'un bloc »). Et, comme nombre d'entreprises d'informatique, la marque a décidé, dans les années 1980-1990, de se concentrer sur les fonctions de direction, conception et commercialisation, externalisant ainsi toute l'activité de production de ses produits.

■ **Externalisation et délocalisation ou l'exploitation des différentiels des territoires**

Par *externalisation*, il faut entendre « sous-traitance par des firmes d'électronique », souvent étrangères, ayant de leur côté délocalisé leurs usines dans les pays-ateliers d'Asie du Sud et de l'Est, telle la Chine. Ainsi, les différents éléments constituant les produits Apple[®] proviennent, entre autres, de grandes

firmes (qui délocalisent en grande partie en Chine) coréennes (Samsung® pour la batterie et le processeur et LG® pour l'écran tactile), japonaises (Toshiba® pour la mémoire flash et les disques durs, Sony® pour les appareils-photos intégrés), américaines (Intel® pour les processeurs), tandis que le montage final est confié à la firme taïwanaise Foxconn®.

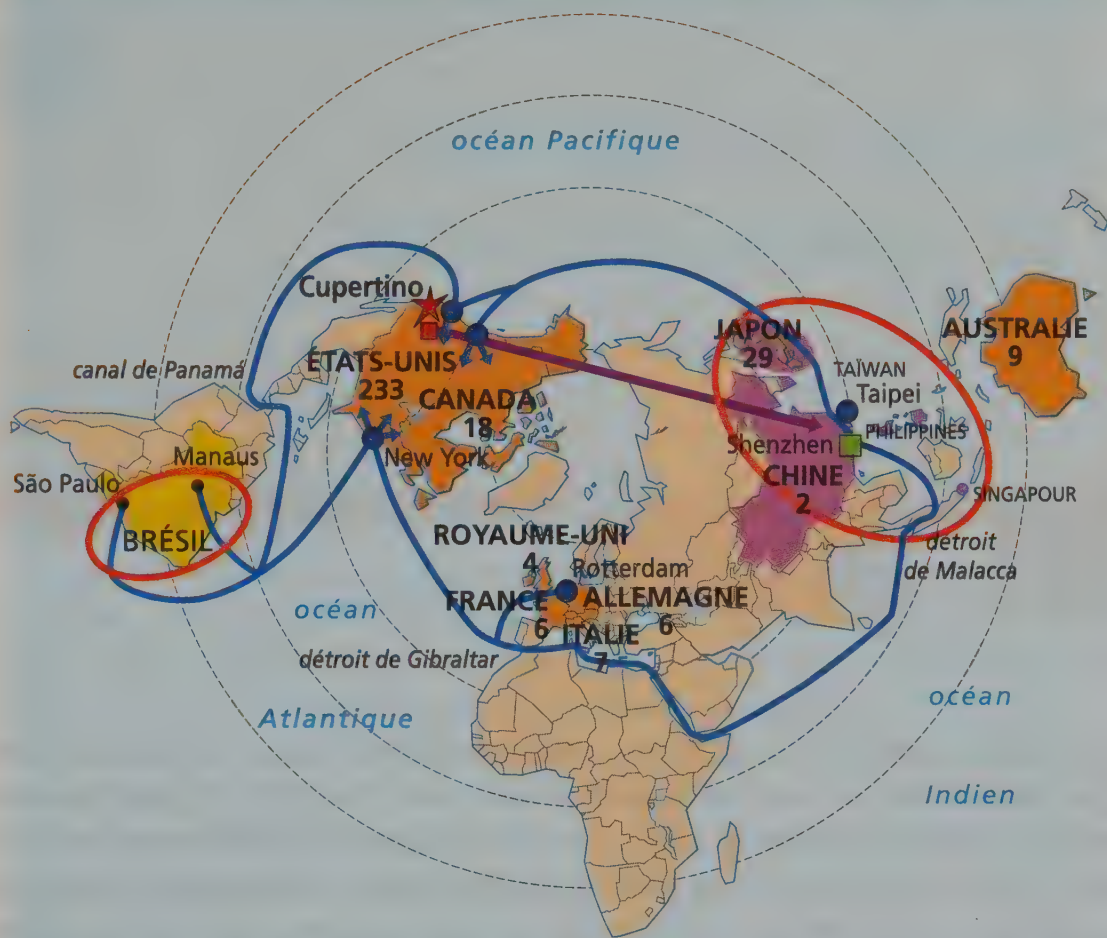
Foxconn®, sous-traitant d'Apple mais également de Nokia®, Sony®, Nintendo® ou Dell®, a installé ses principaux ateliers dans la vaste zone franche chinoise de Shenzhen et y emploie 300 à 450 000 salariés dont de nombreux migrants de Chine intérieure. Cependant, devant la hausse du coût du travail chinois (+ 10 %/an), la firme a décidé, en mars 2011, de délocaliser une partie de ses usines d'assemblage dans un autre pays émergent : le Brésil (à São Paulo et dans la zone franche de Manaus où elle possède déjà des usines).

La stratégie d'Apple® s'inscrit donc totalement dans le processus de mondialisation car cette FTN en utilise les outils, au premier rang desquels la différenciation des territoires au travers de la division internationale du travail.

■ Apple® : des produits made in USA, made in China, ou « made in monde » ?

Les produits d'Apple® sont ainsi caractéristiques des produits mondialisés car, de leur conception à leur commercialisation, ils font intervenir des acteurs du monde entier afin d'exploiter au mieux les différentiels des territoires.

Néanmoins, Apple® reste avant tout un produit américain de par son lieu de naissance, sa conception et sa destination, car il correspond au niveau et au mode de vie américain qu'il contribue à diffuser dans les autres pays (Triade et émergents).



I. L'organisation d'Apple : le modèle de la division internationale du travail

A. De la conception à Cupertino, en Californie...



Siège social originel
et mondial d'Apple



Centre de recherche
et de conception des produits

B. ... à la production au cœur de l'atelier asiatique...



Zones de production par
des firmes sous-traitantes



Flux de produits
finis d'Apple

C. ... jusqu'à la distribution sur les marchés de la Triade.



Zones de vente
des produits Apple

CHINE 2

Nombre d'Apple Stores
par pays

II. La stratégie économique d'Apple : l'externalisation de la production chez des sous-traitants

A. La chaîne logistique de la sous-traitance



Régions de fabrication
des composants



Entrepôts
de redistribution



Complexe industriel de la firme taïwanaise Foxconn
dans la zone franche de Shenzhen à Hon Hai



Envois d'émissaires pour contrôler les conditions de production

B. À la recherche du moindre coût : la délocalisation



Délocalisation du sous-traitant Foxconn vers le Brésil

Processus et acteurs de la mondialisation

Le cours

La *mondialisation*, mot relativement récent dans la langue française (1964), désigne cependant une réalité bien plus ancienne. En effet, il s'agit avant tout d'un phénomène géographique de mise en relation des différentes parties du monde. C'est un processus à la fois lent et discontinu, qui a connu des périodes d'accélération (les Grandes Découvertes) et des moments de repli (les guerres mondiales). Aussi la mondialisation tant géographique qu'économique n'est-elle ni linéaire ni irréversible.

Ce processus de mise en relation des territoires du monde est inégal et résulte avant tout du jeu de différents acteurs organisés en réseaux. Quelles en sont les caractéristiques et quels acteurs le mettent en œuvre et le font vivre ?

● Un processus ancien entre différenciation et uniformisation des territoires

La mondialisation est un processus historique qui a connu des accélérations et des ralentissements au gré de l'évolution de l'économie ou des relations internationales.

■ Un processus ancien, fruit d'une histoire

La mondialisation est un processus ancien, mais lent, irrégulier, voire discontinu, de connexion des différentes parties du monde. Ce processus s'est opéré par phases au cours desquelles l'espace et le temps semblent s'être contractés afin de rapprocher des groupes d'hommes et des territoires pourtant géographiquement éloignés.

Pour nombre d'historiens et de géographes, la sortie d'Afrique par *Homo erectus* il y a environ 3 millions d'années et la diffusion du genre *Homo* sur la planète constituent la première grande étape de ce processus qui diffusa un type de vie : celui des chasseurs-cueilleurs, puis des agriculteurs sédentaires. Ce processus a ensuite connu une mise en suspens liée à la période glaciaire, empêchant les communications sur longues distances et contribuant ainsi à isoler des groupes d'hommes en opérant une différenciation de leurs modes de vie (et de leurs langues).

Les contacts entre groupes éloignés reprennent durant l'Antiquité, lorsque quelques produits voyagent entre l'Empire romain et l'Empire chinois. Cette tradition se développe par la suite le long de la route de la Soie, jusqu'à ce qu'on recherche une autre voie plus sûre vers l'Orient. Ainsi, pour beaucoup, ce sont les Grandes Découvertes, entre 1492 et 1522, qui concrétisent véritablement la mise en connexion du monde sous l'égide de l'Europe.

La richesse découlant de ces découvertes et du commerce atlantique constitue alors un des fondements de l'industrialisation en Angleterre au XVIII^e siècle qui représente une brisure fondamentale dans la géographie économique du monde en conférant à l'Europe et aux États-Unis une avance considérable.

Cependant, la Première Guerre mondiale et les années de l'entre-deux-guerres conduisent à un reflux sensible de la mondialisation au travers de la baisse des échanges internationaux de marchandises. La crise de 1929 et la montée des totalitarismes européens mènent au protectionnisme ; le monde se « resegmente ».

Après la Seconde Guerre mondiale, le monde se place sous le signe du libre-échange promu par le GATT* (AGETAC en français) et les États-Unis. **Le processus connaît une accélération dans les années 1960-1970, grâce à la libéralisation accélérée des échanges, aux mouvements de décolonisation et à la révolution des transports**, notamment maritimes (avec le conteneur). Enfin, l'année 1991 symbolise la victoire par défaut du capitalisme et du libre-échange, ouvrant ainsi une ère de circulation accrue de tous les types de flux.

■ Un processus de différenciation

Si, aujourd'hui, les apparences renforcent l'idée d'une uniformisation générale (cf. chap. 19), l'histoire de la mondialisation est avant tout celle de la différenciation du monde, des territoires, des cultures, des niveaux de vie... En effet, **malgré des échanges, des relations ou des influences plus ou moins réguliers, les différentes parties du globe se sont développées relativement indépendamment les unes des autres et le monde offre plutôt un visage compartimenté**, comme en témoigne l'émergence de nombreuses langues, cultures, pensées, religions... D'ailleurs, les Grandes Découvertes n'ont rien fait d'autre que de consacrer la domination d'un compartiment : l'Europe.

En effet, la découverte de l'Amérique et le commerce atlantique qui s'ensuivit, ainsi que l'industrialisation au XIX^e siècle ont constitué une véritable brisure en différenciant de manière considérable l'Europe, puis les États-Unis, du reste du monde. Mais la mondialisation est un phénomène en évolution constante, qui rebat en permanence les cartes, et les pays anciennement industrialisés dominent aujourd'hui un peu moins nettement le monde, qui voit de nouvelles zones émerger. La phase actuelle de ce processus poursuit cette opération de différenciation en sélectionnant les lieux par l'intermédiaire des différents acteurs, des flux et des réseaux qu'ils génèrent (cf. chap. 15, p. 202). Cette différenciation est avant tout économique et repose sur des caractéristiques variées, qui contribuent à intégrer et hiérarchiser les territoires au sein des échanges mondiaux : la population (nombre et qualification), la présence de ressources naturelles, l'aménagement du territoire, l'implantation de FTN (firmes transnationales), le poids de l'État...

■ Un processus concurrentiel et inégal

Ce lent processus s'est récemment accéléré du fait de la victoire et de la diffusion du modèle capitaliste, qui a consacré l'économie de marché fondée sur le libre-échange. Ce mouvement de diffusion planétaire, encouragé par les rapides progrès des transports et de la communication, a contribué à mettre en relation économique et donc en concurrence différents territoires. Ces territoires sont ainsi comparés puis sélectionnés par les États et les FTN en fonction de leurs potentialités. Chaque territoire doit donc faire valoir ses atouts afin d'attirer flux et acteurs dans le but d'accroître la richesse et de favoriser l'élévation du niveau de vie de sa population. Tel est le schéma d'organisation de la division internationale du travail fondé sur la spécialisation des territoires en fonction des avantages comparatifs qu'ils possèdent et vendent aux FTN. Ces atouts ou « avantages comparatifs » (terme d'économie) leur permettent alors de participer aux échanges mondiaux. En ce sens, la mondialisation est avant tout un processus géographique car il produit du territoire, c'est-à-dire de l'espace aménagé.

De ce système économique et géographique sélectif mettant en concurrence des territoires résulte un monde inégalement attractif, connecté, riche et développé. La concurrence l'emporte alors sur la coopération ou la solidarité entre ces territoires et leur population.

● Les acteurs de la mondialisation

Ce processus de mondialisation résulte avant tout du jeu de différents acteurs qui, par leurs décisions, leurs actions et leurs intérêts parfois contradictoires, émettent des flux, tissent des réseaux et transforment des territoires dans le but de les rendre plus attractifs et ainsi d'encourager leur développement.

■ Les États valorisent leur territoire

Actuellement, la quasi-totalité de l'espace terrestre et même maritime (sauf le continent antarctique) est territorialisée, c'est-à-dire appropriée et contrôlée par des États définis comme des entités juridiques et politiques exerçant un pouvoir sur une population et un territoire délimité par des frontières. Aussi la mondialisation actuelle n'aurait-elle pas pu émerger, telle que nous la connaissons, sans la volonté des États (essentiellement les plus puissants) de favoriser les échanges par la conclusion d'accords de libre-échange.

L'État reste donc une réalité incontournable (les États ont été multipliés par deux au cours du ^{xx}e siècle et, depuis 1991, plus de 27 000 km de frontières politiques ont été tracées), **à une échelle géographique intermédiaire entre le local et le mondial qui lui permet de gérer autant les hommes que les biens et les territoires**. Sa position d'intermédiaire entre les populations et l'économie mondialisée lui confère une place centrale dans la mondialisation. Par ses pouvoirs régaliens mais aussi économiques et sociaux, l'État joue un rôle majeur dans l'insertion de son territoire au sein des flux mondialisés. Seule structure suffisamment puissante pour rendre son pays le plus attractif possible, l'État aménage de vastes territoires, les dote d'infrastructures de communication performantes, éduque et forme une population qui deviendra une main-d'œuvre qualifiée, et encourage par des subventions la recherche et le développement, la venue des flux, source de richesse. L'État joue également un rôle important auprès des firmes nationales, afin de les accompagner, par la diplomatie, dans leur conquête de nouveaux marchés, mais également auprès des firmes étrangères (transnationales) en les incitant à s'implanter sur son territoire pour développer l'emploi, notamment en pratiquant des politiques fiscales avantageuses (zones franches)...

Cependant, les États – notamment les moins puissants (donc les moins développés) – peuvent apparaître dépassés par l'évolution de la mondialisation et donner l'impression de ne pas contrôler les flux qui parcourent leur territoire ou les acteurs qui l'utilisent.

■ Les FTN tissent leurs réseaux et sélectionnent les territoires

À côté des États – parfois en parallèle, parfois en concurrence –, **les FTN constituent des acteurs majeurs de la mondialisation**. En effet, grâce à leur capacité financière (certaines ont un poids économique plus important que le PIB de certains États en développement) et à leurs réseaux de filiales, ces firmes transnationales sont au cœur de l'intégration économique des territoires.

La puissance des FTN tient dans leur capacité à utiliser l'espace mondial et surtout mettre à profit les différences entre les territoires (leurs « avantages comparatifs » en termes économiques). Ce principe, que l'on nomme « la DIT » (division internationale du travail), consiste dans la dissociation géographique des activités de commandement, de conception et de commercialisation, situées dans les pays de la Triade, et des activités de production, consommatrices en

main-d'œuvre peu onéreuse de pays émergents. Les FTN adoptent donc une stratégie économique et géographique mondiale et peuvent, grâce à leurs réseaux de filiales, compartimenter leurs activités et les localiser en fonction des avantages fournis par les différents territoires. Ainsi, trois grandes stratégies géographiques peuvent être identifiées :

- dans l'agriculture, les mines et l'énergie, les FTN visent à contrôler l'extraction des ressources, leur transformation et leur acheminement vers les marchés des pays développés : la FTN suisse Nestlé® dispose ainsi de contrats de livraison la liant à 600 000 exploitants agricoles répartis dans 80 pays en développement ; c'est le cas également d'Areva® dans le contrôle des gisements d'uranium au Niger ;

- dans les industries très consommatrices en main-d'œuvre (textile, jouets, électronique grand public...), les FTN délocalisent vers les pays à faible coût salarial, tels les pays émergents, notamment asiatiques (Chine, Thaïlande, Viêt-nam...) et actuellement d'Amérique latine (Brésil essentiellement) ;

- concernant les produits à haute valeur ajoutée (biens d'équipement utilisant une technologie performante), les FTN produisent près des marchés de la Triade, afin de bénéficier des financements, de la main-d'œuvre qualifiée, et de créer des services péripromptifs (formation, maintenance, services après-vente...).

En ce sens, les FTN représentent des acteurs territoriaux majeurs qui, grâce à la dissémination mondiale de leurs activités, à leurs réseaux de filiales et aux flux qu'elles génèrent, pratiquent une mondialisation et une géographie économique très sélectives.

Cependant, **la FTN internationalisée n'existe pas : elle conserve toujours un ancrage territorial qui lui assure un appui financier, technologique et diplomatique** lui permettant de partir à la conquête des marchés mondiaux. C'est le cas des FTN des pays émergents, comme Petrobras® (hydrocarbures) au Brésil, Cemex® (matériaux de construction) au Mexique, Tata® (automobile) en Inde, Lenovo® (informatique) en Chine, mais aussi des FTN des pays de la Triade, qui reçoivent le soutien diplomatique des États et leur aide financière lors des crises, tel le plan de sauvetage de General Motors® aux États-Unis en décembre 2008...

■ Les ONG insufflent de la solidarité entre les différents territoires

Face à ces puissants acteurs économiques et leurs stratégies territoriales discriminantes, de nouveaux acteurs ont fait leur apparition récemment : les ONG.

Les ONG sont des organisations non gouvernementales (donc, en principe, politiquement indépendantes) d'origine privée reposant majoritairement sur le bénévolat et affichant des objectifs internationaux. On en dénombrerait aujourd'hui près de 38 000, dont 10 % sont reconnues et accréditées par l'ONU.

Leurs domaines d'action privilégiés sont l'aide au développement économique et éducatif, la protection de l'environnement, l'humanitaire médical ou alimentaire, et la défense des droits de l'homme (cf. chap. 19, pp. 238-239).

Leurs moyens d'action reposent avant tout sur :

- le lobbying* auprès des États et des organisations internationales (dont, en premier lieu, l'ONU) ;
- la sensibilisation d'une opinion publique de plus en plus mondiale à travers les nouveaux outils de communication (publicité, Internet, réseaux sociaux...) ;
- les actions, parfois à la frontière de la légalité, sur le terrain (envois de bénévoles et de matériels, campagnes de récoltes de produits alimentaires, boycotts, contre-sommets ou forums sociaux, blocages de convois nucléaires, harcèlement des bateaux de pêche à la baleine, etc.).

Ces ONG, par leurs actions et leurs réseaux de bénévoles dans le monde, créent et redistribuent des flux souvent en sens inverse de ceux émis par le jeu économique du libre-échange : ainsi, des produits récoltés grâce à la générosité des populations des pays de la Triade cheminent en direction des pays en retard de développement ; de plus, ces flux, matériels ou alimentaires, ne sont pas de nature économique (car ils ne génèrent pas de profits), mais de nature solidaire. Bien qu'elles façonnent une autre mondialisation géographique que celle des FTN, ces ONG restent le reflet d'une mondialisation inégale et le produit des pays développés de la Triade, dont l'écrasante majorité de leurs adhérents est issue.

■ Les organisations internationales encouragent les échanges et la concurrence entre les territoires

Aux côtés des ONG, des instances internationales, souvent sous l'égide de l'ONU, cherchent également à organiser, voire à réguler la mondialisation, notamment dans le domaine économique et celui du développement.

Nées du traumatisme de la Seconde Guerre mondiale, ces organisations internationales sont le fruit d'accords entre États dominants de l'époque. Si leur premier objectif, derrière l'ONU, fut le maintien de la paix dans le monde, il est très vite apparu que le développement de l'économie de marché constituait la meilleure des garanties contre le retour des conflits. Ainsi, des accords de libre-échange furent conclus lors de négociations dans le cadre du GATT* (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé en octobre 1947), remplacé en 1994 par l'OMC*, dont le rôle est de promouvoir l'économie de marché et l'ouverture des économies. Le FMI* et la Banque mondiale* ont, quant à eux, sous prétexte d'encourager le développement et de désendetter les pays dits « du Sud », imposé des politiques économiques libérales dévastatrices à ces pays en difficulté dans le but de les intégrer au monde capitaliste des années 1980.

Ces organisations internationales ont ainsi contribué à affaiblir le pouvoir économique des États par la promotion de politiques de désengagement de l'État

et à accroître l'inégalité de la mondialisation en mettant en contact, de manière brutale, des territoires aux niveaux de compétitivité trop différents (cf. chap. 15, p. 202).

■ Les mafias jouent leur mondialisation

Enfin, dans l'ombre agissent d'autres acteurs qui jouent le même jeu de la mondialisation, fondé sur les mêmes principes et usant des mêmes outils, et que l'on regroupe sous le terme de « **crime organisé** ».

À l'instar des autres acteurs de la mondialisation, ces protagonistes de « l'économie souterraine » recherchent le profit et le pouvoir en développant une économie parallèle fondée sur les principes de l'offre et de la demande et de la DIT, c'est-à-dire la différenciation des territoires. Ainsi, les mafias et autres trafiquants pratiquent, comme les FTN, la dissociation entre les différentes activités de financement, de production, de vente, se servent des nouvelles technologies et des transports rapides, et favorisent même des territoires qui tirent parti de leurs activités illicites, comme les paradis fiscaux et les zones de production.

Comme les FTN, le crime organisé (mafias, grand banditisme) fonctionne en réseaux qui émettent et reçoivent des flux et possède un fort ancrage territorial et identitaire : mafias italiennes (*Cosa Nostra* sicilienne, *Camorra* napolitaine...), tchéchènes, albanaises, japonaises (Yakuzas), chinoises (Triade), russes ; cartels colombiens ou mexicains de la drogue... Chacun possède sa spécialité : trafic de drogues, d'êtres humains, d'armes ; contrebande ; piratage ; contrefaçons ; racket... Fondés sur la différenciation et la spécialisation des territoires, ces réseaux dessinent donc une géographie sélective sur le modèle de celle des FTN. En un mot, ils produisent du territoire : il en va ainsi de l'opium dans « le Triangle d'or » (Birmanie, Thaïlande et Laos), de la culture du pavot en Afghanistan ou au Liban, de la cocaïne dans les Andes ou en Colombie, du cannabis dans le Rif marocain... Ces marchandises empruntent ensuite des itinéraires détournés, traversent des espaces de transit conçus comme des plaques tournantes, sortes d'interfaces entre les espaces de production et les espaces de consommation, dont le plus emblématique est « l'espace Caraïbes ». Puis ces flux illégaux, qui ne doivent leur existence qu'à leur invisibilité, rejoignent les lieux de consommation, situés pour la plupart au sein de la Triade. Enfin, ces trafics donnent lieu à des opérations de blanchiment (afin d'effacer l'origine illicite des capitaux et de les intégrer dans les circuits de l'économie légale) effectuées dans les territoires où vivent les trafiquants (donc, en partie, dans la Triade) ou dans des territoires spécialisés (les paradis fiscaux), essentiellement localisés dans des micro-États de l'hémisphère Sud (Caraïbes, îles du Pacifique) ou au cœur de la Triade (Monaco, Lichtenstein...). On estime le poids financier de cette économie souterraine à environ 3,7 % du PIB mondial, soit près de 1 500 milliards de dollars.

Enfin, **ces trafics et les flux qu'ils génèrent sont révélateurs des asymétries de développement, de réglementations et de puissance des États entre les**

différents territoires. Ils prouvent également que ces groupes criminels sont à la fois opportunistes, tirant parti de la mondialisation (ouverture des territoires et libéralisation des économies), et flexibles, sachant s'adapter aux évolutions géopolitiques et économiques du moment.

Il n'existe donc pas deux mondialisations – l'une visible et légale, l'autre invisible et illégale –, mais un même phénomène aux multiples formes et visages.

● Conclusion

La mondialisation est **un phénomène évolutif** au cours duquel les territoires se sont connectés entre eux, se sont transformés et développés en s'intégrant peu à peu aux échanges, modifiant ainsi la géographie des flux et la stratégie des divers acteurs en présence. Ce processus est avant tout le **fruit d'un jeu entre acteurs de différentes natures, légaux ou criminels**, qui, par leurs actions motivées par des intérêts souvent divergents, contribuent à sélectionner et transformer les territoires, faisant de la mondialisation un phénomène géographique discriminant et inégal.

Mobilités, flux et réseaux

Le cours

Tout, autour de nous, semble inviter au mouvement : les hommes, les capitaux, les marchandises, l'information et même les services paraissent s'être émancipés de la contrainte géographique que constitue la distance. L'économie capitaliste mondialisée est à l'origine de cette croissance exponentielle des flux, lesquels prennent appui sur des territoires (villes, ports, littoraux) qu'ils transforment, mettent en relation et surtout en concurrence, réorganisant de fait l'espace mondial en réseaux. Or, quelles en sont les conséquences spatiales ?

● Une croissance exponentielle de tous les types de flux

■ Des hommes de plus en plus mobiles

Les migrations humaines constituent un phénomène ancien, peut-être le plus emblématique du processus de la mondialisation, de la sortie d'Afrique d'*Homo erectus* il y a environ 1,8 million d'années au flot de touristes internationaux au XXI^e siècle. **Actuellement, plus de 214 millions d'humains, selon l'ONU (sans compter les 40 millions de clandestins), ont émigré, alors qu'ils n'étaient que 30 millions en 1965.**

En réalité, ces migrants internationaux ne représentent que **3 % de la population mondiale** (à la veille de la Première Guerre mondiale, ils étaient 5 %) et pèsent peu face aux 740 millions de migrants internes. Cependant, ils n'en constituent pas moins un indicateur pertinent de la mondialisation, une sorte de miroir dans lequel on peut observer, en creux, les réorganisations territoriales opérées par cette mondialisation.

Derrière ces migrants se cache une grande variété de situations et trajectoires humaines en fonction des motivations et des destinations de la migration. Les **causes structurelles**, comme les conditions de vie, sont souvent liées à des **causes conjoncturelles** (conflits, famines) et des **motivations personnelles ou individuelles**. Cependant, migrations forcées et volontaires sont souvent proches et, mis à part le tourisme, qui tient véritablement du choix, la migration s'apparente à un choix par défaut. Ces migrations peuvent donc être d'ordre économique et/ou politique, forcées ou volontaires, régulières ou clandestines, temporaires ou définitives, mais leur géographie est souvent identique. Ces flux migratoires dessinent ainsi un paysage migratoire qui reflète la hiérarchie des territoires opérée par la mondialisation :

- les **espaces de départ**, qui émettent les $\frac{3}{4}$ des migrants, sont des territoires en situation de crise économique ou de conflit. La proximité de territoires développés et en développement constitue un puissant moteur de migration. Ainsi, l'Asie, l'Afrique et les Caraïbes représentent les principales zones d'émigration, au sein desquelles le Mexique (6 millions), le Bangladesh (4 millions), l'Afghanistan (4 millions) et les Philippines (3 millions) occupent les premières places ;
- les **espaces de transit**, situés sur les parcours migratoires, sont des espaces qui se trouvent côté « Sud », en bordure des espaces d'accueil aux frontières très surveillées. Les cas du Maroc et du Mexique, situés sur les routes menant l'un à l'espace Schengen, l'autre à l'Amérique du Nord, en constituent presque des archétypes. Les migrants y sont souvent en souffrance, bloqués dans l'attente d'une entrée régulière par l'obtention d'un visa ou clandestine avec la complicité de passeurs ou grâce à des solutions de fortune (franchissement de la mer Méditerranée sur des embarcations rudimentaires ou longues marches dans le désert aride de l'Arizona devenu le « cimetière des clandestins ») ;
- les **espaces d'accueil** sont les espaces développés de la planète, regroupés au sein de la Triade.

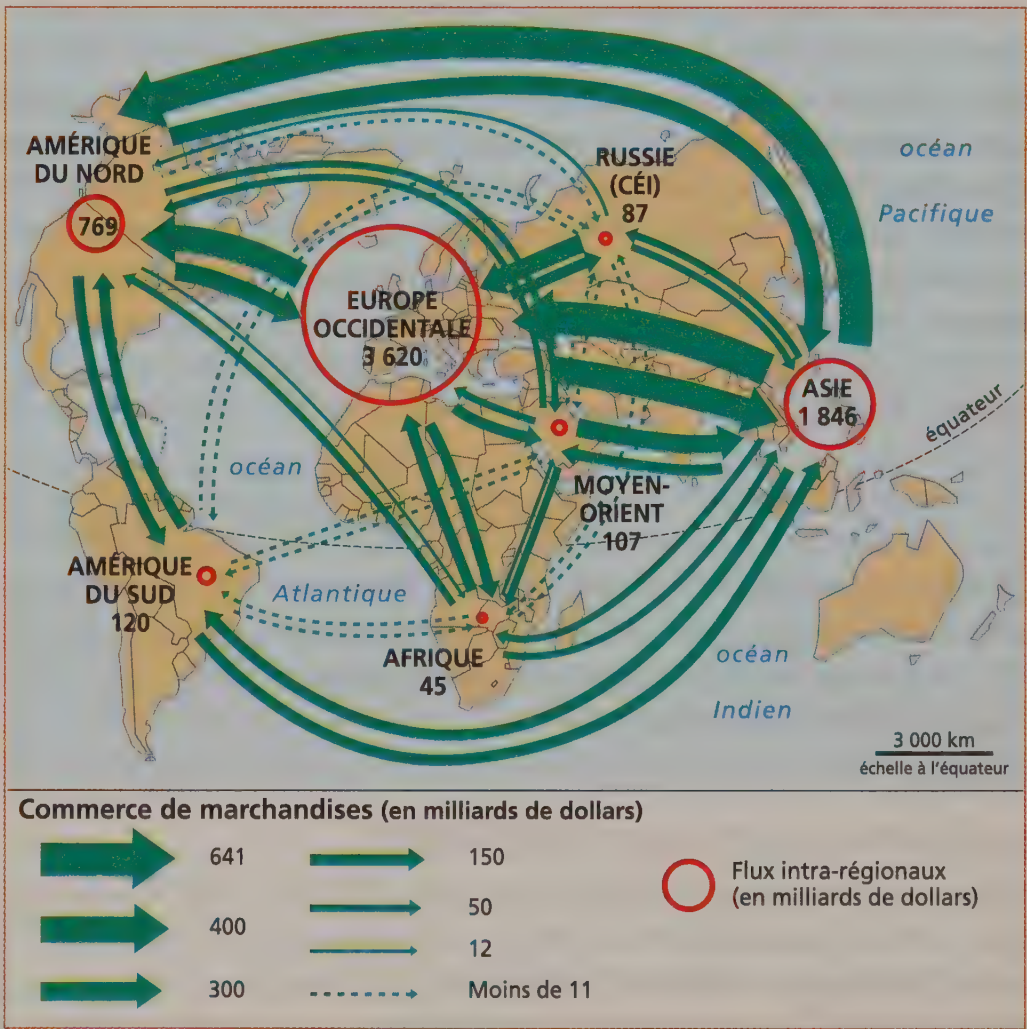
Cependant, cette géographie s'inverse quelque peu pour un autre type de migrants temporaires en croissance constante : les touristes. On en dénombre 935 millions en 2010 contre 250 millions en 2000 et 25 millions en 1950. Pour cette population, les espaces de départ sont les pays développés de la Triade, tandis que les espaces d'accueil varient entre pays du Sud, aux paysages exotiques, et pays de la Triade, au patrimoine millénaire.

■ Des échanges en constante augmentation

Le commerce international de marchandises ne connaît un formidable essor que depuis 1945. Son accélération est récente, à partir des années 2000, et les échanges de produits manufacturés représentent aujourd'hui 28 % de la production mondiale et les $\frac{3}{4}$ des exportations mondiales (le quart restant étant constitué des matières premières mais surtout des services).

Cet essor se traduit par une interdépendance plus forte entre les économies et donc les territoires, mettant en relief la forte hiérarchisation de ces territoires. Ainsi, 75 % des échanges sont réalisés par seulement 15 États sur les 193 reconnus par l'ONU et plus de 50 % de ces échanges sont intracontinentaux, mettant en avant une logique de proximité géographique.

Cette croissance rapide du commerce mondial s'explique, en premier lieu, par la libéralisation des échanges prônée par le GATT* (remplacé par l'OMC* en 1995), dont l'accord, signé en 1947, permet de négocier la baisse des tarifs douaniers (entre 1950 et aujourd'hui, les tarifs douaniers sont passés de 40 % de la valeur des marchandises à 2,2 % en moyenne). La division internationale du travail mise en œuvre par les firmes transnationales a également conduit, par la dispersion de leurs activités de conception, de fabrication et de vente sur différents territoires en fonction de leurs avantages, à l'accroissement des échanges. Cependant, cet essor du commerce international n'aurait jamais pu avoir lieu sans une révolution technique des transports incarnée par le conteneur standardisé qui permet d'abaisser considérablement les coûts de transport tout en augmentant fortement les volumes transportés.



Document 1. Géographie des échanges mondiaux.

Les échanges suivent les évolutions des économies : les produits manufacturés remplacent les matières premières en part relative, à l'exception des hydrocarbures, et les échanges de services progressent plus rapidement que ceux des marchandises (près de 20 % des échanges sont des activités de conseils aux entreprises, services financiers, technologiques, culturels et touristiques...).

Tous ces échanges commerciaux dessinent une géographie spécifique mettant en concurrence les territoires. Ce sont, sans surprise, les pays de la Triade qui dominent ces échanges, même si les pays émergents et ceux dotés de riches ressources jouent un rôle de plus en plus important dans la géographie de ces flux. Ainsi, la Chine est, depuis 2009, le 1^{er} pôle commercial, avec 20 % des échanges mondiaux, loin devant les États-Unis (11 %), l'Allemagne (8 %), le Japon, la France et le Royaume-Uni (4 % chacun).

■ Des capitaux sans frontières

Bien plus encore que les hommes et le commerce, les capitaux incarnent la mondialisation libérée de la contrainte des frontières et de la distance en circulant avec une facilité déconcertante au sein d'un marché financier planétaire unifié.

Il ne faut pas remonter très loin (en 1971) pour voir naître ce marché mondial des capitaux grâce à **la déréglementation* et la désintermédiation***. Les progrès techniques en matière de communication ont ensuite permis de relier 24 h/24 les grandes places boursières du monde – et en particulier de la Triade (New York, Londres, Tokyo, Paris et Francfort) – et facilité les transferts colossaux de capitaux d'un bout à l'autre du globe quasiment instantanément. Cette immédiateté s'accompagne d'une certaine opacité et dessine un marché qui semble incontrôlable pour les autorités internationales et encore plus pour les États.

En 2010, ce sont 1 100 milliards de dollars qui ont ainsi transité d'un territoire à l'autre. Ces flux proviennent soit d'acteurs privés, comme les FTN et leurs filiales (ce que l'on nomme les IDE : « investissements directs à l'étranger »), soit d'acteurs institutionnels, comme les banques, les compagnies d'assurances, les fonds de pensions*.

La circulation de ces capitaux crée aussi une discrimination territoriale en s'articulant autour des pays développés ou de ceux possédant un avantage comparatif comme une faible fiscalité (paradis fiscaux). Ainsi, les $\frac{3}{4}$ des flux financiers et notamment les IDE sont à destination des pays de la Triade. Cependant, la part des pays émergents – et en particulier de la Chine – continue de progresser, alors que celle de l'Afrique reste dérisoire (1 % des IDE). Et, depuis les années 1970, des flux de capitaux empruntent le chemin Sud-Nord : ce sont les fonds souverains des pays émergents ou de ceux possédant une rente issue d'un avantage (pétrole, zone de passage). Le plus ancien fonds a été créé par le Koweït en 1953, celui de Singapour date de 1974. Ces fonds ont été mis à contribution lors de la récente crise financière mondiale des *subprimes*.

Au final, cette interdépendance accrue et cette facilité de circulation favorisent également la diffusion des crises financières, telle celle de 2007-2009 qui a révélé l'incapacité des autorités à gérer ces flux financiers.

■ Internet : des flux affranchis de l'espace et du temps ?

Les flux de l'information et de la communication, grâce à Internet ou à la téléphonie par satellite, semblent également se jouer de l'espace – et en particulier des frontières – mais plus encore du temps puisqu'ils sont quasiment instantanés. Malgré tout, téléphonie et Internet ne s'affranchissent pas totalement de l'espace puisque ces moyens de communication nécessitent des infrastructures physiques parfois lourdes : câbles terrestres et sous-marins, satellites, antennes-relais, des hectares bunkerisés de serveurs coûteux à refroidir et à protéger, sans compter les équipements personnels (micro-ordinateurs)... Preuve qu'Internet ne s'émancipe qu'en partie de l'espace, ces installations deviennent stratégiques car elles peuvent faire l'objet de cyberattaques que les États prennent très au sérieux.

Inconnu il y a encore vingt ans, Internet concerne aujourd'hui la grande majorité des pays, même si quelques-uns demeurent à l'écart. Inventé en 1972 aux États-Unis, Internet fut véritablement popularisé en 1991 par les chercheurs Tim Berners-Lee et Robert Cailliau avec la naissance du *World Wide Web* (W3) fonctionnant grâce à une interface graphique et un langage (html : *Hypertext Markup Language*) permettant de passer d'une page ou d'un site à un autre en cliquant sur un lien dit « hypertext » ou, plus métaphoriquement, de « naviguer sur la toile » au sein d'un « village planétaire ». **Internet et la révolution numérique qui l'accompagne semblent dessiner les bases d'une nouvelle économie mondiale mais également d'une nouvelle société aux allures de « village planétaire ».**

Grâce à sa facilité d'utilisation, on passe rapidement de 360 millions d'internautes en 2000 à plus de 2 milliards d'internautes en 2011 et plus de 4 milliards d'utilisateurs de téléphone fixe et mobile sur 7 milliards d'habitants. La révolution Internet est de plus en plus considérée comme une révolution technique à part entière, au même titre que la révolution des transports, qui a permis d'enclencher un nouveau cycle de croissance économique. En effet, l'accès et le traitement de l'information, la circulation de la connaissance sont à la base de nouveaux échanges entre les entreprises, les acteurs publics et les individus, mais sont également à l'origine de nouvelles activités comme l'e-commerce, la saisie de données, l'écriture comptable, la programmation informatique (logiciels), la création et la gestion de sites Web... Ces activités sont souvent délocalisées dans des pays émergents dont l'Inde est le leader dans le domaine des services informatiques.

De plus, l'outil Internet paraît avoir rapproché les hommes grâce aux fameux réseaux sociaux, au premier rang desquels Facebook® qui rassemble près de 800 millions de membres selon les estimations de 2011. En réalité, ces réseaux sociaux constituent des bulles enfermant l'internaute dans une sorte de village qui est loin d'être global, puisqu'il nécessite une inscription, et forment alors

un concept éloigné de l'esprit d'Internet, plus ouvert, malgré la nécessité de posséder un ordinateur et un abonnement à une connexion. Ces réseaux sociaux ne rapprochent donc qu'artificiellement et ne mondialisent pas. Les liens créés traduisent, au contraire, une grande proximité géographique, ne serait-ce que par la langue ou les affinités culturelles.

Ainsi, Internet, outil technique, est devenu une véritable innovation sociale, sociétale et économique en mettant à portée du plus grand nombre des informations, des connaissances et des moyens de communication qui, sans son concours, seraient très certainement restés inaccessibles.

■ Des flux sans lois...

À côté des flux financiers, les flux illicites, qui proviennent des activités de blanchiment des trafics de drogue, d'armes ou autres, échappent à tout contrôle. **Ils constituent une sorte de mondialisation souterraine fondée sur les mêmes principes que la mondialisation officielle : la recherche du profit et la division internationale du travail.** Cette économie souterraine possède ses réseaux financiers et de blanchiment, humains et marchands, ainsi que ses espaces de commandement et de production. Par exemple, comme dans les échanges commerciaux, les zones de production sont dissociées des zones de consommation : pavot en Afghanistan, opium en Birmanie, cannabis au Maroc, cocaïne en Colombie, etc., transformés près des lieux de consommation situés dans la Triade.

Ces flux illicites équivaldraient à 15 % du commerce international et environ 3,7 % du PIB mondial (cf. p. 192).

● ... qui prennent appui sur des interfaces...

Tous les flux, quels qu'ils soient, reposent sur des infrastructures physiques lourdes, coûteuses et techniques, qu'il s'agisse de moyens de transport (maritimes, aériens) ou de systèmes de télécommunications (des câbles sous-marins aux satellites). L'essor exponentiel des flux a contribué à développer un certain type d'espaces : les espaces récepteurs et émetteurs de ces flux. Ces espaces d'échanges de flux sont les espaces frontaliers que l'on nomme « interfaces ».

■ Les interfaces maritimes et leurs *hinterlands**, espaces d'échanges

Avec la croissance des échanges de produits manufacturés par voie maritime ($\frac{2}{3}$ des échanges en valeur et $\frac{3}{4}$ en tonnage), les façades littorales sont devenues des espaces privilégiés de la mondialisation. **On parle ainsi de « maritimisation de l'économie »** confortée par la littoralisation croissante du peuplement dans le monde.

Ces interfaces maritimes sont des espaces composés d'un ensemble de ports souvent spécialisés dans la réception de marchandises (vrac, hydrocarbures, conteneurs), reliés à de vastes et puissants *hinterlands*. Ces *hinterlands* sont les arrière-

pays desservis par les interfaces grâce à différents types de transports se déployant à différentes échelles : locale, nationale, continentale. Les ports de Rotterdam et de Hambourg, par exemple, expédient ainsi des marchandises jusqu'en Italie et en Espagne. Les principales interfaces sont celles de l'Asie du Sud-Est, de la Northern Range autour de Rotterdam et de la côte Est des États-Unis.

■ Axes maritimes et situations de carrefour, espaces-relais des flux mondialisés

Cette « maritimisation de l'économie » n'aurait pas pu se faire sans la révolution technique du conteneur, qui a contribué à valoriser, grâce aux flux générés, de nombreux territoires et permis de réaliser des économies d'échelle en baissant les coûts de transport grâce à la standardisation des « boîtes » empilables sur les navires et à l'automatisation des ports, qui diminue les temps de manutention lors des escales.

L'usage mondial du conteneur ajouté à la division internationale du travail a dessiné une géographie de la mondialisation qui valorise les espaces connectés aux grands axes maritimes du globe. Les lieux situés aux carrefours de ces axes ont ainsi pu s'octroyer une place au sein de ce système de flux grâce à l'activité lucrative du transbordement de conteneurs en s'insérant dans la logique de réseaux maritimes et en devenant un hub* portuaire : c'est le cas, exemplaire, de Singapour, État dont la capitale portuaire est située au cœur de l'incontournable détroit de Malacca, par lequel transite 1/4 du trafic maritime mondial reliant l'Asie à l'Europe et aux États-Unis ; c'est également le cas du port d'Algésiras (Espagne), situé sur le détroit de Gibraltar, du canal de Suez et du canal de Panamá, dont les droits de passage profitent aux pays qui les exploitent. L'Asie est devenue le nœud central de la circulation maritime, avec 40 % du transport maritime mondial.

■ Les interfaces terrestres, zones transfrontalières et espaces de transit

Enfin, un troisième type d'espaces peut se révéler producteur de flux ou simplement être traversé et profiter de leur passage : les interfaces terrestres, qu'elles soient espaces d'échanges ou espaces de simple transit (essentiellement des zones frontalières). **Ces espaces tirent profit du différentiel de développement entre deux territoires localisés de part et d'autre d'une frontière, terrestre ou maritime (comme la Méditerranée, par exemple).** Ainsi, certaines frontières entre pays développés et pays émergents sont génératrices de flux. Ces flux naissent de la proximité du contraste de développement et des avantages présentés par cette configuration. La frontière américano-mexicaine en constitue, en quelque sorte, l'archétype : le faible coût de la main-d'œuvre mexicaine favorise l'installation d'usines en bordure de la frontière états-unienne (les *maquiladoras*), lesquelles usines réexpédient ensuite leur production vers les États-Unis.

● ... et dessinent un monde en réseaux

Cette croissance exponentielle des flux n'a pas contribué à dessiner un monde plus homogène mais, au contraire, a renforcé les différences entre les territoires par la polarisation de ces flux organisés par des réseaux desservant et reliant des territoires bien spécifiques.

■ Des réseaux qui polarisent les flux

Ces innombrables flux s'organisent en réseaux articulés autour de pôles à la fois émetteurs et récepteurs. Ces pôles sont des villes mondiales localisées au sein de la Triade. Ces villes mondiales sont connectées entre elles grâce à tous les moyens de transport et de communication leur permettant de s'échanger tous les types de flux : emplois hautement qualifiés, flux de capitaux et d'informations, etc.

Ces flux mondialisés ont donc pour effet spatial d'organiser un véritable système de villes mondiales que l'on nomme « archipel métropolitain mondial ».

Le géographe français Olivier Dolfus (décédé en 2005) désigne par cette métaphore des villes mondiales reliées entre elles mais qui semblent déconnectées de leur territoire proche, comme flottant dans un vaste océan. Cet archipel est constitué des villes qui contribuent, par leurs activités, leurs poids économique et financier, leurs liaisons, au commandement du monde. Ce réseau métropolitain est hiérarchisé en fonction de cette capacité de commandement et d'attraction des villes sur les territoires du monde. À sa tête, on trouve les villes mondiales les plus complètes (villes dites aussi « globales ») : New York, Londres, Tokyo et Paris. Ces villes émettent des flux vers les espaces qu'elles commandent ou qu'elles ont contribué à créer, comme des zones industrielles ou technologiques. D'autres villes mondiales participent de ce vaste réseau métropolitain mais ne possèdent pas toutes les fonctions des villes globales et ont plutôt une spécialisation qui leur permet d'y participer, telles que Francfort (Bourse), Chicago (Bourse agricole), Los Angeles (port)...

■ Des réseaux qui redistribuent les flux : hubs* et plates-formes multimodales

Ces grands pôles exercent également un rôle de redistribution de ces flux à des échelles géographiques inférieures qu'ils commandent, comme le pays ou la région. **Cette redistribution des flux s'effectue grâce à des lieux mondialisés : les hubs portuaires et aéroportuaires.** Ces hubs, proches des villes mondiales ou des interfaces, sont des carrefours des flux mondiaux sous la forme de plates-formes multimodales qui gèrent des flux provenant d'échelles différentes associant certains ou parfois tous les types de transports et de communication (navire, train, route, avion, Internet et antennes-relais téléphoniques), comme Rotterdam, Atlanta (plus grand aéroport du monde), Roissy (associant TGV, RER, trains régionaux, autoroutes).

■ Des réseaux qui discriminent et spécialisent les territoires

Cependant, ces flux qui rendent les territoires plus interdépendants sont avant tout asymétriques et discriminants car ils n'impliquent pas tout l'espace mondial. Ils différencient les territoires en fonction de leur capacité d'attraction. Les flux mondialisés s'organisent ainsi autour de centres* (les espaces de la Triade) et de lieux (les villes mondiales et les grands ports à conteneurs).

Regroupant les principaux pays développés au niveau de vie comparable, la Triade offre aux flux un vaste marché de consommateurs au niveau de vie élevé, une main-d'œuvre hautement qualifiée, une importante concentration de richesse, une grande stabilité politique, des réseaux de transports performants, etc.

Cependant, si l'essentiel des flux mondiaux circule entre les trois pôles de la Triade, une part croissante de ces flux est à destination et provient des pays émergents gravitant en périphérie de la Triade.

Depuis 1945, nombre de territoires s'intègrent peu à peu à ces flux mondiaux grâce à un ou plusieurs atouts, le plus souvent des ressources très convoitées ou une main-d'œuvre peu coûteuse ou très qualifiée.

Dans le domaine du numérique, Internet ou la téléphonie mobile dessinent également des réseaux discriminants, et ce à toutes les échelles, des pays aux individus. Ainsi, les pays émergents et les pays pauvres, qui regroupent 60 % de la population mondiale, ne représentent que 5 % des utilisateurs. Certains pays, pour des raisons idéologiques ou techniques, ne sont pas dotés de réseau ou en limitent l'accès, comme la Chine ou l'Iran. Et, même dans les pays développés comme la France, nombre de régions, de départements ruraux ou montagnards (telle la Lozère) restent à l'écart d'un réseau performant.

Enfin, Internet est discriminant dans son utilisation : il nécessite de savoir lire et écrire, de disposer de l'électricité et surtout d'un ordinateur – autant de conditions difficiles à réunir dans certains pays d'Afrique ou d'Asie.

● Conclusion

Aujourd'hui, les hommes, les marchandises, les capitaux, l'information et les services circulent avec une plus grande facilité et développent ainsi une interdépendance accrue entre les différents territoires du monde. **Cependant, cette interdépendance génère une mise en concurrence ainsi qu'une vive sélection entre ces territoires, pays, régions ou villes.** Ces flux et les réseaux qu'ils tissent dessinent donc un monde contrasté, aux territoires différenciés, et accentuent alors les inégalités entre les régions-centres, qui attirent et émettent la majorité des flux, et des zones périphériques, qui tentent de s'insérer dans ces échanges. D'autres, comme l'Afrique, regardent passer ces flux sans y participer.

Shanghai : une métropole mondiale en devenir

Shanghai trône à l'embouchure du fleuve Yangzi, dressée face au Pacifique mais aussi face à l'Amérique, et elle incarne mieux que n'importe quelle autre ville chinoise la modernité triomphante de l'Empire du Milieu.

Vitrine économique de la puissance chinoise, Shanghai aspire à devenir une ville mondiale. Elle l'est déjà par bien des aspects, mais reste incomplète en comparaison de ses rivales occidentales.

■ Une croissance accélérée

Shanghai fut longtemps considérée comme la vitrine coloniale du monde occidental. Ce passé, jugé déshonorant lors de l'avènement du communisme en Chine, la fit tomber en disgrâce au tournant du xx^e siècle.

Réhabilitée en 1978 par Deng Xiaoping, Shanghai entame alors une fulgurante ascension qui en fait aujourd'hui la 2^e ville la plus peuplée de Chine derrière Chongqing (23 millions d'habitants, 11^e ville mondiale selon le recensement de 2011), ainsi que le principal pôle économique littoral du pays.

Shanghai s'est étendue horizontalement, repoussant les limites de la municipalité en intégrant les campagnes voisines, au sein desquelles on a créé des villes nouvelles. Puis, par le développement des transports, Shanghai a « satellisé » les villes environnantes.

Le paysage urbain témoigne également de ce décollage démographique et économique : le vieux Shanghai, au centre de la ville, composé d'entrepôts de l'époque coloniale et d'habitations traditionnelles – les *lilongs* (des maisons basses avec cour intérieure) –, laisse rapidement la place aux buildings et barres d'habitations (4 000 projets architecturaux de ce type ont ainsi été érigés en seulement 10 ans). Désormais, une forêt de tours se dresse au centre de la cité chinoise, faisant de la verticalité, inspirée des villes japonaises, la ligne architecturale de Shanghai. C'est ainsi qu'est sorti de terre le nouveau quartier de Pudong en face de l'ancien centre (Puxi), suscitant en retour un phénomène de gentrification*.

Cette croissance architecturale est nourrie par l'afflux de ruraux, les *mingongs*, venus travailler dans les zones industrialo-portuaires de la cité.

■ Une interface de la Chine

En effet, Shanghai est une cité tournée à la fois vers l'intérieur de la Chine, avec la vallée du Yangzi (barrage des Trois Gorges) et la riche province du Sichuan, et vers le monde, au travers de ses ports et de son aéroport international. En ce sens, Shanghai joue un rôle d'interface entre la Chine et le monde : elle qui fut la tête de pont des Européens en Chine en est aujourd'hui devenue le phare en Asie puis dans le monde.

En 2005, Shanghai est devenue le 1^{er} port mondial pour le vrac, devant Rotterdam et Singapour. Le nouveau port en eaux profondes de Yangshan, construit sur un polder et relié au continent par un pont de 32 km, constitue le 2^e port du monde pour le trafic de conteneurs et est appelé à en devenir le leader.

Shanghai occupe ainsi une position stratégique en contrôlant la vallée fluviale du Yangzi qui couvre 15 % de la surface du pays et abrite 38 % de la population chinoise. Et son affluence portuaire s'explique, en partie, par sa position géographique qui la place sur l'autoroute maritime asiatique reliant l'Asie du Sud à la Corée du Sud et au Japon.

Son nouveau CBD est relié aux autres villes mondiales par un nouvel aéroport, l'aéroport international de Pudong, qui complète l'aéroport de Hongqiao destiné aux vols nationaux et régionaux (Séoul, Tokyo, Singapour...). Inauguré en 2010, cet aéroport, où convergent les lignes de TGV à destination de Pékin et des autres grandes villes chinoises et les lignes de métro, constitue la principale porte d'entrée de Shanghai et le 1^{er} pôle multimodal du monde.

■ Un pôle de commandement tertiaire

Cette position d'interface maritime d'envergure mondiale a permis à Shanghai d'attirer capitaux et entreprises occidentaux qui y ont installé leur siège social. C'est ainsi que le CBD de Pudong (Lujiazui), nouveau quartier central de la cité, concentre buildings de direction de firmes occidentales, comme HP®, Philips® ou IBM®, nouvelles universités et pôle technologique. Les ressources générées par les activités de services sont ainsi passées de 18 à 53 %, alors que les activités de l'industrie reculent de 77 à 45 % de la richesse créée.

Cette fonction de tertiaire s'est accompagnée du développement des infrastructures de transports modernes, avec la construction du Transrapid (technologie du Maglev, train à grande vitesse par sustentation) qui relie la ville à l'aéroport de Pudong, la multiplication par 7 du réseau métropolitain depuis 1995, passant de 63 à 422 km de voies et faisant de celui-ci le plus vaste au monde (12 lignes et 268 stations !), et la surélévation de certaines voies routières afin de désengorger le centre (650 km de routes à grande vitesse).

Cette fonction tertiaire se traduit également dans la vocation de Shanghai à devenir un pôle de formation et d'innovation majeur de la Chine grâce à ses universités basées sur le modèle américain, avec ses fameuses cérémonies de remises de diplômes.

L'Exposition Universelle de 2010 fut aussi l'occasion d'accélérer l'aménagement de Shanghai en poursuivant la modernisation de ses infrastructures de transports (métropolitain), en réhabilitant un quartier industriel au centre de la cité, et en réalisant des aménagements de prestige qui ont renforcé sa fonction de centre d'affaires et de services avec des centres de congrès, de séminaires et de médias. L'accueil de manifestations sportives internationales (le Grand Prix de Formule 1 depuis 2004, le Master de tennis depuis 2009, le Meeting d'athlétisme...) contribue aussi à imposer Shanghai au rang des grandes villes mondiales.

Ce pôle tertiaire au centre de Shanghai se traduit, dans le paysage urbain, au travers de la verticalité et de sa fameuse tour de télévision reconnaissable à ses trois sphères alignées, la « perle de l'Orient », symbole, voire logo de Shanghai dans le monde.

■ Shanghai ou la naissance d'une ville mondiale

Shanghai représente donc un laboratoire privilégié pour voir naître une ville mondiale. Cette naissance s'explique par 3 facteurs : une activité promise à un grand avenir (les chantiers navals, puis les activités portuaires de transbordement), une position privilégiée (ici, côtière) et une volonté (ici, politique) d'ouverture sur le monde. À cela s'ajoutent, dans le cas de Shanghai, un réservoir inépuisable de main-d'œuvre bon marché et la richesse en minerais ferreux dont dispose la Chine.

Ce développement de Shanghai coïncide avec la transformation de la Chine en « atelier du monde », attirant entreprises et capitaux occidentaux (notamment sur les villes côtières), et l'on peut donc dire que Shanghai est aussi le reflet urbain du développement économique de la Chine, à la fois fulgurant et incontrôlé. Développement dont on peut observer, dans Shanghai, les conséquences sociales et environnementales :

- effacement, sans ménagements, de son passé colonial ;
- démographie galopante ;
- verticalisation, sur le modèle occidental (et japonais), et annexion des environs ;
- spéculation immobilière, qui engendre des expropriations ;
- augmentation de la pollution atmosphérique et industrielle (déchets)...

Malgré tout, Shanghai ne possède pas encore tous les atouts d'une ville mondiale, notamment dans le domaine politique où elle ne constitue pas un centre de commandement territorial à l'échelle nationale et encore moins internationale.



I. Le Shanghai d'hier en voie de disparition

Ville ancienne (Puxi)

Le Bund : le vieux quartier des affaires

II. Le Shanghai du XXI^e siècle : moderne et conquérant

A. Un Shanghai conquérant

Limite de la municipalité en 1949

Limite de la municipalité en 2011

Villes satellites

Espaces ruraux menacés

Projet de ville durable de Dongtan abandonné

Flux de migrants

B. Un centre de commandement tertiaire

Quartier des affaires de Pudong

CBD de Lujiazui

C. Une spécialisation industrialo-portuaire

Zone industrialo-portuaire en développement

Zone franche de Waigaoqiao

III. Le Shanghai du XXI^e siècle : interface entre la Chine et le monde

A. Une plate-forme multimodale

Axes routiers urbains

Voies ferrées

Tracé du Transrapid

Aéroports internationaux

B. Un carrefour portuaire mondial

Ports de baie et de fond d'estuaire

Port en eaux profondes de Yangshan, 2^e port à conteneurs du monde

Flux économiques (financiers et marchands) provenant d'Europe, des États-Unis et du Japon

Mondialisation : pôles et espaces majeurs, territoires et sociétés en marge

Le cours

Fruits des échanges générés par la mondialisation, les flux dessinent une géographie très particulière de notre monde. En effet, loin d'unifier ou de rapprocher les territoires et les hommes, ces flux les sélectionnent, les hiérarchisent, en un mot les différencient.

Ces flux ont ainsi tissé des réseaux autour des 3 pôles majeurs de la planète qui constituent le cœur du processus de la mondialisation, tandis que d'autres gravitent en périphérie ou semblent, malgré leur proximité géographique, totalement étrangers à ces mouvements frénétiques.

Enfin, cette hiérarchisation se produit à toutes les échelles : à celle du monde comme à celle des États ou au sein même des métropoles*.

En quoi la mondialisation transforme-t-elle et hiérarchise-t-elle les territoires ?

● **Un monde polarisé et métropolisé autour de la Triade**

En tissant des réseaux très sélectifs, qui ont contribué à renforcer la concentration des flux, la mondialisation a promu des pôles et des espaces majeurs. Au sein de ces territoires, majoritairement concentrés au Nord, les métropoles représentent le cœur du réseau, alors que les façades maritimes en constituent l'espace logistique, de mise en relation.

■ La Triade : espace d'impulsion de la mondialisation

Actuellement, près de 80 % des flux marchands et 90 % des transactions financières transitent entre les 3 pôles de ce que les géographes et économistes, tel Kenichi Ohmae en 1985, ont nommé « la Triade », qui regroupe l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada), l'Europe occidentale et le Japon. Ces 3 espaces sont à l'origine de plus de 80 % de la richesse produite dans le monde, alors qu'ils n'abritent que 20 % de la population mondiale.

Au sein de cette Triade dominent les États-Unis grâce à leurs puissances technologique, démographique et financière (le dollar reste la monnaie des échanges), et leur capacité d'intervention militaire. Pour sa part, l'Union européenne représente la zone la plus active du commerce international, avec près de 30 % des échanges mondiaux, et compte en son sein la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne, 3 États parmi les plus puissants de la planète : puissances économiques (puissance exportatrice allemande), financières (City de Londres), nucléaires (France et Royaume-Uni) et politiques (France et Royaume-Uni sont des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU). Enfin, le Japon a fondé sa puissance sur sa maîtrise et son innovation technologiques, mais est pour l'instant peu présent sur la scène politique et militaire internationale, du fait de son passé récent (cf. chap. 25).

Cette polarisation à l'extrême de l'économie mondiale s'explique essentiellement par l'histoire et l'économie (industrialisation et colonisation) qui ont donné à ces territoires une avance et une maîtrise des savoirs et des technologies considérables par rapport au reste du monde.

Cette Triade forme ainsi une sorte d'oligopole géographique et économique mondiale caractérisée par la concentration des fonctions de commandement tant économique que financière, politique ou militaire.

Cependant, on observe depuis peu que cette polarisation tend à perdre de son attractivité du fait de la montée de pôles autrefois périphériques et qui ont connu une croissance rapide depuis la fin des années 1990.

■ Les métropoles* mondiales : lieux de commandement de la mondialisation

Au sein de cette Triade, ce sont les métropoles qui constituent les centres* névralgiques des flux mondiaux. Par la concentration de ces flux sur des territoires sélectionnés, la mondialisation a ainsi contribué à l'urbanisation du globe, et ce même dans les pays en développement. Depuis 2007, **plus de la moitié de la population mondiale vit en ville** : selon les chiffres de l'ONU, 2,5 % de celle-ci vit dans les 4 métropoles globales (New York, Tokyo, Londres et Paris), 4 % dans les grandes métropoles mondiales, 9,4 % dans des mégapoles* et 52 % dans des villes de moins de 500 000 habitants.

En effet, c'est en concentrant les fonctions stratégiques émettrices des flux que sont nées ce que les géographes ont appelé « les métropoles mondiales » ou « globales », appellation davantage liée à leur rayonnement économique, financier, politique et culturel d'envergure mondiale qu'à leur poids démographique.

Ces métropoles* se caractérisent par leur capacité de commandement qu'elles exercent sur le monde mais également sur leur territoire proche. **Ce commandement se déploie au travers des réseaux mondiaux (de transports et communications) qu'elles tissent avec d'autres métropoles mondiales, créant ainsi ce que l'on nomme « un archipel métropolitain mondial ».** Cet archipel regroupe toutes les villes mondiales qui, par la nature des fonctions qu'elles hébergent, contribuent à la direction du monde et créent, grâce à leur complémentarité, un effet de synergie.

Ces fonctions spécifiques et recherchées des métropoles mondiales concernent essentiellement le secteur tertiaire (dit « supérieur ») que sont la recherche, l'innovation, les services aux entreprises (consulting, marketing, finances, assurances...), lesquelles bénéficient de la proximité et de l'appui des fonctions politiques de dimensions nationale et mondiale. En effet, aux côtés de ces activités de services, les villes mondiales exercent des fonctions de commandement économique et financier, par le biais des Bourses, des sièges sociaux d'entreprises ou de grandes instances internationales (FMI*, OMC*, Banque mondiale* ou BCE, par exemple), mais également politique, par le biais des sièges de gouvernements ou d'organisations internationales (l'ONU, la Commission européenne, par exemple).

La puissance mondiale de ces « villes globales » se traduit également par un paysage urbain caractéristique, d'inspiration américaine : celui des hyper-centres (CBD : *Central Business District*), signe d'une intégration en cours de certaines métropoles, notamment du Sud, à la mondialisation, comme en témoignent Singapour dans les années 1980 et Dubaï dans les années 2000, illustrant leur place grandissante dans les échanges financiers mondiaux.

Une vingtaine de métropoles dans le monde répondent à ces critères, mais seulement quatre apparaissent comme des villes mondiales complètes : New York, Tokyo, Londres et Paris. Ces villes mondiales complètes sont toutes des villes littorales et portuaires (même Paris, grâce à Gennevilliers qui est un des premiers ports fluviaux d'Europe et une plate-forme multimodale très complète) et sont donc intégrées à l'*hinterland** d'une façade maritime qui leur permet de renforcer leur domination sur une économie de plus en plus maritimisée.

■ Les façades maritimes : lieux de connexion de la mondialisation

En effet, l'essor des échanges par voie maritime a entraîné le développement des façades maritimes que les géographes nomment « interfaces ». **Ces interfaces maritimes sont des frontières ouvertes qui mettent en contact des espaces économiquement différents ou semblables.** Ces espaces sont puissamment

équipés en ports modernes, standardisés, voire automatisés, comme celui de Rotterdam, afin d'accueillir tous types de navires et de flux marchands (produits manufacturés, produits agricoles, hydrocarbures, vrac minéralier, etc.). De plus, ils sont reliés à un vaste territoire, l'*hinterland**, par de denses réseaux de transports qui en font de véritables hubs* maritimes (points d'interconnexion). Ainsi, **la Northern Range**, façade maritime s'étendant du Havre à Hambourg sur près de 1 000 km, **constitue la véritable porte d'entrée de l'Union européenne**, à travers ses réseaux routier, fluvial (Rhin), ferré et aérien qui desservent toute l'Europe. Il en va de même à l'Est comme à l'Ouest des États-Unis avec les ports de New York ou de Long Beach, au Japon avec Osaka et désormais en Chine avec le port de Yangshan à Shanghai. Quant à la Méditerranée, elle reste une interface maritime de seconde zone au regard des volumes échangés : tous trafics confondus, Marseille, le 1^{er} port de la Méditerranée, ne fait même pas partie des 30 premiers ports mondiaux. De plus, l'émission de flux économiques, financiers et humains y est dissymétrique (c'est-à-dire déséquilibré, comme les flux migratoires presque exclusivement Sud-Nord et les flux financiers Nord-Sud) et le différentiel de développement entre les deux rives reste encore trop important pour permettre des échanges à haute valeur ajoutée, synonymes de développement pour les pays de la rive sud.

À noter que **ces interfaces possèdent leurs homologues terrestres**. Ces dernières permettent de nouer des liens d'interdépendance, voire de complémentarité encore plus importants que les interfaces maritimes du fait de la continuité physique, comme en témoigne la frontière américano-mexicaine, archétype de l'interface terrestre. Cette frontière illustre les contradictions de la mondialisation, qui s'est développée sur la discontinuité économique entre les États-Unis et le Mexique en favorisant des échanges, dans le cadre de l'ALENA, fondés sur la division internationale du travail. Se sont ainsi installées sur le territoire mexicain, le long de la frontière, des usines de sous-traitance des FTN américaines (les *maquiladoras*), afin de profiter de la main-d'œuvre bon marché et des avantages fiscaux. Cette sous-traitance engendre des flux économiques circulant librement de part et d'autre de la frontière : pièces détachées et matières premières à destination du Mexique, produits finis vers les États-Unis. Dans le même temps, les flux humains (migrants clandestins mexicains) sont sévèrement contrôlés par des patrouilles et entravés par l'érection d'un mur le long de la frontière. Cette frontière « *paradoxe* » (Frédéric Douzet) rend compte, à une échelle régionale, des contradictions de la mondialisation.

● Un monde inégalement intégré

Si la mondialisation est impulsée par les pôles de la Triade, nombre d'autres territoires (pays ou régions continentales) gravitent en périphérie, cherchant à s'intégrer au mieux dans les réseaux et le système d'échanges. Cependant, encore aujourd'hui, des régions continentales entières demeurent à l'écart de tout réseau.

■ Des espaces en voie d'intégration

Autour des 3 pôles de la Triade s'organisent donc des périphéries* plus ou moins bien intégrées dans le système d'échanges grâce à la division internationale du travail.

Certains pays ont réussi à intégrer les circuits d'échanges mondiaux en valorisant un ou plusieurs de leurs atouts que sont les ressources naturelles, humaines, fiscales et financières. Il en va ainsi des pays du golfe Persique, exportateurs de pétrole, des nouveaux pays industrialisés de l'Asie orientale ou des paradis fiscaux des mers chaudes (Caraïbes, entre autres)... D'autres ont profité d'une position géographique privilégiée, comme la cité-État de Singapour ou l'État du Panamá, situés sur le passage des grandes voies maritimes mondiales. Par des activités de transbordement de conteneurs, de péages, et l'instauration de zones franches afin d'attirer des entreprises occidentales, ils ont pu amorcer un développement économique viable.

Malgré tout, ces pays sont souvent trop spécialisés dans un seul type d'échange et de production et restent ainsi très dépendants de la demande des pôles de la Triade et des exportations.

Les pays les mieux intégrés de ces périphéries sont dits « émergents », du fait qu'ils possèdent des atouts de puissance tels que le poids démographique, des ressources naturelles ou une main-d'œuvre bon marché et de plus en plus qualifiée. Ils sont surnommés « les BRICS » : Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud. Cependant, ils dépendent encore de la Triade en matière de technologie, par exemple, même si leur dépendance s'amenuise rapidement grâce à leurs forts investissements dans la formation et l'achat de technologies.

■ Des espaces en marge de la mondialisation

D'autres territoires restent à l'écart des circuits d'échanges, des grandes routes maritimes, et constituent les oubliés de la mondialisation. **Certains pays n'ont rien à lui offrir**, ne disposant d'aucune ressource naturelle : c'est le cas de certains pays d'Afrique. **D'autres n'ont pas encore su valoriser leurs atouts** ou sont victimes du pillage de leurs ressources au seul profit d'une caste et/ou de FTN : c'est le cas d'une grande partie des pays africains, qui peinent à se remettre de la colonisation et de la décolonisation qui les ont désorganisés (départ des élites politiques et délitement de l'administration) et à établir des régimes politiques stables et démocratiques. **D'autres encore ont été mis au ban des nations ou ont fermé leurs frontières pour des raisons politiques ou idéologiques** : c'est le cas de Cuba, de la Corée du Nord, de l'Iran, du Soudan, de la Somalie ou de la Birmanie. **D'autres enfin sont ravagés par l'instabilité politique et la guerre civile** ou sortent à peine d'un conflit : c'est le cas de l'Irak et de la Libye, par exemple, qui ne sont plus en mesure d'exporter leur pétrole du fait de la destruction des infrastructures pétrolières et de la désorganisation politique du moment. Au final, ces pays restent très dépendants de l'aide internationale.

● Un monde fragmenté à toutes les échelles

Tous les territoires ne sont donc pas concernés par la mondialisation et les différents flux qu'elle génère. Les richesses sont inégalement distribuées entre les territoires, et ce à toutes les échelles, du monde jusqu'aux quartiers urbains. Cette inégale répartition, lisible dans les paysages mondiaux, l'est également au sein même d'un territoire et provoque des fractures économiques et sociales entre ses habitants. Les villes constituent l'archétype du territoire fracturé en lieux économiquement et socialement opposés qui se juxtaposent.

■ Les métropoles* : lieux de fractures

Si les villes représentent le symbole de la mondialisation, elles en constituent également le reflet en y concentrant ses contradictions économiques, sociales et environnementales.

En effet, la ville, comme la mondialisation, sélectionne ses territoires, les hiérarchise et les différencie. Il en résulte un espace urbain fragmenté, ségrégué entre différents types de quartiers reflétant des contrastes en termes de niveau de vie, de qualité du bâti, d'infrastructures publiques et d'accès aux services urbains et à l'emploi. Cette ségrégation socio-spatiale*, qui a toujours accompagné la ville, s'est néanmoins accélérée avec la mondialisation, divisant l'espace urbain en quartiers favorisés, quartiers délaissés et quartiers en cours de réhabilitation.

Ainsi, de plus en plus, les villes mondiales ressemblent à des archipels regroupant, côte à côte, des îlots de richesse et de pauvreté qui se juxtaposent sans communiquer. Ce phénomène de fragmentation urbaine était parfaitement illustré à New York par le CBD au sud de Manhattan et les quartiers ghettoïsés et aujourd'hui en cours de rénovation de Harlem et du Bronx. Cette fragmentation est cependant beaucoup plus visible dans les villes des pays émergents, comme au Brésil où les quartiers résidentiels des « nouveaux riches » côtoient les bidonvilles des migrants ruraux (favelas de Rio en cours de reconquête). Dans celles de la Triade, une nouvelle évolution est à l'œuvre : la **gentrification***, qui se déploie à l'échelle de la région urbaine. Ce phénomène, qu'ont connu en premier les villes américaines (rénovation du quartier new-yorkais de Harlem) et que connaissent désormais les villes européennes comme Paris (avec la réhabilitation de ses quartiers populaires : la Bastille et le Marais, par exemple), s'explique par la flambée des prix immobiliers et la stagnation des salaires qui rejettent en périphérie nombre de ménages des classes ouvrières ou moyennes appauvries. S'opère alors cette gentrification, c'est-à-dire le retour des classes aisées dans les centres rénovés. Mais ce n'est peut-être que le début d'un processus visant à la restriction (de l'accès à la ville avec le péage), au cloisonnement (au niveau du quartier ou de la résidence) et à la privatisation de l'espace public, sur le modèle américain des *gated communities* (résidences de grand standing fermées et sécurisées) dont on trouve déjà des répliques dans Paris et toutes les grandes villes françaises.

■ Les territoires éclatés entre centres* et périphéries

Ces fractures socio-économiques se lisent également aux échelles nationale et régionale, divisant les territoires entre riches et pauvres, intégrés et délaissés, peuplés et désertés. **Cette disparité des territoires s'explique par l'histoire, l'économie, mais aussi la géographie de la mondialisation qui privilégie certains types d'espaces en fonction de leur localisation et de leur rôle dans l'économie mondiale.**

Ainsi, outre les villes, les espaces littoraux sont également des espaces privilégiés de par leur fonction de communication liée au transport maritime mais aussi grâce au développement du tourisme, et ce dans les pays développés comme dans les pays émergents : le Sud-Est brésilien autour de São Paulo ou de Rio, la Chine littorale autour de ses ports mondiaux, les façades maritimes européennes et américaines... Les régions frontalières constituent également des zones souvent privilégiées du fait des échanges qui s'y déroulent : frontières américano-mexicaine ; frontières entre la France, la Suisse, l'Allemagne et le Luxembourg, pouvant créer ou en tout cas institutionnaliser de véritables territoires transfrontaliers (processus plus avancé en Europe de l'Ouest qu'ailleurs)... Enfin, les régions possédant des ressources sont des zones plutôt favorisées, comme ce fut le cas avec la région Nord-Est en France ou la Ruhr en Allemagne grâce au charbon.

À l'opposé, les régions délaissées, même dans les pays développés, correspondent souvent à des régions isolées des grands axes de communication, peu urbanisées et ne disposant que de peu d'atouts physiques ou humains. Les zones rurales ou montagneuses, même si le développement des loisirs, du tourisme ou encore le « retour à la nature » dans les pays industrialisés ont pu les sortir quelque peu de l'isolement, sont les territoires les plus délaissés. La fracture numérique exprime aussi cette fracture économique et sociale qui scinde les territoires nationaux et régionaux.

Enfin, les régions spécialisées dans un secteur sont plus vulnérables aux crises : celle de l'industrie sidérurgique et automobile autour des Grands Lacs aux États-Unis, celle de la sidérurgie dans le Nord-Est de la France...

● Conclusion

Le processus de mondialisation est donc avant tout un phénomène géographique qui impacte les territoires, à l'échelle du monde comme à celle du quartier, et engendre des inégalités spatiales et sociales pouvant entraîner des tensions, voire des conflits qui sont alors des freins à la mondialisation et au développement.

Les espaces maritimes : approche géostratégique

Le cours

Mers et océans occupent 71 % de la surface de notre planète. Bien que parfois difficiles à aménager ou exploiter, ces vastes espaces ont pourtant été mis depuis longtemps à profit par les hommes et la mondialisation. En effet, **80 % des flux actuels de marchandises** (CNUCED, 2009) **transitent par porte-conteneurs**, sans compter les vraquiers, pétroliers ou gaziers qui parcourent les grandes « autoroutes maritimes » du globe. Cette maritimisation de l'économie a ainsi consacré les mers et les littoraux comme lieux privilégiés de la mondialisation, mais l'explosion des échanges internationaux depuis les années 1970-1980 n'est pas sans conséquences sur les espaces maritimes qui, en tant que zones de passage ou de ressources, se retrouvent au cœur des préoccupations, des convoitises et des tensions économique-politiques.

● Les espaces maritimes : lieux de la mondialisation

■ Les grandes routes maritimes : colonne vertébrale de la mondialisation

En 2010, sur les 20 premiers ports mondiaux de conteneurs, 13 sont asiatiques et appartiennent à la Chine, à la Corée du Sud, à Taïwan, à la Malaisie, à Singapour et à Hong Kong (*Images économiques du monde*, Armand Colin, 2012). Tous se situent sur **l'axe Nord-Sud de l'Asie orientale** qui **constitue le principal axe maritime** du transport mondial de conteneurs.

À partir de cet axe se déploient, à l'ouest, la route vers l'Europe par le **détroit de Malacca** et, à l'est, la **route transpacifique** vers l'Amérique du Nord. Ces deux routes constituent chacune un segment de l'artère circumterrestre qui relie entre eux les pôles de la Triade selon un axe Est-Ouest. Bien moins importantes, les routes Nord-Sud reflètent la hiérarchie des puissances : le centre* reste la Triade située dans l'hémisphère Nord, tandis que le Sud ne constitue qu'une périphérie plus ou moins intégrée aux échanges maritimes.

La hiérarchie de ces trois segments du transport maritime circumterrestre reflète aussi les rythmes de croissance et de développement sur la planète. La domination de l'axe asiatique s'explique, en effet, par le rôle d'« atelier du monde » tenu par l'Asie, mais également par le commerce maritime intra-asiatique sans cesse grandissant entre la Chine et le Japon ou la Corée du Sud, par exemple. Ces deux axes secondaires se placent ainsi respectivement en 4^e et 5^e places derrière les grandes routes transocéaniques.

Enfin, l'origine des armateurs traduit aussi la montée de l'Asie dans les échanges mondiaux. On trouve **6 armateurs asiatiques parmi les 10 premiers mondiaux en 2010** : le Sino-Taïwanais Evergreen Line (4^e), les Singapouriens APL et Coscon (5^e et 6^e), le Chinois China Shipping (8^e), le Coréen Hanjin (9^e) et enfin, très révélateur, le Japonais NYK (10^e), dépassé par ses jeunes rivaux. Il n'existe plus d'armateurs américains, absorbés par leurs concurrents ; seuls les Européens font face avec le Danois Maersk (1^{er}), l'Italien MSC (*Mediterranean Shipping Company*, 2^e) et le Français CMA-CGM (3^e).

Ces grandes routes maritimes contribuent donc à renforcer la polarisation et la hiérarchisation des territoires, en n'en reliant que quelques-uns et en contournant ou ignorant les autres. Elles aboutissent à des lieux spécifiques : les interfaces maritimes, chargées de traiter les cargaisons qu'elles acheminent d'un bout à l'autre de la planète.

■ Les interfaces maritimes : lieux majeurs de la mondialisation

Ceci explique que les façades maritimes des pôles de la Triade aient été aménagées en de vastes espaces portuaires standardisés par la conteneurisation et que **seule une poignée de façades concentrent le trafic maritime** :

- les façades américaines ouvertes sur l'Atlantique et le Pacifique ;
- la *Northern Range*, ouverte sur la mer du Nord, la Manche et l'Atlantique ;
- la façade de la mégapole* japonaise, désormais concurrencée par la façade asiatique en construction, moins dense mais abritant parmi les plus grands ports du monde, de Singapour à Pusan en Corée du Sud en passant par Hong Kong et Yangshan (nouveau port en eaux profondes de Shanghai).

Ces interfaces maritimes sont organisées sur le même modèle : des grands ports aux terminaux spécialisés (vrac, hydrocarbures et conteneurs) sont reliés à un *hinterland** par de puissants réseaux de transports variés.

On peut observer deux types de ports : celui de transbordement et celui à *hinterland classique.** Le port de transbordement n'est pas relié à un *hinterland* et joue donc le rôle d'un hub* qui concentre les flux maritimes (essentiellement des conteneurs) en un point et les redistribue à des échelles inférieures : c'est le cas du port d'Algésiras, situé sur le détroit de Gibraltar, qui redistribue ainsi les flux dans tout le bassin méditerranéen, évitant aux grands navires transocéaniques de multiplier les escales pour décharger des volumes de moins en moins importants. Le port classique, avec son *hinterland*, accueille, quant à lui, des navires reliant directement deux façades maritimes. Ces deux types de ports peuvent être combinés, notamment dans les plus grands ports comme celui de Rotterdam. Le but de ces interfaces est de mettre en relation deux zones différenciées de production et de consommation ou une zone de production et une zone de consommation situées de part et d'autre du globe. C'est ainsi que ces interfaces sont devenues les premières bénéficiaires de la mondialisation, mais elles ne furent pas les seules. Les détroits et les canaux ont aussi profité des échanges mondiaux.

■ **Détroits et canaux :**

lieux de passage stratégiques de la mondialisation

Outre les interfaces, qui sont les points de départ et d'arrivée des grandes routes maritimes, les détroits (bras de mer étroits cernés par des terres) et canaux constituent également des lieux de passage et de transit obligés des flux maritimes. Leur importance dans les échanges internationaux réside dans :

- leur rôle à faire communiquer deux espaces maritimes entre eux et les terres qui les entourent ;
- leur localisation sur le tracé des grandes routes maritimes qui en fait des espaces de transit incontournables sous peine de rallonger les trajets ;
- les ressources auxquelles ils donnent accès.

L'étroitesse et la localisation des détroits et canaux créent ainsi un **phénomène de concentration des flux** et font d'eux, eu égard aux ressources qu'ils traitent, de **véritables portes maritimes** que l'on peut contrôler, fermer, ouvrir ou pirater (leur gestion, de ce fait, pouvant alors entrer en contradiction avec l'exercice de la mondialisation fondé sur la libre circulation des marchandises !). Ainsi, le détroit d'Ormuz et le canal de Suez donnent accès aux ressources pétrolières du Moyen-Orient et assurent la communication avec les marchés américain, européen et asiatique. Les détroits de Malacca et de Singapour ouvrent sur l'« atelier du monde » que constitue l'Asie de l'Est. Le canal de Panamá fait communiquer deux océans et permet d'éviter le passage du cap Horn. Le détroit de Gibraltar contrôle, quant à lui, l'accès à la Méditerranée.

Cette capacité de relier ou isoler des espaces maritimes ou des territoires et celle de donner ou non accès à des ressources expliquent donc que les détroits et leurs jumeaux artificiels que sont les canaux constituent des maillons sensibles

de la mondialisation et soient **l'objet d'enjeux géopolitiques cruciaux** pour l'économie globale. Rien d'étonnant donc à ce que ces détroits soient, dans l'ensemble, des zones très militarisées, comme le détroit d'Ormuz qui abrite la V^e flotte des États-Unis, ancrée à Bahreïn, et pas moins de 8 bases militaires !

■ Des espaces privilégiés de la mondialisation souterraine

De par leur immensité, les espaces maritimes sont difficiles à surveiller et deviennent alors des zones de circulation et de transit privilégiées pour tous les flux de la mondialisation souterraine (cf. aussi p. 192) : trafics de drogue ou d'armes, passage de clandestins... C'est ainsi le cas dans l'espace caraïbe (voir l'étude de cas, p. 244), véritable plaque tournante mondiale de la drogue entre les espaces de production d'Amérique latine (la Colombie et, dans une moindre mesure, le Brésil, le Venezuela et l'Argentine) et les espaces de consommation, tels que les États-Unis (via le Mexique ou la Floride) et les pays européens (Espagne, Portugal, Pays-Bas et Belgique). Depuis les années 2000, une relocalisation de la production et de la commercialisation de la drogue (laboratoires, stockage et marché de gros) s'effectue, à l'initiative des Colombiens, vers l'Afrique de l'Ouest au détriment des Caraïbes.

Les cargaisons au départ de l'Amérique latine sont transportées essentiellement par bateaux de pêche ou vraquiers, puis transbordées sur de petites embarcations de pêcheurs en haute mer. Trois routes maritimes auraient été identifiées : la route Caraïbe / Açores / péninsule Ibérique ; la route Amérique latine / Cap-Vert / îles Canaries / Europe ; la route Amérique latine / Afrique de l'Ouest / Europe. La drogue entre ensuite en Europe essentiellement dissimulée dans le fret maritime, puis transportée par « mules » sur des vols continentaux.

L'Afrique du Nord peut également constituer un espace de transit pour la drogue ou les clandestins à destination de l'Union européenne. Les passages humains se font alors sur des embarcations de fortune généralement surchargées, causant souvent leur naufrage et de nombreux décès et amenant les rescapés jusque sur les plages italiennes, entre autres. L'île sicilienne de Lampedusa, proche de la Tunisie et de la Libye, constitue un point d'entrée privilégié des migrants clandestins dans l'Union européenne ; plus de 5 000 Tunisiens auraient ainsi débarqué sur l'île en février 2011, au moment de la révolution tunisienne.

● Les espaces maritimes : enjeux et nouvelles frontières de la mondialisation

La mondialisation ne cessant de sélectionner les territoires en fonction de leurs atouts pour l'économie mondiale, il est inévitable que les espaces maritimes soient à leur tour concernés pour les ressources qu'ils abritent et le rôle qu'ils jouent dans le commerce international.

■ Des ressources convoitées

La mer, pourvoyeuse en ressources alimentaires et énergétiques, est, à ce titre, un espace convoité, exploité et aménagé par les hommes.

• De la pêche à la « surpêche »

La ressource halieutique (pêche) fut la première que l'homme exploita au sein du milieu marin.

Essentiellement côtières, les principales zones de pêche sont inégalement réparties à la surface du globe, celles offrant le meilleur rendement annuel se situant le long des côtes américaines, européennes, et sur la côte atlantique de l'Afrique.

L'activité de la pêche a subi d'importantes mutations depuis les années 1950 dans les pays développés, passant d'une pêche artisanale à une pêche dite « industrielle », alors que, dans les pays en développement, 95 % des pêcheurs (sur)vivent encore d'une pêche artisanale. Les chalutiers des pays de la Triade sont devenus de véritables **usines flottantes**, assurant à la fois la pêche, la transformation, la congélation et le transport : alors qu'il fallait près de 336 jours de pêche pour rapporter 1,5 million de tonnes d'anchois en 1987, il n'en faut plus désormais que 12 ! Cette industrialisation de la pêche, associée à une demande alimentaire en constante hausse (passant de 10 kg par personne et par an en 1960 à 17 kg en 2008), a fait de ce secteur une activité économique rentable, voire lucrative, mais en danger à plus ou moins court terme. Ainsi, on parle de plus en plus de « surpêche », qui se traduit par une **surexploitation des ressources halieutiques**, ponctionnées chaque année de près de 80 millions de tonnes, soit 4 fois plus qu'en 1950. Pire : la pêche industrielle est aujourd'hui entrée dans un cercle vicieux où le coût des équipements des navires impose aux pêcheurs de rapporter toujours plus de prises et conduit ainsi à l'épuisement des stocks et à la fin de leur activité.

Cette situation contradictoire est logiquement source de tensions, notamment entre les pays pour lesquels cette industrie est vitale et pour qui l'agrandissement des zones de pêche devient un enjeu économique mais aussi politique.

• Du pétrole on shore au pétrole offshore

Il en va de même pour les hydrocarbures, dont le sous-sol marin pourrait compenser l'épuisement du sous-sol terrestre. En effet, depuis les chocs pétroliers des années 1970, les puissances de la Triade, au premier rang desquelles les États-Unis, ont décidé de **diminuer leur dépendance énergétique à l'égard des pays du Moyen-Orient** en exploitant des gisements offshore. Ainsi, le pétrole offshore représente actuellement 30 % de la production pétrolière mondiale (source INPEN), provenant essentiellement de gisements peu profonds (moins de 500 m de fond) des zones côtières. Ces gisements d'hydrocarbures sont inégalement répartis sur la planète mais restent néanmoins bien plus dispersés que ne le sont les zones on shore, concentrées au Moyen-Orient (62 % des réserves environ) : citons le golfe du Mexique (première exploitation offshore en 1947),

la mer du Nord (1971) et, plus récemment, au large du Brésil et du Venezuela et dans les eaux du golfe de Guinée.

Là aussi, la technologie a permis d'accroître les rendements, d'exploiter et de forer des gisements de plus en plus profonds, donc de plus en plus éloignés des côtes, mais avec un risque accru d'accidents pétroliers, comme l'actualité récente en a témoigné (cf. p. 224). Et même si cette exploitation offshore dans des conditions extrêmes (offshore profond et zones polaires) est encore considérée comme non rentable, la perspective de l'épuisement des gisements on shores conduit peu à peu les États, par le biais de leurs compagnies pétrolières, à convoiter telle ou telle zone, notamment le **golfe de Guinée** et l'**océan Glacial Arctique**, au risque de faire surgir de nouvelles tensions à propos de la délimitation des frontières maritimes.

■ Des zones de tensions : la territorialisation* de l'espace maritime

L'accès aux ressources marines ainsi que le contrôle et la sécurisation des voies maritimes ont conduit à accroître la territorialisation de l'espace maritime et, par là même, les tensions entre États. Se sont donc multipliées récemment les **revendications de souveraineté sur des territoires sous-marins**. Ainsi, en août 2007, les Russes ont planté un drapeau en titane par 4 000 m de fond dans l'océan Glacial Arctique. Un drapeau planté illégalement dans des eaux internationales, qui, par définition, n'appartiennent à personne... Aussi, comment en est-on arrivé là ?

• Des frontières sous la mer

Depuis 1609 et sur une idée du juriste néerlandais Grotius (1583-1645), l'espace maritime était considéré comme un **territoire international** régi par la liberté de navigation. C'est ce principe qui fut appliqué avec la construction du canal de Suez (1869) reliant l'Europe à l'Asie, lequel obtint un statut international fondé sur la libre circulation maritime en temps de paix comme de guerre lors de la conférence de Constantinople de 1888. Mais **ce principe fût contesté après 1945** lors de la mise en place de zones de pêche et parce qu'on voulait exploiter les ressources du sous-sol marin ou contrôler certains passages maritimes, comme ce fût le cas en 1956 lorsque le colonel Nasser, dirigeant égyptien, décida de nationaliser le canal de Suez, entraînant alors une réplique militaire immédiate des Français et des Britanniques qui exploitaient ce canal. En 1982, la III^e conférence sur le droit de la mer, organisée par l'ONU (de 1973 à 1982), aboutit à la signature, à **Montego Bay** (Jamaïque), d'une convention. Ratifiée par la plupart des pays industrialisés (sauf les États-Unis), elle définit les différentes zones maritimes bordant les États côtiers et le droit qui les régit.

À partir du trait de côte, **l'espace maritime se divise en 6 zones** :

- d'abord, les **eaux intérieures**, entre la côte et la ligne de base (limite de la marée la plus basse) ;
- puis les **eaux territoriales**, jusqu'à 12 milles des côtes (1 mille marin équivaut à 1 852 m) ;

- les **eaux contiguës**, 12 milles plus loin ;
- puis la **ZEE** (Zone Économique Exclusive), qui s'étend jusqu'à 200 milles des côtes ;
- le **plateau continental** (prolongement sous-marin du territoire terrestre) ;
- enfin, les **eaux internationales**.

L'État côtier exerce sa totale souveraineté sur **les eaux intérieures, territoriales et contiguës** qui **sont soumises au droit national**. Il doit simplement laisser circuler sans contraintes les navires, sauf les engins à propulsion nucléaire qui ont obligation d'arborer le drapeau de leur pays et de naviguer en surface. Dans cette zone, l'État peut donc arraisonner tout navire pour des raisons fiscales, douanières, sanitaires, environnementales, militaires ou politiques (immigration). Au-delà, **la ZEE et le plateau continental sont régis par le droit international** fixé à Montego Bay et la circulation y est totalement libre, y compris pour les bâtiments militaires et le passage d'oléoducs ou de câbles sous-marins. Dans sa ZEE, l'État n'y est pas souverain mais peut y explorer, exploiter et protéger librement les ressources. **La France possède la 2^e ZEE du monde** avec 11 millions de km², derrière les États-Unis mais devant l'Australie.

Les eaux internationales (ou « haute mer ») sont, quant à elles, gérées comme un **patrimoine de l'humanité** par l'Autorité internationale des fonds marins basée à Kingston en Jamaïque. Cette législation ne suffit cependant pas à éviter les tensions au sujet des délimitations des souverainetés maritimes, tant les enjeux économiques pesant sur ces espaces sont décisifs.

• **Les litiges maritimes : contrôler la circulation et les ressources**

Malgré ce droit international maritime, une frontière sous la mer reste beaucoup plus floue qu'une frontière terrestre et suscite, par conséquent, davantage de revendications. C'est le cas de quelques zones dans le monde : en mer de Chine (les îles Spratly), dans le golfe du Niger ou en Océanie.

Les enjeux restent toujours les mêmes : les ressources et la sécurisation de la navigation.

Ainsi, la surpêche, qui entraîne la réduction, voire l'épuisement des stocks, a conduit certains États à étendre leurs eaux territoriales ou les pêcheurs à rechercher de nouvelles aires de pêche au large, voire dans les ZEE des pays voisins.

Dans l'Atlantique Nord, par exemple, la pêche à la morue est un des piliers de l'économie islandaise. C'est ce qui a décidé le gouvernement islandais à protéger ses ressources de la surpêche, liée à la présence de navires allemands, danois et britanniques, en élargissant unilatéralement ses eaux territoriales de 4 à 12 milles nautiques en 1958, puis à 50 milles en 1972 et à 200 milles en 1975.

Ces extensions successives ont provoqué la colère des pêcheurs britanniques, soutenus par des navires de guerre, et **ont failli dégénérer en conflit naval en 1976**, lorsque l'Islande a envoyé des garde-côtes faire appliquer ses décisions, tandis que le Royaume-Uni avait positionné sa Royal Navy dans les eaux

concernées. Des frégates britanniques ont alors éperonné des patrouilleurs islandais en train de couper les filets des chalutiers britanniques, des canons ont été armés mais aucun tir ne fut échangé. Le conflit s'est estompé lorsque l'Islande a menacé de quitter l'OTAN, poussant les États-Unis à faire pression sur le Royaume-Uni qui dut accepter cette limite maritime en 1976.

La menace de l'épuisement des stocks de morue est aussi à l'origine de **tensions au large du Canada**. En mars et avril 1995, des navires militaires canadiens arraisonnèrent des chalutiers espagnols. Bien que pêchant en dehors de la zone de pêche d'Ottawa, au large de Terre-Neuve, ils furent accusés de ne pas respecter les quotas de pêche du flétan noir. L'Union européenne accusa à son tour le Canada de piraterie, qui rétorqua en traitant les pêcheurs espagnols de « pillleurs des mers ». L'Espagne réagit en dépêchant sur place deux navires de guerre et en suspendant ses relations diplomatiques avec Ottawa. La crise aboutit à la définition de nouveaux quotas de pêche.

En Asie, le secteur de la pêche est également fondamental dans les économies locales, ce qui explique **la vigueur et la persistance des tensions en mer de Chine du Sud entre les États riverains** (notamment la Thaïlande, le Viêt-nam et la Chine). À quoi il faut ajouter les litiges à propos des ZEE qui se chevauchent dans la région. De plus, la pêche est souvent prise comme prétexte pour appuyer des revendications territoriales : ainsi, 6 États (Malaisie, Chine, Brunei, Philippines, Viêt-nam, Taïwan) se disputent les îles Spratly, dont l'archipel pourrait abriter des gisements d'hydrocarbures. Ces tensions ont abouti à un affrontement militaire entre la Chine et le Viêt-nam en 1988.

Autre exemple : de 1999 à 2007, 10 pays, dont le Brésil, la Norvège, l'Irlande, la Russie et la France (en Polynésie), ont déposé un dossier en faveur d'une **extension de leur ZEE** auprès de la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies.

Enfin, en décembre 2011, les **manœuvres de l'Iran dans le détroit d'Ormuz**, par où transite près de 30 % du pétrole mondial, ont eu pour objectif de faire pression sur la communauté internationale pour lever les restrictions (visant à mettre en garde l'Iran contre un éventuel programme nucléaire militaire) qui pesaient sur le pays en menaçant la libre circulation maritime.

Le contrôle des voies maritimes constitue un **enjeu ancien de puissance théorisé par l'anglais Halford J. MacKinder** (1861-1947), pour qui le monde serait une île dans un vaste océan mondial qu'on ne pourrait dominer qu'en contrôlant le cœur de « l'île mondiale » (l'Europe et, en premier lieu, la Russie), mais aussi les accès à la mer. Selon ce point de vue, ni la Russie, ni la Grande-Bretagne, ni l'Allemagne ne seraient en position de force, chacun ne contrôlant qu'un des deux points stratégiques du monde.

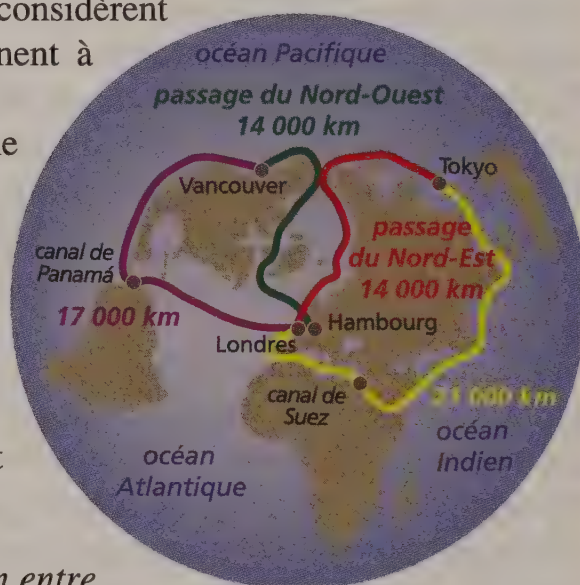
Tous les exemples que nous venons de voir montrent bien l'enjeu géopolitique du contrôle de l'espace maritime, qui plus est dans une période où le climat vient bousculer la géographie des routes maritimes...

• Le cas de l'Arctique : de nouveaux enjeux maritimes

En effet, le retrait conjoncturel (permanent ?) des glaces de l'océan Arctique, depuis une dizaine d'années, offre de **nouvelles perspectives de circulation maritime et de ressources**. La période de navigation possible (avec brise-glace) lors de la débâcle s'est ainsi étendue de 140 jours en 1930 à plus 180 jours en 2008. La fonte des glaces arctiques laisse entrevoir l'**ouverture permanente de deux passages stratégiques** : celui du Nord-Ouest, le long de l'Alaska, du Canada et du Groenland ; et celui du Nord-Est, le long de la Russie, ouvert officiellement depuis 1991. Ces routes deviendraient stratégiques dans la mesure où elles permettraient de relier beaucoup plus rapidement l'Asie à l'Atlantique (gain estimé entre 3 et 4 semaines) que par les canaux de Suez ou de Panamá et d'exploiter de nouvelles ressources minérales et d'hydrocarbures (25 % des réserves de pétrole se situeraient en Arctique russe).

La question se pose alors de savoir si ces nouvelles routes font partie des **eaux internationales, libres de circulation, ou des eaux territoriales** des États riverains. D'un côté, le Canada et la Russie (d'où le symbole du drapeau russe planté en août 2007 par 4 000 m de fond) clament leur souveraineté sur ces eaux glacées au large de leurs côtes ; de l'autre, les États-Unis, l'Union européenne et le Danemark (qui possède le Groenland) considèrent que ces eaux et les détroits n'appartiennent à personne.

Si, pour l'heure, ces deux passages ne constituent pas encore des « autoroutes maritimes », les contraintes fortes (glaces dérivantes, faible profondeur des détroits, surcoût des équipements navals...) en faisant des routes risquées, le cas de l'Arctique est néanmoins exemplaire des enjeux économiques, territoriaux et stratégiques des espaces maritimes.



Document 1. Comparaison entre les différentes routes maritimes.

■ Des espaces à protéger

• Le retour des pirates et l'essor du terrorisme maritime

Risquées, les routes maritimes ne le sont pas seulement à cause de contraintes naturelles ou économiques, mais aussi du fait que les flux empruntent des passages souvent sensibles, qu'il faut protéger de la piraterie et du terrorisme.

Vraisemblablement apparue vers 5000 av. J.-C. dans le golfe Persique en même temps que la navigation, la piraterie a connu son âge d'or avec le commerce atlantique, puis elle a peu à peu diminué avec le renforcement du contrôle des

États sur la mer et sa condamnation pénale (Montego Bay, 1982). Elle resurgit au tournant des années 1990, par des vols de cargaisons coûteuses (pétrole, matières premières), des enlèvements et des demandes de rançons. Elle aurait atteint un record en 2011 : de janvier à septembre, le Bureau international maritime aurait recensé 352 attaques (chiffre le plus élevé jamais enregistré sur une période de 9 mois), dont 56 % seraient le fait de pirates somaliens.

La géographie de la piraterie répond à deux logiques : la présence de grandes artères maritimes mondiales et la faiblesse des États riverains, incapables d'imposer leur autorité ni d'assurer la sécurité sur leur territoire, y compris leurs eaux territoriales.

On retrouve la piraterie en Afrique, au large des côtes somaliennes et dans le golfe d'Aden, ainsi que dans le golfe de Guinée (delta du Niger, en particulier), mais aussi en Asie du Sud-Est et en Amérique du Sud, au large du Brésil et du Pérou. Même si les attaques ont baissé depuis 2004, **l'Asie du Sud-Est, avec les détroits de Malacca et de Singapour, reste l'une des zones maritimes les plus dangereuses du globe**. La configuration archipélagique, le fait que 80 % du commerce mondial y transite et l'instabilité de l'Indonésie (mouvements autonomistes du Timor) facilitent les attaques et le repli des pirates.

Face à cette recrudescence de la piraterie, **les États ont dû se mobiliser et coopérer**, situation paradoxale puisque la piraterie naît de la faiblesse de certains États. Ainsi, la capture, au large du Kenya, et le rançonnement du pétrolier *Sirius Star* en novembre 2008, plus grand navire moderne jamais attaqué par des pirates, ont convaincu les États européens d'intervenir. La **mission militaire et diplomatique Atalanta**, mise en œuvre par l'Union européenne, a eu pour tâche de dissuader les pirates en protégeant les navires du « programme alimentaire mondial » et certains navires marchands stratégiques. En 2012, la mission européenne est élargie aux Seychelles et reconduite jusqu'en 2014.

De son côté, le Japon se montre aussi très actif dans la lutte contre la piraterie internationale dans le golfe d'Aden depuis 2009, mais surtout dans les espaces stratégiques, pour cette puissance, de la Malaisie et du détroit de Malacca.

Malgré ce renouveau de la piraterie, aucune décision de long terme n'a été prise, au sein de l'ONU, mis à part la **création de tribunaux spéciaux** en octobre 2011 afin de juger les pirates somaliens.

Enfin, dans le contexte post-11-septembre-2001, l'attaque du pétrolier français *Limburg* en 2002 au large du Yémen (en fait, une frégate américaine aurait été visée) par une organisation liée à Al-Qaida fait du terrorisme maritime une nouvelle menace. En matière de financement, une convergence entre piraterie et terrorisme maritime n'est pas à écarter.

• Des milieux fragilisés

Les moyens mis en œuvre pour exploiter les ressources des mers et des océans conduisent inévitablement à **fragiliser les écosystèmes** et à **menacer le**

développement économique et humain des populations locales vivant de ces ressources, que ce soit les pêcheurs européens ou ceux du golfe de Guinée, par exemple.

La surpêche a ainsi contribué à épuiser les stocks de poissons et à menacer leur renouvellement, en limitant de fait la capacité de reproduction des espèces par la prise de poissons plus petits et donc plus jeunes. On estime aujourd'hui que 3 % des stocks de poissons dans le monde sont épuisés, 28 % surexploités et 1 % en voie de renouvellement.

Quant à l'exploitation des hydrocarbures offshore, si elle n'est pas en voie d'épuisement, elle contribue fortement à dégrader les écosystèmes marins et à épuiser à son tour les ressources halieutiques par la pollution. Outre les catastrophes de grande ampleur et très médiatisées, dont la première fut le naufrage du pétrolier américain *Torrey Canyon* en 1967 au large des côtes britanniques, suivie de ceux de l'*Amoco Cadiz* en 1978 et de l'*Erika* en 1999 au large des côtes bretonnes, ou de l'explosion de la plate-forme *Deepwater Horizon* dans le golfe du Mexique en 2010, une **multitude d'accidents quotidiens**, provoqués par la vétusté et le mauvais entretien des oléoducs, rendent des territoires incultivables et invivables : c'est le cas dans le delta du Niger depuis 50 ans ou dans le golfe de Bohai au Nord de la Chine, pollués par des marées noires récurrentes liées au fuites des installations pétrolières (oléoducs et puits offshore).

Depuis 1967, on a dénombré pas moins de **21 catastrophes pétrolières majeures** ayant déversé près de 5,4 millions de tonnes de pétrole. Ces catastrophes sont essentiellement des naufrages de pétroliers (le pétrole voyageant majoritairement par navire) sur les grandes routes maritimes du monde, mais les accidents de plate-forme offshore tendent à se multiplier à cause des forages en offshore profond (plus de 500 m). À cela, il faut rajouter les déballastages sauvages, discrets et quotidiens, mais tout aussi dévastateurs.

Enfin, l'urbanisation des littoraux, le tourisme balnéaire et les croisières constituent aussi, par la **surfréquentation humaine**, des menaces pour les écosystèmes marins fragilisés. C'est le cas en Méditerranée et dans les Caraïbes, ou dans des îles pourtant éloignées du littoral comme l'archipel des Galápagos.

Face à la surexploitation des ressources marines et aux pollutions par hydrocarbures, l'**absence d'une véritable autorité internationale** apte à prendre des sanctions a rendu la convention de Montego Bay impuissante à protéger les milieux marins. Si quelques États ont mis en place des outils de gestion des littoraux, comme la loi sur le littoral de 1975 en France ou le *Coastal Zone Management* de 1972 aux États-Unis, il n'existe pas encore vraiment de gestion internationale des zones côtières.

En 2010, s'est tenue à Paris, au siège de l'UNESCO, la V^e conférence sur les océans, les côtes et les îles (la première a eu lieu en 2001). Les discussions ont porté sur la sauvegarde de la biodiversité et les conséquences des changements climatiques sur les espaces maritimes (montée du niveau des mers et réfugiés climatiques, fragilisation des écosystèmes). Cette conférence n'a abouti qu'à

des recommandations à faire valoir auprès de l'ONU, concernant, notamment, la gestion concertée entre gouvernements nationaux et autorités internationales des océans et zones côtières aux différentes échelles (locale, nationale et régionale). Le V^e grand sommet de la Terre, dit « RIO+20 », organisé en juin 2012, était un rendez-vous attendu, notamment sur le sujet de la gestion mondiale des océans. En effet, conférence historique, il s'agissait de compléter la conférence de Montego Bay en offrant un statut juridique à la haute mer (au-delà de la ZEE), ainsi qu'une gouvernance afin de garantir « *la protection et l'usage durable de la biodiversité marine au-delà des zones se trouvant sous juridiction nationale* ». Au final, le paragraphe concernant la haute mer a été supprimé de la déclaration commune. L'Alliance pour la haute mer (coalition de 23 ONG) a alors dénoncé la pression des États canadiens, états-uniens, vénézuélien, japonais et russe qui, tous, convoitent une part d'océan...

● Conclusion

Les espaces maritimes sont donc le reflet de la mondialisation actuelle en ce sens qu'ils en représentent à la fois les moyens et les enjeux : les moyens, car ils permettent le déploiement des échanges grâce au développement du **commerce maritime, véritable colonne vertébrale de la mondialisation** ; les enjeux, car ils sont indispensables à la mondialisation en tant qu'espaces de circulation et de ressources. À ce double titre, ils font l'objet de convoitises des États et des grandes firmes transnationales.

Ces espaces maritimes incarnent également les contradictions de la mondialisation : contradiction géopolitique, dans la mesure où les tensions nées des convoitises qu'ils suscitent nuisent à la libre circulation des hommes et des marchandises ; contradictions environnementale et économique, du fait qu'une exploitation démesurée et incontrôlée de leurs ressources entraînera, à terme, épuisement et chômage, donc des tensions sociales...

Au final, ces espaces maritimes interrogent en retour la mondialisation en exigeant une gouvernance et des réglementations visant à un usage raisonné de leurs ressources.

États, frontières et mondialisation

Le cours

Les réseaux que tissent la mondialisation et les flux qui parcourent quotidiennement les territoires paraissent ignorer les frontières et leurs États. Face à ces incessants mouvements financiers et migratoires et à des acteurs aussi tentaculaires que les FTN, les États semblent impuissants à imposer un quelconque contrôle. Néanmoins, dans le même temps, notamment depuis les années 1990, 24 nouveaux États ont émergé et de nouveaux murs ou barrières ont été érigés.

La mondialisation est un processus paradoxal qui produit des contradictions : les frontières s'ouvrent et se ferment en fonction des types de flux ; les États encouragent la mondialisation en même temps qu'ils tentent de la contrôler, voire de la réduire ; la mondialisation renforce ces États en même temps qu'elle les affaiblit. Derrière ces paradoxes, c'est **une véritable recomposition géographique** qui est à l'œuvre. En effet, ce processus a bouleversé les échelles géographiques en privilégiant les échelles globales et, par réaction, les échelles locales. De ce fait, les échelles nationales ou régionales, propres aux États et aux frontières, paraissent perdre de leur pertinence et s'effacer. Les frontières sont-elles alors vouées à disparaître ou se déplacent-elles seulement ? Les États sont-ils vraiment remis en cause ou assistons-nous à une évolution de leur rôle et de leur place dans l'organisation de la planète ?

● Le paradoxe des frontières dans la mondialisation, entre ouverture et fermeture

L'espace mondial, au gré de l'Histoire, a été découpé en territoires délimités par des frontières. Ces frontières sont une **limite juridique et administrative** qui sépare deux États exerçant chacun une souveraineté sur des territoires. Ce sont également des **limites géographiques** qui séparent deux organisations parfois différentes de l'espace. Les frontières, discontinuités territoriales et géopolitiques, sont donc des constructions historiques, juridiques, politiques et sociales qui reflètent des rapports de force entre États mais aussi une conscience spatiale des populations. Ces frontières constituent ainsi le symbole de la puissance et de l'autorité territoriale d'un État que le processus de mondialisation semble remettre en cause.

■ Des flux insaisissables et des frontières économiques ignorées

La mondialisation contribue à relativiser, voire à ignorer les frontières économiques des États perçues comme un frein ou un obstacle à la libéralisation des échanges. Fruits d'accords internationaux, comme la dérégulation des marchés financiers ou la création d'unions douanières entre États, les frontières changent : elles s'ouvrent, ne sont plus matérialisées (que par des panneaux signalétiques) et deviennent alors des interfaces, c'est-à-dire des espaces de contact entre deux territoires terrestres ou maritimes (on parle alors de « synapses » – concept du géographe français Roger Brunet – pour le contact entre un espace maritime et un espace terrestre) ayant pour but de faciliter, par des aménagements de transports (plates-formes multimodales ou hub*) ou des moyens technologiques (Internet) ainsi que des accords internationaux de libre-échange (déréglementations), la circulation des marchandises, des capitaux, et, souvent, des hommes. Ces interfaces peuvent s'accompagner de la mise en place, par les États, de zones franches.

Ainsi, quotidiennement, des milliards de dollars sont échangés sur des marchés mondiaux, des milliards de dollars de marchandises franchissent des frontières sans contrôle mais en toute légalité, des entreprises de nationalités différentes fusionnent (comme le français Renault® avec le japonais Nissan® en 1999 ou l'européen Arcelor® avec l'indien Mittal® en 2006), et même des entreprises interétatiques sont créées, en Europe essentiellement (comme le consortium EADS®).

La création, en 1993, d'un marché unique en Europe puis de l'espace Schengen, entré en vigueur en 1995, dessinent **une aire de libre-circulation** des hommes, des capitaux, des services et des marchandises, par la suppression des contrôles aux frontières entre les pays signataires de la convention. Cet exemple le plus avancé d'une aire de libre-circulation conforte l'idée d'un effacement des frontières économiques. Cependant, la situation est à nuancer, car les contrôles frontaliers (et les droits de douane) se sont alors déplacés aux limites extérieures de cet espace Schengen.

Malgré tout, l'État peut aussi favoriser cet effacement de frontières par la mise en place de zones franches (de taxes) afin d'y attirer les entreprises étrangères ou les flux de capitaux (par exemple, en devenant un paradis fiscal).

■ Une fragmentation géopolitique du monde ou la persistance des frontières politiques

Depuis les années 1990, on assiste à ce que les géographes et les géopoliticiens ont nommé « **une territorialisation* du monde** ». Ce phénomène, qui n'est pas nouveau (chute des Empires ottoman, austro-hongrois et coloniaux), s'est accentué dans la seconde moitié du xx^e siècle (le nombre d'États a été multiplié par 4, passant de 53 en 1914 à 194 actuellement, dont 193 sont reconnus par l'ONU) et a pris des allures de véritable fragmentation en Europe et en Eurasie, suite à l'effondrement de l'URSS et à la rupture de l'équilibre bipolaire de la géopolitique mondiale que cela a engendrés. 24 États ont alors vu le jour et ont donné naissance à près de **27 000 km de frontières nouvelles** (entre 1991 et 2011) : 15 en Europe de l'Est, dont 3 seulement ont recouvert leur indépendance (les États baltes), 8 en Eurasie et 1 en Afrique de l'Est (l'Érythrée en 1993).

Le mouvement ne semble pas figé et le xxi^e siècle verra peut-être la naissance d'un État palestinien, kurde ou tibétain, ou la reconnaissance officielle d'États s'étant déclarés unilatéralement indépendants comme le Somaliland, l'Ossétie du Nord (en Géorgie) ou encore la Tchétchénie.

Aujourd'hui, on dénombre près de 253 100 km de frontières politiques terrestres reconnues par l'ONU (le Soudan du Sud est le 193^e État reconnu en 2011). Mais cette territorialisation s'est également déployée au cœur des mers et des océans, avec 93 États ayant déposé une demande à l'ONU d'extension de leur ZEE avant mai 2009 (cf. chap. 17, pp. 219 à 222).

À travers ce mouvement de territorialisation de la planète, les États ont réaffirmé leur rôle, en incarnant l'unité et la représentation géopolitique de base (la nation) et en montrant leur volonté de contrôle territorial (et donc des flux et de leurs ressources) au travers de l'outil frontalier. Cela montre aussi que de nombreuses zones restent sans contrôle et non gouvernées : fronts pionniers* (Amazone, Congo, Tibet), piémonts (Colombie), déserts (Sahara et Sahel), zones tribales (Pakistan et Afghanistan) et espaces maritimes (au large de la Somalie).

Enfin, cette territorialisation peut aussi se lire comme une réaction à la mondialisation et une volonté de contrôler ses flux, humains essentiellement. Ainsi, ce phénomène peut prendre un caractère plus visible quand près de **18 000 km de murs ou barrières sont érigés en 2009** (soit près de 3 % de la longueur totale des frontières internationales), particulièrement entre des pays au fort différentiel de développement : c'est le cas notamment entre Ceuta (Espagne) et le Maroc, entre les États-Unis et le Mexique, à Chypre et en Corée, ou encore avec le mur séparant Israël des territoires palestiniens. Le mur ou la barrière incarnent alors la coupure et signifient soit l'interdiction d'entrer (le mur en Californie), soit l'interdiction de sortir (en Corée ou à Gaza), soit la crainte de sortir (le mur séparant catholiques et protestants à Belfast, en Irlande). Dans tous les cas, le mur est un écran noir cherchant à rendre l'autre invisible et inoffensif

(Michel Foucher, *Les Nouveaux (Dés)équilibres mondiaux*, La Documentation photographique, 2009). Illustration des paradoxes de la mondialisation, ces murs ou barrières sont le plus souvent érigés par des États démocratiques...

Parallèlement à ces « nouveaux murs », on observe également **la multiplication d'accords frontaliers entre États** visant à régler des litiges de tracés parfois anciens, à préserver des ressources et à contrôler les flux. C'est le cas notamment des accords entre la Chine et la Russie, entre l'Arabie Saoudite et ses voisins yéménite et irakien (afin de garantir sa sécurité et ses ressources pétrolières), ou entre l'Inde et la Chine (qui a abouti, ici, à la réouverture, en 2006, d'un passage limitrophe par le col de Nathu-La [4 572 m]). L'Union africaine a aussi lancé un programme de réaffirmation des 80 000 km de frontières terrestres dont à peine ¼ est clairement délimité. En cas de contentieux, les États peuvent avoir recours à la Cour internationale de justice de La Haye (en 2008, la Cour transféra du Nigeria au Cameroun la péninsule de Bakassi).

La mondialisation provoque **une crispation des vieux États-nations** et un repli sur leur territoire et leurs frontières, comme l'illustre la volonté de l'ancien président français Nicolas Sarkozy – idée soutenue par d'autres pays européens puis reprise par le nouveau ministre de l'Intérieur, Manuel Valls (juin 2012) – de remettre en cause les accords de Schengen en renforçant le contrôle aux frontières intérieures en cas de « *fortes pressions migratoires* ». Cette crispation s'exerce aussi dans le domaine économique avec le succès du thème de la « démondialisation » (cf. chap. 19, p. 238) dans les vieux pays industrialisés, promoteurs en leur temps de la mondialisation, lesquels, face à la concurrence des émergents, en appellent à un retour du protectionnisme au nom de la sauvegarde de l'emploi : accentuation des tarifs douaniers, durcissement des normes techniques ou environnementales, quotas...

Cette prolifération étatique et ce renforcement des frontières invitent donc à affirmer que l'État constitue encore un acteur géopolitique majeur dans la marche du monde.

● Les États au cœur des contradictions de la mondialisation

La crise de la dette qui sévit en Europe depuis 2011 semble confirmer l'idée que ce sont les marchés boursiers et, à travers eux, l'économie mondialisée qui dicteraient la conduite et la politique des États, accréditant ainsi la théorie néolibérale selon laquelle l'État serait un mauvais gestionnaire et un obstacle au bon fonctionnement du marché. Dans le même temps, les instances internationales et les organisations régionales semblent, quant à elles, rogner progressivement la souveraineté des États.

Or, même si les États sont parfois concurrencés dans leur rôle par de nouveaux acteurs, nous assistons moins à une fragilisation de l'État qu'à une redéfinition de ses rôles et de ses prérogatives.

■ Des États contestés « par le haut et par le bas »

Les États semblent pris entre le global et le local par de nouveaux acteurs qui les concurrencent dans leur champ d'action que sont les relations internationales ou dans l'exercice de la souveraineté sur leur territoire.

À l'échelle planétaire et sur le plan économique, **la puissance financière des premières entreprises transnationales mondiales équivaut à celle de certains États** : grâce à cette puissance géoéconomique, ces firmes sont ainsi en mesure d'influencer ces États, comme l'ont fait les firmes pétrolières occidentales hier au Moyen-Orient et aujourd'hui en Afrique. Leurs réseaux et leurs capacités logistiques leur permettent d'échapper au contrôle étatique en délocalisant tout ou partie de leurs usines et de leurs avoirs...

Cependant, ces firmes, de par leur puissance et leurs stratégies territoriales, se heurtent de plus en plus à d'autres acteurs, eux aussi nouveaux venus sur la scène internationale : les ONG. En effet, **ces ONG endossent le rôle quasi étatique de faire respecter des principes ou des lois** (respect de l'environnement, protection d'espèces animales menacées) à ces entreprises surpuissantes ou des règles éthiques et de santé publique. En 2010, Apple® a été accusée, par plusieurs ONG, de mettre en danger la santé des employés de ses sous-traitants (firme taïwanaise Foxconn®) et de polluer l'environnement. Ces ONG concurrencent les États dans leurs prérogatives, comme la santé, l'éducation ou la formation des agriculteurs, mais aussi dans leur volonté de transparence et de participation démocratique grâce aux nouvelles technologies de communication (cf. chap. 14 et 19, pp. 238-239).

Sur le plan géopolitique, avec la mise en place de différentes instances internationales depuis 1945 et organisations régionales, les États semblent avoir perdu de leur capacité d'action.

Enfin, ces derniers paraissent contestés sur leur sol même et dans leur raison d'être, c'est-à-dire **l'unification de la population autour d'un territoire, par des citoyens constituant une nation**. Ces revendications, au-delà de leurs aspects identitaires, linguistiques ou culturels, dénoncent un État trop éloigné, trop technocratique, alors que les citoyens, égarés dans ce contexte de mondialisation, réclament des repères, de l'attention, en un mot : de la proximité, qu'une structure plus petite comme la région peut leur offrir. Il en va ainsi, en Europe, du Pays basque, de la Wallonie, des Flandres ou de l'Italie du Nord...

Pendant ce temps, de l'autre côté de la Méditerranée, d'autres hommes réclament, au contraire, un État et un territoire...

■ Les États : des acteurs géopolitiques et géoéconomiques majeurs

Paradoxalement, si la mondialisation semble fragiliser les États, elle leur redonne par ailleurs **un rôle essentiel dans l'économie globale** à travers la mise en concurrence des territoires. En effet, les États restent des acteurs territoriaux

majeurs. Par l'aménagement de leur territoire et les avantages comparatifs qu'ils peuvent proposer aux FTN, ils influent sur l'attractivité économique de leur espace et leur poids dans les échanges internationaux.

Ainsi, au-delà des fonctions régaliennes (même si maintenir la sécurité et protéger le territoire est un facteur d'attractivité économique), **l'État joue un rôle économique qu'aucun autre acteur ne peut assurer** : former une population, construire les infrastructures de transports et de communications, investir dans la recherche et promouvoir l'innovation, gérer les ressources et les énergies, passer des commandes aux entreprises publiques ou privées, favoriser par la diplomatie l'accès aux marchés extérieurs... Toutes ces actions concourent à rendre le territoire étatique attractif et compétitif.

Il faut rappeler que la mondialisation est le fruit des États, qui ont permis son développement au travers d'accords diplomatiques et économiques, de créations d'infrastructures, etc. Les FTN doivent donc beaucoup à leur État d'origine qui leur ont souvent donné la possibilité de croître et de conquérir de lointains marchés par le jeu diplomatique ou militaire (guerre en Irak, soutien aux Libyens insurgés contre la dictature kadhafiste, etc.).

Par ses moyens d'action incomparables, l'État reste un acteur incontournable car il peut remplir des missions régaliennes qui dépassent le cadre de son territoire : quête et contrôle de ressources, de routes, de points de passage stratégiques ; tracé et contrôle de frontières ; alliances diplomatiques ou engagement militaire. Ces actions, qui se déploient au-delà de son territoire, définissent la géopolitique et répondent à l'objectif de tout État d'affirmer ses pouvoirs économique, diplomatique et militaire. L'exemple de la piraterie et du terrorisme maritime au large de la Somalie montre bien à quel point la puissance des États reste indispensable au bon fonctionnement de la mondialisation, par la sécurisation des routes maritimes, véritable colonne vertébrale du commerce international.

Enfin, la crise financière, puis économique et sociale de 2008-2009 a démontré, s'il le fallait, toute l'**importance des États dans la protection des populations**, mais aussi la gestion et la réparation des dégâts causés par les nouveaux acteurs de la mondialisation : banques (recapitalisation de certaines d'entre elles comme J.P. Morgan® ou Citigroup® aux États-Unis, UBS® ou Lloyds Banking Group® en Europe), FTN (sauvetage de General Motors® par les États-Unis), marchés financiers...

■ Se regrouper pour exister ou la régionalisation du monde

Depuis la fin des années 1980, des zones de libre-échange privilégiées de dimension régionale, voire continentale, construites autour d'un ou de plusieurs pôles de puissance, ont vu le jour. Ces regroupements naissent avant tout de rapprochements économiques (accords douaniers ou de libre-échange, marchés communs) jouant sur la proximité géographique mais aussi culturelle ou linguistique, pouvant être ensuite prolongés par des accords diplomatiques, voire

politiques. **Ces intégrations restent inégales tant dans leurs attributions que dans leurs institutions** et sont parfois des coquilles presque vides.

L'Union européenne en constitue à la fois le projet le plus abouti et le plus incertain par les limites qu'elle semble manifester dans son approfondissement politique (sa gouvernance). Elle montre également que les attributions de ce type d'intégrations entrent en concurrence avec celles des États et qu'il y a nécessité d'un abandon de souveraineté que ceux-ci ne sont pas encore prêts à accepter.

L'Amérique, elle, voit naître de plus en plus une rivalité entre deux associations organisées autour de deux pôles : les États-Unis avec l'**ALENA au Nord** et le Brésil avec le **MERCOSUR* au Sud**. Ces deux regroupements restent cependant purement économiques et ne reposent essentiellement que sur les disparités de développement. Le projet d'association réunissant tout le continent américain (ZLEA) a été rejeté par les États d'Amérique du Sud qui refusent l'hégémonie et la domination des États-Unis sur leurs économies.

En Asie, l'intégration régionale se limite à l'**ASEAN***, qui englobe les pays d'Asie du Sud-Est et entretient des relations avec la Chine et le Japon.

Enfin, **en Afrique, les regroupements sont nombreux, mais leur efficacité est très souvent limitée** et entravée par le manque d'infrastructures de communication transnationales, comme la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest autour du Nigeria ou la Communauté de développement de l'Afrique australe autour de l'Afrique du Sud.

Quels que soient leurs dimensions et leur approfondissement, ces associations répondent avant tout au besoin des États de se regrouper afin de peser davantage dans la mondialisation.

● Conclusion

À première vue, on pourrait conclure que les États ne sont plus les principaux acteurs du monde, dépassés qu'ils sont par le phénomène de mondialisation qui semble ignorer leurs frontières et leur souveraineté.

Ce constat paraît cependant trop hâtif. Certes, la mondialisation a quelque peu bouleversé le paysage international de ce début de XXI^e siècle en suscitant l'émergence de nouveaux acteurs (les ONG) et de nouveaux outils (les marchés financiers), mais elle reste le fruit d'accords entre États et les affaires de la planète se règlent encore lors de sommets interétatiques.

En réalité, si les apparences de la scène internationale semblent s'être modifiées, la mondialisation demeure avant tout une affaire géopolitique qui a, au contraire, renforcé le rôle des États en leur donnant de nouvelles prérogatives ou responsabilités, telles que la compétitivité économique de leur territoire ou la régulation des crises internationales. Comment dire le contraire au regard de la crise des *subprimes* puis de celle de la dette que les États s'efforcent d'enrayer depuis 2008 ?

Débats et contestations

Le cours

Si l'essor considérable des échanges mondiaux, qui caractérise la mondialisation, s'est accompagné d'un développement des économies et des sociétés, le monde d'aujourd'hui reste encore, en grande partie, inégalitaire. En effet, la mondialisation, qui se nourrit des inégalités des territoires et des sociétés, en produit également et contribue ainsi à dessiner un monde inégal et instable.

Face à cette évolution, des mouvements internationaux de protestation de citoyens se sont fait jour afin d'encourager une régulation du processus de mondialisation, notamment dans sa dimension économique.

● Un monde instable et risqué

La fin de la « guerre froide », en 1991, n'a pas mis un terme aux conflits ni simplifié l'organisation géopolitique du monde, bien au contraire. La mondialisation, par le biais de l'économie, a rebattu les cartes géopolitiques et placé sur la scène internationale des pays autrefois en position de dominés ou noyés dans un « bloc ». **L'apparente simplicité d'un monde bipolaire a donc cédé la place à un monde multipolaire** dans lequel chaque État joue sa propre carte, son propre rôle, au mépris parfois de la stabilité régionale ou internationale, générant ainsi tensions, insécurité ou conflits.

■ Un monde multipolaire

La chute du modèle soviétique, concurrent et contrepoids des États-Unis qui incarnent le modèle capitaliste, a contribué à dessiner un monde plus éclaté et beaucoup moins lisible. Ainsi, de 1947 à 1991 (période de la « guerre froide »), il était plus facile, pour un État, de se situer sur la carte géopolitique du globe, en choisissant un camp ou l'autre, même si l'émergence du Tiers-Monde dans les années 1960, à la faveur de la décolonisation, a pu contribuer à brouiller quelque

peu les cartes. L'ordre géopolitique mondial reposait alors sur la concurrence entre deux modèles politiques (démocratie et régime totalitaire), économiques (capitalisme et collectivisme) et sociétaux (libéralisme individualiste et socialisme), mais également sur cette logique de camps ainsi que sur la dissuasion nucléaire.

Après 1991, **l'effondrement du modèle soviétique a réveillé**, en Europe notamment (dans les Balkans), **des mouvements indépendantistes aboutissant, après des conflits, à la création de nouveaux États ainsi que de nouvelles frontières** (27 000 km depuis 1991). Il a également consacré l'hyperpuissance des États-Unis, qui n'ont cependant pas réussi à mettre en place un nouvel ordre international stable autour de l'ONU. En effet, les États-Unis ont préféré consolider et imposer leur domination en défendant leurs intérêts au mépris parfois de l'embryon de règles internationales : la guerre engagée en Irak en 2003, sans résolution de l'ONU, a constitué un tournant en forçant le monde à prendre position.

■ **Un monde plus conflictuel, reflet de la mondialisation ?**

Loin de les gommer, la fin du monde bipolaire a donc réveillé d'anciennes divisions, sources de conflits ethniques, religieux ou liés aux mouvements terroristes. Ces tensions se sont matérialisées dans l'édification de nombreux murs ou no man's land contrôlés par des groupes armés, en Afrique notamment.

Ces conflits locaux ou régionaux s'inscrivent cependant dans le processus de mondialisation de par les espaces et les acteurs concernés, mais également par les moyens mis en œuvre, souvent issus du trafic mondial d'armes, de revenus d'activités illicites ou du soutien de pays étrangers : ainsi, produites par les pays de la Triade et parfois achetées par des dictatures aux revenus suspects, ces armes alimentent des conflits ou des tensions créés par la mondialisation. Ces tensions (terrorisme et piraterie) et ces conflits sont donc en partie le reflet de ce processus, mais également une réaction à son évolution inégalitaire qui fragilise la stabilité géopolitique du monde.

● **Un monde inégalitaire, fragile et dangereux**

La capacité de la mondialisation à créer des richesses n'a d'égale que son incapacité à les redistribuer équitablement. Mais si les fruits de la croissance ne profitent qu'à une minorité, leurs effets néfastes sur la santé ou l'environnement, quant à eux, concernent la majorité des hommes et des territoires de la planète et sont sources de nouvelles tensions...

■ **Un monde fracturé et fragilisé**

Si la mondialisation a pu contribuer au développement des pays dits « émergents », notamment en encourageant la production et la productivité, en démocratisant l'accès à certains produits et en élevant le niveau de vie, **elle a également**

produit de la pauvreté et de l'exclusion sociale par le processus de sélection des territoires sur lequel elle repose. Ainsi, on dénombre dans le monde près de 3 milliards d'individus vivant avec moins de 2 dollars par jour.

Le creusement des inégalités socio-économiques a pour conséquence d'encourager les déplacements de populations tant au niveau national qu'au niveau mondial. De manière générale, on quitte les campagnes pour les villes afin de chercher un emploi plus rémunérateur dans l'industrie ou on quitte son pays pour un des États de la Triade.

Ces fractures socio-économiques sont présentes à toutes les échelles et au sein de tous les territoires, même ceux de la Triade. Et ce sont surtout les villes, à la fois moteur et syndrome de la mondialisation, qui incarnent cette fragilité. Lieux avant tout de concentration des richesses, les villes sont au cœur des tensions que crée la mondialisation : les disparités s'y côtoient, engendrant des tensions et de l'insécurité ; les flux y convergent, contribuant à y accentuer la pollution et la pression sur les ressources... Les villes de la mondialisation sont donc des lieux de paradoxes, tiraillés par des mouvements contradictoires qui accentuent leur fragilité.

Le cas de la question alimentaire est également typique de cette fracture et de cette fragilisation, puisque le système agroalimentaire mondialisé, qui a permis d'augmenter considérablement la production agricole, reste impuissant à éradiquer le problème de la faim, alors même que les ressources générées sont suffisantes pour nourrir 7 milliards d'êtres humains.

■ Un monde dangereux

La mondialisation, dans son principe fondamental, repose sur la libéralisation des échanges et la circulation facilitée des individus de part et d'autre de frontières plus ouvertes. De ce fait, elle entame l'autorité des États et leur capacité de contrôle de leur territoire traversé par d'innombrables flux. Ce monde plus fluide est alors source de risques, anciens ou nouveaux, qui contribuent à le fragiliser.

Ces risques, qui, comme on l'a vu, se concentrent en priorité dans les villes, s'expriment dans les domaines social, environnemental, mais aussi politique et sanitaire : on assiste ainsi à l'augmentation des accidents industriels, des pandémies sanitaires (virus H5N1 en 2005-2006), des actes terroristes ou des manifestations se transformant parfois en émeutes ou scènes violentes de pillages. L'émergence de nouvelles maladies (le sida en 1983), l'expansion de certaines épidémies comme le SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère – en 2003) ou le développement des épizooties (maladies frappant un grand nombre d'animaux en même temps, telles que la grippe aviaire en 1997 et 2003, la fièvre aphteuse en 2001...) témoignent du lien étroit qui s'est tissé entre santé et mondialisation. En effet, la globalisation de ces risques sanitaires s'est essentiellement opérée par des déplacements anthropiques découlant des activités économiques des hommes (généralisation d'une agriculture intensive et échanges agricoles mondialisés). Ainsi, le virus H5N1, ou grippe aviaire, a connu une progression rapide à par-

tir d'un foyer asiatique, se jouant des frontières géographiques mais également de la barrière séparant les espèces. Ces propagations rapides sont aussi liées à l'essor des transports (notamment aérien) : ainsi, le SRAS est également appelé « maladie des aéroports ».

Enfin, le renouveau des mafias et de la piraterie (cybercriminalité, trafics illicites, etc.), aux côtés du terrorisme international, renforce également ce sentiment de risques, lesquels sont accrus par la libéralisation des échanges, l'ouverture relative des frontières et l'incapacité de certains États, comme la Somalie ou le Nigeria, à contrôler leurs territoires terrestre ou marin.

Ces risques sont les corollaires de la mondialisation et du relâchement du contrôle des flux par les États, au nom de la libéralisation des échanges. Leurs conséquences néfastes posent donc la question de la gestion et de la régulation du processus de mondialisation.

● Un monde à réguler et à repenser

Face aux déséquilibres grandissants générés par la mondialisation et à la multiplicité des acteurs géopolitiques de poids, la nécessité d'une gestion concertée de la marche du monde se fait de plus en plus sentir auprès des dirigeants comme des citoyens. Or, cette demande de régulation s'inscrit dans un contexte d'après « guerre froide » et de remise en cause, depuis les années 1990, du monopole occidental sur la gestion des affaires du monde.

Ainsi, à côté des institutions internationales et des sommets réunissant les grandes puissances étatiques, une société civile composée de citoyens du Nord comme du Sud, qui n'ont *a priori* aucune responsabilité politique, affirme peu à peu sa volonté de participer aux affaires du monde.

■ Qui gouverne le monde ? De l'international au supranational

Processus inégalitaire, la mondialisation doit donc être régulée, contrôlée, et ses effets corrigés. Deux échelles de gouvernance coexistent alors, à la fois concurrentes et complémentaires : l'**échelle internationale**, sous forme d'instances internationales, fruits de la réunion d'États, qui tentent d'imposer et de faire respecter des lois nées de la concertation interétatique, et l'**échelle supranationale**, dans le cadre de sommets qui deviennent, comme le montrent le succès et le poids du G20, un mode d'action géopolitique concurrent de l'instance internationale, telle l'ONU.

Mais alors qui gouverne le monde ?

- L'ONU ? Elle doit gérer la paix et le développement, mais elle est souvent bloquée à cause du droit de veto des Grands (principalement la Chine et les États-Unis) au sein du Conseil de sécurité.
- L'OMC* ? L'Organisation mondiale du commerce, qui a remplacé le GATT* en 1994, a pour but de réguler les échanges mondiaux en imposant les règles du libre-échange et de la libre concurrence. Elle sanctionne donc souvent les

États qui aident leurs entreprises par le biais de subventions ou les protègent de la concurrence en imposant le protectionnisme. Face à cette concurrence, les entreprises des pays émergents ne peuvent alors véritablement se développer.

- Le FMI* et la Banque mondiale* ? Leur but est de favoriser le développement par des prêts à taux faibles en échange de la mise en place de politiques économiques libérales inadaptées aux pays en difficulté (privatisations, faible intervention de l'État et ouverture à la concurrence). Les politiques libérales et les plans d'ajustement structurel imposés par ces organismes sont très difficilement supportés par les États, qui les subissent plus qu'ils n'en bénéficient. Elles ont, au contraire, contribué à fragiliser ces États déjà en difficultés, notamment en Afrique, en les obligeant à tailler dans certains budgets (infrastructures de transports et sanitaires...), et ainsi favorisé la crise de confiance de la population à l'égard d'un État qu'elle juge incapable de lui venir en aide.

- Le G8 ? Ce conseil rassemble les ministres de l'économie et des finances des pays riches. Le fait d'être riche donne-t-il une légitimité pour gouverner le monde ? Le G8 s'est transformé en G20 en 2009 avec l'intégration des BRICS. Cependant, le G20 (comme le G8) n'est pas un organe décisionnel et ses délibérations n'ont pas de valeur juridique, contrairement aux résolutions de l'ONU. Chaque pays est donc libre d'appliquer ses recommandations.

Dominées par les pays riches, ces institutions voient leur légitimité contestée par la montée des pays émergents qui réclament, eux aussi, le droit à la parole. Dès 2009, les autorités chinoises plaident pour un G2 (« chinamérique ») qui s'imposerait aux autres instances de régulation économique ; vision « chimérique » rétorquent les États exclus qui rappellent que le monde n'est plus bipolaire. En 2010, un rééquilibrage a été opéré au sein du FMI, faisant de la Chine le 3^e contributeur du fonds, de l'Inde le 8^e, de la Russie le 9^e et du Brésil le 10^e, reflétant ainsi la nouvelle redistribution des cartes dans le paysage des puissances étatiques.

La gouvernance mondiale s'incarne donc dans des institutions internationales mais également dans des sommets au sein desquels le poids de la puissance étatique pèse encore beaucoup. Ces sommets mettent ainsi en scène, de manière très médiatique, la concertation des États et les rapports de force qui régissent leurs relations.

- Le Forum économique mondial de Davos, créé en Suisse en 1971 (auquel répond le Forum social des altermondialistes), regroupe, au mois de janvier, des responsables d'entreprises, des experts économiques, des chercheurs, des leaders politiques, des ONG. Il permet aux grands de ce monde de se retrouver et de tisser des liens, créant ainsi des réseaux à l'échelle planétaire.

- Aux sommets économiques s'ajoutent des sommets régionaux et thématiques, comme le sommet de la Terre à Rio en 1992. Mais ces sommets témoignent aussi des limites du volontarisme international face au poids des considérations nationales et des rivalités interétatiques, comme l'a montré le sommet de Copenhague sur les changements climatiques en 2009.

La mondialisation n'induit donc pas forcément une gouvernance mondiale qui se situerait au-dessus des intérêts nationaux. **Cette gouvernance reste encore largement le fruit des rapports de force entre États** qui se lisent en creux dans chacune des résolutions de l'ONU ou dans les actes finaux de chaque sommet. Malgré tout, une avancée a eu lieu en matière de gouvernance mondiale avec la naissance, en 2002, de la Cour pénale internationale à La Haye, mais qui ne fut pas ratifiée par les États-Unis...

■ Un autre monde est-il possible ?

C'est ce que pensent ceux que l'on regroupe sous le nom d'« **altermondialistes** », **galaxie hétérogène d'acteurs et de mouvements** qui ne contestent pas la mondialisation mais militent pour que son sens, ses conséquences et sa gouvernance changent : une mondialisation plus juste socialement et dont les richesses seraient mieux réparties. Tous sont opposés à la marchandisation du monde.

Cette opposition se traduit notamment dans deux courants de pensée radicaux dérivés du développement durable et mettant en avant les concepts récents de « décroissance » et de « démondialisation ». Les partisans de la **décroissance** partent du principe que la croissance produit du désordre, car elle détruit ou consomme plus de ressources qu'elle n'en génère, et prônent donc, à l'échelle individuelle, une simplicité volontaire et, au niveau mondial, une relocalisation des activités. La **démondialisation**, quant à elle, vise à limiter la concurrence entre les économies nationales par l'instauration d'un protectionnisme à vocation sociale et écologique et à reterritorialiser la production.

Cette opposition prend différents visages :

- Des ONG pratiquent le lobbying* ou des actions « coup de poing », parfois à la limite de la légalité (Greenpeace), dans le but de mobiliser l'opinion internationale. Leurs domaines d'action sont variés : aide au développement économique et éducatif (OXFAM ou Fairtrade pour le commerce équitable, Aide et Action ou Partage pour l'éducation, etc.), protection de l'environnement (Greenpeace, WWF, etc.), aide humanitaire médicale ou alimentaire (Médecins sans frontières, Médecins du monde, Action contre la faim, etc.), défense des droits de l'homme (Amnesty International, Human Right Watch, etc.).
- Des associations comme ATTAC militent pour l'instauration de la taxe Tobin (1972) sur les transactions financières comme moyen de redistribuer les richesses mondiales.
- Des syndicats* (comme la Confédération paysanne de José Bové) ou des partis politiques (comme ceux emmenés par Lula au Brésil ou Chavez au Venezuela) militent pour une démocratie participative et une mondialisation plus juste.

Pour tenter d'influer sur le cours de la mondialisation, les altermondialistes adoptent, dès les années 1990, **différents modes de contestation** :

- des manifestations, comme en 1999, lors du sommet de l'OMC* à Seattle ;
- des forums sociaux mondiaux, qui constituent des sortes de contre-sommets aux forums économiques mondiaux (créés en 1971 à Davos en Suisse) et dont le

premier s'est tenu en 2001 à Porto Alegre, qui a véritablement lancé le mouvement altermondialiste, et le dernier en janvier 2012, dans cette même ville du Brésil ;

– une mobilisation de l'opinion mondiale au travers de campagnes de publicité, d'actions chocs médiatisées ou du boycott de FTN ne respectant pas l'environnement ou les conditions de travail de ses employés.

Cependant, **ces différents mouvements manquent de cohésion et de dénominateurs communs pour former un véritable mouvement social** à l'échelle planétaire. Sans cela et une concertation approfondie des acteurs centraux que sont les États, le fonctionnement économique de la mondialisation ne pourra pas être remis en cause.

■ La participation citoyenne

Dans l'attente de cette hypothétique concertation, **des citoyens de pays développés comme en développement ont décidé d'agir à leur niveau, pour un monde plus équitable et responsable.**

Ainsi, le 15 mai 2011, est né en Espagne, à la faveur de la crise économique mondiale, le mouvement dit « des indignés » (terme inspiré du titre du livre *Indignez-vous* de Stéphane Hessel), consistant en des manifestations pacifistes de citoyens nées sur les réseaux sociaux et qui se sont poursuivies par effet d'entraînement. Ces manifestations se sont ensuite propagées à nombre de pays développés en Europe mais aussi aux États-Unis (les « indignés de Wall Street ») pour aboutir, le 15 octobre 2011, à une journée mondiale des indignés dans 951 villes de 82 pays. Ce mouvement témoigne d'un désaveu des citoyens envers leur classe politique (l'oligarchie et la corruption sont dénoncées) et revendique plus de démocratie (réformes électorales) ainsi qu'un contrôle étatique sur la finance. Ce mouvement fondé sur la démocratie a tenté de proposer des formes de participations citoyennes, au travers de manifestations mais aussi d'assemblées, comme des conseils de quartiers, ou d'associations, et s'inscrit ainsi dans les pratiques de démocratie altermondialistes.

Aux quatre coins de la planète, fleurissent également des initiatives locales isolées ou concertées, nées d'une prise de conscience des revers de la mondialisation et de la nécessité d'en limiter les impacts en termes d'inégalités économiques et de risques sanitaires ou environnementaux. C'est ce que l'on nomme « **l'économie sociale ou solidaire** ». L'économie sociale désigne plutôt des structures ayant un statut coopératif ou mutualiste, comme des banques ou des assurances, alors que l'économie solidaire renvoie plutôt à des structures associatives souhaitant expérimenter de nouveaux modèles. Bien qu'étant des acteurs privés, ces structures se distinguent du secteur privé par le fait qu'elles ne recherchent pas le profit (ni la rémunération du capital). De plus, elles se caractérisent par leur aspect collectif et les principes de solidarité et de démocratie qui unissent leurs membres : entraide, mise en commun des ressources et des produits, mutualisation des risques.

Au contraire de la mondialisation, **ces initiatives locales sont l'émanation de territoires** et souhaitent restaurer le lien de proximité entre les différents acteurs et territoires. L'échelle locale est privilégiée dans une perspective éthique, environnementale, et de recherche de qualité et de traçabilité des produits.

Ainsi, dans les pays développés, certaines initiatives collectives cherchent à restaurer le lien entre le producteur agricole et le consommateur urbain que l'agriculture productiviste mondialisée a détruit. Ces initiatives prennent corps au sein des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, nées au Japon dans les années 1960 puis aux États-Unis et en France en 2001), sortes de coopératives fondées sur un contrat qui consiste dans la proximité géographique entre le producteur et le consommateur et dans la consommation de produits biologiques (sans intrants) et de saison en échange d'un revenu minimum garanti pour l'agriculteur. Ces AMAP sont aussi organisées en réseau à l'échelle planétaire.

Dans une optique similaire mais en reliant le local au mondial, **le commerce équitable se présente comme une solution alternative au système agricole mondial**. Comme les AMAP, il vise à garantir un revenu minimum aux producteurs, qui, cette fois, travaillent dans des pays en développement. L'exigence de qualité est garantie par des labels, dont le plus connu est Max Havelaar® (qui dépend de l'association internationale FLO : *Fairtrade Labelling Organizations International*), lequel propose des produits écologiques, c'est-à-dire respectueux de l'environnement et de la santé du consommateur (pesticides dangereux et OGM sont interdits).

Néanmoins, **ce commerce équitable n'est pas exempt de critiques**, notamment quant aux risques de dilution du concept et de récupération dans un but marketing de labels par certaines firmes aux pratiques très éloignées des valeurs de ce commerce. Des craintes sont ainsi formulées à l'égard de la présence de certains labels comme Max Havelaar® dans la grande distribution. C'est aussi le cas du partenariat que ce label a conclu avec les firmes McDonald's® ou Nestlé®, qui justifie cette politique par la volonté de sensibiliser un plus grand nombre de consommateurs en utilisant les réseaux de la grande distribution. Enfin, des critiques portent également sur le manque d'accessibilité aux coopératives de ce label pour les paysans les plus pauvres d'Amérique latine ou des Caraïbes.

● Une uniformisation du monde ?

■ Uniformisation ou standardisation ?

La révolution des transports et des communications, depuis les années 1980, a permis d'échanger et de diffuser non seulement des biens matériels mais également des produits, des pratiques culturelles (cinéma, musique, télévision...) et des valeurs (droits de l'homme, liberté, démocratie). Aussi, **lorsqu'on parle d'« uniformisation », sous-entend-on le plus souvent « occidentalisation », voire**

« **américanisation** » **du monde** par la diffusion des modes de consommation des pays occidentaux.

Ainsi, depuis les années 1950, l'industrie américaine a construit un véritable modèle culturel à portée mondiale grâce à ses stratégies marketing et ses moyens de diffusion, comme en témoignent le cinéma hollywoodien (63 % des entrées en salle en 2008 en Europe) ou la publication de best-sellers, tel le *Da Vinci Code* de Dan Brown vendu à plus de 40 millions d'exemplaires dans le monde ! Et parallèlement à ce *soft power*, à ce modèle qui suscite admiration et rejet, d'autres régions diffusent aussi leurs produits culturels, comme les mangas japonais, les films indiens, ou les musiques et danses latino-américaines.

Cette « américanisation » est également sensible au travers des paysages urbains, dont les canons et symboles se répandent au Nord comme au Sud (buildings, enseignes lumineuses, voitures...), et des FTN, qui diffusent leurs produits dans presque tous les pays (Coca-Cola®, jeans...).

Cependant, **cette diffusion de produits américains semble moins conduire à une uniformisation qu'à une standardisation** culturelle par la proposition de biens de consommation identiques et l'adoption d'un même modèle écono-mico-marketing, comme en témoigne l'essor considérable du cinéma indien de Bollywood (1^{er} producteur mondial de films). On parle ainsi plutôt de « culture *mainstream* », constituée de produits culturels susceptibles de plaire au plus grand nombre. L'alimentation est, en ce sens, très représentative de cette standardisation, avec ces « best-sellers de la nourriture mondialisée » que sont devenus le hamburger nord-américain, la pizza ou le cappuccino italiens, le kebab turc, etc. Leur diffusion planétaire, par le biais de chaînes de restauration rapide, en a fait des produits standardisés très éloignés de leurs saveurs originelles.

Enfin, la cartographie du patrimoine mondial de l'UNESCO laisse apparaître une surreprésentation européenne qui s'explique en partie par la préférence donnée aux canons esthétiques traduisant le monumentalisme, genre dans lequel les Européens excellent.

L'eupéanisation du monde, qui remonte aux Grandes Découvertes et à l'expansion coloniale du XIX^e siècle, laisse encore sur le « village planétaire » une empreinte lisible : ainsi, langues, religions, temps (méridien de Greenwich) ont largement fait de ce monde un « monde européen ».

■ Vers une réaffirmation des cultures nationales et locales ?

Cette tendance à l'uniformisation par la diffusion de produits culturels mondialisés, souvent d'origine américaine, a suscité des **réactions nationales et locales**.

On a vu ainsi réapparaître une forme de culture fondée sur des identités nationales ou régionales, authentiques ou inventées de toutes pièces, qui revendiquent la défense d'une diversité culturelle. Presque **tout devient alors source de diversité culturelle, d'identité locale et de différenciation**, à commencer par la langue ou la religion, mais également l'architecture, la musique, la tenue vestimentaire

et surtout le territoire. Ainsi en va-t-il de l'exception culturelle française, pour ne citer que notre pays !

À ce titre, **l'alimentation constitue encore un exemple remarquable de ces évolutions qui oscillent entre standardisation et différenciation**. En effet, c'est un marqueur identitaire puissant car s'alimenter n'est pas anodin mais traduit des goûts et des pratiques culinaires qui sont le fruit d'une histoire, parfois d'une religion et d'habitudes socioculturelles. Face à une alimentation qui deviendrait mondialisée grâce au modèle agro-industriel, les États comme les firmes de l'agroalimentaire et de la restauration tentent de re-territorialiser l'alimentation, comme le montrent la prolifération des labels (le label AOP créé en Europe en 1992 protège « la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté ») ou l'inscription au patrimoine immatériel de l'UNESCO des traditions culinaires (le pain d'épices de Croatie, le repas gastronomique français, la cuisine traditionnelle mexicaine, etc.).

Mais cette revendication de la diversité culturelle **peut également engendrer un repli communautaire** (ethnique ou religieux) et devenir le prétexte à des actions violentes dirigées contre les symboles (occidentaux) de la mondialisation, voire à des actes terroristes.

Malgré tout, derrière ces évolutions antagonistes – uniformisation ou réaffirmation de la diversité culturelle –, la mondialisation dessine **un métissage culturel du monde** dans lequel se mêlent des apports de cultures différentes mises en contact par la circulation des biens et des personnes. Aujourd'hui, un des plats préférés des Français n'est autre que le couscous...

Ce métissage culturel se révèle créateur de diversité à partir du moment où les produits croisent des habitudes, des goûts, des traditions différents de leur lieu de conception ; il y a alors adaptation et donc création, que ce soit dans le domaine culturel, vestimentaire ou alimentaire. La naissance des langues créoles, qui résultent d'influences diverses, en constitue un exemple typique : le français parlé par les esclaves noirs des Antilles a subi les influences des langues maternelles et donné naissance à une nouvelle langue, comme le créole antillais.

Il en va de même de certains produits alimentaires qui, si la firme souhaite conquérir des parts de marché, doivent être adaptés aux habitudes culinaires. C'est le cas de Coca-Cola® en Asie qui a dû abandonner ses boissons gazeuses au profit de produits mieux adaptés comme le thé, les jus de fruits ou les boissons énergisantes, créant ainsi de nouvelles références introuvables hors de cette zone. Les métropoles* mondiales, carrefours de circulation des hommes et des produits, constituent le lieu privilégié du brassage de cultures diverses (habitudes alimentaires, vestimentaires, langagières, musicales), source de création, et ce mélange se fait parallèlement à des processus de ségrégation qui demeurent ou se développent (*gated communities*). Il en va ainsi de la naissance du rap, dans le ghetto du Bronx au milieu des années 1970, fruit du croisement de rythmes aux

consonances africaines (polyrythmies des percussions africaines), du *spoken word* (« mots parlés ») rappelant le poète africain chroniqueur du quotidien (les griots en Afrique), et du mal-être des jeunes Afro-Américains des ghettos new-yorkais. Dans ce cas précis, la ville rassemble en un même lieu l'influence de la culture africaine ancestrale issue de l'histoire de l'esclavage et celle d'un quotidien occidental. Ainsi, le rap peut constituer une illustration des paradoxes de la mondialisation, puisque ce genre musical à la fois réunit des horizons lointains et sépare des populations géographiquement proches, en étant à ses débuts une musique communautaire, celle des Noirs américains issus des ghettos en opposition aux Blancs des centres-villes et des banlieues.

● Conclusion

La mondialisation est un processus à double visage : il peut aussi bien contribuer au progrès technique, social, voire politique, que susciter inégalités, risques et tensions. En effet, si la mondialisation de type libéral est génératrice de richesses, elle éprouve encore de grandes difficultés à redistribuer de manière équitable, géographiquement et socialement, les fruits de l'économie mondiale. Ces revers, sources d'instabilité et de fragilité, incitent à réguler cette mondialisation.

Mais la gouvernance mondiale semble introuvable, perdue entre la concurrence des États et la mobilisation sans cohésion de citoyens des pays riches ou défavorisés pour une autre mondialisation.

Le bassin caraïbe : interface américaine, interface mondiale

Berceau de la découverte des Amériques par les Européens, le bassin caraïbe constitue, du point de vue géographique, un véritable trait d'union entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Défini géographiquement comme l'espace correspondant aux rivages de la mer des Caraïbes et du golfe du Mexique, il comprend le chapelet des Antilles, de Trinidad aux Bahamas (4 000 km d'îles en arc de cercle), ainsi que les façades littorales du Sud des États-Unis et des États continentaux d'Amérique centrale et du Sud.

Ce bassin maritime illustre les contrastes et paradoxes de la mondialisation, car il forme autant un espace de contact ouvert sur le monde qu'une discontinuité socio-économique, géopolitique et culturelle entre deux espaces différenciés.

■ Un espace fragmenté sous tensions

Le bassin caraïbe est avant tout un espace fragmenté en raison de son morcellement physique et géopolitique : une vaste mer intérieure de près de 4 millions de km² parsemée de plus de 7 000 îles et îlots et encadrée par des façades continentales au relief élevé et découpé en lien avec la forte activité tectonique des plaques.

Cette mosaïque de reliefs n'a d'égal que son émiettement géopolitique : 35 États ou territoires se partagent près de 1,2 million de km² et 78 millions d'habitants. On dénombre ainsi 22 territoires indépendants de taille moyenne, dont 13 sont considérés comme des micro-États et 12 sont rattachés aux métropoles européennes ou aux États-Unis.

Ce morcellement est également économique et culturel, en lien avec l'histoire coloniale de la région. En effet, le bassin caraïbe met en contact la 1^{re} puissance économique du monde, les États-Unis, et un des États les plus pauvres, Haïti. Entre ces deux extrêmes, on trouve des pays aux situations économiques diverses, plus ou moins dépendantes de l'extérieur et notamment des États-Unis : des économies de rente fondées sur le pétrole (Venezuela), l'agriculture (cultures

commerciales de la canne à sucre et des agrumes à Cuba, en République dominicaine), la finance (paradis fiscaux, telles les îles Caïmans dont 40 % du PIB est issu de leurs services financiers) ou encore le tourisme. Ce différentiel économique se répercute sur le développement, avec une grande pauvreté côtoyant une grande richesse.

Sur le plan culturel, le maître mot est le *métissage* illustré par cette mosaïque, fruit du passé colonial, de langues et de cultures hispanophones (en expansion), anglophones, francophones et néerlandophones.

Cette fragmentation géopolitique, économique et culturelle est ainsi source de tensions nées de la volonté hégémonique états-unienne sur la Caraïbe, mais aussi de la pauvreté de nombreux micro-États et des divers trafics liés à ce mal-développement. La recherche de domination des États-Unis a ainsi suscité des réactions après la fin de la « guerre froide », et, hormis Cuba, aux portes de la Floride, c'est le Venezuela d'Hugo Chavez, sur l'autre rive, qui s'est fait le leader de l'anti-américanisme.

■ Un « lac états-unien » ?

À partir de la « doctrine Monroe » appliquée au début du xx^e siècle par Theodore Roosevelt, la Caraïbe est devenue l'espace privilégié de l'influence états-unienne tant pour des raisons de sécurité que pour des intérêts économiques. C'est pourquoi les États-Unis ont multiplié, tout au long du xx^e siècle, des opérations militaires dans les zones frontalières ou tampons du bassin caraïbe (voir détails ci-après).

Outre par le biais de leurs bases militaires (Honduras, Porto Rico, Guantánamo, Miami), les États-Unis sont aussi très présents économiquement au travers de leurs flux d'IDE qui inondent le bassin à destination des paradis fiscaux, zones franches ou *maquiladoras* (Mexique et Nicaragua), ainsi qu'au travers de leurs aides au développement et de leur poids dans les exportations et les importations (90 % du commerce extérieur d'Haïti, 70 % des exportations et 65 % des importations mexicaines...). Ils émettent également une grande part des flux touristiques à destination des pays des Caraïbes, jouant ainsi, en quelque sorte, un rôle « redistributif ».

Miami reflète et incarne cette domination états-unienne sur le bassin caraïbe. Elle en constitue en quelque sorte la capitale de par sa fonction de hub* régional (à l'échelle du bassin), continental et mondial, et ce dans les domaines aérien (en liaison avec plus de 70 villes latino-américaines), maritime (1^{er} port de croisière du globe, avec 1/3 de la flotte mondiale et 4 millions de touristes en 2010), financier (2^e centre d'affaires après New York grâce à une législation spéciale autorisant certaines banques à pratiquer librement leurs transactions et à l'importance des dépôts des retraités américains et des riches Latino-Américains), migratoire (« *Little Havana* » : 60 % de sa population est d'origine latino-américaine) et touristique (parc des Everglades et Disneyland).

Cependant, l'Union européenne est également présente dans le bassin par l'intermédiaire de ses territoires d'outre-mer (DROM* et PTOM*) français, britanniques et néerlandais, ainsi qu'à travers ses politiques de coopération et de développement. La Chine est à l'affût et s'intéresse au pétrole vénézuélien, alors que ses FTN placent leurs capitaux dans les paradis fiscaux des îles Caïmans et des îles Vierges afin de les réinvestir en Chine pour contourner les règles fiscales. Enfin, ce « lac états-unien » n'est pas totalement sans remous, comme en témoignent le difficile contrôle des flux illégaux à destination des États-Unis (trafics de drogue et migrants clandestins) et les oppositions idéologiques et politiques, incarnées par Cuba et le Venezuela, au modèle libéral défendu par les États-Unis et à leur hégémonie sur le bassin.

■ Une interface « Nord/Sud »

Le bassin caraïbe est également qualifié de « Méditerranée américaine » car il met en contact des territoires très différenciés caractéristiques de ce que l'on a appelé « le Nord développé » et « le Sud en développement ».

Ce bassin est une interface car c'est un carrefour, voire un véritable hub* maritime ouvert sur l'Atlantique, le Pacifique et l'Asie, et qui reçoit, émet et redistribue des flux :

- flux marchands grâce aux hubs portuaires de Houston et Miami aux États-Unis, Freeport au Bahamas, San Juan à Porto Rico, Kingston en Jamaïque ou Cristobal au Panamá ;

- flux financiers avec les fameuses plates-formes offshore (paradis fiscaux, jeux en ligne, traitement de données informatiques) aux îles Caïmans, Antigua, Saint-Kitts-et-Nevis...

Situés sur la route de ces flux matériels et immatériels, bon nombre de micro-États profitent de leurs positions géographiques pour attirer de puissantes FTN grâce à l'établissement de zones franches destinées à diversifier les structures économiques des îles (productions manufacturières, notamment textile, vouées à l'exportation) longtemps dédiées à la monoculture sucrière. Ils tentent aussi de se diversifier dans le tourisme en profitant à la fois de la diversité des paysages, de l'histoire et de la culture : Cancun, Miami, La Havane, les Antilles, les sites archéologiques d'Amérique centrale et du Mexique...

Le canal de Panamá (1881-1914), sous administration américaine jusqu'en 1979, illustre parfaitement cette fonction d'interface en constituant un des principaux points de passage maritime autant mondial (5 % du trafic, soit 15 000 porte-conteneurs en 2011) que régional (2/3 de son trafic a pour origine ou destination les États-Unis). Ce point de passage, très rémunérateur, profite à l'État du Panamá, qui y a établi plusieurs zones franches, dont celle de Colón sur la côte atlantique qui réexporte des importations venues d'Asie et des États-Unis (près de 2 500 entreprises étrangères sont engagées dans la sous-traitance).

Ainsi, la structure des flux entre le Nord et le Sud du bassin traduit, par leur dissymétrie, les différentiels de développement : les pays caraïbes émettent des flux de matières premières, de drogue et de migrants clandestins à destination des États-Unis (et du Canada), alors que le Nord émet des flux financiers et touristiques.

■ Un reflet de la mondialisation

Le bassin caraïbe reflète les paradoxes de la mondialisation en mettant en contact des espaces politiquement, économiquement, socialement et culturellement différents. De ces paradoxes, de cette fragmentation naissent de multiples échanges légaux et illégaux, fruits d'une interdépendance entre les divers territoires, mais également des tensions géopolitiques (contrôler et stopper les flux illicites) et idéologiques (Venezuela et Cuba opposés à l'hégémonie et au modèle américains) que symbolise la frontière américano-mexicaine, illustration parfaite des contradictions et des fractures de la mondialisation.



I. Un espace fragmenté

A. De forts contrastes de développement

- Des pays ou des territoires développés et industrialisés à l'IDH élevé (supérieur à 0,9)
- Des pays en voie d'émergence et d'industrialisation à l'IDH moyen (supérieur à 0,7)
- Des pays en développement et fortement agricoles à l'IDH faible (inférieur à 0,7)
- Un pays se débattant dans une extrême pauvreté à l'IDH de 0,454 (PNUD, 2011)

B. Des rivalités géopolitiques

Guadeloupe Des pays dépendant d'une métropole

★ Des pays politiquement instables, en proie à des flambées de violence

C. Des résistances caribéennes à l'hégémonie états-unienne

Cuba Cuba, soumis à l'embargo américain, symbole de résistance à l'impérialisme américain en Amérique et dans le monde

—●— Axe de la gauche bolivarienne, Venezuela-Cuba

★ Guérilla marxiste (FARC) et mouvements indépendantistes des Indiens du Chiapas au Mexique

II. Un espace entre dépendances et intégration régionale

A. Un espace sous influence du Nord

● Zones franches industrielles / maquiladoras

● Zones franches commerciales

ALENA ALENA, zone de libre-échange nord-américaine sous contrôle états-unien

B. Des flux Sud-Nord, symboles d'une domination et d'une dépendance

→ Flux d'hydrocarbures

→ Flux de drogues

→ Flux migratoires essentiellement clandestins

C. Un espace en voie d'intégration

BELIZE CARICOM

AEC

III. Un espace partiellement intégré à la mondialisation

A. Des ressources à faire valoir, facteurs d'intégration

▲ Gisements d'hydrocarbures

▲ Cultures de drogues

◆ Paradis fiscaux

Espaces de touristes continentaux et de croisières accueillant essentiellement une clientèle du Nord

B. Des flux Nord-Sud, facteurs de développement

↔ Interfaces maritimes les plus actives

■ Grands ports de conteneurs et terminaux pétroliers

→ Flux de produits manufacturés

→ Flux touristiques

→ Canal de Panamá

Document 1. Le bassin caraïbe : une interface Nord/Sud.

Le continent américain : entre tensions et intégrations régionales

Le cours

Le continent américain, vaste de 41 900 000 km², se compose de l'Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique), de l'Amérique centrale (de Guatemala et Belize à Panamá) et de l'Amérique du Sud. L'Amérique latine désigne la partie Sud du continent où la langue officielle est l'espagnol ou le portugais. **Les 44 États qui composent ce continent représentent une population de 940 millions d'habitants**, avec une densité moyenne de 22 hab./km², nettement inférieure à la moyenne globale (47 hab./km²).

Derrière l'unité continentale de l'Amérique se cachent, en réalité, plusieurs Amériques, du fait d'un passé colonial qui a donné naissance à **deux mondes culturellement, politiquement, socialement et économiquement différents que partage le bassin caraïbe**. Ces forts contrastes réunis sur un même continent illustrent les paradoxes que génère la mondialisation : la fracture entre un Nord riche et développé et un Sud pauvre et en développement. Cette fracture peut tout aussi bien être un facteur d'échanges et contribuer à l'émergence de certains pays (à l'image du Brésil) que susciter des tensions et provoquer la fragmentation des territoires. Quels sont donc les rapports qu'entretiennent entre eux les différents territoires d'Amérique ?

● Un contraste de puissance

Le continent américain possède la particularité d'abriter en son sein un résumé de la diversité des situations géopolitiques et géoéconomiques de la planète, ce qui en fait une terre aux forts contrastes de puissance.

Comme à l'échelle mondiale, les Amériques s'organisent autour d'une logique centre(s)/périphéries*.

■ Une puissance globale

L'Amérique abrite, au Nord, 1 des 3 pôles majeurs de la Triade, avec les États-Unis et le Canada réunis au sein de l'ALENA.

Les États-Unis sont la seule puissance globale de la planète (cf. chap. 21, pp. 270 à 272). À l'échelle continentale, ils sont les acteurs majeurs des échanges (1^{er} investisseur du continent) en étant le principal partenaire de la majorité des pays d'Amérique. De plus, ils constituent encore un modèle attractif pour nombre d'Américains, comme en témoignent les flux migratoires à la frontière américano-mexicaine (les Latinos sont devenus, en 2010, la 1^{re} minorité aux États-Unis).

Le Canada doit en grande partie sa richesse et la puissance de son économie (6^e rang mondial avec un IDH de 0,908, PIB par habitant de 37 808 dollars, selon le PNUD en 2011) au potentiel naturel de son territoire (dans l'ordre des cycles économiques : pêche, bois, fourrures, richesses minières et pétrolières et aujourd'hui hydroélectriques), mais aussi à son grand voisin états-unien avec qui il réalise près de 85 % de ses échanges, duquel il reçoit 60 % de ses IDE et qui contrôle près des ¾ des capitaux de ses entreprises. L'ALENA a renforcé cette dépendance à l'égard des États-Unis.

■ Des puissances émergentes

Plus au Sud, des puissances émergent peu à peu sur les scènes américaine et internationale. C'est le cas notamment du Brésil et, dans une moindre mesure, du Mexique, de l'Argentine et du Chili.

Le Brésil s'est affirmé depuis les années Lula comme une véritable puissance émergente du continent (1^{re} économie d'Amérique du Sud). Il se présente à la fois comme un concurrent et un partenaire incontournable pour les États-Unis, mais aussi au niveau planétaire par son entrée dans le club restreint des BRICS (cf. chap. 21, pp. 269-270 et 272-273).

Le Mexique, qualifié de « Jaguar* » comme le Chili et l'Argentine, constitue une puissance émergente dans l'ombre du Brésil. Son économie repose, en premier lieu, sur ses ressources énergétiques (8^e producteur mondial de pétrole, nationalisé dès 1938) et son tissu industriel, né de ses relations de proximité avec les États-Unis (*maquiladoras* faisant travailler une main-d'œuvre mexicaine peu coûteuse), qui lui ont permis d'éviter le piège de l'économie de rente. Néanmoins, sa trop forte dépendance vis-à-vis de son voisin du Nord et l'incapacité de l'État à lutter contre les cartels de la drogue et la corruption handicapent encore lourdement son avenir.

L'Argentine, membre du G20 également, est considérée comme un solide pays émergent grâce à un fort secteur agricole, d'importantes richesses énergétiques (1^{er} producteur de gaz du sous-continent). 2^e puissance d'Amérique latine

(27^e PIB mondial avec 435 milliards de dollars, selon le FMI* en 2011) avec un taux de croissance moyen de 8,5 % entre 2003 et 2010, après avoir connu une période de crise de 1998 à 2003, elle n'exerce pas de leadership à l'échelle régionale du fait de la proximité du Brésil.

Quant au **Chili**, qui n'est pas membre du G20, il s'inscrit comme l'Argentine dans le groupe des émergents suiveurs grâce à une économie résolument tournée vers l'extérieur (nombreux accords commerciaux notamment avec l'UE, la Chine, le Japon, les États-Unis...) et fondée sur l'exploitation minière et l'exportation de denrées agricoles et halieutiques (poissons, vins, fruits). Le Chili est le pays disposant du niveau de vie le plus élevé d'Amérique latine (44^e rang mondial avec un IDH de 0,805), malgré un PIB plus faible (41^e mondial avec 243 milliards de dollars, selon le FMI en 2011), mais il enregistre comme ses voisins de forts taux d'inégalités.

Néanmoins, l'Argentine et le Chili ne sont pas considérés comme émergents dans le domaine géopolitique car ils n'exercent que peu d'influence sur leur environnement et n'ont pas de prétention affichée à un leadership.

Enfin, **le Venezuela** peut être classé parmi les puissances émergentes grâce à ses richesses pétrolières, dont les réserves dépasseraient celles de la Russie, et à sa géopolitique antioccidentale et en particulier antiaméricaine très active. D'après son PIB de 2011 (35^e mondial avec 309 milliards de dollars, selon le FMI), il est la 5^e puissance d'Amérique latine. Quant à **la Colombie**, pays aux nombreuses richesses naturelles (gaz, pétrole, nickel, or, émeraude, flore...), il détient le 3^e PIB d'Amérique latine (33^e mondial avec 321 milliards de dollars, selon le FMI en 2011), mais son émergence est fragilisée par l'incapacité de l'État à endiguer le trafic de drogue (1^{er} producteur mondial de cocaïne malgré le démantèlement des cartels de Medellin et de Cali) et la guérilla « marxiste » des FARC.

■ Des périphéries dominées

La majorité des pays d'Amérique centrale et des Andes, ainsi que certains pays des Caraïbes restent des périphéries dominées et dépendantes des puissances de la Triade (en premier lieu, des États-Unis) ou émergentes en raison de leur **économie de rente parfois fondée sur une seule ressource**.

Leur niveau de richesse ou de développement est alors fonction des produits exportés et de la valeur ajoutée qu'ils rapportent : en Colombie, au Venezuela et à Trinité-et-Tobago, la hausse des cours du pétrole leur a permis d'accéder à un niveau de développement supérieur, voire d'être classés parmi les pays émergents. À l'inverse, les pays exportateurs de produits agricoles, comme l'Amérique centrale et l'Équateur (fruits tropicaux ou aquaculture), souffrent de cours plus aléatoires et peu rémunérateurs.

Enfin, **certains pays restent totalement à l'écart des échanges internationaux et enregistrent une pauvreté record**, tels Haïti (PIB annuel par habitant de 1 151 dollars et 158^e IDH, selon le PNUD en 2011), le Guatemala (PIB annuel

par habitant de 4 720 dollars et 131^e IDH), le Nicaragua (PIB annuel par habitant de 2 641 dollars et 129^e IDH) ou le Honduras (PIB annuel par habitant de 3 842 dollars et 121^e IDH). De faibles indicateurs socio-économiques caractérisent ces pays : près de 54 % de la population haïtienne vit avec moins de 1,25 dollar par jour (PNUD, 2011) et 23 % au Honduras. L'espérance de vie est de 62 ans en Haïti contre plus de 70 ans dans le reste des pays du continent américain.

Ces mauvais résultats s'expliquent par le manque d'atouts leur permettant d'affronter la compétition mondiale : des ressources naturelles mais en faibles quantités, une petite agriculture de subsistance incapable de produire pour une exportation conséquente (mangues, café, coton), et une pêche trop traditionnelle qui ne nourrit que les pêcheurs, le tout associé à une explosion démographique et une instabilité politique.

Enfin, **le cas de Cuba est à part**. L'embargo états-unien et la chute de l'URSS qui a privé le pays de l'aide soviétique et de l'essentiel de ses partenaires commerciaux (85 % de son commerce extérieur et 98 % de ses importations de pétrole à bas prix) ont eu de lourdes conséquences sur l'économie et la société cubaines, malgré un IDH élevé (51^e rang mondial avec 0,776, selon le PNUD en 2011) et une espérance de vie digne d'un pays développé (79 ans). Le PNB cubain et le revenu par habitant ont respectivement chuté de 35 et 39 % après 1990. La faim et la sous-alimentation ont alors poussé près de 35 000 Cubains à quitter clandestinement l'île, en grande partie à destination des États-Unis. Cuba a libéralisé quelque peu son économie ; le tourisme a remplacé l'industrie du sucre, mais, peu performante, l'économie cubaine ne peut pas s'insérer dans l'économie globale. Inégalités, prostitution et corruption se sont alors développées. Les assouplissements successifs de l'embargo américain sous Clinton puis Barack Obama n'ont cependant pas permis aux Cubains de mieux vivre (un téléphone portable coûte la moitié d'un salaire annuel de nombreux insulaires !). Seuls la levée totale de l'embargo et un transfert massif de technologie pourraient permettre à Cuba de sortir du mal-développement, mais au prix élevé du renoncement à l'idéologie socialiste...

● Un continent sous domination états-unienne

Ce contraste de puissance se traduit géopolitiquement par **des rapports de force déséquilibrés et des relations de dominant à dominés** entre les États-Unis et le reste du continent. L'histoire du continent américain peut se lire au travers du prisme de l'unité que souhaitaient réaliser les États-Unis depuis la « doctrine Monroe » de 1823 et qui a plutôt été perçue comme une volonté hégémonique par les pays d'Amérique du Sud.

Aujourd'hui, si les États-Unis dominent encore le continent dans tous les domaines, certains pays économiquement ou politiquement émergents, comme le Brésil ou le Venezuela, tendent à contester, voire à rejeter l'hégémonie nord-américaine.

■ Une hégémonie états-unienne...

Cette hégémonie nord-américaine sur le continent, et en particulier sur l'Amérique latine, est ancienne. **Elle puise ses racines dans la doctrine du président James Monroe**, qui, en 1823, fonde la politique étrangère des États-Unis sur la volonté de préserver le continent de toute influence étrangère (notamment européenne) et de le placer, de fait, sous leur protection (illustrée par le slogan « *L'Amérique aux Américains* »).

Le ^{xx}e siècle est celui de l'impérialisme états-unien en Amérique. Les États-Unis font d'abord de l'Amérique centrale et des Caraïbes leur véritable « arrière-cour » en s'octroyant le droit d'intervention : ils chassent les Espagnols de Cuba en 1898 (base de Guantánamo en 1903), acquièrent Porto Rico, s'assurent de la zone du futur canal de Panamá (1903), interviennent au Nicaragua (1912) et en Haïti (1915), et poursuivent Pancho Villa au Mexique (1916).

La percée du canal de Panamá en 1914 fait des Caraïbes une véritable « Méditerranée américaine ». À Cuba, les plantations de sucre appartiennent à des Nord-Américains et l'*United Fruit* de Boston s'implante en Amérique latine où elle construit routes, ports et chemins de fer pour acheminer bananes et produits tropicaux.

Afin de protéger ses intérêts économiques dans une Amérique latine instable en proie aux dictatures, à la corruption et aux coups d'État militaires, les États-Unis manient deux politiques : celle du « *big stick* », officialisée en 1904 par le président républicain Theodore Roosevelt qui déclare que les États-Unis ont un droit de police en Amérique, et celle du dollar (pressions économiques), plutôt préférée par son successeur républicain William Taft.

Après une période de semi-isolationnisme dans les années 1920-1930, ils renforcent, à la faveur de la Seconde Guerre mondiale, leur emprise économique sur l'Amérique latine, pourvoyeuse de matières premières : ils dotent le Brésil d'industries métallurgiques et s'assurent le monopole des productions de cuivre et de plomb au Pérou.

La période de la « guerre froide » accentue ce contrôle géopolitique et géo-économique des États-Unis sur le continent afin de limiter toute autonomie des régimes vis-à-vis de Washington et de ses intérêts, et surtout d'éviter toute propagation du modèle communiste en Amérique latine (« doctrine du *containment* » du président Truman en 1947). Ainsi, en 1954, ils organisent un coup d'État militaire au Guatemala, où la réforme agraire du président Jacob Arbenz Guzmán menaçait les plantations de l'*United Fruit*. Cependant, ils ne peuvent empêcher le marxiste Fidel Castro de prendre le pouvoir contre le dictateur Batista en 1959, malgré l'opération avortée de débarquement orchestrée par la CIA dans la baie des Cochons en avril 1961. Face à cette menace soviétique à leurs portes, J. F. Kennedy tente d'asphyxier économiquement l'île en décrétant un embargo sur les importations cubaines. Cette politique hostile ne fait alors qu'accélérer le rapprochement entre Cuba et l'URSS qui décide d'y installer des rampes de

fusées nucléaires. Découvert en octobre 1962, ce projet propulse le monde au bord d'un conflit atomique. La fermeté du président américain permet un retrait des fusées en échange de la promesse de non-invasion de l'île par les États-Unis qui maintiennent cependant un embargo économique encore en vigueur.

De même, en 1970, l'arrivée du socialiste Salvador Allende à la tête du Chili provoque la méfiance des États-Unis face aux nationalisations des mines de cuivre et des grandes entreprises. Un coup d'État militaire survient en 1973, qui renverse le gouvernement et laisse encore planer le doute sur une intervention de la CIA. Ce putsch amène au pouvoir, jusqu'en 1990, le général Pinochet, qui impose une dictature soutenue économiquement par les États-Unis. Les Chicago Boys, groupe d'économistes libéraux chiliens formés à l'université de Chicago et influencés par Milton Friedman, y mènent alors une politique libérale : réduction des dépenses de l'État, contrôle de l'inflation, développement des exportations mais explosion des inégalités.

De même, en 1979, les États-Unis n'hésitent pas à soutenir la guérilla contre-révolutionnaire des contras au Nicaragua face aux sandinistes marxistes qui ont pris le pouvoir.

Aujourd'hui, les relations entre les États-Unis et l'Amérique du Sud (latine et centrale) se sont normalisées et on parle désormais de « politique de bon voisinage ». Depuis le 11 septembre 2001, le continent américain n'est plus une priorité, d'autant que la plupart des dictatures ont été remplacées par des régimes plutôt démocratiques qui ne représentent plus une menace pour les États-Unis. Néanmoins, bien qu'en recul, cette domination états-unienne subsiste sous d'autres formes : le *soft power* a remplacé le *big stick* et les acteurs économiques ont pris le relais du gouvernement et de l'armée américains : le « rêve américain » n'a jamais été aussi influent, voire populaire en Amérique latine qu'aujourd'hui...

■ ... contestée par les puissances émergentes d'Amérique latine

La fin de la « guerre froide », la consolidation des démocraties latino-américaines dans les années 1980 (pour la Colombie, le Venezuela et Porto Rico dans les années 1950) et la crise de la dette assaillant les nouveaux régimes dans les années 1990 ont conduit la gauche au pouvoir, à la fin de cette décennie, après dix ans de libéralisme forcé sous la tutelle du FMI* et de la Banque mondiale*.

L'élection, en 1998, d'Hugo Chavez au Venezuela inaugure ce véritable retournement politique de l'Amérique latine. Suivent Lula au Brésil en 2002, Evo Morales en Bolivie et Michelle Bachelet au Chili en 2005, Rafael Correa en Équateur et Alan García Pérez au Pérou en 2006 (déjà président de 1980 à 1990), Cristina Kirchner en Argentine en 2007, Álvaro Colom Caballeros au Guatemala et Fernando Lugo au Paraguay en 2008, Mauricio Funes en 2009 au Salvador et Dilma Rousseff en 2010 au Brésil. L'élection contestée de Porfirio Lobo Sosa au Honduras et celle de Sebastián Piñera, surnommé « le Berlusconi chilien », au Chili en 2010 marquent la fin de ce mouvement.

Ainsi, **les années 2000 ont marqué l'émergence, en Amérique, d'un front nationaliste et socialiste** (il faut néanmoins nuancer entre les radicaux Chavez et Morales et les plus modérés comme Michelle Bachelet), parfois populiste, incarné par la création de l'ALBA (Alliance bolivarienne pour les Amériques) en 2001 au Venezuela.

Ce mouvement, aussi appelé « révolution bolivarienne » (« aube » en espagnol), a pour ambition de fonder une véritable démocratie participative avec les citoyens exclus de la rente pétrolière en promouvant des réformes sociales importantes : alphabétisation, éducation, santé gratuite, redistribution des terres... Sur une tonalité très antiaméricaine et altermondialiste, l'ALBA propose une nouvelle coopération économique et sociale pour l'Amérique latine avec le double objectif de construire un socialisme capable de vaincre les excès du capitalisme et de lutter contre l'hégémonie états-unienne en Amérique. L'ALBA se concrétise après un coup d'État manqué contre Hugo Chavez en 2002 ; un traité de coopération est signé entre le Venezuela et Cuba en 2005, ensuite ratifié par la Bolivie (2006), le Nicaragua (2007), la Dominique (2008), ainsi que Saint Vincent et les îles Grenadines, Antigua-et-Barbuda, et l'Équateur (2009). La Russie et l'Iran, en tant que membres observateurs, renforcent la consonance très antiaméricaine de l'association, dont le pétrole devient l'arme principale. Ses membres ont ainsi la volonté de créer une compagnie commune (PETROSUR), voire une télévision commune sur le modèle d'Al Jazeera (TELESUR).

En 2011 est fondée la CELAC, Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (sans les États-Unis ni le Canada). Il s'agit d'un forum culturel et politique ayant pour but de réduire les écarts de développement. Sous l'impulsion du virulent Hugo Chavez, ce forum pourrait se présenter à l'avenir comme une alternative à l'OEA (voir plus loin) et permettre de se débarrasser de la tutelle états-unienne, notamment en matière de sécurité.

● Une intégration au risque de la fragmentation

L'histoire et la géopolitique de l'Amérique n'ont eu de cesse d'osciller entre volonté d'unification et rivalités étatiques. Si les tensions semblent l'avoir emporté tout au long du ^{xx}e siècle, la nécessité de se rassembler pour peser face aux États-Unis et dans les échanges mondiaux a néanmoins permis d'enclencher des dynamiques d'intégration.

■ Des rivalités géopolitiques et une violence endémique, sources de tensions

Outre l'hégémonie américaine, les sources de tensions en Amérique émanent de l'histoire même de la constitution du continent au travers des litiges frontaliers ; elles proviennent également des oppositions idéologiques au cours du ^{xx}e siècle, ainsi que de la violence consubstantielle aux sociétés latino-américaines.

• Contrôler les territoires : l'enjeu des frontières

Les frontières américaines sont en partie héritées de la colonisation (environ 25 %), mais près de 60 % d'entre elles ont été **tracées au XIX^e siècle à la faveur de grands conflits** parfois poursuivis en litiges tout au long du XX^e. En Amérique latine, elles sont d'abord le fruit d'un partage entre le Portugal (Brésil) et l'Espagne (traité de Tordesillas en 1494), puis du mouvement d'indépendances à partir de 1810.

Les indépendances ont été accompagnées d'une promesse d'union de l'Amérique latine face aux puissances extérieures. **Ce rêve d'unité fut incarné par Simon Bolivar** (1783-1830), général sud-américain ayant combattu les Espagnols pour l'indépendance de plusieurs pays (Venezuela, Équateur, Pérou...). Dès 1819, il créa la confédération de la Grande-Colombie (Venezuela, Colombie, Panamá et Équateur), puis il organisa un grand congrès à Panamá en 1826 qui réunissait les États de la Grande-Colombie, le Pérou, le Mexique et les provinces unies d'Amérique centrale. Ils signèrent une alliance défensive et offensive contre les ennemis extérieurs, mais pas d'accord économique. Le rêve de Bolivar ne lui survécut pas malgré des congrès organisés jusqu'en 1865 et se brisa dès 1827-1828 sur les jalousies et les querelles des jeunes États latino-américains qui se déchirèrent en guerres fratricides et firent imploser la Grande-Colombie.

Si les frontières ne furent pas contestées dans les zones d'occupation (les régions littorales essentiellement), elles devinrent sources de tensions dans les marges montagnardes ou forestières peu accessibles, où chaque nouvelle nation souhaitait y affirmer sa souveraineté et renforcer l'intégrité fonctionnelle de son espace. De plus, la présence de richesses naturelles et la volonté de contrôler les points de passage stratégiques attisèrent les convoitises.

La consolidation et l'extension des frontières ont d'abord entraîné, au XIX^e siècle, de grands conflits entre :

- les États-Unis et le Mexique de 1845 à 1848 (le traité de Guadalupe Hidalgo donne le Texas, le Nevada, la Californie, l'Utah, l'Arizona et le Nouveau-Mexique aux États-Unis) ;
- l'Argentine et le Brésil, en 1821 puis de 1825 à 1828, à propos du fleuve Río de la Plata (ce conflit donna naissance, en 1830, à l'Uruguay comme « État tampon ») ;
- l'Uruguay, le Brésil et l'Argentine, qui se coalisèrent pour dépecer le Paraguay (ce dernier perdit le Mato Grosso au profit du Brésil, le Chaco au profit de l'Argentine, et les $\frac{2}{3}$ de sa population) ;
- le Pérou (1879-1883) et la Bolivie (1879-1884) contre le Chili dans la guerre du Pacifique (le Chili annexa la bande côtière et ôta à la Bolivie tout accès littoral ainsi que ses mines de salpêtre) ;
- la Bolivie et le Paraguay, en 1928-1929 et 1932-1935 (guerre du Chaco), à propos de la région bolivienne de l'Orient pourvue en pétrole (le conflit tourna à l'avantage du Paraguay qui récupéra les $\frac{2}{3}$ de la région).

Malgré tout, des imprécisions demeurent sur les tracés limitrophes, et à ces grands conflits succèdent de **nombreux litiges frontaliers résolus plus ou moins pacifiquement** et qui émaillèrent tout le xx^e siècle :

- la Patagonie, territoire de l'extrême Sud du continent, qui présente peu d'intérêt économique et est peuplé par des groupes d'Indiens nomades, fut néanmoins l'objet d'une convoitise commune du Chili et de l'Argentine, dont les armées respectives progressaient parallèlement à l'Est et à l'Ouest. Le traité de 1881 ayant entraîné des désaccords, les deux pays faillirent entrer en conflit en 1979 ;
- le différend entre le Pérou et l'Équateur à propos du plateau forestier de la cordillère du Condor aboutit, en 1995, au dernier conflit latino-américain ;
- l'expansion brésilienne en Amazonie posa le problème de la frontière avec la Guyane française sur le fleuve devant séparer les deux territoires ;
- la frontière américano-mexicaine, en raison des flux migratoires clandestins et des trafics de drogue, constitue aujourd'hui une des zones limitrophes les plus surveillées du continent.

Aujourd'hui, si les litiges frontaliers ont été résolus grâce à des arbitrages internationaux, les récents discours nationalistes et les découvertes de richesses naturelles dans les marges territoriales restent autant de sources de méfiance et de convoitises entre les États latino-américains. Ainsi, **les frontières maritimes sont à leur tour sources de tensions** avec l'essor de l'exploitation offshore du pétrole et certaines ZEE sont contestées :

- au large de l'Argentine, vers les îles Malouines (guerre entre l'Argentine et l'Angleterre d'avril à juin 1982) ;
- dans le golfe du Mexique, entre les États-Unis et le Mexique ;
- dans la mer des Caraïbes, entre le Venezuela et la Colombie ;
- entre le Surinam et la Guyana.

De manière générale, la multiplication des îles dans les Caraïbes rend complexe le partage des eaux et fait des ZEE des enjeux importants pour les pays pauvres. Enfin, l'Antarctique est également source de convoitises. Le Brésil, le Chili, l'Argentine et l'Uruguay y ont déjà établi des bases, points d'entrée potentiels pour de futures explorations, voire exploitations de ses ressources.

• Contrôler les sociétés : le défi de la violence endémique

Si les conflits interétatiques se sont apaisés depuis 1995, **l'insécurité intérieure continue de déchirer les sociétés d'Amérique latine**. Celles-ci étaient les plus inégalitaires du globe mais aussi les plus violentes à la fin des années 1990, avec une moyenne de 25 homicides pour 100 000 habitants (la moyenne mondiale était de 8). Aujourd'hui, l'Amérique centrale, avec un taux moyen de 29 morts violentes pour 100 000 habitants, est passée devant l'Afrique australe (27,4) et les Caraïbes (22,4), selon un rapport du secrétariat de Genève sur la violence armée et le développement. $\frac{1}{4}$ des morts violentes surviennent dans 14 pays seulement, dont 6 se trouvent en Amérique : Salvador (60 morts), Honduras, Colombie, Guatemala, Belize, Venezuela. Le Brésil se classe 18 e et le Mexique 51 e .

Cette violence enracinée dans l'histoire de l'Amérique est le fait d'acteurs divers : guérilleros révolutionnaires ou non, paramilitaires, narcotrafiquants et États. Paraissant endémique, elle est intimement liée aux inégalités inscrites dans son histoire, celle d'une colonisation qui a conduit à une concentration extrême de la terre et des richesses sans investissements sociaux, notamment en matière d'éducation. L'accès à l'indépendance n'a pas encore permis de mettre un terme à ces iniquités.

Sont également mis en avant d'autres facteurs tels que la structure familiale autoritaire, le machisme et le code de l'honneur, la banalisation du port d'armes, la forte présence de l'économie informelle, la violence d'ordre politique et idéologique, la faiblesse de l'État et du droit, et l'urbanisation.

La violence se développe dans les zones déshéritées et abandonnées par l'État : c'est dans les favelas (bidonvilles) ou les *barrios* (quartiers défavorisés, bidonvilles, au Venezuela et en Colombie) que l'on rencontre le plus d'insécurité et d'homicides, mais aussi dans les marges territoriales, les fronts pionniers* (notamment au Brésil), où les pistoleros, à la solde des grands propriétaires, chassent les paysans sans terre venus s'installer. La maîtrise des territoires et de leur richesse potentielle est au cœur de la violence : guerre de territoires urbains pour les cartels, contrôle des marges pour les trafics par les guérillas, appropriation violente de la terre par les grands propriétaires, et volonté de l'État de reprendre la main sur ses espaces.

Ces inégalités ont fait naître deux réalités, toutes deux sources de violence, en Amérique latine : **la guérilla marxiste et l'essor considérable de l'économie souterraine.** Après le succès de la révolution cubaine, la guérilla marxiste, sur le modèle guévariste (révolution socialiste internationaliste et violente visant à construire un « homme nouveau »), s'est imposée comme le modèle d'action par excellence pour prendre le pouvoir. Aujourd'hui, peu de guérilleros subsistent ; il ne reste que quelques foyers en Colombie, au Pérou, au Mexique et en Bolivie, mais qui n'en demeurent pas moins une source de violence importante du fait de leur connexion avec les narcotrafiquants, tel le Sentier lumineux et le mouvement révolutionnaire Tupac Amaru au Pérou ou les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Ces groupes usent de la violence pour contrôler de riches zones agricoles de production de coca, mais aussi de café ou de bananes, comme en Colombie, ou encore les zones d'extraction d'or et d'émeraudes. Ils entrent alors souvent en conflit avec des groupes paramilitaires ou des narcotrafiquants.

• Sentiment d'insécurité et fragmentation des territoires

La banalisation de la violence que les États d'Amérique centrale et latine semblent incapables d'endiguer a généralisé un sentiment d'insécurité à l'origine de la fragmentation accrue des sociétés et des territoires américains.

La première réponse à ce malaise fut **la sécurisation de l'espace public par des acteurs privés.** Ainsi, comme aux États-Unis, une ségrégation socio-spatiale* a

vu le jour à travers l'essor des lotissements résidentiels surveillés par une police privée et repliés sur eux-mêmes (*privadas* au Mexique), capables de vivre en quasi-autarcie (présence de services de base, parfois d'hôpitaux). Cette ségrégation* constitue à son tour une violence, symbolique, et contribue à alimenter les peurs et les fantasmes de ces populations surprotégées.

Très présente dans les villes, la violence l'est particulièrement dans les bidonvilles en proie aux guerres de territoires des narcotrafiquants et à celle que leur livrent les forces de l'ordre, qui, de ce fait, concourent à cette agressivité ambiante. Les marges (fronts pionniers*) et les frontières constituent des lieux ségrégués car ils sont très marqués par la brutalité qui émane des guérilleros, des narcotrafiquants ou des policiers (cas des « 300 disparues de Ciudad Juarez », 300 femmes portées disparues depuis 1993 alors qu'elles cherchaient à immigrer clandestinement).

■ Des intégrations multiples mais inégales

Si le rêve d'unité de Simon Bolivar semble s'être brisé au cours du xx^e siècle avec la consolidation des États-nations et l'incapacité des États-Unis à les fédérer, l'essor récent de la mondialisation tend à resserrer les liens entre les États, notamment latino-américains. Ces tentatives d'intégrations sont de nature politique et économique et se déploient à deux échelles : continentale et régionale.

• Les rêves d'unités, les tentatives d'intégrations continentales

Depuis la fin du xix^e siècle et la « doctrine Monroe », les États-Unis n'ont eu de cesse, pour leur sécurité et la défense de leurs intérêts, de **chercher à promouvoir une intégration continentale de l'Amérique**. En 1889 est organisée la 1^{re} conférence panaméricaine, puis les États-Unis entreprennent alors de chasser les Européens du continent (voir plus haut). Néanmoins, cet interventionnisme unilatéral ne suffit pas à favoriser son intégration politique.

La Seconde Guerre mondiale puis la « guerre froide » renforcent cependant les liens entre les deux sous-continents avec deux traités d'union face au communisme : le Traité interaméricain d'assistance réciproque (**TIAR** ou pacte de Rio) en cas d'attaque soviétique, en 1947, et la charte de Bogota, l'année suivante, qui crée l'**OEA** (Organisation des États américains) afin de promouvoir la démocratie, les droits de l'homme, la sécurité, et de lutter contre les trafics de drogue, mais dont la vocation première, en fait, est d'empêcher la pénétration du communisme en Amérique. En 1961, afin de limiter la contamination du continent par la révolution cubaine, Kennedy lance « l'Alliance pour le progrès », accords de prêts en contrepartie de réformes sociales.

La fin de la « guerre froide » a réduit de fait l'importance des États-Unis sur le continent, même si la lutte contre la drogue a permis le redéploiement américain dans les zones grises que sont le Chiapas mexicain et la cordillère des Andes colombiennes (FARC). Une intégration politique du continent américain n'est plus à l'ordre du jour.

Sur le plan économique, les États-Unis ont entrepris la réalisation d'une intégration continentale. Elle débute en 1948 avec la **CEPALC** (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes) dans le but de favoriser le développement du sous-continent, puis se prolonge avec la **BID** (Banque interaméricaine de développement) en 1959, organisation financière qui regroupe, autour des États-Unis, 19 États latino-américains à l'origine et désormais 47 États.

En 1990, l'administration Bush décide de lancer un vaste projet d'intégration continentale de nature économique dans le sillage de la « doctrine Monroe » : la **ZLEA** (Zone de libre-échange des Amériques – FTAA en anglais et ALCA en espagnol), de l'Alaska à la Terre de Feu, visant à succéder à l'ALENA. En juillet 2005, le Congrès américain adopte de justesse un traité avec 6 pays d'Amérique latine. Cependant, ce projet d'un vaste marché américain est majoritairement refusé par opposition aux subventions agricoles états-uniennes aux producteurs et surtout par crainte, de la part des gouvernements latino-américains alors passés à gauche, d'une nouvelle forme d'hégémonie de leur voisin du Nord sur le continent. Le projet est gelé depuis 2009 par le président Obama.

• Les intégrations régionales pour peser dans la mondialisation et favoriser le développement

À l'échelle régionale, des organisations tentent de donner un peu d'unité à des sous-ensembles et plus de poids à des pays en cours d'émergence dans la mondialisation. Ces tentatives sont avant tout économiques :

– **Au Nord, l'ALENA** (Accord de libre-échange nord-américain – NAFTA en anglais), signé en 1992 et entré en vigueur en 1994, prévoit la libre circulation des biens et des services entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Cette organisation ayant la particularité d'associer des pays aux économies et aux niveaux de développement dissemblables a renforcé la dépendance de ces deux derniers pays au voisin américain, qui absorbe près de 90 % des exportations de chacun d'eux et leur fournit les $\frac{2}{3}$ pour le Canada et les $\frac{3}{4}$ pour le Mexique de leurs importations (les échanges sont passés de 239 milliards de dollars en 1990 à 900 milliards en 2006) ! L'ALENA a permis la mise en œuvre d'une sorte de division du travail à l'échelle régionale en spécialisant quelque peu les systèmes productifs des pays, permettant ainsi aux États-Unis de bénéficier à la fois de la productivité canadienne et du faible coût de la main-d'œuvre mexicaine. L'industrie de l'automobile est ici exemplaire : face à la concurrence japonaise des années 1990, les constructeurs américains ont spécialisé leurs usines canadiennes dans l'assemblage et leurs usines mexicaines dans la production des pièces détachées.

– **Au Centre, le MCCA** (Marché commun centraméricain), créé en 1960, vise à développer le commerce intra-régional entre ses membres (Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Costa Rica), **et le CARICOM** (Marché commun des Caraïbes), créé en 1973 dans le but de renforcer les liens interétatiques dans l'espace caraïbe, compte 14 États membres.

– **Dans les Andes, la CAN** (Communauté andine des Nations), créée en 1969 par la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, subit aujourd'hui la concurrence du MERCOSUR*.

– Une alliance des États sud-américains avec l'**ALBA** (cf. p. 255), des États latino-américains et caribéens avec la CELAC (cf. p. 255).

– **Le MERCOSUR ou MERCOSUL** (Marché commun du Sud), créé en 1991 par le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay, apparaît comme l'alternative la plus crédible à l'ALENA en adoptant, dès 1995, un tarif extérieur commun associé à une zone de libre-échange. Ce marché s'élargit, jusqu'en 2006, avec l'intégration du Chili, de la Bolivie, du Pérou, de l'Équateur, de la Colombie et du Venezuela. Une Banque du Sud ainsi que des programmes d'infrastructures de transports entre les membres ont été lancés (route Atlantique-Pacifique reliant Santos au Brésil à Arica au Chili, interconnexions des gazoducs du Venezuela à l'Argentine, pont Tancredo Neves entre l'Argentine et le Brésil...) afin de renforcer la coopération. En 2004, le MERCOSUR se veut ambitieux et prend exemple sur le modèle européen en se rapprochant de la CAN, donnant naissance à la Communauté sud-américaine des nations. Devenue, en 2008, l'UNASUR (Union des nations sud-américaines), elle regroupe le MERCOSUR, la CAN, le Chili, le Surinam et Guyana, soit plus de 400 millions d'habitants, presque autant que l'ALENA.

Si l'intégration continentale des Amériques ne semble pas encore d'actualité en raison de la méfiance des pays d'Amérique latine vis-à-vis des États-Unis, les intégrations régionales se sont multipliées. Même si toutes connaissent des réussites contrastées, elles ont néanmoins l'avantage de provoquer le dialogue entre les États et les peuples et de limiter ainsi les tensions géopolitiques tout en favorisant, dans une certaine mesure, l'intégration aux échanges internationaux.

● Conclusion

Le continent américain est à l'image du monde : une terre de contrastes de développement et de diversité culturelle où se font face des États de puissance inégale. Comme le monde, l'Amérique est en mouvement ; unipolaire, elle devient multipolaire avec l'émergence de puissances du Sud face aux puissances anciennes du Nord.

De ces différentiels naissent de multiples échanges, sources de développement, mais aussi de fortes inégalités, ainsi que des tensions économiques et géopolitiques.

Comme à l'échelle planétaire, la volonté de coopération et d'intégration tant économique que politique existe, mais elle bute encore sur les écueils des rapports de puissances étatiques. La Caraïbe constitue alors le reflet de cette Amérique faite de paradoxes et de contradictions.

États-Unis et Brésil : rôle mondial et dynamiques des territoires

Le cours

Le continent américain, à l'image du globe, reflète les changements en cours impulsés par la mondialisation : au Nord, une puissance établie – les États-Unis – que l'on dit contestée et de plus en plus concurrencée par des puissances du Sud, qualifiées d'« émergentes », tel le Brésil. Néanmoins, derrière ces différences de puissance, on peut lire, au creux de leur territoire respectif, une organisation et des dynamiques spatiales convergentes. En quoi l'organisation et les dynamiques des territoires des États-Unis et du Brésil sont-elles révélatrices de leur puissance dans le monde ?

● Deux États-continents au territoire inégalement maîtrisé

Le Brésil et les États-Unis sont deux pays géants, respectivement au 5^e et au 3^e rang mondial pour leur superficie. Ces territoires sont tous les deux le fruit d'une conquête progressive d'Est en Ouest à partir de la côte atlantique, basée sur l'extermination ou la relégation d'une population autochtone et le recours à l'esclavage. Ils témoignent aussi d'une maîtrise inégale. Si la taille du territoire n'est pas systématiquement une condition de la puissance d'un État, pour ces deux pays elle en est l'un des fondements.

■ Les États-Unis : un territoire conquis et maîtrisé

• Un territoire rapidement conquis

Le territoire américain, à partir de l'indépendance, s'est construit par achats et traités (notamment avec les Indiens ; près de 400 traités, tous violés) jusqu'au

Pacifique. Il fut ensuite rapidement **exploré, balisé, découpé, loti et peuplé en près d'un siècle** (1776-1893) sur une base géométrique, le *township*, unité cadastrale utilisée aux États-Unis et au Canada anglophone dès 1785 et correspondant à 6 milles carrés (1 554 ha). Il était ensuite divisé en 36 sections de 1 mille carré – d'où le découpage en damier du territoire américain. Chaque colon, d'après l'*Homestead Act*, pouvait disposer gratuitement de $\frac{1}{4}$ de section (64 ha).

Le territoire fut conquis par étapes et encouragé par l'État grâce à cet *Homestead Act* signé par Abraham Lincoln en 1862 et visant à transformer en propriété privée un terrain occupé depuis 5 ans. La ruée vers l'or à partir de 1848 (1^{er} filon découvert en Californie), puis la construction du chemin de fer transcontinental entre 1863 et 1869 ont permis d'atteindre rapidement la côte pacifique et de parcourir les 3 000 km séparant les deux côtes.

À partir de 1893, on considère alors le territoire comme conquis et la frontière comme tracée, à l'exception des îles Hawaii annexées en 1898. L'idée de frontière comme front pionnier* civilisateur spécifique aux États-Unis est reprise avec l'exploitation (pétrolière) de l'Alaska (achetée en 1867), la « *dernière frontière* », puis, par J. F. Kennedy, avec la conquête lunaire, la « *nouvelle frontière* ».

• Un territoire maîtrisé

Les Américains, très mobiles, se sont vite approprié le territoire par l'exploitation des abondantes ressources et la mise en place d'un réseau de transports de masse, à l'échelle du pays, dès le XIX^e siècle : voie fluviale du Mississippi reliée aux Grands Lacs par un ensemble de canaux, voies ferrées transcontinentales.

Dans les années 1950, l'automobile, transport individuel par excellence, s'est rapidement imposée, par sa souplesse, comme le moyen de circulation privilégié des Américains. Le transport aérien, qui prend son essor à partir de 1978 avec la déréglementation*, s'impose ensuite par sa capacité à vaincre la distance qui caractérise l'espace états-unien.

■ Le Brésil : un territoire en réserve encore à maîtriser

• Un territoire pionnier

Si le Brésil fut conquis et colonisé en premier par les Portugais dès 1500 à partir de la côte Nord-Est, **son territoire est encore en cours d'intégration** au travers de vastes fronts pionniers s'avancant progressivement vers l'Ouest amazonien.

L'occupation du territoire s'effectua par vagues successives, faites d'avancées et d'abandons au gré des cycles économiques (exploitations agricoles et minières), aboutissant à des discontinuités spatiales.

Il faut attendre les années 1960, avec la création de Brasilia et la route qui relie la capitale à Belém, puis les années 1970, avec la route transamazonienne, pour voir s'affirmer la volonté étatique de contrôler puis valoriser l'immense territoire brésilien.

Aujourd'hui encore, **le front pionnier progresse et grignote chaque jour un peu plus de forêt amazonienne** destinée à l'élevage puis à l'agriculture et attirant nombre de paysans sans terres. « *Que les hommes sans terres aillent vers*

les terres sans hommes », déclarait, dès 1970, Castelo Branco, premier président de la dictature militaire au Brésil de 1964 à 1967 (fin de la dictature en 1985)...

• Un territoire d'abondance

Fort de ses 8,5 millions de km², soit 15 fois la superficie de la France, le Brésil, comme les États-Unis, est richement doté en ressources naturelles.

La première d'entre elles est **la terre cultivable**, qui, sans défricher l'Amazonie, concerne environ 90 millions d'ha, soit autant que les États-Unis ou la Chine. Le ministère brésilien de l'Agriculture, lui, estime à 106 millions d'ha les superficies cultivables encore inutilisées, le pays ne cultivant que 7 % de son potentiel foncier en 2010 (contre 33 % pour la France).

L'eau constitue également une ressource abondante. Ses capacités en eau renouvelable dépassent celles de l'Asie entière, soit 8 000 km³ d'eau par an, à l'image du fleuve Amazone qui représenterait 15 à 18 % des ressources en eau douce de la planète.

Les ressources minières sont aussi très présentes. Après le cycle de l'or (13^e rang), celui du fer (les mines du Minas Gerais fournissent la moitié de la production brésilienne et placent le Brésil au 2^e rang mondial) a pris le relais dans les années 1960 grâce à de lourds investissements dans les transports, l'extraction et la sidérurgie, avec la création d'entreprises d'État. Le pays est aussi classé 2^e pour le manganèse, 3^e pour la bauxite, 7^e pour le nickel, 12^e pour l'uranium.

Enfin, **l'énergie** est un secteur récemment exploité, que ce soit dans les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) ou dans les énergies renouvelables (hydroélectricité et éthanol). C'est le bassin offshore de Campos, au large de Rio, qui fournit actuellement 85 % de la production de pétrole et 50 % du gaz du pays, mais le bassin de Santos au large de Rio est le plus prometteur (gisement de Tupi ou Carioca, 3^e mondial). Le Brésil serait ainsi au niveau du Venezuela ou du Mexique en termes de réserves à l'échelle planétaire, c'est-à-dire parmi les 10 premiers. Quant aux gisements de gaz, les réserves restent à préciser et sont pour le moment difficilement exploitables (gisements offshore profonds : 7 000 m pour Tupi), et le charbon est de mauvaise qualité. Néanmoins, les ressources renouvelables constituent un formidable potentiel qui permet au Brésil de satisfaire 46 % de ses besoins actuels avec l'utilisation du charbon de bois (12 % du bilan énergétique), de la canne à sucre (avec le plan *Pro Alcool* de 1975 – l'éthanol, dont le Brésil est le 2^e producteur mondial, représente 30 % de son énergie) et de l'hydroélectricité (potentiel le plus important du globe, qui représente 14 % de son énergie), qu'il a très tôt développée avec le barrage d'Itaipu sur le fleuve Paraná en 1984 et le projet Belo Monte.

• Un territoire face au défi de l'accessibilité

Mais **l'immensité peut aussi se révéler un handicap** dans la valorisation du territoire qu'il faut rendre accessible. Contrairement aux États-Unis, le Brésil a raté « le train » de la révolution ferroviaire. Il s'est rattrapé dans les années 1960 en opérant une véritable révolution routière : les 2/3 du transport de marchandises se

font aujourd'hui par la route et le camionneur est un personnage central de la société brésilienne. Le réseau, en grande partie nationalisé, rend accessible tous les points du territoire, excepté le Nord-Ouest qui correspond à la portion de l'Amazonie non défrichée. De nouveaux projets routiers voient également le jour dans le cadre du MERCOSUR* afin de relier entre eux les territoires des différents membres (l'axe São Paulo/Valparaíso [Chili]), mais les distances sont grandes et les contraintes de circulation fortes. La construction d'une voie ferrée entre Belém et São Paulo est en cours depuis 1987 (2 800 km) afin de desservir les nouveaux fronts du soja.

Le transport ferré, de son côté, n'a pas de réseau national, à part dans l'État de São Paulo. Une ligne à grande vitesse est prévue entre Rio et São Paulo. Il en va de même pour le transport fluvial qui ne joue qu'un rôle local dans l'acheminement de produits lourds (miniers et agricoles) sur le Paraná.

Les infrastructures portuaires, quant à elles, se résument au port de Santos, qui assure à lui seul le quart du commerce brésilien (90 millions de t en 2010, soit l'équivalent du port de Marseille). L'insuffisance d'infrastructures a un coût pour l'agriculture : le transport de 1 t de soja de la région du Mato Grosso au port de Santos coûte 103 dollars, quand il n'en coûte que 22 aux États-Unis et 17 en Argentine ! Le projet du port Açú Superport près de Rio devrait pallier cette faiblesse.

En revanche, **le transport aérien connaît un grand essor** car il se révèle, comme aux États-Unis, mieux adapté à la superficie du territoire. Le réseau s'est surtout développé dans le Sud-Est entre Brasília, São Paulo (22 millions de passagers) et Rio (12 millions), dont l'aéroport sera modernisé en vue de la Coupe du monde de football de 2014 et des jeux Olympiques de 2016.

● Des États aux dynamiques territoriales similaires

Puissances au statut dissemblable, les deux géants du continent américain n'en possèdent pas moins **des fondements territoriaux communs**. Ces territoires aux caractéristiques géographiques communes sont également animés par des dynamiques socio-spatiales identiques, telles que l'organisation « centre/périphéries* » ou les importants contrastes spatiaux.

■ Des territoires urbanisés et métropolisés ouverts sur le monde

Les États-Unis comme le Brésil sont **des pays fortement urbanisés** (respectivement à 82 et 87 %). Si l'armature urbaine reste différente entre eux, on peut néanmoins remarquer des points communs dans la localisation et l'organisation de leurs grandes villes.

• Une urbanisation littorale

La similitude dans l'histoire du peuplement du Brésil et des États-Unis s'est traduite par **une localisation sur le littoral atlantique des grandes métropoles***. La concentration des villes coïncide alors avec la puissance des régions de ces deux pays. Ainsi, c'est dans le Nord-Est des États-Unis (dans la mégalopole) que se trouve près de la moitié des 310 millions d'Américains, puis dans le Sud-Est (en

Floride), tandis qu'au Brésil s'y concentre 70 % de la population. Mais, paradoxalement, le Brésil ne compte pas de très grands ports, mis à part Santos dans le Sudeste.

• Des modèles urbains convergents

La métropolisation que connaissent les deux territoires renforce la convergence de leur modèle urbain, les villes brésiliennes ressemblant de plus en plus aux villes américaines. En effet, organisées parfois autour d'un plan en damier (très visible à Brasilia, ville planifiée, édifée *ex nihilo*) le plus souvent concentrique, avec un CBD à l'américaine (hauts gratte-ciel), les villes brésiliennes connaissent des processus urbains similaires à leurs consœurs états-uniennes : densification, verticalisation, étalement urbain, gentrification* et ghettoïsation.

Aux États-Unis, à partir des années 1920, comme au Brésil, à partir des années 1950-1960, ce sont les campagnes qui ont nourri les populations de ruraux attirés par le décollage industriel des grandes villes : d'abord au Nord-Est pour les États-Unis (Detroit, New York, Pittsburg, Cleveland), puis à l'Ouest avec l'essor de l'automobile (Los Angeles), et avant tout au Sudeste pour le Brésil. La ville de São Paulo est ainsi passée de 1 million d'habitants en 1930 à 3 millions en 1950, puis 10 millions en 1980 et 11,3 millions en 2010. Cet afflux a provoqué un phénomène de densification, puis d'étalement urbain dans les deux pays.

Désir d'un logement individuel aux États-Unis, quête de modernité au Brésil, **les centres historiques des villes ont été désertés par les élites** qui ont été remplacées par des populations pauvres, donnant naissance à des centres dégradés en voie de ghettoïsation (*cortiços* au Brésil). Ainsi, au Nord comme au Sud du continent, cet étalement urbain s'est traduit par un délaissement des centres et la création de quartiers péricentraux résidentiels fermés : les *gated communities* aux États-Unis (Llewellyn Park dans le New Jersey, conçu pour les retraités, ou le quartier Saint Louis à Los Angeles) et les *condomínios fechados* au Brésil (immeubles de logements collectifs fermés, comme le quartier aux immeubles chics de Barra da Tijuca au sud de Rio).

Parallèlement à ce mouvement, les centres* délaissés et les terrains vagues publics des périphéries urbaines ont été peuplés, au Brésil, par des migrants ruraux qui s'y sont installés illégalement, faute de logements, et ont donné naissance aux fameuses favelas, dont la célèbre Rocinha sur les collines de Rio. Après des politiques d'expulsion trop difficiles, les gouvernements successifs ont opté pour des politiques de régularisation et de valorisation de ces quartiers qui ne sont pas tous composés d'habitats informels mais aussi de maisons ou d'immeubles.

En réponse à ce phénomène de désaffection des centres, **les politiques, à partir des années 1980, aux États-Unis comme au Brésil, ont amorcé une reconquête de ces centres historiques** par un processus de réhabilitation urbaine visant à leur redonner de la valeur (comme à Rio, Boston ou Philadelphie, par exemple). Cette revitalisation s'est faite au travers des services (loisirs et culture avec théâtre, stades et musées, tourisme et commerce), comme dans le quartier

Corredor Cultural de Rio ou celui de Maryland à Baltimore dans les années 1980, puis autour de l'implantation de logements à São Paulo, Rio ou Santos, ou dans les vieilles villes industrielles du Nord-Est des États-Unis dans les années 1990. Une revitalisation économique a également été opérée, notamment aux États-Unis où les entreprises – les grands hôtels, les restaurants de haut standing ou les salles de congrès, tels que le *Renaissance Center* à Detroit ou la *Vila Madalena* à São Paulo – ont été encouragées à se réinstaller dans les centres*, y accueillant les consommateurs de mode, d'architecture ou de cuisine. On parle alors, aux États-Unis, d'« *entertainment district* » ou de « *disneyfication* » du centre-ville.

■ Des territoires inégalement développés, au risque de leur fragmentation

Ces deux puissances connaissent également des dynamiques territoriales similaires. Elles enregistrent ainsi de profonds déséquilibres territoriaux et sociétaux visibles à toutes les échelles (nationale et locale).

• Une organisation spatiale tripartite entre centre et périphéries

Aux États-Unis comme au Brésil, on observe des clivages régionaux qui découpent l'espace en trois grandes parties en fonction de leur développement et leur intégration à la mondialisation.

Ces deux territoires ont en commun de subir **un tropisme littoral atlantique**, fruit de leur histoire ; puis, à partir de ce pôle central, s'organisent des périphéries plus ou moins intégrées, certaines prétendant même au rôle de centre d'impulsion du territoire. Au Brésil, si la distinction entre **trois grandes régions brésiliennes** (Nordeste, Sudeste, Centre-Ouest) est ancienne, elle reste encore pertinente malgré les évolutions. Outre le tropisme littoral, on y trouve un tropisme amazonien. Ainsi, le Nordeste, creuset de la culture (du métissage) brésilienne, est aujourd'hui une périphérie délaissée, qui enregistre un fort retard de développement lié à la sécheresse (Sertão) mais aussi à la concurrence du Sud brésilien quant à la production sucrière, malgré les politiques d'industrialisation. C'est une région d'émigration. Le Sudeste, autour de Rio et de São Paulo, forme le cœur économique, agricole et urbain du Brésil. La région concentre, en effet, près de 70 % de l'activité industrielle du pays et la découverte récente de pétrole en offshore devrait conforter cette domination. Enfin, le Centre-Ouest et l'Amazonie constituent des périphéries en voie d'intégration, mues par le front pionnier se déplaçant vers l'Ouest en vue d'y exploiter les ressources agricoles et forestières. La création de Brasilia en 1960 représente le symbole de cette « marche vers l'Ouest » encore en cours (routes Belém-Brasilia et transamazonienne jusqu'à Manaus et plus loin).

Le tropisme atlantique est également très marqué aux États-Unis avec la région du Nord-Est qui représente le cœur historique, politique et économique du pays, et dont **la mégalopolis figure l'hyper-centre national et même mondial** (ONU, Wall Street, Maison Blanche et Pentagone). Ce centre connut une crise industrielle (sidérurgique et automobile) à partir des années 1970 avant de connaître un regain de vitalité en opérant une reconversion dans la nouvelle économie (haute technologie,

relocalisation du siège de Boeing à Chicago). Le Sud, de la Floride à la Californie, est progressivement passé de périphérie* intégrée à nouveau centre économique du pays grâce : au pétrole du Texas ; à la matière grise œuvrant dans les nouvelles technologies (informatique, aéronautique), qui ont donné naissance à la Silicon Valley en Californie ; enfin, au tourisme, notamment en Floride (Miami, 1^{er} port de croisière au monde ; Disneyworld). Puis l'intérieur des terres se décline en périphérie exploitée, avec les riches Grandes Plaines dédiées à l'agriculture ou valorisées au travers d'espaces plus sauvages intégrés dans de vastes parcs nationaux, tels que Yellowstone au Nord-Ouest (le plus ancien du monde, créé en 1872) connu pour ses vastes forêts subalpines et ses geysers. Enfin, l'Alaska demeure, comme l'Amazonie, un front pionnier en cours d'intégration au reste du territoire grâce à ses oléoducs et au port de Valdez évacuant le pétrole extrait.

La similarité de l'organisation territoriale des États-Unis et du Brésil doit cependant être nuancée car ces régions n'ont pas le même degré de puissance : les centres de l'espace nord-américain sont d'envergure mondiale, ceux du Brésil au mieux d'envergure continentale.

• Des territoires et des sociétés fragmentés à toutes les échelles

Ces territoires **inégalement intégrés et développés** sont parcourus par de forts contrastes socio-spatiaux qui transcendent même l'organisation régionale.

Ainsi, aux États-Unis, on dénombrait, en 2010, près de 46,2 millions de pauvres, soit 15 % de la population (chiffres du Bureau du recensement), contre 21 % au Brésil, soit près de 41 millions de personnes. Les États-Unis se classent au 4^e rang pour l'IDH (0,910) contre le 84^e rang pour le Brésil (0,718).

Ces contrastes socio-spatiaux se lisent à l'échelle nationale entre les régions en déprise économique, comme la *Manufacturing Belt* ou le « Vieux Sud » aux États-Unis et le Nordeste au Brésil. Le problème de l'inégale répartition de la terre propre au Brésil résulte d'un choix initial, au xv^e siècle, en faveur des grands domaines (*sesmarias**). L'incertitude du droit quant à l'appropriation de la terre du front pionnier a généré des conflits entre grands propriétaires et petits exploitants agricoles. Aujourd'hui, le problème de la terre semble moins un facteur de fractures sociales du fait de l'exode rural qui reporte ces divisions sur la ville.

En effet, **ces contrastes sont plus visibles à la grande échelle urbaine**. Les villes américaines et brésiliennes reflètent alors, à travers l'urbanisme et les pratiques des citadins qui contribuent à fragmenter la ville en îlots quasi autonomes, la difficulté de ces pays à intégrer leurs minorités, ethniques ou économiques : les ghettos d'Harlem, dont la réhabilitation s'achève (processus de gentrification* au cours duquel le quartier est devenu le lieu de résidence des cadres de Manhattan revenus de la banlieue, trop calme et isolée), et du Bronx sont à quelques rues du cœur de Manhattan (*Down Town*) ; dans le quartier de Morumbi à São Paulo, un immeuble fermé (*condomínio fechado*) jouxte les favelas de Paraisópolis...

Cette fragmentation urbaine et ces forts contrastes de richesses **génèrent des frustrations économiques et engendrent des trafics et de la violence** qui

stigmatisent certaines villes américaines (émeutes de Los Angeles en 1992) et brésiliennes, même si le phénomène reste plus important aujourd'hui au Brésil, qui possède l'un des taux d'homicides les plus élevés du globe (22 meurtres par mois contre 5 aux États-Unis, selon les chiffres 2011 du PNUD) ; la ville de Rio est une des plus violentes au monde (plus de 50 meurtres pour 100 000 hab.). La crise de la famille associée à la corruption et à la crise des moyens légaux ou traditionnels de régulation des interactions sociales ont fait exploser la violence au Brésil depuis l'avènement de la démocratie dans les années 1988.

En vue des événements sportifs que le Brésil va accueillir (Coupe du monde de football en 2014 et JO en 2016), la favela de la Rocinha, bidonville détenu par les narcotrafiquants, a subi une reprise en main en novembre 2011.

● Deux puissances au rôle mondial inégal

Si les deux géants d'Amérique ont l'ambition de jouer un rôle dans le monde, ils ne disposent pas du tout des mêmes moyens. D'un côté, les États-Unis, seule hyperpuissance de la planète, même si ce statut particulier lui est de plus en plus contesté ; de l'autre, un Brésil émergent dont le statut est en train de changer sous l'effet de la mondialisation (croissance de 53 % entre 2000 et 2010) et qui compte bien faire entendre sa voix sur la scène internationale.

■ Deux puissances inégalement intégrées au jeu de la mondialisation

Les États-Unis et le Brésil sont les **2 premières puissances économiques du continent américain**, mais leur poids dans le jeu des échanges mondiaux est différent.

• Le Brésil : les atouts et les faiblesses d'une puissance émergente

La puissance économique du Brésil (6^e PIB mondial, avec 2 518 milliards de dollars en 2011 selon le FMI*) repose, avant tout, sur la puissance de son secteur agricole qui est en passe de faire du pays **le futur « grenier du monde »**. Cet essor agricole s'explique par la diversification des cultures destinées à l'exportation, la mise en place d'un véritable agrobusiness et une active diplomatie commerciale permettant de concurrencer, dans ce domaine, les États-Unis. La politique agricole du Brésil entra d'ailleurs en contradiction avec les principes du Parti des travailleurs de Lula, puisqu'elle a conduit à favoriser les OGM (1^{er} utilisateur à l'échelle planétaire) et à privilégier l'agriculture d'exportation au détriment de l'agriculture familiale.

Ainsi, le Brésil est passé d'un pays monoproduit (café) à un pays qui a su se diversifier pour s'insérer dans les échanges agricoles internationaux dominés par les États-Unis et l'Union européenne : le soja, transgénique à 83 % (2^e producteur, 60 % des exportations mondiales), est la 1^{re} culture brésilienne avec 1/3 des superficies, puis viennent le café (1^{er}), le sucre (1^{er}) et les agrocarburants (2^e).

Le secteur industriel brésilien est important – il représente 36 % du PIB et 23 % de l'emploi –, mais peine encore à s'affirmer dans les échanges mondiaux. Il a

bénéficié, au départ, du soutien de l'État et aujourd'hui de son marché intérieur ; il se concentre dans la région de São Paulo et aussi, mais de manière diffuse, dans le Sudeste.

L'industrie brésilienne est diversifiée : fort de ses ressources minières, l'État a développé la sidérurgie (création du groupe CVRD) et a également permis le transfert de technologies en attirant des entreprises transnationales sur le territoire, notamment dans l'automobile (General Motors®, Renault® et surtout Volkswagen® en 1955, puis Fiat® en 1976, qui en font le 6^e producteur mondial), l'aéronautique ou, plus récemment, l'informatique.

Néanmoins, que ce soit dans l'industrie lourde ou de biens de consommation (high-tech ou non), le Brésil doit faire face à une rude concurrence des pays asiatiques à bas coûts ou des pays industrialisés forts de leur savoir-faire. C'est ainsi que, dans l'aéronautique, où le Brésil se positionne au 3^e rang mondial, les entreprises Embraer® (firme nationale, 3^e constructeur mondial) et Helibras® sont contraintes, sur le marché global, de se porter sur des marchés de niches comme celui des jets privés, dont Embraer® est le leader (le Brésil possède la 5^e flotte d'affaires).

La situation géographique du Brésil, proche de l'Équateur, en fait un site particulièrement intéressant pour la mise sur orbite de satellites ; des partenariats avec la Chine ou la Russie sont en cours et un projet de lanceur entièrement brésilien est poursuivi.

• Les États-Unis : une 1^{re} puissance économique contrainte d'innover

Les États-Unis restent, **malgré la crise de 2008 et la montée des émergents** (notamment de la Chine), **la 1^{re} puissance économique** du globe avec un PIB, en 2011, de 15 065 milliards de dollars (1^{er} rang selon le FMI*). Néanmoins, la concurrence générée par la mondialisation pousse les États-Unis à sans cesse innover et s'adapter afin de faire face au contexte fluctuant et incertain de l'économie mondialisée.

Le secteur industriel illustre ce défi permanent : les États-Unis, faute de compétitivité suffisante face à l'Asie, ont peu à peu abandonné la production manufacturière pour s'imposer dans les industries de haute technologie (informatique avec IBM® ou Apple®, nanotechnologie avec Intel®, domaine médical avec Smithkline®, aéronautique avec Boeing®). Le secteur des services et celui de la recherche et du développement (le tiers de la R&D mondiale), soutien de l'industrie, ont permis aux États-Unis de prendre de vitesse les autres pays au niveau de la révolution digitale, sans compter la finance et les services hautement qualifiés vendus aux entreprises (tertiaire supérieur), avec des FTN leaders comme Cap Gemini®, IBM® ou Ernest Young® dans l'audit, le conseil et le droit aux entreprises.

Enfin, les États-Unis, malgré la concurrence brésilienne, demeurent le « grenier du monde » avec près de 20 % des productions et des exportations internationales (1^{er} rang pour le soja et le maïs, 3^e rang pour le blé), grâce à une agriculture méca-

nisée très productive et largement intégrée dans un vaste complexe agroalimentaire (20 millions d'emplois). Laquelle bénéficie, en outre, d'un appui scientifique inégalé pour la recherche ainsi que du soutien de l'État (subventions très décriées à l'OMC*). Les États-Unis restent la 1^{re} puissance économique incontestable en ce début de XXI^e siècle, mais au prix d'un effort d'adaptation et de renouvellement permanent.

■ Deux poids géopolitiques

Les États-Unis et le Brésil représentent **deux modèles de puissances différents** : d'un côté, une puissance établie et hégémonique ; de l'autre, une puissance en pleine émergence.

• Les États-Unis : une puissance établie

Hubert Védrine, ancien ministre français des Affaires étrangères, avait forgé le concept d'« *hyperpuissance* » en 1999 pour présenter la situation inédite des États-Unis, **puissance sans rival dans le monde** après l'effondrement de son adversaire soviétique (1991).

En effet, ils dominent tous les domaines classiques de la puissance mondiale tant dans le *hard power* que le *soft power*. Ainsi, ils possèdent la 1^{re} armée du monde et sont capables de se déployer n'importe où et sur plusieurs fronts à la fois grâce à leur capacité de projection (1^{re} flotte aéronavale, 1^{er} réseau de bases militaires, 1^{er} budget militaire, 1^{er} complexe militaro-industriel...).

De même, sur le plan diplomatique, leur poids politique au sein des institutions internationales (OMC, ONU, FMI*) est incomparable : ils détiennent le 1^{er} réseau de représentations diplomatiques à travers le globe et sont les principaux contributeurs de l'ONU et du FMI.

De plus, ils possèdent une capacité productive exceptionnelle (1^{re} puissance agricole) et sont les acteurs principaux du commerce mondial grâce à de puissantes FTN (133 parmi les 500 premières en 2011) classées parmi les meilleures (1^{ers} exportateur et importateur), même si, dans le domaine industriel, ils ont été dépassés par la Chine.

Enfin, en termes de *soft power*, leur modèle économique et politique fait encore rêver malgré la montée des contestations, notamment altermondialistes : les États-Unis restent ainsi très attractifs pour les IDE, les touristes, les étudiants, les chercheurs et les travailleurs internationaux (1^{re} terre d'accueil), témoignant de la persistance de l'*American Dream*.

La nouvelle doctrine de sécurité nationale du président Obama (mai 2010) vise à rompre avec les années Bush. Il renoue avec une politique extérieure cherchant à maintenir leur leadership dans le monde tout en restaurant leur image et en agissant dans le cadre des organisations internationales. En un mot, **remplacer l'unilatéralisme des années Bush par un multilatéralisme dont les États-Unis resteraient l'arbitre**. En effet, s'ils souhaitent s'appuyer sur la concertation et leurs alliés traditionnels (en Europe), ils se méfient néanmoins de la multipolarité incarnée par les pays émergents (comme le Brésil) et préfèrent parler de « multi-

partner world », c'est-à-dire de coopération entre le plus grand nombre d'acteurs. C'est ainsi qu'est employé le terme de *smart power* (« pouvoir de l'intelligence ») défendu par Hilary Clinton (responsable de la diplomatie), synthèse entre le *hard power* et le *soft power* qui doit permettre de choisir la bonne combinaison d'outils (diplomatie, économique, militaire, culturel...) pour chaque situation.

Néanmoins, le bilan extérieur du président Obama à l'approche des élections de novembre 2012 est maigre. Son mandat, handicapé par la crise, ne lui a pas permis de liquider l'héritage des années Bush et de résoudre les grands points de tensions : Corée du Nord, Iran, Pakistan, Palestine/Israël, Afghanistan... Sans compter la crise économique et financière précitée.

• Le Brésil : une puissance en quête de statut international

Le Brésil est, avant tout, **une puissance continentale** : la 1^{re} d'Amérique latine. Pesant près de 50 % du PIB d'Amérique latine, il incarne la locomotive du MERCOSUR* (cf. chap. 20) – ce qui lui permet de se positionner en tant que rival du modèle américain sur le continent. Néanmoins, le Brésil ne cherche pas à y supplanter les États-Unis et ne souhaite surtout pas apparaître comme une puissance impérialiste. Au contraire, il se présente comme un pôle de stabilité dans une Amérique latine façonnée par les révoltes et la violence. Son intervention en Haïti, où il dirige la Minustah (Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti) depuis 2004, révèle, malgré tout, ses ambitions politiques et diplomatiques sur le continent.

Cette position régionale dominante lui permet d'afficher des ambitions mondiales, véritable tournant dans l'histoire de ce pays qui n'a jamais réellement eu de politique internationale (il ne fut indépendant du Portugal qu'en 1822). C'est sous les présidences de Lula (2003-2011) que ces ambitions à l'échelle planétaire s'expriment véritablement et qu'un changement de cap s'opère. Prenant acte des recompositions internationales en cours, le Brésil souhaite alors **se faire le promoteur du multilatéralisme en s'intégrant dans le groupe des BRICS**, dont le 2^e sommet se déroule en 2010 à Brasilia et annonce l'entrée de l'Afrique du Sud. La ligne diplomatique de Lula est celle d'une contestation de l'ordre existant : il a fait capoter le sommet de l'OMC* à Doha en 2001, il a sabordé en 2005 le projet de ZLEA (plan d'extension de l'ALENA à l'ensemble du continent américain) du président Bush, il a plaidé pour un G20 organisé en 2008, il a soutenu l'Iran (il a voté contre les sanctions de l'ONU, alors que la Chine et la Russie votaient pour) et a critiqué les interventions militaires françaises en Libye et en Côte d'Ivoire.

C'est donc **une politique tiers-mondiste** qui s'esquisse sous la présidence Lula – ce qu'autorise l'ancien statut du Brésil d'ex-pays « sous-développé ». Cette position lui permet de revendiquer un siège de membre permanent au sein du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce tournant redessine et élargit alors ses horizons géopolitiques tout en diversifiant ses partenaires, comme l'illustrent les 82 déplacements du président Lula alors en exercice, principalement dans des pays dits « du Sud ».

Preuve de ses nouvelles ambitions, le Brésil s'est doté d'**une nouvelle politique de Défense** (création d'un ministère de la Défense en 1999 ; mais cette date

récente rappelle aussi que le Brésil n'a pas de tradition militaire, l'indépendance s'étant faite sans véritables combats) et d'un ambitieux programme de modernisation des forces armées en 2008, sous Lula (achat du porte-avions *Foch*, rebaptisé *São Paulo* en 2000 ; construction d'un sous-marin nucléaire d'attaque ; projet d'achat d'avions Rafale en attente), qui devrait porter sa flotte à 6 sous-marins nucléaires et 20 sous-marins conventionnels d'ici à 2047. Si le Brésil a renoncé à se doter de l'arme atomique, il a cependant réactivé son programme nucléaire (enrichissement d'uranium) qui témoigne d'ambitions internationales plus marquées. Néanmoins, son budget militaire de 24 milliards de dollars reste dérisoire par rapport à celui des États-Unis (711 milliards ; contre 61 en France).

• **Le *soft power* : l'*American Way of Life* contre la diplomatie culturelle brésilienne**

Déficient dans le domaine du *hard power*, le Brésil de Lula a néanmoins compris toute l'importance, en diplomatie, de l'image et de la culture.

Traditionnellement pacifiste, il a cherché à jouer **un rôle de modérateur et de médiateur dans les relations internationales** (tentatives de médiation avec l'Iran ou Israël) en promouvant son image de fête et d'unité mise en valeur par des festivités à la portée planétaire comme le Carnaval de Rio ou le football et diffusée, de 2003 à 2008, par le musicien et chanteur Gilberto Gil, alors ministre de la Culture. Le Brésil va également participer à de grands événements artistiques et sportifs mondiaux, développant ainsi la lusophonie : tournée du théâtre du Soleil d'Ariane Mnouchkine en 2012, Coupe du monde de football en 2014, JO en 2016. Le Brésil s'est tourné vers l'humanitaire, notamment en Afrique, afin d'y apporter son expertise en matière sociale, énergétique (programme *Pro Alcool*) ou sanitaire. Dès le milieu des années 1990, il est ainsi le premier pays du Sud à s'engager activement dans la lutte contre le sida.

Quant aux États-Unis, si leur *soft power* paraît de plus en plus contesté et donne lieu à de vives réactions dans le monde, il reste néanmoins incontestable car il s'appuie sur de puissantes FTN, des médias omniprésents et des produits standardisés consensuels véhiculant une image de modernité (des parcs de loisirs à la littérature en passant par le cinéma, l'alimentation et l'habillement).

● **Conclusion**

Le continent américain, au travers de la comparaison du Brésil et des États-Unis, illustre l'évolution du monde actuel, des puissances établies face à des puissances émergentes.

Si les territoires brésilien et nord-américain et les dynamiques qui les animent présentent des similitudes, celles-ci montrent que les chemins de la puissance ne sont pas réductibles à la géographie mais résultent plutôt d'une histoire, de choix et de la maîtrise de l'espace.

Le Sahara, entre ressources et conflits

Plus vaste étendue de sable de la planète, lieu de solitude propice au spirituel et à l'imaginaire, le Sahara est un véritable lieu de vie.

À l'image de l'Afrique, le Sahara est pluriel et en mouvement : en effet, partagé entre 10 pays, il se présente à la fois comme un espace de circulation et de commerce, recelant nombre de richesses mal exploitées mais convoitées, et comme un espace de transit ouvert sur l'Europe mais qui semble infranchissable, incontrôlable, et en proie aux divisions et conflits.

■ Un espace entre contraintes et richesses

Avec près de 8,5 millions de km², le Sahara constitue le désert chaud le plus vaste du monde. Il s'étire, d'Ouest en Est, de l'océan Atlantique jusqu'à la mer Rouge, tout en bordant les côtes méditerranéennes au Nord et les steppes sahéliennes au Sud, formant ainsi un espace large de près de 2 000 km et long de plus de 5 000 km.

Univers de sable et de cailloux, le Sahara est un des déserts les plus rigoureux au monde avec plus de 300 jours considérés comme biologiquement secs, une pluviométrie très faible et très variable (de 1 à 100 mm par an [1 mm = 1 L]), un taux d'humidité lui aussi très faible, et des températures oscillant entre + 58 °C le jour et – 11 °C la nuit.

Cependant, le Sahara n'a pas toujours été un désert ; il acquiert son climat aride actuel aux alentours de 3 000 av. J.-C. et, contrairement aux impressions, il n'est ni uniforme ni immobile. Ses paysages varient, avec des grandes dunes de sable (ergs) modelées par les vents et entrecoupées de tout aussi vastes étendues de cailloux (regs) polis par l'érosion et de massifs montagneux, parfois élevés, forgés par un volcanisme ancien (le Hoggar en Algérie culmine à 2 918 m, le Tibesti au Nord du Tchad à 3 415 m). Quelques oueds asséchés la plupart de l'année, le Nil à l'Est et de nombreuses oasis viennent dissiper l'impression d'aridité qui domine alors. Et ce paysage avance, notamment vers le Sud, où il s'est déplacé de 200 km depuis 20 ans.

Espace contraignant par son climat et sa géologie, le Sahara reste largement répulsif et inhospitalier à l'installation des hommes qui ne le peuplent qu'à hauteur de 1,5 hab./km² (vallée du Nil non comprise).

Malgré tout, cet espace du vide est peuplé (plus de 7 millions d'hab.), urbanisé, et recèle des richesses enfouies dans son sous-sol et très peu exploitées à ce jour. On y trouve ainsi des nappes phréatiques anciennes profondes (non renouvelables), des ressources minérales, comme les phosphates ou l'uranium (Nord du Niger), et des ressources énergétiques, comme les hydrocarbures, sans compter le potentiel solaire encore inexploité. Le Sahara constitue enfin une ressource touristique pour les Occidentaux avides de sport et d'aventure, mais cette activité est perturbée par une insécurité endémique générée par les conflits et les faiblesses étatiques.

■ Un espace fractionné sous tensions

Les tensions géopolitiques qui animent le Sahara sont le fruit de son dépeçage au sortir de la période de colonisation dans les années 1960. Ainsi, les 5 États septentrionaux (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye et Égypte) et les 5 États méridionaux (Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Soudan) se sont partagé la totalité du territoire saharien, expliquant alors ce tracé si rectiligne des frontières des États dans leurs marges sahariennes.

Cependant, ce découpage administratif né d'une volonté étatique proprement occidentale de contrôler l'espace n'a pas tenu compte des spécificités des populations locales qui vivent essentiellement du nomadisme pastoral ou caravanier. Les frontières n'ont pas non plus tenu compte des identités territoriales des peuples sahariens : les Toubous à l'Est se trouvent à cheval sur 4 États (Libye, Niger, Tchad et Algérie) ; les Touaregs au Centre sur 3 États (Algérie, Mali et Niger, sans compter des petits groupes au Burkina Faso et au Nigeria) ; et les Regueibat à l'Ouest sur 3 États également (Mauritanie, Maroc, Algérie – plus le Sahara occidental, État non reconnu). Ainsi, le peuple touareg entretient de mauvaises relations, depuis de nombreuses années, avec les États riverains du Sud du Sahara et les États sahéliens, comme le Mali ou le Niger. Ces tensions sont liées au fait qu'ils revendiquent des droits identitaires et veulent disposer des ressources. Les Touaregs furent utilisés par le « guide libyen », le colonel Kadhafi, et enrôlés dans son armée afin de déstabiliser les États voisins.

On comprend ainsi que le Sahara, territoire du vide, soit devenu un territoire d'affrontements et de turbulences entre peuples et États ou entre États eux-mêmes. Et le cas du Sahara occidental, au bord de l'océan Atlantique, est symbolique de cette territorialisation* du désert.

Barrière naturelle, le Sahara est devenu, avec la colonisation et les indépendances, une barrière géopolitique, en un mot : une véritable frontière. Malgré tout, cette frontière reste largement perméable.

Ces tensions interétatiques ajoutées à la faiblesse de ces États et au fractionnement du Sahara rendent cet espace peu contrôlable et propice à l'installation de groupes terroristes, comme le groupe Aqmi (al-Qaida Maghreb islamique) affilié à la nébuleuse d'al-Qaida, et de trafiquants de drogue. Ces différents groupes contribuent à faire de ce désert une zone d'insécurité, notamment dans ses marges sud (le Sahel).

La disparition, en octobre 2011, du « guide libyen » Muammar Kadhafi a bouleversé la situation géopolitique du Sahara : l'Algérie est redevenue la puissance dominante dans le désert ; les tensions s'accroissent avec la Libye à propos des groupes djihadistes ayant participé à la libération du pays aux côtés du CNT (Conseil national de transition libyen) ; et les armes issues de l'armée de Kadhafi circulent vers le Sud grâce aux Touaregs, alimentant ainsi trafiquants, mercenaires, milices, ravisseurs et terroristes. C'est ainsi qu'en janvier 2012 la rébellion touareg au Nord du Mali, réclamant l'autonomie d'un territoire (l'Azawad), a conquis les postes militaires maliens avec le soutien d'Aqmi. En avril, après un coup d'État militaire à Bamako, le Mali est séparé en deux territoires : le Nord, contrôlé par les rebelles touaregs et Aqmi, et le Sud, par les rebelles de l'armée malienne.

Le Sahara s'est ainsi mué en une aire d'insécurité, voire de conflits liés au télescopage de multiples acteurs aux intérêts et aux ambitions contradictoires. Les États riverains du Nord comme du Sud, souvent trop faibles, sont actuellement dans l'incapacité de contrôler leurs marges sahariennes et de mettre en place une coopération concertée pour assurer la sécurité.

■ Un espace convoité, des acteurs en compétition

Du fait de la richesse de ses sous-sols, le Sahara se trouve au centre d'enjeux économiques et stratégiques mettant en scène et en opposition différents types d'acteurs : États riverains, anciennes puissances coloniales occidentales et leurs FTN, peuples autochtones, terroristes et trafiquants en tous genres... Le Sahara est alors devenu un espace de convoitise, où les ambitions et les intérêts contradictoires génèrent des tensions et de l'insécurité.

Les différents attentats et enlèvements revendiqués par le groupe terroriste Aqmi depuis 2007 illustrent, d'une part, ce choc d'intérêts contradictoires, avec, d'un côté, l'exploitation du sous-sol du Niger (mine d'Arlit) par la FTN occidentale AREVA® et, de l'autre, un groupe terroriste religieux poursuivant des buts politiques et idéologiques, et, d'autre part, l'incapacité des États africains à pacifier cette zone.

Néanmoins, ces États ont tenté d'intégrer de plus en plus leurs marges sahariennes par la promotion de villes, la création de voies ferrées, de routes et d'aéroports, afin de réaffirmer leur autorité sur ces territoires et de favoriser leur intégration régionale : le Trans-Sahara pipeline reliant Hassi R'Mel en Algérie à Warri au Nigeria, les voies ferrées reliant la ville d'Hassi Messaoud (puits de pétrole) au littoral d'Alger en Algérie ou la ville de Zouérat (mines de fer) au port de Nouhadibou en Mauritanie.

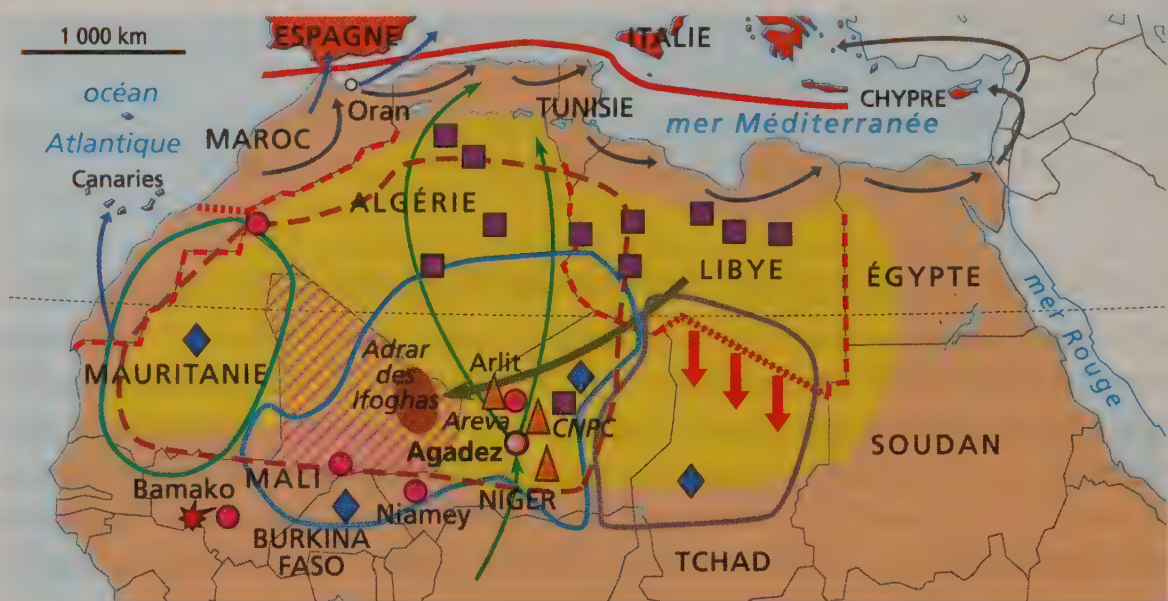
Cette intégration régionale est renforcée par la fonction circulatoire du Sahara faisant communiquer des zones aux forts différentiels de développement : carburant et produits de consommation du Nord sont alors échangés contre bétail et produits

agricoles du Sud, sans compter les drogues fabriquées en Afrique subsaharienne ou dans les marges du Nord du Sahara.

Espace convoité, espace intégré : les différents acteurs font ainsi du Sahara une aire s'inscrivant dans la mondialisation géopolitique et informelle.

■ Un Sahara à l'image de l'Afrique, entre potentialités et tensions

Le Sahara n'est donc pas un espace vide ou perdu pour l'Afrique. C'est un territoire de vie traversé par nombre d'enjeux – économiques, identitaires, idéologiques, politiques et énergétiques – qui en font un espace et un objet géopolitique complexes. Car, comme l'Afrique, il recèle des potentialités que les peuples, par mésentente et oppositions, mais aussi par prédation des puissances extérieures ou des pouvoirs locaux ou nationaux, échouent à mettre en valeur et dont ils ne parviennent pas à faire une source de développement.



I. Des frontières et des peuples nomades

A. Le Sahara, espace de tensions géopolitiques

- Frontières héritées de l'indépendance
- Toubous
- Touaregs
- Regueibat : territoires des peuples nomades du Sahara
- Espace de faible densité autour de 1 hab./km²

B. Des litiges frontaliers : effacer, repousser et revendiquer

- - - Frontières mal démarquées et contestées
- Tentatives d'effacement de la frontière
- ➔ Tentative d'expansion territoriale
- ★ Coup d'État militaire du 22 mars 2012
- ▨ Zone de l'AZAWAD revendiquée et envahie depuis le 22 mars 2012 par les Touaregs soutenus par AQMI

II. Le Sahara, espace de tensions économiques et énergétiques

A. Des ressources stratégiques

- ▲ Richesses minières (uranium)
- Gisements d'hydrocarbures

B. Des ressources convoitées

- Areva Mines d'uranium exploitées par Areva au Niger (Arlit, Imouraren)
- CNPC Gisements d'hydrocarbures exploités par la CNPC
- ▨ « Sanctuaire d'AQMI » dans l'Adrar des Ifoghas
- ▨ Zone d'action d'AQMI
- Lieux d'enlèvements et d'attentats revendiqués par AQMI (en 2011 et 2012)
- ◆ Dispositifs militaires français

III. Le Sahara, espace de tensions migratoires

A. Une barrière entre deux mondes

- Pays développés de l'Union européenne à l'IDH élevé (de 0,9 à 0,7, PNUD 2011)
- Pays d'Afrique subsaharienne à l'IDH moyen ou faible (moins de 0,7, PNUD 2011)
- La Méditerranée : un espace surveillé, zone Frontex de l'Union européenne

B. Un espace de transit et de circulation

- ➔ Anciennes grandes routes migratoires, flux de réfugiés clandestins
- ➔ Nouvelles routes contournant la Méditerranée

C. Un espace de trafic

- ➔ Trafic d'armes en provenance de Libye depuis la chute de Kadhafi
- ➔ Trafic de haschisch
- Ville d'Agadez au Niger, plaque tournante de départ des migrations et du trafic de haschisch au travers du Sahara

Le continent africain face au développement et à la mondialisation

Le cours

Si, en 1962, le géographe René Dumont estimait que l'Afrique était mal partie, force est de constater qu'aujourd'hui, avec **1 milliard d'habitants** (dont 41 % de moins de 15 ans), elle est en mouvement et que l'heure n'est plus vraiment à l'afro-pessimisme. Certes, les troubles politiques et militaires, les inégalités socio-économiques et le retard de développement constituent une réalité indéniable – souvent, d'ailleurs, la seule mise en avant par les médias –, mais une autre réalité, plus profonde et moins visible, car issue d'une autre temporalité, existe. Le dynamisme démographique, la vague d'urbanisation en cours, l'ouverture au monde bousculent peu à peu les coutumes et les identités et préparent le changement.

Quelles sont les réalités du développement actuel et de l'intégration mondiale de l'Afrique ? Quels défis lui reste-t-il encore à relever ?

● Un continent au lourd passif

L'Afrique a longtemps incarné le mal-développement, une situation dans laquelle le niveau de vie des populations ne progresse pas, voire se détériore à cause de déficiences d'infrastructures économiques, sanitaires et de comportements politiques et sociaux peu propices au changement.

■ Le poids du mal-développement

En 2011, selon le rapport du PNUD, la moyenne de l'IDH de l'Afrique subsaharienne s'élève à 0,463. Classé parmi les IDH faibles et moyens, ce continent concentre 33 des 48 pays les moins avancés. L'espérance de vie moyenne (54,4 ans) et le revenu moyen par habitant (1 966 dollars par an) y sont les plus faibles du monde.

Les situations socio-économiques et sanitaires sont très problématiques dans la majorité des pays : le taux de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté international (moins de 1,25 dollar par jour) serait de 43 % (chiffres parcellaires, PNUD, 2011) ; environ $\frac{1}{3}$ de la population aurait une alimentation insuffisante et 34 millions de personnes (majoritairement en Afrique subsaharienne) seraient contaminées par le VIH.

Enfin, les faiblesses économiques, technologiques et politiques rendent les **sociétés africaines très vulnérables** aux catastrophes naturelles et aux conjonctures économiques internationales (prix des matières premières ou baisse de la demande globale).

■ Un continent marginalisé dans les échanges mondiaux

• Des territoires peu accessibles et insuffisamment sécurisés

Si l'Afrique reste encore en marge et participe à moins de 3 % des échanges mondiaux, c'est en partie dû à la médiocrité de ses réseaux de transports et de communications qui laissent nombre de territoires à l'écart des grands courants de circulation, comme ceux des pays enclavés* (la région des Grands Lacs, par exemple). De ce fait, les coûts logistiques d'une firme qui souhaiterait délocaliser sa production s'en trouvent considérablement augmentés. Même les grandes villes du continent paraissent faiblement connectées, telles Johannesburg ou Le Cap, 1^{re} ville africaine pour les échanges dans le monde mais seulement 75^e au niveau mondial.

Enfin, **à cette difficile accessibilité s'ajoutent l'insécurité et l'instabilité politique** de nombreux pays dirigés par des régimes autoritaires. Certains, considérés comme répulsifs, n'attirent guère les investissements extérieurs : c'est le cas du Zimbabwe, du Nigeria, du Tchad et du Soudan, en plein conflit (Darfour).

• Une faible attractivité économique

La faible attractivité économique des pays africains s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, le manque de main-d'œuvre disponible et employable ainsi que la faible productivité, supposée ou réputée, de la main-d'œuvre africaine n'incitent guère les industriels à y installer leurs usines d'assemblage. La faiblesse du tissu industriel, une organisation sociale du travail défailante, ainsi que l'insuffisante modernisation des modes de production (l'Afrique n'exporte majoritairement que des produits non transformés) constituent les autres lourds handicaps.

■ Le poids des divisions et des conflits

L'issue de la « guerre froide » en 1991 n'a pas mis fin aux guerres civiles qui déchiraient l'Afrique depuis les indépendances des années 1960. Cet arrêt de l'affrontement idéologique mondial a, au contraire, **fait resurgir des divisions maintenues en sommeil par la bipolarisation** des relations internationales. Les guerres d'indépendance ou de libération, les conflits frontaliers (cf. celui du Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie) ont alors fait place à des conflits dits « de fragmentation » liés à la faiblesse des États et aux revendications ethniques ou religieuses qui masquent souvent des motivations économiques (ressources).

• La forte conflictualité africaine

Les années 1990, désignées comme la « *décennie du chaos* » par la géographe Sylvie Brunel, sont marquées, en Afrique, par **des conflits de nature ethnique auxquels la communauté internationale a mis du temps à réagir**. La fin de la « guerre froide », la crise économique, l'aide au développement conditionnée à la mise en place de la démocratie ont conduit, en effet, nombre de leaders politiques africains, pour fédérer autour d'eux une population, à désigner des boucs émissaires : les étrangers et les minorités ethniques, religieuses, politiques. La jeunesse désœuvrée est alors mobilisée dans ces combats qui lui permettent d'exister socialement et d'acquérir, par les armes, de la puissance. 35 pays africains sur 53 basculent alors dans des guerres civiles qui débouchent le plus souvent sur des massacres, voire des génocides. Tel fut le cas en Côte d'Ivoire et au Rwanda, pour ne citer que ces exemples.

Le conflit en Côte d'Ivoire, survenu après la mort du président Houphouët-Boigny en 1993, est typique de ce **mécanisme de recherche de boucs émissaires** suite à une crise économique (ici, la chute des cours des denrées agricoles) débouchant sur une guerre civile à connotation ethnique et à but sécessionniste. Henri Konan-Bédié (1994) et Laurent Gbagbo (1999), ses successeurs, se sont en effet fait élire sur des programmes de défense de « l'ivoirité », qui, selon eux, était menacée par les migrants des pays voisins venant travailler dans les plantations des cultures destinées à l'exportation (cacao, café). Débutant en 2000, la présidence Gbagbo est marquée par une répression contre les partisans d'Alassane Ouattara, le candidat des musulmans du Nord, accusé de ne pas être ivoirien mais burkinabais, et par une division du pays entre un Sud tenu par le gouvernement et un Nord aux mains des rebelles. En 2002, l'opération française « Licorne » s'interpose et un cessez-le-feu est signé entre le gouvernement et les rebelles, mais Gbagbo reste en place. En 2004, suite à une offensive contre des villages du Nord et une base française, l'armée française réplique en détruisant des avions de combat de l'armée ivoirienne. S'ensuivent de violentes manifestations anti-françaises obligeant plus de 20 000 ressortissants français à quitter le pays. Après les accords de Ouagadougou en 2007 et une amnistie générale de Gbagbo, les élections en 2010,

qui consacrent la victoire de Ouattara, ne sont pas reconnues par Gbagbo qui ne quitte le pouvoir que par la force en avril 2011.

Le conflit ethnique africain caractéristique reste celui du Rwanda qui opposa deux ethnies rivales bien avant la colonisation (même si celle-ci attisa cette rivalité) et aux modes de vie différents : des Tutsis éleveurs faisant paître leurs bêtes sur les champs des cultivateurs hutus. Les colonisateurs belges décidèrent d'abord de s'appuyer sur une élite locale faite de Tutsis, qu'ils formèrent à l'occidentale, puis, ces derniers militant pour l'indépendance, ils favorisèrent les Hutus qui perpétrèrent alors, en 1959, le premier massacre de Tutsis, générant ainsi le premier exil tutsi vers les pays voisins, notamment l'Ouganda qui les soutenait. Les Tutsis s'organisèrent et fondèrent le Front patriotique rwandais en 1990, bien décidés à reconquérir le Rwanda. Les forces rwandaises, aidées de l'armée française, peinèrent à contenir les forces tutsies, cependant que le gouvernement hutu, depuis la capitale Kigali, attisait les haines contre l'ethnie tutsie. L'attentat réussi contre l'avion du président hutu, le 6 avril 1994, servit de déclencheur : les milices hutues massacrèrent, par familles entières, les Tutsis rwandais ainsi que les Hutus modérés, faisant entre 800 000 et 1 million de morts en une centaine de jours. La Communauté internationale, occupée à commémorer le 50^e anniversaire de la libération d'Auschwitz, ne s'interposa pas. Pire : l'ONU, malgré les alertes, retira ses troupes de maintien de la paix. L'opération « Turquoise », sous commandement français, mit en place une zone de sécurité dans le Sud-Ouest, mais son action fut controversée, certains accusant la France d'avoir laissé s'enfuir des responsables hutus du massacre, dont le président de la République rwandaise. Les Tutsis prirent Kigali en juillet 1994, poussant sur les routes près de 2 millions de Hutus vers la République démocratique du Congo et la Tanzanie. Aujourd'hui, le pays vit sous l'ordre des Tutsis et des tribunaux populaires continuent de vider les prisons.

Le cas du Soudan illustre aussi l'affrontement entre deux communautés, mais cette fois religieuses.

• La crise multiforme de l'État africain, entre criminalité, corruption et endettement

Cette forte conflictualité africaine résulte également d'une **faiblesse chronique des États d'Afrique**. En effet, la crise que connaît l'économie de rente (chute des cours des matières premières), fondement économique de la majorité des pays du continent dans les années 1980, décrédibilise les États. Les politiques du FMI* et de la Banque mondiale* poussent les États africains à couper dans leurs budgets, afin de se désendetter, et, du même coup, contribuent à les fragiliser. Faute de moyens, l'État régalien ne peut plus assurer ses missions et imposer son autorité. Le chacun pour soi l'emporte et des autorités concurrentes, fondées sur la violence, s'imposent, tels les « seigneurs de guerre ». Le pays sombre dans l'illégalité, la criminalité, le pillage généralisé et, *in fine*, la guerre civile.

Le principal but est l'accaparement des ressources et la création de nouvelles formes de rentes, comme les ventes d'armes, les différents trafics (diamants, or, émeraudes, métaux rares, œuvres d'art, ivoire, et désormais drogue, enfants...) ou le blanchiment d'argent, tout en s'appuyant sur les divisions ethniques, religieuses ou communautaristes, afin d'entretenir le désordre (absence de contrôle frontalier et de lutte policière), seule condition à leur économie criminelle.

● Un continent en mouvement

Malgré ces lourds handicaps, qui sont le fruit d'indépendances chaotiques et de crises économiques, **les années 2000 semblent annoncer une transition et dessiner une Afrique en chantier et en mouvement**. Les chiffres à court terme masquent une réalité profonde, celle d'une évolution qui doit s'apprécier sur le long terme. Entre 1980 et 2011, l'IDH de l'Afrique subsaharienne est ainsi passé de 0,365 à 0,463. Il a connu une croissance annuelle de 1,15 %, soit autant que pour l'Asie de l'Est pacifique (comprenant notamment la Chine).

■ Une Afrique en voie d'intégration à la mondialisation

La mondialisation de l'Afrique est ancienne : elle remonte au Moyen Âge, lorsqu'elle exportait son or puis, au xv^e siècle, ses hommes, victimes de la traite des esclaves. La colonisation du xix^e siècle a généré de nombreux échanges avec les métropoles européennes, mais au détriment des sociétés africaines.

Aujourd'hui, si le continent pèse encore peu dans les échanges mondiaux officiels (3 %), les signes d'ouverture, voire d'intégration se multiplient. Parmi ces signes d'intégration et d'ouverture, citons :

- le fait que, depuis le début des années 2000, l'Afrique attire autant d'investissements privés que la Chine (50 milliards de dollars par an) ;
- des accords commerciaux privilégiés avec l'Europe et les États-Unis (*African Growth Opportunity Act*) ;
- des investissements chinois massifs ;
- la restauration de l'autorité des États et des processus de paix (35 pays étaient en guerre en 1995 et on dénombre seulement 4 zones d'instabilité en 2010 : Soudan, Tchad, Darfour et Corne de l'Afrique).

• Une Afrique convoitée

L'Afrique est souvent perçue comme une périphérie*, voire une marge de la mondialisation, dont la plupart des pays vivent d'une économie extravertie ou de rente. Les États africains ne maîtrisant ni la technologie, ni les capitaux, ni les prix, ils n'ont à leur disposition que les ressources naturelles de leur territoire (minerais, hydrocarbures, terres arables).

Au total, l'Afrique détiendrait **12 % des réserves mondiales de pétrole, 60 % des réserves de terres cultivables**, le 2^e massif forestier et 80 % des réserves de coltan (minerai utilisé dans la fabrication des téléphones portables). Récemment,

la montée des pays émergents, notamment asiatiques, très consommateurs d'énergie et de matières premières, a fait de l'Afrique un espace de plus en plus convoité. La Chine et les émergents comme l'Inde et le Brésil, ainsi que l'Europe et les États-Unis constituent les principaux partenaires commerciaux du continent. Malheureusement, cette exploitation par des FTN étrangères ne contribue que très peu au développement économique local.

• Une Afrique connectée

Si l'Afrique reste encore à l'écart des grandes routes maritimes et aériennes mondiales, elle intègre désormais la révolution des télécommunications et a connu une progression foudroyante de la téléphonie mobile, passant de 51,4 millions à 375 millions d'abonnés en 2008. La connexion à Internet progresse, grâce à la concurrence des opérateurs, et, même si les infrastructures collectives (câbles, cybercafés) et privées (micro-ordinateurs) sont encore insuffisantes, le nombre d'internautes est passé de 7,7 millions en 2001 à 50,4 millions en 2008. Cette connectivité permet ainsi de **resserrer les liens avec les Africains de la diaspora**, voire de **faciliter les transferts d'argent** au pays.

Cet usage d'Internet ou de la téléphonie témoigne de la situation paradoxale de l'Afrique : un continent qui reste ouvert à la nouveauté et au progrès mais qui ne possède pas les infrastructures pour en faire pleinement l'usage. Une grande part des Africains utilisent ainsi Internet dans un cadre informel à cause de la pauvreté qui pousse à la mutualisation des outils (revente de cartes de téléphone). D'ailleurs, l'Afrique branchée ne concerne pas tout le continent, certains pays comme la Somalie restent encore à l'écart des réseaux.

• Une Afrique migratoire : les diasporas

L'Afrique est également **une terre de circulations migratoires** : sur les 20 millions d'Africains qui migrent chaque année, 82 % le font au sein même du continent, tandis que les autres tentent leur chance essentiellement en Europe, mais aussi vers le monde arabe ou l'océan Indien.

Les **raisons économiques** sont les premières causes de ces migrations. Définitives ou temporaires, ces dernières constituent une forme d'intégration de l'Afrique à la mondialisation car elles génèrent des flux, les « rétrotransferts » ou « remises », qui représentent une forme d'investissement plus importante que les fameux IDE ! Les destinations prioritaires sont les pays du golfe Persique, pour travailler dans la pétrochimie, ou l'Afrique du Sud, seule puissance émergente du continent.

L'eldorado européen n'est le choix que d'une minorité, en grande partie des Africains du Maghreb puis de l'Afrique noire (Nigériens, Somaliens, Mauritaniens, Cap-Verdiens ou Ghanéens). Souvent clandestins, nombre d'entre eux sont issus de communautés de pêcheurs en déshérence qui, pour des raisons le plus souvent économiques et au péril de leur vie, tentent leur chance. Ce sont essentiellement une formation ou du travail que viennent chercher, au Nord, les Africains. Médecins, informaticiens, ingénieurs et footballeurs constituent ainsi

les premiers investisseurs de leur pays par l'envoi d'argent ou la création, de retour là-bas, de leur entreprise.

Les **migrations forcées**, pour des raisons politiques ou militaires, constituent la 2^e cause de départ des Africains. Ces migrants sont accueillis en grande partie par d'autres pays africains, tels les 800 000 Rwandais contraints de fuir leur territoire pour le Zaïre voisin. Les pays de l'Est et du Centre de l'Afrique génèrent le plus de migrants : Soudan, Somalie, Érythrée, Rwanda, Congo, Burundi...

Cette émigration africaine constitue un miroir des difficultés du continent qui poussent une partie de sa jeunesse, donc de son avenir, à s'exiler.

- **Le lieu d'une mondialisation sauvage**

L'intégration de l'Afrique à la mondialisation semble être une intégration par défaut car elle se fait dans le cadre de l'économie informelle et d'échanges internationaux liés à différents trafics, difficiles à comptabiliser.

À partir des années 1990, l'Afrique, du fait de la faiblesse des États et parallèlement à son urbanisation rapide, est devenue un **espace privilégié pour recycler l'argent sale des trafics effectués en Occident**. Sa proximité géographique avec l'Europe a fait de certains de ses territoires des aires de transit et, de plus en plus, de production de drogues (Maroc, Nigeria) en lien avec l'Amérique latine, mais aussi de bien d'autres trafics (armes, organes, pierres précieuses, êtres humains...) à destination des pays riches européens. Par ailleurs, s'y développent depuis peu des pavillons de complaisance et de nouveaux paradis fiscaux.

Depuis les années 2000, la piraterie illustre la situation de l'Afrique, qui voit passer les flux de la mondialisation sans pouvoir y prendre part, si ce n'est en les court-circuitant de manière illégale.

Enfin, l'Afrique subit les désagréments générés par cette mondialisation en devenant un nouveau lieu de recyclage des déchets toxiques du « Nord » (de l'informatique ou de la marine, par exemple).

- **Une Afrique en mutation**

- **La ville, lieu du changement social**

Depuis 1950, la population urbaine a été multipliée par 13, passant de 32 millions d'urbains en 1950 à 415 millions en 2010. **Les villes africaines sont autant un laboratoire du développement qu'un défi**. Malgré les difficultés sociales, économiques et sanitaires (accès à l'eau potable, égouts et électricité), c'est au sein de ces villes que s'élaborent de nouvelles formes d'organisations sociales appréhendant la modernité : points d'entrée de la mondialisation, lieux d'éducation et de formation, lieux de rassemblement sportifs et politiques. C'est ici qu'émerge le mouvement engendré par de nouveaux acteurs sur la scène africaine.

- **Les acteurs du changement**

Malgré la diversité des situations et la difficulté de généraliser, les observateurs remarquent, de plus en plus, le rôle croissant joué par les femmes dans la société

africaine. La ville et l'école ont tendance à diffuser des modèles qui rompent avec la culture traditionnelle au sein des familles, dans les milieux ruraux, et donnent accès à des savoirs et des valeurs universels, porteurs d'une certaine modernité (« occidentalité » ?).

Sur certains territoires, comme le Togo, les femmes peuvent occuper une place économique enviable, comme celle des « Nana Benz » de Lomé ou Cotonou (femmes ayant fait fortune dans la vente de pagens et ayant acheté des Mercedes-Benz) ; d'autres ont pris leurs responsabilités et sont devenues chefs de famille. La ville, lieu d'émancipation pour les femmes (mais pouvant aussi se transformer en lieu de soumission avec la prostitution), offre des perspectives, notamment dans le tertiaire et, le plus souvent, dans l'économie informelle, même si les statistiques mentionnent peu de femmes députés ou chefs d'entreprise.

• Les NTIC*, outils du changement

Depuis les années 2000, le développement des NTIC joue un rôle d'accélérateur dans l'évolution des sociétés africaines en propulsant des millions d'Africains au cœur de la mondialisation. Outils du changement économique en favorisant l'ouverture sur le monde, **les NTIC constituent également des outils du changement social et politique** en favorisant le rassemblement de la société civile et l'émancipation des consciences, comme en ont témoigné les différentes révolutions du « Printemps arabe » 2011 en Tunisie et en Égypte.

• Une Afrique aux trajectoires plurielles

Si un bouillonnement des sociétés africaines peut être observé depuis les années 2000, les fragilités demeurent et tous les États n'empruntent pas la même trajectoire.

Schématiquement, on peut repérer :

- **une Afrique qui émerge au Nord** (Maghreb-Machrek) **et au Sud** (Afrique du Sud et Botswana) ;
- **une Afrique marginalisée, enclavée*, déchirée au Sud du Sahara** et notamment dans la région des Grands Lacs.

Cependant, les situations sont plurielles au sein de ces ensembles.

Dans le premier groupe, seule l'Afrique du Sud paraît réellement émerger à l'échelle mondiale, comme en témoigne le fait qu'elle produise $\frac{1}{3}$ des richesses du continent. Les États du Maghreb, l'Égypte ou le Nigeria, eux, s'affirment plutôt comme des puissances régionales.

Dans le second ensemble, la situation des pays pétroliers (Nigeria, Gabon, Angola) est un peu particulière (et intermédiaire) de par leur richesse souterraine qui leur permet de s'insérer un peu plus dans les échanges internationaux, même si leur rente n'est pas forcément synonyme de « développement ». Malgré tout, les situations au sein de l'Afrique subsaharienne, qui concentre 34 des 48 pays les moins avancés dans le monde (50 % de la population vit avec moins de 2 dollars par jour), ont beaucoup de points communs. Ils amorcent le plus souvent la

phase 2 de la transition démographique : chute de la mortalité mais natalité toujours forte. Leurs caractéristiques communes tiennent au fait qu'ils entretiennent une situation politique peu stable, voire conflictuelle, qu'ils sont peu industrialisés (moins de 10 % de leur PIB en moyenne) et possèdent une économie fondée sur la rente agricole (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali...), minière (RDC, Sierra Leone, Guinée...), pétrolière (Soudan et Soudan du Sud, Angola...), voire sur des remises de leur diaspora (telle l'Égypte, dont beaucoup d'émigrés travaillent dans l'industrie pétrochimique des pays du Golfe). L'enclavement* et la dépendance alimentaire ajoutent encore aux difficultés de ces pays.

À grande échelle, ce sont les ruraux, les habitants de bidonvilles, et les minorités ethniques et politiques qui sont le plus touchés, tandis qu'une classe moyenne émerge progressivement dans les grandes villes, notamment dans les pays africains en cours d'intégration à la mondialisation.

● Un continent face aux défis du développement

L'Afrique est sortie, depuis 2001, de la « *décennie du chaos* » et connaît **une croissance « à la chinoise »** (croissance moyenne de 5 % du PIB, d'après *Images économiques du monde* 2012). Cependant, malgré ces progrès, elle reste encore le continent de la pauvreté et du mal-développement tant les retards à combler sont importants, au même titre que les défis à relever.

Ces défis sont multiples, mais le plus grand est de transformer les obstacles qui freinent le développement en potentialités qui le favorisent. Il en va ainsi, en premier lieu, de la démographie qui, maîtrisée, peut devenir source de dynamisme économique comme démocratique. Le défi démographique conditionne, comme ce fut le cas en Asie, le développement de l'Afrique : la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation, les migrations et la démocratie dépendent étroitement de la transition démographique du continent.

■ Les défis fondamentaux de la démographie

En 2009, le continent africain a franchi la barre du milliard d'habitants et compte, en 2011, près de 1 milliard et 44 millions de personnes.

• Un rattrapage démographique ?

Contrairement à l'Asie, **l'Afrique subsaharienne vient à peine d'entamer sa transition démographique** – d'où la forte croissance de sa population (2,4 % par an en moyenne depuis les années 2000). En effet, jamais une telle croissance n'avait été observée en si peu de temps, faisant passer la population de l'Afrique subsaharienne de 180 millions d'habitants en 1950 à plus de 800 millions en 2010. Sur la durée, cette croissance semble correspondre à un rattrapage démographique qui s'expliquerait par un décrochage de l'Afrique au XVII^e siècle : par projection, l'Afrique aurait totalisé, en 1700, près de 100 millions d'habitants, soit 17 % de la population mondiale, c'est-à-dire autant que la Chine, alors que sa part n'était plus

que de 7 % en 1950. Cependant, cette hypothèse du rattrapage démographique pour expliquer la forte croissance actuelle est encore discutée chez les démographes.

• Des transitions démographiques inachevées

Néanmoins, **cette croissance ne concerne pas les pays du Maghreb** qui sont plus avancés dans la transition démographique que leurs voisins du Sud du Sahara. Ainsi, la Tunisie est le pays le plus avancé, avec un taux de fécondité de 2 enfants par femme (en 2011, PNUD), identique à celui de la France. Il s'explique par un meilleur accès des femmes à l'éducation, ainsi que la diffusion des modèles européens. L'Algérie et le Maroc suivent, avec respectivement 2,1 et 2,2 enfants en 2011. L'Égypte puis – exception méridionale – l'Afrique du Sud, avec 2,4 et 2,6 enfants par femme (2011, PNUD), montrent que la transition est encore en cours.

Au contraire, **l'Afrique subsaharienne affiche un taux de fécondité record** dans le monde avec une moyenne de 4,8 enfants par femme, le Niger détenant le plus haut niveau avec 6,9 enfants. Malgré tout, la fécondité a partout commencé à baisser, mais cette évolution n'empêchera pas la population de croître structuellement, étant donné l'importance de ses jeunes membres en âge de procréer. Le cas démographique de l'Afrique nous permet cependant de nous poser la question de savoir si le modèle de la transition démographique, né de l'observation de la démographie européenne, est transposable à toutes les régions du monde. Quoi qu'il en soit, les relations réciproques entre démographie et développement n'ont jamais encore été clairement établies.

• Le défi sanitaire

La transition démographique est un enjeu sanitaire majeur pour l'Afrique, notamment subsaharienne, qui cumule les plus mauvais indicateurs de santé au monde. Ainsi, l'espérance de vie y est de 54,4 ans, alors qu'elle est de 73,5 ans pour le Maghreb. Les taux de mortalité infantile et maternelle (en Afrique subsaharienne, d'après le PNUD, 619 femmes sur 1 000 accouchements sont décédées en 2008, 129 enfants sur 1 000 sont morts avant l'âge de 5 ans et 1 enfant sur 3 n'est pas vacciné) sont aussi très évocateurs du faible taux d'encadrement médical de la population (50 médecins pour 100 000 hab., soit 100 fois moins que la France).

Ce mauvais état de santé s'explique par la **prolifération de maladies** telles que les infections respiratoires, le paludisme, la rougeole (qui régresse grâce à la couverture vaccinale) ou la méningite, qui, soignables, voire bénignes dans les pays développés, s'avèrent meurtrières en Afrique. À ces pathologies vient s'ajouter le fléau du sida qui, avec la tuberculose ou le paludisme, touche le continent africain comme aucun autre : près de 70 % des personnes infectées dans le monde vivent en Afrique subsaharienne ! Enfin, l'Afrique n'est pas non plus épargnée par les maladies « modernes » des pays développés comme l'obésité, le cancer ou les maladies cardio-vasculaires.

L'**insuffisance des infrastructures sanitaires** (des hôpitaux dans les grandes villes et seulement des dispensaires dans le reste du pays – héritage de l'époque coloniale), le manque de personnel (les médecins partent exercer à l'étranger) et l'absence de système de couverture sociale expliquent cet état de santé très préoccupant. Dans les quelques pays mieux lotis, on assiste à une médecine à deux vitesses avec la naissance d'un système de santé privé réservé aux riches, tandis que les plus pauvres s'en remettent souvent aux herboristes ou aux guérisseurs.

• Le défi alimentaire

La malnutrition explique également ce mauvais état de santé en Afrique, où près de 239 millions d'Africains (soit environ 23 % de la population totale) n'ont pas les 2 700 kilocalories (pour un homme de 84 kg) minimales requises par jour selon la FAO mais moins de 2 400.

Plusieurs causes, souvent combinées, expliqueraient cette persistance de l'insécurité alimentaire :

- une inégale modernisation de l'agriculture selon les pays ;
- le manque de maîtrise de l'eau (méthode d'irrigation et d'assèchement) qui conduit à sous-utiliser certaines terres (mangroves, marécages) ;
- l'insécurité, le pillage, l'asservissement ou l'enrôlement des populations générés par les conflits, qui privent les exploitations de main-d'œuvre ;
- les aides internationales parfois détournées par les gouvernements ou les milices ;
- la pauvreté, notamment rurale, qui rend difficile d'accès les ressources alimentaires à cause du fonctionnement global des marchés (crises alimentaires des années 2000) ;
- la convoitise et la vente (plus souvent la location sur 99 ans) de terres arables (l'Afrique posséderait 60 % des terres arables non encore cultivées) à des puissances extérieures telles que la Chine, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Corée du Sud, l'Arabie Saoudite, etc., qui ambitionnent de délocaliser leur production, voire leur population (c'est le cas de la Chine au Mali qui souhaite y installer des migrants de Chongqing !).

Malgré tout, **les paysans africains ont tenté d'apporter des réponses à leur faible productivité agricole en misant avant tout sur des solutions extensives** : l'extension des surfaces cultivées au travers de fronts pionniers* (du cacao en Côte d'Ivoire, des céréales au Kenya ou du coton au Burkina Faso, par exemple) a été privilégiée mais au prix de dégradations environnementales et de conflits d'usage. En effet, l'extension des cultures a réduit la couverture forestière (d'environ 10 % entre 1980 et 1995) et conduit à un appauvrissement des sols et à une augmentation de l'érosion. Les zones de pâturage ont été limitées, provoquant des tensions entre éleveurs et cultivateurs.

Sinon, **les Africains ont fait appel à des solutions extérieures** telles que :

- l'introduction de variétés à hauts rendements ou d'OGM moins gourmands en eau et plus résistants aux parasites (riz *Nerica*, manioc, patates douces...) ;

- le privilège donné aux cultures commerciales afin de dégager des rentes pour les réinvestir (légumes et fruits de contre-saison dans le Sahel, roses au Kenya, soja et crevettes au Mozambique, perche du Nil...) ;
- la formation des agriculteurs à leur type de culture ;
- une mécanisation encore parcimonieuse par manque de moyens qui est en partie détournée dans l'optique d'étendre les cultures et non de les intensifier (tronçonneuses pour défricher, moto pour garder les troupeaux...).

Là aussi, ces solutions ont leurs contreparties environnementales (érosion des sols, perte de l'agro-diversité indigène, pollution), sociales (seule une partie des paysans y a accès), politiques et économiques (la dépendance des paysans et de leur gouvernement à l'égard de grandes FTN du secteur telles que Monsanto®).

■ Les défis de la croissance et du développement humain

• Le défi économique : sortir de l'économie de rente

La place de l'Afrique dans la mondialisation n'est ni maîtrisée ni négociée, mais subie et imposée. Cette situation est essentiellement due au modèle rentier et à l'endettement massif des États africains qui ont été contraints d'accepter, de la part du FMI* et de la Banque mondiale*, des politiques structurelles inadaptées. Au final, la libéralisation imposée s'étant avérée désavantageuse pour des Africains non préparés, ces politiques ont entravé leur développement en accentuant l'inefficacité de leurs États, contraints de réduire leurs dépenses, le nombre de fonctionnaires et leurs subventions.

Cette spécialisation rentière, peu industrialisante (sans parler de la corruption étatique), a donc créé **une situation de dépendance économique et financière des États africains** à l'égard des cours mondiaux, comme en témoignent le café ou le cacao pour la Côte d'Ivoire.

En 2005, le G8 a effacé les dettes de 14 États africains, le ratio de la dette sur le PIB passant de plus de 60 % en 2002 à 20 % en 2009. Néanmoins, les États africains continuent de contracter des prêts auprès notamment des banques des pays émergents (pays du Golfe et asiatiques) : car comment impulser un développement et s'intégrer aux échanges internationaux sans mettre en valeur son territoire (infrastructures, sécurité) et sa population (alimentation, éducation, santé et formation) et donc investir ?

• Le défi éducatif et de l'emploi des jeunes

La jeunesse de la population est une des caractéristiques démographiques du continent africain. Elle constitue **un potentiel pour l'avenir** qu'il convient de valoriser par l'éducation et l'emploi. Cependant, rares sont les États africains ayant les finances suffisantes pour investir dans les infrastructures et le personnel éducatif et permettre à terme à ces jeunes de trouver un emploi. Or, sans population qualifiée, les entreprises et investisseurs étrangers ont moins d'intérêt à s'installer en Afrique.

L'Afrique subsaharienne compte le taux d'alphabétisation des 15 ans et plus le plus faible du monde, avec 61,6 %, contre 72 % pour le Maghreb (PNUD, 2011). Les enseignements secondaire et supérieur sont quasiment inexistants : seuls 35,3 % d'une classe d'âge sont scolarisés dans le secondaire et 5,9 % dans le supérieur en Afrique subsaharienne contre 83 % dans le secondaire et 32 % dans le supérieur pour le Maghreb (PNUD, 2011).

Situation également contrastée entre le Nord et le Sud du continent : les pays du Maghreb ont un taux de scolarisation légèrement plus faible que le Sud, avec 72 % contre 87 % pour l'Afrique du Sud, le Swaziland, le Lesotho et le Botswana. Des progrès ont certes été réalisés mais ils demeurent encore insuffisants. De plus, même qualifiés, les jeunes peinent à trouver un emploi sur un marché du travail vite saturé pour les plus diplômés, créant ainsi un malaise qui se mue parfois en opposition politique, voire est récupéré par des mouvements plus radicaux.

• Le défi de l'urbanisation

L'urbanisation du continent africain fut aussi rapide qu'incontrôlée (3 % d'urbains en 1900 contre 45 % en 2010, selon l'ONU) : la population a été multipliée par 5 entre 1950 et 2010, tandis que le nombre d'urbains était multiplié par 15 dans le même temps, avec un rythme annuel moyen de 5 à 6 %. **Cette urbanisation pose aujourd'hui un vaste défi de gestion et de contrôle.**

Les villes africaines illustrent autant la modernité et le changement social et économique à l'œuvre dans le continent que les difficultés qu'il doit encore surmonter.

En effet, pour certains pays, elles ont pu incarner une certaine modernité, faire figure de vitrine et être un facteur d'attractivité : ainsi, des zones industrialo-portuaires ont été créées ; les centres-villes de Nairobi, Abidjan ou Lagos, par exemple, se sont hérissés de tours, embryons de CBD à l'américaine, effaçant en partie l'héritage colonial ; des quartiers cossus de villas-jardins ont vu le jour en bordure du centre ; des cités de fonctionnaires et des ensembles collectifs ont peuplé les espaces péricentraux.

Cependant, **les villes africaines continuent de concentrer les grands maux de l'Afrique** car les autorités, par incompetence ou manque de moyens, n'ont pas su accompagner ce rapide mouvement d'urbanisation. C'est ainsi que cette promesse de modernité incarnée par la ville a exclu une grande partie de la population en provoquant une ségrégation socio-spatiale* importante, dont l'apartheid en est l'exemple le plus abouti. S'il n'existe pas de modèle urbain commun en Afrique, la plupart des grandes villes ont néanmoins connu un double processus de concentration et d'étalement, les villes ayant peu à peu rejoint les bidonvilles édifiés en périphérie lointaine à partir des années 1960. Aujourd'hui, le manque ou l'absence d'infrastructures collectives de transports, d'électricité mais surtout d'adduction d'eau (seulement 31 % de la population en Afrique subsaharienne serait reliée à des installations sanitaires), d'évacuation des eaux usées et de gestion des déchets

caractérise le plus ces villes africaines et laisse planer de grandes menaces sanitaires sur la plupart des métropoles* multimillionnaires du continent.

• Le défi de l'environnement

L'autre grande priorité du ^{xxi}e siècle pour le continent africain est donc celle de l'environnement. **Les ressources y sont exploitées de manière prédatrice**, au mépris des normes, des hommes et du milieu dans lequel ils évoluent, engendrant pollutions et menaces sanitaires : fuites d'hydrocarbures dans le delta du Niger (7 000 marées noires de 1970 à 2000), pêche industrielle au large des côtes Ouest ayant fortement réduit les stocks et mené à la pauvreté les pêcheurs artisanaux, recyclage informel des déchets toxiques, déforestation plus rapide qu'en Amazonie et progression de l'aridité au Sahel.

Les puissantes FTN des pays développés, avec la caution de régimes plus ou moins corrompus, sont les premières responsables de ce pillage environnemental qui hypothèque fortement la survie de certains milieux comme des populations. Elles ont tenté récemment de redorer leur image en prenant à leur charge des services publics (les infrastructures de transports ou de soins, par exemple) ou l'indemnisation des paysans, dans le but de répondre à la sensibilité écologique et éthique des consommateurs des pays du Nord...

Les États africains ont ratifié depuis longtemps les conventions internationales sur la protection de l'environnement, comme le protocole de Kyoto. Sous la pression des ONG, dans les années 1980-1990, des expériences (dans le cadre de l'Agenda 21) ont tenté de concilier protection de l'environnement, intégration des populations et activités locales, comme dans les parcs naturels où ont été développés les safaris et l'écotourisme, notamment dans la région des Grands Lacs (Tanzanie et Kenya). De nouvelles filières, aidées par la construction de routes, ont ainsi vu le jour, telles que le bois-énergie, l'artisanat local, mais la gestion communautaire des ressources se solde souvent par un échec, attisant plutôt les tensions au sein de la communauté et l'accaparement de ces ressources par une minorité.

En dépit de leur caractère participatif et de leur aspect local, ces initiatives ne peuvent pas fonctionner efficacement car elles restent le fruit de conceptions environnementales souvent trop éloignées de celles des Africains.

■ Le défi de la démocratie

Depuis les indépendances dans les années 1950-1960, qui ont largement conduit à l'installation de régimes corrompus autoritaires, voire dictatoriaux, l'Afrique a entrevu, dans les années 1990, **une transition démocratique encore très contrastée et hésitante**.

• Une transition démocratique contrastée

Certains pays d'Afrique de l'Ouest, comme le Ghana, le Sénégal, le Nigeria ou le Niger, ont joué le jeu démocratique et ont connu des alternances pacifiques depuis les années 1990, tout comme l'Afrique du Sud depuis la fin de l'apartheid en 1991.

D'autres, tels que le Togo dirigé par le général Eyadema et le Zimbabwe par le président Mugabe, sont demeurés rétifs au changement démocratique, malgré une libéralisation politique de façade qui leur a permis de conserver leurs positions... D'autres, enfin, ont sombré dans la violence et la guerre civile, comme en Côte d'Ivoire (mais en cours de normalisation, semble-t-il, depuis l'élection difficile d'Alassane Ouattara en 2010), en Sierra Leone ou au Liberia.

Malgré tout, ce processus démocratique a vu naître une presse libre, certes encore fragile mais ayant le mérite de susciter un embryon de débat et faire naître une société civile. Le multipartisme a, quant à lui, permis de voir émerger de nouvelles personnalités politiques, et, entre 1999 et 2007, les alternances gouvernementales sont ainsi passées de 13 à 21, parfois avec de courtes majorités comme au Sénégal, au Ghana et au Nigeria.

Néanmoins, **ce processus démocratique en Afrique a largement été imposé par les États occidentaux**, souvent anciens colonisateurs, en faisant une condition préalable à l'aide au développement. Mais, depuis les années 2000, dans la compétition acharnée que se livrent les puissances occidentales et asiatiques pour l'accès aux ressources, l'impératif démocratique cède peu à peu le pas.

• Les « Printemps arabes » : la prise en main d'un destin démocratique ?

Les « Printemps arabes » de 2010-2011, qui se sont diffusés de la Tunisie (nov.-déc. 2010) vers l'Égypte (déc.-janv. 2011) puis la Libye (fév.-mai 2011), ont fait souffler un vent démocratique sur l'Afrique, mais qui reste à confirmer.

Même si les situations demeurent spécifiques, ces 3 États ont subi durant des décennies les mêmes régimes dictatoriaux répressifs qui se sont montrés incapables d'offrir des emplois à leur jeunesse. Malgré d'indéniables progrès sociaux, le népotisme et le poids de l'armée ont empêché la population de profiter des fruits de la croissance issue d'une mondialisation partielle, via le tourisme, la rente pétrolière, les services en *near shore* (services délocalisés dans les pays proches à bas coûts, tels les centres d'appels) ou l'industrie textile. La situation alimentaire dégradée a alors mis le feu aux poudres.

Malheureusement, l'islamisme radical muselé dans ces pays refait surface et laisse planer un doute sur la démocratisation réelle et complète de ces États en reconstruction.

● Conclusion

Longtemps considérée comme le continent du mal-développement, l'Afrique connaît aujourd'hui de profonds changements sociaux et économiques et s'ouvre progressivement au monde. Néanmoins, les avancées demeurent fragiles et inégales selon les pays, et les défis à relever, tant humains, démocratiques, économiques qu'environnementaux, restent nombreux.

L'Afrique du Sud : un pays émergent

Le cours

L'apartheid

L'*apartheid* est un terme qui signifie « séparation », « vivre à part » en afrikaans. Il caractérise le système de ségrégation raciale mis en place en Afrique du Sud jusqu'en 1991, suite à la victoire électorale du Parti national en 1948 (parti des colonisateurs blancs, les Afrikaners, descendants des Hollandais), même si les discriminations raciales existaient dans les faits dès le ^{xvii}^e siècle. Ce système, qui reposa sur des textes législatifs et réglementaires, visa à séparer au quotidien les populations en fonction de critères raciaux (loi de 1950 sur la classification de la population en 4 races : Blancs, *Coloured*, Noirs, Asiatiques). Pour assurer le « développement séparé » de ces communautés (au profit des Blancs), le gouvernement sud-africain établit, dès 1950, une répartition raciale des zones d'habitations (création de zones contrôlées, réservées et séparées, et des *townships*, lotissements pour les non-Blancs privés du droit de propriété), puis il instaura les *bantoustans*, régions autonomes réservées aux non-Blancs, mais pauvres et souvent sous-équipées. Par ailleurs, les populations de couleur n'eurent plus le droit de vote (1958) ni de partager les mêmes lieux publics (loi de 1953 sur les commodités publiques séparées). Les premières contestations de cette politique d'apartheid, dès 1952, soutenues par l'ANC (*African National Congress* créé en 1912), le Parti communiste (interdit en 1950) et des partis anti-apartheid composés de Blancs, entraînèrent une répression violente, avec notamment le massacre de Sharpeville, et l'interdiction de l'ANC et de toute manifestation nationaliste africaine.



L'opposition se radicalisa alors. En 1961, l'avocat et militant Nelson Mandela fonda une aile militaire de l'ANC, *Umkhonto we Sizwe* (« Fer de lance de la nation »), chargée d'opérations de sabotage. Arrêté en 1962, il fut condamné en 1964 à la réclusion à perpétuité pour terrorisme. Il faudra attendre 1973 pour que cette politique d'apartheid soit officiellement condamnée par l'ONU comme crime contre l'humanité et le pays soumis à des embargos.

Suite aux émeutes de Soweto, banlieue noire au sud-ouest de Johannesburg, violemment réprimées par la police en 1976 (plus de 600 morts parmi les adolescents noirs qui manifestaient contre l'enseignement fait exclusivement en afrikaans), et à la mort en détention, après avoir été torturé par la police, du leader noir Steve Biko en 1977, le gouvernement sud-africain de Pieter Botha, nommé Premier ministre en 1978 et président en 1984 (suite à un changement de Constitution), assouplit peu à peu le régime d'apartheid devant la pression internationale et l'agitation de plus en plus incontrôlable des *townships*.

Mais c'est avec l'arrivée au pouvoir, en 1989, de Frederik De Klerk, après la démission forcée de Pieter Botha, que la majorité des lois d'apartheid furent abolies, débouchant en 1994 sur l'élection à la présidence de la République de Nelson Mandela, libéré en 1990.

L'organisation par l'Afrique du Sud de la première Coupe du monde de football sur le continent africain, en 2010, et son entrée, en 2011, dans le club des pays émergents (les BRICS) ont permis de porter un regard neuf sur ce pays jusqu'ici plutôt connu pour son douloureux passé racial.

Cette actualité constitue **l'aboutissement des ambitions et de la politique menée par Nelson Mandela**, depuis son accession à la présidence en 1994, et ses successeurs.

Devenue **la véritable porte d'entrée de l'Afrique**, continent de plus en plus convoité et fort d'un territoire bien doté en ressources naturelles et d'une croissance soutenue en 2011 (3 %), l'Afrique du Sud affiche ses ambitions sur la scène internationale. Cependant, elle doit encore relever d'importants défis intérieurs hérités de l'époque de l'apartheid, qui fragilisent les bases de sa puissance.

● Les fondements de l'émergence sud-africaine

Adossée à un riche territoire, l'Afrique du Sud a su néanmoins s'émanciper de cette économie de rente pour construire une véritable puissance économique relativement complète.

■ Un territoire richement doté, ouvert sur le monde

Comme nombre de pays du continent africain, l'Afrique du Sud possède un vaste territoire (1,2 million de km²) doté de ressources naturelles très demandées sur le marché mondial, mais, à la différence de la majorité de ces pays, elle a su les valoriser. Ainsi, l'Afrique du Sud dispose de **vastes zones propices à une agriculture diversifiée** : élevage extensif d'ovins et de bovins dans le Nord du pays ; agriculture intensive dans la céréaliculture autour de la région du Gauteng (Nord-Est), 1^{re} région économique de l'Afrique (le PIB du Gauteng est supérieur à celui du Nigeria) ; agriculture intensive tropicale sur le littoral (Sud-Est) ; agriculture de type méditerranéen (légumes, blé, vignes) dans la région du Cap (Sud-Ouest). La mise en exploitation de ses terres, dans le cadre de vastes exploitations héritées de la colonisation et encore possédées par 55 000 grands fermiers propriétaires (1 850 ha en moyenne), lui a permis de devenir autosuffisante et même d'exporter ses productions tropicales (mangue, banane).

L'Afrique du Sud est également bien pourvue en **ressources minières**. Elle est ainsi le 1^{er} producteur mondial de platine (80 % de la production en 2010) et de chrome (42 % de la production), le 4^e producteur mondial d'or (13 % des réserves et 8,2 % de la production), de manganèse et de titane (16 et 17 % de la production), et le 5^e producteur mondial de diamants et de charbon (4 % des réserves). Elle représente également 1 % de la production mondiale d'uranium en 2010.

Leur exploitation lui a permis de devenir la 1^{re} puissance industrielle du continent et de s'insérer dans les échanges internationaux (métaux, or, diamants et pierres précieuses représentent 50 % de la valeur de ses exportations).

Enfin, sa position de cap au sud du continent africain, au large duquel passe une des grandes artères du commerce maritime, lui garantit une ouverture mondiale considérable. Cette connexion aux routes maritimes est également permise par des infrastructures portuaires modernes au centre des villes littorales telles que Le Cap, Port Elizabeth, Durban, East London et Richard's Bay.

■ Une économie industrialisée et tertiarisée

1^{re} puissance du continent africain en 2012, avec 1/3 des richesses produites sur le continent et une croissance soutenue de près de 3 % en 2011, l'Afrique du Sud doit sa relative bonne santé économique à sa puissance industrielle diversifiée, adossée à de solides ressources minières et de puissantes entreprises nationales. Pour preuve : 127 des 500 premières entreprises africaines sont sud-africaines !

D'une part, ce potentiel naturel lui a permis de se doter d'une industrie dans des secteurs clés de l'économie, comme l'agroalimentaire, la sidérurgie, la chimie et le textile, en opérant une remontée de filières. D'autre part, l'Afrique du Sud, à la différence des autres pays africains vivant d'une économie de rente, a réussi à développer **une industrie nationale extractive** sans faire appel aux capacités techniques et financières de pays étrangers.

Ainsi, certaines de ses entreprises, comme AngloGold ou MTN, appartiennent au **club des grandes firmes internationales**. Trans Natal et Acoal font partie des 10 premières FTN spécialisées dans le charbon ; le conglomerat De Beers exerce un quasi-monopole sur le commerce du diamant ; et Eskom est le 4^e groupe mondial de l'électricité et le 1^{er} fournisseur en Afrique (50 % de la fourniture totale). L'Afrique du Sud possède aussi une industrie de transformation couvrant des secteurs aussi variés que l'agroalimentaire, le textile, l'automobile, le bâtiment, ainsi qu'une économie tertiarisée à 66 % lui procurant les services les plus performants d'Afrique dans les transports, la téléphonie (groupe MTN), la grande distribution (groupes ShopRite, Score), la banque (Standard Bank Group, FirstRand) et l'assurance. Johannesburg, qui est depuis 1994 la capitale de la région du Gauteng, est devenue la 1^{re} place boursière d'Afrique.

Enfin, le pays a développé son **secteur touristique** en profitant de la vitrine offerte par la Coupe du monde de football de 2010 et a ainsi accueilli 8,3 millions de touristes en 2011 (chiffres officiels du ministère) grâce à des activités haut de gamme, telles que les safaris et les randonnées (tourisme d'aventure) dans les grands parcs nationaux (le parc Kruger au Nord-Est, par exemple), le tourisme balnéaire et de croisière sur les rivages des océans Indien et Atlantique, ou encore le tourisme d'affaires à Durban (congrès, 95 conférences mondiales prévues de 2010 à 2016) et le tourisme médical (chirurgie sud-africaine réputée notamment dans les transplants).

■ Une démocratie désormais stable

Néanmoins, cette émergence économique n'aurait pu se faire sans la transition démocratique du pays impulsée par Nelson Mandela et son parti, l'ANC (*African National Congress*), entre autres.

Cette transition a d'abord été symbolisée par la **volonté de réconciliation nationale**, notamment au travers d'une campagne d'amnistie des crimes commis durant l'apartheid et du soutien de Mandela aux Springboks durant la Coupe du monde de rugby organisée par l'Afrique du Sud en 1995. Elle s'est aussi concrétisée dans la mise en place d'un **État-providence depuis 1994**, afin de solder près de 43 ans d'apartheid : construction massive de logements sociaux (2,9 millions depuis 1994), raccordement des quartiers défavorisés à l'eau et à l'électricité (entre 1994 et 2000, 4,9 millions de personnes sont raccordées à l'eau potable et 1,7 million de foyers à l'électricité en zone urbaine), création d'allocations sociales, investissement dans l'éducation, politique de discrimination positive.

Cette **politique volontariste de Nelson Mandela** s'est traduite par une hausse de l'IDH, qui est passé de 0,564 en 1980 à 0,619 en 2011 (PNUD, 2011), et du taux d'alphabétisation de 76 % en 1980 à plus de 88 % en 2007 (UNESCO).

Depuis 1994, c'est l'ANC qui domine une vie politique sud-africaine très calme, placée sous le haut patronage de la figure tutélaire de Nelson Mandela, symbole humaniste de tolérance et de réconciliation nationale.

Fin 2012, la capitale Pretoria doit être rebaptisée *Tshwane*, terme africain signifiant « petit singe » (qui désigne déjà la communauté urbaine englobant Pretoria), Pretoria faisant référence au héros afrikaner Andries Pretorius, vainqueur des Zoulous en 1838. Un baptême-symbole visant à effacer peu à peu le passé colonial, source de divisions. Néanmoins, cette décision a suscité de vives réactions de la part des Afrikaners, la considérant comme un affront à leur identité.

● Une puissance en cours d'insertion dans la mondialisation

L'Afrique du Sud est **avant tout une puissance régionale**, africaine, exerçant une influence, voire une domination commerciale mais aussi diplomatique sur le continent. Mais elle nourrit également des ambitions internationales en se présentant comme un pays uni, démocratiquement stable et ouvert sur le monde grâce à son importante et stratégique façade maritime.

■ La 1^{re} puissance africaine

L'Afrique du Sud est la 1^{re} puissance économique du continent africain et représente à elle seule 25 % du PIB généré sur celui-ci, soit 354 milliards de dollars (*Images économiques du monde*, 2012).

Si l'Afrique du Sud importe très peu sur le continent africain, elle exporte beaucoup et est devenue le 1^{er} investisseur (IDE) en Afrique dans les années 2000, notamment avec la création du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le développement en Afrique) en 2001. La création de la SACU (*Southern African Custom Union*) en 1969 et de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) en 1980, qu'elle intègre en 1994, ainsi que la création d'une Agence de développement de l'Afrique du Sud en 2011 lui ont permis de consolider sa domination économique en facilitant les échanges avec ses voisins de la Namibie, du Lesotho et du Swaziland au travers d'une union monétaire (le rand). Mais cette influence est aujourd'hui concurrencée par les autres pays émergents (la Chine, l'Inde et le Brésil), de plus en plus présents sur le continent.

Cette union douanière et monétaire a également profité à ses grandes entreprises très présentes sur tout le continent, notamment dans les secteurs :

- des mines, où Randgold opère au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal et en Côte d'Ivoire ;
- de la grande distribution ;
- de la téléphonie, avec l'empreinte publicitaire de Vodaphone visible partout en Afrique ;
- de l'électricité, avec Eskom qui participe à la réhabilitation du barrage d'Inga en République démocratique du Congo.

Enfin, cette influence commerciale en Afrique s'est traduite par une recrudescence de l'immigration, en grande partie de l'Afrique australe, estimée entre 3 et 4 millions de migrants illégaux, et par un poids diplomatique accru aux côtés des grandes puissances étrangères dans le cadre d'opérations de pacification.

■ Un nouvel acteur de la mondialisation

L'entrée de l'Afrique du Sud dans le club des puissances émergentes en 2011 (les BRIC devenant alors des BRICS) témoigne de son insertion dans la mondialisation. Sa **position géographique stratégique** sur un des grands axes maritimes du monde, ses équipements portuaires comme le terminal charbonnier de Richard's Bay (le plus grand d'Afrique) ou le port de Durban (plus grand port à conteneurs d'Afrique), ses infrastructures de transports, et ses richesses minières et agricoles lui ont permis de s'insérer dans les échanges mondiaux. L'Afrique du Sud échange ainsi avec les grands pôles de la Triade, mais aussi, de plus en plus, avec les pays émergents (la Chine, puis le Brésil). D'ailleurs, l'Union européenne (ses États, notamment l'Allemagne), dont elle a longtemps été le 1^{er} client et le 1^{er} fournisseur, est désormais détrônée par la Chine.

L'Afrique du Sud a, en outre, su **accueillir des entreprises occidentales**, telles que BMW ou Volkswagen qui y ont installé des filiales (usines). En effet, des multinationales de l'automobile, notamment, y sous-traitent des composants et y assemblent des véhicules pour les marchés locaux et étrangers. Entre 2000 et 2006, les infrastructures de production et d'exportation ont ainsi été quadruplées. Toyota South Africa a injecté près de 2,4 milliards de rands et fait de son usine de Prospecton, au sud de Durban, l'usine la plus avancée technologiquement après celles du Japon. Elle est capable de produire près de 220 000 voitures par an et réalise 60 % des exportations d'automobiles du pays. Ces investissements ont été permis par un programme du gouvernement qui s'achève en 2012.

Cependant, **le profil de son commerce extérieur en fait plutôt un pays à économie de rente** : en 2010, les matières premières minérales représentaient encore près de 40 % de ses exportations, alors que les produits manufacturés comptaient pour près de 60 % de ses importations.

■ Un nouvel acteur sur la scène internationale

Son insertion dans les grands courants d'échanges de la mondialisation s'accompagne également **de nouvelles ambitions en matière de diplomatie internationale**. Longtemps isolée sur la scène mondiale en raison de sa politique d'apartheid, l'Afrique du Sud est devenue, au travers de la figure de Nelson Mandela, un des grands promoteurs de la démocratie en Afrique. En 2002, elle est à l'origine de la création, à Durban, de l'**Union africaine**, en remplacement de l'OUA (Organisation de l'unité africaine), avec pour objectif de promouvoir la paix, la démocratie et le développement en Afrique. Elle est ainsi intervenue dans des opérations de médiation et de maintien de la paix en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Soudan et en Ouganda.

Son entrée au G20 en 1999 puis au sein des BRICS en 2011 l'ont encouragée dans ses ambitions internationales, au point de briguer un siège permanent au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002, puis l'organisation de la Coupe du monde de football en 2010 ont été

l'occasion de montrer au monde entier sa réussite tant économique que démocratique. L'Afrique du Sud veut désormais incarner un modèle de réussite pour le Sud et devenir la voix de l'Afrique.

● Les défis de la puissance émergente sud-africaine

Malgré tout, cette réussite économique actuelle ne doit pas faire oublier les importants défis auxquels est confronté le pays, qui continue de payer les erreurs du passé. Autant de **handicaps qui fragilisent la puissance émergente** de l'Afrique du Sud en fragmentant à la fois son territoire et sa société.

■ Le défi des inégalités sociales

Les indicateurs encourageants de l'économie sud-africaine cachent ainsi **un développement humain très inégal**, voire insuffisant pour une puissance dite « émergente ».

La société sud-africaine, surnommée « *nation arc-en-ciel* » par l'archevêque sud-africain Desmond Tutu qui rêvait d'une société post-raciale, compte près de 50,6 millions d'habitants (79,3 % de Noirs, 9,1 % de Blancs, 9 % de métis et 2,6 % d'Asiatiques d'origine indienne) et parle 11 langues. Or, si l'on se réfère au coefficient de Gini, l'Afrique du Sud est, avec Haïti, une des sociétés les plus inégalitaires au monde (elle obtient 0,58) : 17 % de la population vivrait avec moins de 1,25 dollar par jour (PNUD 2011), c'est-à-dire sous le seuil international de pauvreté, et plus de 43 % avec moins de 2 dollars. Son IDH (0,619 en 2011) est considéré, selon le PNUD, comme « moyen » et place le pays au 123^e rang mondial (sur 187). Le taux de chômage avoisinerait, selon les données officielles, près de 24 % de la population active. Ces chiffres montrent que les gouvernements qui ont succédé à la présidence de Nelson Mandela n'ont pas réussi à concilier développement économique et développement humain et que l'économie sud-africaine est restée très marquée par 43 années d'apartheid (1948-1991).

En effet, cet apartheid (voir encadré p. 294), en discriminant la population en fonction de sa couleur, a eu pour conséquences de maintenir les populations noires dans la pauvreté et d'empêcher leur accès à l'éducation (20 % de la population actuelle est illettrée). La politique de **discrimination positive** mise en place en 1994 (loi sur « l'embauche équitable ») par Nelson Mandela, afin de permettre aux non-Blancs d'accéder à des emplois jusqu'ici réservés aux Blancs, non seulement a contribué à pérenniser le sentiment d'appartenance communautaire, mais n'a pas permis de corriger ce manque de qualification, qui explique en partie le taux de chômage élevé (près de 50 % dans la communauté noire contre 8 % pour les Blancs) et l'incapacité à trouver du personnel qualifié. Un handicap d'autant plus considérable que les secteurs actuellement porteurs (services, recherche, innovation) exigent une main-d'œuvre qualifiée et qu'il risque de contraindre le pays à faire appel au savoir-faire d'entreprises étrangères pour la modernisation de ses infrastructures ou l'exploitation de ses ressources naturelles.

Malgré la démocratisation politique du pays et l'émergence d'une classe moyenne noire, la démocratisation sociale se fait donc encore attendre et l'essentiel de l'économie reste aux mains des Blancs. Ces contrastes sociaux se lisent également, comme nous le verrons plus loin, dans les *townships*, douloureux héritage de l'époque coloniale et du régime d'apartheid, qui subsistent encore en périphérie des grandes villes, concentrant tous les maux économiques, sociaux et sanitaires du pays.

■ Le défi sanitaire : les ravages du sida

Aux problèmes socio-économiques s'ajoute le défi sanitaire national que représente, pour l'Afrique du Sud comme pour tout le continent africain, la question du VIH-sida. En effet, malgré les efforts de prévention et les progrès de la médecine, **la prévalence du sida** (pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans infectée par le VIH) **y demeure l'une des plus fortes du monde** avec 13,6 % des femmes et 4,5 % des hommes en 2009, soit près de 18 % de la population du pays (PNUD 2011). Près de 1 million de personnes meurent chaque jour de ce virus, qui demeure la 1^{re} cause de mortalité, et on prévoit 5 fois plus de décès d'ici 2013. Bien entendu, la population noire, du fait de ses conditions socio-économiques (25 % des Sud-Africains n'ont, par ailleurs, pas l'eau courante), est la plus touchée.

Par voie de conséquence, le virus affaiblissant les systèmes immunitaires des personnes infectées et provoquant une recrudescence de maladies graves (telle la tuberculose), cette pandémie a fait reculer l'espérance de vie de 59 à 52 ans entre les années 1990 et 2010.

■ Le défi de la violence : une criminalité endémique

Le chômage, la pauvreté et le sida touchant en priorité les jeunes, associés à l'histoire coloniale violente de l'Afrique du Sud (guerres cafres, guerres des Boers et camps de concentration vers 1900...), ont contribué à générer une des sociétés les plus violentes au monde (avec la Colombie et l'Irak), avec **l'un des taux d'homicides les plus élevés**, notamment à Johannesburg où il avoisine les 50 meurtres par jour ! Cette violence, notamment celle commise lors de vols auprès des Blancs ou des touristes occidentaux, est également une manière pour eux de sortir de la pauvreté.

Mais la ségrégation socio-économique et la pauvreté, qui engendrent des frustrations, fournissent surtout le terreau pour l'implantation d'une mafia et de trafics en tous genres qui génèrent une concurrence mortifère au sein des *townships* entre les différents gangs. Là encore, les populations noires sont les plus touchées.

■ Le défi de la fragmentation territoriale

Enfin, le principal défi de l'Afrique du Sud, qui résulte des autres handicaps que sont les inégalités et la ségrégation, est celui de la fragmentation du territoire héritée de la période d'apartheid et qui se lit à toutes les échelles du pays.

Ainsi, à l'échelle nationale, les régions littorales autour des grandes villes portuaires du Cap et de Durban et la région de la capitale Pretoria et de Johannesburg (le Gauteng) concentrent à elles seules **plus de 70 % du PIB sud-africain**, dont 16 % pour la ville de Johannesburg.

Outre dans cette opposition entre des régions urbaines où se concentre l'essentiel des activités et le reste du pays marginalisé, **cette fragmentation s'observe aussi dans la répartition foncière**, qui est une des plus inégales au monde : sur les 55 000 fermiers qui exploitent 75 % des terres cultivables, seuls 1 500 sont noirs, tandis que les ouvriers agricoles sont presque exclusivement noirs. En 1994, une réforme agraire prévoyait de redistribuer 30 % des terres à des propriétaires noirs, mais la proportion n'est aujourd'hui que de 4 % selon un rapport de la Banque africaine de développement.

À l'échelle urbaine, s'il n'existe plus, aujourd'hui, de quartiers résidentiels exclusivement blancs, grâce à l'émergence d'une classe moyenne non blanche (*Black Diamonds*), les quartiers pauvres, eux, demeurent peuplés presque essentiellement de non-Blancs, faisant perdurer la **géographie ségrégationniste des townships**, dans les périphéries urbaines, ou des *bantoustans* (régions réservées aux populations noires sous l'apartheid, bénéficiant d'une certaine autonomie mais surpeuplées). Ces *townships* sont aisément identifiables à leurs *matchboxes*, maisons standardisées de 40 m² aux murs de briques et aux toits de tôles, issues de la planification urbaine sous l'apartheid. Si certains voient leur situation s'améliorer avec la construction de logements sociaux, beaucoup n'ont pas encore accès à l'eau courante et les coupures d'électricité restent fréquentes. Pire : des bidonvilles persistent en leur sein, tel celui de Motsoaledi dans Soweto (48 points d'eau pour 40 000 habitants et pas d'électricité). Il en va de même dans les zones rurales, notamment dans les anciens *bantoustans* où moins de la moitié de la population aurait accès à l'eau potable (*bantoustan* du Transkei ou Kwazulu, sur la côte Est). De plus, la violence urbaine endémique renforce ce processus de ségrégation en provoquant le repli des plus riches dans des quartiers sécurisés, les *gated communities*, sur le modèle américain. La ségrégation socio-spatiale* d'aujourd'hui rejoint ainsi la ségrégation raciale d'hier.

● Conclusion

Si l'émergence sud-africaine sur la scène continentale et internationale, tant dans les domaines économique que diplomatique, ne semble faire aucun doute, elle paraît néanmoins fragilisée par de lourds handicaps hérités de la période d'apartheid et que le pays éprouve encore des difficultés à surmonter. L'Afrique du Sud, qui a intégré les BRICS en 2011, demeure encore très loin du rôle des autres membres de ce « club », sur les plans économique et politique.

Mumbai : modernité et inégalités

Grand centre économique au XVIII^e siècle, sous contrôle britannique, et principal port d'Inde après l'ouverture du canal de Suez, Mumbai est connue avant 1996 sous le nom de Bombay. Comme l'Inde, cette mégapole* est en pleine croissance tant démographique qu'économique, mais une croissance qui semble incontrôlée, voire anarchique, comme en témoignent la structure urbaine et le bâti, sans unité, mélangeant les époques et les matériaux.

À l'image de l'Inde, Mumbai émerge peu à peu sur la scène internationale et dans le paysage des « villes mondiales ». Cependant, sa mue reste inachevée et la ville présente deux visages : celui d'une métropole* mondiale en gestation et celui d'une mégapole du Sud en souffrance.

■ Une croissance urbaine incontrôlée

Il faut remonter au XIX^e siècle pour apprécier l'évolution démographique de Bombay, dont la population quadruple alors pour atteindre près de 928 000 habitants en 1901. Près d'un siècle plus tard, la ville a changé de nom (pour échapper à son passé colonial) mais aussi de dimension, avec 12,5 millions d'âmes et une agglomération de plus de 20 millions d'habitants, faisant aujourd'hui de Mumbai la 1^{re} ville d'Inde et la 5^e agglomération du monde.

Sa situation spécifique, en « goulet d'étranglement » sur l'île de Salsette, à l'embouchure du fleuve Ulhas, dans l'État du Mahārāshtra, a très vite rendu l'espace exigü et poussé l'urbanisation, notamment vers la baie d'Harbour à l'est, pour gagner le continent, à l'image de la ville nouvelle satellite de Navi Mumbai.

Malgré tout, cette urbanisation est typique d'une mégapole du Sud, dans la mesure où elle reste en grande partie spontanée et anarchique, échappant à tout contrôle politique et administratif. Ainsi, à partir de la cité historique au sud de l'île, se sont développées des zones urbaines planifiées qui côtoient des espaces anarchiques, le tout entrecoupé d'espaces semi-ruraux et de bidonvilles. Cette urbanisation hors de contrôle ayant donc, en grande partie, échappé aux autorités et englouti les limites administratives de la ville, les géographes préfèrent désormais parler, à propos de Mumbai, de « ville-région ».

Trois logiques spatiales ont présidé à la structuration de la ville :

- une logique Sud/Nord, à partir du centre historique, qui regroupe les activités de commandement et d'industrie ; l'extension industrielle et résidentielle se prolonge au nord, sur 60 km, de part et d'autre du parc national de Sanjay-Gandhi ;

- une logique d'opposition Est/Ouest, entre une région portuaire populaire dominant sur la baie et une zone plus résidentielle débouchant sur le golfe d'Oman et l'océan Indien ;
- une logique de contraste entre les espaces vides et pleins, entre les quartiers du centre très peuplés, avec ses gratte-ciel et son prix de l'immobilier n'ayant rien à envier à celui d'une métropole* du Nord, et les espaces pour l'instant abandonnés à la nature (marécages, forêt, lagunes, friches industrielles).

■ Une modernisation accélérée à l'image de l'Inde

Mumbai est aussi le reflet de l'Inde par sa fulgurante ascension économique qui lui confère presque toutes les caractéristiques d'une « ville mondiale » :

- elle constitue la principale source de croissance économique de l'Inde, avec près de 6 % du PIB indien, 25 % de sa production industrielle, 60 % de son commerce maritime et 60 % des droits de douane perçus (*Images économiques du monde*, 2012) ;
- elle reçoit la majorité des IDE à destination du pays ;
- elle est ainsi la tête de pont de l'Inde vers le reste du monde, avec son port moderne, accessible aux porte-conteneurs géants, et son aéroport qui la relie aux grandes métropoles mondiales.

Cet aéroport est situé à quelques encablures seulement au nord du tout nouveau et très occidental CBD de Bandra Kurla, qui menace d'expulsion les populations de Dharavi, le plus grand bidonville d'Asie. Ce nouveau centre d'affaires comme celui de la ville nouvelle continentale de Navi Mumbai témoignent du changement d'orientation économique de l'Inde. Ainsi, les industries textiles près du port, survivances de l'époque coloniale, ont cédé la place au secteur du tertiaire supérieur, apanage des métropoles mondiales. Outre le tourisme dans la vieille ville coloniale au sud de l'île, Mumbai accueille des activités d'expertise juridique et comptable, de l'informatique, des nouveaux médias... On y trouve également les sièges sociaux des grandes entreprises indiennes comme Tata®, pour l'automobile, ou Birla®, conglomérat spécialisé dans les matières premières (notamment l'aluminium). Les vastes centres commerciaux commencent également à fleurir afin d'offrir à une petite part de la population devenue aisée les joies de la consommation.

Enfin, le port sur la rive orientale et la zone franche de Santacruz (à Andheri, grande banlieue de Mumbai) du côté ouest concentrent les activités d'exportation. Ces activités s'orientent de plus en plus vers les nouvelles technologies, l'électronique et l'informatique (logiciels) ou le polissage du diamant, l'aérospatial...

Capitale économique de l'Inde, Mumbai est aussi celle de la culture en abritant, outre une population très cosmopolite, l'industrie des médias indiens (télévision en langue marathi) et les fameux studios de cinéma de Bollywood (Film City). Enfin, signe d'une ville en transition, à côté de ses activités nationales et internationales, une nuée de petits métiers manuels agitent Mumbai, du colporteur au

conducteur de taxi en passant par les tanneurs, ferrailleurs et recycleurs en tout genre, les fameux « chiffonniers »...

■ Un environnement social et urbain dégradé

Mumbai est aussi victime de son attractivité et de sa croissance urbaine en grande partie incontrôlée, qui accentue les inégalités sociales, la fragmentation de l'espace et la dégradation de l'environnement.

En effet, si le revenu moyen par habitant y est 3 fois plus élevé que dans le reste du pays, les inégalités sociales restent criantes et s'incarnent dans ces fameux bidonvilles (*slums*) qui poussent, en toute illégalité, au nord du centre historique, le long des voies ferrées et des gigantesques canalisations d'eau alimentant le cœur touristique du sud. Ces « zones grises » de l'habitat urbain, faites de bric et de broc et qui ne représentent que 8 % du territoire de Mumbai, abriteraient néanmoins près de 54 % de la population de la municipalité, soit 7 millions de personnes. Dharavi, le plus grand bidonville d'Asie où s'entassent près de 1 million d'Indiens, ne cesse ainsi de s'étendre et tutoie désormais les pistes de l'aéroport près de Santacruz.

En l'absence de plan d'ensemble, l'espace urbain de Mumbai se retrouve fragmenté et mité par des zones de pauvreté insalubres qui côtoient les quartiers résidentiels, industriels ou de bureaux. Par ailleurs, le manque de logements engendre une spéculation foncière et immobilière.

L'autre problème engendré par la densité démographique, qui est commun à toutes les mégalofoles* dites « du Sud », réside dans le manque d'infrastructures (ferroviaires, électriques et hydriques, souvent inexistantes dans les bidonvilles), la saturation des transports et l'insuffisance en matière de services publics, comme en témoignent la collecte, le stockage et l'évacuation des déchets produits par l'immense cité.

L'environnement est ainsi grignoté petit à petit par le bâti, qu'il soit illégal, avec les bidonvilles gagnant sur les mangroves, ou légal, avec les appartements résidentiels empiétant sur le vaste parc national de Sanjay-Gandhi au nord de la ville.

■ Mumbai : la mégafole* aux deux visages

Mumbai incarne ainsi un concentré de l'Inde actuelle en offrant le visage de la modernisation accélérée, qui s'incarne dans les buildings et hôtels luxueux du centre historique, et celui de la pauvreté à grande échelle, avec le symbolique bidonville de Dharavi. Les autorités locales et nationales n'ont simplement pas su accompagner la croissance urbaine générée par le développement économique de Mumbai, victime en quelque sorte de son attractivité.

Futur 1^{re} ville du monde d'après certaines projections, Mumbai n'a pas encore le rayonnement et l'influence d'une ville globale mais est appelée à le devenir car elle est, à l'image de l'Inde, sur une courbe de croissance ascendante rapide.



I. Un espace urbain tentaculaire

A. Limites administratives et limites urbaines

- Limite de la municipalité
- Orange box: Navi Mumbai, ville nouvelle de l'autre côté de la baie

--- Limite de l'agglomération « Greater Mumbai »

B. Les dynamiques d'une urbanisation spontanée

- Red arrow: Axes spontanés de l'urbanisation le long des voies ferrées
- Black dashed line: Voies ferrées

II. Un espace urbain en cours de modernisation

A. Le centre économique et culturel du pays

- Yellow box: CBD historique à visée touristique où se côtoient architectures coloniale et moderne (buildings)
- Orange box: Nouveau centre d'affaires de Bandra-Kurla près de l'aéroport
- Grey box: Quartiers industriels et ouvriers en voie de délocalisation en périphérie nord
- Purple diamond: Aéroport
- Yellow square: Studios de Bollywood (une partie)

B. Le centre maritime du pays

- Blue box: Ancien port
- Pink box: Nouveau port
- Brown box: Zone des anciennes usines textiles

III. Un espace urbain fragmenté

A. Des espaces résidentiels aisés

- Purple box: Bords de mer résidentiels côté océan

Green box: Zone protégée (Parc national et mangroves)

B. Des îlots de pauvreté et d'insalubrité

- Dark grey box: Bidonville majeur convoité
- Light grey box: Bidonvilles

Dark green box: Marais et mangroves parfois bâties illégalement

Document 1. Mumbai, entre métropole* du Nord et mégapole* du Sud.

L'Asie du Sud et de l'Est : les défis de la population et de la croissance

Le cours

1^{er} foyer de peuplement avec plus de 3,5 milliards d'êtres humains et 1^{re} zone de croissance économique avec 32 % de la croissance mondiale en 2011 (données du FMI*), l'Asie du Sud et de l'Est tend à remplacer de plus en plus les États-Unis et l'Europe comme centre de gravité économique du monde.

Cependant, derrière ce dynamisme, en grande partie accaparé par la Chine, se cachent de fortes disparités, dans tous les domaines et à toutes les échelles. En effet, cette croissance aussi subite qu'incontrôlée génère nombre de problèmes tant sociaux qu'environnementaux et pose la question de la relation entre développement et croissance démographique.

● De la maîtrise de la population à la croissance économique

L'Asie du Sud et de l'Est constitue le **cœur démographique de l'humanité** (autour de 65 % de la population mondiale depuis les années 1950), en abritant les deux principaux foyers de peuplement que sont l'Inde et la Chine. Cet essor et cette puissance démographiques se sont, depuis quelques décennies, conjugués à une croissance économique fulgurante, nous amenant à nous poser la question du lien entre démographie et croissance. Le poids du nombre est-il un atout ou un frein à la croissance ? Dans quelles mesures permet-il la croissance ?

■ Une poussée démographique maîtrisée

L'Asie orientale et méridionale compte actuellement près de **3,5 milliards d'habitants**, dont 1,3 milliard pour la Chine et 1,2 milliard pour l'Inde (données de l'ONU).

La plupart de ces pays connaissent **une démographie proche de celle des pays industrialisés**, avec une baisse conjuguée de la mortalité et de la natalité, signe d'une transition démographique achevée ou en cours d'achèvement. Néanmoins, l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la mortalité infantile font de cette zone, du fait de cette inertie démographique, la zone la plus peuplée du monde avec une croissance démographique toujours aussi élevée.

Ce poids du nombre n'est cependant pas nouveau. Déjà au début de l'ère chrétienne, l'Asie était le 1^{er} foyer de peuplement et l'Inde représentait ¼ de l'humanité. Malgré tout, les inquiétudes liées à la surpopulation et le souci de maîtriser sa démographie sont récents : en 1948, le Japon légalise l'avortement et prône une baisse de la natalité ; en 1978, l'urgence se faisant sentir en Chine, le Parti communiste instaure une politique de limitation des naissances très coercitive (stérilisation forcée, pénalités pour les familles de plus de 2 enfants), qui perdure encore aujourd'hui sous une forme plus atténuée.

Actuellement, les taux moyens de fécondité en Asie sont de l'ordre de 2,1 enfants par femme, soit un chiffre proche de ceux des pays développés (1,58 en Europe et 2,08 en Amérique du Nord). La Chine affiche un taux semblable à ceux des pays développés avec 1,78, le Japon un taux de 1,20, tandis que l'Indonésie, l'Inde et les Philippines enregistrent plus de 2 enfants par femme (respectivement 2,34, 2,62 et 3,27).

En outre, cette population asiatique est entrée en **transition urbaine**, mais avec des contrastes selon les pays : ainsi, la Chine compterait autant d'urbains que de ruraux, contre seulement 25 % pour l'Inde.

L'indice de développement humain (IDH, cf. p. 312) et les taux de croissance des pays asiatiques semblent également indiquer que la croissance démographique a été, dans l'ensemble, bien gérée par ces pays au cours du xx^e siècle.

■ Un exceptionnel réservoir de main-d'œuvre efficace, productive et bon marché

Si le nombre est un facteur important et si, comme l'écrivait Mao Zedong dans son *Petit Livre rouge* (*Citations du président Mao Zedong*, 1964), « *il n'est de richesses que d'hommes* », néanmoins ce sont surtout le dynamisme et la formation de cette main-d'œuvre asiatique qui en ont fait un atout ayant permis d'enclencher le processus de développement. Main-d'œuvre qui s'est alors rapidement transformée en « avantage comparatif » pour plusieurs raisons :

- son nombre ;
- son faible coût ;
- sa nature peu revendicative ;

– sa réputation de main-d'œuvre industrielle liée à l'histoire et au poids des traditions : sens du devoir et du travail bien fait, respect de la hiérarchie, discipline, esprit patriotique.

Ces traditions ont été renforcées par des politiques d'éducation afin d'optimiser ces qualités : scolarisation primaire des garçons comme des filles, à la ville comme à la campagne, prolongée par une formation plus technique. Enfin, la mobilité de la population asiatique, des campagnes vers les villes, des intérieurs vers les littoraux, a permis de nourrir l'industrie naissante très consommatrice en bras.

■ Urbanisation et littoralisation : reflets de la croissance asiatique et lieux de la mondialisation

La rencontre entre croissance démographique et croissance économique a privilégié les littoraux de ces pays asiatiques et pris la forme d'une urbanisation portuaire. Cette nouvelle géographie s'explique par l'origine extérieure de la croissance économique, en particulier en provenance des pays de la Triade. La division internationale du travail a, en effet, conduit les FTN des pays développés à installer une partie de leurs activités de production en Asie, puis à exporter les produits finis vers les marchés de la Triade, favorisant ainsi les espaces littoraux vers lesquels ont alors convergé les populations rurales de ces pays. Dès lors, les villes se sont rapidement développées autour des ports et des zones franches industrielles les jouxtant. Cet **essor économique fondé sur l'extraversion** (ouverture sur le monde extérieur) s'est traduit, dans l'espace, par la littoralisation des activités et le développement d'un puissant espace maritime doté des plus grands ports mondiaux. De ce fait, les grands constructeurs navals sont désormais asiatiques, avec les Sud-Coréens Samsung® et Hyundai®, dépassés en 2010 par les Chinois de la Shanghai Jiangnan Changxing Heavy Industry Co Ltd. Les villes intérieures sont donc majoritairement moins développées. Le cas de Bangalore, en Inde, est particulier, car il est le fruit d'une volonté étatique de développer une technopole* fondée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Son extraversion se fait alors via les réseaux de télécommunications : téléphone et surtout Internet.

● De la croissance économique au développement

Des années 1990 jusqu'à nos jours, la majorité des pays d'Asie du Sud et de l'Est ont connu une **croissance économique exceptionnelle, de l'ordre de 8 % en moyenne**. En 2011, malgré le climat de récession engendré par les conséquences de la crise de 2008-2009, les pays d'Asie du Sud et de l'Est ont connu encore une croissance s'étalant entre 4 et 9,5 % (pour la Chine) ; seul le Japon présentait une croissance négative de 0,5 %. Comment expliquer cette rapide croissance depuis 20 ans ? Quels développements a-t-elle permis ?

■ Le défi alimentaire relevé

C'est durant les années 1950, au moment de l'explosion démographique qu'enregistrent notamment la Chine et l'Inde, que la question alimentaire se fait la plus prégnante. Une série de révolutions agricoles encadrées par l'État, les célèbres « **révolutions vertes** », parfois couplées à des réformes agraires, font ainsi leur apparition au Japon et à Taïwan dans les années d'après-guerre, puis en Chine et en Inde à partir de 1965.

Ces révolutions rurales consistèrent en une **intensification des pratiques agricoles**. Cette intensification fut d'abord basée sur la mobilisation collective (étatique) d'une abondante main-d'œuvre appelée à travailler dans les rizières et sur le développement de techniques d'irrigation, puis sur l'introduction, peu à peu à partir des années 1960, de progrès technologiques venus de l'extérieur (États-Unis notamment), comme des variétés de blés et de riz à haut rendement (variétés hybrides), la mécanisation de la riziculture (motorisation miniaturisée pour le repiquage au Japon, par exemple) et l'utilisation d'intrants commercialisés par des firmes occidentales (produits phytosanitaires destinés à la croissance et au soin des cultures). À ces mesures techniques s'ajoutent des mesures politiques et économiques, telles que la formation agronomique des agriculteurs et des facilités de crédit et d'accession à la propriété.

Ces politiques agricoles ont permis, conjointement aux **progrès sanitaires**, de diminuer le nombre de mal-nourris, passant de 40 à 16 % de la population asiatique. La consommation de riz, par personne et par an, a ainsi augmenté de près de 20 kg par an. L'amélioration de la productivité agricole a également provoqué une transition alimentaire en développant la consommation de viande et de lait, riches en protéines.

Aujourd'hui, l'Asie du Sud et de l'Est ne meurt plus de faim et a atteint l'**auto-suffisance alimentaire**. L'Inde et la Chine sont même devenues des exportateurs de céréales !

■ Un essor économique fondé sur l'État et l'extraversion

L'essor économique né de l'industrialisation rapide des pays asiatiques doit beaucoup au **dirigisme étatique**, que ce soit au Japon, en Inde et surtout en Chine. Les fondements de l'industrialisation asiatique sont avant tout à rechercher dans la modernisation agricole, véritable préalable à l'industrie. Nourrir les masses et dégager des surplus de main-d'œuvre furent les conditions indispensables de l'industrialisation. Mais, outre le fait d'avoir entraîné un exode rural, les progrès agricoles, favorisés par les réformes agraires de l'État, ont permis de **dégager des excédents en volume et un surcroît de revenus qui ont contribué à financer l'industrialisation naissante**. Ce surcroît de revenus a permis, dans un premier temps, d'importer des produits manufacturés de base, puis, une fois acquise la capacité de les produire, de procéder à des **substitutions d'importations** desti-

nées d'abord au marché intérieur et ensuite, une fois celui-ci saturé, à l'exportation. Cette stratégie portée vers l'**extraversion dite « en vol d'oies sauvages »** (par vagues successives), c'est-à-dire l'ouverture économique d'un pays au travers de ses importations et exportations, fut celle initiée dans les années 1950 par le Japon. Elle fut planifiée par l'État qui fixa des objectifs de production, des quotas d'importations ou des barrières douanières. Celui-ci a ensuite enclenché un véritable mouvement d'industrialisation de ses voisins asiatiques dans les années 1970, en délocalisant en Corée du Sud, à Taïwan, à Hong Kong et à Singapour (les « Dragons ») ses industries de produits peu évolués mais consommatrices de main-d'œuvre (textile, chaussures, jouets, bois, sidérurgie). En 1978, c'est au tour de la Chine d'adopter cette stratégie d'ouverture économique, avec l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping qui accorde l'autorisation de fonder des entreprises privées ainsi que des *joint ventures* (filiales créées entre deux entreprises indépendantes, souvent de nationalité différente, afin d'encourager la coopération et le partage des risques).

Ainsi, dans un contexte de mondialisation et d'échanges portés vers les produits industriels, **le Japon a initié, à l'échelle asiatique, une division du travail qui a permis à ses voisins, avec un décalage d'une à trois décennies, de mettre en valeur leurs « avantages comparatifs »** (au premier rang desquels, une main-d'œuvre abondante, industrielle et bon marché) et qui a consacré la naissance des fameux « pays-ateliers ». Et, doublées d'une stratégie de « remontée de filière industrielle », les importations asiatiques puis leur propre production sont passées de l'industrie légère bas de gamme (textile, jouets) à l'industrie de biens intermédiaires (sidérurgie, métallurgie et chimie), puis aux industries de biens d'équipement (construction navale, transports, robots, machines-outils, automobiles, motocyclettes) et enfin à des biens de haute technologie (composants électroniques, informatique grand public, biotechnologie, nouveaux matériaux), dans les années 1990 pour le Japon et 2000 pour les autres Dragons et Tigres.

Les pays asiatiques ont ainsi profité de la mondialisation sous la forme de délocalisations, en provenance du Japon puis des FTN des pays développés. À celle de la production industrielle a succédé, dans les années 1990, la délocalisation des services liés aux technologies de l'information et de la communication : l'Inde est ainsi devenue « le bureau du monde », c'est-à-dire l'un des spécialistes du traitement de données informatiques des entreprises (saisie de données, écriture comptable, programmation informatique de base et désormais infogérance). C'est ce qu'incarne la métropole* de Bangalore, au Sud du pays, où s'est installée la société indienne Infosys en 1983 et dont la spécialisation dans les hautes technologies a été encouragée par l'État. Cette spécialisation s'explique par la maîtrise de l'anglais, la qualité de la formation et le fort différentiel salarial des ingénieurs indiens avec ceux des pays de la Triade.

Mais un essor économique n'est pas forcément synonyme de *développement*.

■ Croissance et société : quel développement humain ?

Depuis les années 2000, l'Asie est sans conteste le continent où les taux de croissance sont les plus spectaculaires, variant de 2 à plus de 12 %, soit des taux bien plus élevés que dans les pays développés. Sur la période 2000-2010, **l'Asie a ainsi contribué pour près de 25 % à la croissance mondiale** (dont 15 % pour la Chine et 3 % pour l'Inde), soit autant que l'Union européenne. Malgré tout, cette croissance économique masque **des évolutions contrastées**.

L'IDH (indice de développement humain calculé par le PNUD [Programme des Nations Unies pour le développement]), qui n'a cessé de s'améliorer pour cette partie du monde depuis les années 1990, place la majorité des pays asiatiques dans la première moitié du classement mondial : le Japon est 12^e (IDH de 0,901), Hong Kong 13^e (0,898), la Corée du Sud 15^e (0,897), Singapour 26^e (0,866). Néanmoins, la Chine et l'Inde, au développement plus récent et souvent plus incontrôlé, possèdent un IDH très moyen, qui les situe respectivement à la 101^e place (IDH de 0,687) et la 134^e place (IDH de 0,547) sur les 185 pays dont l'IDH est connu. Par ailleurs, les taux de croissance comme l'IDH ou le PIB par habitant ne constituent que des moyennes masquant très souvent des contrastes sociaux et spatiaux importants.

Néanmoins, en termes de développement humain, **la croissance économique de ces 20 dernières années a fait émerger une « classe moyenne » en Chine et en Inde, à côté d'une élite réduite**. Cette notion de « classe moyenne » reste encore floue dans des sociétés aux très fortes inégalités socioéconomiques. En Chine, selon Jean-Louis Rocca (directeur des Ateliers franco-chinois en sciences sociales de Pékin, chargé de recherche au CERI), la nouvelle classe moyenne est issue de la classe moyenne de l'époque socialiste (ouvriers et employés qui travaillaient auparavant dans les grandes entreprises publiques). Elle se caractérise par sa localisation (majoritairement en ville), son revenu, sa qualification, sa tertiarisation (les fameux « cols blancs », ingénieurs, employés et techniciens des sociétés occidentales), et, selon le nombre de critères objectifs retenus (revenu, profession, niveau de qualification), varie de 3 à 23 % de la population (soit entre 40 et 300 millions d'individus). Pour l'Inde, Lorraine Kennedy, chargée de recherche au CNRS et directrice adjointe du CEIAS (Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud), préfère parler de « classes moyennes » au pluriel, qu'elle définit comme une population anglophone, bien formée (souvent à l'étranger, de niveau bac+3 en moyenne), entreprenante, innovante et possédant un pouvoir d'achat qui lui permet de s'offrir un appartement en ville, d'avoir accès au crédit et de consommer des biens d'équipement technologiques comparables à ceux des Occidentaux, au premier rang desquels l'automobile (2 % des Indiens en possèderaient une). Ces classes moyennes indiennes varieraient de 110 à 160 millions, selon les critères de revenus retenus, et seraient près de 300 millions d'ici 2015. Mais ces chiffres doivent être relativisés (en les rapportant à la population totale) et cette vitrine ne

doit pas masquer la réalité vécue par une majorité. Car, si cette croissance a aussi permis de diviser par 4 la proportion de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour, celle-ci avoisine encore les 15 % de la population en Asie de l'Est et en Chine et près de 30 % en Asie du Sud. Cette pauvreté se matérialise concrètement par des insuffisances dans l'alimentation, les soins, la scolarisation et concerne avant tout une population rurale. Malgré tout, au regard du poids démographique, les progrès effectués s'avèrent importants, notamment en Chine, qui a la plus forte croissance annuelle moyenne de l'IDH depuis 1980 de tous les pays au développement très élevé et moyen.

Enfin, **l'ouverture économique n'a pas forcément été synonyme d'ouverture politique**, comme on continue de le constater en Chine. Les libertés individuelles y sont restreintes (interdiction du droit de grève, accès limité à Internet) et la corruption, liée à l'imbrication du politique et de l'économique, y est forte. Autant de facteurs qui peuvent constituer, à terme, des menaces pour le développement. Malgré tout, **les Chinois privilégient, pour le moment, l'amélioration de leurs conditions de vie sur la libéralisation politique du pays.**

Ailleurs en Asie du Sud et de l'Est, la situation démocratique reste contrastée, entre des pays au régime démocratique consolidé (le Japon, l'Inde, ou encore la Corée du Sud et Taïwan) et des pays fragilisés par des conflits ethniques, communautaires ou sociaux (la Thaïlande, Singapour ou la Malaisie).

La transition démocratique a partie liée avec le développement humain.

L'avantage autoritaire vanté par les autorités chinoises n'a pas permis de réduire les conflits sociaux, tout aussi violents qu'en Occident, ni les inégalités sociales, encore plus criantes que dans les pays développés démocratiques. En 2010, le scandale des suicides d'ouvriers chinois (liés au surmenage, certains ayant pu travailler 24 h d'affilée) de la firme taïwanaise Foxconn®, principal sous-traitant d'Apple®, ou celui du travail d'enfants ont jeté un coup de projecteur sur les conditions de travail en Chine, même si le nombre d'accidents aurait baissé de 2 % en 2011 selon l'administration d'État de la sécurité du travail. Par ailleurs, les conflits sociaux – grèves et manifestations – ne cessent de se durcir, pour réclamer le paiement d'heures supplémentaires ou s'opposer à des licenciements. Ainsi, près de 30 000 grèves annuelles ont été dénombrées dans les années 2010-2011, chez les sous-traitants des grandes FTN occidentales (Adidas®, Foxconn®, Nike®, HP®...). La médiatisation de ces conflits a poussé les syndicats*, dépendants du Parti communiste, à évoluer et à exiger l'ouverture de négociations avec les employeurs : en 2010, les grèves pour protester contre les bas salaires chez Honda Nanhai® (équipementier automobile) dans le delta de la rivière des Perles ont ainsi abouti à une réforme syndicale (représentants désormais élus démocratiquement) et à un cycle de négociations qui ont permis une revalorisation salariale – en 2011, le salaire minimum chinois aurait été relevé de 22 % (il atteint 180 euros par mois à Shenzhen), tendance qui gagne aussi la Thaïlande et l'Inde (12 % de hausse en 2012).

Ainsi, depuis 2008, la crise mondiale a incité la Chine, entre autres, à mieux traiter ses travailleurs (hausse de salaires, meilleures conditions de travail), dans l'objectif de développer son marché local (augmentation du pouvoir d'achat des ouvriers). On parle désormais d'**une vingtaine d'années pour que les salaires chinois rattrapent ceux des Occidentaux** (le salaire horaire chinois dépasse déjà celui du Portugal), mais un phénomène de relocalisation des usines en Occident est peu probable tant que d'autres pays de la région, notamment les Philippines ou le Viêt-nam, pratiqueront une politique salariale encore très avantageuse.

Malgré ces lentes évolutions, l'autoritarisme dans le domaine politique comme économique, que l'on retrouve également au Laos ou en Corée du Nord, pays parmi les plus fermés au monde mais aussi les plus pauvres, s'est révélé incapable de susciter le développement. L'exemple birman est, en ce sens, révélateur : devant l'incapacité de la junte militaire à offrir les conditions de la prospérité, un écho favorable à la démocratie s'est fait jour, espoir incarné par Aung San Suu Kyi, secrétaire de la Ligue nationale pour la démocratie (LND) en Birmanie. Incarcérée en 1989, puis placée en liberté surveillée, son parti remporte les élections de 1990. Alors qu'elle doit prendre le poste de Premier ministre, les élections sont annulées par la junte. En 1991, elle reçoit le Prix Nobel de la paix mais reste en liberté surveillée jusqu'en 1995. Intimidée, plusieurs fois arrêtée, assignée à résidence jusqu'en novembre 2010, elle est finalement élue aux élections législatives partielles d'avril 2012...

Ces contrastes tant sociaux, économiques que politiques se lisent dans l'espace et posent la **question de la durabilité de la croissance**, tant dans le temps que dans la capacité des hommes et de l'environnement à la supporter. C'est la définition du développement durable : un développement qui limite les inégalités et les impacts sur l'environnement.

● Du développement au développement durable

Cet essor économique, fondé sur un rattrapage industriel, a généré des tensions sociales et exercé des pressions sur les ressources et l'environnement, accroissant alors leur vulnérabilité ainsi que celle des populations.

■ Un développement qui peut mener à la fragmentation socio-spatiale

Cette croissance économique en Asie du Sud et de l'Est s'est traduite par **de forts contrastes régionaux et sociaux**.

Que ce soit au Japon, puis dans les Dragons et les Tigres, l'essor économique a essentiellement profité aux régions littorales et métropolitaines, marginalisant les régions intérieures (campagnes et montagnes) : on distingue ainsi le Japon de « l'endroit », constitué de la mégalozone* s'étendant de Tokyo à Kyushu, du Japon de « l'envers », moins industrialisé et urbanisé ; en Corée du Sud, on distingue la région de Séoul et les littoraux de Pusan du reste du pays.

La Chine et l'Inde connaissent également des évolutions similaires, l'industrialisation renforçant la polarisation des territoires autour de mégapoles* littorales et portuaires : Pékin, Canton, Shanghai ; Mumbai, Delhi et Calcutta. En dehors de ces zones, les PIB globaux et par habitant chutent rapidement.

À ces déséquilibres territoriaux s'ajoutent des inégalités sociales, ethniques et religieuses, déjà existantes pour certaines, mais de plus en plus visibles avec la croissance.

■ Un développement au détriment de l'environnement

Essentiellement industrielle, avec le choix, dans les années 1950, de développer l'industrie lourde, **cette croissance en Asie a exercé une pression énorme sur les ressources et les environnements**. Pression qui se caractérise par une pollution multiforme considérable de l'air comme de l'eau et des sols, ainsi que par une menace importante sur les ressources et la biodiversité. Qui plus est, la Chine et l'Inde, comme les États-Unis, n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto (1997) visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi, **les plus grands pollueurs de la planète sont en Asie** : en 2009, la Chine, l'Inde et le Japon rejetaient dans l'atmosphère plus de 33 % du tonnage de CO₂ mondial (mais, rapportés au nombre d'habitants, ces rejets de CO₂ font de ces pays de faibles pollueurs). Ces rejets de CO₂ sont essentiellement dus aux usines, aux transports et aux centrales électriques, très consommatrices en charbon, dont la Chine est à la fois le 1^{er} producteur et consommateur mondial.

L'eau constitue également un problème préoccupant et un des grands enjeux futurs pour cette région. Inégalement répartie dans les pays asiatiques, l'eau est une ressource indispensable et principalement captée par l'agriculture intensive, l'industrialisation (la sidérurgie, par exemple) et l'urbanisation. L'eau se trouve ainsi au cœur de **conflits d'usage** (ressource ou espace que se disputent plusieurs activités) considérables car ils touchent au développement économique et humain de ces pays. Faute de règlements et de contrôles étatiques, les nappes phréatiques sont surexploitées et l'eau des fleuves est soumise à une pollution intense. Liée aux rejets industriels et urbains, cette pollution provoque des concentrations très élevées de bactéries, de métaux lourds, de nitrates... Le fleuve Yamuna qui borde le Taj Mahal, monument emblématique de l'Inde, illustre en partie le défi que représente la situation de l'eau en Asie. En effet, l'irrigation des terres et la présence de 6 barrages et de nombreuses usines le long du fleuve entraînent son inexorable assèchement – ce qui a pour effet de fragiliser les fondations en bois de l'édifice de marbre vieux de 350 ans et visité par près de 4 millions de visiteurs par an. En l'absence d'usines de retraitement en nombre suffisant, les eaux noires de la Yamuna, qui charrient les déchets toxiques des usines et les eaux usées des villes avoisinantes, menacent la qualité et l'approvisionnement de l'eau en ville (70 % de cet approvisionnement à Delhi provient de la Yamuna) et dans les villages alentour. Ailleurs, l'accès à l'eau douce ou les inondations, comme en

Indonésie ou au Viêt-nam, constituent d'autres difficultés liées à l'usage de cette ressource. Et la solution du dessalement de l'eau de mer reste encore inabordable pour bon nombre de pays d'Asie du Sud-Est.

Enfin, les sols et les forêts sont aussi fortement sollicités par **l'agriculture intensive et les cultures commerciales**, qui grignotent les forêts tropicales au Viêt-nam et surtout à Bornéo et Sumatra (café, thé, cacao, palmiers et hévéas). La déforestation et l'érosion des sols étant liées, c'est ainsi près de 28 % du territoire chinois (Nord-Est) qui est devenu désertique.

■ Un développement au détriment de la santé humaine

L'Asie est géographiquement une zone à risques : pour preuve, 50 % des catastrophes majeures du ^{xx}e siècle s'y sont produites. Néanmoins, la vulnérabilité des sociétés asiatiques face aux risques naturels ou anthropiques (dus à l'homme) s'est considérablement accrue depuis une vingtaine d'années. À ce constat plusieurs raisons : l'urbanisation et la littoralisation des populations, la déforestation, l'absence de normes de construction et de politiques publiques de prévention des risques (excepté au Japon, en Corée, à Taiwan et récemment en Chine). Autant d'explications qui montrent bien que **la croissance économique fulgurante mais incontrôlée en Asie a accru l'exposition aux risques des populations**.

Les risques naturels sont inhérents à cette région. L'Asie du Sud et de l'Est est ainsi très exposée aux **risques liés à la tectonique des plaques et au phénomène du volcanisme**, qui peuvent provoquer notamment des tsunamis dévastateurs : ils furent d'ailleurs à l'origine du décès de 300 000 personnes en Indonésie en décembre 2004 et de l'accident nucléaire de Fukushima au Japon en mars 2011.

Les **variations climatiques** contribuent aussi à la vulnérabilité des populations : ainsi, le phénomène El Niño (augmentation anormale de la température de l'eau) peut provoquer une forte sécheresse comme une mousson trop abondante, très attendue par les agriculteurs mais aussi très redoutée pour sa violence ; les typhons, moins meurtriers que les séismes mais plus fréquents, causent également de nombreux dégâts matériels (inondations, coulées torrentielles, glissements de terrain).

Ces risques naturels sont cependant aggravés par la présence et les activités humaines, qui amplifient les dégâts matériels et les pertes humaines. Mais ce sont surtout les **risques anthropiques**, liés à une industrialisation rapide, qui constituent la menace la plus importante pour les sociétés asiatiques en générant des **risques technologiques et sanitaires**.

Sur le plan technologique, la pollution au mercure rejeté par une usine pétrochimique dans la baie de Minamata (Japon) de 1932 à 1966, faisant plus de 900 morts et entre 13 000 et 25 000 personnes contaminées, a montré l'absence de normes et de contrôles au début de l'industrialisation. La catastrophe de Bhopal (Inde) en 1984, où une fuite de gaz a fait plusieurs milliers de victimes, a illustré à son tour la délocalisation du risque par les pays développés dans des pays aux

normes sanitaires et environnementales inexistantes. Enfin, on notera que les accidents industriels, pas toujours spectaculaires, se sont multipliés en Asie : incendies d'usines, explosion de citerne de gaz...

L'accroissement des risques sanitaires, quant à lui, s'explique par la pollution industrielle et des transports (eau et air), mais aussi par les médiocres conditions de vie, notamment en ville, l'insuffisance ou l'absence d'infrastructures publiques (égouts, usines de retraitement des eaux et des déchets domestiques) et l'absence de normes et de contrôles sanitaires dans l'agriculture. Se sont ainsi développées des épidémies rapidement transformées en pandémies par les circuits de la mondialisation : SRAS en Chine du Sud en 2002, grippe aviaire (H5N1) au Viêt-nam en 2004-2005.

Au final, les choix de développer des programmes nucléaires ambitieux (l'Asie est actuellement la principale zone d'expansion du nucléaire civil, soit 42 des 61 réacteurs en construction dans le monde) en Chine (projet de 27 réacteurs en cours venant s'ajouter aux 14 existants) et en Inde, malgré la catastrophe de Fukushima, et de cultiver en champs ouverts des OGM traduisent une vision de développement à court terme qui met entre parenthèses son aspect durable, laissant planer de véritables menaces sur les populations et l'environnement.

■ Vers un développement durable ?

Face aux menaces de plus en plus pressantes qui pèsent sur les populations et l'environnement en Asie du Sud et de l'Est, les grands pays comme **la Chine et l'Inde semblent prendre peu à peu conscience de l'état des lieux et du défi tant environnemental qu'économique que cette situation pose.**

Ainsi, malgré la poursuite de son programme nucléaire et le fait que cet engagement soit davantage lié à une volonté d'indépendance énergétique qu'au souci d'un développement durable, la Chine s'est engagée parallèlement dans le **développement des énergies renouvelables** (notamment le photovoltaïque, l'éolien et l'hydroélectrique). Elle est devenue le 3^e pays en termes d'énergie éolienne, elle détient le plus grand nombre de brevets dans le domaine photovoltaïque et est le 1^{er} producteur de panneaux solaires.

L'Inde, quant à elle, a entamé une « **révolution doublement verte** » depuis les années 1990, notamment au travers du concept de « bio-village » qui permet à des familles pauvres de cultiver la terre tout en respectant l'environnement, en mettant en valeur les ressources locales et en favorisant la participation des femmes. En partenariat avec la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), ces « bio-villages » se fondent sur l'introduction de techniques culturelles plus respectueuses de l'environnement, une irrigation goutte à goutte, des semences de riz à haut rendement, des engrais naturels, des équipements fonctionnant aux énergies solaire et éolienne, le tout couplé à des activités artisanales susceptibles de trouver, entre autres, des débouchés dans le tourisme.

Enfin, l'usage de l'outil informatique permet à ces petits agriculteurs d'accéder à l'information sur les prix et les rendements des nouvelles variétés.

Quant au développement des énergies renouvelables, les investissements dans ce domaine auraient bondi de 52 % entre 2010 et 2011 selon un rapport du Bloomberg New Energy Finance. L'Inde est actuellement le 5^e producteur mondial d'énergie éolienne (70 % de son énergie renouvelable) et compte un fabricant, Sulzon, parmi les 10 premiers mondiaux ; elle s'est, en outre, dotée d'un Ministère spécialement dédié aux énergies renouvelables. Cependant, 60 % de son énergie demeure d'origine thermique (70 % de charbon, 15 % de gaz naturel, 2 % de nucléaire) et ses infrastructures de transport d'énergie sont encore largement insuffisantes.

● Conclusion

Le facteur humain a constitué la clé de la croissance et du développement asiatiques amorcés par le Japon à partir des années 1950. Handicap potentiel, la démographie est devenue une richesse et un facteur de puissance grâce à une maîtrise politique de sa croissance, en Inde comme en Chine. L'essor économique de l'Asie du Sud et de l'Est, qui s'étale sur la seconde moitié du xx^e siècle, s'est fondé sur cet atout. La croissance est certes rapide mais le développement plus incertain...

Japon et Chine : concurrences régionales et ambitions mondiales

Le cours

Centre de gravité démographique et économique du monde, l'Asie orientale est dominée par deux puissances qui se font face de part et d'autre des mers de Chine et du Japon.

Puissance récente, le Japon a étonné, au cours des années 1950 à 1990, par son « miracle économique » dû à un surcroît d'efforts en matière d'investissements productifs et technologiques ; miracle qui permet d'enclencher une vague de développement dans la région asiatique. Mais la crise qu'il traverse depuis les années 1990, ajoutée à la catastrophe nucléaire de Fukushima en 2011, plonge le pays en plein doute quant à la fiabilité de sa puissance.

Face à lui, **la puissance millénaire de la géante Chine ne cesse de dévoiler un visage ambitieux depuis 1978 et l'avènement de Deng Xiaoping**, nourrie par une irrésistible ascension économique, au point de devenir un acteur incontournable de l'économie et de la diplomatie mondiales. Ainsi, en 2010, la Chine a ravi au Japon la place de 2^e puissance économique du monde.

Puissances aux attributs différents mais aux semblables ambitions régionales et mondiales, les relations entre la Chine et le Japon sont traversées de tensions anciennes qui menacent l'équilibre de l'Asie orientale. Quels sont les enjeux de puissances et les tensions qu'ils suscitent en Asie orientale ?

● Japon et Chine : deux modèles de puissance

Japon et Chine n'ayant pas la même histoire et ne reposant pas sur les mêmes attributs, chaque pays a développé un modèle de puissance spécifique.

■ Le Japon : une puissance économique et technologique en plein doute

En 1945, le Japon sort vaincu, ruiné, humilié et meurtri (attaques atomiques sur Hiroshima et Nagasaki) de la Seconde Guerre mondiale. Malgré tout, en 1968, le Japon parvient à se hisser au rang de 2^e puissance économique du monde derrière les États-Unis. Ce « miracle japonais » s'explique en grande partie par une croissance soutenue durant les années 1950-1990, avec l'aide des États-Unis, et une grande stabilité politique au profit d'un parti libéral gagné à une stratégie économique d'extraversion capitaliste.

• Une puissance industrielle fondée sur l'État et l'exportation

L'industrialisation du Japon est ancienne et repose sur une impulsion étatique, financée par la rente agricole et l'impôt foncier, ainsi que par l'incitation des entreprises au surendettement, que l'État va garantir.

Cette industrialisation débute sous l'ère Meiji (1867-1912). L'État encadre l'industrialisation et libéralise l'économie. Les corporations commerciales sont supprimées et les terres privatisées ; un système financier moderne est mis en place et la création d'entreprises est encouragée. Les secteurs du textile et de l'industrie lourde (sidérurgie, construction navale, transports) sont privilégiés et font alors du Japon l'« atelier textile » de l'Occident. Tout en protégeant le marché intérieur de la concurrence étrangère, le pays ouvre une troisième voie entre libéralisme et dirigisme économique, avec la création, dans les années 1940, du MITI (ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie). Celui-ci, fort de ses 15 000 fonctionnaires et agences à l'étranger, est chargé d'assurer à l'État ses approvisionnements ainsi que les débouchés de l'industrie. Fondé sur une étroite relation entre État et entreprises, le MITI organise une planification, définit les priorités industrielles, gère les fusions d'entreprises en grands groupes (Zaibatsu*) et surtout rassemble les données sur les technologies et les marchés étrangers. C'est également lui qui impulse la recherche et crée les premiers technopôles* dans les années 1980. La stratégie d'indépendance et d'autosuffisance économiques des années d'entre-deux-guerres cède alors la place à une stratégie d'insertion dans la mondialisation.

Enfin, la croissance nippone soutenue s'explique également par le toyotisme* et la stratégie de délocalisation des entreprises japonaises en Asie et en Amérique du Nord afin de contourner les quotas, de diminuer les coûts de production grâce à une main-d'œuvre meilleur marché et de conquérir les marchés étrangers. Cette stratégie s'est avérée payante et a permis aux entreprises de dégager d'énormes bénéfices réinvestis essentiellement dans le foncier, générant ainsi une bulle spéculative qui se dégonfle à partir de 1989.

• Une puissance technologique fondée sur l'innovation

Au fil de la stratégie des remontées de filières, le Japon, grâce à de forts investissements dans la recherche, se spécialise dans les technologies de pointe à partir des années 1980, avec le développement de l'électronique et de la robotique, puis, dans la décennie suivante, dans l'informatique, le nucléaire et les bio-industries (le Japon compte plus de 700 000 chercheurs). Fondée au début des années 1980, à 60 km au nord-est de Tokyo, la **cité scientifique de Tsukuba** témoigne de cette priorité donnée aux nouvelles technologies et à l'innovation (informatique, communication et robotique). Elle a accueilli, en 1985, l'Exposition internationale autour des nouvelles technologies. Reliée à Tokyo, en 2005, par une ligne à grande vitesse, la cité de Tsukuba rassemble, au sein d'un gigantesque campus, plus de 120 000 personnes, dont 20 000 chercheurs. Cependant, elle souffre de l'éloignement des industries situées sur le littoral tokyoïte et la liaison ferroviaire fait craindre un délaissement de la cité pour la ville de Tokyo. Mais le Japon s'avère relativement riche en technopôles*, avec notamment le Kyoto Research Park (250 entreprises dans le domaine des biotechnologies, des télécommunications et de l'énergie) ou le quartier universitaire de Shinjuku à Tokyo.

• Une puissance en pleine dépression à partir des années 1990

Le dégonflement de la bulle immobilière au début des années 1990 entraîne des créances difficilement recouvrables par les entreprises auprès des banques. Malgré l'injection de fonds publics, nombre de banques et d'organismes de crédit font faillite, entraînant parfois dans leur chute les entreprises les plus faibles. Une vague de restructuration et de concentration d'entreprises s'enclenche alors, engendrant des licenciements massifs. Le chômage touche près de 3 millions de personnes, soit 5,3 % des actifs en 2003 (le double selon la définition du Bureau international du travail).

Cette crise est un tournant dans l'histoire contemporaine du Japon car, après avoir été financière et économique, elle devient sociale et **touche aux fondamentaux du consensus sociétal japonais** (appelé « compromis social toyotiste ») : l'emploi à vie et, par conséquent, les retraites.

• Aujourd'hui : déclin ou renouveau de la puissance économique nippone ?

Depuis 1990, le Japon reste miné par un ralentissement économique, une instabilité politique, la remise en cause de son modèle social et un déclin démographique. Malgré tout, doit-on parler de « déclin » quand le Japon produit autant que la Chine, soit 8 % du PIB mondial, et qu'il reste, grâce à un très fort taux d'épargne, le 1^{er} créancier du monde ? Certes, sa part dans les exportations mondiales a reculé de 8 à 5 % depuis les années 2000, mais elle peut s'expliquer par la délocalisation en Chine de nombreuses entreprises japonaises.

Le Japon reste avant tout une formidable puissance industrielle dans les secteurs de l'industrie lourde, mécanique et des hautes technologies.

Dans l'industrie lourde, de grands groupes comme Nippon Steel® se sont formés dans la sidérurgie par fusion et profitent de la forte demande en acier de la Chine ; d'autres se sont déployés dans l'armement, tels que Kawasaki® ou Mitsubishi®, avec la production de navires de guerre ou de véhicules blindés.

L'industrie mécanique s'est également relevée dans le secteur automobile, avec Nissan®, Toyota® ou Mitsubishi®, et profite de l'essor industriel de la Chine pour écouler ses machines-outils.

Enfin, le Japon a accentué sa spécialisation dans le secteur des hautes technologies grâce à ses investissements dans la recherche et le développement (2^e puissance mondiale dans ce domaine) et possède près de 45 % du parc mondial de robots, lesquels sont fabriqués par des firmes comme Sony® ou Kawada® pour répondre à des besoins industriels ou ménagers (par exemple, à l'Institut de recherche Riken, des robots d'assistance aux personnes âgées ou aux handicapés, en lien avec le vieillissement de la population nipponne).

Dans le domaine économique, le Japon n'a donc pas connu véritablement un déclin, mais **a plutôt opéré une reconversion et une stratégie de délocalisation donnant une impression de déclin.**

Si déclin il y a, il se manifeste dans le **vieillissement de la population**, qui, bien que typique d'un pays développé, est, au Japon, plus accentué. Les Japonaises n'ayant que 1,3 enfant en moyenne, ce faible taux de natalité va entraîner, d'ici à 2025, une perte de 10 millions d'habitants (sur 126 millions en 2010). La population active aura diminué de 12 millions (population active de 65 millions en 2007), alors que, dans le même temps, le nombre de personnes de plus de 65 ans aura augmenté de 18 millions, posant le problème du financement des retraites, des infrastructures de santé et surtout de la cohésion sociale. En effet, les plus âgés détiennent l'essentiel du patrimoine et jouiront donc de bonnes retraites, alors que leur entretien pèsera dans le budget de l'État. De plus, leur poids électoral sera de plus en plus décisif. Cette évolution pourrait entraîner, chez les jeunes, du ressentiment, du découragement, voire une vague d'émigration nuisant ainsi au dynamisme et à l'innovation économiques. Malgré tout, cette évolution n'est pas inéluctable : moins de jeunes sur le marché du travail peut également entraîner une baisse du chômage et une hausse des salaires, mais aussi moins d'élèves et donc une meilleure formation... Néanmoins, dans un premier temps, **le Japon devra recourir à l'immigration** – besoin chiffré par les autorités à 92 000 entrées par an jusqu'en 2020, soit près de 1 million de travailleurs peu qualifiés (ce type de personnel faisant défaut au Japon) ou qu'il faudra former (informaticiens, ingénieurs, médecins, etc.).

Enfin, la catastrophe nucléaire de Fukushima survenue à la suite d'un tremblement de terre puis d'un tsunami en mars 2011 au Nord du pays a mis en lumière sa **dépendance énergétique vis-à-vis du nucléaire** et, plus grave, ses faiblesses techniques et son manque de compétence dans la gestion de la technologie nucléaire. Cet événement souligne également la vulnérabilité de la société

nippone soumise à des dangers naturels importants aggravés par les fortes densités de population sur les littoraux, créant en retour des risques de nature technologique. Néanmoins, ce drame n'a pas mis le Japon à genoux car les régions touchées ne sont pas le cœur économique du pays, même si certains groupes comme Toyota® ont dû ralentir leur production. Fukushima témoigne et renforce, malgré tout, la crise de confiance qui touche le Japon depuis une vingtaine d'années.

■ La Chine : une puissance démographique, économique et militaire en expansion

La puissance chinoise a une longue histoire et son influence en Asie orientale est ancienne. Néanmoins, sa prééminence dans l'économie mondiale est nouvelle. Amorcée en 1978 par Deng Xiaoping, le successeur de Mao, l'ouverture économique (« **économie socialiste de marché** ») a abouti à l'entrée de la Chine à l'OMC* en 2001 et à en faire, en 2010, le 2^e exportateur et surtout la 2^e puissance économique du monde.

• Démographie et territoire, les bases de la puissance chinoise

La population chinoise (1,347 milliard en 2011 – avec Taïwan mais sans Hong Kong et Macao – et une projection du PNUD à 1,393 milliard en 2030) fournit au pays **une main-d'œuvre abondante et bon marché** qui lui permet d'être très compétitif dans les activités d'assemblage de produits finis nécessitant beaucoup de main-d'œuvre (plus rentable, dans un premier temps, que la robotisation).

Le défi actuel de la Chine en matière de démographie est désormais celui de la qualification de cette main-d'œuvre qui reste globalement insuffisante. Des **politiques d'éducation et de formation** ont ainsi été mises en œuvre : bourses, envoi d'étudiants chinois dans les grandes universités américaines ou européennes... En 2010, selon l'UNESCO, la Chine serait le pays comptant le plus de chercheurs dans le monde (19,7 % en 2007), mais, ramené à la population totale, ce pourcentage place la Chine dans la moyenne mondiale, soit 1 070 chercheurs pour 1 million d'habitants, contre 5 573 au Japon et 4 624 en Amérique du Nord. En termes d'investissements de R&D (Recherche et Développement), la Chine, avec 8 % de son PIB, reste loin derrière les États-Unis (près de 30 %) et l'Union européenne (23 %), mais rattrape le Japon (12,9 %) et devance les pays européens individuellement (6,3 % en Allemagne et 3,7 % en France). Malgré tout, les pays développés prédominent encore dans les publications scientifiques : 75 % des articles proviennent de leurs chercheurs et seulement 10,6 % de chercheurs chinois. Le rôle des diasporas chinoises est ici fondamental, et Pékin encourage le retour au pays des cerveaux.

Les diasporas chinoises, parmi les plus nombreuses du monde, sont aujourd'hui évaluées entre 30 et 50 millions de personnes, dont 80 % résident en Asie orientale (Taïwan, Singapour, la Malaisie et le Viêt-nam). Elles constituent un atout de la puissance chinoise et ont joué un rôle clé dans

l'ouverture économique de leur pays, car, ayant tendance à s'unifier, elles ont tissé des réseaux sociaux et économiques dans le monde, fondés sur l'activité du commerce. Travailleurs, solidaires (prêts communautaires), ils réinvestissent ensuite dans d'autres commerces ou des logements. Ils sont désormais présents dans toutes les grandes métropoles* de la Triade et dessinent une mondialisation chinoise par les réseaux.

Enfin, **le territoire chinois**, par son immensité, sa longue façade maritime et ses nombreuses ressources minières et énergétiques, **constitue, avec la population, l'autre grand atout de la Chine**. 2^e producteur de houille et 1^{er} producteur de minerais de fer, la Chine abrite aussi près de 37 % des terres rares (minerais indispensables dans la fabrication des composants électroniques) de la planète. Ces ressources lui permettent d'être plus ou moins autonome en ce qui concerne les approvisionnements énergétiques et les matières premières (malgré tout, la Chine doit importer la moitié de ses besoins en pétrole), mais aussi de peser sur le marché en restreignant ses exportations, comme ce fut le cas récemment à propos des terres rares.

• La montée en puissance économique de la Chine

Cette montée en puissance de la Chine s'explique avant tout par sa capacité de production fondée sur une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse, mais également une politique d'ouverture économique sous Deng Xiaoping au travers de la création de ZES (Zones économiques spéciales) au cœur des zones franches regroupant des villes portuaires et qui favorisent l'installation de FTN étrangères en leur octroyant des aides à l'installation ou des exemptions fiscales. La plus célèbre est celle de Shenzhen qui est passée, de 1979 à nos jours, d'un simple village de pêcheurs à une véritable cité industrielle comptant plus de 10 millions d'habitants en 2010 dans le cadre de la mégalozone* en formation du delta de la Rivière des Perles. Elle représente près de 57 % du PIB de Hong Kong en 2010 et possède le PIB par habitant le plus élevé de Chine (14 000 dollars par an et habitant).

Néanmoins, afin de maintenir son avantage comparatif, le chine investit de plus en plus dans la formation, la recherche et le développement, afin de maintenir son « avantage comparatif » (le capital humain) et rester attractive pour les entreprises étrangères. Ainsi, entre 1995 et 2007, le nombre de chercheurs chinois est passé de 500 000 à plus de 1,4 million (soit 25 % des chercheurs dans le monde) et la formation d'ouvriers qualifiés ou d'ingénieurs a plus que doublé, permettant à la Chine de commencer à **concurrencer les pays de la Triade dans la fabrication de produits manufacturés à haute valeur ajoutée technologique** (informatique, téléphonie mobile, composants électroniques), comme l'avait fait en son temps le Japon.

Cette montée en puissance économique s'est également traduite par l'accroissement des réserves de change du pays, en dollar notamment. C'est ainsi que **la**

Chine est devenue le principal détenteur de la dette américaine, source de pression pour Pékin sur Washington. Sa balance commerciale excédentaire lui permet d'investir à l'étranger : réceptrice des IDE, elle en est ainsi devenue émettrice, passant de 2,8 milliards de dollars en 2003 à 59 milliards en 2010 et à près de 258 à la fin de cette même année, selon le ministère chinois du Commerce. La Chine investit prioritairement en Asie et, en premier lieu, à Hong Kong (près de 67 % de ses IDE), puis en Afrique (3,8 %), en Europe (3,5 %) et en Amérique du Nord (2,1 %). Malgré tout, sa position d'investisseur à l'étranger reste faible si on la compare à son poids économique, et son investissement ne représente que 13 % des IDE émis par la France (2^e pays en termes d'émission d'IDE derrière les États-Unis). Ces IDE chinois se présentent sous la forme de rachats d'entreprises dans les pays industrialisés (comme la branche « ordinateurs » d'IBM®, Volvo®) ou d'investissements sur le continent africain afin de garantir à la Chine ses approvisionnements en matières premières (terres agricoles au Mozambique, sous-sols miniers en République démocratique du Congo...).

L'industrie, le commerce et la finance constituent alors, pour la Chine, de nouveaux leviers lui permettant d'effectuer son retour sur la scène internationale.

• Une puissance militaire en plein essor

Depuis les années 1990, la Chine a considérablement accru ses capacités militaires (comme beaucoup d'autres pays émergents, tels que l'Inde ou le Brésil). Ainsi, son budget militaire augmente de près de 10 % par an en moyenne. En 2009, les dépenses pour l'armée équivalaient à 2 % du PIB, soit 128 milliards de dollars (contre 4,5 % pour les États-Unis). Malgré tout, le budget militaire de la Chine (134 milliards de dollars en 2010) reste largement inférieur à celui des États-Unis (722 milliards de dollars en 2010 selon l'Institut d'études stratégiques de Londres). Le Japon, quant à lui, poursuit, en dépit de ses contraintes institutionnelles, son effort budgétaire en matière militaire avec une hausse de 10 milliards de dollars entre 2009 et 2011 (passant de 50 à 60 milliards).

En 2011, lors de la visite du secrétaire d'État américain à la Défense, la Chine a procédé à l'essai en vol de l'avion furtif J-20 afin de démontrer aux États-Unis ses rapides progrès en matière d'aéronavale militaire et implicitement de les mettre en garde contre une présence militaire trop visible dans la région. Certaines sources évoquent la mise à flot, dès 2015, des premiers porte-avions chinois – ce qui changera considérablement la donne géopolitique et militaire dans les eaux asiatiques. Enfin, la mise au point du missile balistique Dongfeng-21D, capable de frapper une cible en mouvement, démontre que **les priorités stratégiques de la Chine restent, en plus de la question taïwanaise, la défense de son territoire et des eaux environnantes.**

• Les premiers pas d'une future puissance spatiale...

Signe des ambitions et d'un changement de statut de la Chine dans le monde, l'Agence spatiale chinoise (CNSA) a annoncé, en octobre 2010, son ambition

d'assembler d'ici dix ans une station orbitale « *relativement grande* ». C'est ainsi qu'un premier module de 8,5 t, Shenzhou-8, a été lancé avec succès en octobre 2011 de la base de Xichang dans la province du Sichuan afin de s'arrimer au module expérimental Tiangong-1 (« Palais céleste-1 »). Après le 1^{er} vol spatial habité réalisé en 2003, l'envol le 24 juin 2012 de trois taïkonautes (dont la 1^{re} femme chinoise) pour une mission de 13 jours afin d'arrimer manuellement deux vaisseaux en orbite (par une technologie autonome) marque une avancée majeure de la Chine dans son programme spatial. L'objectif affiché de ces premières opérations spatiales est l'envoi d'une sonde sur Mars dès 2013 et sur Vénus en 2015, et d'un taïkonaute sur la Lune à l'horizon 2025-2030. C'est donc tout un projet ambitieux qui a été dévoilé par cette jeune puissance spatiale, dont le premier programme spatial habité, après une tentative avortée dans les années 1970, date de 1995, le premier vol habité de 2003 et la première sortie d'un taïkonaute de 2008.

Présenté comme un défi à la domination spatiale américaine, l'objectif Lune serait également un moyen pour la Chine de combler son retard technologique sur les puissances occidentales en aéronautique, dans l'aérospatial, mais aussi dans le domaine militaire. En effet, la forte présence militaire au sein de l'Agence spatiale chinoise intrigue les Occidentaux qui craignent un retour de la « guerre des Étoiles » (expression de R. Reagan) avec la mise en place d'un bouclier spatial antimissile.

• ... source de nouvelles ambitions

Assurer la sécurité intérieure du pays et, à terme, devenir une puissance globale à l'image des États-Unis semblent les ambitions que laissent deviner les différentes actions menées par les dirigeants chinois. Ces investissements et la modernisation des équipements militaires de la Chine ont pour buts de **renforcer sa capacité de défense de son territoire** face à de grandes puissances militaires comme l'Inde, la Russie ou les États-Unis (qui possèdent de nombreuses bases aéronavales et l'appui de leur allié nippon), mais aussi d'**accroître ses capacités de projection militaire à l'étranger** afin d'y défendre ses intérêts stratégiques. Or, la Chine doit justement faire face à plusieurs contentieux territoriaux avec d'autres États de la région (*cf.* pp. 330-331) et des formes de contestations intérieures du régime, mais aussi assurer ses approvisionnements énergétiques, en pétrole notamment (2^e consommateur de pétrole au monde après les États-Unis)...

La nouvelle puissance économique et financière de la Chine lui permet donc de retrouver sa place centrale dans la géopolitique de l'Asie orientale, mais aussi de jouer un nouveau rôle sur la scène internationale, alors que le Japon, entravé par la crise économique et la perte de confiance dans sa maîtrise technologique, peine à s'affirmer dans cette recomposition géopolitique de l'Asie.

● Japon et Chine : des puissances rivales et concurrentes

■ Une rivalité ancienne en Asie orientale

L'émergence de la Chine continentale sur la scène économique et diplomatique et les doutes qui assaillent la puissance japonaise modifient quelque peu les rapports de force géopolitiques en Asie. Les relations entre ces deux pays sont ainsi traversées par des rivalités économiques récentes mais aussi par des questions géopolitiques régionales liées à un contentieux historique.

• Un passé qui ne passe pas

Un double héritage est à l'origine de ce contentieux : la perte de primauté chinoise en Asie et les agressions brutales du Japon à partir de 1937.

Depuis la dynastie des Tang (618-907), **la Chine est le principal foyer de civilisation asiatique, auquel la culture japonaise a beaucoup emprunté.** Ayant assuré une certaine primauté politique et culturelle dans la région, la Chine a eu du mal à en faire le deuil au siècle dernier. En effet, la colonisation européenne en Asie, au début du ^{xx}e siècle (la présence européenne est plus précoce mais seulement déterminante à ce moment-là), fut ressentie comme un choc et une menace. Le Japon y réagit en optant pour un processus d'occidentalisation et de modernisation durant l'ère Meiji (1867-1912) et par la promotion d'un nouveau nationalisme qui déboucha sur un mouvement de colonisation régionale afin de faire jeu égal avec les Occidentaux. Cette colonisation nippone entraîna l'annexion de la Corée en 1910, puis la « guerre de Quinze Ans » (1931-1945), qui s'ouvrit par l'invasion de la Mandchourie, province du Nord de la Chine limitrophe de la Corée. Ces agressions conduisirent à l'occupation d'une grande partie de la Chine entre 1937 et 1945 ; elles ont été sources d'humiliation et d'un profond traumatisme dans la population chinoise, notamment du fait des exactions commises par les Japonais sur les prisonniers et les civils, comme en témoigne le massacre de Nankin en décembre 1937 qui fit entre 100 000 et 300 000 victimes selon les autorités chinoises. Enfin, l'attaque de Pearl Harbor, le 7 décembre 1941, assure la domination territoriale et militaire du Japon sur l'Asie du Sud-Est, lui permettant de ponctionner les matières premières nécessaires à son effort de guerre. **L'impérialisme nippon qui marque cette période de l'histoire asiatique se caractérise alors par une forte dimension antichinoise et une grande brutalité,** qui expliquent aujourd'hui une certaine nippo-phobie plus marquée en Asie du Nord-Est.

La fin de la « guerre froide » n'a pas éteint cette rancune, au contraire. Elle se manifeste épisodiquement dans les actions des gouvernements. En 1982, le Chine accuse Tokyo de révisionnisme, voire de négationnisme, lors d'une controverse autour des manuels d'histoire japonais qui minimisaient ou même niaient la responsabilité nippone dans la guerre d'agression et le massacre de Nankin. En 2005, le Premier ministre japonais Junichirio Koizumi, président nationaliste du Parti libéral-démocrate, présenta les excuses officielles du Japon pour les exactions

commises durant la guerre, mais commit peu après une provocation, aux yeux des Chinois, en se rendant au sanctuaire de Yasukuni en l'honneur des soldats morts pour la patrie, parmi lesquels se trouvent 14 criminels de guerre condamnés par le Tribunal militaire international de Tokyo en 1946-1948.

Ces polémiques continuent d'entraîner des manifestations antijaponaises et des actions de boycott de produits nippons tolérées, voire entretenues par le régime chinois. Et le conflit, perçu comme une guerre patriotique, s'est aussi transporté sur la scène internationale où le gouvernement chinois s'est fixé pour but d'empêcher Tokyo, soutenu par les États-Unis, de briguer un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Enfin, si les tensions se sont quelque peu apaisées avec le départ du Premier ministre Koizumi en 2006 et l'arrivée, en 2009, d'un gouvernement démocrate favorable à un rapprochement avec Pékin, les incidents, notamment territoriaux, avec la Chine se sont de nouveau multipliés en 2010.

• Des litiges frontaliers

Alors que la tendance, en 2008, semblait à l'apaisement, avec la perspective d'une exploitation commune des gisements de gaz naturel à proximité de l'archipel nippon, **ce passé qui ne passe pas resurgit au travers de différents litiges territoriaux entre les deux puissances.** Des incidents maritimes se multiplient, notamment en mer de Chine orientale à propos du contrôle des îles Senkaku réclamées conjointement par Taïwan et la Chine. En septembre 2010, un bâtiment de pêche chinois a pénétré dans les eaux territoriales de ces îles, provoquant à deux reprises une collision avec les bateaux de patrouille des gardes-côtes japonais qui a conduit à l'arrestation temporaire du capitaine chinois. Loin de rechercher l'apaisement, Pékin a alors envoyé d'autres bâtiments, dont un porte-hélicoptères de l'administration des pêches. La Chine a ensuite mis en œuvre un embargo officieux sur l'exportation des terres rares (minerais essentiels aux nouvelles technologies) à destination du Japon. Enfin, à l'extrême Sud de l'archipel, le statut de l'atoll corallien d'Okinotorishima est également contesté par la Chine et son inspection, en 2005, par le gouverneur de Tokyo s'inscrit dans la stratégie de réaffirmation de la présence japonaise dans cette zone maritime, où ces îles lui offrent une Zone Économique Exclusive (ZEE) de 400 000 km².

■ Rivalités régionales et concurrences mondiales : des voies d'influence régionale et mondiale divergentes

• Des atouts d'influence différents

Chine et Japon, incarnant chacun un modèle de puissance, présentent des atouts différents pour peser dans les affaires de la région ou du monde.

À ce jeu d'influence, **le Japon ne semble pas être le mieux armé.** En effet, sa capacité militaire reste bridée par la Constitution de 1947 imposée par les

Américains avec qui ils ont signé un **traité de coopération** en 1960, faisant d'eux des alliés et une base militaire. Ce traité oblige aussi le Japon à renoncer à la guerre et lui interdit de posséder des forces militaires (art. 2). Malgré tout, en 1954, une armée baptisée « **Forces japonaises d'autodéfense** » est constituée suite à la guerre de Corée (1950-1953), mais le Japon refuse de produire l'arme nucléaire. Placé donc sous la protection militaire des États-Unis, il possède le 5^e budget militaire du monde en 2010 (d'après l'Institut international d'études stratégiques de Londres) et n'a de cesse d'élargir le champ d'action de ces Forces d'autodéfense : participation aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et aux coalitions internationales combattant le terrorisme et la piraterie, soutien logistique et coopération avec les forces américaines en Asie... L'accroissement de ses capacités de projection et son interopérabilité avec les forces américaines lui permettent ainsi de garantir sa sécurité dans une région asiatique peuplée de grandes puissances militaires.

Quant à la Chine, ses capacités militaires ne cessent de croître et lui permettent d'assurer sa sécurité et celle de la région, mais aussi de garantir ses intérêts économiques dans d'autres régions du globe comme le Moyen-Orient et l'océan Indien. En termes d'influence diplomatique, **la Chine possède un siège permanent au Conseil de sécurité, contrairement au Japon**, et a pris l'initiative de créer, en 2001, l'Organisation de coopération de Shanghai avec la Russie et 4 États d'Asie centrale (Tadjikistan, Ouzbékistan, Kirghizistan et Kazakhstan).

• Jeux d'alliances et risques stratégiques en Asie-Pacifique

Le développement économique et la progression des libertés en Asie ont indéniablement contribué à pacifier les relations entre les deux grandes puissances régionales, mais **la concurrence intra-asiatique pousse à maintenir des contentieux afin de conserver un ascendant sur son voisin**.

Ainsi, nombre d'instances régionales de rencontres multilatérales ont vu le jour en Asie :

- l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale (charte signée en 1985) ;
- l'APEC (Coopération économique pour l'Asie-Pacifique), établie en 1989 afin de faciliter les échanges entre les régions asiatiques et pacifiques qui forment la 1^{re} zone économique du monde (avec la Russie, l'Australie, les États-Unis, le Canada et des pays d'Amérique latine comme le Pérou, le Chili ou le Mexique...), notamment par la baisse des tarifs douaniers et la sécurisation des routes maritimes ;
- l'ASEAN* (Association des nations de l'Asie du Sud-Est), créée en 1992 dans un objectif de coopération diplomatique et sécuritaire afin d'élaborer une zone de libre-échange entre les pays de l'ASEAN (dont l'accord n'est signé qu'en 2002) ;
- l'ASEAN+3, rencontre entre les pays de l'ASEAN et la Chine, le Japon et la Corée du Sud (l'accord visant à établir une zone de libre-échange entre la Chine et les pays de l'ASEAN est entré en vigueur en janvier 2010).

De plus, **la Chine reste le 1^{er} partenaire commercial du Japon** et une terre d'accueil privilégiée pour ses délocalisations.

Malgré tout, ces projets de régionalisation et ce partenariat économique ne doivent pas faire oublier la **relative instabilité de la région** qui se lit au travers des litiges frontaliers entre les deux puissances et leurs voisins, leurs contentieux historiques, la présence militaire des États-Unis dans la région ou encore le conflit diplomatique latent entre la Chine et Taïwan (qui a connu une accalmie en 2010 avec la conclusion de l'accord de libre-échange, favorable aux intérêts taïwanais), sans compter celui qui oppose les deux Corées.

• Une guerre de l'énergie et des matières premières

La Chine et le Japon sont respectivement les 2^e et 3^e consommateurs mondiaux de pétrole et, du fait de l'absence de ressources propres pour le Japon et de leur insuffisance pour la Chine (puisqu'elles ne couvrent que la moitié de ses besoins), également de très grands importateurs. **Cette dépendance énergétique, source de faiblesse, est aussi une source de tensions géopolitiques.** Elle explique, en partie, les litiges territoriaux et maritimes des deux puissances et la restriction officieuse, par Pékin, de l'exportation de terres rares vers le Japon.

La politique de la Chine et du Japon en Afrique, le **« collier de perles »** (ensemble de bases ou d'installations militaires chinoises déployées sur les côtes de la mer de Chine méridionale et de l'océan Indien afin de sécuriser les approvisionnements énergétiques en provenance du Moyen-Orient) et les projets d'oléoducs de la Chine, mais aussi la lutte du Japon contre la piraterie dans le golfe d'Aden et l'Asie du Sud-Est constituent des réponses géopolitiques à cette dépendance.

• Face à l'hégémonie américaine en Asie

La présence des États-Unis en Asie remonte à la Seconde Guerre mondiale. Assistant avec inquiétude à l'expansionnisme japonais dans le Pacifique, les Américains se voient donc contraints de rompre leur isolationnisme. Le dispositif qu'ils mettent en place, dont la relation avec le Japon en constitue le cœur, est renforcé avec la menace d'une expansion soviétique et chinoise (communiste) en Asie durant la « guerre froide ». Après un relatif désengagement sous le premier mandat de G. W. Bush (2001-2005), accaparé par les guerres d'Afghanistan et d'Irak, **les États-Unis renforcent leur présence militaire devant la montée en puissance de la Chine et consolident leurs alliances traditionnelles ou en nouent de nouvelles avec le Viêt-nam, Singapour ou l'Indonésie.** Des rencontres avec l'Inde et le Japon et des exercices militaires ont lieu en mer de Chine. En 2010, les États-Unis se sont même invités au sommet de l'Asie de l'Est afin d'affirmer la liberté de circulation en mer de Chine méridionale.

Face à une diplomatie offensive de la Chine visant à défendre des intérêts qu'elle jugeait vitaux (approvisionnement énergétique et sécurisation de son territoire, revendications territoriales) en mer de Chine et en mer Jaune, ses voisins asiatiques recherchent à équilibrer, voire endiguer cette montée en puissance chinoise,

qui conduit peu à peu à une coalition informelle des grands acteurs régionaux – au premier rang desquels le Japon et l'Inde –, sous le haut parrainage des États-Unis. Même si le Japon, en décembre 2010, a mis un terme à la doctrine Yoshida, qui plaçait le pays sous la protection des États-Unis, les menaces régionales sont telles que le pays ne peut se passer de l'appui militaire américain. En effet, la montée en puissance de la Chine, le programme nucléaire de l'imprévisible Corée du Nord et les nombreux contentieux territoriaux qu'elle entretient avec ses puissants voisins (Chine, Russie avec les îles Kouriles, Corée du Sud avec les îles Takeshima) nécessitent un appui extérieur pour ce pays qui, contrairement à la Chine et la Russie, ne possède pas l'arme nucléaire...

- **Une stratégie chinoise mondiale**

entre défense des intérêts nationaux et leadership asiatique

La nouvelle force économique de la Chine lui confère logiquement le statut de puissance géopolitique en Asie et dans le monde. Or, elle semble encore hésiter à assumer ces nouvelles responsabilités. Pourquoi ?

Malgré ses résultats économiques, la Chine reste encore largement un pays en développement, avec ses déséquilibres, notamment sociaux. De ce fait, la défense de ses intérêts nationaux, de ses approvisionnements énergétiques et de ses intérêts commerciaux pèse dans ses choix stratégiques.

Ainsi, l'accroissement des capacités militaires de la Chine peut d'abord se lire comme la volonté de garantir la sécurité intérieure du pays en réprimant toute contestation, qu'elle soit le fait de religieux (répressions au Tibet et dans la province du Xinjiang), d'internautes (accès limités à l'information), d'ouvriers ou de juristes. Cette répression est au service d'une colonisation interne visant l'accaparement de ressources, comme les hydrocarbures et les minerais du Xinjiang ou l'eau du Tibet, considéré comme « le château d'eau de l'Asie ».

La Chine mène également une **offensive militaro-commerciale afin de sécuriser ses routes maritimes stratégiques**. Cette fameuse stratégie dite « du collier de perles » consiste en la construction de ports militaires en eaux profondes (Pakistan, Bangladesh, Sri Lanka) et la négociation d'accords d'escales sur la route reliant ces ports au canal de Suez. L'éventualité d'une installation de bases militaires sur la route menant à l'Afrique, dans le golfe d'Aden, a d'ailleurs suscité l'inquiétude des Occidentaux, tout comme les déclarations chinoises sur la mer de Chine du Sud considérée comme « *un de ses intérêts fondamentaux* ».

Pour assurer ses approvisionnements, la Chine mène aussi une stratégie commerciale. La construction d'un oléoduc par la société chinoise CNPC (China National Petroleum Corporation) au travers de la Birmanie, reliant le port de Kyauk Phyu dans l'océan Indien à la province chinoise du Yunnan, va ainsi lui permettre d'acheminer le pétrole d'Afrique et du Moyen-Orient tout en évitant les détroits de Malacca et de Singapour. En Europe, l'entreprise de transport maritime Cosco® a signé un contrat d'exploitation de deux des trois terminaux

du Pirée en 2010 et participe au développement du port de Naples ; en Islande, la Chine a levé, en 2011, la possibilité d'une construction d'un port afin d'assurer une escale à ses porte-conteneurs, dans l'éventualité de l'ouverture d'une route commerciale en Arctique via le détroit de Béring et la mer de Barents (réduisant le trajet de Shanghai à Hambourg de près de 6 400 km !)...

Enfin, l'irruption récente de la Chine en Afrique (Zimbabwe, Soudan, République démocratique du Congo, Mozambique...) répond à cette même **stratégie d'indépendance en termes de ressources et d'énergie**. Des concessions minières ou pétrolières lui sont accordées en échange de prêts destinés à la construction d'infrastructures (barrages, routes, bâtiments publics) par des entreprises chinoises. Ces pratiques sont dénoncées par les institutions internationales car elles conduisent souvent à soutenir des régimes dictatoriaux ou peu démocratiques.

Si tous ces intérêts pèsent dans ses choix stratégiques, la Chine a cependant, pour son propre développement, **tout bénéfice à maintenir un environnement pacifique en Asie** et éviter tout conflit avec ses voisins. Transformant sa puissance économique en puissance politique, elle pourrait s'engager sur la voie d'un leadership global et tenter d'apparaître, sur la scène internationale, comme **un contrepoids à la puissance états-unienne et un pont entre les pays développés et les pays en développement**.

● Conclusion

La venue, en 2008, de 60 secouristes japonais après le tremblement de terre dans la région du Sichuan, au Sud de la Chine, comme l'achat par le Japon de bons du Trésor chinois en mars 2012 illustrent les relations complexes et ambiguës, faites de rivalités et de complémentarités, qu'entretiennent les deux puissances asiatiques.

Dans la concurrence que se livrent ces deux grandes puissances asiatiques, le Japon, victime de séquelles et de sa dépendance envers les États-Unis, aura du mal à s'émanciper et à asseoir son leadership sur la région. D'autant que la montée en puissance de la Chine vient bouleverser l'équilibre géopolitique asiatique et mondial.

Composition (Chapitre 14)

1 Les firmes transnationales et la mondialisation

→ Corrigé p. 337

Étude critique (Chapitre 24)

2 Croissance asiatique et développement durable : l'exemple de la Chine

Document 1 : Les objectifs socio-économiques du 12^e plan quinquennal chinois (2011-2015)

Dans la continuité du plan précédent, le 12^e plan quinquennal a toujours comme principal objectif de réduire les inégalités sociales et régionales, en privilégiant l'augmentation des revenus ou encore le développement intégré des villes et des campagnes. Il s'agit aussi de transformer le mode de développement économique de ces trente dernières années, principalement basé sur les exportations et l'attrait des investissements directs étrangers, en encourageant la demande intérieure et en investissant dans la R&D¹ ; en bref, faire en sorte que le pays ne soit plus un simple « atelier du monde », mais une véritable puissance industrielle innovante.

[...]

Le second axe réside dans la volonté d'établir un modèle de développement plus durable. Un tiers des objectifs annoncés dans le 12^e plan aborde ainsi des questions énergétiques et environnementales. La Chine projette d'atteindre, en 2015, un niveau de consommation d'énergies non fossiles de 11,4 % par rapport à la consommation totale d'énergie. La priorité va à l'énergie éolienne, suivie de l'énergie solaire, de l'hydroélectricité et, en dépit de Fukushima, de l'énergie nucléaire. L'objectif principal est d'œuvrer à une « décarbonisation » progressive de l'économie chinoise dans son ensemble, mais, malgré ces efforts, la route semble encore longue. En effet, la Chine continue d'être majoritairement dépendante du charbon pour son approvisionnement énergétique (près de 70 %) et reste plus que jamais le plus gros pollueur au monde avec une augmentation de 32,5 % de ses émissions de CO₂ entre 2006 et 2009.

F. Bost, L. Carroué et S. Colin, *Images économiques du Monde*,
Armand Colin, 2012.

1. R&D : « recherche et développement ».

Document 2 : Contraintes et risques environnementaux en Chine



Consigne

En analysant les documents et à l'aide de vos connaissances, montrez quel est l'impact environnemental de la croissance chinoise.

→ Corrigé p. 340

3 La mondialisation en question



→ Corrigé p. 341

1 Énoncé p. 333

Le terme le plus important dans ce type de sujet est la conjonction de coordination et. En effet, c'est elle qui oriente le sujet et pose la problématique, ce et nous invitant à nous interroger sur les relations que les FTN entretiennent avec la mondialisation et les implications spatiales que leurs actions entraînent sur les territoires du globe. Le but mais aussi la difficulté du sujet étant de toujours relier FTN et territoires.

Ainsi, nous serons conduits à évoquer le rôle des FTN dans les flux, principaux agents de la mondialisation, puis à observer comment les FTN utilisent les territoires dans leurs stratégies économiques et enfin à dresser un bilan de la géographie produite par les actions des FTN dans le monde.

● Les FTN au cœur des flux mondiaux

■ Les FTN contrôlent les $\frac{2}{3}$ du commerce mondial

Les entreprises sont les principaux créateurs de richesses dans l'économie mondiale. Les FTN, de par leur taille et leur réseau, génèrent des chiffres d'affaires colossaux évalués à près du quart du PIB mondial. Ces chiffres d'affaires sont le fruit de la production et de la vente de produits sur plusieurs territoires représentant plus des $\frac{2}{3}$ du commerce mondial. Ces flux sont liés à l'abaissement généralisé des droits de douane après 1947, à la baisse des coûts de transport (conteneurs) mais surtout à la mise en place de la division internationale du travail (DIT), qui a permis à ces FTN de se déployer dans une grande partie de l'espace mondial. Ainsi, les flux intra-firmes (entre maison mère et filiales, par exemple) ou entre FTN et sous-traitants se sont considérablement développés au cours de la seconde moitié du xx^e siècle.

■ Les flux d'IDE révèlent les réseaux des FTN

Dans le cadre de la DIT, les FTN ont compartimenté leurs activités en dissociant géographiquement les différentes étapes de confection de leurs produits. Cette internationalisation de leur production a ainsi généré un nouveau type de flux : les IDE. Ces IDE sont des flux d'investissements à l'étranger qui se réalisent au sein même de la FTN entre la maison mère et ses différentes filiales. Ces flux d'IDE peuvent prendre la forme de transferts de capitaux d'un pays à un autre, de délocalisations d'usines, d'ouvertures de magasins... Ils constituent un vaste système de redistribution de richesses dont les territoires et les populations peuvent en partie bénéficier sous la forme d'emplois créés ou de taxes payées. En outre, ils témoignent de l'emprise géographique des FTN, au travers de ces flux et réseaux, et de leur capacité à utiliser les territoires dans leur stratégie économique.

● Les FTN au cœur des territoires : leurs stratégies territoriales

■ Les FTN mettent en concurrence les territoires

Dans le jeu des échanges mondiaux, tous les territoires ne sont pas égaux et les FTN savent profiter de ce différentiel que sont les « avantages comparatifs ». Mieux : elles profitent de la compétition que se livrent les territoires afin d'accueillir leurs activités. En effet, la crainte de la délocalisation peut pousser les acteurs politiques et économiques de ces territoires à proposer des avantages très compétitifs (allègements de taxes ou gel des salaires), comme ce fut par exemple le cas en Allemagne en 2006 afin de conserver des activités de Mercedes ou de BMW.

La concurrence que se livrent ces territoires est le fruit de stratégies d'acteurs institutionnels ou privés (collectivités, État), locaux ou étrangers, visant à valoriser des atouts qui ne sont pas forcément inscrits dans l'espace mais plutôt dans les sociétés : ressources humaines, politiques fiscales, infrastructures de transport, services péri-productifs... En effet, ces atouts recherchés par les FTN sont de plus en plus immatériels et reposent essentiellement sur le capital humain.

Cette concurrence peut parfois se muer en synergie et se concrétiser dans des pôles technologiques, ou pôles de compétitivité en France, mettant en réseau différents territoires et différentes activités mises en relation par ces FTN.

■ Les FTN sélectionnent les territoires

Les FTN ne s'implantent pas n'importe tout. Elles sélectionnent les lieux et territoires en fonction des avantages qu'ils peuvent proposer par rapport à leurs activités.

Les lieux privilégiés sont ceux qui incarnent le mieux la mondialisation, tels les quartiers d'affaires des villes mondiales ou les parcs technologiques en périphérie. En effet, les villes mondiales concentrent les lieux de commandement financier et politique ainsi que la main-d'œuvre qualifiée, les lieux de formation et de recherche ainsi que les divers services aux entreprises (marketing, consulting, assurances, comptabilité, informatique...) ; de plus, ces lieux sont facilement accessibles et connectés aux autres villes mondiales. C'est cette concentration d'atouts que recherchent les FTN car elle leur permet de centraliser leur direction afin de gérer au mieux leur réseau mondial de filiales, succursales, bureaux, usines, sous-traitants et de contrôler des flux de plus en plus complexes et multiformes.

Les ports souvent associés à des zones industrielles, dans le cadre de zones franches, sont également prisés par les FTN du fait de leur connexion au réseau maritime mondial.

● Les FTN dessinent une géographie de l'attractivité

■ La Triade : une attractivité ancienne

Les pays anciennement industrialisés de la Triade demeurent ceux qui possèdent l'attractivité économique la plus forte du point de vue des FTN. En effet, ces territoires sont les seuls à pouvoir leur offrir les « avantages comparatifs » les plus recherchés

car les plus difficiles à mettre en œuvre : stabilité géopolitique, main-d'œuvre qualifiée car bien formée, infrastructures de communication et de transport performantes, supériorité technologique et scientifique, vastes marchés de consommation solvables. Ainsi, la Triade concentrait 75 % des stocks d'IDE en 2010, dont 45 % pour l'UE et 17 % pour les États-Unis. Cette supériorité en matière d'attraction de la Triade s'explique, historiquement, par le fait qu'elle a été la première à connaître l'industrialisation, même si certains pays émergent peu à peu depuis une dizaine d'années...

■ La montée de l'attractivité des pays émergents

La plupart des pays émergents sont, à la fin des années 1990, asiatiques (Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Inde, Indonésie, Taïwan, Singapour...) et, plus récemment, sud-américains (Brésil, Argentine, Chili, Mexique) et européens (Bulgarie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Russie). Leur récent développement est dû à leur insertion dans la mondialisation au travers de la division internationale du travail. En effet, les FTN se sont intéressées à ces pays en raison de certains « avantages comparatifs » que ne possèdent pas (ou plus) les pays de la Triade, comme la main-d'œuvre à bas coût ou la spécialisation dans les industries consommatrices en travail et à faible valeur ajoutée. Ces pays ont aménagé des corridors de développement grâce à des zones portuaires associées à des zones franches rapidement industrialisées.

■ Les pays, réservoirs de matières premières

Enfin, certains pays semblent oubliés par la mondialisation, mais pas forcément des FTN qui y implantent leurs bases afin d'y contrôler l'accès aux matières premières, indispensables à leurs activités. Il en va ainsi, notamment convoitées par les FTN spécialisées dans l'énergie, de l'Afrique pour l'uranium (Areva®) ou de l'Amérique latine pour les hydrocarbures. Cependant, ces territoires sont peu aménagés et valorisés, et cette tâche incombe aux FTN qui ne bénéficient, au mieux, que de la protection militaire des États. Enfin, l'implantation de ces FTN n'a que peu d'impact sur les territoires et offre de faibles retombées économiques pour la population.

Les FTN constituent donc aujourd'hui de puissants acteurs certes économiques mais surtout territoriaux. Elles contribuent à dessiner une véritable géographie de la mondialisation fondée sur une intégration, à des degrés divers, ou une exclusion des territoires en fonction des avantages qu'ils peuvent fournir à l'entreprise.

Malgré tout, ces FTN ne sont pas toutes-puissantes et doivent tenir compte, dans leur stratégie, des différences territoriales (qu'elles soient sociales, culturelles, politiques, géopolitiques) en adaptant leurs activités et leurs produits, créant alors plutôt du cloisonnement géographique.

La Chine, à l'image de la région asiatique, a enregistré des taux de croissance économique record depuis au moins une dizaine d'années, fruit d'un rattrapage industriel fulgurant sur les pays de la Triade. Néanmoins, cette croissance génère un coût considérable tant pour les hommes que pour l'environnement dont les autorités chinoises ne peuvent, aujourd'hui, ignorer les effets.

1. Les objectifs économiques définis par les autorités chinoises depuis une vingtaine d'années ont été de rattraper le retard industriel accumulé par rapport aux voisins asiatiques, puis par rapport aux pays développés. Ce rattrapage économique, non maîtrisé et impulsé par l'État, s'est fondé sur des technologies peu avancées et des énergies polluantes dont la Chine dispose en quantité. L'industrialisation, qui s'est concentrée le long des littoraux, comme l'intensification de l'agriculture ou l'exploitation minière dans l'intérieur des terres ont provoqué, par leur ampleur et l'absence de règles, de fortes dégradations environnementales et de graves accidents, miniers notamment. Ces années de croissance intensive guidée par une vision à court terme commencent seulement à faire sentir leurs effets néfastes sur le territoire et les populations. La pollution des eaux et de l'air, le rejet des déchets, la déforestation aggravent les risques sanitaires et en créent de nouveaux, tels que l'érosion, l'infertilité des terres, l'affaissement des sols qui ploient sous le poids de l'urbanisation et l'assèchement des nappes phréatiques (fissures).

2. En 2010, la Chine a dépassé les États-Unis en volume de CO₂ rejeté dans l'atmosphère, à cause des transports et des sources d'énergie employées, notamment le charbon. Malgré tout, récemment et comme en témoigne le 12^e plan quinquennal, les autorités chinoises, essentiellement pour des raisons stratégiques, montrent qu'elles ont pris conscience des dérives de cette croissance incontrôlée et vont tenter d'y remédier. Ce plan affiche ainsi sa volonté de réduire sa consommation d'énergies fossiles, mais, en fait, moins pour des raisons écologiques que pour maintenir son indépendance énergétique. Le développement des énergies renouvelables, secteur industriel en plein essor et que les FTN de la Triade n'ont pas encore monopolisé, peut constituer une voie d'avenir pour « l'atelier du monde ». La non-ratification du protocole de Kyoto en 1997, comme l'abandon du projet de développement durable de l'île de Dongtan à Shanghai ou le maintien de l'ambitieux programme de centrales nucléaires, quant à eux, laissent planer le doute sur les ambitions réelles des autorités chinoises.

Enfin, l'autre défi durable de la Chine actuelle est celui du développement humain au travers de la maîtrise de son urbanisation qui déséquilibre totalement le territoire chinois.

Le développement durable est essentiellement une préoccupation des pays anciennement développés de la Triade. Pour la Chine et les Chinois, il importe avant tout d'accroître son niveau de vie et de goûter aux joies de la société de consommation à l'occidentale, et ce quel qu'en soit le prix.

Néanmoins, les autorités chinoises ont compris que, pour des raisons stratégiques et diplomatiques, le pays devait quelque peu infléchir son mode de développement et penser à l'avenir en misant sur les nouvelles technologies comme celle des énergies renouvelables.

3 Énoncé p. 335

I. Un monde instable

 États détenteurs de l'arme nucléaire

 États frappés par le terrorisme international

 Zones de piraterie

 États en crise ou en guerre civile

 Zones de tensions géopolitiques ou de conflits

 États boycottés ou fermés au monde

II. Un monde inégalitaire

1. Les États « gagnants » de la mondialisation

 États de la Triade élargie (Australie et Corée du Sud)

 États émergents élargis (BRICS + Mexique et Argentine)

2. Les États « perdants » de la mondialisation

 États en marge de la mondialisation

III. Un monde à réguler

1. Des instances internationales produits et instruments des pays de la Triade

ONU

Siège de l'ONU

OMC

Siège de l'OMC

FMI

Siège du FMI

2. Des instances non mondiales

 Grands États non membres de l'OMC

 États ayant refusé le protocole de Kyoto

 États absents de l'ONU (Vatican, Autorité palestinienne, Taïwan, Kosovo...)

3. Sommets et contre-sommets récents

 Grands sommets du G8

 États du G8

 Forum social ou contre-sommet

 Siège du Forum économique mondial (Davos)

Légende de la carte page 342.

Corrigés

341



LEXIQUE

Ce lexique regroupe les termes signalés dans l'ouvrage par un astérisque (*).

A

Agences de notation Groupes indépendants ou non qui évaluent (la meilleure note est AAA) la bonne santé financière d'entreprises, d'États, pour le compte de ces derniers ou de sociétés d'investissement qui en font la demande. Leur fiabilité a été largement remise en cause après le scandale Enron en 2001. Les agences *Standard & Poor's* et *Moody's* avaient mis la meilleure note à cette société 4 jours seulement avant qu'elle ne se déclare en faillite...

Agnostique Personne qui considère que l'homme ne peut pas savoir si Dieu existe ou pas.

ASEAN ou ANSEA Association des nations du Sud-Est asiatique, communauté économique constituée à Bangkok en 1967 entre l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, rejointes plus tard par Brunei, le Viêt-nam, le Laos, la Birmanie et le Cambodge. Elle forme aujourd'hui une vaste zone de libre-échange.

B

Balance des paiements Ensemble des flux de capitaux qui entrent et sortent d'un pays sur une période donnée.

Banque mondiale Organisation internationale issue de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) constituée par les accords de Bretton Woods en juillet 1944, ayant pour but d'aider les États membres à financer leurs grands projets de développement.

Baptisme Courant protestant fondé sur le baptême par immersion des adultes convertis (baptistes). 1^{er} courant protestant aujourd'hui, surtout dans le Sud.

Benelux Union douanière constituée le 5 septembre 1944 entre la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg pour favoriser une reconstruction commune après les dégâts de la Seconde Guerre mondiale. Le Benelux est un embryon de construction européenne ; il s'intégrera sans peine à la CECA*, puis à la CEE*.

Bible Belt Cette « ceinture de la Bible » concerne les États du Sud, de la Virginie au Texas (sans la Floride). Certaines cartes incluent l'Utah, qui est presque exclusivement mormon. Ces territoires sont marqués par une emprise religieuse protestante encore très forte (plus de 75 % de pratiquants).

Born again Désigne des chrétiens « nés de nouveau », c'est-à-dire éveillés à la foi et réconciliés avec Dieu. George Bush fils se présentait comme un *born again*.

C

Califat Responsabilité politique exercée par le chef de la communauté musulmane (le calife), successeur du prophète Mahomet (Mohammed). Les musulmans se divisent sur la succession légitime des califes après Ali (v. 600-661). Les Turcs ottomans récupèrent le califat en 1517, mais la chute de l'Empire ottoman en 1918 anéantit son influence et le général Mustafa Kemal abolit le califat en 1924.

CECA Communauté européenne du charbon et de l'acier, espace de coopération transfrontalière sur le charbon et l'acier constitué par le traité de Paris (18 avril 1951) entre la France, la RFA, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie.

CED Communauté européenne de Défense, alliance militaire constituée par le traité de Paris (27 mai 1952) entre la France, la RFA, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. La CED est rejetée le 30 août 1954 à la suite d'un vote négatif de l'Assemblée nationale française, qui craignait le réarmement de la RFA.

CEE Communauté économique européenne, espace de libre-échange constitué par le traité de Rome (25 mars 1957) entre la France, la RFA, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie.

Centre / Périphérie Relations spatiales de dépendance et de domination entre deux territoires aux fonctions complémentaires : le centre est le lieu de décision, tandis que les périphéries, plus ou moins intégrées au centre, sont les lieux d'exécution. Le centre et les périphéries sont donc interconnectés via de nombreux flux.

Charia (« chemin pour respecter la loi » en arabe) Loi islamique, système juridique fondé sur l'application de toutes les règles de vie sociale prévues par le Coran, livre sacré des musulmans. La *charia* contient notamment certaines peines temporelles controversées (lapidation pour l'adultère, exécution des apostats qui abandonnent l'islam). Son application intégrale est prônée par les islamistes, tandis que des courants plus modérés souhaitent une adaptation de la *charia* aux exigences de la modernité.

Chiisme Branche de l'islam constituée, à la fin du VII^e siècle, par les partisans du calife Ali (v. 600-661), cousin et gendre de Mahomet. Les chiites, qui représentent environ 10 % des musulmans, se trouvent essentiellement en Iran, dans le Sud de l'Irak et dans certains autres pays du Moyen-Orient (Azerbaïdjan, Bahreïn, Liban, Yémen...).

Créationnisme Croyance qui affirme que le monde est une création divine. Actuellement, il s'appuie sur le « dessein intelligent », théorie pseudoscientifique selon laquelle l'observation du monde vivant et de l'univers révélerait un ordre intelligent et donc divin. S'oppose à l'évolutionnisme*.

D

Dénomination Sous-groupe institutionnalisé au sein d'une Église protestante. Les luthériens, les épiscopaliens, les méthodistes, les baptistes*, les pentecôtistes sont des dénominations. L'usage confond parfois les termes *Église* et *dénomination*.

Déréglementation Suppression, dans les années 1970-1980, des règles fixées par les États dans les années 1930, à la suite de la crise de 1929, concernant plusieurs secteurs et notamment les banques.

Désintermédiation Financement direct des États et des entreprises sur les marchés financiers sans passer par des banques.

DROM Départements et régions d'outre-mer de France.

E

Églises évangéliques Groupes qui reconnaissent que l'évangélisme* est un des fondements de leur foi et de leurs pratiques : les pentecôtistes, notamment, mais aussi des pratiquants dans d'autres dénominations* peuvent très bien se considérer comme évangéliques.

Églises mainline Plus vieilles dénominations* du pays : épiscopaliens, luthériens, calvinistes, presbytériens, baptistes*, quakers et méthodistes. Depuis les années 1970, leur influence ne cesse de décroître au profit des dénominations évangéliques plus radicales et populistes (les pentecôtistes, notamment).

Enclave, Enclavement Portion de terre totalement entourée par un territoire étranger unique.

Eurodollars Dépôt bancaire libellé en dollars auprès d'une banque hors des États-Unis, dans les capitales européennes.

Évangélisme Courant né au XIX^e siècle, qui repose sur l'infaillibilité de la Bible

et l'idée de conversion individuelle ou « nouvelle naissance ». Denis Lacorne, historien spécialiste de la religion aux États-Unis, indique qu'aujourd'hui l'évangélisme est devenu la forme la plus courante du protestantisme.

Évolutionnisme Théorie biologique inspirée des travaux de Charles Darwin (*De l'origine des espèces*, 1859), qui défend la thèse selon laquelle les espèces vivantes évoluent avec le temps.

Exclave Portion de terre sous souveraineté d'un pays mais séparée de son territoire principal par plusieurs pays.

F

FEOGA Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, organisme européen constitué en 1962 pour appliquer les mécanismes de redistribution des subventions mis en place par la PAC*. Il permet notamment de maintenir les prix agricoles à un niveau satisfaisant pour les producteurs en reversant aux agriculteurs exportateurs une prime grâce à l'argent pris sur le montant des taxes à l'importation. Il est supprimé en 2007 et divisé en deux sections différentes.

FMI Fonds monétaire international, organisation internationale liée à l'ONU créée aux accords de Bretton Woods (juillet 1944) pour promouvoir la coopération monétaire entre les pays du monde et remédier aux conséquences des crises financières que peuvent connaître ses membres par des solutions libérales qui font l'objet de vives critiques. Le FMI comprend 188 États membres en 2012.

Son directeur général est traditionnellement un Européen, au contraire de la Banque mondiale* ; depuis juillet 2011, il s'agit de la Française Christine Lagarde.

Fonds de pension Il s'agit d'abord de fonds de retraites. Les capitaux servent à financer les retraites dans les pays anglo-saxons notamment, mais ces fonds se développent un peu partout dans le monde. Cette épargne financière joue un rôle de plus en plus grand dans les flux de capitaux.

Front pionnier Dynamique spatiale visant à l'appropriation et à la mise en valeur (peuplement et exploitation agricole ou minière) d'un territoire considéré comme « vierge ».

G

GATT (AGETAC en français) *General Agreement on Tariffs and Trade* (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Instance de discussion entre les États, créée le 30 octobre 1947, elle est destinée à baisser progressivement les droits de douane et à favoriser le commerce international. Non permanent, le GATT se réunit périodiquement en cycles de négociations (appelés *rounds* en anglais) aboutissant à des concessions réciproques entre les États. Le GATT se transforme en OMC* le 1^{er} janvier 1995.

Gentrification Phénomène urbain d'embourgeoisement et de retour des classes aisées dans les centres-villes et les quartiers populaires réhabilités.

H

Hamas (« ferveur » en arabe) Mouvement palestinien fondé en 1987 par Khaled Mechaal, à l'occasion de la 1^{re} Intifada (« guerre des Pierres ») afin de revendiquer l'existence d'un État palestinien indépendant. Plus radical que le Fatah de Yasser Arafat, il refuse de reconnaître l'État d'Israël et utilise l'action terroriste. Il a remporté les élections législatives de janvier 2006 en Palestine.

Hezbollah (« parti de Dieu » en arabe) Mouvement politique libanais, représentant la minorité musulmane chiite*, constitué en 1982 pour répondre à l'invasion israélienne au Sud-Liban. Fortement opposé à Israël, il a longtemps été activement soutenu par l'Iran (lui aussi chiite) et pratique l'action terroriste, tout en menant également des actions sociales envers les populations défavorisées.

Hinterland Arrière-pays ; espace continental desservi par un port maritime ou une interface et par lequel transitent les exportations et les importations.

Hub Nœud d'un réseau de communications concentrant et redistribuant, à différentes échelles, voyageurs, marchandises ou informations (port, aéroport, gare, ville).

J

Jaguars Surnom donné aux pays en cours d'émergence en Amérique latine (Mexique, Argentine, Chili...).

L

Laïcité Elle impose indépendance, neutralité et séparation entre les Églises et l'État. Aux États-Unis, il s'agit d'une laïcité aconfessionnelle, c'est-à-dire que l'État garantit la neutralité entre toutes les religions, d'égale importance. Dans le modèle français, l'État garantit la séparation et la religion ne doit pas peser dans les débats publics ou politiques.

Lobby Groupe de pression qui défend ses intérêts ou tente de les promouvoir en engageant des actions auprès des décideurs politiques, à l'échelle nationale et à celle des États fédérés. La Majorité morale, créée en 1979, est un de ces groupements d'intérêt très présent dans les milieux de la droite conservatrice. L'AIPAC (*American Israel Public Affairs Committee*), créée en 1951, est un lobby juif qui pousse le gouvernement américain à soutenir de manière inconditionnelle Israël.

M

Mégalopole Vaste espace urbanisé de manière continue, composé de grandes métropoles* (voire de mégapoles*) reliées entre elles par un dense réseau de communications.

Mégapole Par convention, ville de plus de 10 millions d'habitants.

MERCOSUR Marché commun du Sud, communauté économique constituée par le traité d'Asunción (26 mars 1991) entre le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay. Le Venezuela les a rejoints en 2006.

Métropole Ville exerçant une influence sur un territoire étendu et à différentes échelles (régionale, nationale, continentale ou mondiale) de par les fonctions de commandement politique, économique, financier ou culturel qu'elle concentre.

N

NTIC Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

O

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques, institution internationale fondée par la Convention du 14 décembre 1960 pour remplacer l'OECE*. L'OCDE réunit des pays capitalistes développés pour échanger et publier régulièrement des statistiques économiques. Elle compte 34 pays en 2012 (Europe, Amérique du Nord, Japon, Corée du Sud, Australie, Nouvelle-Zélande, ainsi que Chili et Israël depuis 2010).

OECE Organisation européenne de coopération économique, constituée le 16 avril 1948 entre 17 pays capitalistes d'Europe pour coordonner la répartition de l'aide financière et technique américaine prévue par le plan Marshall (juin 1947) afin de favoriser la reconstruction du continent après la Seconde Guerre mondiale. À l'issue de la reconstruction, l'OECE se transforme en 1960 en OCDE*.

OLP Organisation de la libération de la Palestine, mouvement politique créé en 1964 à partir de plusieurs organisations (Fatah de Yasser Arafat, Front populaire de libération de la Palestine)

pour résister à la domination d'Israël et revendiquer la création d'un État palestinien indépendant. Yasser Arafat (1929-2004) prend la tête de l'OLP en 1969 et tente de lui donner une importance internationale. Il abandonne le recours au terrorisme en 1989 et obtient une reconnaissance réciproque avec l'État d'Israël aux accords d'Oslo, en septembre 1993.

OMC Organisation mondiale du commerce, organisation internationale prévue par les accords de Marrakech (avril 1994) et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1995, succédant au GATT*. Comme ce dernier, l'OMC vise à réaliser une entente internationale destinée à baisser les droits de douane et à favoriser le commerce, mais, contrairement au GATT, elle siège de manière permanente (à Genève, en Suisse) et elle a le pouvoir d'infliger des sanctions importantes aux pays contrevenant aux règles décidées en commun. Elle correspond globalement à l'organisation internationale du commerce que souhaitaient établir les accords de Bretton Woods en juillet 1944, refusée par le Sénat américain.

OPEP Organisation des pays exportateurs de pétrole, créée en 1960 à Bagdad. Reconnue par l'ONU, elle prend un poids de plus en plus grand au sein des pays du Tiers-Monde. Surtout en maîtrisant désormais la production et les prix du baril de pétrole, elle pèse sur les politiques des pays industrialisés.

Opinion publique mondiale Ensemble des convictions, des croyances et des idées qui reflète la pensée d'une majorité de la population. À l'échelle mondiale, ce phénomène est récent et à relier aux nouvelles technologies de communication mais aussi à la promotion des valeurs des droits de l'homme.

P

PAC Politique agricole commune, politique de la CEE* mise en place en 1962 pour encourager la production agricole et la modernisation des exploitations par un système de subventions à l'exportation organisé par le FEOGA*.

Pères pèlerins Calvinistes anglais qui, après l'instauration en 1606 du serment d'allégeance religieuse au roi d'Angleterre et parce qu'ils sont interdits et persécutés par le roi Jacques I^{er}, chef de la religion protestante anglicane, s'exilent et fondent la ville de Plymouth, dont William Bradford (1590-1657) deviendra le gouverneur.

Périphérie Voir *Centre*.

PTOM Pays et territoires d'outre-mer de l'Union européenne.

S

Sécularisation Processus durant lequel l'emprise d'une ou des religions sur la société recule. Ce processus n'est pas uniforme partout et en même temps. Il est plus rapide dans les villes américaines, sur la côte Est que dans la *Bible Belt** ou le Middle West. Durant les phases de « réveil », il peut reculer notamment sous l'action des mouvements fondamentalistes.

Ségrégation socio-spatiale Séparation, dans l'organisation de l'espace, de populations en fonction de critères économiques, sociaux ou ethniques.

Sesmarias Concessions de terres accordées par le gouvernement portugais à des grands propriétaires pour

développer l'agriculture et ayant donné naissance aux *fazendas* (grandes propriétés d'élevage ou de plantation).

Sionisme Idéologie et mouvement politique qui sont déterminés par :

- la volonté ancestrale des Juifs de retourner en Palestine ;
- les pogroms de la seconde moitié du XIX^e siècle qui empêchèrent les Juifs des pays d'Europe de l'Est et de Russie de s'intégrer à leurs nations d'accueil ou d'obtenir une égalité des droits ;
- des penseurs juifs qui aspiraient à l'indépendance ; parmi eux, le journaliste Theodor Herzl, dont la vision quasi prophétique du retour en Palestine lui apparaît, écrira-t-il plus tard, lors de la dégradation de Dreyfus en 1894.

Sunnisme Branche principale de l'islam, qui suit le Coran (« récitation » en arabe), livre sacré transmis par Mahomet, mais aussi la tradition (*sunna* en arabe) véhiculée par les premières communautés musulmanes. Les sunnites représentent plus de 85 % des musulmans dans le monde.

Syndicat Dans le monde professionnel, association de travailleurs issus de diverses entreprises d'un pays, regroupés pour défendre en commun l'amélioration de leurs conditions de travail et le respect de certaines règles. Il existe des syndicats de patrons, de professions indépendantes et surtout, les plus nombreux, de salariés. Suivant les pays, les syndicats sont plus ou moins liés à des partis politiques.

Système monétaire international Le SMI désigne l'ensemble des méthodes utilisées pour permettre l'échange des biens et des services entre des États aux monnaies différentes. Depuis la conférence de Bretton Woods, le

monde a connu deux systèmes distincts : celui à taux de change fixe et, depuis 1976, celui à taux de change flottant.

T

Talibans (« étudiants en religion » en arabe) Nom donné au régime islamiste qui a gouverné l'Afghanistan entre 1996 et 2001, sous la direction du mollah Omar. Ce mouvement est apparu en 1994 sous la forme d'une insurrection armée contre le gouvernement afghan. Parvenu au pouvoir, il a imposé un régime très strict, fondé sur l'application de la *charia**, avec de nombreuses restrictions de libertés et des exécutions publiques. Soupçonné d'abriter le terroriste Oussama Ben Laden, chef du réseau al-Qaïda, le régime taliban est renversé en octobre 2001 par une coalition internationale menée par les Américains ; mais subsiste toujours une guérilla menée par les talibans dans les montagnes situées entre l'Afghanistan et le Pakistan voisin.

Tea Party Groupe de mouvements politiques extrémistes apparus en 2009. Il s'oppose au gouvernement démocrate de B. Obama, auquel il reproche, au nom des valeurs traditionnelles de l'Amérique, ses interventions dans l'économie et sa politique sociale. Ce groupe est proche des fondamentalistes et des évangéliques*.

Technopole Mot féminin qui désigne une véritable cité scientifique.

Technopôle Mot masculin qui désigne un parc scientifique.

Télévangélisme Phénomène médiatique qui utilise la radio (le préfixe *télé* signifie « à distance ») puis la télévision (dès les années 1960) pour retransmettre et propager le discours évangélique.

Territorialisation Phénomène géographique et géopolitique de création de territoires politiquement et juridiquement indépendants.

Thanksgiving Fête célébrée le 4^e jeudi de novembre. Action de grâce à l'origine, en 1621, pour remercier Dieu pour les récoltes qui sauvèrent les colons.

Toyotisme Modèle d'organisation du travail au sein de l'entreprise mis en œuvre chez Toyota à partir des années 1950 et fondé sur le principe d'une production à flux tendu.

U

UEO Union de l'Europe occidentale, alliance militaire constituée par le traité de Paris (23 octobre 1954), dans le cadre de la « guerre froide », entre la France, la RFA, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. Elle est dissoute en juin 2011.

Z

Zaibatsu Concentration d'entreprises de différents secteurs économiques, que des participations croisées lient entre elles.

Spécial Entraînement

Histoire-Géographie

**Tout pour maîtriser le programme
et réussir l'épreuve du bac !**

Cet ouvrage, **tout en couleurs**, vous propose :

- **une synthèse de cours, claire et complète**, sur tous les grands thèmes du programme ;
- **des sujets de type bac** et leurs corrigés détaillés ;
- **un lexique.**

Dans la même collection :

- | | |
|---|----------------------------------|
| - Maths 2 ^{nde} | - Maths Tle S |
| - Physique-Chimie 2 ^{nde} | - Maths Tle ES |
| - Français 2 ^{nde} | - Physique-Chimie Tle S |
| - Anglais 2 ^{nde} | - SVT Tle S |
| - Maths 1 ^{re} S | - SES Tle ES |
| - Maths 1 ^{res} ES/L | - Histoire Tles ES/L |
| - Physique-Chimie 1 ^{re} S | - Géographie Tles ES/L |
| - SVT 1 ^{re} S | - Histoire-Géographie Tles ES/L |
| - Sciences 1 ^{res} ES/L | - L'épreuve d'anglais Tles |
| - L'épreuve écrite de français 1 ^{res} | - L'épreuve de philosophie Tles |
| - L'oral de français 1 ^{res} | - L'épreuve de littérature Tle L |

16/0824/9

ISBN : 978-2-01-160824-6



9

782011 608246

www.hachette-education.com

hachette
ÉDUCATION

10,90€

TTC

France métropolitaine